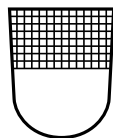


Canton de Fribourg

Compte rendu
du Conseil d'Etat
du Canton de Fribourg

Année 2003



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2003

Direction
de l'instruction publique,
de la culture et du sport

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2004

Table des matières

Direction	5	6. Cycle d'orientation, partie francophone ..	19
1. Législation	5	7. Cycle d'orientation, partie alémanique ..	20
2. Généralités	5	8. Enseignement spécialisé et services auxiliaires scolaires	21
		9. Echanges scolaires	23
I. Secrétariat général	7		
1. Généralités	7	V. Enseignement secondaire du deuxième degré	23
2. Contentieux en matière scolaire	7	1. Généralités	23
3. Collaboration intercantonale	7	2. Collège Saint-Michel	26
		3. Collège Sainte-Croix	28
II. Services des ressources	9	4. Collège de Gambach	29
1. Généralités	9	5. Collège du Sud	31
2. Ressources humaines	9	6. Ecole normale cantonale, section enseignement primaire (ENC I) ..	32
3. Constructions scolaires	9	7. Ecole normale, cantonale, section enfantine et économie familiale (ENC II)	34
4. Transports scolaires	10	8. Ecole cantonale de degré diplôme (ECDD)	35
5. Répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire	10		
6. Conventions intercantionales relatives à l'accueil réciproque des élèves	10	VI. Service des affaires universitaires ..	38
		1. Politique universitaire	38
III. Office cantonal du matériel scolaire	10	2. Formation des enseignants	39
1. Généralités	10	3. Haute Ecole privée	39
2. Activités	10		
3. Commission de surveillance	11	VII. Haute Ecole de santé – Ecole du personnel soignant	40
4. Personnel	11	1. Organe	40
5. Vers l'extérieur	11	2. Personnel	40
		3. Les programmes de formation	40
IV. Services de l'enseignement obligatoire	12	4. Bilinguisme	41
1. Généralités	12	5. Candidatures	41
2. Ecole enfantine, partie francophone	14	6. Manifestations et expositions organisées à l'EPS	41
3. Ecole enfantine, partie alémanique	15	7. Offres en formation permanente	42
4. Ecole primaire, partie francophone	16		
5. Ecole primaire, partie alémanique	17		

8. Activités de recherche, développement (Ra&D) et prestations de services	42	XIII. Service de la culture	55
9. Activités d'informations	42	1. Promotion de la culture	55
10. Formation du personnel et développement du projet d'établissement	42	2. Archives de l'Etat	57
VIII. Haute Ecole pédagogique (HEP) ..	43	3. Bibliothèque cantonale et universitaire ..	60
1. Généralités	43	4. Conservatoire	68
2. Secteur «Formation initiale»	43	5. Musée d'art et d'histoire	70
3. Secteur «Ressources, recherche et développement pédagogiques»	44	6. Musée d'histoire naturelle	72
4. Centre fri-tic	46	7. Château de Gruyères	73
IX. Université	46	8. Centre suisse de recherche et d'information sur le vitrail à Romont	74
1. Les étudiants	46	XIV. Service archéologique	74
2. Rectorat	47	1. Généralités	74
3. Corps professoral	47	2. Fouilles et études de bâtiments	74
4. Organisation des études	47	3. Prospections, sondages et surveillance de travaux	75
5. Finances	48	4. Collaboration avec le Service des biens culturels	75
6. Constructions et locaux	48	5. Collaboration avec le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) ..	76
X. Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes	49	6. Travaux après fouilles: documentation, restauration, mise en valeur et inventaire	76
1. Orientation professionnelle	49	7. Autres activités	77
2. Formation des adultes	51	XV. Service des biens culturels	79
XI. Subsidés de formation	51	1. Recensements des biens culturels	79
1. Commission des subsidés de formation ..	51	2. Mesures de protection	79
2. Bourses	52	3. Conservation des biens culturels	79
3. Prêts de formation	52	4. Documentation sur le patrimoine	80
XII. Service du sport	53	5. Publications et actions de sensibilisation	81
1. Commission cantonale des sports et de l'éducation physique	53	6. Protection des biens culturels en cas de conflits et de crises	81
2. Inspection cantonale de l'éducation physique et des sports	53	7. Commissions	81
3. Jeunesse + Sport	53	8. Gestion par mandat de prestations	81
4. Sport-Toto	54		

Direction

1. Législation

1. Lois et décrets

Décret du 12 février 2003 portant adhésion du canton de Fribourg à la convention intercantonale sur la création et l'exploitation du Gymnase intercantonal de la Broye (CIGB).

Loi du 8 mai 2003 sur les écoles libres publiques.

Décret du 25 juin 2003 portant adhésion du canton de Fribourg à la convention intercantonale relative à la Haute Ecole de théâtre de Suisse romande.

2. Ordonnances, arrêtés et règlements

Ordonnance du 21 janvier 2003 fixant l'entrée en vigueur de la convention intercantonale créant la Haute Ecole spécialisée santé-social de Suisse romande (HES-S2).

Ordonnance du 11 mars 2003 concernant la capacité d'accueil en section de médecine et l'introduction du test d'aptitudes aux études de médecine à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2003/04.

Ordonnance du 13 mai 2003 fixant les honoraires pour l'encadrement de stages dans les classes enfantines et primaires.

Ordonnance du 27 mai 2003 relative au Fonds cantonal du sport.

Ordonnance du 30 septembre 2003 modifiant l'arrêté fixant les écolages versés par les parents des élèves des écoles du degré secondaire supérieur.

Ordonnance du 28 octobre 2003 modifiant l'arrêté concernant la désignation des membres fribourgeois de la Société de la Loterie de la Suisse romande.

Ordonnance du 25 novembre 2003 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur la protection des biens culturels.

Ordonnance du 16 décembre 2003 modifiant les arrêtés fixant les taxes d'examens finals et les indemnités dues aux membres des jurys des écoles du secondaire du deuxième degré.

2. Généralités

1. Mise en œuvre de la LOCEA

La Direction a vécu sa première année sous le nouveau régime de la LOCEA, qui a impliqué pour elle une restructuration et un nouvel organigramme (cf. compte rendu de l'année 2002), effectifs au 1^{er} janvier 2003. Cette année de mise en place, aussi bien sur le plan du fonctionnement des services que sur celui de l'utilisation des locaux, a permis

de confirmer le bien-fondé des choix faits dans ce domaine. Les flux d'informations et de décisions sont maintenant gérés de manière plus systématique et plus rationnelle.

La création du Service des ressources et la volonté de rapprocher plusieurs collaboratrices et collaborateurs de la Direction ont posé un problème de place, qui a été résolu par le déménagement de deux services, celui du sport et celui des subsides de formation, dans les locaux déjà loués par l'Etat à la Route-Neuve, à Fribourg, et la redistribution des surfaces du bâtiment de la Rue de l'Hôpital. Ces réaménagements ont permis de créer une réception à l'entrée de ce dernier immeuble et d'y améliorer très nettement la sécurité.

2. Suite des décisions relatives au plan financier 2002-2006

A l'automne 2002, le Conseil d'Etat avait transmis au Grand Conseil son programme gouvernemental et plan financier de la législature 2002-2006; le Parlement en avait pris acte lors de sa session de décembre 2002.

La préparation simultanée du programme gouvernemental et du plan financier a contraint le Conseil d'Etat à procéder à des choix souvent cruciaux entre ce qui paraît politiquement souhaitable et ce qui sera matériellement réalisable. En particulier, le Gouvernement a été confronté à des estimations de l'évolution du nombre des agents de l'Etat qui étaient incompatibles avec les prévisions relatives aux ressources futures de notre canton. Il a ainsi dû fixer des priorités aussi en matière de l'évolution prévisible des «équivalents plein-temps» (EPT). Pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) et en ce qui concerne les budgets des années 2003 à 2006, les 200.56 EPT supplémentaires liés à l'enseignement qui figuraient dans le projet initial ont été ramenés à 138.89 EPT, ce qui représente environ 60 % des nouveaux postes; par ailleurs, dans le domaine administratif, la DICS doit accomplir les missions qui lui sont confiées avec un accroissement maximal de 4.5 EPT.

La part de la formation dans les dépenses totales nettes du canton est proche de 40 %, ce qui en fait, de loin, le principal poste du budget de l'Etat. Le nombre des EPT consacrés à l'enseignement dépasse les 50 % du personnel de l'Etat. Le volume des investissements affectés à la formation, quant à lui, peut varier assez fortement d'une année à l'autre, mais l'examen des statistiques de ces derniers exercices comptables montre que des sommes importantes ont été allouées à cet effet. Au cours des dernières années, les proportions indiquées ci-dessus n'ont fait qu'augmenter. Lors de l'élaboration du plan financier 2002-2006, le Conseil d'Etat a, une fois encore, montré la priorité qu'il donne à la formation, puisqu'il a accepté de consacrer une part non négligeable des ressources publiques à une augmentation de près de 140 postes d'enseignantes et enseignants au cours des années 2003 à 2006. Ce faisant, il a réservé les EPT nécessaires pour faire face à l'accroisse-

ment des effectifs des élèves, en particulier au cycle d'orientation. Il a également prévu des postes pour le projet fri-tic, pour les projets d'établissement (partie franco-phonie) et la direction d'établissement/Schulleitung (partie alémanique). Toutefois, afin de limiter la progression du nombre des EPT au cours des prochaines années, le Conseil d'Etat a décidé dix mesures d'économie touchant les domaines de formation à la DICS.

Ces mesures d'économie ont suscité la réaction de la Fédération des Associations fribourgeoises d'enseignants (FAFE), qui a fait circuler une pétition indiquant que «la mise en œuvre de telles mesures rendrait impossible l'organisation de l'école et serait en contradiction avec la définition des buts et orientation de l'école que l'on trouve dans les lois scolaires». Cette pétition a été déposée à la Chancellerie d'Etat le 23 décembre 2002, munie de 2772 signatures. En 2003, deux rencontres ont eu lieu, le 4 février et le 18 mars, entre la Délégation du Conseil d'Etat pour les questions du personnel et le comité de la FAFE; les mesures d'économies ont fait l'objet des discussions de la première séance, les revendications salariales celui de la seconde séance. Malgré cela, la FAFE a organisé une suspension de travail le 20 mars. Le corps enseignant était invité à ne pas enseigner durant deux heures, tout en s'assurant que les élèves demeurent occupés à l'école pendant ce temps. Cette démarche de la FAFE a suscité un certain nombre de réactions, notamment des parents et des milieux politiques, qui n'ont pas forcément été dans le sens souhaité par ses initiants.

3. Groupe de travail «collaborations intercantionales»

Dans la conclusion de son programme gouvernemental et plan financier de la législature 2002-2006, le Conseil d'Etat indique vouloir mettre l'accent sur cinq axes de réformes et de restructurations: un resserrement des priorités, une meilleure exploitation du potentiel de recettes du canton, une croissance contenue de la masse salariale, un inventaire et une intensification des collaborations intercantionales et un examen accéléré des subventions cantonales. Le Conseil d'Etat a arrêté le 8 avril dernier la composition et le mandat du groupe de travail relatif aux collaborations intercantionales. Le gouvernement a indiqué que «le groupe de travail a notamment pour objectif d'établir un inventaire des collaborations intercantionales et des ressources qui leur sont consacrées, de procéder à une évaluation des résultats obtenus et de formuler des propositions de mesures à court, moyen et long termes en vue d'optimiser l'apport des collaborations intercantionales à une gestion rationnelle des ressources cantonales. Il proposera notamment des mesures concrètes dans les domaines suivants:

- critères déterminants pour fixer les contributions cantonales (tarif selon un système de péréquation, à la prestation, ...);
- identification des domaines dans lesquels une intensification est souhaitable;

- examen de la possibilité de mettre en place des instruments permettant de comparer les coûts des tâches effectuées à l'interne ou en collaboration;
- mise en place d'un controlling et opportunité d'une instance de coordination cantonale.»

Le groupe de travail, présidé par la Directrice ICS, a mis au point un questionnaire qui a été envoyé à toutes les unités administratives de l'Etat. Sur la base des réponses reçues, le groupe de travail a préparé un rapport à l'intention du Conseil d'Etat, qui sera finalisé durant les premières semaines de l'année 2004.

3. Collaboration intercantonale

La Direction participe activement aux conférences intercantionales travaillant dans les domaines de l'instruction publique, de la culture et du sport. Alors que les collaborations ne concernant qu'un degré d'enseignement ou un service (en particulier, Gymnase intercantonal de la Broye, Accord intercantonal universitaire, Conférence universitaire suisse, Conférence universitaire de Suisse occidentale), sont évoquées ci-après dans les chapitres des services concernés, les trois conférences ci-dessous sont plus globales et font l'objet d'une présentation détaillée dans le chapitre de la Direction.

1. Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Au cours de l'année 2003, la CDIP a pris des décisions notamment dans les domaines suivants: relations avec la Confédération en matière de politique éducationnelle, projets législatifs de la Confédération, activités consécutives à l'enquête PISA 2000 (cf. compte rendu 2002), renforcement du statut de la profession enseignante, reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale, tarifs des droits d'auteur, monitoring du système d'éducation en Suisse, projet HarmoS, banque de données relative aux enseignantes et enseignants qui ne sont plus autorisés à enseigner, formations dans le domaine de la santé, coordination de l'enseignement des langues étrangères, reconnaissances de diplômes dans différents domaines de formation. Pour plus de précisions, on se référera au rapport d'activité de la Conférence.

M^{me} la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot est membre de l'assemblée plénière de la CDIP et est également membre de son comité.

2. Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)

Au cours de l'année 2003, la CIIP a pris des décisions notamment dans les domaines suivants: déclaration sur les objectifs et finalités de l'école publique, plan d'études cadre romand (PECARO), politique de l'enseignement du français, enseignement des langues en Suisse romande, missions de l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP), Haute Ecole de théâtre de Suisse

romande (HETSR), Haute Ecole de musique de Suisse romande (HEMSR), coopération dans le domaine des moyens d'enseignement, moyen d'enseignement des mathématiques 7-8-9, évaluation du travail des élèves. Pour plus de précisions, on se référera au rapport d'activité de la Conférence.

M^{me} la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot est membre de l'assemblée plénière de la CIIP, dont elle assume la vice-présidence.

3. Conférence de l'instruction publique de la Suisse du Nord-Ouest (NWEDK)

Au cours de l'année 2003, la NWEDK a pris des décisions notamment dans les domaines suivants: centre de compétences pour l'évaluation externe des écoles du degré secondaire II, réseau d'écoles connaissant une forte proportion d'enfants migrants, benchmarking au niveau du degré secondaire II, développement d'instruments pour l'évaluation des compétences en langues étrangères, télévision éducative, travail social à l'école, convention scolaire du «Regionales Schulabkommen». Pour plus de précisions, on se référera au rapport d'activité de la Conférence. Pour certains objets concernant l'ensemble de la partie alémanique du pays, les trois conférences alémaniques se regroupent au sein de la D-EDK.

M^{me} la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot est présidente de la NWEDK.

I. Secrétariat général

1. Généralités

L'article 50 de la LOCEA stipule que les secrétariats généraux remplissent des fonctions d'appui à la conduite et à la gestion des Directions; ils peuvent également se voir attribuer d'autres tâches, notamment en matière de support logistique et de représentation. Au début de l'année 2003, le secrétariat général de la DICS a été structuré en quatre sections, correspondant aux grands domaines de son activité:

- appui stratégique et controlling: information de la Directrice ICS, mise au point de déterminations de la DICS, de co-rapports et de rapports, pilotage de projets, planification, coordination avec la Chancellerie et les autres Directions du Conseil d'Etat, collaboration intercantonale, évaluation, contrôle qualité pour la Direction, information externe;
- conseil juridique et contentieux: préparation des actes législatifs de la DICS, analyse juridique de dossiers, conseil juridique des unités de la DICS, contentieux;
- finances et équipement: planification financière, procédure budgétaire, comptabilité, contrôle budgétaire, rapports financiers, décomptes divers, questions liées aux locaux, à leur équipement et à l'informatique;

- secrétariat de direction: agendas, réservations, mise en place des dossiers pour les séances de la Directrice ICS, traduction des textes du français vers l'allemand, contrôle des temps de travail.

C'est dans le contexte de cette organisation que les collaboratrices et collaborateurs du secrétariat général ont accompli leurs tâches d'état-major au cours de l'année 2003 pour la Directrice ICS et également apporté leur contribution aux travaux des unités administratives de la Direction, sous forme de documents écrits, de participation à des projets et à des séances (par exemple, de manière hebdomadaire, présidence de la Conférence des chefs de service de l'enseignement; nouvellement en 2003: le groupe de travail cantonal de reconnaissance de titres d'enseignement pour les écoles publiques du canton de Fribourg) et de conférences données sur divers thèmes (aspects juridiques de la profession enseignante, responsabilité professionnelle du corps enseignant et des cadres scolaires, principes de fonctionnement de la gestion publique dans le domaine de l'enseignement, collaboration intercantonale). Parmi les collaborations avec d'autres Directions, on mentionnera notamment la participation au comité de suivi NIGEFI, à la commission des subventions, au groupe controlling GMP, au groupe de travail pour la loi sur l'information, au groupe de travail FRI-INFO, à la conférence cantonale des marchés publics, au groupe des personnes de contact pour la protection des données.

2. Contentieux en matière scolaire

Sur le plan du contentieux en matière scolaire (recours déposés contre des décisions d'inspectrices et d'inspecteurs ou de directrices et directeurs d'école et dont est saisie la Direction en tant qu'autorité hiérarchique de recours), 50 recours ont été déposés auprès de la Direction en 2003 (32 concernant l'enseignement de langue française et 18 concernant l'enseignement de langue allemande). 2 recours sont en cours d'instruction, 2 ont été déclarés irrecevables, 9 ont été retirés avant décision finale, 4 ont été admis et 33 ont été rejetés.

3. Collaboration intercantonale

Le secrétaire général de la DICS prépare les dossiers de la Directrice ICS pour ses différentes séances dans le cadre de la CDIP et de la CIIP. Par ailleurs, il est lui-même appelé à représenter la Direction dans différents contextes.

1. Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Le secrétaire général est membre de la Conférence des secrétaires généraux (3 séances en 2003), de la Commission des secrétaires généraux et de son Finanzausschuss (7 séances), ainsi que de la Commission de reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les enseignantes et enseignants des degrés préscolaire et primaire (7 séances). Il a été appelé par la CDIP à faire partie de la délégation suisse, nommée par le Département fédéral de l'Intérieur,

au Forum de l'OCDE sur les accords du GATS dans le domaine de l'éducation, qui s'est tenu en novembre à Trondheim (Norvège). Enfin, il a représenté le canton de Fribourg dans le cadre d'un hearing d'une commission du Conseil de l'Europe sur la question des minorités linguistiques.

2. Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)

Le secrétaire général est membre de la Conférence des secrétaires généraux (6 séances en 2003) et du Bureau de la Conférence (2 séances).

3. Réseau de l'Office fédéral de la statistique (OFS) des personnes de contact pour la statistique des dépenses publiques d'éducation

Le secrétaire général participe aux séances organisées par l'OFS dans le domaine de la statistique des dépenses publiques d'éducation et est appelé ponctuellement à donner des avis sur des questions particulières de l'OFS.

La conseillère juridique a quant à elle été appelée à travailler au sein de la sous-commission juridique de la HES-S2.

II. Service des ressources

1. Généralités

Institué par la LOCEA et issu de la restructuration intervenue au sein de la DICS, le Service des ressources est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2003. Placé sous la responsabilité de M^{me} Christiane Brühlhart, cheffe de service, il comprend cinq domaines d'activité rattachés jusqu'ici au secrétariat général ou aux services de l'enseignement: la gestion administrative du personnel de l'ensemble de la Direction, corps enseignant et personnel administratif, le subventionnement des constructions scolaires, la reconnaissance et le subventionnement des transports scolaires, la répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire («pot commun») et la gestion des conventions intercantoniales relatives à l'accueil réciproque des élèves. Il assure également le lien entre l'Office cantonal du matériel scolaire et la Direction.

2. Ressources humaines

L'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2003, de la loi sur le personnel (LPers) a imposé un certain nombre d'adaptations administratives, notamment dans les contrats et les conditions générales d'engagement du corps enseignant. Pour la rentrée 2003/04, plus de 1500 contrats de travail ont été établis, entérinant, d'une part les nouveaux engagements et d'autre part les reconductions et les changements de poste ou de taux. Conséquence de l'entrée en vigueur du règlement du 17 décembre 2002 du personnel de l'Etat (RPers), la révision des prescriptions particulières relatives au statut du personnel enseignant est en cours.

2.1 Effectifs du corps enseignant par degré

	Nombre de personnes	Equivalents plein temps
Enseignement préscolaire	336	221
Enseignement primaire	1812	1236
Cycle d'orientation	1103	769
Ecoles du secondaire II	521	357
Haute Ecole pédagogique	102	50
Ecole du personnel soignant	84	66
Total	3958	2699

2.2 Effectifs des degrés préscolaire, primaire et du CO par langue et par genre

	Francophones		Germanophones		% femmes
	H	F	H	F	
Enseignement préscolaire	0	222	0	114	100 %
Enseignement primaire	314	972	86	440	78 %
Cycle d'orientation	354	362	193	194	50 %
Ecoles du secondaire II	220	150	77	74	43 %

2.3 Situation de l'emploi

A la fin de l'année scolaire 2002/03, on a enregistré 10 démissions au degré préscolaire, 66 dont 12 dont pour rai-

son d'âge au degré primaire, 32 dont 10 dont pour raison d'âge au cycle d'orientation, 38 dont 15 dont pour raison d'âge dans les écoles du secondaire du deuxième degré.

33 personnes ont été engagées au degré préscolaire dont 6 à temps complet, 204 au degré primaire dont 48 à temps complet, 146 au cycle d'orientation dont 10 à temps complet et 51 dans les écoles du secondaire du deuxième degré dont 1 seul à temps complet.

On constate des difficultés de recrutement de candidats diplômés dans les écoles du degré secondaire. Depuis plusieurs années déjà, pour compléter l'effectif du personnel enseignant, il faut avoir recours à des étudiants, qui sont alors engagés à temps partiel, plus particulièrement pour les branches spéciales.

2.4 Corps enseignant du degré secondaire engagé à la rentrée 2003 avec ou sans diplôme

	Francophones		Germanophones		Total
	Diplômés	non diplômés	Diplômés	non diplômés	
Ecoles du cycle d'orientation	50	45	29	22	146
Ecoles du deuxième degré	18	13	7	13	51

3. Constructions scolaires

3.1 Au degré primaire

De nouvelles constructions ainsi que des travaux de transformation de bâtiments scolaires ont été réalisés ou sont en voie d'exécution dans les communes suivantes: Attalens, Corbières, Dompierre, Fribourg (Villa Thérèse), Grandvillard, Grattavache, Kerzers, La Brillaz, Lurtigen, Mannens-Grandsivaz, Marsens, Morat, Riaz, Schmitten, St. Silvester, Tafers, Torny-le-Grand, Villaraboud, Villars-sur-Glâne, Villarvolard, Villorsonnens. Des concours d'architecture ont été réalisés dans les communes de Domdidier, Le Glèbe et Vuisternens-devant-Romont.

Des salles de sport ont été inaugurées à Dompierre, La Roche et Villorsonnens, d'autres sont en construction à Cugy, La Brillaz et Romont; des projets sont à l'étude à Courtepin, Gurmels et Le Glèbe. Celle de St-Aubin a décidé de transformer la sienne.

La Commission des constructions scolaires a tenu 6 séances au cours desquelles ont été traités 29 dossiers.

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi relatif aux subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation qui sera mis en consultation au début de l'année 2004.

3.2 Au cycle d'orientation

L'Association du cycle d'orientation de Sarine Campagne et du Haut Lac français a inauguré le CO du Gibloux à Farvagny. Elle a aménagé une nouvelle cuisine au CO de Pérolles et approuvé l'agrandissement et la transformation du CO de Marly. Les études concernant la construction du nouveau CO d'Avry se poursuivent.

L'Association du CO de la Broye planifie la construction d'un nouveau complexe pour faire face à l'augmentation des effectifs. La localisation n'est pas encore déterminée de manière définitive.

Le CO de Kerzers a mandaté un architecte pour effectuer une étude de faisabilité afin de compléter ses infrastructures.

Le concours pour l'agrandissement du CO de Wünnewil est terminé. La construction du CO de la Tour-de-Trême est en voie d'achèvement selon les délais prévus.

Les travaux concernant le centre culturel et sportif du CO de Romont ont débuté.

Les études pour la construction d'une salle de sport du CO de Gurmels sont en cours.

4. Transports scolaires

Auparavant, les services de l'enseignement obligatoire de langue française s'occupaient des transports scolaires des niveaux préscolaire, primaire et secondaire. Dans le cadre de la restructuration, cette tâche a été dévolue au nouveau Service des ressources. La transmission des dossiers s'est faite cette année. Afin de la faciliter, le service obligatoire de langue française a terminé le paiement des factures 2003 pour le primaire. En revanche, le service des ressources s'est occupé de l'élaboration du budget, du versement du premier acompte pour l'année scolaire 2003/04 des niveaux préscolaire et primaire ainsi que de la totalité des opérations budgétaires et comptables du CO. Les montants versés s'élèvent à 5 638 560 francs.

5. Répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire

Comme indiqué dans le Rapport N° 32 du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat N° 248.01 Josef Fasel, l'Inspection des finances, en collaboration avec le Service des communes, a procédé au contrôle de la répartition intercommunale des frais afférents à la scolarité enfantine et primaire pour l'exercice 2002. Au terme de ce contrôle, l'exactitude du décompte 2002 a pu être certifiée. Un nouveau programme de calcul de budget a été mis en place pour l'année 2004 en collaboration avec le Service de l'information et des télécommunication (SITel). Désormais, les budgets envoyés aux communes prennent en compte les modifications de population et de classification annoncées. Le groupe d'accompagnement du pot commun, composé de représentants des communes, du SITel et de la DICS, s'est réuni et a analysé les composantes des comptes 2002 et du budget 2004. Il a également proposé au Conseil d'Etat de déroger à l'arrêté du 24 avril 2001 relatif à l'application du critère de la population dite légale lors du calcul des participations financières à charge des communes dans le sens du maintien de l'application de l'article 91 du règlement d'exécution de la loi scolaire, ce qui a été accepté. Pour l'année 2003, le 13^e passage effectué à fin décembre 2003 indique que le coût moyen/classe est de

95 717 francs pour l'école enfantine et de 124 541 francs pour l'école primaire. Quatorze communes ont bénéficié d'un taux correcteur pour l'école enfantine et neuf communes pour l'école primaire.

6. Conventions intercantionales relatives à l'accueil réciproque des élèves

Passée entre les cantons de la conférence des directeurs de l'instruction publique du Nord-Ouest de la Suisse (Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Fribourg, Lucerne, Soleure et Zurich), la convention scolaire régionale (CSR 2000) règle les conditions d'accueil réciproque des élèves et étudiants de tous les degrés, de l'école enfantine au degré tertiaire. Pour chaque filière de formation, une contribution fixe est déterminée et appliquée par tous les cantons signataires. La liste des écoles ayant droit à des contributions est déterminée en fonction de l'offre de chaque canton.

Pour cette année, le canton de Fribourg a déboursé 2 162 360 francs pour 163 étudiants scolarisés dans les cantons signataires. Dans le même temps, il a facturé 1 746 400 francs pour l'accueil de 129 étudiants extracantonaux.

III. Office cantonal du matériel scolaire

1. Généralités

L'Office cantonal du matériel scolaire (ci-après l'OCMS), fondé en 1888 sous le nom de Dépôt cantonal du matériel scolaire, constitue un établissement officiel dont les bases légales sont contenues à l'article 111 de la loi scolaire du 23 mai 1985. L'Office est rattaché administrativement à la Direction de l'instruction publique, de la culture et des sports (DICS). Financièrement autonome, son organisation est régie par un règlement adopté par le Conseil d'Etat le 7 février 1994. Son organe de contrôle est la Commission de surveillance.

L'OCMS travaille en étroite collaboration avec la DICS: d'une part avec la Direction et le Secrétariat général pour les questions de stratégie, sur le plan cantonal et intercantonal et d'autre part, avec les services de l'enseignement obligatoire pour les décisions concernant les choix au niveau didactique des moyens d'enseignement.

2. Activités

L'OCMS s'est acquitté de son mandat en livrant à toutes les écoles obligatoires du canton des moyens d'enseignement et des fournitures nécessaires à leur bon fonctionnement. Ses activités sont résumées ci-dessous:

- 20 000 ventes, dont 15 000 au magasin;
- environ 5000 articles gérés;
- 5,6 millions de francs de chiffre d'affaires;
- 9200 lettres et 1750 paquets envoyés;
- 950 palettes livrées dans les écoles fribourgeoises;
- environ 450 tonnes de marchandises traitées: arrivage, stockage, préparation des commandes et expédition;
- réimpression de 30 moyens d'enseignement pour un montant de 220 000 francs par l'industrie des arts graphiques du canton;
- l'OCMS, en collaboration avec l'Office romand des éditions et fournitures scolaires (OR), a fait produire dans le canton de Fribourg pour le compte de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) la réimpression de 3 moyens d'enseignement romands. La valeur totale des trois travaux s'élève à 257 800 francs. Les achats de moyens romands par l'OCMS auprès de la CIIP se montent à 470 000 francs.
- De plus, l'OCMS s'occupe, en étroite collaboration avec la DICS, de l'édition et de la production d'un moyen d'enseignement d'histoire en allemand pour les élèves de 6^e primaire, parution au printemps 2004.
- Il recherche des nouveaux moyens d'enseignement pour les cycles d'orientation auprès des différents fournisseurs pour l'obtention des exemplaires «service de presse» en vue des évaluations. Les branches concernées sont le français, le latin, l'histoire, la géographie et les sciences.

3. Commission de surveillance

Les membres de la Commission de surveillance ont siégé deux fois en 2003. La première fois, en date du 14 mai 2003, les membres ont pris connaissance des comptes de l'exercice 2002 pour lesquels ils ont donné décharge à la Direction de l'OCMS. Ils ont également mené une réflexion sur sa gestion.

La deuxième séance a eu lieu le 12 novembre 2003 pour prendre connaissance de l'adoption par le Conseil d'Etat, sur proposition de la DICS, de la mise sur pied de deux groupes de travail. Le premier groupe est chargé d'une étude sur l'octroi d'un statut juridique à l'OCMS et le deuxième d'une analyse portant sur les besoins en locaux.

4. Personnel

Le nombre de collaboratrices et collaborateurs est actuellement de 11 employés, représentant 7,7 EPT, ainsi que 6 auxiliaires, représentant 2,5 EPT. L'OCMS est à même de remplir son mandat sans avoir recours systématiquement à des aides externes dans les périodes critiques.

5. Vers l'extérieur

L'OCMS travaille au niveau des moyens d'enseignement en étroite collaboration avec l'Office romand des éditions et fournitures scolaires (OR). Ce dernier est composé des responsables des matériels scolaires de chaque canton romand (Genève, Vaud, Valais, Neuchâtel, Jura, Berne francophone et Fribourg). Les activités communes sont la réalisation de nouveaux moyens d'enseignement, comme EOLE par le canton de Vaud, et les réimpressions des ouvrages existants (voir sous «Activités»), sans oublier une gestion commune des stocks cantonaux. L'OR sera intégré en 2004 dans les nouvelles structures de la CIIP, qui doivent encore faire l'objet d'une décision formelle de la Conférence.

L'OCMS travaille également en étroite collaboration avec les offices scolaires romands pour l'acquisition de certaines fournitures scolaires. Le canton de Fribourg profite ainsi de meilleures conditions sur les produits.

IV. Services de l'enseignement obligatoire

1. Généralités

1.1 Nouvelles structures dans la verticalité

Le Service de l'enseignement obligatoire de langue française, institué dans le cadre de la LOCEA, fonctionne depuis le 1^{er} janvier 2003. Les deux Services de l'enseignement, francophone et alémanique, sont désormais tout à fait identiques dans leur organisation, regroupant les degrés scolaires allant de l'école enfantine jusqu'au cycle d'orientation. Cette nouvelle structuration de l'école obligatoire traduit la volonté de traiter les thématiques scolaires de manière plus continue, c'est-à-dire dans la recherche d'une plus grande cohérence dans la verticalité des apprentissages des élèves et en assurant un passage plus harmonieux d'un degré à l'autre, aussi bien de l'école enfantine en 1^{re} primaire que de 6^e primaire vers le CO.

1.2 Thèmes communs des deux parties linguistiques

Les deux Services de l'enseignement obligatoire ont conduit en commun divers thèmes transversaux. Parmi les plus importants, il convient de relever:

- la recherche de solutions pour les élèves gravement perturbateurs;
- l'élaboration de lignes directrices pour la formation continue;
- l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement;
- le début de la révision de la loi scolaire et de son règlement d'exécution;
- la gestion des effectifs scolaires (ouvertures et fermetures de classes);
- l'élaboration d'une nouvelle conception de l'enseignement des langues. Le 11 avril 2003, la Commission cantonale des langues a remis à la DICS la «Conception générale pour l'acquisition de la langue partenaire et d'autres langues étrangères aux degrés préscolaire, primaire et secondaire I», dans une version intégrale et une version abrégée. Le volet financier des 15 domaines décrits dans le projet a été élaboré durant l'automne 2003. Les quatre conférences des inspecteurs primaires et des directeurs de CO francophones et alémaniques ont été invitées à se prononcer. Les sous-groupes «formation continue» et «projets» n'ont pas siégé.

1.3 Partie francophone

L'instauration du nouveau Service de l'enseignement obligatoire de langue française a donné l'occasion au chef de service de présenter les lignes directrices de ces prochaines années: valeurs, priorités et pistes d'actions dans la recherche d'une école de qualité. Lors de plusieurs ren-

contres, ont été ainsi réunis les inspecteurs scolaires, conseillers pédagogiques et directeurs de CO, les collaborateurs du Service, les maîtres de 5P et 6P ainsi que les enseignants de toutes les écoles du CO. Suivront en 2004 les enseignants de 1P à 4P. Lors de réunions du même type, le chef de service adjoint a rencontré toutes les enseignantes de l'école enfantine. Ces démarches de proximité ont permis aussi de préciser les thèmes et les dossiers majeurs actuellement à l'étude, tout en favorisant une meilleure connaissance réciproque.

Les thèmes prioritaires traités durant l'année 2003 ont concerné:

- la poursuite des projets d'établissement et des projets linguistiques;
- l'élaboration d'un concept de réorganisation de l'inspectorat de l'école enfantine, primaire et spécialisée (Inspection 2004);
- l'analyse – bilan des pratiques et la recherche d'options claires en évaluation;
- la consultation d'un projet de procédure de préorientation pour le passage de l'école primaire vers le cycle d'orientation;
- la consultation d'un projet de nouvelle grille horaire pour le CO;
- la préparation de la consultation du plan d'études cadre romand (PECARO);
- la poursuite du travail d'actualisation des méthodes d'enseignement, de l'école enfantine jusqu'au cycle d'orientation avec la recherche d'une meilleure identification des objectifs poursuivis.

Tout au long de l'année, le Service de l'enseignement obligatoire de langue française a été fortement sollicité par le remplacement de plusieurs cadres; il s'agissait soit d'entrée en retraite, de maladie, de départ en cours de carrière ou encore en raison d'ouverture de poste. Ont ainsi été nommés:

- M^{me} Claudine Perroud, directrice du CO du Belluard en remplacement de M. Léon Gurtner;
- M^{me} Anne-Françoise Magnin, inspectrice de l'école enfantine de la ville de Fribourg, de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse en remplacement de M^{me} Véronique Perritaz;
- M^{me} Francine Rey, inspectrice du CO en remplacement de M. Jean-Michel Steinmann;
- M. Hugo Stern, collaborateur chargé de l'encadrement de l'enseignement musical en remplacement de M. Jean-Pierre Chollet;

M. Pierre Cottier a été confirmé à la tête de l'école du CO de la Gruyère, sur le site de Bulle; M. Frédéric Ducrest a été nommé directeur du site de La Tour-de-Trême, avec entrée en fonction partielle au 1^{er} septembre 2003. Au terme de l'année 2003, les postes d'inspecteur scolaire de Sarine-Sud et de collaborateur pédagogique du CO (50 %) sont mis au concours.

1.4 Partie alémanique

Deux éléments ont fortement influencé le travail pédagogique du service: a) les résultats de l'enquête Pisa 2000 doivent donner un nouvel élan au développement actuel et futur de l'école; (b) les projets actuels et futurs doivent être conçus encore plus clairement dans l'optique d'une «école alémanique fribourgeoise» touchant tous les degrés.

Concernant le premier élément, le chef de service et ses cadres (inspecteurs/trices et directeurs d'écoles), en collaboration avec des spécialistes de la recherche pédagogique, ont soigneusement étudié les résultats de l'enquête Pisa 2000 et ont ébauché des lignes d'action pour le développement futur de l'école. Principales conclusions de cette étude: autonomie partielle de chaque école; scolarisation plus précoce et plus flexible des enfants; création d'un contrôle de qualité par des évaluations internes et externes; évaluation générale des programmes d'étude; mesures d'incitations à la langue allemande et spécialement à la lecture.

Concernant le deuxième élément, deux projets de développement de l'école touchant tous les degrés sont à mentionner: la mise à jour des carnets scolaires pour l'école primaire et le cycle d'orientation; un conseil externe va être constitué pour concevoir un projet de développement de la qualité touchant tous les niveaux. Ce projet répondra particulièrement aux questions concernant l'évaluation interne et externe et établira une base pour les expériences scolaires y relatives.

Des changements de personnel ont aussi marqué cette année. Hannes Thöni, directeur du Cycle d'Orientation de Kerzers, donne sa démission pour le 31 août pour raison d'âge. Alain Maeder, enseignant au Cycle d'Orientation de Gurmels, lui succèdera. Hubert Andrey, directeur du CO de Gurmels donne également sa démission pour raison d'âge pour la fin 2004.

1.5 Effectifs

1.5.1 Ecole enfantine

	Partie française		Partie alémanique		Totaux	
	2002/03	2003/04	2002/03	2003/04	2002/03	2003/04
Nombre d'élèves	2 449	2 479	1 109	1 077	3 558	3 558
Nombre de classes	148	147	65	64	213	211
Moyenne par classe	16,54	16,87	17,06	16,83	16,7	16,86

Dans la partie francophone, le nombre de classes a diminué de 1 (2) unités et celui des élèves a augmenté de 30. Dans la partie alémanique, le nombre de classes a diminué de 1 (3) unités et celui des élèves de 32 (29). Au total, la diminution des classes est de 2 (5) unités et celle des effectifs d'élèves de 2.

1.5.2 Ecole primaire

Effectifs

La commission pour les effectifs a décidé de l'ouverture et de la fermeture de classes. Il y avait 19 803 (19 719) élèves dans les classes primaires régulières au début de l'année scolaire 2003/04, dont 14487 (14 385) dans les classes francophones et 5316 (5334) dans les classes alémaniques.

Dans la partie francophone, le nombre de classes a augmenté de 8,5 (7) unités et celui des élèves de 102 (282). Dans la partie alémanique, le nombre de classes a augmenté de 0 (4) unités et celui des élèves a diminué de 18 (augmenté de 39). Au total, l'augmentation des classes est de 8,5 (10) unités et celle des effectifs d'élèves de 84 (321).

En outre, il y avait 350 élèves dans les classes de développement, dont 246 dans les classes francophones et 104 dans les classes alémaniques. La moyenne du nombre d'élèves par classe dans les classes publiques (sans les classes de développement) est de 19,47 (19,87), et de 19,1 (19,66) avec les classes de développement.

Répartition des élèves

	Classes de langue française		Classes de langue allemande		Total	
	2002/03	2003/04	2002/03	2003/04	2002/03	2003/04
1 ^{re} année	2 426	2 393	906	813	3 332	3 206
2 ^e année	2 349	2 481	907	946	3 256	3 427
3 ^e année	2 398	2 336	834	889	3 232	3 225
4 ^e année	2 472	2 402	890	856	3 362	3 258
5 ^e année	2 428	2 462	918	896	3 346	3 358
6 ^e année	2 312	2 413	879	916	3 191	3 329
Total	14 385	14 487	5 334	5 316	19 719	19 803

1.5.3 Cycle d'orientation

Dans la partie francophone, le nombre de classes a augmenté de 6 (7) unités et celui des élèves de 304. Dans la partie alémanique, le nombre de classes a augmenté de 7 (1) unités et celui des élèves de 120 (35). Au total, l'augmentation des classes est de 13 (8) unités et celle de l'effectif des élèves de 424.

Effectifs des élèves selon les années de CO

	Classes de langue française		Classes de langue allemande		Total	
	2002/03	2003/04	2002/03	2003/04	2002/03	2003/04
7 ^e année	2 265	2 465	898	950	3 163	3 415
8 ^e année	2 308	2 241	889	890	3 197	3 131
9 ^e année	2 028	2 199	851	918	2 879	3 117
Total	6 601	6 905	2 638	2 758	9 239	9 663

Effectifs moyens des élèves par classe et par section

	Classes de langue française		Classes de langue allemande	
	2002/03	2003/04	2002/03	2003/04
s. pré-gymnasiale	23,74	24,11	19,78	19,37
s. générale	22,47	23,11	21,53	21,18
s. pratique	16,54	17,58	15,40	15,91
cl. développement	9,82	9,45	8,00	8,05
Total	21,02	21,58	17,82	17,69

Effectifs des élèves selon les sections pour la 1^{re} année de CO

	Classes de langue française		Classes de langue allemande		2002/03	2003/04	2002/03	2003/04
	2002/03	2003/04	2002/03	2003/04				
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
s. pré-gymnasiale	788	34,79	832	33,75	216	23,95	221	23,26
s. générale	988	43,62	1090	44,22	390	43,24	413	43,47
s. pratique	396	17,48	452	18,34	239	26,5	259	27,26
cl. développ.	50	2,21	45	1,82	57	6,32	57	6,0
Cl de langue	43	1,9	46	1,87	-	-	-	-
Total	2265	100	2465	100	902	100	950	100

Effectifs des élèves selon les sections pour les 3 années de CO

	Classes de langue française		Classes de langue allemande		2002/03	2003/04	2002/03	2003/04
	2002/03	2003/04	2002/03	2003/04				
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
s. pré-gymnasiale	2500	37,87	2628	38,06	633	24,2	678	24,76
s. générale	2767	41,92	2923	42,33	1184	45,26	1207	44,08
s. pratique	1174	17,79	1204	17,44	662	25,31	700	25,57
Cl. de développ.	117	1,77	104	1,51	137	5,24	153	5,95
Cl. de langue	43	0,65	46	0,67	-	-	-	-
Total	6601	100	6905	100	2616	100	2738	100

Elèves de 10^e année

	Classes de langue française		Classes de langue allemande		2002/03	2003/04	2002/03	2003/04
	2002/03	2003/04	2002/03	2003/04				
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
10 ^e année	545	8,2	558	8,08	167	6,35	144	5,25

2. Ecole enfantine, partie francophone**2.1 Généralités**

A la rentrée 2003, la partie francophone du canton de Fribourg compte 148 classes enfantines et 226 enseignantes. Toutes les classes enfantines travaillent à temps complet depuis deux ans maintenant.

2.2 Nombre de classes

Huit classes ont été dédoublées en raison d'effectifs trop élevés: Fribourg-Bourg, Hauterive, Marly-Cité, Matran, Misery-Courtion-Villarepos, Montagny-Léchelles, Nant et la Tour-de-Trême. Neuf classes ont été fermées en raison d'effectifs insuffisants: Châbles, Estavayer-le-Lac, Estévenens-La Joux, Farvagny, Grolley, La Brillaz, Lussy, Marly-Grand-Pré, Praroman-Le Mouret.

2.3 Répartition géographique

	2002/2003		2003/2004	
	classes	élèves	classes	élèves
Ville de Fribourg	17	302	18	290
Sarine-Campagne	45	749	43	768
Gruyère	30	502	31	527
Lac français	8	128	10	174
Glâne	16	246	14	230
Broye	21	327	20	310
Veveysse	11	195	11	180
Total	148	2 449	147	2 479

2.4 Formation continue des maîtresses enfantines

Les maîtresses enfantines ont suivi les formations concernant les méthodologies de l'éducation musicale (3 séances) et des mathématiques (3 séances); elles ont participé à une séance sur le concept d'intégration et à une conférence «Ecole-famille».

2.5 Admissions à l'école primaire

Les parents de 141 (150) élèves ont décidé de retarder l'entrée de leur enfant à l'école primaire. Ce nombre représente le 5,75 % (5,77 %) des enfants qui, en 2003, étaient en âge de commencer l'école primaire. Environ 50 % des enfants qui ont commencé l'école enfantine de manière anticipée y restent 2 ans. Les parents de 63 (51) élèves ont demandé une admission anticipée en classe primaire.

2.6 Situation de l'emploi

24 (31) postes étaient à repourvoir pour l'année scolaire 2003/04 (8 postes à plein temps et 16 postes à temps partiel).

4 diplômées sur 11 ont obtenu un poste à temps partiel, 4 des appuis ou des remplacements et 1 enseignante travaille à Flos Carmeli dans la classe des petits à 20 %.

2.7 Cours de langue

5 enseignantes sont au bénéfice d'un contrat à 50 %. Afin de professionnaliser ces appuis langue, elles sont mises en réseau sous la responsabilité de la coordinatrice cantonale de la scolarisation des enfants de migrants.

2.8 Intégration d'enfants ayant des besoins différents

13 enfants bénéficient du concept d'intégration alors que 24 autres bénéficient d'un appui ou d'un soutien à moyen ou à long terme par les enseignantes spécialisées. Quelques enfants sont soutenus par le Service Educatif Itinérant (SEI).

2.9 Relations EE – EP

Les enseignantes ont participé à 2 séances dans le but de poursuivre une collaboration régulière entre les classes de l'école enfantine et celles du degré primaire, pour assurer une transition harmonieuse entre ces deux degrés et pour favoriser une progression dans les apprentissages des élèves.

2.10 Enseignantes spécialisées

Deux enseignantes spécialisées et engagées à 75 % interviennent dans les classes enfantines. Elles sont également disponibles pour un suivi pédagogique et des conseils dans les cas d'enfants au comportement inadapté.

2.11 Rencontres obligatoires

Les enseignantes enfantines sont convoquées aux réunions plénières des arrondissements.

Les nouvelles maîtresses enfantines suivent la formation obligatoire prodiguée par la conseillère pédagogique des jeunes maîtres.

De manière générale, les maîtresses enfantines ont participé aux travaux planifiés sur 17 mercredis pour le développement des projets d'école.

3. Ecole enfantine, partie alémanique

3.1 Généralités

3.1.1 Développement de l'école

Formation/Education 4-8:

Le projet de développement «Formation et éducation pour les enfants de 4 à 8 ans» sera lancé en collaboration avec le programme de formation de Suisse centrale qui entretient lui-même un projet de coordination avec la CDIP de Suisse orientale. Ce projet vise à rassembler les expériences et les résultats obtenus avec de nouveaux modèles de scolarisation, dans le but d'instaurer une scolarisation future plus flexible et plus individuelle. La Direction suit cette expérience de près.

3.1.2 Documentation Ecole Enfantine

Un groupe de travail constitue un classeur de documentation contenant des modèles à suivre pour la planification du cours, des propositions pour les enseignants concernant l'observation et l'évaluation, ainsi que des documents pour l'organisation des entretiens avec les parents. Un CD-ROM est inclus, afin que les enseignants puissent accomplir la planification écrite sur ordinateur.

3.1.3 Nouvelle brochure pour les parents

Au début de l'année scolaire 2003/04 est parue la nouvelle brochure d'information pour les parents «Der Kindergarten Deutschfreiburg». Elle se réfère aux objectifs établis dans le programme scolaire concernant les compétences personnelles, sociales et scolaires.

3.1.4 Intégration d'élèves handicapés et atteints de troubles de comportement dans les classes régulières

Durant l'année scolaire 2003/04, 15 (9) enfants ayant besoin d'attention particulière ont été intégrés dans des classes enfantines régulières. 12 enfants ont été intégrés par le biais Les Buissonnets. 8 (5) éducatrices spécialisées travaillent dans les classes enfantines régulières pour soutenir et encourager ces enfants. La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport soutient en outre l'intégration de trois autres enfants.

3.1.5 Cours d'allemand pour enfants de langue étrangère

24 (20) communes proposent des cours d'allemand afin de favoriser l'intégration des enfants de langue étrangère. Durant l'année 2003/04, 169 (168) élèves de l'école enfantine peuvent bénéficier de ces cours.

3.2 Ouverture et fermeture de classes

Deux écoles enfantines (Jeuss et Ste-Ursule) sont ouvertes au début de l'année scolaire.

Trois classes sont fermées suite à un nombre insuffisant d'élèves: Alterswil (1), Heitenried (1), Plaffeien (1). Suite au dépassement du nombre d'élèves maximum autorisé par classe et à l'intégration d'un enfant handicapé, un cours d'appuis pédagogiques a été mis en place à Courtepin.

3.3 Répartition géographique des classes

	2002/03		2003/04	
	classes	élèves	classes	élèves
Fribourg	6	85	6	95
Singine	36	620	34	574
Gruyère (alémanique)	1	14	1	13
Lac (alémanique)	22	390	23	395
Total	651	109	641	077

Durant l'année scolaire 2003/04, 64 classes sont conduites par 96 enseignants. Trois maîtresses exercent leur activité dans 2 écoles. Toutes les écoles enfantines sont à plein temps.

Dans 4 (4) cercles scolaires, du fait du nombre peu élevé d'élèves ou d'une longue tradition, deux années d'école enfantine sont à charge des communes concernées: Murten (8), Galmiz (1), Fräschels (1) et Jaun (1).

37 (30) classes enfantines sont conduites par 2 enseignants à temps partiel.

5 (5) maîtresses enfantines assument des fonctions de «Schulleiter» dans leur cercle scolaire.

3.4 Formation continue

Les enseignant(e)s ont été convié(e)s à suivre 2 séances de formation continue:

Comprendre et encourager l'apprentissage d'une (deuxième) langue

Les enseignants ont eu la possibilité de revoir, d'un point de vue scientifique, les mécanismes d'acquisition ainsi que les différents facteurs jouant un rôle dans l'apprentissage d'une langue. Dans un deuxième temps, ils observeront l'influence de ces facteurs sur l'apprentissage d'une deuxième langue et apprendront de quelle façon encourager celle-ci à l'école enfantine.

Introduction d'un nouveau matériel scolaire

Suite à la (future) introduction de nouveaux livres de mathématique, le «Zahlenbuch» au niveau du primaire et le «mathbu.ch» au niveau du cycle d'orientation, le nouveau livre scolaire «Das kleine Zahlenbuch» va être introduit. Un module d'introduction permettra aux enseignants de connaître le contenu et l'utilisation/mise en pratique avec la classe.

3.5 Admission à l'école à l'école primaire

Les parents de 160 (153) enfants ont décidé de retarder d'une année l'entrée de leur enfant à l'école. Ce nombre représente le 14,4 % (12,35 %) des enfants qui, en 2003, étaient en âge de commencer leur scolarité obligatoire. En revanche, les parents de 14 (17) enfants ont utilisé la possibilité d'une admission anticipée à l'école.

3.6 Situation de l'emploi

Au début de l'année scolaire 2003/04, toutes les places vacantes ont été repourvues.

4. Ecole primaire, partie francophone

4.1 Innovations

La méthodologie romande d'éducation musicale a été introduite dans les classes de 6^e année. Un nouveau moyen destiné à l'enseignement biblique interreligieux romand a été présenté aux enseignants des classes de 3 P et de 4 P.

4.2 Rencontres avec les associations professionnelles

La Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport a reçu à deux reprises la Société pédagogique fribourgeoise francophone (SPFF). Les discussions ont notamment porté sur l'image de la profession enseignante, le règlement du personnel enseignant, les conditions de travail, en particulier le burn out et les élèves difficiles et perturbateurs, les réformes, la mise en place de la HEP, les projets d'établissement / «Schulleitung», l'inspection 2004, les mesures d'appui aux élèves en difficultés, l'étude des solutions envisagées pour les passerelles HEP, les effectifs.

4.3 Promotion de la langue partenaire

M^{me} Bertschy et M. Birbaum continuent à suivre les projets linguistiques. L'un de ceux-ci a pris fin, deux nouveaux ont débuté. Des outils pédagogiques ont été élaborés par les animatrices des projets et les Centres de documentation pédagogique. La formation des animatrices et animateurs des projets a été un point fort dans ce domaine. Parallèlement au développement d'un nouveau concept cantonal, la formation continue de tous les enseignants de l'école primaire 3P-6P s'est poursuivie dans les deux parties linguistiques du canton: introduction de TAMBURIN (partie francophone) et pratique plus efficace avec BONNE CHANCE (partie alémanique).

4.4 Scolarisation des enfants étrangers

Durant l'année scolaire 2003/04, les classes francophones de la scolarité obligatoire comptent environ 18 % d'élèves étrangers. Dans les classes primaires, près d'un cinquième de ces enfants sont au bénéfice d'appuis linguistiques spécifiques (cours de langue ou appuis ponctuels). Cette proportion est approximativement de 1 sur 10 pour le cycle d'orientation.

La Commission cantonale pour la scolarisation des enfants de migrants s'est réunie à deux reprises. Elle planche actuellement sur un projet de documents qui devraient permettre aux enseignants, aux commissions scolaires et aux familles migrantes de mieux saisir le cadre légal dans lequel s'effectue la scolarisation dans nos institutions.

4.5 Transports scolaires

Tous les budgets présentés par les transporteurs et les autorités scolaires locales ont été contrôlés et ont pu être tenus. Dès 2004, ce domaine sera géré par le Service des ressources.

4.6 Nombre de classes

	2002/03			2003/04		
	Total	PT	TP	Total	PT	TP
Fribourg	99*	29	70	100*	26	74
Sarine-Campagne	109	49	60	111.5	50.5	61
Sarine-Nord	115	77	38	118	44	74
Gruyère	153	95	58	153	21	132
Glâne-Veveyse	139	83	56	142	64	78
Broye-Lac	113	32	50	112	52	60
Total	728	396	332	736.5	257.5	479

* Huit classes primaires sont à la charge de la ville de Fribourg.

20.5 classes sont ouvertes en raison d'effectifs trop élevés: à Autigny, Chénens / Bulle, Morlon / Bussy, Morens, Rueyres-les-Prés, Sévaz / Châbles, Cheyres, Font / Châtel-St-Denis (2 classes) / Corpataux, Magnedens, Rossens (0.5) / Courtepin, Courtaman, Wallenried / Cressier-sur-Morat / Delley, Gletterens, Portalban / Farvagny, Vuisternens-en-Ogoz / Grandvillard, Enney, Villars-sous-Mont, Estavannens / Granges-Paccot / La Roche, Pont-la-Ville (0.5) / Pont, Porsel, Bouloz / Pont-en-Ogoz / Romont, Berens / Treyvaux (0.5) / Vaulruz / Villars-sur-Glâne (Cormannon) / Villars-sur-Glâne (Villars-Vert) / Vuisternens-dt-Romont.

12 classes sont fermées en raison d'effectifs insuffisants à: Attalens, Granges / Corminboeuf, Chésopelloz / Domdidier / Estavayer-le-Lac / Gruyères / La Corbaz-Lossy, Formangueries, Cormagens / Le Mouret / Sorens / Ursy / Villarepos, Misery, Courtion / Villars-sur-Glâne (Les Rochettes) / Vuadens.

A la rentrée scolaire 2003/04, il y a donc 8.5 classes supplémentaires par rapport à l'année 2002/03.

4.7 Classes de développement

La partie française dispose de 26 (26) EPT de maîtres de classes de développement:

Fribourg (8), Bulle (6), Estavayer-le-Lac (3), Villars-sur-Glâne (3), Marly (1), Belfaux (1), Romont (2) et Châtel-St-Denis (2).

De plus, 32,40 (32,29) postes de maîtres itinérants sont à disposition. Les maîtres travaillent dans les arrondissements suivants: Fribourg (4,6), Broye et Lac (6), Glâne et Veveyse (5,3), Gruyère (5,8), Sarine-Sud (5,10), Sarine-Nord (5,6).

4.8 Classes de langue

Etat au 1.9.2003: Estavayer-le-Lac, 2 postes à plein temps; Bulle et La Tour-de-Trême, 1,25 poste; Fribourg, 6 postes à plein temps; Marly, 1 poste à mi-temps; Courtepin, 2 postes à mi-temps; Villars-sur-Glâne, 2 postes à mi-temps; Romont, 1 poste à plein temps; Villaz-Saint-Pierre, 1 poste à mi-temps.

Des cours de deux à quatre leçons par semaine se donnent individuellement ou en groupes dans tous les cercles scolaires qui accueillent des enfants allophones.

4.9 Situation de l'emploi

34 (26) postes à plein temps et 68 (56) postes à temps partiel étaient à repourvoir à la rentrée scolaire 2002/03.

Des 55 candidats diplômés en 2002, 17 ont obtenu un poste à plein temps ou à temps partiel, 20 ont poursuivi des études ou ont choisi une autre orientation professionnelle et 18 sont disponibles pour des remplacements ou des appuis.

4.10 Perfectionnement

Cours obligatoires

Introduction de la nouvelle méthodologie d'éducation musicale de l'école enfantine à la 6P. Introduction de la nouvelle méthodologie de l'enseignement de l'allemand (Tamburin).

Cours facultatifs

59 cours ont été organisés durant la deuxième semaine du mois de juillet; 18 cours à l'année, 82 cours à la carte, 2 conférences (5 cours ont été dédoublés). Pour l'ensemble des cours et des enseignants, on a compté un total de 2492 inscriptions. 13 enseignants ont suivi des cours dans le programme spécial des langues 2003 et 15 autres enseignants ont suivi des cours en immersion à l'étranger dans le cadre du perfectionnement intensif 2003.

4.11 Conférence des inspecteurs scolaires

Durant l'année scolaire 2002/03, les inspectrices et les inspecteurs scolaires francophones se sont réunis à 27 reprises en séance plénière et à 21 reprises partiellement. La conférence a reçu de nombreux invités, pour des échanges et des informations réciproques.

Les principaux sujets traités sont les suivants:

Poursuite de la réflexion sur «Inspection 2004» et dépôt d'un rapport auprès de la DICS. Poursuite de la réflexion sur la mise en œuvre des projets d'établissements et la mise en place d'une procédure de «reconnaissance», expérimentation de cette procédure. Séminaire sur la communication et sur l'éthique de l'inspection des écoles.

– Concernant les élèves:

Procédure de passage au cycle d'orientation: PPO / TAC. Poursuite de la réflexion sur l'évaluation dans la verticalité EE – EP – CO. Réflexion sur la surdouance; auto-évaluation en éducation musicale; échange sur les élèves en difficulté.

– Concernant les enseignants:

Planification des mercredis après-midi, visites didactiques des mathématiques, information sur les nouveaux moyens de mathématiques 5-9, présentation de la nouvelle carte de géographie du canton de Fribourg et distribution du classeur méthodologique y relatif. Elaboration du document «Processus d'évaluation continue des besoins des élèves en difficulté».

– Concernant les autorités:

Travail avec la DICS pour les modifications du livret scolaire bleu utilisé en 5P et 6P. Information donnée par la DICS sur la responsabilité des enseignants. Rencontre avec la Chambre pénale des mineurs et le Service de l'enfance et de la jeunesse. Echanges avec la Direction de la Haute Ecole pédagogique (HEP). Rencontre avec M. Renz, secrétaire général de la Direction de la sécurité et de la justice, accompagné de M. Perler, chef de la Police de sûreté, afin d'échanger et tenter de répondre à l'accroissement de la délinquance juvénile. Séances de service à la Direction.

5. Ecole primaire, partie alémanique

5.1 Généralités

5.1.1 Développement de l'école

«Schulleitung»

Le rapport du projet «La direction d'établissement (Schulleitung) pour le développement de la qualité des écoles enfantines et primaires» a été présenté au public le 13 mars à St-Antoni, puis mis en consultation dans les deux régions linguistiques. Au 1^{er} septembre, toutes les écoles primaires se sont vues attribuer une «Schulleitung» avec une décharge minimale selon l'importance du projet. Ainsi, les expériences positives du projet ne subiront pas d'interruption et celui-ci pourra continuer à être développé sans interruption.

Des rencontres régulières entre le service et les «Schulleiterinnen» garantissent un échange d'informations direct et approfondi. Une formation de «Schulleiter» est offerte aux «Schulleiterinnen» en exercice grâce à la coopération avec le canton de Soleure.

Nouveau matériel d'étude pour l'histoire:

Une équipe d'auteurs (historiens, enseignants) élabore un nouveau livre d'histoire en trois tomes pour les 4^e, 5^e, et 6^e années. Ce livre met particulièrement l'accent sur l'histoire locale fribourgeoise. Le premier tome sera introduit dès l'année scolaire 2004/05.

Intégration des élèves de langue étrangère:

Le modèle «Classes d'intégration et d'encouragement» de l'école primaire de Flamatt est évalué scientifiquement. En cas de résultats positifs, le modèle de Flamatt sera introduit dans d'autres établissements scolaires.

Evaluation du programme d'étude:

Le programme d'étude va être évalué intégralement par un groupe d'experts afin d'y intégrer rapidement et de manière ciblée des ajustements et des compléments.

5.1.2 Rencontres avec les associations professionnelles

La Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport a reçu à deux reprises le comité du Lehrerverein Deutschfreiburg. La première rencontre a principalement

porté sur les perspectives professionnelles des maîtresses enfantines dans le contexte des nouvelles formations des enseignantes et des enseignants à la HEP. Le second entretien a permis des échanges sur la question des appuis pédagogiques, ainsi que sur l'offre de cours d'allemand pour les élèves de l'école primaire de langue maternelle étrangère.

5.2 Répartition géographique des classes

	2002/03			2003/04		
	Total	PT	TP	Total	PT	TP
Ville de Fribourg (alémanique)	31	15	16	30	9	21
Singine	152	88	64	152	74	78
Gruyère (alémanique)	3	3	–	3	2	1
Lac (alémanique)	78	46	32	79	35	44
Total	264	152	112	264	120	144

Les enseignants n'ayant pas de classe propre mais travaillant comme appui pédagogique sont également inclus dans ces chiffres. Cela concerne les écoles suivantes: Alterswil, Giffers, Ueberstorf (2), Plasselb, Plaffeien, St. Sylvester, Gurmels, Murten, Fribourg Au et Fribourg Jura. Des classes ont été ouvertes dans les écoles suivantes: Giffers (1), Murten (2), Plaffeien (1) und Tafers (1).

A Bösinggen, Dürdingen, Kerzers et St. Antoni une classe par école a été fermée, à Fribourg (Schönberg) deux.

5.3 Cours de langue, état au 1^{er} septembre 2003

Cercles scolaires ABGRU 3/28; Alterswil: 2/28; Bösinggen: 9/28; Cordast-Guschelmuth: 7/28; Courtepin: 8/28; Dürdingen 8/28; Flamatt: 36/28; Freiburg: 26/28; Giffers 6/28; Gurmels: 8/28; Heitenried: 3/28; Jaun: 2/28; Schulkreis Jeuss, Lurtigen, Salvenach: 2/28; Kerzers: 24/28; Liebstorf: 5/28; Murten: 35/28; Plaffeien: 5/28; Plasselb: 4/28; Schmitten: 11/28; St. Antoni 1/28; St. Ursen: 5/28; Tafers: 17/28; Wünnewil: 14/28.

5.4 Formation continue

Les enseignants sont conviés à suivre les cours obligatoires suivants:

- Comment apprennent les élèves handicapés mentaux intégrés dans des classes régulières
- Activités créatives et variées pour les ACM
- Introduction au programme de l'économie familiale
- Comprendre et encourager l'apprentissage d'une (deuxième) langue
- Nouveaux horizons avec «Bonne Chance»
- Introduction au nouveau matériel de mathématique «Zahlenbuch 1-4»
- Introduction au nouveau matériel de mathématique «Zahlenbuch 5-6»
- Introduction pour enseignants «L'Allemand comme langue étrangère»

- Séance d'informations pour maîtres(ses) ACM
- Enseignement de l'allemand: encouragements et évaluations
- Rencontre des «Schulleiterinnen»

5.5 Conférences des inspecteurs scolaires

La conférence a tenu 16 séances. Les principaux thèmes traités ont été les suivants:

Concernant les élèves

- Enfants souffrant d'un trouble du comportement et jeunes en difficultés
- Intégration d'élèves handicapés ou souffrant de troubles du comportement dans les classes régulières: évaluation du sondage des parents
- Encouragement de l'allemand standard dans les écoles enfantines et primaires

Concernant le corps enseignant

- Formation des «Schulleiterinnen»
- Application du concept «fri-tic» / Formation des enseignants

Concernant l'enseignement

- Evaluation du programme EP
- Points principaux du développement de l'école: travail sur le plan de développement
- Rapport concernant les effectifs et la constitution des classes à l'école infantine et primaire

En collaboration avec la conférence francophone des inspectrices et inspecteurs scolaires, elle a traité les thèmes suivants:

- Projet «Schulleitung» / Projet d'établissement: situation actuelle
- Effectifs et formation des classes
- Réforme des carnets scolaires de l'école primaire

5.6 Classes de développement

Durant l'année scolaire 2003/04, 12 classes de développement (2002/03: 13) sont tenues à Dürdingen 2, Schmitten 2, Flamatt 2, Kerzers 4, Murten 2. A Fribourg, la classe de développement a été supprimée et transformée en un poste MCDI. A Dürdingen, la classe d'introduction, qui s'occupe aussi d'élèves ayant des difficultés d'apprentissage, va continuer à être organisée à travers le pool de l'école primaire (1/3).

Suite au changement complet de l'enseignement de développement itinérant (MCDI) dans la ville de Fribourg, l'offre MCDI est répartie comme suit: 42 éducateurs/trices spécialisés(e)s, occupant au total 20,11 postes à temps complets (2002/03: 19,26), enseignent dans les établissements scolaires suivants: ABGRU, Alterswil, Bösinggen, Brünisried, Cordast-Guschelmuth, Courtepin, Fribourg, Fribourg FOS, Giffers, Gurmels, Heitenried, Jaun, JLS, Liebstorf,

Murten, Plaffeien, Plasselb, Rechthalten, St. Antoni, St. Silvester, St. Ursen, Schwarzsee, Tafers, Ueberstorf, Wünnewil.

6. Cycle d'orientation, partie francophone

6.1 Généralités

L'extension du CO du Gibloux a été inaugurée en date du 2 juillet 2003. L'Assemblée des délégués de Sarine campagne et du Haut Lac français a donné, en décembre 2003, le feu vert à l'installation de pavillons destinés à accueillir la première volée des élèves de Sarine Ouest. Comme l'indiquent les statistiques sous point 1.5, le CO enregistre à la rentrée d'août 2003 une des plus fortes progressions de ses effectifs d'élèves; ceux-ci augmentent en effet de 304 unités.

6.2 Rencontre avec les associations professionnelles

La Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport a reçu l'Association des maîtres du CO francophone (AMCOF). Les thèmes traités ont porté sur la politique générale de l'école, sur la mise en œuvre et le développement du projet fri-tic, sur l'équipement informatique des maîtres, sur le rôle du chef d'établissement en tant que leader pédagogique et sur celui des adjoints de direction, sur l'analyse des principales fonctions du CO dans le cadre d'ÉVALFRI, sur la formation des maîtres, sur l'éventuelle pénurie des maîtres et sur la grille horaire du CO.

6.3 Effectifs détaillés par école de CO

	Classes		Elèves	
	2002/03	2003/04	2002/03	2003/04
Fribourg: Belluard	35	35	760	730
Jolimont	37	37	759	758
Pérolles	27	28	536	593
Gibloux	16	18	284	373
Marly	24	25	519	537
Gruyère	60	63	1 424	1 523
Glâne CO	38	38	817	825
Glâne 4 ^e gymnasiale	2	3	51	55
Broye	46	45	884	912
Veveyse	22	22	464	488
Région de Morat	9	9	154	166
Total CO	314	320	6 601	6 905
Total général	316	323	6 652	6 960

Le nombre de classes a augmenté de 6 unités (7) et celui des élèves de 304 (182).

6.4 Répartition des élèves lors du passage du primaire au CO

La procédure de passage s'est déroulée conformément aux directives; elle a concerné 2282 (2100) candidats; 2256 (2074) provenaient des écoles publiques et 26 (26) des écoles privées. La répartition des élèves à la suite de la procédure de passage a été la suivante:

	Elèves		%	
	2002/03	2003/04	2002/03	2003/04
section pré-gymnasiale	767	814	36,52	36,37
section générale	923	1 031	43,95	46,07
section pratique	345	393	16,43	17,56
répétition de la 6 ^e primaire	10	9	0,48	0,39
choix d'une autre école	55	35	2,62	1,53

La consultation en mai-juin 2003 du projet de nouvelle procédure de passage, procédure dite de préorientation, a soulevé beaucoup de questions, notamment auprès des enseignants de 5P et 6P et du CO. La description des niveaux de maîtrise des apprentissages, le rôle et le statut des documents remplis par les parents et l'enfant, le calendrier proposé, le rôle de la note dans l'évaluation primaire ont été les éléments les plus controversés. Par contre, le fait d'enrichir la description du profil de l'élève et de l'intégrer dans la réflexion ont été perçus très positivement. La question devra être reprise dans le prolongement des conclusions du groupe de travail qui réfléchit à l'évaluation du travail des élèves sur l'ensemble de la scolarité obligatoire.

6.5 Classes et cours de langue pour les élèves étrangers

Au début du 1^{er} semestre de l'année scolaire, on comptait 5 (4) classes de langue regroupant 46 (43) élèves. Les classes de langue, plus souvent appelées classes d'accueil, n'existent qu'en 1^{re} année et uniquement dans les CO de Belluard, Gruyère, Jolimont et Pérolles. Dans les autres écoles, les élèves allophones sont répartis dans les classes des différentes sections et bénéficient de cours d'appui, en français notamment.

6.6 Options pédagogiques

Le CO francophone, par le biais d'un groupe de pilotage, se prépare à renouveler ses moyens d'enseignement et son approche méthodologique en français; l'entrée en vigueur est prévue en automne 2004 en 1^{re} année. Les réformes commencées au degré primaire dans le domaine de l'allemand et de l'éducation musicale ont amené la mise sur pied de commissions chargées de proposer une suite adéquate, notamment par le choix d'une méthode d'enseignement (allemand) ou l'écriture de moyens d'enseignement (musique).

La nouveauté principale de la rentrée a été l'introduction des nouveaux moyens d'enseignement de mathématiques: préparation des maîtres, plan d'études réécrit, fil rouge sous forme de guide de cheminement, nombreuses rencontres au sein des écoles animées par les formateurs d'enseignants et d'autres, au niveau cantonal. L'intérêt pour la langue grecque continue de croître: à la rentrée, le nombre d'élèves suivant ce cours est de 200 (169), soit le 21,34 % (20,28 %) des élèves de 3^e pré-gymnasiale.

Cette année encore, le nombre d'élèves souffrant de graves troubles du comportement et/ou d'apprentissage inquiète. Les mesures qui doivent être proposées au Conseil d'Etat par la commission interdépartementale ad hoc sont attendues avec intérêt. Le cycle d'orientation de la Broye a lancé en automne 2003 un projet de prévention du racisme de grande envergure. La formation de médiateurs

scolaires s'est poursuivie sur toute l'année sous la responsabilité de l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle de Lausanne. Elle s'adresse à 14 futurs médiateurs du CO, 3 des écoles professionnelles et 2 du degré secondaire II.

Il en a été de même pour la volée de maîtres et maîtresses de classes de développement. Formés par l'Institut de pédagogie curative. Pour rappel: 22 personnes ont été admises dont 12 travaillent dans les écoles de CO et 10 au degré primaire. Cette formation en cours d'emploi arrivera à son terme en juin 2004.

6.7 Conférence des directeurs

Les directeurs se sont réunis 24 fois durant l'année 2003.

Le contact avec la conférence des inspecteurs scolaires est régulier. La procédure de passage au CO est gérée en étroite collaboration. Le dossier de la nouvelle procédure de préorientation a été largement analysé dans les deux conférences.

Les nombreux domaines pédagogiques étudiés dans des groupes de travail nécessiteront une harmonisation de l'ensemble des structures du CO. Le projet d'une nouvelle grille horaire fait aussi partie de cette réforme. Elle est devenue nécessaire après l'introduction rapide de l'apprentissage de l'anglais et les mesures d'économie annoncées. Elle se veut une réponse aux besoins actuels et tente de maintenir la qualité de l'enseignement, même dans le cas d'une diminution d'une heure hebdomadaire. Une large consultation des professeurs et des comités d'école est en cours.

Les directeurs se sont déclarés inquiets de l'éventuelle introduction d'un troisième demi-jour de congé. Ils craignent la perte d'un espace temps dans le parcours scolaire des élèves.

Les discussions avec les recteurs ont eu pour thèmes la grille horaire, l'évolution des effectifs au CO, l'influence de l'évaluation formative sur les méthodes d'apprentissage, les conditions d'admission dans les collèges.

M^{me} Isabelle Chassot, Conseillère d'Etat, a reçu, à plusieurs reprises, les directeurs et les échanges ont eu trait aux dossiers en cours, au statut des directeurs et des heures d'enseignement en particulier, de la reconnaissance du statut des adjoints de direction, du calendrier scolaire. Ces sujets ont fait l'objet d'une discussion lors des séances communes avec les directeurs alémaniques.

Les rencontres avec les services liés à la jeunesse sont fréquentes et ont lieu régulièrement, en fonction des activités ou des dossiers. Cette année, les directeurs ont reçu les responsables des échanges linguistiques et du concept des langues, le groupe de travail chargé d'étudier les problèmes posés par la délinquance juvénile, le service d'intégration des enfants handicapés, les animateurs de la LIFAT, la conseillère juridique du Secrétariat général de la DICS pour traiter des diverses responsabilités des enseignants, l'équipe fri-tic.

7. Cycle d'orientation, partie alémanique

7.1 Généralités

Introduction du nouveau matériel de mathématique:

L'introduction d'un nouveau matériel de mathématique, qui est conçu pour inciter l'élève à rechercher activement par lui-même durant les cours, va être poursuivie.

Cours d'éthique:

L'offre faite aux élèves ne suivant pas les cours de religion de suivre un cours d'éthique va être étendue. Le plus important étant d'assurer la formation continue des enseignants ainsi que la mise en place d'un programme de cours pour cette nouvelle branche.

Horaire des cours:

Dès l'année scolaire 2003/04, un nouvel horaire des cours est introduit pour la partie alémanique du canton. Celui-ci prévoit les mêmes dotations des cours par branche pour les 4 sections.

7.2 Effectifs par école

	classes		élèves	
	2002/03	2003/04	2002/03	2003/04
Fribourg Ville*	19	21	349	388
District de la Singine				
– Düdingen	23	23	427	441
– Plaffeien	20	22	331	352
– Tifers	22	23	413	442
– Wünnewil	19	20	316	305
Gurmels	9	9	155	174
Kerzers	16	17	269	296
Murten	20	20	378	360
Total	148	155	2 638	2 758

La procédure de passage s'est déroulée de la même façon que l'année précédente. La décision concernant l'affectation dans une section est basée sur les recommandations des titulaires de l'école primaire et sur un examen comparatif effectué à la fin de l'école primaire. En outre, l'avis des parents est pris en compte.

7.3 Cours de langue pour enfants étrangers

Il n'y a actuellement aucune classe de langue dans les écoles fribourgeoises alémaniques. Les cours de langue sont donnés dans tous les cycles d'orientation sous la forme de leçons particulières.

7.4 Conférence des directeurs

Séances:

Les membres de la conférence des directeurs se sont rencontrés lors de 20 séances ordinaires et 9 séances extraordinaires. Une séance s'est déroulée en collaboration avec la conférence francophone à Morat.

Les principaux thèmes traités ont été les suivants:

- a) Développement du personnel dans les cycles d'orientation fribourgeois alémaniques
- b) Questions autour de la nouvelle loi sur le personnel et ses règlements d'exécution, nouvelle teneur.
- c) Le support technique dans le domaine des TIC
- d) Changements dans la formation des enseignants de l'école secondaire à l'Université de Fribourg
- e) Le nouveau programme d'étude dans la branche d'économie familiale
- f) Echange scolaire dans le cadre d'une 10^e année scolaire en partenariat linguistique.
- g) Travail social scolaire
- h) Révision du règlement concernant les dispositions sur la situation administrative du corps enseignant soumis au DICS
- i) Questions sur le Time-out du 20.03.03
- j) Possibilités dans le cadre de «Ponts vers l'apprentissage»
- k) Poursuite de l'étude nationale «Efficacité des devoirs dans la branche Français»
- l) Délinquance juvénile, mesures adéquates
- m) Promotion de la santé, avenir des responsables de la santé

Particularités:

En plus des séances ordinaires et extraordinaires sur un après-midi, la conférence a tenu deux séances d'une journée entière et un congrès de deux jours pour traiter des questions centrales.

8. Enseignement spécialisé et services auxiliaires scolaires

8.1 Données statistiques

	Partie française		Partie alémanique		Totaux	
	2002/03	2003/04	2002/03	2003/04	2002/03	2003/04
Nombre d'élèves	674	674	156	140	830	814
Nombre de classes	95	98	26	23	121	121
Moyenne d'élèves	7,09	6,87	6,0	6,1	6,86	6,72

Les institutions d'enseignement spécialisé du canton offrent 752 (752) places en classes spéciales. L'occupation est supérieure à 100 % (814 élèves).

Cinq institutions offrant 93 (91) places pour des élèves internes accueillent 99 (95) enfants en internat. Une seule de ces institutions est bilingue (Les Buissonnets). Le taux d'occupation est de 100 %.

Enfants fribourgeois placés hors du canton:

- partie alémanique: 23 (24) (BE)
- partie francophone: 28 (28) dans le canton de VD (26), BE (1) et VS (1)

Enfants non-fribourgeois scolarisés dans le canton de Fribourg:

- partie alémanique 1 (1) (BE)
- partie romande 39 (42) (VD: 21; NE: 7; BE: 6; VS: 1; GE: 4)

8.2 Corps enseignant

Le corps enseignant compte 157 (152) personnes de langue française et 55 (57) de langue allemande, soit au total 212 (209) personnes: 64 travaillant à plein temps et 148 à temps partiel, pour l'équivalent de 150,77 (150,39) postes à temps complet (partie alémanique 33,71 et partie francophone 117,06). Les enseignants qui assurent le soutien pédagogique spécialisé dans les classes ordinaires ne sont pas compris dans ces chiffres.

181 (183) personnes sur 212 (209) sont en possession d'un diplôme d'enseignement spécialisé (85,37 %), partie francophone 135 enseignants sur 157 (86 %) et partie alémanique 46 enseignants sur 55 (83,63 %).

8.3 Evolution des classes

Trois classes ont été ouvertes dans la partie francophone, alors que trois ont été fermées dans la partie alémanique. Les institutions sont occupées à plus de 100 %. Le souci de pouvoir répondre aux besoins futurs de scolarisation spécialisée pour les élèves du canton demeure.

8.4 Intégrations en classe régulière

Dans la partie francophone, le Centre éducatif et scolaire de la Glâne (CESG) continue de mener le projet d'intégration d'enfants handicapés mentaux et physiques à l'école ordinaire, conformément au concept cantonal approuvé en juin 1999. Cette institution a de plus été reconnue par le canton et l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) pour le soutien pédagogique aux enfants handicapés physiques intégrés à l'école ordinaire. Pour la présente année scolaire, 80 (61) enfants, reconnus par l'AI et provenant de tout le canton, fréquentent l'école enfantine (13), primaire (63) ou le cycle d'orientation (4), et bénéficient d'appuis (financés par l'AI) dispensés par des enseignants spécialisés. Sur les 80 élèves, 14 (11) sont handicapés physiques et 66 (50) handicapés mentaux.

L'institut St-Joseph assure le service de soutien pédagogique pour des enfants sourds et malentendants, intégrés à l'école ordinaire, partiellement ou complètement.

Les enfants malvoyants ou aveugles, intégrés à l'école ordinaire, sont suivis par des enseignantes spécialisées du Centre pour handicapés de la vue (CPHV) de Lausanne.

Dans la partie alémanique, 44 (41) enfants et adolescents sont pris en charge par le home-école des Buissonnets, dans le cadre du concept cantonal de l'intégration: 12 (8) à l'école enfantine, 24 (22) à l'école primaire et 8 (11) au cycle d'orientation. De plus, quelques enfants atteints d'autres handicaps ou de troubles de comportement sont intégrés: 3 (1) à l'école enfantine, 12 (11) à l'école primaire, 9 (11) dans les classes de développement et 1 (2) au cycle d'orientation.

8.5 Responsabilités départementales du financement des institutions spécialisées

Donnant suite à une intervention parlementaire, le Conseil d'Etat a décidé d'analyser la question des responsabilités départementales du financement des institutions spécialisées. L'enjeu consiste à savoir s'il convient de maintenir la répartition actuelle des tâches entre la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et la Direction de la santé et des affaires sociales, ou s'il serait opportun de transférer la surveillance de l'activité et de la gestion des écoles spéciales de la DSAS vers la DICS. L'analyse entreprise dans le courant de l'année 2003 devra aboutir à des propositions en 2004.

8.6 Les services auxiliaires de psychologie scolaire, de logopédie et de psychomotricité

8.6.1 Personnel

43 (39) psychologues pour 26,51 (25,74) postes à temps complet. 73 (74) logopédistes pour 47,58 (45,83) postes à temps complet. 20 (20) psychomotricien(ne)s pour 9,52 (9,4) postes à temps complet.

8.6.2 Services de psychologie scolaire

	Filles	Garçons	Total	%
Fribourg Ville (français)	155	215	370	13,39
Fribourg Ville (alémanique)	39	48	87	12,36
Sarine (sans ville)	240	394	634	8,52
Broye	99	194	293	9,26
Glâne	56	43	199	7,30
Gruyère	132	219	351	6,75
Lac (français)	39	54	93	9,80
Lac (alémanique)	154	216	370	12,95
Singine	220	325	545	10,40
Veveyse	43	64	107	5,83
Total	1 177	1 872	3 049	9,27

Partie française 2 037 (1 982) élèves soit 8,6 % (8,4 %) de la population scolaire

Partie alémanique 1 012 (971) élèves soit 11 % (10,7 %) de la population scolaire

Informations statistiques concernant les services de psychologie scolaire du canton de Fribourg pour l'année scolaire 2002/03:

Les services de psychologie scolaire ont à nouveau été fortement sollicités au cours de l'année scolaire 2002/03 et constituent ainsi un élément important dans le soutien aux enfants et aux adolescents en difficulté ainsi que dans la prévention de l'échec scolaire et des difficultés d'intégration sociale. Ce constat découle des chiffres, toujours en légère progression, du nombre d'enfants pris en charge, ainsi que des indications émanant d'un questionnaire complémentaire rempli par tous les psychologues scolaires. Ce questionnaire, nouvellement introduit, et à l'essai pendant l'année, recèle quelques imprécisions de définitions. Il en découle cependant que les psychologues scolaires ont effectué, en dehors des prises en charge individuelles d'élèves, un grand nombre d'observations et d'interven-

tions dans des classes, plusieurs séances avec d'autres services ou avec des inspecteurs, ainsi que des activités de conseil à l'occasion de diverses demandes.

Les services de psychologie scolaire ont pris en charge, examiné ou traité cette année 3049 élèves. Cela représente le 9,27 % de tous les élèves des classes enfantines, primaires, de développement et du cycle d'orientation. Dans la partie francophone du canton, ce furent 2037 élèves (8,6 %) et dans la partie alémanique 1012 élèves (11 %).

Le pourcentage des élèves examinés et suivis selon le niveau scolaire donne le tableau suivant:

classes de développement: 47,8 %, classes enfantines: 14,54 %, classes primaires: 9,89 %, cycle d'orientation: 3,55 % (s. pré-gymnasiale: 1,79 %, s. générale: 2,97 %, s. pratique: 6,27 %, cl. de développement: 17,08 %).

Le pourcentage d'élèves pris en charge selon les districts est le suivant: Singine: 10,40 %, Sarine: 10 %, Lac: 12,17 %, Glâne: 7,3 %, Broye: 9,26 %, Gruyère: 6,75 %, Veveyse: 5,83 %.

L'ensemble des 3049 élèves suivis se répartit en 1872 garçons (61,4 %) et 1177 filles (38,6 %). Cela représente 11,16 % des garçons et 7,31 % des filles de la population scolaire totale.

Concernant le signalement des élèves, 63 % l'ont été par les enseignants, 25 % par les parents et le restant par d'autres: logopédistes, médecins, etc. Les motifs de signalement concernant le domaine des apprentissages scolaires (58 %), le domaine du comportement et de l'entourage familial et social (44 %) ainsi qu'une problématique personnelle (32 %). Des mesures scolaires ont été proposées dans 27 % des situations, des conseils avec suivi dans 35 % des situations et des mesures de soutien psychologique dans 37 % des cas. La plupart des situations ont été terminées au cours de la même année scolaire ou après 1 an (79 %). Seuls 9 % des suivis ont duré plus de 3 ans. Les interventions elles-mêmes ne sont dans l'ensemble pas particulièrement longues. Ainsi 90 % des situations ont nécessité moins de 20 heures de prises en charge. 10 % des situations ont nécessité plus de 20 heures.

8.6.3 Services de logopédie

Nombre d'enfants concernés durant l'année:

Partie française	1 775 (1 878) enfants soit 7,5 % de la population scolaire dont 1 071 garçons et 704 filles
Partie alémanique	1 134 (1 175) enfants soit 12,3 % de la population scolaire dont 720 garçons et 414 filles
Total	2 909 (3 053) enfants soit 8,9 % de la population scolaire

Répartition par degrés scolaires:

	Français	Allemand	Total	%
Pré-scolaires	57	39	96	—
Ecole enfantine	344	241	585	16,33
Ecole primaire	1 273	764	2 037	10,34
Classe de développement	61	22	83	22,13
Cycle d'orientation	40	68	108	1,17
Total	1 775	1 134	2 909	8,84

Dont en traitement durant l'année	
Fribourg Ville (français)	211
Fribourg Ville (alémanique)	42
Sarine (française sans ville)	549
Sarine (alémanique sans ville)	23
Broye	106
Glâne	125
Gruyère	273
Lac (français)	58
Lac (alémanique)	200
Singine	499
Veveysse	69
Total	2 155

Interventions prises en charge par l'Assurance-Invalidité

Partie française	959	(1 103)	soit 54,00 %
Partie alémanique	465	(502)	soit 41,00 %
Total	1 424	(1 606)	soit 48,95 %

8.6.4 Services de psychomotricité

Durant l'année scolaire 2002/03, dans l'ensemble du canton, 578 (533) enfants ont consulté les services de psychomotricité:

Partie française	451	(406)	enfants, dont 102 filles et 349 garçons, soit le 1,9 % (1,75 %) de la population scolaire.
Partie alémanique	127	(127)	enfants, dont 21 filles et 106 garçons, soit le 1,38 % (1,38 %) de la population scolaire.
Total	578	(533)	enfants soit 1,75 % (1,64 %) de la population scolaire.

Répartition par degrés scolaires

	Français	Allemand	Total	%
Pré-scolaires	13	2	15	–
Ecole enfantine	116	38	154	4,29
Ecole primaire	302	81	383	1,95
Classe de développement	20	6	26	6,93
Cycle d'orientation	0	0	0	–
Total	451	127	578	1,75

Interventions prises en charge par l'Assurance-Invalidité: 45, soit 8 % des interventions

Répartition par régions

	Filles	Garçons	Total
Fribourg Ville (français)	10	59	69
Fribourg Ville (alémanique)	7	9	16
Sarine (française sans ville)	28	109	137
Broye	24	49	73
Glâne	14	49	63
Gruyère	15	42	57
Lac (français)	0	0	0

	Filles	Garçons	Total
Lac (alémanique)	7	35	42
Singine	7	62	69
Veveysse	11	41	52
Total	123	455	578

9. Echanges scolaires

9.1 Généralités

M. Bernard Dillon s'occupe de la coordination des activités d'échanges scolaires depuis 2003. Le nombre d'inscriptions pour un partenariat linguistique en dixième année scolaire a pu être consolidé, alors que le nombre d'inscriptions pour des échanges individuels durant les vacances a fortement chuté.

9.2 Partenariat linguistique en dixième année scolaire

Le nombre de participants (161) est resté pratiquement stable par rapport à l'année précédente (163). Le rapport entre alémaniques 61 (70) et francophones 100 (93) n'est plus vraiment équilibré. De plus en plus d'élèves originaires d'autres cantons s'intéressent à notre système, en particulier des cantons ne faisant pas partie de la Convention intercantonale de la Suisse du Nord-Ouest. Il y a toujours un excédent d'élèves francophones désirant participer à un échange, ce qui provoque quelques problèmes pour le service de coordination lors de la répartition des places. Les échanges individuels avec placement en pension (variante 3) sont actuellement favorisés.

9.3 Echanges de classes

Grâce au projet national d'échanges de classe Exchange.02 et au projet Echanges de jeunes suisses de Pro Patria, les échanges de classes sont toujours appréciés. L'année 2003 se situe dans la moyenne annuelle, c'est-à-dire que 31 classes fribourgeoises participent à un projet d'échange.

9.4 Echanges individuels pendant les vacances

La participation totale a fortement chuté avec 5 (16) francophones et 1 (1) alémanique. La cause principale est vraisemblablement le manque de notoriété de cette sorte d'échange. C'est pourquoi le service de coordination va mettre à disposition des écoles un nouveau matériel d'information.

V. Enseignement secondaire du deuxième degré

1. Généralités

1.1 Offres bilingues

Les différentes offres d'immersion rencontrent toujours le même intérêt. Ce sont au total 342 (272) élèves qui suivent un programme bilingue. Ils sont répartis notamment dans

10 (7) classes bilingues, mais profitent également des autres offres d'immersion complètes et partielles. La session 2003 a vu la remise de 52 (53) certificats reconnus par la Confédération portant la mention bilingue.

1.2 Service de consultation psychologique

Le bilan du service de consultation psychologique (CPS2) confirme combien celui-ci est indispensable et prouve, année après année, l'adéquation de la structure mise en place. Les situations traitées sont en constante progression et concernent essentiellement l'orientation de la formation, les difficultés relationnelles et le stress des examens. Compte tenu de la disponibilité des collaborateurs et des possibilités budgétaires, toutes les demandes en provenance de tous les établissements du secondaire post obligatoire ont pu être satisfaites. Plusieurs situations dramatiques, notamment des suicides, ont nécessité un accompagnement collectif de classes et de personnes enseignantes. La promotion de la santé au sein des écoles a été partiellement assurée par les deux psychothérapeutes, dans la mesure de leur disponibilité. La commission d'accompagnement se réunit deux fois par année.

1.3 Service de médiation

Les services de médiation sont parfaitement intégrés dans les écoles. Leur utilisation intensive confirme leur nécessité. La communication et l'entraide entre les différents services est fonctionnelle et efficace. Cette cohésion est appuyée par deux rencontres annuelles organisées par le service concerné de la Direction. Dans le but d'assurer la relève, deux personnes enseignantes sont actuellement en formation au sein du cours fribourgeois, assuré par l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle.

1.4 Gymnase intercantonal de la Broye

Les projets de décret d'adhésion à la convention intercantonale et le décret pour le crédit d'engagement ont été adoptés en janvier par les Grands Conseils et en mai, dans le cadre d'une votation populaire, par les deux cantons. Une commission de construction a été instituée. Les travaux ont débuté en juillet. La planification prévue est respectée, de sorte que l'ouverture de l'école devrait avoir lieu à la rentrée 2005.

1.5 Collaboration intercantonale

Sur le plan général de la coordination scolaire, le chef de service de l'enseignement du secondaire du deuxième degré participe régulièrement aux rencontres intercantionales des services analogues des cantons romands et du Tessin d'une part, des cantons du Nord-Ouest d'autre part. Cette collaboration touche plus particulièrement le suivi qualité des écoles, l'évaluation des études gymnasiales, la politique des langues, ainsi que la réforme de l'école supérieure de commerce et de l'école de degré diplôme. Au niveau suisse, le chef de service est membre du Conseil du Centre de perfectionnement suisse (CPS) et de son comité.

1.6 Accès à la Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande

Les candidats et candidates à l'admission ont pu accomplir les stages exigés dans le domaine de la santé, grâce à l'organisation et à la gestion de ceux-ci par l'École cantonale de degré diplôme (ECDD). Elles ont été au nombre de 95 (120). 48 (26) personnes, ne possédant pas les qualifications requises, ont été certifiées au terme de l'année scolaire 2002/03 et 52(30) nouvelles admises à compléter leur formation par des modules ad hoc organisés et réalisés dans le cadre de l'ECDD durant l'année scolaire 2003/04.

1.7 Commissions

a) Commissions d'école

Les cinq commissions d'école ont traité les problèmes courants et en particulier les problèmes de capacité d'accueil et d'équipements des locaux ainsi que celui des déplacements liés aux études thématiques accomplies en milieu extrascolaire. Celles des collèges ont en plus reçu des informations sur le déroulement de l'application de la nouvelle maturité. La composition des commissions a été actualisée pour la période administrative 2004/07.

b) Informatique

La Commission cantonale d'informatique du secondaire du deuxième degré (CCI) a reçu le mandat de poursuivre ses travaux par le biais de deux sous-commissions. Celle s'occupant de la technique a procédé à l'inventaire du matériel et élaboré les propositions de budget 2004, cherché des solutions aux problèmes des licences et des équipements. La sous-commission pédagogique n'a pas siégé, faute de présidence.

La Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement (CC-IE), à laquelle participe le chef de service, transmet les projets analysés de budget à la Direction des finances. En charge de l'accompagnement du projet fri-tic, elle a organisé un audit des différents partenaires dans le but d'activer une bonne relation avec le Centre cantonal fri-tic.

c) Examens

La Commission cantonale des examens, compétente au niveau des certificats de maturité gymnasiale et des diplômes de commerce et MPC, a mis en place les éléments nécessaires au bon déroulement de la session 2003. Elle a examiné les rapports des présidents des jurys d'examens et adopté des solutions homogènes aux problèmes rencontrés.

d) Echanges d'élèves

La collaboration entre les services de la scolarité obligatoire et du secondaire du deuxième degré avec le Bureau de coordination des échanges linguistiques, par le biais de séances de travail communes, permet l'information réciproque et l'adaptation éventuelle des conditions proposées aux élèves et à leurs parents afin de réussir les séjours.

2. Collèges cantonaux et ECDD

2.1 Mesures d'économies

Dans le cadre du programme gouvernemental et du plan financier de la législature 2002/06, le Conseil d'Etat a demandé à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport un certain nombre d'adaptations au niveau de l'enseignement secondaire du deuxième degré. Il s'agit des mesures suivantes: gel des décharges pour l'année scolaire 2002/03 par rapport à la situation de l'année scolaire 2001/02 et révision de leur répartition, réduction d'une heure de la grille horaire, augmentation du minimum de 10 à 12 élèves par groupe pour les options, augmentation de 19 à 22 élèves du seuil à partir duquel la classe est dédoublée pour les cours d'informatique. La Direction a donné mandat à la Conférence des recteurs d'élaborer des propositions.

2.2 Evaluation de la nouvelle maturité

Une enquête nationale nommée EVAMAR a été lancée à l'automne 2002. Le canton de Fribourg a souhaité être partie prenante d'une analyse élargie. Les premiers résultats ont été publiés à la fin de l'automne.

2.3 Textes réglementaires

Les taxes d'écolages ont été adaptées au renchérissement. Elles passeront de 240 à 260 francs par année dès le 1^{er} septembre 2004. Les taxes d'examens et les indemnités des membres des jurys subiront également une adaptation dès la rentrée 2004. Le cours cantonal de secrétariat conduira désormais, moyennant quelques modifications du cursus de formation, à l'obtention du certificat d'assistant-e en gestion et en administration.

3. Ecole normale cantonale (ENC I et ENC II)

3.1 Derniers certificats

Les derniers certificats de formation d'enseignants et d'enseignantes préscolaires, primaires et d'économie familiale ont été décernés en juillet.

4. Associations

4.1 Association fribourgeoise des professeurs de l'enseignement secondaire du degré supérieur (AFPESS)

L'AFPESS a été reçue à deux reprises par la Directrice ICS avec pour thèmes d'échanges les nouveaux contrats d'engagement du personnel, le time-out du personnel enseignant et les mesures d'économies.

4.2 Associations de parents d'élèves

Les associations francophones des parents des collèges Saint-Michel et Sainte-Croix ainsi que l'association allemande des collèges de la ville de Fribourg ont été reçues par la Conseillère d'Etat, Directrice. Il a essentiellement été question de locaux scolaires et de voyages d'études.

5. Formation continue des enseignants

De nombreuses inscriptions ont été enregistrées pour des cours de formation ou des séminaires organisés principalement par le Centre de perfectionnement suisse (CPS) de Lucerne, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), l'Université de Fribourg et, évolution à signaler, à l'interne de chaque école. Le secteur de la formation continue de la Haute Ecole pédagogique (HEP) a organisé plusieurs cours à la carte. Les cours d'été enregistrent un intérêt croissant auprès des personnes enseignant au secondaire du deuxième degré. Les projets d'école prennent pied dans les établissements. Ils sont accompagnés par des experts venant de l'extérieur.

6. Conférence des recteurs des collèges cantonaux

Cette conférence, siégeant partiellement en présence de la Conseillère d'Etat, Directrice, a abordé notamment les objets suivants, outre les affaires courantes de gestion pédagogique et administrative des écoles:

- évaluation des études gymnasiales;
- réorganisation de la Commission cantonale d'informatique du secondaire du deuxième degré (CCI);
- formation continue;
- drogues, absences, dispenses de sport;
- voyages dans le cadre d'études thématiques;
- mesures d'économies.

La Conférence a en outre rencontré la Conférence des directeurs des CO francophones.

7. Ecoles privées conventionnées et subventionnées

7.1 Centre de formation du Sacré-Cœur, à Estavayer-le-Lac

L'école de commerce de cet institut, reconnue et subventionnée par le canton et l'OFFT, comptait, entre autres, 60 (52) élèves broyards ou fribourgeois lors de la rentrée 2003. Le manque de place au Collège de Gambach a conduit à compléter les classes avec des élèves non broyards mais fribourgeois. Lors de la session des examens 2003, 14 (8) élèves ont obtenu le diplôme d'études commerciales. Une demande de reconnaissance de la filière de maturité professionnelle commerciale a été déposée auprès de l'OFFT pour 29 d'entre eux.

7.2 Ecole de multimédia et d'art de Fribourg (EmaF)

Cette école, reconnue et subventionnée par le canton et l'OFFT, compte 23 (25) élèves pour le cours annuel préparatoire à des formations dans les arts visuels et le graphisme. Cette formation intègre également les apprentis graphistes et leur permet de mener à bien une première année de formation en communication visuelle.

La nouvelle filière de formation de CFC de concepteur en multimédia a accueilli une nouvelle volée de 18 (21) apprentis pour la formation en 4 ans et de 15 (15) pour la

formation en 3 ans. Les six classes en comptent au total 123 (98). La deuxième volée de 15 (12) CFC, dont 2 (2) maturités professionnelles artistiques, a été certifiée au terme de la session de juillet 2003.

L'EmaF, passera dès le 1^{er} janvier 2004, sous la haute surveillance du Service de la formation professionnelle de la Direction de l'économie et de l'emploi.

8. Effectifs globaux

Elèves des écoles officielles de l'enseignement secondaire du deuxième degré au 1^{er} septembre 2003:

	Garçons		Filles		Total (élèves, classes, moyenne)					
	2002/ 2003	2003/ 2004	2002/ 2003	2003/ 2004	2002/2003		2003/2004			
Fr.	1 179	1 201	1 820	1 858	2 999	141	21,27	3 059	140	21,85
Al.	413	466	685	634	1 098	52	21,11	1 100	52	21,15
Total	1 592	1 667	2 505	2 492	4 097	193	21,22	4 159	192	21,66

L'augmentation des effectifs se poursuit, le nombre de classes a diminué d'une unité pour un accroissement de 62 élèves. Le nombre des élèves d'autres cantons et étrangers est de 48 (57).

2. Collège Saint-Michel

1. Elèves

1.1 Effectifs

Au début de l'année scolaire 2003/04, le Collège Saint-Michel compte 1218 (1204) élèves répartis comme suit:

	Elèves		Classes	
	2002/03	2003/04	2002/03	2003/04
Gymnase, section francophone	772	761	36	35
Gymnase, section alémanique	432	457	20	21
Total	1204	1218	56	56

Par rapport à l'année scolaire précédente, l'effectif des élèves n'a augmenté que de 14 unités, ce qui démontre une certaine stabilité et par voie de conséquence le nombre des classes est également identique.

Pension

On peut estimer à 450 environ le nombre des élèves qui doivent prendre le repas de midi à la cafétéria du Collège ou aux abords de l'école. La gérance de la cafétéria a été confiée à SCOLAREST, segment de COMPASS GROUP (Suisse) SA. Le service se compose d'une petite restauration. Le nombre des places à disposition reste limité pour les jours d'affluence mais un local d'environ 50 places est réservé aux pique-niqueurs.

Domicile	2002/03	2003/04
Sont domiciliés dans le canton de Fribourg	1186	1207 élèves
Sont domiciliés dans un autre canton	18	11 élèves

1.2 Admissions

Ont été admis au gymnase

(1 ^{re} année)	320	284 élèves
(2 ^e année)	41	11 élèves

1.3 Diplômes délivrés

En juin 2003, ont été remis les diplômes de maturité gymnasiale à la 2^e volée d'étudiants soumis à la réglementation selon l'ORRM 95. Au total, 257 (241) candidats se sont présentés aux examens, dont 241 ont réussi. En voici la répartition:

Options spécifiques	Franco-phones	Germano-phones	Bilingues	Total
Grec	4	1	2	7
Latin	8		2	10
Italien	5	1	2	8
Anglais	9	8	3	20
Espagnol	20	11	6	37
Physique + appl. maths	17	8		25
Biologie + Chimie	32	11	1	44
Economie et droit	36	17	1	54
Arts visuels	14	16	1	31
Musique	3	2	0	5
Total				241

2. Marche générale de l'école

2.1 Relations avec les parents

Section francophone

a) Rencontres personnalisées entre le proviseur concerné et les parents des élèves qui sont en situation difficile suite aux résultats de la mi-semestre ou en fin d'année.

b) Rencontres parents – professeurs

Au cours des mois de février – mars 2003, après les résultats du 1^{er} semestre, pour les classes de 1^{re} et 3^e années (facultatives).

Le taux de participation des parents à ces séances est d'environ 80 % pour les classes de 1^{re} année et de 30 % pour les classes de 3^e année (en légère baisse depuis deux ans). Les élèves de ce niveau étant pour la plupart majeurs, eux et leurs parents se sont inscrits facultativement pour cette rencontre.

c) Séances d'information au début du mois de septembre 2003 pour les parents des élèves de 1^{re} année: présentation des études (esprit, programmes, méthodes de travail) par les proviseurs.

Section alémanique

Au mois de février se sont tenues les soirées de parents pour les classes de 1^{re} et 2^e années, rencontres bien fréquentées. Les parents des futurs élèves de 1^{re} année ont été invités à une soirée d'information en juin. A cela s'ajoutent les rencontres individuelles entre parents et proviseurs pour discuter les problèmes concrets de quelques élèves.

Autres contacts, autres dispositions prises

Section francophone

Les proviseurs ont pris part à l'assemblée générale de l'association de parents d'élèves, qui a été suivie d'une conférence donnée par M. Jacques de Coulon.

Le recteur et les proviseurs ont rencontré le comité des parents d'élèves.

Section alémanique

Participation des proviseurs à l'assemblée générale de l'Elternverein. Par ailleurs, le recteur et les proviseurs ont rencontré les deux co-présidents pour discuter des problèmes actuels.

Le recteur a également participé aux séances de la Commission d'école.

2.2 Corps professoral

Le Collège Saint-Michel compte 160 (163) professeur(e)s (104.93 EPT au budget 2003) dont les statuts sont répartis comme suit:

Droit public		Droit privé	Total
Nommés (108)	Engagés (19)	(36)	(163)

2.3 Activités culturelles

Les manifestations culturelles sont planifiées et organisées par les proviseurs, en collaboration avec deux commissions culturelles, une pour chaque section linguistique.

Listes des principales activités culturelles:

«*Il Tabarro*» et «*Gianni Schicchi*», 2 opéras de Giacomo Puccini présentés à l'Aula de l'Université de Fribourg, «*Jacques Prévert*», poèmes de l'auteur mis en scène par le Théâtre des Osse.

Le film «*Nah Fala*» de Flora Gomes de Guinée Bissau projeté dans le cadre du Festival International du Film de Fribourg. Les élèves du groupe d'option spécifique espagnol ont aussi profité de l'occasion pour voir «*Bolívar soy yo*» un film colombien. Une conférence sur la réalité au Burkina Faso présentée par l'ONG suisse Nouvelle planète, par l'intermédiaire du groupe d'entraide Macrocism. Le Théâtre St-Michel et Ste-Croix, troupe d'une vingtaine d'élèves des deux collèges, a monté sous la direction de M^{me} Anne Dumas, metteur en scène, un spectacle sur des textes de J.-M. Ribes et Wolinsky: «*Palace*». La pièce a été présentée 7 fois à l'Aula du Collège pour l'école ainsi que pour le public.

D'autres activités culturelles ont également pu être financées pour des petits groupes, notamment la visite d'une exposition picturale à Gingins: «*Salomé, danse et décadence*» ou celle de peinture espagnole du XX^e siècle à Martigny.

En section alémanique, les élèves ont assisté à la projection du film: «*Der Pianist*» de Roman Polanski et à un atelier multimédia intitulé «*Wohin mit dem Wunder*», présenté par quatre artistes; plusieurs classes ont assisté à l'Aula de l'Université à une représentation de la pièce de Kleist «*Der zerbrochene Krug*».

Sous la direction de M^{me} Marianne Rohrer, le groupe de théâtre des élèves des trois collèges de Fribourg a présenté aux élèves et aux parents une adaptation de la pièce «*Romeo und Julia*», de Shakespeare.

Un cycle de cinq concerts d'orgue a été proposé en l'église du Collège, organisés par l'organiste titulaire, M. René Oberson.

La Fanfare du collège, qui comptait 45 membres en 2003, a donné son concert annuel le 21 mai en l'aula du Lycée. Peu avant, elle avait accueilli durant quatre jours le groupe instrumental de Hombeck-Maligne de Belgique, où elle s'était rendue l'année précédente.

Le Chœur St-Michel, fort de 44 choristes, a effectué son traditionnel camp musical à Carnaval et a présenté son concert annuel les 28 et 29 juin à Marly et à l'église du collège.

2.4 Echanges

a) Echanges individuels: 17 étudiants de la section francophone et 13 de la section alémanique de Saint-Michel ont passé une année à l'étranger (USA, Allemagne, Australie, Chili) et le Collège a accueilli 11 étudiants étrangers en section francophone et 3 en section alémanique.

b) D'autre part, 6 élèves de 2^e année ont passé deux semaines dans un gymnase zurichois (Stadelhofen) et ont accueilli pour deux autres semaines au Collège Saint-Michel le (la) camarade alémanique qui les avait reçus à Zurich.

2.5 Programmes, études, bilinguisme

Les élèves de l'option complémentaire «Histoire-Sciences politiques» ont participé à l'assemblée des Nations Unies des jeunes (SUN), à Genève; d'autre part, 3 classes de 3^e année francophone ont organisé 3 journées thématiques au moment de l'Ascension (France, Allemagne et Valais). Le groupe d'option spécifique espagnol a suivi une semaine de cours dans cette langue à Séville. Les classes de 1^{re} année françaises ont eu deux journées thématiques axées sur les méthodes de travail de l'étudiant.

Avant les vacances de Pâques, les classes de 1^{re}, 2^e et 3^e années de la section alémanique ont suivi une semaine thématique, durant laquelle les élèves ont eu l'occasion de traiter un thème spécifique de manière approfondie et interdisciplinaire.

Le Collège compte à la rentrée 2003 sept classes bilingues (153 élèves), trois en 2^e année, deux en 3^e année et deux en 4^e année. Les élèves des classes bilingues suivent une filière correspondant aux exigences de la «mention bilingue» prévue par la nouvelle Maturité.

2.6 Réforme de l'enseignement

La réglementation de la nouvelle maturité est maintenant totalement mise en place. Les examens se sont déroulés pour la 2^e fois selon les nouvelles modalités.

En automne 2003 se sont achevés les travaux de maturité de la 3^e volée d'étudiants: les 286 étudiant(e)s des classes terminales ont été répartis dans 13 séminaires de langue fran-

çaise, 10 de langue allemande et 2 séminaires bilingues, les thèmes abordés se rapportant à: la littérature, la peinture, l'histoire, l'économie, la psychologie, la généalogie, la biologie, les sciences exactes et le sport. Les textes ont été rédigés en français ou en allemand, exceptionnellement en anglais. 37 professeurs dirigent des travaux de maturité.

En collaboration avec les autres collèges cantonaux, les professeurs ont consacré une journée pédagogique à examiner les plans d'études cantonaux de chaque branche et ont proposé les modifications appropriées.

3. Bâtiments

Les travaux exécutés durant l'année 2003 ont été les suivants:

Au bâtiment central:

- rénovation complète du 1^{er} étage de la bibliothèque française avec aménagement de trois locaux distincts: une salle pour le travail individuel des professeurs, une salle de consultation des ouvrages et une salle de réunion;
- réfection complète des sanitaires du rez-de-chaussée.

A l'ancien internat:

- réfection complète de la salle informatique du 3^e étage.

A l'aquarium (nouveau bâtiment):

- réfection de la salle multimédia et des deux salles adjacentes.

Au Lycée:

- Pose d'un nouveau carrelage dans le local de préparation de physique.

Au Centre sportif:

- Changement complet de l'éclairage de la halle 2 et réinstallation de la sonorisation.

A l'église:

- Réfection complète de l'oignon de la tour et pose d'un nouveau soleil au sommet.
- Remplacement de l'installation de sonorisation.

3. Collège Sainte-Croix

1. Elèves

1.1 Effectifs

Au début de l'année scolaire 2003/04: 930 (939) élèves répartis comme suit:

	Elèves		Classes	
	2002/03	2003/04	2002/03	2003/04
Gymnase francophone	621	623	27	27
Gymnase alémanique	318	307	15	14
Total	939	930	42	41

Repas

Environ 400 élèves prennent leur repas à la cafétéria du Collège (petite restauration), à la mensa de Regina Mundi ou à l'École d'ingénieurs.

Domicile	2002/03	2003/04
Sont domiciliés dans le canton de Fribourg	930	924 élèves
Sont domiciliés dans un autre canton	9	6 élèves

1.2 Admissions

Ont été admis au gymnase	234	244 élèves
--------------------------	-----	------------

1.3 Diplômes délivrés

Sur 201(173) candidates et candidats, 191 (155) ont obtenu le certificat de maturité:

2. Marche générale de l'école

2.1 Relations avec les parents

En section francophone:

14 réunions de parents pour 14 classes: participation de 54 % des parents; soirée d'information pour les parents des nouveaux élèves.

En section alémanique:

11 réunions de parents pour 7 classes: participation de 60 % des parents; soirée d'information pour les parents des nouveaux élèves.

Assemblées des associations de parents auxquelles la direction a participé;

2 séances de la Commission d'école.

2.2 Corps professoral

Le Collège Sainte-Croix compte 117 (127) professeur(e)s (78,05 EPT au budget 2003) dont les statuts sont répartis comme suit:

	Droit public	Droit privé	Total
Nommés:	Engagés		
(84)	(14)	(20)	(118)

2.3 Activités culturelles

Prestations: 3 représentations théâtrales, 1 film, 2 productions d'élèves, 2 concerts, événements sportifs, conférences, visites d'expositions.

2.4 Echanges scolaires

23 élèves de Sainte-Croix en Suisse alémanique, en Australie, aux USA, en Allemagne; 17 élèves de Suisse alémanique et de pays étrangers à Sainte-Croix.

2.5 Evénements particuliers

Rencontre interreligieuse sur le thème «geste et parole»;

Collecte d'habits pour la Croatie;

Exposé sur l'Iraq;
 Visite de 2 fabriques;
 La traditionnelle fête du sport;
 Participation des élèves du SUN à l'assemblée de l'ONU des Jeunes à Genève;
 Rédaction annuelle du Sempervivum;
 Organisation par deux classes, en relation avec la Chambre fribourgeoise du Commerce, de l'industrie et des services, d'une semaine économique;
 Retraite au Grand-Saint-Bernard;
 Stages WINS (women in science and technology) pour les gymnasiennes de 3^e année;
 Cours pour scooteristes et motocyclistes.
 Semaines thématiques:
 Semaine sur les thèmes de: les médias, l'alcool, l'école, Fribourg-Gottéron, Fribourg-Olympic, Lifestyle, vaincre le stress, chocolat, snowboard, astronomie, criminalité, la violence à l'école, autour de l'art, les graffitis.

2.6 Programmes

Bilinguisme:

3 élèves alémaniques en section francophone,
 18 élèves francophones en section alémanique,
 1 classe de 4^e bilingue
 1 classe de 3^e bilingue
 1 classe de 2^e bilingue

Certificat de maturité avec la mention «bilingue» délivré à 9 élèves, 6 alémaniques et 3 élèves francophones.

1 journée pédagogique sur le thème: le stress de l'enseignant

3. Bâtiments

Manque de locaux:

location d'une halle de sport au CO de Pérolles,
 partage de l'aula en deux pour remplacer la salle d'étude.

4. Collège de Gambach

1. Elèves

1.1 Effectifs

Au début de l'année scolaire 2003/04, le Collège de Gambach compte 660 (643) élèves répartis comme suit:

	Elèves		Classes	
	2002/03	2003/04	2002/03	2003/04
Gymnase francophone	281	283	14	14
Gymnase alémanique	161	166	8	8
Ecole de commerce francophone				
diplôme	82	97	4	5

	Elèves		Classes	
	2002/03	2003/04	2002/03	2003/04
MPC	33	41	2	2
Ecole de commerce alémanique				
diplôme	45	39	2	2
MPC	26	22	1	1
Cours de secrétariat fr. et al. (AsGA)				
	15	12	1	1
Total	643	660	32	33

Pension

Il y a 6 (7) internes.

Domicile	2002/03	2003/04
Sont domiciliés dans le canton de Fribourg	630	653 élèves
Sont domiciliés dans un autre canton	9	7 élèves
Sont domiciliés à l'étranger	4	0 élèves

1.2 Admissions

Ont été admis au gymnase	98	155 élèves
Ont été admis à l'école de commerce et MPC	71	85 élèves
Ont été admis au cours de secrétariat	15	12 élèves
Le total des nouveaux élèves est de	184	252 élèves

1.3 Diplômes délivrés

Certificat de maturité

Sur 112 (82) candidates et candidats, 105 (76) ont obtenu le certificat de maturité selon la répartition suivante:

Gymnase francophone	71 (48)
Gymnase alémanique	34 (28)
Diplôme d'études commerciales	

Sur 55 (55) candidates et candidats, 46 (47) ont obtenu le diplôme d'études commerciales, selon la répartition suivante:

Section francophone	25 (31)
Section alémanique	21 (16)

Maturité professionnelle commerciale

Sur 20 (22) candidates et candidats, 19 (20) ont obtenu la maturité professionnelle commerciale.

Diplôme cantonal de secrétariat

Sur 14 (15) candidates et candidats, 14 (15) ont obtenu le diplôme.

2. Marche générale de l'école

2.1 Relations avec les parents

Dix-sept réunions des parents d'élèves de 1^{re}, 2^e et 3^e années ont été organisées pour les deux sections linguistiques en février et mars 2003.

Deux soirées d'information ont été mises sur pied en juin 2003 pour les nouveaux élèves de chaque section.

De nombreux contacts personnels ont été établis durant l'année scolaire entre les parents et la direction (recteur/proviseur/e).

Le recteur a en outre pris part aux séances de la Commission d'école.

2.2 Corps professoral

Le Collège de Gambach compte 92 (97) professeur(e)s (58.13 EPT au budget 2003) dont les statuts sont répartis comme suit:

Droit public		Droit privé	Total
Nommés	Engagés		
(64)	(13)	(20)	(97)

2.3 Activités éducatives et culturelles

Ont été présentés ou proposés à toutes ou à une partie des classes (entre autres):

- Films: «The Pianist» de Roman Polanski, Festival du Film «Nha Fala (Ma voix)» de Flora Gomes (Guinea Bissau) accompagné de journées thématiques pour les classes intéressées (préparation aux films, visionnage, rencontres, entretiens avec les réalisateurs).
- Spectacles et concerts: «Médiévales 2002» farces jouées par la troupe Gamb' Art, «Wohin mit dem Wunder» multimedialen Kunstwerk, «Thérèse Raquin» d'Emile Zola par le théâtre des Osses, «Twelfth Night» de W. Shakespeare par The University of Cambridge, «Antigone» de Jean Anouilh par la troupe Gamb' Art' et «Comment devenir une mère juive en dix leçons» de Paul Kuks par la troupe des Anciens de Gamb' Art, sous la direction de Sr. A.-F. Hostettler, Aufführung der Theatergruppe St. Michael – Heilig Kreuz, Concert de bienfaisance par des élèves des 3 collèges, guidés par P. Ruprecht, collecte en faveur des élèves en difficulté, «Il Tabarro» et «Gianni Schicchi» opéras de Puccini.
- Visites et déplacements: dans le Vercors sous le thème de l'histoire et à Munich (Dachau) pour le travail de maturité, Mifroma à Ursy, Arena, émission de télévision Zurich, Raffinerie de Cressier, exposition Gianad-da à Martigny, centrale nucléaire de Mühleberg, jardin botanique.
- Les journées thématiques ont eu pour objets: présentation des options spécifiques, méthodes de travail, journées interdisciplinaires, journées de formation MPC.
- La semaine thématique pour toutes les classes a permis d'aborder des thèmes très variés comme, par exemple, la photographie, le clonage humain, le génie génétique, un mini festival de film, le bien-être des animaux d'élevage, science – technique – économie en interdisciplinarité. Des séjours linguistiques ont eu lieu à Séville (OS espagnol) et dans le Sud de la France pour des élèves alémaniques.
- Séances d'information/conférences: participation des élèves de 3^e et 4^e gymnasiales et de 3^e diplôme aux séances d'information professionnelle, Job-info, «People with AIDS», témoignages, «information sur

les sectes» dans le cadre des sciences religieuses, conférence-débat sur la politique humanitaire et la politique de paix de la Suisse, information sur la Constituante du Canton de Fribourg, journée de formation à Broc sur le droit du travail et sur le thème de l'entreprise et son personnel, journées «Portes ouvertes» à l'Université de Fribourg, informations sur les possibilités d'échanges avec l'étranger.

2.4 Echanges

Les échanges suivants ont été organisés:

- échange avec un groupe d'élèves de Novy Targ en Pologne;
- échange avec un lycée (Wallingford) aux Etats-Unis

2.5 Evénements particuliers

Les élèves ont également vécu trois journées consécutives polysportives et ski; ils ont pris part aux tournois intercollèges et à diverses compétitions organisées par les maîtres de sport.

Certains élèves et classes ont effectué des stages en entreprise.

Le concept des journées thématiques préparé par le groupe de pilotage du projet d'établissement a été testé et évalué durant l'année scolaire 2002/03. Un nouveau projet va démarrer en 2003/04 avec comme thème principal «le respect».

2.6 Programmes

2.6.1 Maturité professionnelle commerciale (MPC)

A l'instar de l'année dernière, la 7^e volée de lauréats a présenté, d'une manière générale, des travaux de très bonne tenue. A la demande de la commission fédérale de la maturité professionnelle, quelques adaptations, relatives notamment aux examens et à l'interdisciplinarité, devront être réalisées par les écoles de commerce à plein temps pour la rentrée 2004/05. Un groupe de travail, chargé de proposer les modifications réglementaires consécutives à ces adaptations, est à l'œuvre.

2.6.2 Maturité gymnasiale

En juin 2003, pour la deuxième fois, les examens ont été organisés selon les nouvelles dispositions réglementaires concernant la maturité gymnasiale. De plus, pour la 5^e fois consécutive, des séances d'information-orientation ont permis aux élèves de choisir leur option spécifique en connaissance de cause. Une procédure analogue a été mise sur pied pour le choix des options complémentaires. Diverses procédures d'évaluation (interne, cantonale et nationale) sont en cours. Elles permettront sans doute d'effectuer quelques aménagements et correctifs inévitables.

2.6.3 Cours cantonal de secrétariat

Cure de jouvence pour le cours cantonal de secrétariat (CS): quelques adaptations de son plan d'étude ont été réalisées et sa dénomination a changé. Le «Cours cantonal de

secrétariat» est devenu, en date du 1^{er} septembre 2003, «Formation d'assistant(e) en gestion et en administration (AsGA)», ce qui correspond manifestement mieux à son contenu.

3. Bâtiments, améliorations et aménagements

3.1 Bâtiments

Le Collège utilise quatre groupes de bâtiments:

- le bâtiment principal (A), propriété de la Communauté des Sœurs Ursulines;
- 3 salles de classe en pavillon situé dans les jardins de l'école (propriété de l'Etat);
- 17.5 salles situées dans un des bâtiments du cercle scolaire de l'ELP (B);
- le collège dispose du tiers des infrastructures sportives de l'ECDD.

A l'instar des années passées, les problèmes liés à la disposition des lieux de cours sont toujours aussi aigus (insuffisance de locaux, salles inadaptées...). Aussi, les travaux menant à la concrétisation du nouveau collège doivent impérativement être poursuivis.

3.2 Aménagements réalisés en 2003

Bâtiment A: installation d'un local supplémentaire pour le stockage du matériel de physique (couloir du 1^{er} étage). Remplacement de la centrale téléphonique (raccordement sur le central de l'Etat).

Bâtiment B (ELP): installation de panneaux pour l'exposition de travaux d'élèves; réaménagement de la salle des maîtres.

«Nouveau collège»: travaux préparatoires en vue de l'achat de la propriété des Sœurs Ursulines (en collaboration étroite avec la congrégation).

3.3 Projets

Bâtiment A: agrandissement du local régie de l'aula et remplacement de l'installation «lumières» de la salle de spectacle/aula.

Bâtiment B (ELP): son amélioration générale devrait se poursuivre.

Nouveau collège de Gambach:

- achat conditionnel de la propriété des Sœurs Ursulines;
- poursuite des études relatives aux transformations et à la nouvelle construction;
- rédaction d'un message à l'attention du Grand Conseil;
- construction et rénovation.

5. Collège du Sud

1. Elèves

1.1 Effectifs

Au début de l'année scolaire 2003/04, le Collège du Sud compte 797 (793) élèves répartis comme suit:

	Elèves		Classes	
	2002/03	2003/04	2002/03	2003/04
Gymnase	569	586	27	26
Ecole de commerce	75	79	5	5
diplôme MPC	26	18	0	0
Section EDD	123	114	6	5
Total	793	797	38	36

La diminution du nombre de classes est due à une baisse des effectifs en première année gymnasiale (cf. point 1.2 ci-dessous) et en deuxième année de l'EDD et de l'EC.

Pension

En raison de la baisse du nombre d'élèves en première année, le nombre de repas de midi servis au réfectoire diminue légèrement à 240 en moyenne (260).

	2002/03	2003/04
Sont domiciliés dans le canton de Fribourg	789	790 élèves
Sont domiciliés dans un autre canton	4	7 élèves

1.2 Admissions

	2002/03	2003/04
Ont été admis au gymnase	180	143 élèves
Ont été admis à l'école de commerce	36	32 élèves
Ont été admis à l'EDD	41	42 élèves
Le total des nouveaux élèves est de	257	217 élèves

1.3 Diplômes délivrés

Certificat de maturité

Sur 113 (118) candidat-e-s, 105 (110) ont obtenu le certificat de la nouvelle maturité.

Diplôme d'études commerciales

Sur 19 (20) candidat-e-s, 14 (19) ont obtenu le diplôme.

Maturité professionnelle commerciale

Sur 9 (16) candidat-e-s, 9 (16) ont obtenu la maturité professionnelle commerciale.

Diplôme de culture générale

Sur 31 (31) candidat-e-s, 31 (31) ont obtenu le diplôme.

2. Marche générale de l'école

2.1 Relations avec les parents, autres contacts

a) Réunions des parents:

Décembre 2002: réunion des parents des classes de 1^{re} année;

Février 2003: réunion des parents des classes de 2^e et 3^e années;

Bonne participation des parents (rencontre avec la direction et les professeurs).

- b) Nombreux contacts personnels (direction, professeurs) aussi avec les parents d'élèves lors de difficultés de tous ordres et de réorientation.
- c) Séances d'information au début décembre 2003 pour les parents des futurs élèves de première année: présentation des études (EC-EDD-gymnase).

2.2 Corps professoral

Le Collège du Sud compte 103 (107) professeur-e-s (67.70 EPT au budget 2003) dont les statuts sont répartis comme suit:

Droit public		Droit privé	Total
Nommés	Engagés		
(80)	(17)	(10)	(107)

2.3 Activités culturelles

L'essentiel des activités culturelles est planifié par la commission culturelle, commune au Cycle d'Orientation de la Gruyère et au Collège du Sud. A ce programme, s'ajoutent les initiatives prises par plusieurs professeurs (conférences, visites, activités thématiques,...). Peuvent être citées, entre autres, les activités et manifestations suivantes:

- Concerts: cordes et clarinettes, ensemble de percussions, jazz de San Diego, Corps de Musique de la Ville de Bulle, Quatuor Talich;
- Théâtre: *Le Dragon* d'Evguëni Schwarz par la compagnie Ecolisée du Cycle d'Orientation de la Veveyse; *l'Avare* de Molière par la compagnie des Déménageurs Associés; *Marie* d'après le journal de Marie Barshkirtseff, par le Théâtre des Osses avec Céline Cesa; *Hortense a dit: je m'en fous!* de Georges Feydeau par la compagnie des Longues Fourchettes;
- Films: Ciné-club du Collège du Sud, six films par année scolaire; participation au Festival International du Film de Fribourg (FIFF): *Nha Fala*;
- Conférences: Marcel Boisart, sous-secrétaire général de l'ONU; Shaul Oren, rescapé des camps de la mort; Jacques de Coulon, philosophe et proviseur au Collège St-Michel; Paola Ghillani, directrice de la Fondation Max Havelaar; Benoît Lange et Patrick Edlinger dans le cadre des Rencontres de l'Aventure; Eric Roussel, journaliste; Sonia Perrin, doctorante; rencontre interreligieuse;
- Expositions: Sensibilisation à l'art roman; Crèches du monde; Chiens et chats dans la littérature; Voyage à travers les Amériques; *Parcours* de M. Louis Vial; Rencontres de l'Aventure; Malraux;
- Activités thématiques: visite du camp de concentration du Struthof (Alsace) par les élèves de 3^e année; pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle (étape Lauzerte-Lourdes); débat sur les partis politiques avec la présen-

ce de M. Pascal Corminbœuf, Conseiller d'Etat; journée du goût et du terroir; prix des lecteurs du Collège du Sud;

- Activités «internes»: Atelier-théâtre du Collège du Sud (la Compagnie des Longues Fourchettes), Concert de l'Ensemble instrumental du CS et du CO, Concert du Chœur du CS et du CO.

2.4 Echanges

Le Collège du Sud développe les échanges tandem sur des périodes de deux à sept semaines. Un partenariat existe avec huit collèges d'Allemagne du sud et un de Suisse alémanique (Zürich). Pour la première fois cette année, un partenariat a pu être conclu avec un collège de Grande-Bretagne (Canterbury).

Plusieurs classes ont participé à des échanges épistolaires (via Internet) avec le Collège de Stans (NW).

Le Collège du Sud a accueilli sept élèves pour des échanges unilatéraux dont cinq pour une année complète.

2.5 Bilinguisme

A la rentrée 2003, le Collège du Sud compte 68 (70) élèves en section bilingue. Les cours donnés en allemand sont les suivants: en première année, l'introduction à l'économie et au droit, en deuxième, la physique et l'histoire, et en troisième et quatrième, les mathématiques et l'histoire. Ces élèves pourront au terme de leurs études gymnasiales obtenir la mention bilingue prévue par la nouvelle maturité.

6. Ecole normale cantonale, section enseignement primaire (ENC I)

1. Elèves

1.1 Effectifs

A la fin de l'année scolaire 2002/03, l'Ecole Normale cantonale a été fermée.

Section francophone	Elèves		Classes	
	2002/03	2003/04	2002/03	2003/04
Filles	30	0	0	0
Garçons	7	0	0	0
Total	37	0	2	0
Section alémanique				
Filles	25	0	0	0
Garçons	6	0	0	0
Total	31	0	2	0
Total global	68	0	4	0
Domicile				
		2002/03	2003/04	
Sont domiciliés dans le canton de Fribourg		63	0 élèves	
Sont domiciliés dans un autre canton		5	0 élèves	
Sont domiciliés à l'étranger		0	0 élève	

1.2 Admissions

Il n'y a pas eu d'admission suite à la transition de l'Ecole Normale cantonale vers la Haute Ecole pédagogique (HEP).

1.3 Diplômes délivrés

Diplôme d'enseignement primaire / section francophone:

sur 37 (57) candidates et candidats, 29 (55) ont obtenu le diplôme d'enseignement primaire, dont 26 (40) filles.

Diplôme d'enseignement primaire / section alémanique:

sur 31 (29) candidates et candidats, 31 (29) ont obtenu le diplôme d'enseignement primaire, dont 25 (23) filles.

2. Marche générale de l'école

Pour la dernière année de formation à l'EN, M. Pius Lehmann assume la direction en collaboration avec M. Pierre-Georges Roubaty, responsable pédagogique.

2.1 Relations avec les parents

Pour la section francophone:

- informations écrites pour les parents et les étudiants;
- contacts personnels du responsable pédagogique avec les parents;
- invitation des parents au concert et à la clôture;
- invitation au Colloque d'Histoire «Formation du corps enseignant primaire dans le canton de Fribourg»;
- invitation à l'exposition «EN'Art».

Pour la section alémanique:

- informations écrites pour les parents et les étudiants;
- invitation au concert du chœur de l'ENC;
- invitation au Colloque d'Histoire «Formation du corps enseignant primaire dans le canton de Fribourg»;
- invitation à l'exposition «SeminArt»;
- invitation à une Conférence donnée par le Professeur Anton Bucher.

2.2 Corps professoral

Nombreuses mutations et transferts vers les collèges en relation avec la transformation des ENC en HEP ou nouvel engagement à la HEP.

2.3 Activités culturelles

En section francophone, les principales manifestations ont été les suivantes:

- concert de clôture de l'Ecole Normale cantonale avec l'Orchestre de Villars-sur-Glâne en l'Eglise du Collège St-Michel réunissant les étudiant-e-s de l'EN, KLS (dernière et anciennes volées) et de la HEP. Au programme: la messe en DO «Missa solemnis» KV 337 de Mozart, direction Hubert Reidy; «Christus am Ölber-

ge» de Ludwig van Beethoven, direction Pierre-Georges Roubaty; «Petite Suite Québécoise» de Marie Bernard, direction Eric Conus;

En section alémanique, les principales manifestations ont été les suivantes:

- concert de clôture de l'Ecole Normale cantonale avec l'Orchestre de Villars-sur-Glâne en l'Eglise du Collège St-Michel réunissant les étudiant-e-s de l'EN, KLS (dernière et anciennes volées) et de la HEP. Au programme: La messe en DO «Missa solemnis» KV 337 de Mozart, direction Hubert Reidy; «Christus am Ölberge» de Ludwig van Beethoven, direction Pierre-Georges Roubaty; «Petite Suite Québécoise» de Marie Bernard, direction Eric Conus;
- soirée des contes, lectrice: Eveline Hasler;
- semaine thématique;
- journées de retraite;
- conférence du Prof. Anton Bucher et Cabaret «touche ma bouche»

2.4 Echanges

Pour cette dernière année de formation professionnelle, aucun échange n'a eu lieu.

2.5 Evénements particuliers

A relever, entre autres, en section francophone:

- rencontre avec Albert Jacquard;
- conférence de Bernard Crettaz: crise et développement durable;
- journée pédagogique en collaboration avec la HEP;

A relever, en section alémanique:

- journée pédagogique en collaboration avec la HEP.
- semaines d'études;
- semaine économique avec visites d'entreprises pour les classes terminales;
- réunions avec les maîtres de stage;
- semaine intensive pour les étudiants: évaluation élargie
- colloque d'Histoire «Formation du corps enseignant primaire dans le canton de Fribourg»;
- exposition «SeminArt» .

2.6 Programmes

- formation des maîtres de stage: module II et III en collaboration avec le concours des didacticiennes et didacticiens des ENC sous la responsabilité de M. Michel Mante (pour la section francophone).

3. Administration et gestion

A la fin de l'année scolaire 2002/03, l'Ecole Normale a fermé ses portes.

3.1 Personnel

- départ à la retraite de M. Pius Lehmann, directeur;
- plusieurs professeurs doivent quitter l'EN à la suite de sa fermeture.

4. Bâtiments, équipement

A la suite de l'ouverture de la HEP, de nombreux travaux de transformation ont été effectués et sont encore planifiés.

7. Ecole normale cantonale, section enfantine et économie familiale (ENC II)

1. Elèves

1.1 Effectifs

A la fin de l'année scolaire 2002/03, l'Ecole Normale cantonale a été fermée.

	Elèves				Classes			
	Francophones 02/03	Alémaniques 03/04	Francophones 02/03	Alémaniques 03/04	Francophones 02/03	Alémaniques 03/04	Francophones 02/03	Alémaniques 03/04
Economie familiale EF	7	0	4	0	1	0	1	0
Ecole enfantine EE	12	0	0	0	1	0	0	0
Totaux partiels	19	0	4	0	2	0	1	0
Total général fr. et al.	0 (23)				0 (3)			

Domicile

Sont domiciliés dans le canton de Fribourg	0	(22) élèves
Sont domiciliés dans un autre canton	0	(1) élèves

1.2 Admissions

Aucune admission.

1.3 Diplômes délivrés

Diplôme d'économie familiale et d'activités créatrices manuelles.

7 (0) élèves de langue française ont obtenu ce diplôme et 4 (0) de langue allemande.

Diplôme d'enseignement dans les classes enfantines

Ont obtenu ce diplôme 11 (12) élèves de langue française. Pour la section alémanique, les dernières diplômées étaient en 2002.

2. Marche générale de l'école

Pour la dernière année de formation à l'EN, M. Pius Lehmann, assume la direction en collaboration avec M. Pierre-Georges Roubaty, responsable pédagogique.

2.1 Relations avec les parents

On peut mentionner pour la section francophone:

- les réunions de parents organisées régulièrement avec la collaboration active des élèves;

- les discussions ponctuelles lors de difficultés rencontrées par les élèves, contacts téléphoniques, lettres, etc.;
- invitation au Colloque d'Histoire «Formation du corps enseignant primaire dans le canton de Fribourg»;
- invitation à l'exposition «SeminArt»;

et pour la section alémanique:

- invitation à l'exposition des travaux de diplômés;
- discussions individuelles avec les élèves et leurs parents;
- informations écrites aux élèves et parents d'élèves;
- invitation au concert;
- invitation au Colloque d'Histoire «Formation du corps enseignant primaire dans le canton de Fribourg»;
- invitation à l'exposition «SeminArt».

Autres contacts, autres dispositions prises en section francophone:

- séances régulières avec le recteur de la HEP;
- contacts réguliers avec les maîtresses de stage (EE/EF);
- participation à la formation des maîtres et maîtresses de stage;
- contacts réguliers avec l'inspection des écoles enfantines, des classes EE, EF et ACT;
- séances d'information HEP.

Autres contacts, autres dispositions prises en section alémanique:

- semaines thématiques, semaine d'études;
- rencontres avec les inspectrices et maîtresses de stages.

2.2 Corps professoral

Nombreuses mutations et transferts vers les collèges en relation avec la transformation des ENC en HEP ou nouvel engagement à la HEP.

2.3 Activités culturelles

Peuvent être mentionnées, entre autres, les activités suivantes pour la section francophone:

- en général les activités sont réalisées en collaboration avec l'ENC I.

Peuvent être mentionnées, entre autres, les activités suivantes pour la section alémanique:

- en général les activités sont réalisées en collaboration avec l'ENC I.

2.4 Echanges, bilinguisme

Pour cette dernière année de formation professionnelle, aucun échange n'a eu lieu.

2.5 Evénements particuliers

A relever, entre autres, en section francophone:

- formation des maîtres de stage;

- rencontre avec les inspectrices;
- tournois sportifs enseignants/élèves;
- ultime camp de ski (classe EE);
- colloque d'Histoire «Formation du corps enseignant primaire dans le canton de Fribourg»;
- exposition «SeminArt».

A relever, en section alémanique:

- journée pédagogique en collaboration avec la HEP;
- semaines d'études pour tous et semaine ACT;
- rencontre avec les inspectrices;
- semaine de la santé et retraite;
- tournois sportifs professeurs / élèves;
- semaine intensive pour les étudiants: évaluation élargie
- colloque d'Histoire «Formation du corps enseignant primaire dans le canton de Fribourg»;
- exposition «SeminArt»;
- journées sportives.

2.6 Programmes

- formation des maîtres de stage: module II et III en collaboration avec les didacticiennes et didacticiens des ENC sous la responsabilité de M. Michel Mante (pour la section francophone).

3. Administration et gestion

A la fin de l'année scolaire 2002/03, l'Ecole Normale a fermé ses portes.

3.1 Personnel

- départ à la retraite de M. Pius Lehmann, directeur;
- plusieurs professeurs doivent quitter l'EN à la suite de sa fermeture.

4. Bâtiments

A la suite de l'ouverture de la HEP, de nombreux travaux de transformation ont été effectués et sont encore planifiés.

8. Ecole cantonale de degré diplôme (ECDD)

1. Elèves

1.1 Effectifs

A la rentrée 2003/04, l'ECDD compte 567 (518) élèves répartis comme suit:

	Elèves		Classes	
	2002/03	2003/04	2002/03	2003/04
Section francophone				
1 ^{re} année	163	195	8	9
2 ^e année	130	131	6	6
3 ^e année	109	131	5	5

	Elèves		Classes	
	2002/03	2003/04	2002/03	2003/04
Section alémanique				
1 ^{re} année	42	39	2	2
2 ^e année	35	30	2	2
3 ^e année	39	41	2	2
Total	518	567	25	26

Sur les 567 (518) élèves, il y a 134 (94) garçons.

De plus, 48 (30) adultes suivent les cours de compléments de formation pour l'entrée à la HES santé-social (HES-S2).

Pension

Environ 350 (350) élèves prennent le repas de midi à l'école: 250 au nouveau restaurant scolaire et 100 à la cafétéria.

	2002/03	2003/04
Domicile		
Sont domiciliés dans le canton de Fribourg	505	550 élèves
Sont domiciliés dans un autre canton	13	17 élèves

1.2 Admissions

Section francophone:

ont été admis 217 (170) nouveaux élèves.

Section alémanique:

ont été admis 56 (65) nouveaux élèves.

Le total des nouveaux élèves est ainsi de 273 (235).

1.3 Diplômes délivrés

Section francophone

89 (107) élèves de cette section ont obtenu leur diplôme de culture générale au terme du degré 3, dont 72 (88) filles.

Section alémanique

34 (29) élèves de cette section ont obtenu leur diplôme de culture générale au terme du degré 3, dont 31 (23) filles.

Cours de compléments de formation pour adultes

26 (21) adultes ont obtenu leur certificat de suivi des cours de compléments de formation relatifs à l'admission à la HES-S2, dont 17 (17) femmes.

2. Marche générale de l'école

2.1 Relations avec les parents et autres contacts

Les rencontres suivantes ont été mises sur pied:

- douze soirées réunissant parents, professeurs et élèves;
- deux séances d'information pour les nouveaux élèves et leurs parents;
- quatre séances d'information à l'intention des élèves des degrés 2 et 3 du CO et leurs parents;
- une séance d'information pour l'organisation des cours de compléments de formation pour adultes.

A l'occasion de la première semaine spéciale, dite «Santé et IP» 50 conférences et séances d'informations avec ateliers

ont été données aux élèves sur les formations subséquentes des domaines de la santé, du social et de l'éducation: CIPS de Neuchâtel et Lausanne, professions soignantes, TSO, HES du social, gestionnaire en économie familiale, aide familiale, ergothérapie, diététique, hygiène dentaire, physiothérapie; professions relatives à la radiologie médicale, au laboratoire, à l'assistance médicale, dentaire et en pharmacie, à la formation de pédicure-podologue et d'opticien; année préparatoire à la HEP; «gérer son stress», avec la participation de la CR fribourgeoise; paraplégie et tétraplégie, SOS – futures mamans, planning familial; travail social et office cantonal des mineurs; prévention du tabagisme avec la collaboration du CIPRET (Centre d'information pour la prévention du tabagisme).

Lors de la deuxième semaine spéciale, les élèves du premier degré et une partie du deuxième degré ont étudié le thème «Ecole sans fumée». Grâce au CIPRET et à l'OFSP (Office fédéral de la santé publique), 8 classes ont mené une réflexion commune sur les dysfonctionnements et maladies inhérents à la consommation de tabac, avec débats, enquêtes, réalisation d'un clip vidéo, exposition d'affiches, présentation à des classes de 6P.

Parmi les 172 élèves de 3^e année, 70 ont suivi le stage obligatoire pré-professionnel de 12 semaines en vue de l'admission à la HES-santé; les autres candidats du domaine social, médico-technique et de l'éducation ont effectué 2 à 4 semaines en institution. De plus, l'école a validé 35 stages en santé pour des personnes provenant de l'extérieur.

La Croix-Rouge fribourgeoise a dispensé pour la dernière fois les cours d'éducation à la santé, donnés par des professeurs de l'école, à l'avenir.

L'aumônier, les médiateurs scolaires et le conseiller psychologique permettent un encadrement des groupes ou des individus; ils accueillent des élèves, mais aussi des enseignants et des adultes des cours de compléments.

2.2 Corps professoral

L'école compte 74 (68) professeur(e)s (46.78 EPT au budget 2003), soit 42 femmes et 32 hommes, dont les statuts sont répartis comme suit:

Droit public		Droit privé	Total
Nommés	Engagés		
(49)	(7)	(12)	(68)

2.3 Activités culturelles et sportives

Ont été organisées, présentées, suivies, entre autres, les activités suivantes:

Films

- «Le Pianiste» de Roman Polanski et «The Pledge» de Sean Penn, deux films commentés;
- participation au Festival international de films de Fribourg.

Théâtre, musique et chant

- «Chacun cherche sa chaise», spectacle chorégraphique, Compagnie Dorothée Franc, au CO de Jolimont;

- «Il Tabarro» et Gianni Schicchi», Opéra de G. Puccini;
- participation aux concerts de l'abonnement, à l'Aula de l'Université;
- «Thérèse Raquin» d'Emile Zola, par le Théâtre des Osses, à Givisiez;
- 7 représentations de «Petits spectacles», de Boris Vian, à l'Espace Théâtre de l'ECDD, par le groupe théâtral associé à la «Tanzgruppe»;
- participation de Jacques Chessex, Prix Goncourt, à un débat avec des élèves du deuxième degré;
- «Cabaret Prévert», au Théâtre des Osses;
- Concert du Chœur de l'ECDD/Konzert Abend des Chors-KDMS, «All together now...».

Aumônerie

- Projet ACAT au Kurdistan;
- retraite à Taizé pour quelques élèves et professeurs;
- action de l'Avent par les 10 classes du 1^{er} degré, soit visites, activités et productions dans divers EMS, hôpitaux, institutions;
- retraite intercollèges au Grand-St-Bernard;
- action de Carême en collaboration avec les aumôneries des Collèges.

Activités diverses

- participation au Festival intergénérationnel de la formation, où nos élèves ont initié leurs grands-parents à internet;
- conférence sur le développement durable;
- visite du laboratoire Seculab, à l'EPAI de Fribourg;
- visite du Village des métiers à la Foire de Fribourg;
- participation à la Marche blanche nationale contre la pédocriminalité;
- visite du Musée d'histoire naturelle et de diverses expositions qui s'y déroulent;
- visite du Musée Sherlock Holmes, à Lucens;
- participation aux traditionnelles actions Ecu d'Or, Mimosa du bonheur et vente d'oranges Terre des hommes;
- participation à une enquête sur le cannabis;
- manifestation de certains élèves pour la paix en Irak, le 19.03.03, suivie d'une conférence-débat le 08.04.03;
- visite des laboratoires à l'Institut de chimie de l'Université de Fribourg;
- visites guidées de la BCU;
- activités du groupe «Loisirs» des professeurs: l'exposition Berthe Morisod, à Martigny; «Fribug.03» à Espace Galerie Manor; Educa 2003, salon de la formation à Genève; concerts de l'Avent à Villars-sur-Glâne; cours de grimpe;

- publication de «Expo.02 racontée à mon fils» de Alain Chardonnens, professeur;
- Séance de clôture de l'année scolaire à Forum Fribourg, en présence des Présidents du Grand-Conseil et du Conseil d'Etat.

Sport

- course d'orientation au bois de Moncor;
- tournois traditionnels de basket, volley, football;
- participation de l'équipe de l'ECDD au 23^e tournoi suisse de volley-ball à Muttenz;
- camp d'hiver à Lenk, pour les élèves du 2^e degré;
- journées polysportives de deux jours, avec ski et snowboard à Anzère, et divers sports à Fribourg;
- athlétisme et marche de fin d'année scolaire.

2.4 Echanges

Certaines classes des premier et deuxième degrés des deux sections linguistiques ont eu des leçons communes bilingues.

L'échange linguistique s'est déroulé durant l'année scolaire avec le Collège de la Berufsvorbereitende Schule de Zoug et a impliqué 40 jeunes environ; deux élèves de chaque école étaient envoyés dans l'école partenaire durant une semaine.

Cinq élèves sont partis pour une année linguistique en Australie, Nouvelle-Zélande, Etats-Unis, Allemagne.

2.5 Evénements particuliers

Le Directeur a participé entre autres, aux trois séances annuelles de la Commission d'école, à 10 séances de professeurs, aux séances hebdomadaires des responsables de l'Ecole ainsi qu'aux nombreuses séances de commissions et sous-commissions dans le cadre de la rénovation et de l'agrandissement de l'ECDD ou de type extrascolaire.

2.6 Programmes, études

2.6.1 Certification de l'ECDD

L'Ecole a mis en route une procédure qui lui permettra d'obtenir la certification de son «Management par la qualité», à l'aide de responsables extérieurs patronnés par l'OFFT.

2.6.2 Nouveautés concernant les EDD

Dans sa séance plénière du 12.06.2003, la CDIP a approuvé le Règlement concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale (ECG), avec entrée en vigueur le 01.08.2004. Ce Règlement remplacera les Directives pour la reconnaissance des diplômes d'EDD actuellement appliquées. Les conséquences, à court terme, seront les suivantes:

- les EDD deviendront des ECG;
- le diplôme de culture générale deviendra le certificat ECG, qui donnera accès aux écoles supérieures spécialisées (non HES) de la branche professionnelle choisie;
- un certificat de maturité spécialisée pourra être introduit pour l'accès direct aux HES de la branche professionnelle choisie.

Les deux EDD cantonales se préparent à cette nouveauté, qui clarifie le statut de cette voie de formation importante pour notre région et au niveau national.

3. Bâtiments

Les travaux d'agrandissement et de rénovation de l'ECDD s'approchent de leur terme: l'inauguration a été fixée au 25 juin 2004.

Les bâtiments B (30 salles) et C (sport, culture, restaurant) fonctionnent à plein régime.

Le bâtiment A (Ancien hôpital cantonal) est dans sa phase de finition. Le rez et le sous-sol sont en partie aménagés: les locaux d'administration, des responsables, de l'intendance y sont fonctionnels depuis l'automne 2003. Les salles de sciences et autres salles spéciales seront terminées à Pâques 2004.

Ainsi, les 16 pavillons provisoires sont vidés progressivement de leur mobilier et de leurs personnes, au fur et à mesure de la mise en fonction de nouvelles salles.

L'œuvre artistique est quasiment terminée. L'équipe, emmenée par MM. Guy Tornay et Ivo Vonlanthen a fixé au mur de 100 mètres de longueur, plus de 7000 pictogrammes, sur fond jaune vert, ce qui égaye le préau couvert.

L'engagement d'un concierge à plein temps rend un service inestimable pour la gestion de l'entretien des bâtiments B et C.

VI. Service des affaires universitaires

L'activité du service couvre les domaines des affaires universitaires proprement dites, mais aussi celles des hautes écoles rattachées à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport: la Haute Ecole pédagogique et, depuis le 1^{er} janvier 2003, l'Ecole du personnel soignant en tant que site de la HES-S2. L'instance cantonale de la HES-S2, représentée par M. Armin Schöni, a été également rattachée au service.

1. Politique universitaire

1.1 Sur le plan cantonal

Le Conseil d'Etat a adopté la planification pluriannuelle de l'Université pour les années 2004/07. Il a également opté pour le renouvellement, pour une nouvelle période de dix ans allant du 8 juillet 2005 au 7 juillet 2015, de l'Accord du 8 juillet 1985 relatif à la Faculté de théologie conclu entre l'Ordre des Frères prêcheurs, la Conférence des Evêques suisses et l'Etat de Fribourg.

1.2 Sur le plan fédéral

En décembre 2002, la Conférence universitaire suisse (CUS) a élu à sa présidence, pour les années 2003/04, la Directrice de l'instruction publique genevoise, M^{me} Martine Brunschwig-Graf. Celle-ci ayant choisi de changer de portefeuille, la CUS a procédé à l'élection d'un nouveau président en la personne de M. Mario Annoni, Directeur de l'instruction publique du canton de Berne. Le secrétaire d'Etat M. Charles Kleiber reste à la vice-présidence.

La CUS a tenu en 2003 six séances au cours desquelles elle a:

adopté, le 4 décembre 2003, les «Directives pour le renouvellement coordonné de l'enseignement des hautes écoles universitaires suisses dans le cadre du processus de Bologne» (Directives de Bologne);

adopté le rapport et les comptes 2002; le programme de travail 2003, ainsi que le budget 2004 de la CUS; le budget 2004 de la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS) en ce qui concerne les tâches déléguées par la CUS; les comptes 2002 et le budget 2004 de l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité (OAQ); le budget 2004 des Cours d'introduction aux études universitaires; la modification des Directives pour l'accréditation; le plan de financement des projets communs de toutes les hautes écoles pour les années 2004/07; la procédure et les critères pour la reconduction des projets de coopération et d'innovation subventionnés en 2000/03; la procédure et les critères pour la sélection des nouveaux projets 2005/07;

accordé le financement du programme d'encouragement de la relève pour 2003/04; les ressources pour les projets de transfert de technologie en 2003;

décidé de recommander la reconnaissance de l'Institut universitaire d'études du développement en qualité d'institution universitaire ayant droit aux subsides; d'entrer ou non en matière sur plusieurs demandes d'accréditation des institutions universitaires privées;

arrêté les capacités d'accueil en médecine humaine, dentaire et vétérinaire pour l'année 2004/05;

mandaté l'OAQ pour l'élaboration d'un état de lieu des systèmes de qualité dans les universités et les Ecoles polytechniques fédérales; la CRUS pour la coordination du processus de Bologne;

pris connaissance du rapport d'experts qu'elle a commandé au sujet du transfert de technologie et de connaissances dans les hautes écoles suisses;

participé à l'élaboration du plan général (Masterplan) de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) pour les hautes écoles universitaires;

pris position au sujet des taux de TVA pour les publications électroniques; de la révision de l'accord d'équivalence Suisse-Autriche; du projet d'accord de coopération scientifique et technologique entre l'Italie et la Suisse; des demandes de subventions à la construction des cantons Bâle-Ville, Berne et Zürich.

La conférence annuelle de la CUS qui s'est tenue le 27 juin 2003 à Genève a été consacrée, d'une part, à l'examen de la politique suisse de l'enseignement tertiaire effectué par l'OCDE et, d'autre part, à l'avenir du paysage universitaire suisse. Ce dernier thème a fait l'objet de plusieurs discussions au sein de la CUS, ainsi que d'une séance commune avec le Conseil suisse des Hautes écoles spécialisées. Un groupe de projet, présidé par le secrétaire d'Etat Charles Kleiber, travaille sur cette question – la CUS y est représentée par la Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport du canton de Fribourg.

1.3 Sur le plan intercantonal

En application de l'accord intercantonal universitaire du 20 février 1997, le canton de Fribourg a encaissé, en 2003, 53 137 086 francs pour les étudiants confédérés immatriculés à l'Université de Fribourg et a payé 11 988 500 francs pour les ressortissants fribourgeois étudiant dans d'autres universités suisses. Ainsi, l'apport net pour le canton a été de 41 148 586 francs (37 034 367 francs en 2002).

1.4 Sur le plan romand

La Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO) et sa commission de coordination ont traité les dossiers suivants:

CUSO: rapport d'activités 2002, comptes 2002, budget 2004; désignation de l'organe de révision; RERO: rapport d'activités et comptes 2002, budget 2004, plan stratégique et l'avenant à la convention RERO concernant le statut du personnel; dissolution de l'Association transfrontalière universitaire; avenir de la CUSO, son rôle dans les écoles doctorales et nouveau projet de la convention dont la mise

en consultation a été décidée et est en cours; projet de contrat entre la CUSO et l'Université de Berne; désignation des membres du Conseil exécutif du RERO. Jusqu'à la signature de la nouvelle convention CUSO, la présidence à l'intérim de la commission de coordination est assumée par la cheffe du service des affaires universitaires du canton.

Le suivi de la collaboration interuniversitaire au sein du réseau BeNeFri est assuré par les conseillers d'état, directeurs de l'instruction publique des cantons de Berne, de Neuchâtel et de Fribourg et les recteurs des trois universités. En 2003, une attention particulière a été portée sur le développement des projets bénéficiant du subventionnement fédéral ainsi que sur les perspectives de nouvelles collaborations. Une convention de branche en études genre a été signée. Les conventions de branche en langue et littérature italiennes et en langues et littératures ibériques ont été abrogées, suite à leur remplacement par la convention de domaine en langues et littératures romaines signée en 2002.

2. Formation des enseignants

La Conférence de la formation pédagogique, présidée par la Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport, a tenu trois séances et son bureau s'est réuni à trois reprises également. Elle a traité des sujets suivants: l'action de la CDIP ayant pour but la promotion de la profession enseignante; la Déclaration de Bologne et sa mise en place dans la formation des enseignants; les projets pédagogiques en cours dans le canton et les résultats des travaux de la commission cantonale chargée de proposer des mesures en faveur d'enfants et de jeunes présentant de graves difficultés comportementales.

Le Comité de gestion de la convention générale de coopération entre la Haute Ecole pédagogique et l'Université a tenu cinq séances durant lesquelles les thèmes suivants ont été abordés: DES en économie familiale et activités créatrices; service de recherche et mise sur pied d'un groupe de responsables de recherche commun; accès aux ressources de l'institution partenaire; projet Campus Card de l'Université; possibilité de développer une information commune sur la formation des enseignants dans le canton.

3. Haute Ecole spécialisée

3.1 Formations santé-social de niveau HES

Suite au transfert du domaine santé-social de la Direction de la santé et des affaires sociales à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, la Directrice de l'instruction publique représente nouvellement le canton de Fribourg au comité stratégique de la Haute Ecole spécialisée santé-social de Suisse romande (HES-S2).

Celui-ci a tenu six séances dont quatre partiellement en commun avec le comité stratégique de la HES-SO. Les affaires principales qui ont été traitées sont: le budget 2004; le dispositif et le budget de la formation pratique; la

planification des travaux en vue de l'élaboration d'une convention unique SO et S2; l'utilisation du fonds de développement stratégique en faveur de la recherche appliquée; l'organisation et la structure de conduite HES-SO/S2 dans le contexte de la demande de renouvellement de l'autorisation de gérer une HES adressée à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT); la révision de la loi fédérale sur les hautes écoles et le message FRT 2004/07; le contrôle interparlementaire de la HES-SO/S2.

Le canton compte deux sites qui font partie du réseau HES-S2, la Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEFTS; filière éducation spécialisée HES) et la Haute Ecole de Santé Fribourg (HEdS-FR; filière soins infirmiers HES de l'Ecole du personnel soignant). Les affaires courantes sont traitées lors de rencontres bilatérales mensuelles entre la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et les écoles.

Le représentant de l'instance cantonale HES-S2 siège au comité directeur de la S2 qui s'est réuni à huit reprises pour préparer les dossiers à soumettre au comité stratégique et traiter des questions fondamentales liées au fonctionnement des deux HES romandes, notamment le futur modèle de gouvernance, la gestion de la qualité et le bilinguisme. En outre, l'instance cantonale fribourgeoise participe aux commissions de développement, de formation postgrade et des échanges internationaux. Pour ces travaux de coordination, la HES-S2 verse aux cantons une indemnité de 25 000 francs par année.

3.2 Formations santé-social de niveau non HES

Au niveau intercantonal, le conseiller formations santé-social collabore à la mise en œuvre des nouveaux modèles de formation dans des commissions de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé et de la Conférence romande de la formation professionnelle.

Au niveau cantonal, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport dirige ou coordonne plusieurs groupes de travail, – réunissant les écoles impliquées, les milieux socio-sanitaires, ainsi que les autres services de l'administration concernés – qui traitent de la mise en œuvre pratique de la réorganisation des formations pour les professions de la santé et du social, notamment: un cadre juridique commun pour les filières HES santé et social; l'organisation des formations non HES; les bâtiments et locaux des formations santé-social; la maturité professionnelle santé-social et l'intégration des nouvelles professions de la santé dans les institutions socio-sanitaires du canton.

Le développement des nouvelles formations professionnelles initiales santé-social se fait en étroite collaboration avec le service cantonal de la formation professionnelle.

VII. Haute Ecole de santé – Ecole du personnel soignant

Introduction

Parmi les nombreux changements que vit l'Ecole du personnel soignant (EPS) ces dernières années, 2003 aura été marquée par son passage de la Direction de la santé et des affaires sociales à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et plus généralement la perspective du transfert des formations de la santé des cantons à la Confédération, prévue pour 2004.

La filière infirmière HES est devenue la Haute Ecole de Santé (HEdS), site de la HES-S2. Dans ce cadre, le Centre de recherche et prestations a vu le jour, structurant ainsi le domaine de la Recherche appliquée et développement (Ra&D). Les autres sections et filières ont poursuivi leur mue tout en assurant les formations en cours.

Au 31 décembre 2003, 447 étudiants et étudiantes, personnes en formation en emploi et apprentis et apprenties, répartis dans 8 sections et filières constituent un nombre record de personnes en formation pour l'école. Durant l'année, à l'occasion de deux remises de titres, ils ont été 168 à recevoir un diplôme ou certificat cette année.

1. Organe

Présidé par la Conseillère d'Etat, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport, le Conseil de direction a siégé à 4 reprises. Il a notamment:

- examiné les comptes, le bilan et le rapport 2002 qu'il a transmis au Conseil d'Etat; examiné le budget 2004;
- procédé aux engagements et pris acte des démissions du personnel;
- pris connaissance des dossiers en cours, à savoir: révision de la LEPS, nouvelle classification du personnel enseignant; introduction d'une feuille de charge; planification des stages des assistantes et assistants en soins et santé communautaire (ASSC) et leur rémunération;
- adopté l'organigramme de l'EPS et diverses directives internes;
- participé à la création d'une commission d'intégration des nouveaux professionnels, regroupant employeurs, services de l'Etat et formateurs;
- procédé au remplacement de plusieurs membres de la commission des admissions.

Outre toutes ses tâches statutaires, il s'est tenu au courant de tous les projets tant nationaux que romands se rapportant aux nouvelles filières HES et ASSC.

2. Personnel

- Le personnel administratif et technique est composé de 12,10 équivalents plein temps (EPT) occupés par 14 personnes.
- Les responsables des sections et filières représentent 6,2 EPT occupés par 7 personnes. Une de ces personnes a pris la responsabilité des ressources humaines et un responsable du Centre de recherche et prestation bilingue est entré en fonction à 50 %.
- Les professeurs et chargés de cours, maîtres professionnels et enseignants représentent 61,40 EPT occupés par 77 personnes. Les disponibilités créées, en 2002/03, par des départs ou des diminutions du taux d'occupation ont permis l'engagement, dans le courant de l'automne, de 9 personnes représentant 7,10 EPT.
- Les intervenants externes, personnel rétribué à la prestation représentent 281 personnes.
- Le personnel d'entretien et la conciergerie représentent 2,95 EPS occupés par 4 personnes.

Suite à l'évaluation EVALFRI, les nouvelles classifications des enseignants ont été appliquées en mai avec effet rétro-actif à septembre 2002. Ce changement s'est accompagné de l'affectation actuelle ou future des enseignants dans les équipes d'appartenance aux différents programmes et niveaux de formation. Ainsi la filière HES et les programmes «finissants» sont constitués de professeurs HES et chargés de cours, tandis que les filières CFC (secondaire II) et technicien-ne-s en salle d'opération (TSO) (niveau école supérieure), de maîtres professionnels.

3. Les programmes de formation

3.1 Filière infirmière HES: études principales

Le 20 octobre 2003, 59 étudiants/es sont entrés/es en formation et constituent la 2^e volée du nouveau programme. Les responsables de la filière, les responsables de cycles et une partie des enseignants ont poursuivi la construction du programme des 2 cycles de formation (4 ans). Des praticiens du terrain ont été sollicités pour leur expertise des domaines professionnels. Le dispositif pour la formation pratique des étudiants, en particulier pour les 44 semaines de stages, a été adopté par les instances romandes et son application préparée. La formation des praticiens formateurs qui lui est liée débutera en 2004. L'enseignement doit être repensé et restructuré pour tenir compte des nouvelles exigences telles que l'enseignement à partir de situations emblématiques, l'alternance, le mentorat.

3.2 Autres formations infirmières (formations «finissantes»)

Infirmiers et infirmières de Niveau I francophones: les 21 derniers diplômes de cette filière ont été décernés en 2003.

Infirmiers et infirmières de Niveau II francophones et germanophones: 47 diplômes ont été décernés en 2003. Les

étudiants et étudiantes de 3^e et 4^e années poursuivent leur formation au nombre de 87 francophones et 28 germanophones.

Infirmiers et infirmières de Niveau II en cours d'emploi pour Infirmiers et infirmières de Niveau I francophones: cette formation, en une année en emploi, remporte un grand succès auprès des infirmières et infirmiers de Niveau I et de leurs employeurs. Il s'agit d'une formation modulaire qui s'adresse à des professionnels adultes, souvent responsables de famille. En 2003, 26 diplômés ont été décernés. Pour 2004, le nombre de candidats et candidates dépassait les places disponibles. Ainsi, le programme sera reconduit encore pour deux ans, soit 2005 et 2006.

3.3 Programme des techniciens diplômés et techniciennes diplômées en salle d'opération en 4 ans

Avec l'avènement de la formation d'infirmière et d'infirmier HES, le programme de formation des TSO a été séparé du programme infirmier, il est désormais autonome et situé au niveau tertiaire non HES.

En septembre 2003, 14 personnes ont commencé leur formation avec un statut soit d'étudiant, soit de personne en formation en emploi. Avec les étudiants des années précédentes, 31 personnes composent la section TSO.

3.4 Filière CFC / Assistantes et assistants en soins et santé communautaire

La mise en place de la nouvelle formation d'une durée de 3 ans s'est poursuivie. La 1^{re} année est organisée en tronc commun avec les formations d'aides familiales et de gestionnaires en économie familiale. A l'issue de cette année, les apprentis et apprenties choisissent une des trois filières. En 2003, 48 d'entre eux ont choisi la formation d'ASSC et constituent deux classes à l'EPS. Le contrat d'apprentissage et le système de rémunération ont été mis en place. L'équipe pédagogique continue de construire le programme qui doit être adapté à ce nouveau type de population, nettement plus jeune que les étudiants âgés de 18 ans au moins que les écoles de soins infirmiers accueilleraient jusqu'ici.

3.5 Programme d'aides soignantes et aides soignants francophones en cours d'emploi en 1^{re} année (formation «finissante»)

Ce programme d'une année se donne en cours d'emploi. Deux tiers des apprenants exercent déjà la fonction sans formation, tant dans les homes pour personnes âgées que dans les hôpitaux et l'autre tiers est composé de jeunes ayant un statut «d'apprenti» dans ces mêmes institutions. A terme, avec les changements liés au système de formation, le certificat d'aide soignant et d'aide soignante sera supprimé au profit du nouveau CFC d'ASSC.

3.6 Les stages

Un réseau d'institutions de soins et du domaine médico-social permet l'organisation de centaines de stages nécessaires à la formation. Un poste d'enseignement est réservé

à leur organisation et permet de maintenir ce lien fondamental entre l'école et les praticiens des lieux de stages.

La section germanophone rencontre quelques difficultés à trouver des stages à proximité.

4. Bilinguisme

Depuis 7 ans, les étudiantes et étudiants suivant la formation d'infirmières ou d'infirmiers de Niveau II germanophone et francophone ont la possibilité de suivre un programme bilingue. Il est sanctionné par la mention «option bilingue» sur le diplôme. Ce programme comprend: 4 séminaires bilingues et un stage dans l'autre langue d'au moins 5 semaines.

Cette année, les séminaires bilingues ont été, dans l'ensemble, évalués positivement. Les étudiants ont fait preuve d'une grande motivation.

Les compétences acquises ont été sanctionnées dans un travail écrit noté.

Les séminaires bilingues offrent la possibilité d'approfondir des thèmes professionnels dans les deux langues partenaïres et de rencontrer des professeurs de différentes sections. Ils constituent aussi une occasion supplémentaire d'échanges fructueux avec des étudiants de l'autre communauté linguistique. A noter que le nouveau programme HES comprendra également une formation bilingue.

5. Candidatures

Filières/ Programme	Demandes de renseignements	Dossiers retenus	Admissions	Début de formation
HES	99	62	59	59
Niveau II en emploi	55	55	26	24
CFC	290	71	70	70
TSO	22	19	14	14
Aides soignants/es	260	98	79	57

6. Manifestations et expositions organisées à l'EPS

L'EPS a participé à plusieurs séances d'information dans des cycles d'orientation du canton. Des séances se sont également déroulées intro muros, où quelques expositions ont été organisées, à savoir:

- du 13.02 au 22.02.03: la traditionnelle exposition destinée avant tout aux étudiants de l'EPS, intitulée «Le marché des formations»;
- le 06.05 et le 19.11: des soirées «café-forum», organisées par l'ASI section Fribourg;
- plusieurs rencontres avec les employeurs et praticiens des stages;
- du 15.12 au 19.12.02: une exposition de photos et textes, organisée par les étudiantes ayant effectué un

stage à l'étranger (Sénégal, Ile Maurice et Canada), exposition complétée par 2 présentations, l'une interne et l'autre, en soirée, ouverte au public.

7. Offres en formation permanente

L'EPS offre la possibilité aux praticiens de tous niveaux de suivre des cours de formation permanente en relation avec leur pratique infirmière. Ces cours répondent à une demande sans cesse croissante. Ci-après trois exemples:

- Séminaires d'accompagnant en stage

Session réservée aux infirmières et infirmiers qui accompagnent les professionnels suivant une formation passerelle de niveau II.

- Toucher Massage – Le massage minute

Session réservée aux aides soignantes et aides soignants ainsi qu'aux aides hospitalières et aides hospitaliers certifié/es permettant un apprentissage rapide de technique de massages aux applications pratiques multiples et quotidiennes dans le cadre des soins.

- Gestion non pharmacologique des désordres du comportement et de l'agitation chez la personne âgée atteinte de démence

Session réservée aux aides soignantes et aides soignants ainsi qu'aux aides hospitalières et aides hospitaliers certifiés.

8. Activités de recherche, développement (Ra&D) et prestations de services

Dans le prolongement des activités menées par le passé, les activités Ra&D ont continué à se développer avec un accent particulier mis sur les structures du Centre de recherche et de prestations (CRP). Le nouveau responsable pour le CRP a pu être engagé dès le 1^{er} juin 2003 et une structure de «veille scientifique et stratégique» en matière Ra&D a commencé à fonctionner.

Les chercheurs ont bénéficié du soutien de la Confédération (action DORE) pour poursuivre les travaux menés en médiologie de la santé. Plusieurs résultats de recherche ont été bien accueillis à l'étranger (Belgique, France et Québec), notamment lors du Congrès mondial des infirmières qui s'est tenu à Montpellier en mai 2003. Ces résultats ont fait l'objet de trois publications et d'une collaboration scientifique avec le Canada. Ils sont transférés dans la formation HES et dans l'enseignement de 2^e et 3^e cycle dans certains programmes de l'Université Laval à Québec.

D'autres recherches sont à leur tour entrées dans la phase de valorisation (la prévention de la maltraitance dans les homes et l'application de directives cantonales, la prévention des chutes chez les personnes âgées, et la gestion des situations de stress chez le personnel soignant). Un projet sur l'accompagnement du changement dans la clinique de pédiatrie de l'Hôpital cantonal de Fribourg est en phase finale.

La Haute Ecole de santé de Fribourg est présente dans le projet de Centre de compétence «Réseau d'étude aux confins de la santé et du social: acteurs, relations, enjeux et nouvelles régulations sociales (RECSS)». Ce projet monté en partenariat avec la Haute Ecole de Travail social de Givisiez devrait être mis en place par la HES-S2 en 2004.

Les sites neuchâtelois et jurassien de la HES-S2 ont demandés d'être soutenus par le CRP de Fribourg dans le cadre de leur développement (formation et coaching) et d'ores et déjà, ces deux sites sont associés aux séances de travail de la HEdS-FR ainsi qu'à un projet régional BEJU-NEFRI en vue de développer la formation postgrade de «praticien formateur».

Dans le cadre des échanges internationaux, des contacts viennent d'aboutir en vue d'un échange probable en 2004 de chercheurs entre la Haute Ecole de Santé de Fribourg et la Faculté de sciences infirmières de l'Université Laval à Québec.

9. Activités d'informations

L'école est représentée dans de nombreux organismes et tisse tout un réseau de contacts et de collaborations. L'information au public, aux candidats, aux partenaires de l'école et à l'interne s'est développée en 2003 dans plusieurs directions grâce à un renforcement des moyens à disposition:

- le site de l'EPS ouvert en 2002;
- l'usage de l'Intranet pour les communications et les procédures internes;
- le journal de l'EPS, intitulé *OuverTüre*, tiré à plus de 1000 exemplaires;
- de très nombreuses séances d'information dans les écoles et les lieux de stages organisées pour présenter les formations.

La collaboration avec l'Office d'orientation professionnelle et l'Ecole cantonale de degré diplôme (ECDD) est à relever. La dernière citée prépare les candidats (stages et compléments de formation) pour répondre aux nouvelles exigences de la HES.

10. Formation du personnel et développement du projet d'établissement

Neuf enseignantes ont terminé des formations supérieures ou universitaires en pédagogie des sciences infirmières. Dans le cadre du projet d'établissement élaboré en 2001, deux axes ont fait l'objet de réflexion pour l'ensemble du personnel: la gestion participative et l'école en santé.

VIII. Haute Ecole pédagogique (HEP)

1. Généralités

L'année 2003 a été marquée par différents événements, dont la constitution de la Commission de la HEP, la préparation de la demande de reconnaissance du nouveau diplôme et le développement d'un nouveau site internet.

La Commission de la HEP comprend 11 membres et est présidée par M. Beat Vonlanthen. Elle a siégé à trois reprises, ce qui lui a notamment permis de préavis positivement le règlement d'études de la formation initiale. Le règlement a été approuvé par la DICS en date du 28 août 2003.

Le Conseil de direction a pour sa part préparé le dossier de demande de reconnaissance, ce qui a permis à la DICS de déposer à fin août la demande de reconnaissance auprès de la CDIP. Cette demande était accompagnée d'une demande d'intégration de la filière de formation initiale dans l'Accord sur les hautes écoles spécialisées (AHES). Un premier préavis positif a été formulé par la Commission de reconnaissance de la CDIP au mois d'octobre.

Depuis le 8 décembre 2003, la HEP se présente sous un nouveau jour sur . Une nouvelle charte graphique a été élaborée et les différents services rattachés à l'institution sont désormais regroupés sous la même adresse: www.hepfr.ch.

Les travaux de réaménagement des bâtiments se sont poursuivis et ont permis, à la rentrée scolaire, d'utiliser à nouveau les bâtiments de l'ancienne Ecole Normale 2. Sur le site HEP 2 est désormais regroupé l'enseignement des branches artistiques. Les derniers travaux seront effectués d'ici l'automne 2004, grâce notamment à l'obtention d'un crédit additionnel de 475 000 francs.

Le recteur, M. Alexandre Etienne, a été désigné comme vice-président de la CDHEP (Conférence des directeurs de HEP de Suisse romande et du Tessin); il représente cette conférence au sein de la Commission scientifique de la HEP BEJUNE, commission dont il assume la présidence. M^{me} Antonia Zurbriggen, doyenne du secteur «Ressources, recherche et développement pédagogiques» (section alémanique), a été désignée en qualité de présidente ad interim de la Commission «Introduction à la profession» de la CSHEP (Conférence suisse des hautes écoles pédagogiques).

Signe de son intégration dans le milieu des hautes écoles spécialisées, la HEP a vu trois manifestations d'intérêt national être organisées dans ses locaux:

- le 8^e forum «Formation des enseignantes et enseignants», en date du 5 mai 2003, sur la thématique suivante: «Comment intégrer les étudiant-e-s dans les projets de recherche»;

- la journée de présentation des rapports de la CDIP concernant la profession enseignante, en date du 20 mai 2003;
- la journée «Best Practice» consacrée à la mise en œuvre de la déclaration de Bologne et organisée par la Conférence suisse des HES, en date du 19 novembre 2003.

2. Secteur «Formation initiale»

2.1 Filière «Cours préparatoire»

La clôture du deuxième cours préparatoire a eu lieu en date du 3 juillet 2003. 52 certificats permettant de se présenter à la procédure d'admission à la formation initiale ont été délivrés (34 dans la section française; 18 dans la section alémanique). 3 échecs ont été enregistrés lors de la session d'examens.

Une classe bilingue a été ouverte pour la première fois en septembre 2003.

La rentrée scolaire 2003 a enregistré les effectifs suivants:

- | | |
|----------------------|----|
| – section française | 69 |
| – section alémanique | 30 |

2.2 Filière «Formation initiale»

Pour la deuxième volée, les admissions suivantes ont été enregistrées:

- | | |
|----------------------|----|
| – section française | 77 |
| – section alémanique | 27 |

90 étudiantes et étudiants poursuivent leur formation en deuxième année (66 francophones et 24 alémaniques).

L'ouverture de la deuxième année de formation a nécessité l'engagement d'une nouvelle catégorie de formateurs et formatrices: les formateurs praticiens et formatrices praticiennes. Les neuf personnes nouvellement engagées dans cette fonction sont en premier lieu titulaires d'une classe enfantine ou primaire; elles exercent leur activité au sein de la HEP à raison d'un jour par semaine et assurent, avec d'autres professeur-e-s HEP, l'animation des ateliers didactiques, pédagogiques et professionnels.

2.3 Formation DES

Les étudiantes et étudiants admis en 2002 ont poursuivi leurs études en deuxième année de formation. Par contre, seule la branche «Activités créatrices» a enregistré un nombre d'inscriptions suffisant à l'automne 2003 pour qu'une nouvelle volée soit ouverte; pour la branche «Economie familiale», les deux personnes inscrites suivront, en principe, leur première année de formation dès l'automne 2004.

3. Secteur «Ressources, recherche et développements pédagogiques»

3.1 Centre fribourgeois de documentation pédagogique (CFDP)

a) Documentation et prêts:

	Nombre
Etat du catalogue	32 400 notices / 59 600 exemplaires
Catalogage	2 000 notices créées / 4700 exemplaires
Prêts	78 000 (y compris lectures suivies / sans renouvellements de prêt)
Lecteurs inscrits	3 700
Lecteurs actifs	1 720
Nouveaux lecteurs	450

De nombreux autres services non chiffrés ont également été dispensés aux lecteurs et lectrices à la médiathèque (conseil pédagogique et didactique, initiation à la recherche documentaire, photocopie couleur et noir-blanc, laminage, reliure, etc.) et à l'Atelier Multimédia (conseil pédagogique et technique pour le montage audio, vidéo et informatique, etc.).

b) Principaux projets achevés en 2003:

- Création d'un nouveau type de lecture suivie «Découverte-lecture par l'album» en trois niveaux de difficulté. Ce projet est le fruit d'une collaboration d'un groupe d'enseignants fribourgeois et du CFDP. Ces mallettes permettent d'aborder l'apprentissage de la lecture directement à partir d'albums de jeunesse à l'aide de nombreuses activités développées sur la base des axes de la lecture.
- Inauguration de la deuxième mallette d'archéologie fribourgeoise «parures et bijoux», développée en collaboration avec le Service archéologique du canton de Fribourg.
- Création d'un studio d'enregistrement à l'Atelier Multimédia CFDP/DZ (ATEM). Conférence de presse pour l'inauguration de l'ATEM.
- Lancement du projet de délocalisation du service de prêt à Châtel-St-Denis en septembre 2003 et poursuite du projet à Bulle: les lecteurs et lectrices de la Gruyère et de la Veveyse peuvent se faire livrer le matériel CFDP une fois par semaine à la bibliothèque du CO de la Gruyère, respectivement à la bibliothèque publique de la Veveyse.
- Suite des matinées-découvertes entreprises en 2002. Près de 100 enseignantes et enseignants de l'école enfantine à la 2^e primaire ont répondu à l'invitation du CFDP. De nombreuses autres visites ont également été organisées pour les étudiantes et étudiants HEP, ENC, UNI, ainsi que sur demande de groupes d'enseignantes ou enseignants.
- Gestion des ressources documentaires HEP: tri et intégration de la bibliothèque des élèves de l'Ecole Normale I, mise en place d'une procédure permettant l'acqui-

sition, le traitement et le catalogage des ouvrages de travail des formateurs et formatrices ainsi que du personnel par le CFDP/DZ.

c) Collaborations:

- La collaboration avec le GROCEDOP a essentiellement porté sur l'intégration des centres de ressources dans les HEP, la mise en place d'un nouveau site internet ainsi que la préparation de l'exposition «Catherine Louis» que le CFDP accueillera en 2004.
- Le CFDP collabore étroitement avec le centre de ressource de la HEP BEJUNE en ce qui concerne le logiciel commun de gestion bibliothéconomique HORIZON. Un groupe «utilisateurs» regroupant des représentantes et représentants des centres FR et BEJUNE a été mis en place afin de coordonner les intérêts des deux HEP. Outre l'adaptation du programme de réservations à dates fixes pour la migration à la version 6.0 d'HORIZON, le groupe a préparé une nouvelle convention de collaboration qui remplacera la première convention établie entre les cantons de FR et NE.
- Le CFDP a également collaboré avec des associations professionnelles (BBS, bibliothèques HES, etc.).

3.2 Didaktisches Zentrum (DZ)

a) Documentation et prêts:

	Nombre
Etat du catalogue	24 180 notices / 35 161 exemplaires
Catalogage 2003	2 114 notices / 2909 exemplaires
Prêts	55 767
Lecteurs inscrits	3 397
Lecteurs actifs	1 134
Nouveaux lecteurs	215

b) Activités principales:

- acquisitions, catalogage, prêt et conseil;
- poursuite du passage à la classification décimale universelle;
- tri et intégration de la bibliothèque de l'Ecole Normale, section alémanique, dans les rayons du DZ;
- gestion des ressources documentaires HEP (voir le rapport du CFDP).

c) Nouveau moyen d'enseignement:

- Matériel d'accompagnement à la méthode «Bonne Chance» pour l'enseignement du français.

d) Contacts:

- trois bulletins d'information ont été adressés à l'ensemble du personnel enseignant; les thèmes principaux étaient les suivants: nouvelles acquisitions, documents pour l'apprentissage en atelier, communications des sections Bible, Religion, Education générale, Education aux médias et Informatique;
- conférence de presse organisée pour l'ouverture de l'Atelier Multimédia (conjointement avec le CFDP);

- visites guidées pour des écoles dans le cadre de SCHILF.

e) Responsable du DZ:

M. Bernhard Zurbriggen, responsable du DZ depuis 1993 a fait valoir son droit à une retraite anticipée à fin octobre 2003. Il a été remplacé par M. Klaus Vonlanthen, ancien professeur à l'Ecole Normale (section alémanique), chargé de cours HEP et collaborateur pédagogique au DZ.

3.3 Service de formation continue

a) Cours facultatifs:

Pour la première fois, le programme des cours 2003 fut proposé à l'ensemble du corps enseignant fribourgeois par l'intermédiaire d'une affiche pour les généralités (titres des cours, animateurs, enseignant-e-s concerné-e-s, dates) et d'un site (<http://www.focofr.ch>) pour les considérations beaucoup plus explicites en relation avec les aspects pédagogiques et didactiques (objectifs, contenu, bibliographie). Les inscriptions aux cours ont pu se faire en utilisant la traditionnelle carte-réponse ou en ligne à partir du site. Cette expérience positive est reconduite pour la session des cours 2004.

Selon les moments de formation, les inscriptions se répartissent de la manière suivante:

- 871 inscriptions pour 59 cours durant l'été (semaine du 7 au 11 juillet 2003)
- 206 inscriptions pour 18 cours durant l'année scolaire 2002/03
- 1254 inscriptions pour 82 cours «à la carte» (en très forte augmentation par rapport à l'année précédente)

b) Formation dans le domaine des langues:

Programme des langues 2003:	13 inscriptions
Perfectionnement intensif:	15 inscriptions

3.4 Dienststelle für Weiterbildung

Le service de formation continue alémanique a géré un programme de formation contenant une large offre de cours. 63 des 101 cours proposés ont eu lieu. A ces cours se sont ajoutés 8 cours «à la carte», sur demande des enseignantes et enseignants.

L'offre «Langues» a permis à 21 enseignantes et enseignants de développer leurs compétences linguistiques dans la langue partenaire ou en anglais. Différentes modalités ont été choisies selon les personnes: cours dans la région, stages linguistiques, formation didactique en Angleterre.

Une offre spécifique a été préparée et partiellement mise en œuvre pour des personnes désirant réintégrer la profession enseignante.

La préparation du programme de formation continue 2004 s'est faite avec le soutien scientifique de M. Heinrich Summermatter, professeur HEP. Le programme a été, pour la

deuxième fois, publié sous forme d'affiche et de publication sur internet.

Une activité de conseil a été conduite en parallèle en faveur de différents cercles et groupes de projets; la responsable du service a également participé activement à plusieurs activités de formation continue pour les membres de différentes commissions scolaires.

En collaboration avec le service francophone de formation continue et le secteur «Formation initiale», la responsable a participé à l'élaboration d'un nouveau concept pour la phase d'introduction à la profession ainsi qu'à la mise sur pied d'un cours complémentaire certifié pour les maîtres et maîtresses de stage.

La recherche d'une coordination avec d'autres centres ou services s'est poursuivie (Suchtprävention, fri-tic). Une collaboration a également été instaurée avec la HEP du canton de Soleure pour la formation des «Schulleiterinnen und Schulleitern»; 14 personnes ont commencé cette formation à l'automne 2003.

3.5 Service de recherche

Le service de recherche de la HEP a commencé d'exister au printemps 2003 avec la nomination du responsable francophone, M. Pierre-François Coen. Sa première tâche a été de définir de manière plus précise le cadre dans lequel les activités de recherche seraient conduites.

Sur le plan interne, le service s'est fixé trois priorités: l'initiation de projets de recherche impliquant des formateurs et formatrices de l'institution, l'organisation des forums de la recherche et la mise sur pieds d'un colloque international de plus grande envergure.

Le premier projet de recherche conduit par la HEP FR porte sur le bilinguisme et associe quatre formateurs et formatrices de la HEP ainsi que M. Laurent Gajo, chercheur sur ce thème à l'Université de Neuchâtel. Plusieurs questions de recherche sont avancées telles que les caractéristiques des attitudes communicationnelles des formateurs et formatrices lors de cours en immersion, les spécificités des dispositifs d'enseignement / apprentissage proposés aux étudiantes et étudiants dans les cours en immersion, les représentations des étudiantes et étudiants face à la langue 2 et le lien possible avec leur niveau de maîtrise.

Au niveau intercantonal, le responsable du service a pris part à plusieurs séances regroupant les responsables de la recherche dans la HEP romandes. Ces échanges ont débouché sur la mise en route d'une nouvelle revue scientifique des HEP romandes et du Tessin dont le premier numéro sortira au printemps 2004. La revue, qui s'intitule «Formation et Pratiques d'Enseignements en Question», abordera comme premier thème la question de l'apprentissage de la lecture.

En septembre 2003, le responsable du service a également été appelé à participer aux deux jours du Forum de la recherche de la HEP BEJUNE et à en assurer la synthèse.

La HEP FR est également représentée dans la Commission «Recherche et développement» sous l'égide de la Conférence Suisse des hautes écoles pédagogiques (CSHEP).

4. Centre fri-tic

Durant l'année 2003, le Centre fri-tic a pu développer ses services basés sur les trois piliers «formation des enseignantes et enseignants», «assistance pédagogique et technique» et «équipements». Parallèlement aux activités prévues dans le cahier des charges, deux projets de formation de formateurs et formatrices ont débuté en 2003. Ces projets sont subventionnés dans le cadre de la loi fédérale sur «l'encouragement de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les écoles».

4.1 Formation des enseignantes et enseignants

Les projets de formation subventionnés par la Confédération ont pour but de donner aux formatrices et formateurs fri-tic les qualifications nécessaires pour assurer la formation pédagogique des enseignantes et enseignants. Cette formation est organisée en collaboration avec la Haute Ecole pédagogique du Canton de Vaud pour la partie francophone et la Zentralstelle für Lehrer- und Lehrerinnenfortbildung Bern pour la partie germanophone.

La formation des enseignantes et enseignants a débuté en 2002 et s'est poursuivie durant l'année 2003. Un concept général de formation pour tous les degrés d'enseignement a été élaboré et mis en vigueur par la Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport le 15 septembre 2003. Sur la base de ce concept, des programmes de cours spécifiques aux différents degrés d'enseignement ont été développés. Au total, environ une trentaine de formatrices et formateurs dispensent des cours fri-tic actuellement.

Le Centre fri-tic est également mandaté pour mettre en œuvre la formation des personnes ressources (cf. pt. 4.2). Pour assurer la qualité de cette formation, une nouvelle demande de subsides a été déposée auprès de la Confédération. Cette demande est acceptée partiellement et les subsides accordés permettent d'assurer cette formation pour les années 2004 et 2005. La première volée de la formation des personnes ressources débutera en février 2004 pour les deux parties linguistiques.

4.2 L'assistance pédagogique et technique

L'essentiel des activités des conseillers et conseillères pédagogiques a porté sur le développement et la mise en œuvre des différentes formations. Le conseil pédagogique ainsi que l'encouragement et l'accompagnement de projets TIC dans les écoles restent encore à développer. Il est prévu de promouvoir des projets pédagogiques en lien avec la formation des personnes ressources.

Depuis l'automne 2003, des enseignantes et enseignants sont déchargé-e-s dans les écoles pour assumer la tâche de personne ressource. Ces personnes ont pour mission d'assurer l'animation et l'assistance pédagogique de proximité dans le domaine des TIC.

Le conseil technique a été fortement développé durant l'année 2003. De nombreux documents ont été mis à disposition du personnel technique dans les écoles. Le personnel technique conseille les écoles pour des problèmes techniques et élabore des solutions standard. Tous les

problèmes ainsi que leur solution sont saisis dans une base de données («knowledge base») qui peut être consultée en ligne via internet.

Dans le cadre du projet «Public Private Partnership (PPP)», Swisscom offre aux écoles un raccordement gratuit au réseau pédagogique cantonal et à internet. A fin 2003, 68 écoles primaires et cycles d'orientation du canton étaient raccordés à ce réseau. Le Centre fri-tic conseille les écoles et valide les demandes à l'intention de Swisscom. Il assure ensuite un premier support («Hotline»).

Les moyens de communication ont été développés. Le site web www.fri-tic.ch s'est enrichi et donne aujourd'hui des informations actuelles sur l'ensemble du projet. Un bulletin d'information est envoyé trois fois par année aux écoles, dont une fois à tous les enseignants et enseignantes. De plus, des listes de distribution ont été mises en place pour atteindre un public spécifique.

4.3 Les équipements

Un nouveau serveur «school.fri-tic.ch» a été installé. Il est à disposition de tous les enseignants et enseignantes du canton et offre des services comme le stockage et l'échange de fichiers, l'hébergement de sites web, le courrier électronique, le streaming vidéo et audio.

Sur la base du serveur suisse de l'éducation a pu être développé un nouveau générateur de sites web appelé «friweb» (www.fri-tic.net). Cette application permet la création rapide d'un site web contenant des textes, des images et une navigation professionnelle sans connaissances techniques. Il est à disposition de tous les enseignants et enseignantes qui peuvent y créer des pages web avec leur classe.

IX. Université

Les activités de l'Université sont présentées annuellement, de manière détaillée, dans le rapport de l'année académique, ainsi que dans le rapport d'activité qui en propose une synthèse.

1. Les étudiants

	Hiver 2001-2002		Hiver 2002-2003		Hiver 2003-2004	
Total	9101	100,0 %	9651	100,0 %	10007	100,0 %
a) Etudiants selon la provenance						
Fribourgeois	2045	22,5 %	2033	21,1 %	2089	20,9 %
Confédérés	5686	62,5 %	6110	63,3 %	6352	63,5 %
Etrangers	1370	15,1 %	1508	15,6 %	1566	15,6 %
b) Etudiants selon les facultés						
Théologie	412	4,5 %	405	4,2 %	404	4,0 %
Droit	1960	21,5 %	1993	20,7 %	1984	19,8 %
Sciences économiques et sociales	1604	17,6 %	1895	19,6 %	2192	21,9 %
Lettres	4009	44,1 %	4176	43,3 %	4228	42,3 %

	Hiver 2001-2002		Hiver 2002-2003		Hiver 2003-2004	
Sciences						
a) sciences naturelles	865	9,5 %	920	9,5 %	927	9,3 %
b) médecine	251	2,8 %	262	2,7 %	272	2,7 %

L'analyse de l'évolution du nombre des étudiantes et étudiants appelle les remarques suivantes:

- Le nombre des étudiants immatriculés à l'Université de Fribourg a franchi le cap de 10 000. Par rapport au semestre d'hiver 2002/03, le nombre total des étudiants enregistré au semestre d'hiver 2003/04 connaît une augmentation de 356 étudiants ou 3,7 %. Cette augmentation est moins importante que celle enregistrée l'année précédente qui a été de 6 % et dont le caractère exceptionnel a été largement dû aux doubles volées de maturités dans le canton de Berne. Elle est toutefois très élevée eu égard qu'en 2001/02, la croissance a été de 1,9 % et l'année avant, quasiment nulle.
- Selon la provenance des étudiants, le nombre des étudiants fribourgeois ou domiciliés dans le canton augmente de 56 unités ou 2,8 %, celui des étudiants confédérés augmente de 242 unités ou 4 % et celui des étrangers augmente de 58 unités ou 3,9 %.
- Un très léger recul est constaté en faculté de théologie (-0,25 %) et en faculté du droit (-0,45 %). L'effectif des étudiants croît dans les autres facultés: de 1,3 % en faculté des lettres, de 1,4 % en sciences naturelles et de 3,8 % en médecine. L'augmentation la plus marquée est à nouveau enregistrée par la faculté des sciences économiques et sociales (15,7 %) et elle concerne plus particulièrement le domaine des sciences de la société.
- Le nombre des étudiants débutants (2002 personnes) diminue confirmant le caractère passager de l'afflux enregistré au semestre d'hiver 2002/03 qui a atteint les 2138 unités. Il se situe ainsi plus près du nombre de 1930 étudiants ayant commencé les études à Fribourg en automne 2001. Selon la provenance des étudiants débutants, le nombre des fribourgeois croît de 8 unités ou 2,17 %, tandis que celui des étudiants confédérés diminue de 118 unités ou -8,1 % et celui des étrangers, de 26 unités ou -8,2 %.

Conséquemment, dans toutes les facultés, le nombre des étudiants débutants est plus bas que l'année précédente. La faculté de théologie enregistre la plus forte diminution relative qui s'élève à -14,7 %. Cette diminution est de -11,8 % en faculté des sciences, de -7,3 % en lettres, de -3,7 % en droit et de -2,4 % en sciences économiques et sociales.

- le nombre total des étudiantes connaît une croissance de 4,5 %, passant de 5306 à 5544. Ce nombre représente 55,4 % de l'effectif total. Comme les deux années passées, l'effectif des étudiantes débutantes (1183) est supérieur à celui des étudiants débutants (819) et représente 59,1 % de l'effectif total des étudiants débutants, hommes et femmes. Ce pourcentage est supérieur à 50 % depuis le semestre d'hiver 1993/94.

En 2003/04, un pourcentage supérieur à 50 % caractérise les effectifs des étudiantes débutantes en facultés des lettres (72,1 %), de droit (59,4 %) et en section de médecine (62 %).

2. Rectorat

Le 15 mars 2003, la nouvelle équipe rectorale dirigée par M. Urs Altermatt, professeur ordinaire d'histoire contemporaine, est entrée en fonction, succédant à celle du Prof. Paul-Henri Steinauer. Elle est composée de quatre vice-recteurs: l'économiste Rudolf Grünig, le géomorphologue Michel Monbaron, le juriste Erwin Murer et le théologien Guido Vergauwen.

3. Corps professoral

Des postes de professeurs ordinaires ont été pourvus dans les domaines suivants:

en faculté de droit: droit constitutionnel et administratif;

en faculté des sciences économiques et sociales: gestion des ressources humaines, économie spatiale;

en faculté des sciences: physiologie.

Des professeurs associés ont été engagés dans les domaines suivants:

en faculté des lettres: histoire contemporaine générale et suisse (deux postes à mi-temps);

en faculté des sciences économiques et sociales: sociologie de la communication et des médias, science des médias et de la communication;

en faculté des sciences: télécommunication, biochimie.

Professeurs titulaires

Le titre de professeur titulaire a été octroyé à cinq chargés de cours en faculté des lettres et à un chargé de cours en faculté des sciences économiques et sociales.

4. Organisation des études

Un an après la faculté de droit et celle des sciences économiques et sociales, la faculté des lettres a introduit, à partir de l'automne 2003, le modèle d'études à deux niveaux dit de Bologne.

Sur recommandation de la Conférence universitaire suisse, le canton de Fribourg a reconduit, par arrêté du Conseil d'Etat du 11 mars 2003, le test d'aptitudes pour l'admission aux études de médecine humaine à l'instar des cantons universitaires de Zurich, Berne et Bâle. Le nombre de place en 1^{re} année d'études en médecine humaine à Fribourg a été limité à 115. Le passage de ce test s'est déroulé le 4 juillet 2003. Un rapport concernant les résultats de ce test dans les cantons universitaires concernés a été publié par le Centre pour le développement de tests et le diagnostic rattaché à l'Institut de psychologie de l'Université de Fribourg.

Sur la base de la Convention signée en 2002 entre les facultés de médecine, les universités et les directions de l'instruction publique des cantons de Fribourg, de Berne, Bâle, Lausanne et Zürich, les étudiants ayant terminé les deux ans d'études de médecine à Fribourg sont répartis entre les quatre facultés de médecine concernées.

En 2003, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport a approuvé les nouveaux statuts de la faculté de théologie et ceux de la faculté des sciences économiques et sociales, ainsi que 18 statuts de départements, 6 règlements concernant l'obtention des grades universitaires, 4 modifications de règlements. Elle a aussi abrogé un ancien règlement.

5. Finances

En regard de l'évolution du nombre des étudiants

1991/1992	6 909	2001/2002	9 101
1996/1997	8 586	2002/2003	9 651
2000/2001	8 934	2003/2004	10 007

les comptes de fonctionnement, selon les budgets, évoluent de la manière suivante:

	budget			coût par étudiant		indice suisse des prix ⁽²⁾
	en millions de francs			en milliers de francs		
	charges	revenus	excédents	charges/étud.	excédents/étud.	
1992 ⁽¹⁾	116.2	72.6	43.6	16.8	6.3	100.0
1997	138.4	97.3	41.1	16.1	4.8	109.0
2001	150.3	103.8	46.5	16.8	5.2	112.9
2002	154.0	104.2	49.8	16.9	5.5	113.2
2003	157.4	104.5	52.9	16.3	5.5	114.2
2004	165.5	111.4	54.1	16.5	5.4	114.8

Remarques:

- ⁽¹⁾ les montants de 1992 sont donnés selon l'ancien plan comptable, c'est-à-dire sans amortissement
- ⁽²⁾ lors de la comparaison des montants, il faut tenir compte de l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation (indice de novembre de l'année précédente)

6. Constructions et locaux

Concernant les constructions de bâtiments universitaires sur le Plateau de Pérolles, la commission de bâtisse a tenu trois séances et la sous-commission de chantier quinze séances. La construction progresse selon le calendrier établi.

Pour ce qui concerne Miséricorde, les interventions principales de l'année 2003 sont les suivantes:

- la 4^e étape (sur 7) de la réfection des façades des bâtiments construits en 1940;
- le défloquage de l'amiante et la mise en place d'une isolation acoustique dans l'Aula Magna.

X. Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes

Dans le cadre de la loi du 14 novembre 2002 portant adaptation de la législation cantonale à la LOCEA, l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle a changé de dénomination et se nomme désormais Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes.

1. Orientation professionnelle

1.1 Préparation au choix professionnel

Dans les écoles du cycle d'orientation, la préparation au choix scolaire et professionnel se fait surtout en classe, soit par l'intermédiaire des conseillers et conseillères en orientation, soit par le personnel enseignant formé à cet effet. 2149 séances d'information scolaire et professionnelle se sont déroulées dans les classes.

Dans la partie francophone, un classeur de préparation au choix professionnel intitulé «Une vie, des directions» est distribué à tous les élèves de deuxième année des écoles du cycle d'orientation. Ce document sert d'outil pédagogique pour le travail effectué en classe par les conseillers et conseillères en orientation.

Dans les gymnases, la préparation au choix se déroule sous forme de groupes de discussion et de réflexion appelés «ateliers d'orientation».

1.2 Information scolaire et professionnelle

L'information sur les métiers et les voies de formation a été maintenue sur des bases identiques. Les moyens utilisés sont les suivants:

- information écrite (dossiers de prêt, fiches d'information professionnelle);
- information orale (conférences sur les métiers et les écoles);
- moyens audio-visuels (cassettes vidéo, disques CD-Rom);
- sites cantonal et national de l'orientation professionnelle (liste des places d'apprentissage et des délais d'inscription);
- visites d'entreprises (organisées en collaboration avec les milieux professionnels);
- stages préprofessionnels.

15 059 dossiers ou documents ont été prêtés.

Grâce à une enquête réalisée chaque automne auprès des maîtres d'apprentissage, le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes publie une liste des places d'apprentissage disponibles. Le nombre de places d'apprentissage annoncées en 2003 est de 1394 (1477). Ce chiffre ne reflète toutefois pas totalement la réalité, car un

certain nombre de places proposées ne sont pas annoncées publiquement par les entreprises formatrices.

Afin d'améliorer l'information sur les places d'apprentissage, le Service a effectué deux enquêtes complémentaires auprès du patronat durant le printemps 2003 afin de connaître les places encore disponibles.

Le site national www.orientation.ch permet de consulter la liste de toutes les places d'apprentissage. Il offre la possibilité d'effectuer une mise à jour constante en signalant les nouvelles places annoncées et en supprimant celles qui sont déjà occupées. Néanmoins, un certain nombre d'entreprises ne communiquent pas les informations permettant une mise à jour plus performante du site.

Une nouvelle édition de la brochure «Après le Cycle d'orientation: quelles voies de formation?» a été publiée à l'intention des élèves des écoles du cycle d'orientation et de leurs parents. Une description des différentes filières et un schéma global du système de formation permettent de bien comprendre la structure de la scolarité dans le canton de Fribourg.

Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes continue de collaborer avec les offices des autres cantons, notamment en ce qui concerne la production des moyens documentaires. Le Centre de production documentaire créé dans le cadre de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) est opérationnel. Il permet aux cantons de recevoir des mandats rémunérés pour la production de documents. Le service de documentation a participé à la réalisation de plusieurs collections de fiches d'information: ce sont ainsi 27 fiches, appelées UNI INFO, qui ont été créées, notamment en relation avec les changements introduits par les accords de Bologne, et 29 qui ont révisées ou mises à jour par le canton de Fribourg, 49 fiches ECOL'INFO sur les écoles fribourgeoises et 20 fiches INFOP sur les métiers. 810 offres de perfectionnement ont été introduites dans la banque de données BOP/PLASTA. Les informations sont accessibles via ou au moyen des bornes d'information existant dans les centres d'orientation et les offices régionaux de placement.

Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes a organisé, en collaboration avec l'Union patronale du canton de Fribourg, la deuxième édition du Passeport-métiers qui a eu lieu pendant les vacances d'automne. 391 visites ont été proposées par 145 entreprises ou institutions de formation. 2177 inscriptions d'élèves des écoles du Cycle d'orientation ont été enregistrées dont 1317 ont pu être validées.

1.3 Centre d'information professionnelle

Les centres d'information professionnelle offrent la possibilité de s'informer sur les métiers et les voies de formation en mettant à disposition des moyens d'information en consultation libre, aussi bien pour les élèves que pour les personnes extérieures aux écoles. Sur l'ensemble du canton, on recense 23 450 visiteurs dont 9639 ont bénéficié d'un entretien direct d'information avec un conseiller ou une conseillère en orientation ou une documentaliste-informatrice.

1.4 Site cantonal de l'orientation professionnelle

Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes dispose d'un site qui comprend notamment la liste des centres d'orientation et les délais d'inscription dans les différentes voies de formation. Un lien est prévu avec le site national sur lequel figure la liste des places d'apprentissage disponibles. Un conseiller en orientation est chargé de répondre aux questions qui sont posées par courrier électronique.

1.5 Consultation individuelle

Les chiffres suivants comprennent l'ensemble des activités de conseil, soit les consultations sollicitées par des jeunes et par des personnes adultes. Les chiffres de cette année permettent de faire les constatations suivantes:

- le nombre de cas suivis a connu une augmentation de 3,4 %. Le nombre d'entretiens a progressé de 431 par rapport à la période précédente, ce qui représente une croissance de 4,5 %;
- le nombre de consultations durant lesquelles des tests ont été effectués se situe à 1396, ce qui correspond à 13,9 %;
- les consultants adultes de 20 ans et plus, représentent 24,1 % du total des consultations, soit 1295 personnes.

Statistique des consultants:	2003			2002
	H.	F.	Total	
Nombre de personnes conseillées	2 238	3 137	5 375	5 198
Nombre d'entretiens d'orientation	4 282	557 4	10 056	9 626
Age des consultants				
– jusqu'à 19 ans	17 42	2 338	4 080	3 990
– 20 ans et plus	496	799	1 295	1 208
Points forts du conseil				
– apprentissage, maturité professionnelle	831	846	1 677	1 830
– écoles du degré secondaire supérieur	252	530	782	878
– université, hautes écoles spécialisées	260	493	753	606
– cours pour adultes, formation post-grade	171	216	387	337
– conseil psychologique et social	81	71	152	354
– soutien à la recherche d'emploi ou d'apprentissage	337	351	688	700

1.6 Orientation des personnes au chômage

225 (180) personnes sans emploi ont eu un entretien d'orientation, ce chiffre indique une augmentation de 25 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution est à mettre en parallèle avec la hausse du taux de chômage. Des visites commentées du Centre d'information professionnelle ont été mises sur pied en collaboration avec d'autres organismes s'occupant de la formation des personnes au chômage.

1.7 Choix scolaire et professionnel des jeunes

En 2003, 2913 (2948) élèves quittaient les écoles du cycle d'orientation; ils ont opté pour les solutions scolaires et professionnelles suivantes:

Solutions choisies en %:	en 2003		en 2002	
	H.	F.	Total	
– apprentissage en entreprise ou en école	64,0	33,7	49,0	46,2
– écoles du degré secondaire supérieur	23,1	43,0	33,0	38,1
– autres écoles	1,7	2,3	2,0	2,9
– travail rémunéré	0,3	0,3	0,3	0,6
– dixième année linguistique	4,1	5,8	4,9	5,0
– solutions transitoires ou inconnues	3,1	10,7	6,9	5,7
– cours préparatoire ou cours d'intégration	3,6	4,0	3,8	3,0

Le pourcentage des jeunes ayant choisi la solution de l'apprentissage s'élève à 49,0 % (46,2), cela représente 1427 (1345) personnes. Le taux des jeunes entrant en apprentissage au terme de la scolarité obligatoire a augmenté de 2,8 %. On constate une augmentation de 7,3 % chez les garçons et une diminution de 1,8 % chez les filles.

Le marché des places d'apprentissage ne pose pas de problème du point de vue quantitatif puisque, globalement, le nombre de places est suffisant. Cependant l'offre ne correspond pas toujours à la demande car les places libres ne coïncident pas avec les choix professionnels des jeunes. C'est notamment le cas dans les professions liées aux nouvelles technologies. Les jeunes filles rencontrent également plus de difficultés à trouver une place d'apprentissage. Le dispositif «Des ponts vers l'apprentissage» mis sur pied par le Service de la formation professionnelle permet de trouver une solution d'urgence pour les élèves qui n'ont pas l'opportunité d'obtenir un contrat d'apprentissage. Dans le cadre d'un projet financé par l'arrêté fédéral sur les places d'apprentissage, deux personnes s'occupent de l'orientation professionnelle de ces jeunes.

L'orientation professionnelle fribourgeoise accorde une attention particulière aux jeunes les plus défavorisés. Des mesures d'aide active, sous forme d'accompagnement intensif, ont été mises en œuvre afin de permettre à chaque jeune de trouver une solution à la fin de sa scolarité.

Dans le but de favoriser le choix professionnel des jeunes filles pour les métiers techniques et artisanaux, le projet intitulé «Stages pour jeunes filles dans des métiers atypiques» a été reconduit conjointement par le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes, le Service de la formation professionnelle et le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille. Les jeunes filles de 8^e année scolaire ainsi que leurs parents ont reçu une brochure de sensibilisation au choix des métiers atypiques. 205 jeunes filles ont participé à une séance de discussion sur la problématique du choix professionnel. 9 femmes pionnières qui vivent concrètement une expérience professionnelle atypique sont venues présenter leur expérience personnelle. 43 entreprises ont accueilli 85 jeunes filles en stages. Les professions d'informaticienne et de mécanicienne automobile sont celles qui ont obtenu le plus de succès auprès des jeunes filles. A l'issue du projet, 82 % des jeunes filles se disent satisfaites et 18 % indiquent vouloir entreprendre une formation dans un métier atypique.

Dans le domaine des gymnases du soir, des négociations ont été entreprises avec le Gymnase du soir de Lausanne en vue de conclure une Convention qui permettrait aux ressortissants fribourgeois de disposer des mêmes conditions d'accès aux études que les élèves vaudois.

1.8 Projet «Nouvelle gestion publique»

Le mandat de prestations 2001-2004 du Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes se poursuit. Le controlling des prestations permet de suivre l'évolution de l'activité tout au long de l'année. Les indicateurs montrent que 98,25 % des élèves ont trouvé une solution à la fin de la scolarité obligatoire. Un questionnaire distribué à toutes les personnes ayant eu recours aux prestations de l'orientation indique un taux de satisfaction de 90,3 % pour les élèves et de 87,25 % pour les adultes.

2. Formation des adultes

2.1 Commission de la formation des adultes

La Commission a tenu six séances; elle a examiné les requêtes de subventions avant de formuler un préavis pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Les autres activités de la Commission ont été les suivantes:

- établissement d'un contact entre le SAKES (Schweizerische Ausbildungsgemeinschaft für Kursleitung und Erwachsenenbildung) et le Centre de perfectionnement et d'informatique afin d'établir une collaboration pour la mise sur pied d'une formation de formateurs et formatrices d'adultes dans la partie alémanique du canton;
- réflexion sur la reconnaissance et la validation des acquis et demande à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport de créer un groupe de travail interinstitutionnel chargé d'étudier cette question.

La sixième édition du prix d'encouragement à la formation des adultes a récompensé Madame Françoise Ruffieux pour son travail de pionnière dans le domaine de l'animation du portfolio- bilan personnel de compétences.

Un montant de 33 901 francs a été utilisé pour les subventions renouvelables ou extraordinaires.

Les subventions en faveur de la formation des adultes ont fait l'objet d'un examen périodique prévu par le règlement de la loi sur les subventions.

2.2 Université populaire et université du 3^e âge

En 2002/03, 3134 (3098) personnes ont suivi les cours de l'Université populaire, ce qui représente 49 639 heures/participants (51 372). 515 (487) cours ont été proposés et 309 (279) ont été lancés.

Un nouveau contrat de prestations entre l'Etat de Fribourg et l'Université populaire du canton de Fribourg est entré en vigueur. Il définit d'une part les prestations attendues de l'Université populaire et d'autre part les moyens financiers mis à disposition par l'Etat. Il précise les objectifs à atteindre au travers d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. A la demande de l'Etat, un programme spécial appelé «Université populaire des aînés» a été proposé. Il offre 152 cours en journée, ce qui représente le 29,5 % de l'offre globale.

Une subvention de 70 000 francs est attribuée en tant que participation aux frais d'exploitation. Une subvention de 1 fr. 50 par nombre d'heures/participants est allouée mais ne peut dépasser la somme de 70 000 francs. Une somme de 13 000 francs a été accordée en faveur de l'Université populaire des aînés.

Moyens propres

Taxes de cours, cotisations, dons 80,37 % (80,30 %)

Subventions

Canton	18,70 %	(18,68 %)
Communes	0,93 %	(1,02 %)
Total des subventions	19,63 %	(19,70 %)

2.3 Association Lire et Ecrire

Un contrat de prestation a été conclu avec l'Association Lire et Ecrire pour une période expérimentale d'un an. Il prévoit que le canton de Fribourg attribue une subvention annuelle à cette institution pour le développement de ses activités en faveur de la lutte contre l'illettrisme.

2.4 Diplôme de formateur ou formatrice d'adultes DIFA

Les conseillers et les conseillères d'Etat et les ministres des cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Fribourg ont renouvelé leur soutien à la mise sur pied d'un programme complet de formation destiné aux formateurs et formatrices d'adultes de cette région.

La volée 2002-2004 compte 17 participants dont 7 personnes habitant le canton de Fribourg.

Un concept de modularisation de cette formation a été élaboré en vue de permettre l'équivalence avec les autres offres existantes.

La participation financière du canton de Fribourg s'est élevée à 37 170 francs.

2.5 Reconnaissance et validation des acquis

Sur proposition de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, le Conseil d'Etat a décidé de la mise sur pied d'un groupe de travail sur le thème de la reconnaissance et de la validation des acquis. Il en a fixé la composition et lui a donné le mandat d'évaluer les besoins existants dans ce domaine, d'établir l'état des lieux des expériences existantes et de développer des variantes susceptibles d'y répondre.

XI. Subsidés de formation

1. Commission des subsidés de formation

La Commission s'est réunie 2 fois en séance plénière et 12 fois en séance de sous-commission. Elle a examiné les

demandes de bourse, de prêt, 57 réclamations et a préparé ses observations sur 2 recours adressés au Tribunal administratif.

Les séances plénières ont permis de discuter les propositions faites par le groupe de travail, mandaté par le Conseil d'Etat afin d'examiner la question du revenu déterminant applicable aux bourses de formation et à l'octroi des subventions cantonales à l'assurance-maladie. La DICS est chargée de proposer une modification de l'ordonnance d'exécution avec entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2004. La Commission a également réexaminé et complété les directives internes de la Commission, en tenant compte des expériences faites durant l'année de formation 2001/02.

2. Bourses

La comparaison avec l'année 2001/02 démontre que le nombre de demandes a augmenté et le nombre de boursiers a diminué. Ce paradoxe s'explique par le fait que, pour l'année de formation 2002/03, un nouvel avis de taxation (revenus 2001) a été déterminant pour le calcul. Dans la plupart des cas, le revenu imposable des parents était plus élevé que celui des années 1997 et 1998; cette augmentation du revenu imposable a, de ce fait, augmenté la participation financière des parents et la différence calculée entre les coûts de formation et les possibilités financières des parents et du requérants a diminué.

Aussi, le taux de couverture du manque calculé a pu être augmenté à partir de la nouvelle année de formation 2003/04 (1^{er} septembre 2003).

Années scolaires	Demandes	Boursiers	Demandes refusées	
			Total	Taux de refus
2001/02	3 310	2 118	1 192	36,80
2002/03	3 502	1 920	1 582	45,17

Les provisions faites en 2001 ont permis de verser également le mois de janvier de l'année de formation 2002/03. Aussi, le canton termine la nouvelle procédure de décomptes, échelonnée sur les années 2002 et 2003 et rejoint de cette manière la pratique des autres cantons (sauf Genève) et, surtout, celle de la Confédération.

Pour la première fois, les montants versés, mentionnés en dessous, correspondent aux montants versés dans l'année civile 2003. Les montants sont moins élevés, car ils ne concernent que 11 mois. Il ne s'agit donc pas d'une diminution de dépenses de l'Etat, mais simplement d'un passage à une nouvelle périodicité de décomptes.

Dans les différents secteurs de formation pour l'année civile 2003 (11 mois), les bénéficiaires se répartissent comme suit:

Secteurs	Nombre de requérants	Subsides en francs
Ecoles du degré secondaire et de formation générale	734	2 191 133
Ecoles paramédicales	147	588 117
Apprentissages et formations prof. à plein temps	731	1 764 423
Formations prof. supérieures	231	994 846
Formations du secteur social	36	167 717
Formations artistiques	42	215 446
Formations universitaires et HES	407	1 864 490
Total	2 328	7 786 172

Pour l'année de formation 2002/03, les subsides du canton ont permis de couvrir 62 % des besoins calculés des bénéficiaires. Pour les raisons expliquées plus haut, à partir de l'année de formation 2003/04 (1^{er} septembre 2003), le taux est fixé à 75 %. Le découvert a été pris en charge, entièrement ou partiellement, par les communes octroyant des bourses, selon leur libre choix.

Les communes déterminent leurs bourses en se basant sur le calcul du canton et du montant attribué par ce dernier.

Les contributions des communes ont été les suivantes:

Année	Nombre de communes	Subsides communaux en francs
2002	114	1 221 749
2003	112	1 060 286

Les institutions privées bénéficiant d'une subvention fédérale ont contribué par 28 673 (38 751) francs à la formation des requérants fribourgeois.

Sous réserve des disponibilités du crédit, la Confédération a fixé à 48 % le taux de subventionnement en faveur des bourses pour le canton de Fribourg.

Le montant restant des provisions de 423 565 francs est maintenu afin de compenser une éventuelle réduction du taux de subvention de la Confédération dans le cadre du programme d'allégement.

3. Prêts de formation

La Commission a examiné dans l'année civile 64 (74) demandes, dont 56 (64) ont été admises. Le montant budgétisé de 500 000 (500 000) francs a été entièrement utilisé.

La Confédération subventionne les intérêts (4 %) pour les prêts accordés depuis le 1^{er} janvier 2000 au même taux que pour les bourses (48 %).

XII. Service du sport

1. Commission cantonale des sports et de l'éducation physique

En 2003, la Commission s'est réunie à six reprises. Elle a:

- entériné la répartition des subsides ordinaires du Sport-Toto présentée par la sous-commission du Sport-Toto;
- pris note du rapport du groupe de travail «Directives du Sport-Toto»;
- traité onze réclamations concernant des subventions du Sport-Toto;
- visité lors de sa séance du mois de septembre le centre cantonal de gymnastique aux agrès et à l'artistique à La Tour-de-Trême;
- préavisé une convention entre le Centre mondial du cyclisme d'Aigle (CMC) et le Sport-Toto Fribourg en matière d'Athlétisme;
- traité les affaires courantes de la compétence de la Commission.

2. Inspection cantonale de l'éducation physique et des sports

Les deux inspecteurs, Gallus Grossrieder, pour la partie alémanique et Pierre Monney, pour la partie francophone du canton, ont poursuivi leurs activités dans les secteurs qui leur ont été attribués.

2.1 Contrôle de l'enseignement et développement de la qualité de l'enseignement

Le contrôle de l'enseignement s'est poursuivi selon le système instauré en mai 2000. Il s'est donc effectué sous la forme de rencontres avec les enseignants. Ces contacts ont eu lieu dans le cadre de réunions, de cours concernant l'introduction des moyens d'enseignement et du nouveau plan d'étude, de séances de travail et d'échanges avec les maîtres primaires. Un accent particulier a été mis sur des projets qui devraient, à long terme, améliorer la qualité de l'enseignement:

- intervision;
- travail entre les maîtres d'éducation physique d'un même établissement;
- projet concernant le domaine «Sport – santé – mouvement».

2.2 Formation continue pour les enseignants

La présentation du nouveau plan d'étude, pour tous les enseignants de l'école enfantine et de l'école primaire du canton, a continué pendant l'année 2003. En plus, une trentaine de cours de formation continue dans le domaine de l'éducation physique et du sport ont été proposés. Ils ont eu lieu sous forme de cours fractionnés, de cours blocs, de semaines et de séminaires.

2.3 Sport scolaire facultatif

Pour les élèves de tous les degrés, 12 organisations de sport scolaire facultatif ont proposé la pratique de plus de 28 sports différents. Les offres augmentent depuis 2000 et correspondent aux besoins des écoliers. Le cours de natation pour les élèves de 5P et 6P du district de la Glâne a réuni 65 participants.

2.4 Championnats scolaires

Pendant cette année scolaire, on relève la mise sur pied de championnats scolaires dans les disciplines suivantes: sport d'hiver, basket, football, volleyball et la «Collégia-de». On note également la participation de plusieurs équipes aux championnats scolaires destinés à toute la Suisse qui ont eu lieu à Neuchâtel.

2.5 Promotion des jeunes talents

Au cours de l'année 2003, en collaboration avec le projet national concernant la promotion des jeunes talents, le canton de Fribourg a également développé ce projet. Pour mettre sur pied ce concept, le service des sports a désigné un responsable.

3. Jeunesse + Sport

Les quelque 4000 monitrices et moniteurs J+S et leurs clubs et groupements ont été indemnisés par la Confédération pour un montant de 1 658 492 francs (1 838 507 francs).

L'année 2003 fut la première année de fonctionnement selon «J+S 2000». L'office fédéral de sport (OFSP) a terminé la quatrième étape de la réalisation d'une banque nationale de données J+S et décidé d'une participation financière des cantons ainsi que l'abolition du subside d'encouragement dès 2005. Des premiers statistiques provisoires selon «J+S 2000» sortiront fin janvier 2004; les premiers statistiques fiables et comparables seront disponibles en 2005.

3.1 Formation des cadres

8 (10) nouveaux experts fribourgeois ont été formés par J+S de Macolin.

3.2 Activité et perfectionnement des experts

159 (161) experts ont contribué à la formation et au perfectionnement des moniteurs J+S.

21 (16) experts fribourgeois ont suivi le cours central régional ski, organisé par J+S Valais, à Zermatt, 37 (45) ont participé à d'autres cours centraux à Macolin.

3.3 Formation et perfectionnement des moniteurs

255 (271) monitrices ou moniteurs ont été formés dans 10 (10) cours cantonaux de formation de moniteurs. 240 (254) ont obtenu la reconnaissance de moniteur de la catégorie I et 15 (17) de la catégorie II. Un cours de formation (plongeon) a été annulé pour manque d'inscriptions.

553 (682) monitrices ou moniteurs ont complété leur formation dans 19 (17) cours cantonaux de perfectionnement.

3.4 Matériel J+S

La centralisation du matériel à l'arsenal fédéral de Bienne fonctionne à la satisfaction des cantons et des groupements. Les cantons envoient les commandes par courrier électronique. L'envoi du matériel aux groupements est à la charge de J+S, le renvoi à Bienne à la charge des groupements.

3.5 Camps organisés par J+S Fribourg

Le camp d'alpinisme et d'escalade sportive s'est déroulé à Finhaut avec 11 participants. Les deux camps de Tenero ont réuni au total 141 (123) jeunes. 21 (21) jeunes ont participé au camp de canoë à La Roche et 5 (17) ont vécu une semaine polysportive dans le cadre du camp organisé par J+S Vaud au Brassus.

3.6 Cours et camps J+S (10 à 20 ans) organisés par les sociétés et les écoles

Les cours et camps J+S ont attiré environ 30 000 jeunes dans les disciplines suivantes: patinage à roulettes, karaté, sport de camp, sports équestres, voile, squash, planche à voile, badminton, basketball, alpinisme, hockey sur glace, patinage, escrime, gymnastique, polysport, football, gymnastique artistique et aux agrès/trampoline, gymnastique et

danse, handball, judo/ju-jitsu/autodéfense, canoë-kayak, hockey sur terre/unihockey, athlétisme, jeux nationaux/lutte suisse, course d'orientation, cyclisme, lutte, aviron, natation, ski/snowboard, ski de fond, excursions à skis, tennis, tennis de table, volleyball, excursions et plein air, cours pluridisciplinaires.

4. Sport-Toto

Le montant de la part cantonale au bénéfice du Sport-Toto a été de 1 372 216 francs.

Ce montant a été réparti comme suit:	Fr.
– aide pour l'activité sportive ordinaire	624 800
– constructions et achats de matériel	196 234
– aide aux sportifs de pointe ou de talent	170 000
– manifestations, cours et camps, «Sport pour tous»	150 000
– commissions	5 000
– dépenses administratives diverses	30 000
– publicité	20 000
– action Sport-Toto	15 000
– attribution au fonds de réserve	161 182
Total	1 372 216

(58) 58 associations, fédérations, clubs ou institutions ont bénéficié d'une aide financière pour leur activité sportive ordinaire.

XIII. Service de la culture

1. Promotion de la culture

1. Commission des affaires culturelles

La Commission s'est réunie à sept reprises. Elle a donné son préavis sur les 147 demandes de subventions qui ont été adressées au Service. Elle a également achevé sa réflexion sur les critères et conditions à requérir pour l'institution de contrats de prestations pluriannuels (appelés partenariats de création) que la Direction a conclus avec certains groupes de créateurs professionnels fribourgeois. La Commission a en outre procédé à l'examen des critères et procédures à mettre en place pour l'institution d'un nouvel instrument de subventionnement, appelé «aide à la création renouvelable».

2. Subventions en faveur de la culture

Pour encourager l'ensemble des modes d'expression culturels (théâtre, littérature, musique, cinéma, arts plastiques, danse, animation culturelle), ainsi que les projets de coopération culturelle, le Service de la culture a disposé d'un montant global de 2 720 000 francs, dont 720 000 francs provenant du Fonds cantonal de la culture.

2.1 *Éléments statistiques*

Les aides en faveur de créations représentent 82 % des subventions attribuées, respectivement 18 % en faveur d'animations culturelles, dans les modes d'expression suivants:

– théâtre:	49,6 %
– musique:	13,1 %
– danse:	10,9 %
– arts visuels:	8,8 %
– cinéma/vidéo:	6,7 %
– littérature / édition:	1,4 %
– divers:	9,5 %

Le site du Service (www.fribourg-culture.ch) a été consulté à plus de 60 000 reprises par des usagers provenant du monde entier.

2.2 *Partenariats de création*

Dans son programme gouvernemental de législature 2002-2006, le Conseil d'Etat a exprimé sa volonté d'instituer des partenariats de création, dans le but de soutenir les activités artistiques des groupes professionnels fribourgeois. La Direction, par son Service de la culture, a défini les buts de ces partenariats, les conditions et critères à remplir pour pouvoir en bénéficier, ainsi que les engagements réciproques de chacune des parties au contrat. Ces partenariats sont réservés à des groupes de créateurs et non à des personnes individuelles. D'autre part, les groupes qui souhaitent bénéficier d'un tel soutien doivent exercer une activité artistique dans le canton depuis au moins trois ans, posséder une organisation artistique et administrative permanente et être composés en majorité de personnes au bénéfice d'une formation professionnelle reconnue dans le domaine d'ex-

pression concerné. Ils doivent notamment avoir des collaborateurs et des collaboratrices sur les plans artistique et administratif engagé/e/s par contrat. A leur échéance, les partenariats de création passés en 2003 pourront être reconduits en fonction des résultats de l'évaluation qui aura été effectuée durant toute la durée du contrat (3 ans). Celle-ci portera notamment sur les conditions formelles qui sont fixées dans les partenariats de création. La Direction a d'ores et déjà désigné des personnes reconnues pour leurs compétences dans le domaine artistique, indépendantes tant des bénéficiaires que de l'Etat, qui devront porter une évaluation en principe sur chacune des créations proposées.

La Direction a conclu des contrats de partenariat, pour un montant global de 1 350 000 francs avec les groupes de créateurs suivants: Théâtre des Osses (Givisiez), Compagnie de danse Da Motus (Fribourg), Compagnie Fabienne Berger (Promasens), Troupe du Guignol à roulettes (Fribourg), Ensemble Orlando (Fribourg).

2.3 *Aides à la création renouvelables*

En juin, le Conseil d'Etat a décidé d'instituer un nouvel instrument de soutien à la culture, appelé «aide à la création renouvelable». En effet, depuis quelques années, le canton de Fribourg s'est enrichi d'institutions culturelles dont l'activité principale consiste à produire des créations professionnelles (telles que des opéras, des prestations musicales, des installations artistiques, etc) qui entretiennent une relation étroite avec la vie culturelle fribourgeoise. Ces institutions confient à des créateurs(trices) professionnel(le)s le mandat de réaliser des œuvres originales, dans le sens qu'elles n'ont jamais été présentées auparavant dans un autre lieu, même sous une forme analogue. Les bénéficiaires de ce type d'aide doivent garantir une présence significative de créateurs(trices) fribourgeois(e)s dans leurs programmes et pouvoir justifier de trois années consécutives au moins d'activité artistique dans le canton. Pendant la durée du contrat d'aide à la création renouvelable, les bénéficiaires ne peuvent prétendre à l'obtention d'une autre forme de subvention de la part du canton.

Deux institutions ont bénéficié d'une aide à la création renouvelable, pour un montant global de 215 000 francs: l'Opéra de Fribourg et le Centre d'art contemporain Fri-Art.

2.4 *Aides à la création*

La Direction a octroyé des aides à la création ponctuelles pour un montant de 634 000 francs aux créateurs et aux organismes suivants:

Octuor Contretemps, Pierre-Etienne Sagnol, Toni's Big Band, Alexandre Gagnaux, Matthias von Imhoff, Enigmatik, Memolone Music, Groupe Gnu, Simon Sulmoni, Chœur de Jade, Eric Mullener, Underschool Element, Rés'Onnens, Air Sonic, Abakustiker, Dominique Gutknecht (musique, chant, rock, jazz);

Editions Le Cadratin, Editions Antipodes, Jean-Pierre Humbert, Editions St-Paul, Editions Cabédita, Editions de

l'Aire, Association des Amis du Musée Gruérien (littérature / édition);

Théâtre de l'Ecrou, L'Aire du Théâtre, Théâtre «On m'la dit», Theater AktRiss, Talman Ensemble, Atelier de l'Orme, Kunos Circus Theater, Cirque Toamême, La Compagnie des Barbares, Deutschfreiburger Theatergruppe DFTG, Fondation Bindschedler pour la promotion de l'art de la marionnette (théâtre);

Sunday Pictures SA, François Maillard, François Yang, Museum Murten (cinéma / vidéo);

Musée suisse du vitrail, Jean-Luc Cramatte, Denis Bigler, Isabelle Krieg, Belluard Bollwerk International, Jacques Cesa, David Clerc, Jean-François Zehnder, Guy Tornay, Isabelle Pilloud, André Sugnaux, Elisabeth Kolly, Véronique Audergon, Yvone Duruz (arts visuels, photographie);

Compagnie Drift, Association «Action-Danse», (danse).

2.5 Subventions extraordinaires et encouragement à la décentralisation

La Direction a octroyé des subventions extraordinaires ou des garanties de déficit pour un montant de 247 000 francs principalement aux manifestations et organisations suivantes:

Association Altitudes (Bulle), Festival international de films de Fribourg, Commission culturelle de la ville de Bulle, Association des concerts de Corpataux-Magnedens, Association des amis de l'orgue du collège St-Michel, La Trompette d'or (Onnens), Ludimania'K (Estavayer-le-Lac), Schmittner Openair, Société de développement de Rue, Big Band du Conservatoire de Fribourg, Académie d'orgue de Fribourg, Le Nouveau Monde (Fribourg), Concerts de la Semaine Sainte (Fribourg), «Montanuits» (Montagny), Fribourg La Médiévale, Musica Virtuosa (Fribourg), Fête du Livre et du Papier (Gruyères), Commission culturelle de Châtel-St-Denis.

2.6 Subventions ordinaires

La Direction a octroyé des subventions ordinaires pour un montant de 215 000 francs à 40 sociétés et groupements culturels d'importance cantonale, ainsi qu'à des institutions intercantionales.

2.7 Dons de la Loterie romande

D'entente avec la Direction, la Commission cantonale de la Loterie romande a soutenu en particulier, pour un montant de 1 775 000 francs, les animations et les lieux culturels suivants: Bad Bonn (Düdingen), Belluard Bollwerk International (Fribourg), Centre culturel Ebullition (Bulle), Espace Moncor (Villars-sur-Glâne), Festival international de Jazz de Fribourg, Festival international de Films de Fribourg, Fri-Art (Fribourg), Festival Michel Corboz (Fribourg), Fri-Son (Fribourg), La Spirale (Fribourg), Le Bilboquet (Fribourg), Le Nouveau Monde (Fribourg), Les Concerts de l'Avent (Villars-sur-Glâne), Murten Classics, Opéra de Fribourg, Rencontres de folklore internationales de Fribourg, Société des Concerts de Fribourg.

3. Bourse d'encouragement à la création littéraire

Pour permettre à des écrivains fribourgeois de pouvoir se consacrer exclusivement à l'écriture pendant un certain temps et pour dynamiser ainsi la création littéraire dans le canton, le Conseil d'Etat a institué une «Bourse d'encouragement à la création littéraire». Cette bourse d'un montant maximal de 15 000 francs est mise au concours tous les deux ans. Pour l'édition 2003, 23 candidatures (18 en français et 5 en allemand) ont été déposées. Sur la proposition d'un jury d'experts, la Direction a décidé d'attribuer la bourse susmentionnée à Didier Leuenberger, domicilié à Grattavache.

4. Infrastructures culturelles

Le Grand Conseil a adopté le décret relatif au subventionnement du bâtiment de «Fri-Son» à Fribourg pour un montant de 334 000 francs, et de la salle de spectacle de La Gruyère à La Tour-de-Trême pour un montant de 664 000 francs.

5. Coopération

La Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport a été invitée par le Service culturel de l'Ambassade de Suisse à Berlin à participer à un débat concernant la mise à disposition par le canton d'ateliers à l'étranger pour des artistes.

Le Service a collaboré aux activités de la CORODIS (Commission romande de diffusion des spectacles). Il a soutenu les activités de la Fondation romande pour la musique actuelle, du Fonds intercantonal «Regio-Films» et de l'Association romande des techniciens du spectacle (ARTOS). Il a également participé aux travaux des Conférences romande et suisse des affaires culturelles.

Le Chef du Service a été désigné au sein du conseil de fondation de la Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande en tant que représentant de l'Etat de Fribourg. Il a également été désigné comme membre du groupe de travail ad hoc en vue de la création d'une Haute école de musique de Suisse romande en réseau.

A l'invitation de l'Office fédéral de la culture, le Chef du Service a participé au «Séminaire Malraux» qui réunit chaque année des responsables culturels de France et de Suisse. Il a également été appelé à donner une conférence à l'Université de Mulhouse sur les orientations et les instruments qui régissent la politique culturelle fribourgeoise.

C'est l'artiste visuel Denis Bigler de Courgevaux qui a été choisi pour occuper durant six mois l'atelier-appartement «Schönhauser» loué par le Service à Berlin.

6. Enquête photographique fribourgeoise

En 1996, la Direction créait «l'Enquête photographique fribourgeoise». Par cette initiative, l'Etat confie à un (une) photographe la réalisation d'une enquête ayant pour thème ou sujet le canton de Fribourg. A l'échéance du délai fixé par le concours, 30 projets provenant de toute la Suisse ont été déposés. Le jury a porté son choix sur le projet de Christophe Dutoit, photographe professionnel fribour-

geois, domicilié à Châtel-sur-Montsalvens. Durant une année, le lauréat va réaliser une enquête photographique intitulée «Fenils». A l'issue de l'Enquête, l'Etat de Fribourg recevra du photographe 50 tirages noir-blanc qui feront l'objet d'une exposition et d'une publication dans le courant de l'année 2004.

7. Culture et école

Dès la rentrée scolaire 2003/04, la Direction met à la disposition des écoles de la scolarité obligatoire et du secondaire supérieur des offres de spectacles et de concerts proposées par des acteurs culturels fribourgeois (organismes). Les écoles demeurent libres d'accepter ou non l'une ou plusieurs de ces offres qui bénéficient d'un soutien financier et/ ou pédagogique.

8. Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle à Fribourg

Le Conseil de fondation s'est réuni à une reprise. Il a approuvé les comptes 2002 et le budget 2004. Le déficit d'exploitation de l'exercice 2003 de 21 110 francs a pu être couvert grâce aux réserves encore disponibles sur le compte de construction.

En 2003, l'Espace a organisé les expositions temporaires suivantes: «Iwan Lugimbühl – Sculptures mobiles en fer», (10.04-17.08) et «Jean Tinguely et Giovanni Battista Podestà» (dès le 11.09). Il a également proposé cinq concerts au public sous le titre «Les soirées musicales de l'Espace». L'Espace a été visité en 2003 par 17 042 personnes (15 786); il a été loué à 123 (50) reprises pour diverses manifestations. Au total 55 (35) visites commentées et 23 (26) animations pédagogiques ont été organisées.

9. Musée romain de Vallon

Le Conseil de fondation s'est réuni à deux reprises. Il a approuvé les comptes 2002 et le projet de budget 2004. Le déficit d'exploitation de l'année 2003 se monte à 23 650 francs Il a pu être couvert grâce aux réserves disponibles sur le compte de construction. M^{me} Carmen Buchillier, conservatrice du Musée depuis son ouverture en octobre 2000, a présenté sa démission avec effet au 31 décembre 2003. Pour la remplacer, le Conseil de fondation a désigné M. Claus Wolf en tant que conservateur et responsable des collections permanentes, et M^{me} Clara Agustoni en tant que responsable des expositions temporaires et des animations. Le Conseil a poursuivi ses réflexions en vue de protéger les mosaïques contre d'éventuelles inondations et infiltrations d'eau. La Fondation a bénéficié d'un don de 50 000 francs émanant de la Fondation Pro Patria. Ce montant servira à financer des opérations publicitaires destinées à mieux faire connaître les activités du Musée.

Les expositions temporaires suivantes ont été présentées: «Archéologie: quand la génétique s'en mêle» (28.06-28.10) et «Archéologie dans l'Empire ottoman autour de 1900» (dès le 7.12). Le Musée a été visité en 2003 par 9 015 visiteurs; (2002: 8635). Au total 90 visites commentées et 40 animations pédagogiques ont été organisées en 2003.

10. Lecture publique

Le canton compte actuellement 34 bibliothèques de lecture publique. En application de la convention du 6 mars 2002 entre l'Etat de Fribourg et l'Association des bibliothèques fribourgeoises, la Commission cantonale de la Loterie romande a versé des dons pour un montant total de 117 000 francs à 32 bibliothèques du canton dans le but d'encourager l'achat de livres neufs. Le Service de la culture a également versé des participations financières pour la formation continue du personnel de 4 bibliothèques de lecture publique.

11. Coordination entre les institutions culturelles

Le Service a organisé 40 séances de coordination bilatérales et deux séances plénières avec les responsables des institutions culturelles qui lui sont rattachées.

2. Archives de l'Etat

Les Archives de l'Etat ont déménagé de l'ancien couvent des Augustins qu'elles occupaient depuis 1918 et ont aménagé dans le bâtiment dit de «l'Industrielle», à la Route des Arsenaux 17 à Fribourg. L'activité de toute l'année a été marquée par ce déménagement.

1. Versements d'archives

Par manque de place et en prévision du déménagement, les Archives n'ont pu accepter que 14,90 (28) mètres linéaires.

1.1 Versements d'archives d'origine publique

Les principaux fonds suivants, soit 5,10 (21) mètres linéaires ont été remis par des services de l'Etat:

- de la Chancellerie d'Etat: index des séances du Grand Conseil, procès-verbaux des commissions parlementaires du Grand Conseil et protocole de la Constituante 1, 2002;
- du Service d'achat du matériel et des imprimés: imprimés réalisés par ce service (0,30 m);
- de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport;
- de la section juridique du Secrétariat général: dossiers des affaires traitées, 1981-1996 (3,70 m);
- de la Direction de la sécurité et de la justice:
- de la Police cantonale: journal d'information 2002 et rapports d'activité journalière de tous les postes, 1997 (0,70 m);
- de la Direction des finances:
- du Service du cadastre et de la géomatique: registres et dossiers de la carte du canton de Fribourg (carte Stryienski), 1838-1928 (0,40 m);

Fonds remis par des communes et des paroisses:

- de la paroisse de Meyriez: documents et registres, 1589-1914 (3 m).

1.2 Versements d'archives (dons et dépôts) d'institutions, d'associations et d'origine privée

- du notaire François Torche: 56 minutes, 1975-1986 (3 m);
- des Archives de l'Etat d'Appenzell Rhodes-Extérieures et de Schwyz: 41 cartes postales de Fribourg, XX^e s.;
- de l'Association des marchands de bétail du canton de Fribourg: documents divers, 1908-1999 (0,20 m);
- de la famille de Joseph Ackermann: dossiers du parti conservateur chrétien social, 1957-1971 (0,80 m);
- de la famille de Pierre Glasson: documents concernant ses activités, 1927-1991 (0,40 m);
- de la famille de Weck, fonds de la famille et de Philippe de Weck, XIX^e-XX^e s. (2 m);
- des utilisateurs des Archives nous ont remis les résultats de leurs recherches et des particuliers nous ont donné divers ouvrages, brochures, documents et fonds de famille.

1.3 Versements par les Archives de l'Etat

La politique de rapatriement des fonds étrangers aux Archives s'est poursuivie: le Service de la justice a repris 60 cartons de papiers du notaire Jean-Marie Musy (21 m).

2. Travaux de restauration, de conservation et de microfilmage

Des spécialistes ont restauré des plans des forêts de l'Hôpital des Bourgeois, 1815-1834, le 2^e volume de la Collection des Lois du XIV^e s. et le Manual du Petit Conseil de 1696.

Un collaborateur a nettoyé et procédé à une restauration douce de 70 registres paroissiaux remis pour microfilmage. Il a réalisé des cartables avec du papier non acide pour les 1800 affiches imprimées de l'Ancien Régime et a commencé à mettre sous enveloppe et dans des mappes non acides les plans de l'architecte Cuony, fin XIX^e – début XX^e s.

Ont été microfilmés avant d'être rendus aux paroisses 211 (152) registres de baptêmes, mariages et décès provenant d'Autigny, Barberêche, Berlens, Boesingen, Broc, Courtion, Font, La Tour-de-Trême, Massonnens, Montet/Broye, Riaz, Villars-sur-Glâne et Wünnewil.

3. Travaux de classement et d'inventaire

La bonne marche des travaux de classement et d'inventaire n'a pas pu se poursuivre comme d'habitude à cause de la préparation du déménagement et de l'affluence en salle de lecture.

Les travaux de classement et d'inventaire suivants ont été achevés et des répertoires mis à la disposition du public soit, par ordre chronologique:

- répertoire alphabétique et topographique de l'emplacement de chaque fonds dans le nouveau bâtiment, 67 p.;
- concordance des 2101 chartes de l'Hôpital des Bourgeois, 1256-1847, 110 p.;

- regeste de 77 documents et parchemins de la paroisse d'Orsonnens, 1399-1720, 14 p. et de 6 parchemins de la paroisse de Semsales;
- index alphabétique du registre des mariages de la paroisse de Châtel-St-Denis, 1748-1804, 41 p.;
- index alphabétique par matière et localités des Titres de l'Etat, 1798-2003, 133 p.;
- répertoire sommaire des dossiers de la «carte du canton de Fribourg de Stryenski», 1838-1928, 6 p.;
- répertoire sommaire du fonds de Pierre Glasson, 1927-1991, 5 p.

Au cours de l'année 2003, seul s'est poursuivi, au fur et à mesure du microfilmage le répertoire des registres paroissiaux, XVI^e-XX^e s., 282 (258) p. et le répertoire sommaire du fonds de l'Hôpital des Bourgeois (sans les chartes), XIII^e-XX^e siècle.

4. Acquisitions

Outre des dons de particuliers, les Archives ont fait l'acquisition de 116 (122) ouvrages pour la bibliothèque. Elles ont acheté: un lot de documents concernant des familles fribourgeoises de l'Ancien Régime; un certificat de congé de la compagnie de Laurent d'Estavayer au régiment des gardes suisses en France, 1738; un terrier de 1774 établi par le commissaire Zillwegger; un livre d'ordre du bataillon fribourgeois lors de l'occupation de la frontière en 1815; de la correspondance envoyée par des Fribourgeois au Régiment suisse au service du pape, vers 1855 et ayant aussi un intérêt pré-philatélique; un cahier de recettes médicales provenant de la pharmacie Bullet à Estavayer, XIX^e s.

5. Service au public

Le service public a été interrompu dès le 15 août pour permettre la préparation finale du déménagement, pour effectuer ce dernier et pour contrôler la mise en place des fonds dans les nouveaux locaux. Malgré une ouverture qui n'a duré que 7 1/2 mois, l'affluence des clients/tes fut grande et la consultation des documents, dans l'urgence de la fermeture qui approchait à grands pas a, certains jours, dépassé tous les records.

10 765 (10 262) documents et 2018 (2580) microfilms ont été consultés par 531 (571) lecteurs représentant 2018 (2959) passages qui se répartissent de la manière suivante:

311 (335) personnes, soit 244 (260) pour des recherches généalogiques et 67 (75) pour des renseignements divers;

220 (226) scientifiques, dont 44 (43) se sont intéressés au Moyen Age, 60 (65) à l'Ancien Régime et 116 (128) aux XIX^e et XX^e siècle.

La consultation en libre accès des microfilms des recensements du XIX^e s. et des registres paroissiaux a contribué à diminuer le nombre de documents originaux consultés en salle de lecture.

Les Archives ont répondu à 510 (426) lettres ou courriels, ont envoyé 99 (108) croquis d'armoiries de famille.

10 (13) visites guidées ont été organisées pour des étudiants, des fonctionnaires et des membres d'associations privées, soit 112 (258) personnes.

6. Préarchivage

Les archivistes ont visité les archives et donné des conseils à 4 (9) services de l'Etat: au Service des constructions et de l'aménagement, à la Préfecture de Morat, à la justice de Paix de Rechthalten ainsi qu'au Centre d'art contemporain Fri-Art.

Les archivistes se sont rendus dans les paroisses d'Autigny, Berlens, Bösinggen, Courtion, Font (dans le cadre d'un cours de la Protection civile), Meyriez, Riaz, Semsales, Villars-sur-Glâne, Wünnewel et dans les communes de Sommentier (fusion avec La Joux, La Magne, Vuisternensdt-Romont) et Montagny (fusion de Montagny-les-Monts avec Montagny-la-Ville).

L'archiviste et son adjointe ont donné une conférence traitant de l'importance et de la nécessité d'archives communales, lors de l'assemblée annuelle des secrétaires et des caissiers du district de la Sarine, à Farvagny.

7. Informatique

La liste des registres de paroisses disponibles aux Archives de l'Etat a régulièrement été mise à jour sur le site des Archives. Sur le site, les usagers ont également été informés sur la fermeture des Archives ainsi que sur le déménagement.

Le site des Archives a été consulté 94 055 fois.

L'entreprise mandatée a transféré les fichiers électroniques du répertoire des Stadtsachen A et une partie des Stadtsachen B ainsi que des chartes des fonds d'Humilimont et des Augustins dans la base de données scopeArchiv. Ces données doivent être complétées et partiellement revues par les archivistes.

Les Archives de l'Etat ont participé au projet du groupe de travail des archives ecclésiastiques (qui regroupe les fonds ecclésiastiques dans les différentes archives suisses).

L'affluence importante en salle de lecture ainsi que les préparatifs du déménagement et le déménagement lui-même ont occupé pleinement le personnel des Archives qui n'a pas pu effectuer d'autres travaux de saisie dans la base de données. Pour cette raison, la deuxième phase d'acquisition et de mise en place des autres modules de scopeArchiv n'a pas encore été engagée.

La Conférence des Directeurs/-trices des Archives de l'Etat, de la Confédération et de la Principauté du Liechtenstein a continué ses travaux préparatifs concernant la création d'un centre de coordination pour l'archivage à long terme de documents électroniques. Un accord de coopération entre la Confédération et les différents cantons sera élaboré.

8. Publications fribourgeoises, conférences, expositions et divers

Les archivistes ont contribué à l'histoire fribourgeoise par diverses publications (par ordre alphabétique):

- Blut für Freiheit? Freiburger in Napoleons Regimentern, 1803/06-1813, in: Freiburger Nachrichten du 02.08 2003;
- Du pain et du lard, in: Fribourg au temps de Fries. Urbanisme, culture, politique et religion, Fribourg 2002 in: Pro Fribourg 137, 2002-IV, 7 p.;
- Ein einseitiger Briefwechsel, in: Freiburger Nachrichten des 23 et 30 août 2003;
- Freiburg 1803 – Hauptstadt der Schweiz. Aus den Quellen des Staatsarchivs, in: FN du 05.07. 2003;
- Freiburg: Die Augustiner-Eremiten in der Schweiz, in: Helvetia Sacra, IV/6, 2003, 50 S.;
- Heimatlose, in: Freiburger Volkskalender 2004, 5 S.;
- Humilimont-Marsens: Die Prämonstratenser und Prämonstratenserinnen in der Schweiz, in: Helvetia Sacra IV/3, 2002, 27 S.;
- Liberté–Egalité dans la forêt 1798-1803, in: Annales fribourgeoises 2002/3, 20 p.;

Ont été publiés, sous la co-direction des AEF:

- Die Freiburger Handfeste von 1249. Edition und Beiträge zum gleichnamigen Kolloquium 1999, Freiburg 2003 (Série Scrinium Friburgense 16), 404 p., Actes du colloque sur la Handfeste de 1249 en collaboration avec les Archives de la Ville de Fribourg et avec l'Institut d'histoire médiévale;
- Fribourg 1803 – Freiburg, Capitale de la Suisse – Hauptstadt der Schweiz, sous la direction du Bureau de coordination Fribourg 1803-2003, 153 p.;
- Les archivistes ont livré plusieurs articles pour le Dictionnaire historique de la Suisse pour remplacer des auteurs défunts.

Les archivistes ont donné les conférences suivantes (par ordre alphabétique):

- Der Kanton Freiburg 1803-1813/14 – Tradition in neuem Gewand, dans le cadre des Conférences de la Rotonde à la Bibliothèque cantonale et universitaire.
- Die neuen Strukturen von Politik und Verwaltung des Kantons Freiburg 1803, dans le cadre de la Conférence des Préfets.
- Freiburgs Militär in der Mediation – Von der Ehrengarde zum eidgenössischen Dienst, lors du colloque organisé à l'occasion du bicentenaire de l'Acte de Médiation et de la première Diète fédérale à Fribourg.
- Friedrich Reiser und die Waldenser (Hussiten?) von Freiburg, Waldenserkolloquium Schönenberg (Allemagne).

Les spécificités et traitement d'un fonds d'archives, dans le cadre du certificat de formation continue en gestion de documentation et de bibliothèque des universités de Fribourg et de Genève.

Vom Buchdrucker zum Tabakrappierer, von der Dienstmagd zur Wäscherin: Die Berufe in der Stadt Freiburg im März 1811, lors du colloque organisé à l'occasion du

bicentenaire de l'Acte de Médiation et de la première Diète fédérale à Fribourg.

L'archiviste a donné des interviews à Radio Fribourg et au journal régional de la Radio suisse romande dans le cadre des manifestations de la Médiation.

Les Archives ont prêté des documents à la BCU pour l'exposition «Fribourg capitale de la Suisse, 1803-2003» et au Collège de Bulle pour une exposition consacrée à la Médiation.

9. Formation permanente

Les archivistes ont, entre autres, suivi des cours de formation professionnelle en relation avec l'archivistique et l'archivage électronique des données et l'informatique.

10. Bâtiments

Lors des préparatifs du déménagement, le personnel a rassemblé des fonds de même provenance dispersés souvent sur les 5 étages du bâtiment au fur et à mesure des versements effectués, mais a aussi dû tenir compte du volume (hauteur et profondeur) des documents pour pouvoir économiser un maximum de place.

Une fois la conception du nouveau dépôt clairement définie, le personnel a préparé et rangé les dépôts pour le déménagement, selon les plans définitifs.

L'engagement de la Protection civile, en collaboration avec le Service des biens culturels, a été une aide précieuse. Organisés par l'Instructeur cantonal et soutenu par la section de la Protection civile de la ville de Fribourg, 221 hommes ont effectué, de la mi-septembre à la mi-novembre, 1220 jours de travail. 18 472 caisses et cartons furent remplis et déménagés sous la direction et avec la collaboration des archivistes.

En dehors du transfert des documents à la route des Arsenaux, il a également fallu regrouper aux Archives les registres des notaires (dès 1850) déposés à l'époque à Bulle par manque de place, en échange d'autres séries, soit en tout 6,6 km.

Le déménagement a donné lieu des échos dans les médias (presse, TV.).

Dans le nouveau bâtiment, les archivistes ont rangé les documents dans les nouveaux dépôts en contrôlant tous les fonds. Ils ont également mis des étiquettes sur les étagères et établi un état topographique des fonds.

11. Commission des Archives

La Commission s'est réunie à trois reprises et s'est principalement occupée, outre le budget et les comptes, du déménagement et de l'archivage électronique.

3. Bibliothèque cantonale et universitaire

1. Introduction

Faisant suite à une année de transition marquée par un déménagement de grande envergure et l'entrée en fonction

d'un nouveau directeur, l'année 2003 peut être considérée comme une année de consolidation:

- le réaménagement de la BCU/Centrale suite au déménagement de 500 000 volumes vers le nouveau site de Beauregard a pu être terminé avec succès;
- le fonctionnement du site de Beauregard a trouvé sa vitesse de croisière;
- le secteur public a bénéficié de quelques améliorations notables;
- plusieurs projets sont entrés en phase de réalisation, notamment la numérisation des journaux fribourgeois, le catalogue des thèses fribourgeoises ainsi que le bulletin informatisé des publications en série.

L'année 2003 a aussi permis de mettre en chantier plusieurs nouveaux projets, notamment la refonte complète du site et la numérisation du catalogue sur fiches.

Le nombre de prêts à domicile a augmenté de manière significative, le nombre des prêts entre bibliothèques a doublé, ceci suite à l'introduction du système ILL RERO qui permet aux usagers d'effectuer leurs commandes via de manière conviviale. L'utilisation des ressources électroniques mises à disposition par la BCU, particulièrement des périodiques électroniques, a également augmenté considérablement.

2. Commission

Durant l'année, la Commission a tenu deux séances préparées par son Bureau. Elle a approuvé, par consultation écrite, les comptes 2002 et donné un préavis favorable au budget 2004.

Elle a été associée aux réflexions suivantes: projet de règlement des bibliothèques décentralisées sises à l'Université de Fribourg; création d'un libre-accès à la Centrale; projet de recatalogage à la BCU/Centrale et perspectives d'extension à la Rue St-Michel.

En outre, une rencontre d'information destinée aux membres de la Commission a été consacrée à la présentation du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO).

Suite à la démission du Père Adrian Schenker, le Conseil d'Etat a nommé M^{me} Tiziana Suarez Nani, Professeure à l'Université, pour lui succéder. En réponse à l'entrée en fonction de la nouvelle équipe rectorale, M. le Professeur Guido Vergauwen OP, nouveau Vice-Recteur de l'Université, remplace le Professeur Georges Darms.

3. Direction et services généraux

3.1 Direction

Le Comité des directeurs des grandes bibliothèques romandes (CDROM) a pris des décisions dans les domaines suivants:

- établissement d'un plan stratégique 2003 – 2007 et d'un plan d'action 2003 – 2005;
- migration de RERO vers une nouvelle version du logiciel Virtua;

- catalogage des périodiques électroniques dans le catalogue collectif;
- introduction des «Anglo-american cataloguing rules AACR» afin de faciliter l'importation de notices.

Depuis novembre 2003, le directeur de la BCU est l'un des deux représentants du CDROM au Conseil exécutif RERO.

En 2003, la Conférence des bibliothèques universitaires suisses (CBU) s'est occupée notamment des thèmes suivants:

- thèses électroniques: coordination au niveau suisse et préparation d'une convention;
- financement des informations électroniques, en particulier des périodiques;
- tarifs du prêt entre bibliothèques;
- taxe sur la valeur ajoutée pour les informations électroniques;
- tarifs de droit d'auteur.

3.2 Administration, comptabilité, secrétariat

Une nouvelle comptable en la personne de M^{me} Josiane Python est entrée en service au 1^{er} janvier 2003.

Deux personnes sont parties à la retraite, quatre nouveaux collaborateurs ont été engagés (deux employés au service du prêt, deux surveillants du soir).

En 2003, la BCU a accueilli 7 personnes en programmes d'occupation, de six à douze mois chacun.

3.3 Bâtiments, équipements, fonds

Dans le cadre du réaménagement des fonds de la BCU/Centrale au début de l'année, il fallait étudier rapidement la faisabilité d'un libre accès dans les anciens magasins, ceci en étroite collaboration avec le Service des bâtiments. Un rapport établi par ce dernier conclut clairement qu'une telle transformation n'est pas possible, notamment pour des raisons de sécurité.

Un groupe de travail a été constitué pour l'élaboration d'un rapport qui accompagnera la demande budgétaire pour le crédit d'étude.

Les travaux suivants ont été réalisés à la BCU/Centrale, notamment:

- réaménagement de la cafétéria du personnel;
- toits plats: réfection complète de l'étanchéité et rénovation des coupes de la salle de lecture du 1^{er} étage;
- chauffage et climatisation: étude d'ingénieur pour la régulation et la réfection;
- médiathèque: étude pour son déplacement à l'intérieur du bâtiment (réalisation prévue: 2004);
- fenêtres: pose d'un système de fermeture électrique pour la réception et le local;
- sécurité incendie: plan de mesures (réalisation prévue en 2004).

3.4 Formation professionnelle

Deux apprenties AID (assistant(e)s en information documentaire) ont terminé leur apprentissage, alors qu'un autre poursuit sa formation. La BCU a engagé deux nouveaux apprentis AID. En outre, elle a accueilli pour des stages une apprentie du Centre fribourgeois de documentation pédagogique de Fribourg (bibliothèque) et un apprenti de la Bibliothèque nationale du Liechtenstein.

3.5 Formation continue du personnel

Un groupe de travail s'est occupé de la formation continue en organisant des cours et des interventions dont la plupart étaient ouverts aux bibliothécaires du Canton.

3.6 Informatique

La totalité des postes professionnels et une partie des postes publics ont été mis à niveau depuis la plate-forme Windows NT et Office 95 vers la plate-forme Windows XP et Office XP. En comptant les rocares pour les postes publics, ce sont plus de 100 postes de travail qui ont été reconfigurés.

En 2003 a eu lieu, en même temps que l'ensemble des sites de RERO, la migration de la version 36 de Virtua vers la version 42.4. Il s'agissait d'une opération de grande envergure qui impliquait d'importantes modifications dans la structure de la base de données. La nouvelle version de la passerelle web, installée par la même occasion, a sensiblement amélioré le confort des utilisateurs.

La décision de confier l'exploitation du serveur local fribourgeois à l'équipe RERO a été formalisée par la signature d'un contrat. RERO a pris en charge progressivement cette exploitation durant le 1^{er} semestre. En novembre, on a procédé à une extension du serveur Virtua fribourgeois IBM RS-6000 F80. La mémoire vive a été portée de 2 GB à 8 GB et la capacité de stockage a été augmentée de 127,4 GB.

3.7 Coordination avec l'Université

Arrivé à la fin de son mandat quadriennal, M. Georges Darms a quitté sa fonction de vice-recteur chargé des bibliothèques à la mi-mars. Son successeur, le Professeur Guido Vergauwen, l'a remplacé au sein du groupe de coordination (composé en outre de la coordinatrice et du directeur) dont les séances régulières ont permis de traiter les affaires courantes et plusieurs dossiers particuliers.

Le Règlement des bibliothèques décentralisées sises à l'Université de Fribourg, soumis à consultation auprès des Facultés et des collaborateurs scientifiques a été complètement reformulé par un groupe de travail ad hoc.

La première volée du certificat de formation continue en gestion de documentation et de bibliothèques (Service de la formation continue de l'Université de Fribourg en collaboration avec son homologue genevois et en partenariat avec la BBS) s'est conclue au mois de novembre avec la remise des certificats à 22 participants sur les 24 inscrits.

3.8 Coordination avec les bibliothèques associées et avec l'Association des bibliothèques fribourgeoises

Suite à une décision du Conseil d'Etat, plusieurs collaborateurs jusqu'ici employés par la BCU, ont été transférés sur le budget des bibliothèques où ils travaillent effectivement. Ces changements ne devraient pas affecter la collaboration bibliothéconomique.

A fin 2003, un coordinateur des bibliothèques associées a été nommé en la personne de M. Jean-Marc Ducrey, chef du secteur Beauregard.

La répondante pour les bibliothèques dans le Canton, engagée en été 2002 à un taux d'occupation de 30 %, a assumé une fonction importante dans le suivi des bibliothèques associées. A l'occasion d'une visite approfondie de chaque bibliothèque, elle leur a soumis un questionnaire visant à dresser un inventaire des fonds, des locaux et des infrastructures disponibles. Les résultats de cette enquête ont permis d'actualiser les pages web respectives et constituent une mise à jour des données disponibles sur ces unités de documentation. De plus, la répondante était à disposition pour des conseils bibliothéconomiques (choix d'une classification, gestion de périodiques électroniques, etc.). La bibliothèque du Conservatoire a fait l'objet d'un rapport.

La répondante a également visité 12 bibliothèques membres de l'Association des bibliothèques fribourgeoises (ABF) et a fourni sa contribution à certains projets (livres pour aveugles et malvoyants, agrandissement des locaux, augmentation des crédits, etc.). D'autre part, elle a assumé les tâches liées à l'attribution du don de la Loterie romande et a réalisé une refonte des pages web de l'ABF abritées sur le site de la BCU. Dans le cadre de la formation continue des bibliothécaires, elle a proposé un programme et organisé un cours sur la communication visuelle. Elle a également produit un répertoire des conteurs et conteuses actifs dans le Canton de Fribourg et a assumé la coresponsabilité d'une séance de travail avec les responsables des bibliothèques publiques et participé aux séances des répondant(e)s des bibliothèques publiques en Suisse alémanique.

3.9 Relations publiques

Pour faire connaître ses fonds, ses activités et son fonctionnement, la BCU a publié les documents suivants:

- Prospectus «BCU: profil, ressources et services 2003/2004»;
- Prospectus «Programme culturel 03 – 04»;
- Newsletter électronique semestriel à l'intention du corps enseignant de l'Université;
- Programme Ciné Plus 2003-2004;
- BCU Info nos 45 – 47;
- Rapport annuel 2002.

Le moyen de communication principal reste néanmoins le site de la BCU qui a été constamment mis à jour.

4. Activités culturelles

Expositions

- Willy Ronis: l'œil et l'objectif;
- Dimanche à Yaoundé: un photographe au Cameroun dans les années 50 dans le cadre du Festival international de films de Fribourg (FIFF);
- La Collection CH ou le goût des autres (tous les livres de la collection, accompagnés par des portraits d'écrivains suisses par la photographe Yvonne Böhler);
- La Liberté de voir: le regard des photographes du quotidien en 70 images;
- La Littérature dans les ex-libris;
- 1803: quand Fribourg était capitale de la Suisse (exposition autour le l'Acte de médiation);
- Benedikt Rast, photographe.

Publications

- BCU Info nos 45-47;
- Rapport annuel 2002;
- Chronique fribourgeoise 2002, en collaboration avec la Société d'histoire du canton de Fribourg;
- 1803: quand Fribourg était capitale de la Suisse (publications papier et électronique);
- Benedikt Rast.

Animations/conférences

Les Rencontres de la Rotonde:

- Charly Veuthey pour «Fribourg et ses vagabonds»;
- Philippe de Weck pour «René de Weck, chroniqueur au Mercure de France»;
- Jacques de Coulon pour «Les Enfants du veau d'or»;
- Jean Steinauer pour «Le Sauvage»;
- Georges Andrey et Alain-Jacques Tornare pour «Louis d'Affry»;
- Hubert Foerster pour «Le Canton de Fribourg, 1803-1813/14»;
- Michel Moret pour «Une Aventure éditoriale: les 25 ans des éditions de l'Aire».

Les Rencontres de Midi:

- Alain Bosson pour «L'Histoire du livre ancien et de l'imprimerie: le livre manuscrit, la révolution Gutenberg».

Dans le cadre de l'exposition Collection CH:

- conférence de Marcel Schwander «Traduire la littérature romande»;
- lecture d'Etienne Barilier et de Sylvie Jeanneret;
- lecture bilingue de Markus Werner et de Marion Graf;
- lecture bilingue de Beat Sterchi et de Marlyse Pietri.

Dans le cadre de l'exposition Willy Ronis:

- projection-conférence par Willy Ronis lui-même.

Cinéplus – activités cinématographiques

Durant le 1^{er} semestre ont été présentés «Playtime» de J. Tati, la trilogie de L. Belvaux et une rétrospective de P. Almodovar. Le 2^e semestre a permis de découvrir un cycle D. Arcand, un cycle Lars von Trier autour de Dogville ainsi qu'un week-end consacré aux Black Music Movie's sans oublier le traditionnel Club à Fribourg et à Bulle. Quelques 2533 spectateurs ont pris part aux 22 films projetés.

Collaboration et autres activités:

- organisation de deux visites pour les spécialistes de la Protection des biens culturels à l'occasion de cours de cadres;
- représentation de l'Institution à Mémoires et à l'Association Suisse des Institutions pour la Photographie (ASIP);
- patronage patrimonial de la projection du film «Fribourg autrement» de H. Corpataux;
- Dimanche à Yaoundé: exposition présentée dans les locaux de la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) à Berne;
- Saint Augustin: africanité et universalité, exposition présentée à Paris (Cathédrale Notre-Dame) puis à Lyon, Marseille, Grenoble, Saint-Etienne et dans d'autres localités;
- visite guidée de la ville de «Fribourg vu par les écrivains» pour les membres de l'ACVS (Association Culturelle pour le Voyage en Suisse);
- collaboration à l'exposition du Musée d'Orbe «Loyse de Savoie».

5. Conservation et patrimoine

5.1 Manuscrits et incunables

Acquisitions par achats:

- Dossier de lettres de la famille de Marius Besson, année 1945.

Acquisitions par dons:

- Archives personnelles de Max Perrier, pasteur, Romont;
- Archives personnelles de M.-C. Dewarrat, suite, 1992-1999;
- Fragment du missel L 1946, XV^e s., 5 ff.;
- Extrait du Livre d'or de l'Institut de physiologie, 1944;
- J. Mottas, mathématiques (Ecole Normale), 1856/57;
- Partitions manuscrites originales d'Oscar Moret et archives personnelles.

Traitement:

- Classement et inventarisation des nouvelles acquisitions, L 2068-2070;
- Inventaire du Fonds Joseph Bovet, partie non musicale, suite et fin;
- Fonds Joseph Bovet, index musical;
- Inventaire des papiers Marie-Thérèse Daniëls (1906-1999);
- Inventaire des papiers militaires de Pierre de Zurich (1881-1947);
- Nachlass Jean Piller (1912-1998), Kurzinventar;
- Fonds Georges Aeby selon nouvelle systématique.

Catalogage des manuscrits médiévaux:

- 31 manuscrits médiévaux ont été décrits.

Restauration de manuscrits et d'incunables:

- Z 191: Manneken, Formulae epistolarum, s.d. (seconde partie);
- L 603: Jacques Legrand, livre des bonnes mœurs, XV^e s. Restauration totale;
- L 57: Psautier, XIV^e s. (première partie).

Microfilmage:

- Manuscrits liturgiques des Dominicaines d'Estavayer-le-Lac.

5.2 Patrimoine imprimé et livres précieux

Acquisitions par achats:

- Castella, Hubert de. – Notes of an Australian vine grower. – Melbourne, 1979. – Un des 50 exemplaires de tête, numérotés et signés;
- Jouve, Pierre Jean. – Aventure de Catherine Crachat. – Fribourg: LUF, 1947. – Un des 15 exemplaires de tête numérotés (N° XII), signé par l'auteur;
- Savagery, Ferdinandus Ludovicus. – Ehren Strauss ... des Herrn Francisci de Diesbach. – Fribourg: H.I.N. Hatt, 1762;
- Wegelin, Peter. – Die Buchdruckereien der Schweiz. – St. Gallen, 1836.

Acquisitions par dons:

- Don des Friburgensia de la bibliothèque de feu Michel Fletchner;
- Don d'une partie de la bibliothèque de la cure de Châtel-St-Denis;
- Flack, Joseph. – Mundus aspectabilis philosophice consideratus. – Augsburg, 1738;
- Ricci, Matteo. – Histoire de l'expédition chrétienne au Royaume de la Chine. – Lyon, 1616.

Traitement et consultation

La mise en service de la Réserve des imprimés, et le nouveau système de commande et de consultation des livres précieux en salle de lecture surveillée a enregistré 95 consultations, pour un total de 184 volumes consultés. Dans le cadre du recatalogage sur Virtua des imprimés anciens, 167 (120) titres, dont 15 (33) imprimés fribourgeois, représentant 263 (189) volumes ont été catalogués, indexés matières et pourvus d'indices de classification Brunet-Parguez. Le responsable du patrimoine imprimé a assuré en outre une partie du catalogage formel et matières des imprimés fribourgeois.

5.3 Patrimoine audiovisuel

Le fonds des cartes postales a franchi le cap des 17 000 documents (dont quelques 3000 sont visibles sur le site web de la BCU). L'archivage du Fonds Jean Mülhauser père (1902-1966) et de ses enfants Hans et Trudy a commencé. L'acquisition de fonds photographiques d'anciens Conseillers d'Etat (Max Aebischer, Pierre Glasson, Paul Torche) comble bien des lacunes. Le Fonds d'Eugène Gross a continué à s'agrandir. 1260 photographies (des Fonds Lorson, Rast et Biolley) ont été scannées pour être cataloguées et rendues accessibles sur le site web de la BCU. Les Fonds d'Albert Ramstein, d'Ernest Lorson et de Maxime Biolley ont été traités. Dans le cadre de l'exposition et de la publication «Benedikt Rast, photographe», 116 négatifs de B. Rast ont été tirés sur papier barythe 30/4.

Dans le domaine audiovisuel, les bandes magnétiques contenant les émissions de radio réalisées par Michel R. Flechtner pour Radio DRS (Regionaljournal) ont été intégrées au fonds déjà existant.

Les documents iconographiques des archives ont été utilisés par des services de l'Etat, des médias, des éditeurs, des communes, des entreprises et des fondations culturelles.

5.4 Conservation et reliure

Sur la base d'un rapport sur l'avenir de l'atelier de reliure, la DICS a donné son aval pour une réorientation des activités de l'atelier vers la conservation. L'atelier ne dépend plus du secteur des acquisitions, mais du responsable du patrimoine imprimé et des livres précieux. Le secteur des acquisitions garde la responsabilité pour les tâches qui font partie de la chaîne de traitement des nouvelles acquisitions et les travaux de reliure confiés à des entreprises privées.

L'atelier de reliure et de conservation a réalisé 239 boîtes spéciales de conservation, 572 brochages (bindos), 362 cartonnages, 288 passe-partout, 496 réparations de volumes endommagés et 1180 rognages; en ce qui concerne la reliure proprement dite, l'atelier a confectionné 423 reliures et réalisé 128 dorures. Les relieurs ont assuré également le montage et démontage des expositions, la gestion des journaux et périodiques de la salle de lecture (Ronde), ainsi que le service de reprographie et de gestion des microfilms: 611 commandes de reproductions représentant un total de 10 012 photocopies ont été traitées, ainsi que 50 commandes de fac-simile de numéros complets de journaux fribourgeois.

Le microfilmage des principaux journaux fribourgeois de l'année en cours a été géré selon les normes de l'Office fédéral de la culture.

5.5 Dépôt légal

Imprimés

469 (319) volumes ont été achetés, représentant 338 (214) titres; 985 (752) ont été reçus en don, représentant 827 (493) titres; 1961 (937) ont été recueillis à titre de dépôt légal, pour un total de 3753 (2008) volumes. 480 (473) affiches ont été collectées, dont 156 (170) en dépôt légal et 324 (303) en don. En outre, 11 (13) cartes de géographie ont été acquises, dont 3 (10) ont été achetées, 7 (3) reçues en don et 1 (0) recueillie à titre de dépôt légal. En ce qui concerne les périodiques fribourgeois, 892 (1283) fascicules ont été bulletinés, et 17 (11) nouveaux périodiques ont enrichi nos collections. De nombreux périodiques fribourgeois ont été recatalogués et, essentiellement par des dons, partiellement complétés.

Audiovisuel

108 (180) documents audio ont été acquis: 61 (95) pièces ont été achetées, 18 (29) ont été reçues en don et 29 (56) recueillies à titre de dépôt légal. 20 (49) documents vidéos et 8 (14) CD-ROMs ont enrichi les collections. En outre, 139 (103) enregistrements, dont 47 (54) enregistrements vidéo et 92 (49) audio ont été réalisés dans le cadre du Patrimoine audiovisuel fribourgeois (PAF).

5.6 Documentation fribourgeoise

Bibliographie fribourgeoise (BF)

Accessible en ligne depuis 2001, la Bibliographie fribourgeoise en ligne a connu une mise à jour dans le courant de l'année. A la fin de l'année, la BF comptait 21 652 (20 470) notices. 203 (150) notices analytiques fribourgeoises ont été créées dans le catalogue Virtua; 1375 (1970) documents imprimés et 134 (250) documents audiovisuels ont été pourvus d'indices de sélection et de classification, pour figurer dans la BF, pour un total général de 2184 volumes indexés, qui se répartissent en 2009 imprimés et 195 audiovisuels; 576 notices d'autorité ont par ailleurs été créées.

Relations publiques et divers

De nombreux renseignements concernant des thématiques fribourgeoises ont été transmis aux chercheurs et aux usagers de la BCU. Dans le cadre de visites guidées, des aspects du patrimoine fribourgeois ou du patrimoine imprimé ont été présentés comme la visite d'une délégation emmenée par M^{me} la Conseillère fédérale Ruth Dreifuss, autour du thème Canisius et la pédagogie des Jésuites. D'autre part, de nombreux contacts ont été établis avec des auteurs, maisons d'édition et différents secteurs de l'administration cantonale. Les travaux de la Constituante ont également fait l'objet d'acquisition par la BCU. Dans le domaine de l'audiovisuel, les contacts avec les disquaires, les musiciens et réalisateurs fribourgeois ont permis d'acquérir de nombreuses productions. Par ailleurs, une liste mensuelle des ouvrages fribourgeois recherchés est communiquée aux antiquaires et bouquinistes.

Le projet de numérisation des journaux fribourgeois est entré en phase de réalisation. Après l'étude des offres de divers fournisseurs et après plusieurs tests, c'est la firme Canon qui a été choisie pour la numérisation d'une première tranche. Les années 1900-1910 de «La Liberté» et des «Freiburger Nachrichten» ont été numérisées. Cela représente 10 507 prises de vue pour un total de plus de 20 000 pages.

6. Acquisitions

6.1 Statistiques

Monographies	2003	2002
– Achats sur le budget de la Centrale	6 746	5 838
– Achats sur le budget de l'Université	12 773	11 541
– Achats sur crédits spéciaux	1 500	2 221
– Dons	3 633	4 350
– Dépôt légal	2 297	1 287
– Echanges	794	849
– Bibliothèques déposées	3 428	10 572
– Périodiques: nouveaux abonnements	108	85
– Périodiques: numéros spéciaux	572	473
Total	31 851	37 216

Périodiques

– Etat de la collection	4 942	4 921
– Périodiques électroniques abonnés via le Consortium	4 000	3 450
hors Consortium	550	500
gratuits	6 397	4 000
– Bases de données (CD-ROMs et en ligne)	290	281

Le bulletinage des périodiques sur support papier a porté sur 32 149 (31 269) fascicules.

6.2 Activités

En dehors du dépôt légal, la BCU/Centrale a développé ses collections dans les domaines suivants:

- documentation fribourgeoise;
- ouvrages de culture générale;
- ouvrages pour les étudiants universitaires du 1^{er} cycle et pour les collégiens;
- usuels et ouvrages de référence généraux;
- nouveaux supports d'information (CD-ROMs, DVD, accès online, etc.).

Les bibliothèques décentralisées à l'Université ont développé quant à elles leurs collections dans les disciplines enseignées.

En 2003, la BCU a continué sa collaboration au sein du Consortium suisse des bibliothèques universitaires fondé en 1999. Celui-ci négocie pour l'ensemble des bibliothèques partenaires des contrats avec les grands éditeurs internationaux de périodiques électroniques et de bases de données en lignes. Le Consortium est subventionné par la Confédération. De ce fait, la BCU a pu, pour un coût raisonnable, à nouveau élargir son offre d'une manière très

substantielle. Les nouveaux accès concernent des bases de données dans le domaine de l'histoire de l'art (BHA, Wilson Art Abstracts), des sciences sociales (Francis, International Bibliography of the Social Sciences) et de la musicologie (RILM, RISM). Il faut ajouter à ces bases de données l'accès aux 130 périodiques électroniques de l'Editeur Emerald qui concerne les sciences économiques, la bibliothéconomie et les sciences de l'information.

La version du logiciel Virtua mis à disposition en 2003 permet d'envisager le bulletinage des publications en série (collections de monographies et périodiques). Avant de pouvoir bulletiner, un long travail de saisie d'informations (périodicité, type de reliure, budget, etc.) doit être réalisé. Ce travail a commencé au mois de mars et se poursuivra durant la majeure partie de l'année 2004.

6.3 Reliure et équipement des documents

	en 2003	en 2002
– Volumes reliés par des entreprises extérieures	4 750	4 222
– Volumes cotés	38 456	48 328
– Volumes magnétisés	13 689	12 185

Ces chiffres incluent les travaux en faveur des bibliothèques sises à l'Université.

7. Catalogage

7.1 Statistiques

Catalogage formel

74 906 volumes ont été traités en 2003 (64 808 en 2002). Ils se répartissent ainsi:

	en 2003	en 2002
– Nouveau catalogage	28 072	34 112
– Recatalogage	38 262	21 226
– Divers	1 789	2 002
Total BCU	68 123	57 340
– Bibliothèques associées	6 783	7 468
Total	74 906	64 808

Concernant le recatalogage courant et les différentes opérations, les chiffres se répartissent de la manière suivante:

- à la Centrale: 10 211 vol. (4902 en 2002);
- à l'Université: 28 051 vol. (16 324 en 2002).

De 1985 à 2003, ce ne sont pas moins de 422 451 volumes qui ont été recatalogués dont 38 262 en 2003 (21 226 en 2002).

Catalogage matières

62 646 volumes ont été traités en 2003 (60 786 en 2002) se répartissant ainsi:

	en 2003	en 2002
– Volumes indexés par la BCU	15 022	16 027
– Volumes indexés par RERO	17 783	16 209
– Volumes non indexables	26 867	22 509
– Notices d'autorité	2 974	6 041
Total	62 646	60 786

L'apport des bibliothécaires administrés par l'Université est le suivant: 45 % (47 %) pour le catalogage formel et 57 % (51 %) pour le catalogage matières. Dans le cadre de la collaboration avec le Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO), 56 % (52 %) des ouvrages de la BCU sont déjà traités par les autres partenaires pour le catalogage formel, respectivement 28 % (27 %) pour le catalogage matières.

Le fichier informatisé de la Bibliothèque a atteint les 909 726 (850 385) notices, sans les notices d'autorité, et les 1 193 875 exemplaires (1 115 043).

7.2 Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)

Des collaborateurs/trices de la BCU ont participé aux travaux de la Commission de catalogage (catalogage formel) et de la Commission matières (catalogage matières du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale).

7.3 Activités

Les annexes fribourgeoises au «Manuel de catalogage» disponibles sur le site web de la BCU sont régulièrement mises à jour. En collaboration avec le chef de projet informatique, le chef du secteur catalogage a participé à la planification et au suivi de la migration vers la nouvelle version de Virtua.

D'autres travaux ont été entrepris durant l'année. On peut citer en particulier:

- l'étude du nouveau plan de classement selon la Classification décimale universelle (CDU) de la Bibliothèque du Séminaire de littérature française (SLF);
- le suivi des opérations de recatalogage en cours à la BCU/Centrale et dans les bibliothèques décentralisées sises à l'Université;
- la poursuite du recatalogage et de la codification des thèses de l'Université de Fribourg, en vue d'offrir un catalogue en ligne exhaustif des thèses fribourgeoises.

En 2003, signalons que différentes formations concernant le catalogage formel ont été données et reçues.

7.4 Recatalogage

Les différentes opérations de recatalogage en cours se sont poursuivies, tant au niveau de la Centrale que dans certaines bibliothèques décentralisées. A signaler que l'opération de la Bibliothèque des sciences économiques et sociales (BSES) s'est terminée en 2003. Le groupe de travail «recatalogage», chargé de la planification et du suivi des différentes opérations s'est réuni à deux reprises en 2003.

8. Services au public

8.1 Statistiques

	en 2003	en 2002
– Volumes prêtés à domicile	206 991	186 102
– Volumes prêtés en Salle de lecture	13 772	14 539

	en 2003	en 2002
– Volumes prêtés par les bibliothèques sises à l'Université	90 162	80 267
– Volumes reçus des autres bibliothèques	6 011	3 813
– Volumes envoyés à d'autres bibliothèques	8 750	6 488
– Envois de photocopies commandées	1 150	1 340
– Réception de documents photocopiés	930	716
Total	327 766	293 265

Accès aux magasins par les usagers, contrôlés par carte

	3 300	3 319
--	-------	-------

Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas les ouvrages consultés directement dans les magasins et les salles publiques de la Centrale, ni dans les libre-accès des bibliothèques sises à l'Université.

En ce basant sur le nombre d'entrées par la porte principale, le chiffre d'usagers s'élève à quelques 35 000 à et 40 000 personnes par mois. Les salles de lecture sont très sollicitées durant toute l'année mais plus particulièrement durant les périodes d'examen.

8.2 Fonctionnement

Comme les chiffres l'indiquent, le nombre de prêts à domicile a augmenté de manière significative. Pour pouvoir faire face à cette augmentation de demandes dans des conditions correctes, un demi poste a été transféré du secteur de la reliure au secteur public et l'organisation du travail a été revue. En 2003, le secteur a bénéficié de la nomination d'une adjointe du chef de secteur en la personne de M^{me} Isabelle Baechler-Seydoux et de l'engagement de deux nouveaux collaborateurs.

Afin d'éviter les incivilités, les vols et les détériorations, mais aussi pour améliorer l'encadrement des usagers, deux personnes ont été engagées pour assurer une présence dans les salles publiques entre 18 h 00 et 22 h 00.

Depuis le mois de juillet 2003, tout le personnel de l'Université est également en possession de la Campuscard. Cette carte contient toute l'information pour le prêt. Grâce à la connexion des photocopieuses de la BCU au réseau de l'Université, la carte permet également l'utilisation des machines de la BCU.

8.3 Médiathèque

28 479 (24 083) documents audiovisuels ont été consultés ou prêtés et 6495 (6979) livres ont été empruntés. Depuis plusieurs années les chiffres de prêt et de consultation sont en augmentation constante et la mise à disposition d'un nouvel espace pour la médiathèque est devenue nécessaire.

234 (232) documents vidéo ont été enregistrés et traités. 866 (752) documents ont été transférés ou copiés dans un souci de conservation. Les régies son et vidéo ont été utilisées 1187 (958) heures.

La base de données Ciné-Index notifiant les références des articles contenus dans les principales revues de cinéma disponibles en consultation à la médiathèque a été augmentée de 4000 notices.

8.4 Prêt entre bibliothèques

Le logiciel ILL RERO est entré en production au mois de mars. Celui-ci permet de commander en ligne des ouvrages ou des articles de périodiques qui n'existent pas à Fribourg. Depuis l'introduction de cette application, les demandes des usagers de Fribourg (essentiellement le public universitaire) ont doublé (environ 800 demandes mensuelles au lieu de 400). Les demandes de nos partenaires, les bibliothèques de Suisse, ont quant à elles augmenté de 20 à 30 % et ont dépassé pour la première fois le cap des 10 000 demandes.

8.5 Magasins

L'opération de réaménagement des fonds s'est achevée durant les premiers mois de l'année 2003. Environ 12 kilomètres linéaires d'ouvrages ont été déplacés à l'intérieur de la BCU/Centrale afin de prévoir la place pour l'accroissement des fonds pour les 10 prochaines années (en attendant la deuxième étape du projet d'extension) et de créer la réserve des imprimés anciens pour laquelle tout un étage a été réservé. Cette opération était la phase terminale et un des objectifs du déménagement partiel des fonds à Beauregard.

8.6 Accès aux ressources électroniques

La BCU offre à ses utilisateurs l'accès à env. 4000 titres de périodiques en version électronique. Il faut ajouter à ce chiffre env. 550 titres hors Consortium et 6 400 titres gratuits. L'offre de périodiques du Consortium uniquement a généré la consultation de plus de 100 000 articles contre 35 000 en 2002. Le nombre de recherches effectuées sur les bases de données se monte quant à lui à plus de 350 000 contre 100 000 en 2002.

8.7 Formation des usagers

La BCU/Centrale a organisé 31 visites guidées pour un total de 593 personnes (1184), durant lesquelles ont été présentés les services, les fonds, les catalogues, les accès à la bibliothèque électronique, le site web de la BCU, etc. Cette première diminution depuis des années doit être attribuée à une plus grande différenciation des offres de formation et au manque de personnel qualifié de langue allemande. Pour pallier cette carence, une étudiante a été engagée pour participer à la formation des usagers germanophones.

Le taux d'occupation du formateur financé par l'Université a été augmenté de 40 % à 50 %. Avec la collaboration du groupe de travail ad hoc, il a organisé pour la rentrée 2003/04 un programme général de formation des usagers et un programme intégré aux études universitaires.

9. Site de Beauregard

9.1 Statistiques

Documents prêtés:

– demandés via la BCU/Centrale	17 019 vol.
– prêtés directement à la BCU/Beauregard	867 vol.

Recatalogage:

– par le personnel de la BCU/Beauregard	3 199 vol.
– par le personnel de la BCU/Université	4 977 vol.
Total	8 176 vol.

9.2 Activités

Organisation

Suite à l'ouverture du site à la fin de l'année passée, la mise en place de l'organisation de celui-ci s'est poursuivie: modalités de fonctionnement, répartition des travaux, etc. La fréquentation par des professeurs et assistants de l'Université a été modeste. Le prêt via la BCU/Centrale s'est stabilisé en moyenne à 69 prêts journaliers. C'est un peu moins que prévu car le délai théorique de livraison fixé à 24 heures peut dissuader le lecteur de commander l'ouvrage désiré bien que ce délai soit largement inférieur dans la pratique. A cela s'ajoute le fait que les fonds déposés à Beauregard sont plus anciens et en grande partie retrouvables uniquement au moyen du catalogue sur fiches resté à la BCU/Centrale.

Seulement 1027 ouvrages non-catalogués dans le catalogue informatisé ont été demandés, soit le 6 % des requêtes, alors que ces ouvrages représentent les deux tiers des documents stockés à la BCU/Beauregard. Ceci indique que les utilisateurs ne tiennent pratiquement plus compte des fonds qui ne sont pas accessibles via . Le projet de digitalisation du catalogue sur fiches (cf. 4.3) sera un progrès considérable. Il s'agit d'un facteur prépondérant pour une augmentation des demandes et pour influencer à la hausse le nombre d'utilisateurs ainsi que pour rendre le site pleinement opérationnel.

Magasins, fonds généraux, transports

La gestion des magasins se poursuit (resserrement de cotes, remplacement des fantômes, etc.). La réserve des Friburgensia a été transférée dans la partie fermée des magasins où les conditions de conservation sont optimales. La Bibliothèque de sport a été entièrement déposée à la BCU/Beauregard jusqu'à son déménagement dans les futurs locaux universitaires de Pérolles 2. Les bibliothèques de pédagogie, de littérature anglaise, des sciences de l'Antiquité, de droit, de journalisme ont effectué des retours d'ouvrages sur la base d'une nouvelle directive. La Bibliothèque du Prof. Nigg a été transférée à la BCU/Beauregard pour y être triée, tout comme les ouvrages entreposés dans le bureau du Prof. Ladner. En plus des transports habituels, de nombreux transports extraordinaires ont été organisés (déplacement d'ouvrages, de matériel pour les expositions, etc.).

Recatalogage des fonds généraux

En fin d'année, le recatalogage de la cote EM (littérature française) s'est achevé. Le retraitement des collections ou des périodiques encore publiés actuellement s'est achevé (attribution d'une nouvelle cote, corrections dans le catalogue et, au besoin, recatalogage complet) et plusieurs milliers de volumes ont été rapatriés à la BCU/Centrale.

Recatalogage des fonds retournés par les bibliothèques décentralisées sises à l'Université

Le recatalogage des retours de la Bibliothèque des sciences économiques et sociales et de la Bibliothèque de psychologie s'est achevé. Deux nouvelles opérations ont débuté; elles concernent les retours de la Bibliothèque de journalisme et de la Bibliothèque du Séminaire de philologie germanique nouvelle.

Fonds manuscrits ou photographiques

La réorganisation des magasins de la bibliothèque Centrale et du dépôt extérieur a permis de réunir plusieurs fonds manuscrits (Dubas, Marmier, Les Nouvelles littéraires, Ruffieux, Scheller, Studer, Union de Fribourg, Wei) et photographiques (Expo02 – FRI-Style, Flechtner, Guinard, Mühlhauser, Prêtre, Schmid). Le traitement des fonds musicaux se poursuit: Georges Aeby (terminé), Jules Marmier (en cours), Oscar Moret (en cours).

Bibliothèques particulières

Le traitement sur fiches de la Bibliothèque des Capucins a été provisoirement interrompu. Sur les 10 000 volumes précieux, il ne reste que 800 volumes à cataloguer. Le traitement de la Bibliothèque de la Fondation Archivum Helveto-Polonicum (AHP) se poursuit: au total 9074 documents figurent dans le catalogue informatisé.

10. Bibliothèques décentralisées sises à l'Université

Deux projets d'agrandissement ont été relancés durant l'année: la nouvelle affectation de la chapelle Regina Mundi permettant l'extension de la bibliothèque PSPE (Bibliothèque des Instituts de Pédagogie et Psychologie), ainsi que l'aménagement de la nouvelle bibliothèque interfacultaire de Péroles 2.

De plus, d'importants travaux ont été entrepris à la BHT (Bibliothèque interfacultaire d'histoire et théologie), dans le but d'améliorer l'infrastructure existante (nouveau type d'éclairage, remplacement des fenêtres, nouvelle moquette, installation de quelques rayonnages supplémentaires). Si ces travaux ont permis de pallier provisoirement le manque de place dans cette unité de documentation saturée, ils ne sauraient toutefois pas résoudre le problème à terme. Dans le même ordre d'idées, le déplacement de nombreux fonds (dans les trois étages qui forment l'unité de documentation) a permis à la Bibliothèque des Sciences de l'Antiquité de garantir un minimum d'extension pour les mois à venir.

La BSES (Bibliothèque des sciences économiques et sociales) a accueilli de nouveaux fonds (sociologie et politique) à la suite de la création du Département des sciences sociales. Afin de les intégrer au mieux, une nou-

velle classification a été étudiée et mise en place. La Bibliothèque d'histoire de l'art s'est également dotée d'un nouveau plan de classement et a terminé le recatalogage des ouvrages de référence.

L'opération de recatalogage en cours à la BSES (Bibliothèque des sciences économiques et sociales) s'est conclue avant la fin de l'année. Dans d'autres bibliothèques, le recatalogage de certaines unités (BHT: Séminaire de l'Ancien Testament et Séminaire d'histoire suisse; BLL: Séminaire de langues et littératures anglaises et américaines) ont également touché à leur fin.

L'intégralité du fonds de l'Institut d'éducation physique et de sports a été déposée à la BCU/Beauregard dans l'attente du déménagement à Péroles 2.

4. Conservatoire

1. Elèves

Données selon la statistique de juin 2003 (juin 2002).

1.1 Classification par branche:

Cours individuels 4706 (4750) élèves:

	2002	2003		2002	2003
1. Piano	1536	1 484	17. Basson	17	13
2. Orgue	32	30	18. Trompette	363	385
3. Clavecin	5	7	19. Trombone	46	45
4. Accordéon	41	37	20. Cor	20	22
5. Violon	365	371	21. Alto (cuivre)	35	42
6. Alto (cordes)	7	3	22. Euphonium et tuba	88	93
7. Violoncelle	93	93	23. Piano Jazz	112	117
8. Contrebasse (Jazz)	8	5	24. Synthétiseur (Jazz)	42	37
9. Guitare	415	409	25. Guit. élect.(+basse)	13	15
10. Harpe	33	36	26. Guitare Jazz	56	72
11. Flûte à bec	359	323	27. Saxophone Jazz	12	10
12. Flûte traversière	316	313	28. Trompette Jazz	0	0
13. Clarinette	192	178	29. Batterie Jazz	102	99
14. Saxophone	125	136	30. Théorie	7	4
15. Hautbois	25	28	31. Chant	258	270
16. Percussion class.	25	26	32. Contrebasse class.	2	2

Cours collectifs 640 (645) élèves:

	2002	2003
– Initiation à la musique:		
Rythmique Jacques-Dalcroze	84	93
Méthode Orff	45	35
Méthode Willems	80	76
– Solfège débutants, certificat et classes professionnelles	110	117
– Branches théoriques, harmonie, contrepoint, analyse	144	121
– Histoire de la musique: élèves professionnels + auditeurs	53	48
– Pédagogie	15	27
– Art dramatique	27	22
– Danse classique	51	57

	2002	2003
– Ensemble jazz	5	8
– Atelier scénique	6	10
Musique de chambre	7	9
Improvisation à l'orgue	4	1
Direction chorale (classe professionnelle)	7	10
Direction de fanfares	6	6

Nombre total de cours, juin 2003: 5346 (5400)

Nombre effectif d'élèves (moyenne 2002-2003): 4783 (4911)

A noter qu'un même élève peut figurer dans deux ou trois cours individuels et plusieurs cours collectifs.

1.2 Classification par degré

	2002	2003		2002	2003
1. Inférieur	3 020	2 894	4. Certificat	310	266
2. Moyen	1 242	1 197	5. Dipl. d'enseignement	41	54
3. Secondaire	502	526	6. Virtuosité	11	13

1.3 Classification par âge et par sexe pour 2003

2554	cours suivis par les élèves féminines de moins de 20 ans
1653	cours suivis par les élèves masculins de moins de 20 ans
621	cours suivis par les élèves féminines de plus de 20 ans
519	cours suivis par les élèves masculins de plus de 20 ans

1.4 Certificats et diplômes

Au terme de l'année scolaire 2002/03, le Conservatoire a délivré les diplômes et certificats suivants:

- 1 diplôme de virtuosité: orgue;
- 17 diplômes d'enseignement: chant, direction chorale, guitare, harpe, «musique et chant dans les CO et écoles secondaires supérieures», piano, trompette;
- 15 certificats d'études: alto, chant, flûte à bec, flûte traversière, guitare, harpe, orgue, piano, trompette, violon;
- 18 certificats «amateur»: ballet, chant, flûte traversière, guitare, orgue liturgique, piano, saxophone, trompette, tuba, violoncelle.

2. Réorganisation interne des classes non professionnelles et personnel administratif

Le 17 juin 2003, le Conseil d'Etat a adopté le concept de réorganisation du Conservatoire et autorisé la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport à le mettre en vigueur dès l'année scolaire 2003/04. Les conclusions les plus significatives de cette analyse sont: – une nouvelle définition des rôles et responsabilités des différents organes (conseil de direction, conférence des doyens,

conférence de branche, bureau administratif); – un dispositif décisionnel se fondant sur des processus participatifs; – la définition détaillée du système de communication et information; – le renforcement de la fonction de doyen; – la suppression de la fonction de directeur adjoint; – la création de la nouvelle fonction d'adjoint à la direction. Des changements importants sont intervenus au sein de la direction et du personnel administratif: dès septembre 2003, M. Giancarlo Gerosa est engagé en qualité de directeur du Conservatoire, après en avoir été le directeur adjoint, de septembre 1999 à août 2002, et le directeur ad intérim, de septembre 2002 à août 2003. Le départ à la retraite de M^{me} Alice Boyelle, secrétaire-comptable, et les démissions de M. Antonin J.J. Pohl, administrateur et M^{me} Linda Guenin, bibliothécaire, ont nécessité l'engagement immédiat de deux collaboratrices intérimaires (M^{mes} Müller et Reichenbach). Dès l'automne 2003, la procédure de mise au concours des trois postes restés vacants, ainsi que du nouveau poste d'adjoint à la direction, a permis l'engagement de M. Eric Kolly, adjoint à la direction, M^{me} Laurence Progin, adjointe administrative, M^{me} Dorothea Müller, secrétaire-comptable, et M^{me} Christiane Antoniazza Torche, bibliothécaire.

3. Classes professionnelles

Le 30 juin 2003, le Conservatoire de Fribourg déposait au secrétariat général de la CDIP (Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique) une demande de reconnaissance HEM de ses filières d'enseignement. Au niveau romand, une commission a été mise sur pied, afin de définir le contenu d'une future HEMSR (Haute Ecole de Musique de Suisse Romande) en réseau, composée par les sections professionnelles des Conservatoires de Fribourg, Genève, Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds, Lausanne et Sion.

4. Personnel enseignant et nouvelle filière de formation

Durant l'année scolaire 2002/03, 203 (205) professeurs ont assuré en moyenne 3040 (3070) heures d'enseignement hebdomadaire. La situation des enseignants, qui s'adapte à un enseignement donné dans environ 60 lieux d'enseignement décentralisés, et au désir de l'élève en ce qui concerne le choix de l'instrument, est très diverse et pour presque la moitié d'entre eux égale ou inférieure à un mi-temps. Dès septembre 2003, la section non professionnelle propose un nouveau cours préparant au certificat amateur de direction chorale. Cette filière, d'une durée de trois ans, a été confiée à M. André Ducret et accueille une dizaine d'élèves.

5. Activités culturelles

La vie annuelle du Conservatoire se manifeste, à l'intention des parents et des mélomanes par plusieurs centaines d'auditions d'élèves (270 env. durant l'année scolaire 2002/2003), par des examens publics pour les diplômes et la virtuosité, et par des concerts. Pour ne rappeler que quelques événements, citons:

- le 17 janvier, Aula du Conservatoire, Contrepoint de musique et textes, audition en collaboration avec la Société fribourgeoise des écrivains;

- le 2 février, Récital au Musée du Vitrail de Romont des étudiants professionnels de piano;
- le 15 février, Récital à Morat des étudiants des classes professionnelles;
- le 22 février, Aula du Conservatoire, Concert-conférence avec le violoniste Alexandre Dubach;
- le 28 mai, Aula du Conservatoire, Concert des professeurs, Récital de tuba avec Guy Michel (au piano, Anna De Capitani);
- le 3 octobre, Aula du Conservatoire, Concert des professeurs, Récital de banjo, avec Bernard Schwenter (Benoît Viredaz, tuba, et Mike Goetz, piano);
- du 14 au 17 novembre, stage des étudiants de la classe de piano de Ricardo Castro avec Maria João Pires au Centre pour les études des arts de Belgaï, au Portugal;
- le 5 décembre, Concert des étudiants de la classe professionnelle de chant de M^{me} Antoinette Faes, donné à la Royal Scottish Academy of Music and Drama de Glasgow;
- le 17 décembre, Aula du Conservatoire, Concert anniversaire des élèves de la classe de jazz (25 ans de sa fondation).

6. Vie pédagogique

L'année a été très riche en rencontres pédagogiques et cours de formation continue; ces activités ont permis à élèves, étudiants professionnels et professeurs de parfaire leur formation en participant aux activités suivantes:

- le 15 février 2003, cours de formation continue pour les professeurs de flûte à bec avec M^{me} Liliane Huber-Müller;
- le 21 mars cours de maître avec M. Erich Rinner, classe de trompette de Jean-François Michel;
- le 3 mai, journée de formation continue avec M^{mes} Marianne Denys Gaillard et Marie-Marthe Aebischer, Respiration et Mouvement – Méthode Klara Wolf;
- le 30 juin, journée de formation continue avec M^{me} Violaine Clément, enseignante CO de Pérolles, Adolescence, une drôle de musique?
- le 1^{er} juillet, journée de formation continue avec MM. Jacques Aeby et Henri Baeriswyl, L'enseignement du solfège: la pratique dans notre école – observations et perspectives futures;
- le 2 juillet, journée de formation continue avec M. Urs Neuhaus, La Technique F.M. Alexander;
- le 26 août, cours de maître avec M. David King et le Yorkshire Building Society Band, classe de direction d'harmonie et brass band de Jean-Claude Kolly;
- le 27 septembre, Stage d'improvisation avec M. Luc Fuchs;
- le 4 octobre, Stage de banjo et de tuba avec MM. Bernard Schwenter et Benoît Viredaz;

- les 1 et 2 novembre, l'organisation d'un cours de maître, en collaboration avec la section fribourgeoise de la Société Suisse de Pédagogie Musicale (SSPM), qui s'adressait aux élèves des classes non-professionnelles de chant, avec M^{me} Brigitte Balleys.

5. Musée d'art et d'histoire

1. Personnel

M^{me} Martine Oberson, en congé maternité depuis le 1^{er} septembre, a été remplacée par M^{me} Marie Vieli.

2. Expositions

- Rita Perrier – De Bruin (22 novembre 2002 au 2 février 2003);
- Sam Francis – L'œuvre gravé (21 février au 18 mai 2003);
- Jean-François Zehnder – A fleur de lune (14 mars au 11 mai 2003);
- Raymond Meuwly (21 juin au 28 septembre 2003);
- Au-delà du visible – Reliquaires et travaux de couvents (31 octobre 2003 au 29 février 2004).

Les expositions précitées ont reçu en tout 18 973 (20 697) visiteurs dont 195 (206) groupes ou classes représentant 2974 (3475) visiteurs, ce qui fait une moyenne de 62 (67) visiteurs par jour.

37 (9) visites ont été commentées par la directrice, 16 (45) par la directrice adjointe, 11 (4) par la collaboratrice scientifique, 46 (12) par l'adjointe à la direction et 12 (3) par une guide extérieure. Il y a donc eu au total 122 (73) visites commentées. A part les classes fribourgeoises, de nombreuses sociétés et groupes des cantons voisins ont visité le Musée et ses expositions.

Réaménagement des salles de l'Hôtel Ratzé:

Plusieurs salles de l'hôtel Ratzé ont été complètement réaménagées afin de mettre en valeur le patrimoine fribourgeois à travers différents thèmes:

«Le métier des armes» et «Artisans et corporations», salles inaugurées le 29 avril;

«Images et emblèmes d'une Ville-Etat», espace inauguré le 26 juin;

«Une piété baroque», salles inaugurées le 3 décembre.

Découvertes de 6 à 7:

Présentation mensuelle, en début de soirée, d'une œuvre des collections du Musée. 10 conférences-discussions, données par des spécialistes ont été offertes au public.

Dimanche en famille:

Chaque premier dimanche du mois, de 11 h à midi, adolescents et adultes sont invités à découvrir avec un(e) guide une thématique particulière de notre exposition permanente. Une activité adaptée est proposée aux enfants (4 à 10 ans) pendant la visite des adultes. Cette activité a eu lieu 10 fois.

3. Informatique

Le site internet du Musée d'art et d'histoire a eu beaucoup de succès durant toute l'année. En effet, 247 155 (155 113) sessions ont été enregistrées. Ce sont les «news» avec images qui attirent le plus grand nombre des internautes. D'autre part, l'accès à différents réseaux (bibliothèques-musées, etc.) rend de nombreux services, notamment au personnel scientifique.

4. Bâtiments

D'entente avec le Service des bâtiments divers travaux ont été réalisés, à savoir:

climatisation de la grande salle et du foyer;

réfection de la rampe d'accès au Musée, du mur longeant le jardin et de la cheminée du toit de l'Hôtel Ratzé;

nettoyage des chenaux et remplacement de tuiles;

étanchéité du mur Musée 64;

remplacement de tuyaux de chauffage de la Sous-station à la cage d'escalier;

modifications des vannes de chauffage à l'Hôtel Ratzé;

pose de rideaux au 1^{er} étage de l'ancien conservatoire;

pose de lamelles aux fenêtres et de parquet synthétique au sol de la photothèque;

rénovation complète (peinture, etc.) du 2^e étage de l'Hôtel Ratzé.

5. Dons

Peinture: M^{me} Gabrielle Pitteloud: Gottfried Locher, Paire de portraits en buste d'homme, 1783, huile sur toile.

Arts graphiques et imprimés: Fondation pour l'art moderne et contemporain (FAMC): Jean Tinguely, «Fontaine Jo Siefert», 1984, technique mixte sur papier. M. Raymond Hofmann: F. Baumann, «Genève, le jardin anglais et l'hôtel de la Métropole», vers 1870, chromolithographie; A. Cuvillier, «Les Bergues et l'Ile J.J. Rousseau à Genève», vers 1840, chromolithographie rehaussée à l'aquarelle; A. Cuvillier, «La villa Diodali à Cologny près de Genève (Séjour de lord Byron)», vers 1840, chromolithographie rehaussée à l'aquarelle; Isidore-Laurent Deroy et Muller, «Rue de la Corraterie à Genève», vers 1860, chromolithographie; idem, «Place de la Fusterie à Genève», vers 1860, chromolithographie; idem, «Genève», vers 1850, chromolithographie; Schmid et Johann Jakob Sperli, «Vue de l'Isle à Genève», vers 1840, aquarelle. Société des Amis du Musée: Miriam Tinguely, «Résonances», 2002, eau-forte, pointe-sèche et aquarelle 1/50. Jean Steinauer: «Histoire militaire des Suisses au service de la France», Paris 1751. Miriam Tinguely: Miriam Tinguely, Sans titre, 2002, 5 eaux-fortes, pointes-sèches et aquarelles, épreuves d'artiste; idem: Sans titre, 2002, eau-forte, pointe sèche et aquarelle 4/5; idem: «Résonances», 2002, matrice de l'estampe annuelle de la Société des Amis du Musée, cuivre gravé.

Arts appliqués: M. Edouard Diserens: Chasuble, fin du XIX^e siècle, soie et coton. M^{me} Christine Flechtner: Piano

Kriegelstein, provenant de l'ancienne loge maçonnique du Pertuis, 2^e moitié du XIX^e s. Société des Amis du Musée: Jacques-Nicolas Delesève, Mortier du pharmacien de ville Jacques Gachoud, 1769, bronze.

6. Dépôts

Arts appliqués: Paroisse d'Überstorf: Jakob Schröder, ostensor, vers 1670, vermeil.

7. Acquisitions

Peinture: Jean Crotti, «Déroutement», 1925, huile sur toile. Emmanuel Curty, «Portrait de Bonaventure Alexandrine, baronne de Lenzbourg, née Belot de Villette», 1776, huile sur toile. Paul Hogg, «L'artiste au chevalet», années 1940, huile sur toile. Raymond Meuwly, «Vue plongeante sur le lac de Morat et Sugiez», 1944, huile sur toile. Oswald Pilloud, «Autoportrait», 1893, huile sur toile. Gaston Thévoz, «Vue de Fribourg prise depuis Cormanon», 1934, huile sur toile. Idem, «Paysage fribourgeois», 1934, huile sur toile.

Arts graphiques et imprimés: Bruno Baeriswyl, «Autoportrait», 1983, craie grasse sur papier. François Bonnet, 9 albums de dessins, 2^e moitié du XIX^e siècle, crayon, crayon noir, aquarelle. Idem, 2 carnets de croquis, vers 1850, dessin au crayon de papier. Emmanuel Curty, «Vue d'une partie de la Ville de Fribourg, prise depuis la porte de Berne», vers 1800, dessin au crayon sur papier. Yvonne Duruz, «America», 1985, craie grasse et gouache. Inconnu, 2 calligrammes, encre de Chine, XIX^e siècle. Christoph Meckel, Sans titre, 2003, eau-forte 125/170, abonnement «Graphische Kunst». Werner Kimmerle, «Brücke», 2003, eau-forte 125/170, abonnement «Graphische Kunst».

Arts appliqués: Inconnu, grand secrétaire à deux abattants, début du XIX^e siècle, sapin blanc, marqueté de losanges en cerisier et érable. Attribuée à Jacques-David Müller, paire de burettes [sans plateau], vers 1770, argent. Inconnu, commode fribourgeoise, vers 1740, noyer. Philipp-Rudolf Rehfues, 12 couverts, 1853, argent, cadeau du gouvernement fribourgeois au colonel Charles Gerbex.

8. Service pédagogique

Au Musée d'art et d'histoire, 17 classes primaires (280 élèves) ont été accueillies dans les ateliers suivants: «Bazaine: Enfant matinal, 1945: personnage caché» («Un autre regard, Collection des XIX^e et XX^e siècles»); «Sam Francis»; «A bel objet, beau décor!» (Collections permanentes); «Une histoire en accordéon» (Raymond Meuwly); «Sculpter dans la cire» («Au-delà du visible, reliquaires et travaux de couverts»).

9. Restauration

Le restaurateur a terminé la restauration du portrait équestre de François-Pierre König von Mohr, peint en 1631 par Samuel Hofmann.

La restauration d'un saint Jacques sculpté et polychrome, du Cycle de Hans Gieng, est également terminée.

Dans le cadre des nouvelles salles de l'hôtel Ratzé, du passage de l'abattoir, d'expositions temporaires et de prêts,

des travaux de conservation/restauration ont été effectués sur divers objets (dessins, peintures sur papier, aquarelles, peintures sur toile et sur bois, cadres, sculptures en bois polychrome, sculpture en marbre, chandeliers, maquette de bateau, vitraux, instrument à vent, gourdes en calebasse, paters, maquette de poêle en faïence, reliquaires, gisants, petits paradis, étains, orfèvrerie, mesures en bronze, balance d'orfèvre, coffre (trésor), coins à frapper la monnaie, fusil à silex, armure, hallebarde, etc.).

La surveillance des conditions climatiques et la maintenance des instruments de mesure se poursuivent ainsi que le report des relevés des thermo-hygrographes sur un diagramme annuel.

Le restaurateur a été consulté par le Service des biens culturels, par des restaurateurs indépendants et par des collectionneurs privés.

10. Commission

La Commission et le bureau se sont réunis deux fois; ils ont examiné les comptes et ont donné leur aval au projet de budget 2004 et propositions d'acquisitions.

6. Musée d'histoire naturelle

1. Généralités

Le Musée d'histoire naturelle a recensé 35 349 (41 245) visiteurs, dont 8868 (6727) élèves provenant de 506 (396) classes. Cette année, 710 672 (407 650) accès au site du Musée ont été répertoriés.

Plusieurs visites guidées ont eu lieu lors des expositions temporaires et des deux petits déjeuners organisés par la Société des amis du musée.

Le directeur du Musée est membre de la Commission consultative pour la protection de la nature et du paysage, du Comité de Fribourg Tourisme et de la Commission GEORAMA du Gibloux. Il a aussi enregistré plusieurs émissions à la Radio Suisse romande, à Radio Fribourg et à Radio Quartier d'Alt.

Le directeur adjoint du Musée a bénéficié, jusqu'au 31 mai 2003, d'un congé sabbatique d'une année. Jusqu'à cette date, il a été remplacé par MM. Gregor Kozlowski et Adrian Aebischer.

Le service du prêt a fourni 220 (222) objets les plus divers à 106 (83) personnes. Plusieurs élèves ont aussi emprunté de la documentation pour réaliser un exposé ou un travail de maturité.

Deux activités ont été proposées cette année dans le cadre du Passeport-vacances, soit des visites guidées des expositions temporaires «Amphibiens» et «Renard, un voisin à découvrir». 38 (31) enfants de Fribourg ont participé à ces activités.

Des animaux naturalisés ainsi que d'autres pièces en exposition ont servi de modèles pour diverses leçons à différentes classes du canton.

L'inventaire de la bibliothèque s'est poursuivi en collaboration avec la Bibliothèque cantonale et universitaire.

Le dépliant «Information», mentionnant les expositions, les nouvelles acquisitions et les activités du Musée, a paru à deux reprises. Il a été remis gratuitement au corps enseignant et au public. La parution de ce dépliant en couleurs est intégralement financée par la Société des amis du musée.

Le Musée est reconnu comme station de soins pour animaux sauvages. Durant l'année 2003, 176 (165) animaux blessés ont été apportés; 66 (54) ont été soignés et relâchés; 104 (107) ont été endormis. Le 31 décembre, 6 (4) animaux étaient encore en soins.

Les activités de suivi satellitaire de Cigognes blanches, de Milans royaux et de Hiboux grands-ducs se sont poursuivies. Les déplacements des oiseaux ont été régulièrement mis à jour sur le site du Musée et 906 abonnés ont reçu chaque semaine de leurs nouvelles par courrier électronique. La Cigogne «Max» a fait l'objet d'un reportage dans *Paris Match* ainsi que dans les émissions *Trente millions d'Amis* et *On vous dit pourquoi*, diffusées respectivement sur les chaînes de télévision française TF1 et France2.

Le Musée était présent à la Foire de Fribourg sur le stand de l'Etablissement cantonal d'Assurance des Bâtiments dans le cadre de travaux préparatoires en vue d'une exposition temporaire sur les séismes en Suisse.

Le Musée, reconnu en qualité d'établissement d'affectation du service civil, a accueilli 4 (5) civilistes pour une durée totale de 12 (8) mois.

Enfin, il a collaboré avec le Service public de l'emploi en permettant à 2 personnes d'effectuer un programme d'emploi temporaire au Musée.

2. Bâtiment

Plusieurs séances ont eu lieu avec le Service des bâtiments dans le cadre de la rénovation de l'exposition permanente des «Animaux du canton» et de l'aménagement d'une nouvelle salle qui présentera l'évolution des poissons grâce à des individus vivants et fossiles.

3. Expositions temporaires

- «Baleines» (26 octobre 2002 – 19 janvier 2003)
- «Zones alluviales» (23 novembre 2002 – 26 janvier 2003)
- «Sucre» (22 mars 2003 – 4 mai 2003)
- «Amphibiens» (8 mars 2003 – 7 septembre 2003)
- «Renard, un voisin à découvrir» (7 juin – 12 octobre 2003)
- «Le Milan royal» (4 octobre 2003 – 23 mai 2004)
- «Invasion» (15 novembre 2003 – 22 février 2004)

4. Expositions permanentes

Une nouvelle vitrine a été posée dans la salle d'exposition permanente «Poissons, amphibiens, reptiles». Elle présente un Python réticulé naturalisé de 6 mètres de longueur, ainsi que son squelette constitué de 357 vertèbres et de 320 paires de côtes.

La salle consacrée à la faune régionale, en rénovation depuis 2000, a été progressivement ouverte au public. La plupart des espèces ont été regroupées dans trois grandes vitrines correspondant aux trois grandes zones géographiques du canton à savoir, du nord au sud, la région des lacs, le Plateau et les Préalpes. Les pièces ont été mises en scène dans une reconstitution partielle et schématique de leur environnement. Les animaux qui ont disparu du canton, comme la loutre, le loup ou le saumon, ont été réunis «à l'ancienne» dans une vitrine à part. Il en est de même pour les espèces d'oiseaux observées accidentellement ou occasionnellement dans le canton, comme le Pygargue à queue blanche ou la Grue cendrée.

5. Prêt d'expositions temporaires

L'exposition «Zones alluviales» a été présentée au centre Pro Natura de Champ-Pittet durant les mois d'août et de septembre. L'exposition «Baleines et Dauphins» a été montrée en août au Parc du Rhône dans le cadre d'activités de sensibilisation à l'écologie marine puis dans un établissement d'école secondaire de Prilly durant le mois de novembre. Enfin, les photographies et les textes de «Renard, un voisin à découvrir» sont exposés au Musée d'histoire naturelle de la Chaux-de-Fonds depuis le 5 novembre 2003.

6. Collections

Les inventaires des diverses collections se poursuivent.

Les collections paléontologiques se sont enrichies de 7 nouvelles pièces, dont un stromatolite avec des Archéocyathidés du Cambrien inférieur provenant du sud de l'Australie, un urodèle du Miocène provenant d'Espagne et une grenouille du Crétacé inférieur trouvée en Argentine.

Plus de 800 échantillons de minéraux de la collection de M. Alfred Frey d'Estavayer-le-Lac ont aussi été inventoriés. Les pièces les plus remarquables proviennent de la vallée de Binn, en Valais. Il s'agit notamment d'échantillons d'Asbécasite, de Bismutite, de Cafarsite, de Cervandonite, de Chernovite, de Crichtonite, de Cyanite, de Démantoïde (Grenat), d'Émeraude (Béryl).

A l'atelier de taxidermie, 78 (124) pièces ont été cataloguées, dont une Marmotte des Alpes (*Marmota marmota*), un Castor d'Europe (*Castor fiber*), un Cerf rouge (*Cervus elaphus*), une Tortue de Floride (*Pseudemys scripta*), une Écrevisse américaine (*Orconectes limosus*), un Hibou grand-duc (*Bubo bubo*) et un œuf non fécondé de Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*), oiseau qui n'a pas niché en terres fribourgeoises depuis 1902.

Les collections malacologiques se sont enrichies de 51 (42) nouvelles espèces de gastéropodes marins.

En botanique, plusieurs découvertes importantes ont été faites dans le canton, et notamment en ville de Fribourg comme une sous-espèce de Capillaire rouge (*Asplenium trichomanes* ssp. *pachyrachis*) dans une fontaine de la Planche-Supérieure et un Polystic de Bicknell (*Polystichum bicknellii*) dans la Vallée du Gottéron.

Les herbiers des mousses inventoriés cette année ont aussi été utilisés pour établir une liste rouge des espèces menacées en Suisse.

Enfin, plusieurs collections scientifiques sont désormais consultables sur le site du Musée et notamment quatre herbiers représentant plus de 2000 plantes.

7. Commission

La Commission s'est réunie à deux reprises. Elle a approuvé les comptes 2002 et examiné le projet de budget 2004. Elle a aussi débattu la question de la délocalisation du Musée.

8. Dons

247 (234) personnes ont fait don au Musée d'histoire naturelle de 401 (352) animaux ou objets.

7. Château de Gruyères

1. Personnel

Yvan Gremaud a été engagé comme concierge à 100 % à partir du 1^{er} mai 2003. Il remplace Grégoire Butty. En remplacement des caissières-réceptionnistes Christine Tournier et Sandra Cluvigi, Fredy Minder a été engagé à 60 % à partir du 1^{er} février 2003 et Marie-Claire Dessarzin à 50 % à partir du 1^{er} juin 2003.

2. Expositions

Noël au Château: Crèches tchèques de la collection Jeckelmann (23 novembre 2002 au 12 janvier 2003)

Basil Luginbühl: Sculptures (22 mars au 14 septembre 2003)

John Howe: Sur les terres de Tolkien (Le Seigneur des Anneaux, 27 septembre au 9 novembre 2003)

Noël au Château: Les santons de Lise Berger (22 novembre 2003 au 11 janvier 2004)

Parallèlement aux expositions, le Château a organisé différentes animations et des spectacles:

- Chapitre de la Confrérie du Gruyère (Fête de l'acte de Médiation, 24 mai 2003)
- Fête de la Grande Coraule (8 juin 2003)
- «La Saint-Jean au castel» (Fête médiévale avec la Compagnie des Tours, 20, 21 et 22 juin 2003)
- Da Motus! Reprise «au château» (Danse – performance, du 14 au 17 août et du 21 au 23 août 2003)

301 (255) visites commentées du Château et de la cité de Gruyères ont été organisées par le secrétariat du Château. Au total, le Château et ses expositions ont été visités par 185 853 (159 031) personnes, ce qui donne une moyenne journalière de 509 (436) visiteurs.

3. Collection

Un inventaire de toutes les œuvres et objets exposés au Château ainsi que de la collection d'art fantastique a été réalisé par Sabine Sille. Les bancs dans la salle des chevaliers ont été restaurés.

4. Bâtiments

En collaboration avec le Service des biens culturels, la tour à 5 pans a été réaménagée. Des travaux d'entretien et de conservation ont été effectués aux galeries de la cour intérieure. Des tuiles ont été remplacées sur différents toits du Château.

5. Informatique

Le site du Château a été mis à jour régulièrement et a bénéficié de nombreux visiteurs.

6. Achats

Aucun achat n'a été effectué.

7. Service pédagogique

«La ballade contée du Château» et deux nouvelles chasses au trésor, destinées aux enfants de 5 à 10 ans, ont été conçues. Durant l'année, 170 (92) chasses ont été organisées pour des écoles venant de toute la Suisse et pour des privés. Michel Riedo a donné des cours d'histoire à 50 (30) classes des 5^e et 6^e années primaires du canton de Fribourg.

8. Conseil de fondation

Le Conseil de fondation du Château s'est réuni quatre fois. Le bureau du Conseil de fondation s'est réuni également quatre fois.

8. Centre suisse de recherche et d'information sur le vitrail à Romont

1. Généralités

La Confédération a confirmé son soutien au Centre, en lui annonçant des subventions supplémentaires pour la période 2004-2007 consacrées à la recherche fondamentale. Le Centre a maintenu ses liens avec l'enseignement universi-

taire et la formation professionnelle continue, notamment avec des cours à l'Ecole polytechnique fédérale de Zürich, sur le thème de la conservation des vitraux, et une charge de cours à l'Université de Zurich. Il a accompagné des études universitaires, entre autres à l'Institut national du patrimoine à Paris (peinture sous verre). Il a continué à assumer des mandats pour la Commission fédérale des monuments historiques ainsi que pour l'Office fédéral de la culture. Un travail d'équipe continu et un stage dans le cadre d'études d'histoire de l'art ont été consacrés à la banque de données sur le vitrail suisse. Les synergies avec le Musée Suisse du Vitrail à Romont se sont poursuivies tant sur les plans administratif, culturel que scientifique. Elles se sont développées en particulier pour les préparatifs de l'accueil du Fonds Ruth et Frieder Ryser.

2. Conservation et technologie

Le Centre a poursuivi ses tâches de consultation scientifique dans le domaine de la conservation des vitraux et des peintures sous verre historiques dans toute la Suisse. Les cathédrales de Fribourg et de Lausanne, les abbayes de Königsfelden et de Kappel, les cloîtres de Muri et de Wettingen, la basilique de Valère à Sion, l'église catholique de Poschiavo et le château de Curtilles font partie des monuments étudiés. Les recherches dans le cadre du projet sur les vitraux du Haut Moyen Age en Suisse ont commencé, en collaboration avec l'Institut de minéralogie et de pétrographie de l'Université de Fribourg et l'Institut für Denkmalpflege de l'Ecole polytechnique fédérale de Zürich. Les premiers résultats ont été présentés au congrès de l'Association internationale de l'histoire du verre à Londres.

3. Recherches historiques

L'étude sur les vitraux du canton de Zoug s'est achevée, les travaux pour le Corpus vitrearum de l'ancienne abbaye de Königsfelden et des vitraux du canton de Schaffhouse se sont poursuivis. Les recherches sur des vitraux suisses au Badisches Landesmuseum de Karlsruhe sont terminées et publiées. Les études sur la peinture sous verre du XVI^e au XVIII^e siècle ont fait l'objet d'une thèse universitaire et de la collaboration avec le collectionneur Frieder Ryser. En ce qui concerne les vitraux après 1800 en Suisse, le projet d'inventaire de La Chaux-de-Fonds s'est poursuivi et un catalogue raisonné sur les vitraux du canton de Genève a été mis en route.

XIV. Service archéologique

1. Généralités

M^{me} Carmen Buchiller, adjointe de l'archéologue cantonal, a mis fin à son mandat de conservatrice du Musée Romain de Vallon au 31 décembre 2003. Elle se consacre dorénavant entièrement aux tâches dont elle a la responsabilité au sein du Service archéologique. Sur décision du Conseil de fondation du Musée Romain de Vallon, l'archéologue cantonal assume la tâche de conservateur du Musée dès le 1^{er} janvier 2004. M^{me} Clara Agustoni, assistante scientifique auprès du Service archéologique, le seconde en tant que conservatrice adjointe.

Monsieur Roland Perrin, employé technique, a pris sa retraite anticipée à partir du 31 décembre 2003.

2. Fouilles et études de bâtiments

2.1 Interventions non programmées

Bulle/Chemin de la Grande Gîte (puits romain mis au jour par le creusement d'une excavation); Bussy/Champ au Doux (traces d'occupation protohistoriques et tombes à l'emplacement d'un nouveau quartier d'habitations); Estavayer-le-Lac/Rue du Four 18, /Rue de l'Hôtel-de-Ville 3, Fribourg/Rue de la Grand-Fontaine 26, /Place du Petit-St-Jean 29, /Rue des Forgerons 14, /Rue d'Or 6, Romont/Route de l'Eglise 85, Vuissens/Château (travaux d'entretien et de rénovation d'immeubles historiques).

2.2 Interventions programmées

Arconciel/Es Nés 1 (suite et fin de la fouille sur le site de la villa gallo-romaine avec, notamment, la mise au jour d'un local souterrain dont les murs étaient conservés sur une hauteur d'environ 2,50 m); Arconciel/Es Nés 2 (dégagement du solde de la nécropole du Haut Moyen-Age fouillée en 2002); Arconciel/La Souche (fouille-école à l'emplacement de l'abri mésolithique sous falaise); Bossonnens/St-Claude (relevés et sondages dans le bourg médiéval); Bulle/La Palaz (fouilles d'occupations protohistoriques sur le tracé de la H189); Estavayer-le-Gibloux/Pré de la Cure (fouille partielle de la villa gallo-romaine repérée en 2000); Estavayer-le-Gibloux/Au Village (fouille-école à l'emplacement d'un établissement gallo-romain); Estavayer-le-Lac/Rue du Camus, /Thiolleyres (renouvellement et pose de canalisations); Fribourg/Belluard (relevés de l'enceinte médiévale); Hauterive/Abbaye (fouilles rendues nécessaires par la réfection des cuisines); La Tour-de-Trême/La Lèvrà, /Chemin de la Motta, /Le Partsi, /Pré de Chêne (vestiges d'occupations protohistoriques et gallo-romaines, tombes de l'âge du Bronze et nécropole moyenâgeuse sur le tracé de la H189); Le Bry/Île d'Ogoz (sondages manuels destinés à évaluer l'état de conservation de l'habitat de l'âge du Bronze); Montilier/Dorfmatte (mise au jour d'un chemin néolithique et d'un tronçon de voie romaine); Tafers/Eglise St-Martin (fouilles d'un cimetière du (Bas-) Moyen-Age).

De nombreux édifices médiévaux ont fait l'objet d'analyses et de sondages dans le cadre de projets de restauration et/ou de transformation: Estavayer-le-Lac/Château Chenaux; Fribourg/Grand-Rue 10, /Monastère de la Maigrauge, /Basilique de Notre-Dame, /Cathédrale St-Nicolas, /Rue de la Neuveville 15-17, 25, 37, /Place du Petit-St-Jean 7A (restaurant des Tanneurs), /Place du Petit-St-Jean 39 (La Spirale), /Rue du Pont-Muré 16-18 (restaurant du Gothard), /Rue de la Samaritaine 16, 38; Gruyères/Château; Hauterive/Abbaye; Morat/Ryf 39; Romont/Collégiale; Treyvaux/Sts Pierre et Paul.

2.3 Protection de sites

Le programme de recensement et d'analyse des stations littorales lancé en 1995 en vue d'une meilleure gestion du patrimoine archéologique lacustre sur les rives des lacs de Morat et de Neuchâtel s'est poursuivi. Une campagne de prospections a été entreprise sur les communes de Haut-Vully, Bas-Vully, Galmiz, Morat et de Greng. En outre, des carottages ont été effectués sur les sites littoraux de Bas-Vully/Nant, Portalban et Gletterens, afin d'évaluer l'impact de projets divers (agrandissement de ports, constructions) sur le potentiel archéologique.

Le Service a collaboré aux efforts entrepris par «L'Association pour la préservation et la mise en valeur des vestiges médiévaux de l'Île d'Ogoz» pour le renforcement des rives de l'île. En parallèle, des relevés de terrain ainsi qu'une prospection de surface ont été effectués sur la presqu'île durant plusieurs semaines.

3. Prospections, sondages et surveillance de travaux

La prospection (recherche de vestiges à la surface de champs et/ou de prairies) ainsi que les sondages (creusement de tranchées de reconnaissance au moyen d'une pelle mécanique) permettent de mieux cerner les caractéristiques de sites menacés sur lesquels des fouilles doivent être entreprises.

Grâce à ces investigations, de nouveaux sites ont été repérés. Elles rendent en outre possible la délimitation de périmètres archéologiques reportés sur les plans d'affectation de zones lors de procédures de révisions de plans d'aménagement locaux.

Dans le cadre du programme de recherches sur l'occupation de nos Préalpes durant le Mésolithique, six nouveaux points de découverte ont été recensés. Plusieurs sites de plein air de cette époque ont fait l'objet d'investigations ponctuelles (Charmey/Petit Mont 1, 2 et 2A).

Le Service a réalisé de nombreux sondages d'évaluation par souci d'application d'une stratégie préventive. Des sondages ont ainsi été effectués à Corpataux/Grosses Pierres, /Les Sciaux; Domdidier/Pré Puceret; Estavayer-le-Lac/Bâtiment Estavayer Lait; Fribourg/Rue de la Neuveville 68; /Ruelle des Maçons 8; Gruyères/Bouleyres; Lovens/A Lovens; Marsens/Le Châtelard, /Le Perrevuet 2, /En Barras, /Raffour; Morens/Derrière la Cure.

En outre, le Service a assuré la surveillance, sur l'ensemble du territoire cantonal, de nombreux travaux susceptibles de mettre au jour des vestiges (excavations pour bâtiments, conduites, collecteurs, restaurations de bâtiments médiévaux).

La sécheresse de l'été a permis la découverte de plusieurs sites nouveaux (essentiellement bâtiments gallo-romains) repérés grâce à deux campagnes de «prospection aérienne».

4. Collaboration avec le Service des biens culturels

Les médiévistes du Service ont été sollicités pour de nombreux projets de transformation et de restauration qui ont notamment touché les ruines de Bossonnens, de Jaun/Ballavarda et de Broc/Montsalvens, de nombreux bâtiments dans les bourgs médiévaux et en vieille ville de Fribourg, ainsi que quelques monuments historiques appartenant à l'Etat de Fribourg, comme les châteaux de Châtel-Saint-Denis et d'Estavayer-le-Lac ou encore la cathédrale Saint-Nicolas. Les deux Services ont également collaboré pour des activités comme les «Journées Européennes du Patrimoine» et pour des publications telles que les «Fiches du patrimoine de la ville de Fribourg».

5. Collaboration avec le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA)

Dans le cadre de la procédure de demande de permis de construire, 444 préavis (385) ont été formulés. 62 (47) préavis ont été donnés à des demandes anticipées dont 51 (39) dans le district de la Gruyère. 55 (48) dossiers de plans d'aménagement locaux ainsi que 20 (20) dossiers relatifs à des plans d'aménagement de détail ont été préavisés.

Seuls 12 % (12 %) des requérants se sont conformés à la demande du Service mentionnée dans le permis de construire, à savoir l'annonce du début du chantier concerné.

Les périmètres archéologiques sont maintenant disponibles sur un serveur de Système d'information géographique (SIG ArcView). La consolidation de ces données sur ce serveur a été effectuée pour 34 (42) communes. Dans le cadre de révisions de plans d'aménagement communaux (PAL), le recensement des périmètres archéologiques de 9 communes a été mis à jour.

6. Travaux après fouilles: documentation, restauration, mise en valeur et inventaire

Elaboration et Publications

Monographies

H. Schwab, Ponts et ports romains sur la Broye inférieure et la Thielle moyenne (Archéologie de la 2^e Correction des Eaux du Jura 4; Archéologie fribourgeoise 17), Fribourg 2003.

D. Baudais – V. Piuz, Prez-vers-Siviriez «La Montaneire». Un habitat de l'âge du Bronze dans la Glâne (Archéologie fribourgeoise 18), Fribourg 2003.

T. J. Anderson – C. Agustoni – A. Duvauchelle – V. Serneels – D. Castella, Des artisans à la campagne. Carrière de meules, forge et voie gallo-romaines à Châbles (FR) (Archéologie fribourgeoise 19), Fribourg 2003.

«Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise» (CAF) 5, 2003.

Concernant les sites autoroutiers de la Broye, priorité va être donnée à une monographie de synthèse présentant toutes les interventions archéologiques effectuées sur la A1; l'élaboration de la publication des autres sites fouillés est parallèlement en cours (Sévaz/Tudinges, Frasses/Praz au Doux, Châbles/Les Biolleyres, Morat/Löwenberg, Courgevoux /Le Marais 1 et Frasses/Champs Montants).

Trois importantes publications, dont la parution est prévue pour 2004, sont en cours d'élaboration. Il s'agit des monographies présentant la synthèse des interventions effectuées sur l'oppidum celtique du Mont Vully, l'établissement gallo-romain de Vallon/Sur Dompierre ainsi que la nécropole gallo-romaine d'Arconciel/Pré de l'Arche.

Articles

A.-F. Auberson – D. Bugnon – L. Dafflon – J.-R. Gisler – M. Mauvilly – F. Saby – P.-A. Vauthey, «Arconciel, un arc-en-ciel de découvertes à travers les âges», CAF 5, 2003, 3-41; A.-F. Auberson, «Qu'importe le flacon pourvu qu'on ait... la capsule», in: A.-F. Auberson et al., op. cit., 31-41-30; R. Blumer, «Archéologie de la route d'évitement H189 Bulle – La Tour-de-Trême: tout un programme!», CAF 5, 2003, 174-191; G. Bourgarel, «Gruyères/Bourg 30. Une maison rescapée de l'exploitation touristique», CAF 5, 2003, 192-215; C. Buchiller, «40 000 paires d'yeux pour deux mosaïques», in: B. Pellegrini (dir.), Sciences au musée, sciences nomades, actes du colloque du Château de Penthes (Genève, 18-20 septembre 2002), Genève 2003, 147-156; C. Buchiller, «Apprendre et/ou jouer au musée?», CAF 5, 2003, 216-218; D. Bugnon, «La villa: quelques céramiques particulières», in: A.-F. Auberson et al., op. cit., 17-26; L. Dafflon – M. Mauvilly, «Une nouvelle nécropole du Haut Moyen Age», in: A.-F. Auberson et al., op. cit., 27-30; A. Duvauchelle – C. Agustoni, «The contribution of modern blacksmiths to the study of Roman iron working metal debris. The example of Châbles (Switzerland)», in: International Conference, Archaeometallurgy in Europe (Milan, 24-26 septembre) Milan 2003, 119-130; M. Fuchs, «Le bâton de buis du pont du Rondet», CAF 5, 2003, 152-157; M. Fuchs, «Vallon – Avenches au III^e siècle après J.-C. Une aquarelle chargée d'histoires», CAF 5, 2003, 219-222; J.-R. Gisler, «L'Amor en bronze de Monteynan», in: A.-F. Auberson et al., op. cit., 10-16; G. Graenert – A. Rast-Eicher, «La fibule en tôle pressée de La Tour-de-Trême FR: une trouvaille particulière de l'époque mérovingienne en Gruyère», CAF 5, 2003, 158-173; G. Graenert, «R. Wörner, Das alamannische Ortsgräberfeld von Oberndorf-Beffendorf, Kreis Rottweil», Germania 81, 2003, 87-90; G. Graenert, «Romans entre lac et Jura. Le Haut Moyen Age dans le canton de Neuchâtel», Revue Historique Neuchâteloise 1/2003, 2003, 63-81;

M. Mauvilly – S. Menoud – J.-L. Boisaubert – L. Braillard, «Préalpes et chasseurs-cueilleurs en terres fribourgeoises, une vieille et longue histoire...», CAF 5, 2003, 42-71; M. Mauvilly – L. Dafflon – E. Garcia Cristobal – P. Grand, «Du nouveau au Mont-Vully. Bilan de la campagne 2001», CAF 5, 2003, 130-151; M. Mauvilly, «L'arrivée de nos précurseurs dans le canton», in: Ch. Emmenegger – J.-P. Berger – G. Rauber (dir.), *L'aventure de l'Univers, de la Terre et de la Vie. La place de la Suisse et du canton de Fribourg dans cette aventure*, 75-84; M. Mauvilly – C. Murray – J.-L. Boisaubert – I. Antenen – K. Kanellopoulos – R. Marras, «Structures de combustion au singulier et au pluriel sur différents sites de la fin de l'âge du Bronze/début de l'âge du Fer dans la région des Trois Lacs (Suisse): première présentation et premier bilan», in: M.-Ch. Frère-Sautot (dir.), *Le feu domestique et ses structures au Néolithique et aux Ages des métaux, Actes du colloque de Bourg-en-Bresse et Beaune (7 et 8 octobre 2000)*, Montagnac 2003, 501-514; M. Mauvilly, «Vers une disparition programmée des stations lacustres?», *Journal des Grèves. Bulletin d'information sur la gestion de la Grande Cariçaie* 54, 2003, 6; M. Mauvilly, «Arrière-pays et rives du lac, une histoire complémentaire», *Journal des Grèves. Bulletin d'information sur la gestion de la Grande Cariçaie* 54, 2003, 7; M. Poncet, «Delley/Portalban II: la céramique décorée de l'âge du Bronze final», CAF 5, 2003, 72-101; M. Ruffieux – M. Mauvilly, «Die hallstattzeitliche Nekropole von Düringen/Birch und die vorgeschichtliche Besiedlung in der Umgebung von Düringen», CAF 5, 2003, 102-123; M. Ruffieux – M. Mauvilly – S. Menoud, «Nouvelle» découverte celtique à Farvagny ou les vicissitudes de deux anneaux de la Tène ancienne», CAF 5, 2003, 124-129; F. Saby – P.-A. Vauthey, «Un empereur romain dans la villa d'Es Nés?», in: A.-F. Auberson et al., op. cit., 6-9; C. Wolf – M. Mauvilly, «De la plume à la truëlle ou de l'Université au chantier / Von der Feder zur Kelle oder von der Universität zur Ausgrabung», CAF 5, 2003, 223-226; C. Wolf, «150 ans de recherches sur les stations lacustres de la rive sud du lac de Neuchâtel», *Journal des Grèves. Bulletin d'information sur la gestion de la Grande Cariçaie* 54, 2003, 4-5; S. Wolf – M. Ruffieux – M. Mauvilly, «First Results about Iron Age pottery from Frasses/Praz au Doux and Bussy/Pré de Fond, Fribourg, Switzerland», in: S. Di Pierro – V. Serneels – M. Maggetti (éd.), *Ceramic in the Society, Proceedings of the 6th European Meeting on Ancients Ceramics (Fribourg 2001)*, Fribourg 2003, 323-334.

Annonces de découvertes

«Chronique archéologique 2002», CAF 5, 2003, 227-238.

ASSPA 86, 2003, passim.

Bureau des graphistes et dessinateurs

Un principe d'archivage permettant d'ordonner de manière efficace les dossiers sur le réseau (archives actives) et sous forme plus définitive (archives passives) a été mis sur pied.

L'équipe a collaboré à la réalisation de différents travaux: exposition permanente (maquette, aquarelle, catalogues, panneaux, etc.) et temporaires («Archéologie: quand la génétique s'en mêle...» et «Archéologie dans l'empire

ottoman autour de 1900») du Musée romain de Vallon; présentation – portes ouvertes sur des sites de fouilles (Arconciel/Es Nés, etc.); 2^e mallette pédagogique en collaboration avec le Centre fribourgeois de documentation pédagogique; conférences ou expositions (Fribourg/Notre-Dame); rédaction de différents articles scientifiques.

Laboratoire de conservation et de restauration (LCR)

L'équipe du LCR a été active sur de nombreux fronts: traitement d'enduits peints (Arconciel/Es Nés 1; Vallon/Sur Dompierre, Bösingén/Cyrusmatte, Estavayer-le-Gibloux/Pré de la Cure); collage et remontage de matériel céramique (Marsens/En Barras, Arconciel/Pré de l'Arche); moulage d'une tête monumentale (Montbovon/Au Village); marquage et conditionnement de matériel divers; dégagement et/ou consolidation de matériel organique (Muntelier/Dorfmatte II); dégagement de matériel métallique (Bösingén/Cyrusmatte, Arconciel/Es Nés 1, ville de Fribourg et chantiers de la H189); contrôle et interventions de conservation de monnaies (collection du Musée d'art et d'histoire, (Arconciel/Es Nés 1, Estavayer-le-Gibloux/Pré de la Cure); traitement d'un lot exceptionnel d'environ 370 kg de catelles de poêle du XVI^e s. provenant de Fribourg/Grand-Rue 10; envoi d'ossements humains de 148 tombes (ou squelettes) pour analyse anthropologique à l'Anthropologisches Forschungsinstitut de Aesch (Arconciel/Es Nés 2, Fribourg/Notre-Dame, Morat/Combette, Montilier/Rafour, St. Ursen, La Tour-de-Trême/La Ronclina).

Collaborations avec d'autres institutions: Musée romain de Vallon (exposition «Archéologie: quand la génétique s'en mêle...»); Journées Européennes du patrimoine (objets en verre); Musée d'Art et d'Histoire (réalisation de la salle «Artisans et corporations» à l'Hôtel Ratzé); Musée de la Bible et de l'Orient (dégagement et consolidation d'aegyptiaca); laboratoires d'autres Services archéologiques ou de musée (dont le laboratoire du musée de Genève et la Haute Ecole d'Arts Appliqués de la Chaux-de-Fonds); Fonds National de la recherche scientifique (étude des faïences de Fribourg/Passage de la Cour Robert 89); Museo Civico di Riva di Garda (exposition intitulée «Intrecci e tessuti dalla preistoria europea»); Musée d'Art et d'Histoire de Genève et Musée de Vindonissa (prêt de matériel pour expositions temporaires).

Inventaire du mobilier

L'inventaire du matériel archéologique s'est poursuivi: Marsens/En Barras, Riaz/Tronche-Bélon et Mont Vully (préparation des monographies); collections du MAHF (déménagement des objets de l'Hôtel Ratzé) et du SAEF (déménagement d'objets archéologiques volumineux à Belfaux et déménagement de la collection «verre» au sein des locaux du SAEF); corrections et uniformisations des rubriques de la base de données FRINARC; Arconciel/Pré de l'Arche (inventaires des céramiques restaurées); Arconciel/Es Nés 1 et 2; sites médiévaux de la ville de Fribourg.

Laboratoire de photo

L'accent a été mis sur l'archivage du fonds existant: rangement raisonné de la diathèque (environ 160 000 diapos); mise sur pied d'un système permettant d'inscrire les diapos; base

de données (activée début 2004); archivage numérique; dédoublement systématique des documents. Autres prestations: mise à disposition de documents (illustration d'articles et de publications); prises de vues sur chantiers de fouilles divers; scannage d'images; collaboration avec le Musée romain de Vallon. Concernant l'état des documents images et leur condition de stockage, une expertise a été demandée en automne à MEMORIAV Neuchâtel (M. Brandt).

7. Autres activités

Site Web

C. Wolf – P.-A. Huguet (WebEditor) – H. Vigneau – M. Mauvilly, Archéologies lacustre et palustre fribourgeoises: recherches et projets.

Constamment enrichi, le site internet du Service n'existe pour le moment qu'en version française

Visites guidées

- l'Abbaye de la Maigne à Fribourg pour la communauté
- le Bourg 30 à Gruyères dans le cadre de l'assemblée annuelle de la SAM
- vieille ville de Fribourg pour les collaborateurs des remontées mécaniques de Grimentz
- fortification celtique de l'oppidum du Vully
- villa gallo-romaine d'Arconciel
- bâtiment et activités du Service archéologique à Fribourg pour divers groupes et classes d'écoles visites de fouilles pour groupes et classes d'écoles
- passeport vacances

Cours et manifestations

Première collaboration avec la Haute Ecole pédagogique de Fribourg: cours d'introduction à l'archéologie (2 sessions de 2 jours) entre le 29 septembre et le 10 octobre.

- Manifestation à l'Université de Fribourg/organisée par le chef de secteur Pré- et Protohistoire
- Cours à l'Université de Genève et à Lausanne (en Architecture) donné par le chef du secteur Moyen Age
- Cours à la Haute Ecole d'Arts appliqués à La Chaux-de-Fonds donné par le responsable du laboratoire de restauration et conservation et la responsable de l'unité Valorisation
- Orientation professionnelle (information) pour les futurs étudiants en archéologie
- Conférences de presse/interviews et présentations à divers colloques donnés par l'archéologue cantonal et les collaboratrices et collaborateurs du Service.

Exposition/Muséographie et autres

13-14 septembre: participation aux Journées européennes du patrimoine: réalisation d'une vitrine sur le thème du verre proposant divers objets de l'âge du Bronze (perles) au Moyen Age (verre à boire).

Réalisation d'un dossier en vue d'une future exposition temporaire dans nos locaux.

Collaboration avec le Service archéologique du canton de Vaud dans le cadre d'un projet d'exposition 2004 (jubilé palafittes) conjointe, avec participation du Musée d'Art et d'Histoire de Fribourg qui accueillera l'étape fribourgeoise de l'exposition.

Des premiers contacts ont été noués avec nouvelle conservatrice du Musée de Morat (échanges d'informations, inventaire des collections).

Animation par différents conférenciers du Service de nombreuses conférences organisées dans le cadre des apéritifs archéologiques mensuels de l'Association des Amis de l'archéologie.

XV. Service des biens culturels

1. Recensements des biens culturels

Les recensements ont pour but d'identifier les objets dignes d'être considérés comme des biens culturels et de donner aux propriétaires et aux autorités chargées de leur protection les informations nécessaires sur la valeur patrimoniale des objets.

1.1 Recensement des biens culturels immeubles

Le recensement constitue l'une des données de base dont les communes doivent tenir compte lors de l'élaboration et de la modification des plans d'aménagement local. A chaque révision ou modification de plans, le recensement pour les communes concernées doit être mis à jour.

Le recensement a été révisé pour 10 communes: Enney, Fétigny, Gurmels (Grossgurmels, Kleingurmels, Wallenbuch, Guschelmuth, Liebistorf, Monterschu), Haut-Intyamon (Montbovon), Hauterive (Ecuwillens, Posieux), Heitenried, Marly, Ponthaux, Ueberstorf, Tafers. Au total, sur près de 8 000 immeubles considérés, 780 ont été recensés et évalués. Un recensement de la zone industrielle de Pérolles a en outre été établi à Fribourg. L'édition des recensements sous forme de CD est désormais opérationnelle et permettra de mieux diffuser les recensements rédigés en cours d'année.

En raison d'autres priorités, les recensements thématiques ont été suspendus, la rédaction et la publication des recensements déjà réalisés reportés sine die. Des recherches et documentations étendues ont été réalisées pour 12 immeubles de la ville de Fribourg (voir point 5).

La couverture photographique professionnelle des façades de Fribourg (secteur vieille ville) a été poursuivie. Un travail similaire a été entrepris à Estavayer-le-Lac.

La base de données des biens culturels immeubles a été mise à jour, notamment en ce qui concerne les données administratives et le module «auteurs» (voir point 4). Des efforts importants ont été faits pour assurer la numérisation des données cartographiques en relation avec le projet Sysif (couche des objets recensés, immeubles protégés, objets IVS).

1.2 Recensement des biens culturels meubles

Le recensement des biens culturels meubles (ou du patrimoine religieux) bénéficie d'une subvention de 27 % de l'Office fédéral de la protection civile. A été terminé le recensement de la paroisse de Bösinggen; ont été effectués les recensements de Marly, d'Ursy et des reliquaires du monastère de la Visitation (en collaboration avec le Musée d'art et d'histoire). Les recensements de Nuvilly et de Broc sont en cours. Le recensement des portraits fribourgeois s'est poursuivi (3 propriétaires). Quelques interventions ponctuelles ont été effectuées, à Semsales et à Bulle. Une documentation étendue sur la chapelle de Montban a été réalisée, une autre sur l'église de Nuvilly est en cours d'élaboration.

Chargé du suivi de quelques dossiers de conservation et restauration (voir point 3), le responsable a participé au projet d'exposition du trésor de la basilique Notre-Dame à Fribourg (en cours).

1.3 «Monuments d'art et d'histoire de suisse»

Le rédacteur a procédé à des dépouillements d'archives aux archives de l'Etat de Fribourg et aux archives communales d'Estavayer-le-Lac. Une campagne de relevés et de photographies a été entreprise, constituant la documentation de base pour l'étude et la publication des immeubles majeurs de la ville d'Estavayer-le-Lac.

2. Mesures de protection

Sur la base des recensements, le Service propose aux autorités compétentes des mesures de protection des biens culturels. Il est également chargé d'établir et de mettre à jour la liste des biens culturels protégés (inventaire).

2.1 Biens culturels immeubles

Le Service collabore avec les communes dans l'exercice de leurs tâches en matière de protection des biens culturels lors de la révision de leur plan d'aménagement local. Au-delà de l'établissement du recensement (voir point 1.1), il participe à des séances avec les conseils communaux, leur commission d'aménagement ou leur aménagiste. Il organise également, à la demande des communes, des séances d'information pour les propriétaires d'immeubles inscrits au recensement. Le cas échéant, il collabore avec les communes au traitement des oppositions aux mesures de protection prises aux plans d'aménagement local. Le Service a examiné 71 demandes relatives à des révisions totales ou modifications partielles de plans d'aménagement local, en phase de consultation préalable ou finale, et préparé les préavis à l'attention de la Commission des biens culturels ou de son bureau.

2.2 Biens culturels meubles

69 biens culturels appartenant à des paroisses ont été mis sous protection.

2.3 Inventaire

Des moyens importants doivent être engagés pour la mise à jour de l'inventaire des immeubles protégés, en fonction des approbations de plans d'aménagement local, des transformations ou démolitions autorisées, des fusions de communes et des changements d'adresses des immeubles.

3. Conservation des biens culturels

Le Service assure la conservation des biens culturels en donnant aux autorités compétentes en matière de permis et d'autorisation les informations utiles à des décisions adaptées et en apportant aux propriétaires des conseils et aides financières.

3.1 Préavis pour demandes de permis

Pour tout projet relatif à un immeuble protégé, inscrit au recensement ou situé dans un site construit protégé ou digne de protection, le préavis de la commission des biens culturels est requis. Toutes phases de procédure confondues (consultations hors procédure, demandes préalables, demandes de permis), le Service a examiné 989 demandes appelant un préavis de la Commission ou de son bureau, hormis les demandes relatives aux révisions de plans d'aménagement local. Les demandes, quant à leur objet, se distribuent de la manière suivante: immeubles protégés ou inscrits au recensement 41 %, immeubles non recensés et nouvelles constructions situées en sites protégés ou dignes de protection 52 %, plans d'aménagement de détail et aménagements routiers 7 %.

3.2 Subventions

L'Etat participe aux frais de conservation et restauration des biens culturels protégés appartenant à des personnes privées. Il peut également contribuer à ces frais lorsque les biens appartiennent à d'autres personnes. La participation de l'Etat prend la forme de l'attribution de subventions. Le taux de la subvention est déterminé en fonction de la valeur de l'objet comme bien culturel. Selon la réglementation en vigueur, il varie de 10 % à 24 %. Le taux de 24 % est réservé aux cas pour lesquels une subvention fédérale est octroyée au titre d'objets d'importance nationale. Le montant alloué au budget pour les subventions a dû être réduit pour des raisons d'économie. De 1997 à 2001, il est passé de 2 000 000 francs à 1 500 000 francs. Le montant est resté au même niveau depuis lors.

En 2003, des subventions ont été versées pour la conservation et la restauration de 59 objets. Le montant total a été réparti pour 87 % à des privés et pour 13 % à des personnes morales de droit public (communes et paroisses). Les subventions les plus importantes concernent les objets suivants: Fribourg, Basilique Notre-Dame (façades sud et nord, toiture et clocher); Vallon, mosaïques romaines; Fribourg, Grand-Rue 34; Posat, chapelle des Jésuites; Abbaye d'Hauterive, cloître; Boesingen, Schössli Dorfplatz 8; Grandvillard, ferme Chemin du Grenier 8; Romont, collégiale (clocher). Dans le cadre de la préparation des travaux de conservation et restauration, le Service a pris en charge des expertises, analyses et sondages pour un montant d'environ 85 000 francs.

Les demandes d'octroi de subvention déposées en 2003 représentent un montant prévu de 2 214 000 francs. Les subventions sollicitées par des privés représentent 88 % du montant total; celles sollicitées par des personnes morales de droit public (communes et paroisses) 12 %. Ces subventions permettront de soutenir les travaux de conservation et restauration de 76 objets. Une subvention de 510 000 fr. est prévue pour la restauration du château de Mézières et de son exceptionnelle collection de papiers peints, en vue de l'aménagement d'un musée suisse du papier peint. Le versement de cette subvention sera échelonné sur trois ans. Une subvention de 241 000 fr. est prévue pour la troisième étape des travaux de restauration de la Basilique Notre-Dame à Fribourg. Cette étape comprend la restauration du

trésor de la Basilique qui sera exposé dans l'ancienne sacristie et la restauration de la fameuse crèche napolitaine. Une subvention d'environ 142 000 fr. est prévue pour la restauration de la partie la plus ancienne du couvent de la Maigrage, à Fribourg, dont certaines structures remontent à la fin du XIII^e siècle. Hormis ces trois cas, le montant moyen de la subvention prévue par objet est d'environ 18 000 francs.

Les subventions fédérales versées en 2003 représentent un montant de plus de 1 230 000 francs. Les subventions les plus importantes concernent les objets suivants: Abbaye d'Hauterive, cloître; Posat, chapelle des Jésuites; Fribourg, cathédrale St-Nicolas; Fribourg, Romont, couvent de la Fille-Dieu; Gruyères, ancienne chartreuse de la Part-Dieu. Ces objets représentent 80 % des subventions fédérales versées. Les décisions d'octroi de subventions fédérales prises en 2003 portent sur un montant total d'environ 3 200 000 francs. Un crédit extraordinaire a été mis à disposition pour le subventionnement des travaux d'assainissement du site de la chartreuse de la Valsainte (1 386 000 fr.). Hormis le cas de la Valsainte, les subventions les plus importantes concernent les objets suivants: Fribourg, Cathédrale St-Nicolas; Fribourg, Université de Miséricorde; Fribourg, Basilique Notre-Dame (étape 3); Romont, couvent de la Fille-Dieu (façades du couvent). Ces objets représentent 80 % du montant des subventions fédérales octroyées.

4. Documentation sur le patrimoine

Le Service est chargé d'établir, d'entretenir et de mettre à disposition des chercheurs et du public intéressé une documentation sur le patrimoine culturel fribourgeois.

Plusieurs fonds, totalisant 1200 plans, ont été recensés et documentés, notamment le fonds de l'entreprise Sallin, charpentiers, qui a été cédé au Service.

Un travail d'archivage et de catalogage a été entrepris afin de constituer une documentation sur les travaux de restauration et de conservation dans le canton, qui pourrait être disponible aux chercheurs et aux professionnels.

La section recensement a poursuivi cette année la saisie d'informations permettant le développement d'une petite base de données, dite «auteurs», associée à la base de données du recensement des biens culturels immeubles. Ce travail a pour but de rassembler toutes les informations éparpillées sur les artistes, les artisans et les maîtres d'ouvrages ayant œuvré dans le canton, informations collectées lors des travaux de documentation et de recensement des immeubles. Ce fichier informatisé contient déjà près de 1200 entrées.

La documentation sur le patrimoine culturel a été complétée. 201 ouvrages ont été acquis pour la bibliothèque de travail qui compte actuellement 9 961 unités. La collection de négatifs s'est accrue de 400 films soit plus de 10 000 clichés, sans compter près de 3 000 diapositives. Plus de 1500 tirages ont été identifiés et classés et sont venus enrichir la photothèque.

5. Publications et actions de sensibilisation

Le Service est chargé de favoriser la connaissance et le respect des biens culturels.

L'année 2003 a vu la sortie du numéro 15 de la revue Patrimoine fribourgeois, avec une série d'articles divers illustrant l'activité du Service. La troisième livraison des fiches consacrées à l'architecture de la Ville de Fribourg a été publiée, soit 8 fiches présentant chacune un immeuble ou un ensemble construit. En raison d'autres priorités, la publication de fiches présentant des cas de conservation et restauration d'immeubles protégés a dû être suspendue.

Le Service a participé à des manifestations et actions visant à sensibiliser le public au patrimoine culturel du canton. Il a en particulier pris en charge l'organisation des journées européennes du patrimoine au plan cantonal et la coordination de ces journées au plan romand. Le Service a été sollicité pour des conférences et visites guidées, en particulier: conférences à l'Institut agricole de Grangeneuve, à l'Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel et à l'École d'architecture de Fribourg; visites guidées pour l'Association des habitants de Pérolles, le Cercle de l'Union, la Fondation de la Chapelle de Posat, le Collège St-Michel, les amis de l'Orchestre des jeunes de Fribourg, les guides de l'Office du tourisme.

6. Protection des biens culturels en cas de conflits et de crises

Plusieurs dossiers ont bénéficié de la subvention de 27 % accordée par l'Office fédéral de la protection civile: recensement des biens culturels meubles, microfilmage de journaux fribourgeois et digitalisation de photos anciennes.

Le responsable cantonal, rattaché au Service, a participé à un cours cantonal organisé par l'Office cantonal de la protection civile et des cours locaux avec les responsables d'Estavayer-le-Lac et de Corminbœuf.

7. Commissions

La Commission des biens culturels a tenu 11 séances.

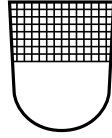
Le Bureau de la commission des biens culturels a tenu 31 séances.

La Sous-commission des biens culturels mobiliers a tenu 2 séances.

La Sous-commission du recensement du patrimoine architectural contemporain, instituée par le Conseil d'Etat en octobre 1996, a tenu 2 séances.

8. Gestion par mandat de prestations

Le Service fait partie des unités pilotes choisies par le Conseil d'Etat pour le projet d'introduction de la gestion par mandat de prestations. Un nouveau catalogue de prestations a été mis en place pour l'année 2003. Le catalogue des produits a été modifié pour le budget 2003, dans l'objectif de définir des produits plus homogènes. L'année 2004 devrait permettre de stabiliser la définition du catalogue des produits et des indicateurs.



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2003

Direction
de la sécurité et de la justice

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2004

Table des matières

Direction	3	Service de l'exécution des peines	19
I. Législation	3	1. Personnel	19
II. Instruction d'affaires contentieuses	3	2. Dispositions légales	19
Police cantonale	4	3. Exécution des peines et mesures en 2003	19
1. Ressources humaines	4	4. Recours en grâce	20
2. Activité de la Police cantonale	4	5. Casier judiciaire	20
3. Evénements de l'année 2003	5	Prison centrale	20
4. Domaines particuliers	6	1. Personnel	20
5. Logistique	7	2. Détenus	20
Service des affaires militaires		3. Subsistance	21
et de la protection de la population	9	4. Locaux	21
A. Organisation du service	9	5. Occupation des détenus	21
B. Affaires militaires	9	6. Assistance des détenus	21
C. Protection de la population	12	Service de la justice	23
D. Protection civile	13	A. Collège électoral	23
Service de la population		B. Office des juges d'instruction	23
et des migrants	16	C. Chambre pénale des mineurs	23
1. Personnel	16	D. Barreau	24
2. Police des étrangers	16	E. Notariat	24
3. Section de l'asile	16	F. Assistance judiciaire en matière civile	24
4. Section main-d'œuvre étrangère	17	G. Entraide judiciaire	24
5. Passeports et cartes d'identité suisses	17	Service de la surveillance	
Service de la police du commerce	18	des fondations et de la prévoyance	
1. Etablissements publics	18	professionnelle	25
2. Commerce des boissons	18	Service de législation	26
3. Loteries et collectes	18	Office de la circulation	
4. Contrôles des cinémas	18	et de la navigation	27
5. Entreprises de sécurité	18	Etablissement cantonal d'assurance	
6. Appareils de jeu et salons de jeu	18	des bâtiments	27
7. Patentes de commerce	18	Ministère public	27
8. Poids et mesures	18	Etablissements de Bellechasse	28
		Autorité cantonale de surveillance	
		en matière de protection des données ...	28

Direction

I. Législation

A. Lois

Loi du 24 juin 2003 modifiant la loi sur le contrôle des habitants et la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques

Loi du 24 juin 2003 modifiant la loi sur l'exercice du commerce

Loi du 6 novembre 2003 modifiant la loi sur l'exercice du commerce

Décret du 7 novembre 2003 portant adhésion du canton de Fribourg à la convention portant révision du concordat sur les entreprises de sécurité

Loi du 2 décembre 2003 modifiant certaines dispositions dans le domaine de la police du feu (ramonage) et de l'assurance immobilière

B. Ordonnances et règlements

Ordonnance du 14 janvier 2003 modifiant la circonscription de la section militaire de Domdidier

Ordonnance du 4 février 2003 portant adaptation de la législation cantonale à la LOCEA (ordonnance 2, parties 4 à 6 du RSF)

Ordonnance du 4 février 2003 relative à l'indemnité de service versée aux agents et agentes de police

Ordonnance du 4 février 2003 relative à la prestation liée au marché du travail versée aux agents et agentes de police

Ordonnance du 10 février 2003 relative à la mise à jour du recueil systématique en 2003

Ordonnance du 10 février 2003 modifiant l'arrêté fixant les émoluments en matière de circulation routière

Ordonnance du 18 mars 2003 modifiant l'arrêté fixant les indemnités des membres des autorités judiciaires

Ordonnance du 8 avril 2003 portant adaptation de la législation cantonale à la LOCEA (ordonnance 3, parties 7 à 9 du RSF)

Ordonnance du 13 mai 2003 concernant l'avancement et la promotion des agents et agentes de la Police cantonale

Ordonnance du 1^{er} juillet 2003 sur la profession d'avocat (OAV)

Ordonnance du 1^{er} juillet 2003 modifiant certaines dispositions relatives à la sécurité des ascenseurs

Ordonnance du 16 septembre 2003 modifiant le règlement sur l'exercice du commerce

Ordonnance du 21 octobre 2003 modifiant l'ordonnance fixant les émoluments en matière de police des étrangers

Ordonnance du 21 octobre 2003 abrogeant l'arrêté instituant une Commission consultative militaire

Ordonnance du 3 novembre 2003 modifiant l'arrêté sur l'éducation routière

Ordonnance du 25 novembre 2003 instituant une Commission pour l'intégration des migrants et contre le racisme

Ordonnance du 1^{er} décembre 2003 concernant les marchandises dangereuses transportées par route

Ordonnance du 9 décembre 2003 adoptant le règlement concernant le régime progressif de l'exécution des peines et de l'internement des délinquants d'habitude

Ordonnance du 9 décembre 2003 adoptant le règlement concernant l'octroi d'autorisations de sortie aux personnes condamnées adultes, primaires et récidivistes

II. Instruction d'affaires contentieuses

La Direction instruit les cas de responsabilité civile concernant les actes de ses agents (Loi du 16 septembre 1986 sur la responsabilité civile des collectivités publiques et de leurs agents / cas de responsabilité découlant du droit fédéral).

Au 31 décembre 2003, l'instruction de huit cas est pendante à la Direction (l'instruction de ces cas est suspendue depuis 1997, essentiellement en raison du fait que des procédures pénales sont encore en cours). A cette même date, une procédure est toujours pendante devant la Cour européenne des droits de l'homme. En 2003, notons que cinq nouvelles requêtes en responsabilité ont été introduites, dont quatre ont été liquidées par détermination du Conseil d'Etat et une par détermination de la Direction. Trois requêtes déposées en 2002 ont été liquidées en 2003 (deux par détermination du Conseil d'Etat et une par décision du Tribunal administratif suite à une détermination de la Direction).

III. Police cantonale

1. Ressources humaines

1.1 Effectif au 31.12.2003

	Agents	Aspirants	Auxiliaires	Civils	Apprentis	Total
Commandement et Services généraux	44	25	2	41	3	115
Gendarmerie	273	–	19	9	3	304
Police de sûreté	73	–	–	4	–	77
Total	390	25	21	54	6	496

1.2 Mouvement de l'effectif

	Agents	Aspirants	Auxiliaires	Civils	Total
Engagements	5	26	1	5	37
Départs à la retraite	11	–	–	–	11
Démissions	13	1	1	2	17

1.3 Formation et formation continue

L'école de police (EAP) 2003, d'une durée de douze mois, a été suivie par 25 aspirant-e-s, soit 19 gendarmes, dont six femmes, trois inspecteurs et trois inspectrices. L'EAP 2004 compte 30 aspirant-e-s, à savoir 21 gendarmes (dont cinq femmes), quatre inspecteurs et cinq inspectrices.

En 2003, outre le suivi de l'EAP, le Centre de formation a porté un effort principal sur la formation continue du personnel de la Police cantonale, mettant ainsi en œuvre le concept développé en 2002. Tous les cadres (71 personnes) ont consacré deux journées au traitement de quelques thèmes choisis (intervention et enquête concernant les mineurs, modifications légales, information aux médias). Les officiers (20 personnes) ont suivi deux journées de cours spécifiques, traitant d'objets d'importance comme par exemple la prise d'otage, l'information à la presse, le profil du chef, l'évaluation du personnel. Les chefs et sous-chefs de groupe (48 personnes) ont suivi une journée de formation appropriée à leur fonction. Les officiers de police judiciaire ont consacré une journée d'instruction au code de procédure pénale.

En parallèle, l'ensemble des agents de la Police cantonale a été astreint au suivi de trois entraînements de tir. En outre, les 160 agents équipés du bâton tactique (moyen de contrainte) ont reçu une formation spécifique de huit heures. Un cours de répétition de trois jours a été dispensé à l'intention des inspecteurs et inspectrices de la police de sûreté ayant 20 ans de service et plus (douze personnes).

Les agents de la Police cantonale ont aussi suivi, en 2003, divers cours dispensés par l'Institut suisse de police (ISP)

ou par l'Etat de Fribourg (118 et, respectivement, 132 collaboratrices et collaborateurs).

2. Activité de la Police cantonale

2.1 Affaires traitées 2003

Rapports de police établis	18 894
soit pour la gendarmerie	13 147
soit pour la police de sûreté	5 747
Evénements traités	31 953
Plaintes pénales enregistrées	10 444
Réquisitions traitées	23 448
soit pour la gendarmerie	22 506
soit pour la police de sûreté	942
Appels téléphoniques entrants	136 212
dont des appels sur un numéro d'urgence	71 430
Alarmes traitées	1 354
soit pour incendie	212
soit pour effraction/agression	1 142
Transports de détenus et prévenus	4 610
soit dans le canton	4 053
soit hors canton	557
Identifications par le Service d'identification judiciaire	232
soit par empreintes digitales	85
soit par ADN	81
soit par traces de semelles	66

2.2 Arrestations

	2003		2002		Total	
	CH	Etr.	CH	Etr.	2003	2002
Région Nord (Lac et Broye)	54	37	44	83	91	127
Région Centre (Sarine et Singine)	141	283	143	267	424	410
Région Sud (Glâne, Gruyère et Veveyse)	71	87	67	61	158	128
Police de sûreté	48	104	83	131	152	214
Total	314	511	337	542	825	879

2.3 Circulation et navigation

Districts	Nombre d'accidents		Nombre de blessés		Nombre de tués	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Sarine	643	513	347	307	4	6
Singine	230	184	178	153	2	6
Gruyère	239	218	175	145	9	4
Lac	177	161	117	86	3	1
Glâne	81	68	65	51	3	3
Broye	80	100	59	60	2	3
Veveyse	81	67	64	49	5	1
Total	1 531	1 311	1 005	851	28	24

	2003	2002
Ivresse au volant	788	822
Conducteurs empêchés de prendre la route	358	375
Contrôles de vitesse	2 577	2 100
Fuites après accident	335	320
Découvertes de conducteurs ayant pris la fuite après accident	88	85
Montant des amendes d'ordre encaissé	Fr. 3 270 199	Fr. 2 650 644
Entreprises de transport contrôlées	106	114
Accompagnements de transports spéciaux	103	159
Accidents de navigation	0	1
Aides apportées aux navigateurs ou nageurs en difficulté	6	14
Engagements du groupe des plongeurs	11	15

2.4 Stupéfiants

	2003	2002
Personnes dénoncées	1 237	1 384
dont des femmes	144	141
dont des mineurs	249	
dont des trafiquants purs	50	57
dont des trafiquants consommateurs	138	73
Stupéfiants séquestrés		
haschisch (en grammes)	913.6	2 500
héroïne (en grammes)	470.4	25 000
cocaïne (en grammes)	2 952	159
pastilles thaï, LSD, ecstasy, amphétamines	1 399	15 397
Morts par surdose	4	1
Vols par effraction dans des pharmacies et hôpitaux	13	18

Pour garantir la légalité de la culture et de la mise en valeur du chanvre produit, le Service de l'agriculture et l'Office des juges d'instruction ont émis des directives précises à l'intention des cultivateurs. Cette information a contribué à la limitation de la superficie des champs illégaux de chanvre. A fin 2003, la situation était la suivante:

Champs illégaux	63
pour une superficie totale de 152 179 m ²	
dont en Sarine	2
dont en Singine	27
dont en Glâne	1
dont en Gruyère	3
dont en Lac	14
dont en Broye	15
dont en Veveyse	1
Quantité de chanvre séquestré	2 tonnes
Enquêtes pénales en cours	57

3. Evénements de l'année 2003

3.1 Evénements principaux

Janvier	diverses agressions à main armée, avec arrestation des auteurs; accident mortel de plongée au lac des Joncs
Mars	rixes mortelles devant la gare, à Fribourg
Avril	intervention policière au Griffin's, à Fribourg, avec interpellation de nombreuses personnes et fermeture de l'établissement dégâts commis à l'intérieur du cimetière Saint-Léonard, à Fribourg
Juin	bagarre mortelle au couteau, à Vauderens
Juillet	explosion dans une pizzeria, à Bulle
Septembre	homicide, à Fribourg, avec arrestation de l'auteur en Norvège
Octobre	vol par arrachage d'un bancomat, à Flamatt

3.2 Engagements hors canton

En 2003, la Police cantonale a apporté son soutien à quatre reprises pour des engagements extra-cantonaux:

Evénement	Lieu	Date	Nombre d'agents	Heures effectuées (dont heures supplémentaires)
World Economic Forum (WEF)	Davos	15-28.02	49	3 372 (1497)
Sommet du G8	F-Evian	28.05-03.06	82	7 152 (3812)
Manifestation anti OMC	Genève	13.09	25	350
Sommet mondial de la société de l'information (AGORA)	Genève	08-14.12	42	2 310 (484)

Les interventions policières pour le WEF, le sommet du G8 et AGORA ont été réalisées suite à des demandes d'entraide de la Confédération (engagements de police intercantonaux, dits IKAPOL). Celle-ci alloue aux cantons, à titre d'indemnité, un montant de Fr. 400.-, par agent et par tranche de huit heures de travail.

3.3 Conférence suisse des attachés de presse de police

Les 5 et 6 juin 2003 s'est tenue à Fribourg la Conférence suisse des attachés de presse de police. Pendant ces deux jours, les 50 participants ont pu suivre six conférences-

débats. Tous ont exprimé leur satisfaction quant à l'organisation mise en place par la Police cantonale.

3.4 Fête fédérale de musique populaire

La Fête fédérale de musique populaire s'est déroulée à Bulle, le week-end du 5 au 7 septembre 2003. Cette manifestation a réuni 280 groupes musicaux. Un large public, estimé à 40 000 personnes, a pris part aux festivités. Le point culminant a été le traditionnel cortège du dimanche après-midi, pour lequel plus de 12 000 personnes ont fait le déplacement. Avec les agents de la police locale de Bulle, la

Police cantonale a mis sur pied un concept de circulation et de parcage des véhicules adapté à l'événement. Huit agents de la gendarmerie, totalisant 50 heures de travail, ont soutenu les organisateurs pour la réussite de cette manifestation. A souligner la collaboration offerte aux services de police par l'armée.

Aucun incident grave ni événement particulier ne sont venus ternir cette Fête fédérale de musique populaire.

3.5 Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse

La Police cantonale a eu l'honneur et le plaisir d'organiser la 94^{me} conférence annuelle des commandants des polices cantonales de Suisse, les 10 et 11 septembre 2003, à Charmey. Figuraient notamment parmi les invités le Procureur général de la Confédération, le Président de la Conférence des directeurs de justice et police de Suisse, le Chef de l'armée, les Directeurs des offices fédéraux de la police et des routes et le Président de la Fédération suisse des fonctionnaires de police. Au cours de ces deux jours, les débats ont porté sur le projet «USIS», les enseignements tirés du sommet du G8 (avec la création d'une commission «Opérations», chargée de l'analyse et de la coordination lors d'engagements intercantonaux planifiés), la nouvelle politique de sécurité routière, les engagements subsidiaires de l'Armée XXI au profit de la police, l'introduction du 0,5 % comme taux d'alcoolémie limite et la libéralisation de la consommation de la drogue. C'est avec la visite du Cantorama de Jaun qu'a pris fin la Conférence, à la grande satisfaction de tous les participants.

3.6 Actions de prévention

18.08 au 12.09 Rentrée scolaire
Surveillances des passages de sécurité pour piétons, avec contrôles de vitesse à proximité des écoles ou sur les voies empruntées par les écoliers.

01 au 15.12 Visibilité = sécurité
Contrôles de l'éclairage des véhicules, de l'utilisation des feux antibrouillard, de la lisibilité des plaques minéralogiques, du dégagement des vitres et pare-brise de neige, givre ou buée.

01.01 au 31.12 La ceinture pour la vie
Contrôles sur l'entier du réseau cantonal, en vue de la dénonciation des automobilistes non porteurs de la ceinture. Une attention particulière était portée aux enfants de moins de douze ans.

01.10.03 au 01.03.04 Prudence
Présence accrue aux abords des passages pour piétons, dans trois localités (Bulle, Wünnewil-Flamatt et Estavayer-le-Lac), avec rappel des règles élémentaires notamment aux personnes âgées.

23.10 Boire ou conduire
Contrôles ciblés sur une période de 24 heures, avec remise d'un grattoir à neige aux conducteurs en ordre.

4. Domaines particuliers

4.1 Gens du voyage

L'intervention de la Police cantonale a été sollicitée à 25 (20 en 2002) reprises pour l'arrivée et l'installation de gens du voyage. Ces derniers sont demeurés 102 jours sur le territoire cantonal. En l'absence de tout terrain directement affecté à l'accueil des gens du voyage, une négociation entre les intéressés et les autorités communales et préfectorales est nécessaire dans chaque cas. Celle-ci est généralement menée par l'officier de police judiciaire de service.

4.2 Protection de personnalités

Le Groupe d'intervention de la Police cantonale (GRIF) a effectué 15 (45 en 2002) services de protection rapprochée et assuré un service de sécurité pour les autorités fédérales et les personnalités étrangères en visite en Suisse.

4.3 Refoulement à l'étranger

A cinq (quatre en 2002) reprises, la Police cantonale a procédé à l'escorte de personnes étrangères expulsées du territoire helvétique pour leur pays d'origine. A souligner qu'un agent a été spécialement formé auprès de l'ISP pour l'exécution des refoulements et que trois autres, dont une femme, le seront en 2004.

4.4 Chiens de police

	2003	2002
Nombre de chiens	16	19
dont polyvalents	13	12
dont formé à la recherche de personnes	1	1
dont en formation	2	6
Nombre d'engagements	193	65
dont des arrestations et/ou découvertes d'objets dérobés	21	12
dont des perquisitions par des spécialistes drogue	39	13
dont des recherches de personnes	26	
dont des fouilles préventives par des spécialistes des explosifs	7	3

Les chiens drogue ont contribué à la découverte des quantités suivantes de stupéfiants:

Cocaïne	2 350.9 g
Haschisch	95 g
Marijuana	1 629 g
Héroïne	0 g
Chanvre	30 g
Speed	63 g
Ecstasy	320 pastilles

4.5 Cellule «relations humaines»

Sous la conduite de la cellule «relations humaines», les collaborateurs de la Police cantonale ont été sensibilisés, à raison d'un jour de formation par personne, au phénomène de la violence domestique, lequel fait l'objet d'une campagne nationale de sensibilisation. Tant les aspects sociaux, culturels et légaux que l'intervention policière elle-même ont été débattus.

Dans le cadre du soutien aux agents et/ou aux personnes impliquées dans des événements graves, cinq agents ont été formés aux méthodes du débriefing et du defusing.

4.6 Education routière	2003	2002
Leçons de circulation dans les écoles et instituts	1 445	1 545
Formation des patrouilleurs scolaires enfants	1 684	1 793
Formation des patrouilleurs scolaires adultes	317	248
Examens pour obtention du permis de conduire (nombre de personnes)	1 626	1 527
Cours d'éducation pour mineurs dénoncés pour infractions à la LCR	6	11

4.7 Armes et explosifs	2003	2002
Autorisations d'achat d'armes	182	265
Autorisations exceptionnelles d'achat d'armes	7	8
Autorisations spéciales de chasse ou de tir à l'étranger	5	15
Attestations en vue de l'utilisation de matières explosibles	3	6
Autorisations de vente d'engins pyrotechniques	119	130
Permis d'acquisition de matières explosives	14	15
Permis de port d'armes	73	35
Demandes refusées (acquisition et port d'armes)	2	2

4.8 Presse

En 2003, en sus de la gestion d'affaires délicates, le service de presse de la Police cantonale a régulièrement informé les représentants des médias quant à l'activité déployée, sous forme de communiqués, de points presse, de conférences de presse ou d'invitations:

26.02	bilan annuel des activités de la Police cantonale	conférence de presse
08.04	présentation du dossier ViCLASS	conférence de presse
01.05	tâches et missions du GRIF	point presse
07.05	circulation: prévention en matière de consommation d'alcool ou de drogue	point presse
24.05	journée des parents de l'école de police	invitation
16-18.06	visite de l'école de police sur l'exercice ENDURO	invitation
03.07	traversée du lac de Morat	invitation
13.08	rentrée des classes	communiqué
17.09	campagne de prévention «prudence»	conférence de presse
01.10	local LAVI	conférence de presse
23.10	campagne de prévention «boire ou conduire»	communiqué
30.10	rencontre annuelle avec les journalistes	invitation
12.12	assermentation de l'école de police	invitation

5. Logistique

5.1 Informatique et télécommunication

Au cours de l'année 2003, l'accent principal a été mis sur les points suivants:

- dans le cadre du schéma directeur informatique, amélioration de l'application Zéphyr, avec notamment le développement de modules complémentaires (recherche, imagerie, gestion des patentes, gestion des propriétaires de chiens)
- mise en place d'un concept d'imprimantes centralisées
- remplacement des anciens modèles d'imprimantes
- développement d'une structure informatique adaptée à la réorganisation de la police de sûreté et au déménagement du secteur des Ressources humaines
- modification et remise en service du système GPS dans les véhicules de patrouille
- divers travaux d'importance dans le cadre de l'étude du futur réseau radio numérique «Polycom».

5.2 Véhicules

Le parc des véhicules de la Police cantonale est constitué comme suit:

	2003	2002
Voitures	160	154
Motos	23	23
Bateaux	5	5

5.3 Intendance

En 2003, les travaux suivants ont été réalisés:

- aménagements internes au bâtiment de police, à Fribourg, suite à la réorganisation de la police de sûreté et de l'Info-centre
- travaux de finition dans les trois centres d'intervention de la Gendarmerie
- déménagement du secteur des Ressources humaines à Granges-Paccot
- rénovation du poste de police d'Estavayer-le-Lac
- rénovation des locaux du commandement de la gendarmerie, à Granges-Paccot
- ouverture du poste de police d'Ursy
- changement de la climatisation du bâtiment de Granges-Paccot.

5.4 Habillement, équipement et armement

Pour l'année 2003, les réalisations suivantes sont à relever:

- achat de huit pistolets à air comprimé (formation au tir)
- adaptations sur 30 mitraillettes MP5 (système de visée, genre de coups)

- achats de bâtons tactiques ASP F26A Airweigt
- pour la compagnie MO, achat de bonnets et de bretelles de soutien pour la ceinture
- participation au groupe de travail UNIMATOS (étude de faisabilité d'un uniforme de police romand).

5.5 Comptabilité

Le service de comptabilité de la Police cantonale a établi, pour 2003, 13 848 factures fondées sur l'arrêté du 22 décembre 1987 concernant les émoluments de la Police cantonale. Un chiffre d'affaires de Fr. 3 566 904.45a été réalisé.

IV. Service des affaires militaires et de la protection de la population

A. Organisation du service

1. Restructuration

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale, le Département des affaires militaires s'intitule désormais: Service des affaires militaires et de la protection de la population (SAMPP). A partir du 1^{er} janvier 2003, la protection civile cantonale et l'intendance des bâtiments militaires cantonaux ont été rattachées à ce nouveau Service.

2. Personnel

Tenant compte de ces nouvelles subordinations, le SAMPP comprend désormais 37 collaborateurs (+ deux apprenties) représentant un équivalent plein-temps de 30.9 (+ deux apprenties).

Plusieurs mutations liées à la restructuration du SAMPP ont été effectuées en début d'année 2003. Les collaborateurs suivants ont notamment été promus:

- Daniel Papaux: chef du SAMPP
- Jean-Marc Biemann: chef de service adjoint du SAMPP et chef de l'administration militaire
- Claudine Mauron: commandante d'arrondissement
- Michel Mertenat: chef du bureau de la taxe d'exemption
- Michel Müller: intendant des bâtiments militaires
- Christiane Sieber: remplaçante de l'intendant des bâtiments militaires
- Jean-Denis Chavaillaz: chef de la protection civile
- André Butty: chef adjoint de la protection civile.

Les collaborateurs suivants ont été engagés:

- Laurent Verdon: préposé au bureau des contrôles
- Sylvia Aebischer: secrétaire de l'administration militaire
- Heinrich Gauch: chef du secteur des opérations de la protection civile.

B. Affaires militaires

1. Activités particulières

L'administration militaire a procédé à l'introduction du système de gestion informatique des militaires PISA 2000. L'ensemble du personnel a été formé à l'utilisation de ce système.

Dans le cadre de la régionalisation des arsenaux, l'administration militaire a participé à la réalisation d'un projet de

convention entre la Confédération et le Canton concernant la mise à disposition des infrastructures cantonales et la fixation des prestations du personnel cantonal. Le projet de convention a été approuvé par le Conseil d'Etat.

L'administration militaire a contribué à créer les conditions favorables pour la mise en place de nouvelles écoles et d'un nouveau commandement dans le canton de Fribourg, à savoir les écoles de recrues du soutien à Fribourg, celles des transports à Drogens et le commandement de la brigade d'engagement de la logistique à Bulle. Les premières estimations tendent à démontrer que le taux d'occupation des casernes ne devrait pas diminuer et que la venue du commandement de la brigade logistique pourrait générer trois postes de travail supplémentaires.

Dans le domaine de l'arrondissement militaire, 22 séances obligatoires d'information destinées aux jeunes de 18 ans ont été organisées. L'arrondissement militaire a pu compter pour ces séances sur l'apport de 15 modérateurs volontaires choisis parmi les officiers et sous-officiers supérieurs fribourgeois.

Dans le contexte de l'entrée en vigueur de l'Armée XXI, le SAMPP a été représenté à l'ensemble des cérémonies de dissolution des Grandes Unités d'Armée ainsi qu'à celles des corps de troupes fribourgeois. En date du 6 décembre 2003, le SAMPP a organisé la cérémonie de prise de congé des troupes fribourgeoises décidée par le Conseil d'Etat.

2. Marche de service

2.1 Promotions d'officiers

Huit officiers des troupes cantonales ont été promus par le Conseil d'Etat, soit:

un major
trois capitaines
quatre lieutenants.

34 autres officiers fribourgeois ou domiciliés dans le canton, incorporés dans des troupes fédérales, ont été promus par le Conseil fédéral ou par le Département de la défense, de la protection de la population et des sports, soit:

quatre colonels
neuf lieutenants-colonels
huit majors
dix capitaines
trois lieutenants.

2.2 Service d'instruction des formations cantonales

Corps de troupes	Période	Région
EM rgt ter 17 / cp EM		
rgt ter 17 (CR)	23.06.– 11.07.03	Fribourg
Füs Bat 101 (CR)	23.06.– 11.07.03	Fribourg, Murten
cp sauv I/10	23.06.– 11.07.03	Aigle

Pour les formations cantonales, les demandes de déplacements de service suivantes ont été traitées:

Corps de troupe	Demandes présentées	Demandes accordées	%	Demandes refusées
cp EM rgt ter 17	70	51	73	19
Füs Bat 101	123	95	77	28
cp sauv I/10	71	44	62	27

2.3 Tirs hors service

2.3.1 Mutations au sein de la commission cantonale de tir

Sous-commissions	Démissions au 31.12.2003	Admissions au 1.1.2004
1 FR Sarine	plt Florian Bassenne sgtm Stefano Soldati	cap Laurent Verdon cpl Frédéric Tharin
2 FR Singine	plt Otto Binz (pdt) maj EMG John C. Mauron	cap Dominik Clément plt Pascal Aebischer sgtm Emanuel Bapst
3 FR Gruyère	adj EM Pierre Chatton	
4 FR Lac	plt Rudolf Lauper (pdt) maj Pierre Reist cap Reto Fasnacht	cap Adrian Gutknecht
5 FR Glâne etVeveyse	plt Alexandre Ballif sgtm Robert Ayer	

2.3.2 Participation aux exercices fédéraux

	Tir au fusil à 300 m		Tir au pistolet	
	Tir obligatoire Tireurs	Tir en campagne Tireurs	Programme fédéral Tireurs	Tir en campagne Tireurs
2003	14 222	6 894	846	1 611
2002	15 346	6 876	876	1 442
2001	15 876	7 199	924	1 515

Nombre des jeunes tireurs

2003	924
2002	912
2001	929

2.3.3 Dispenses des tirs obligatoires

2003	126
2002	210

2.4 Affaires disciplinaires et pénales

999 (1395 en l'an 2002) enquêtes pour défaut au tir obligatoire ont abouti à 704 (630) décisions disciplinaires.

9 (9) recours contre ces décisions ont été traités par le Secrétariat général du DDPS. Huit ont été rejetés et un admis.

22 (45) affaires disciplinaires ou pénales ont été déferées à la justice militaire et 28 (44) personnes ont été signalées au moniteur suisse de police (MSP) pour la recherche du lieu de domicile.

2.5 Recrutement

2.5.1 Séances d'information

Dans le cadre d'A XXI, les séances d'information aux recrutables ont été nouvellement structurées. Elles touchent les citoyens de 18 ans, sont obligatoires et se déroulent sur une journée. L'organisation de ces séances incombe à la commandante d'arrondissement qui peut compter sur l'apport de modérateurs aptes à donner tous les renseignements nécessaires sur les différents aspects liés aux tâches et aux missions de l'armée, de la protection civile et du service civil. Il faut relever que lors de cette séance, la planification pour l'accomplissement de l'Ecole de recrues

est effectuée. Le conscrit est ensuite convoqué dans le délai de trois à douze mois avant son Ecole de recrues au Centre de recrutement de Lausanne pour les romands et à Sumiswald (BE) pour les alémaniques du canton.

869 conscrits francophones et 391 conscrits alémaniques ont participé aux journées d'information. La planification de la participation aux Ecoles de recrues pour les francophones a été établie de la manière suivante:

Année	Printemps	Eté	Automne
2003	0	8,41 %	0
2004	12,58 %	35,60 %	21,79 %
2005	0,46 %	12,58 %	2,99 %
2006	0,23 %	3,80 %	0,34 %

Pour les alémaniques la situation se présente comme suit:

Année	Printemps	Eté	Automne
2003	0	10,99 %	0
2004	10,75 %	43,98 %	14,83 %
2005	0,51 %	12,27 %	3,32 %
2006	0	1,28 %	0,52 %

2.5.2 Organisation du recrutement

Pour la première fois en 2003, les conscrits ont été recrutés dans les Centres de recrutement de Lausanne et Sumiswald (BE). Ces recrutements ont abouti aux décisions suivantes:

	Lausanne	Sumiswald
Nombre	507	202
Aptes au service militaire	343 (67,6 %)	135 (66,9 %)
	dont 9 service long	dont 8 service long
Aptes au service PCi	64 (12,6 %)	43 (21,3 %)
Inaptes au service PCi	60 (11,8 %)	10 (5 %)
Inaptes au service PCi in abs	17 (3,4 %)	7 (3,4 %)
Ajournés au recrutement compl.	10 (2 %)	1 (0,5 %)
Ajournés d'une année	12 (2,4 %)	5 (2,5 %)
Ajournés de deux années	1 (0,2 %)	1 (0,5 %)

2.5.3 Service sans arme

Neuf demandes pour un service sans arme ont été présentées. Trois demandes ont été acceptées et quatre refusées. Une requête a été retirée. Un cas est en suspens.

2.6 Ecoles de recrues

Le canton de Fribourg a, pour la dernière fois, convoqué les recrues aux différentes écoles. Cette tâche est dévolue à partir du 01.01.04 au groupe du personnel de l'armée.

En 2003, 1534 recrues des années 1983 ou antérieures ont été convoquées aux écoles de recrues. 78 jeunes gens ont souhaité accomplir ce service par anticipation.

2.7 Libérations de service

3664 militaires des classes d'âge 1961 à 1964 ont été libérés au 31 décembre 2003. Ces libérations ont été effectuées sur les places d'armes de Fribourg et de Drogens.

Elles ont été marquées par des cérémonies officielles. Les Préfets de district ont prononcé le message de circonstance. Le canton a remis une solde d'honneur à chaque militaire libéré et les communes ont financé un apéritif amélioré.

Les officiers supérieurs des classes d'âge 1951 à 1953 et les capitaines et officiers subalternes des classes d'âge 1961 à 1964, soit au total 172 officiers, ont été libérés lors d'une cérémonie présidée par le Directeur de la sécurité et de la justice.

2.8 Taxe d'exemption

La progression du montant des taxes encaissées, suite au passage à la taxation annuelle en 2002, a effectué un bond spectaculaire pour s'établir à plus de sept millions de francs en 2003, soit une majoration de 20 % par rapport à l'année 2002. Cette progression est imputable à la valeur évolutive des revenus, à une légère augmentation du nombre des assujettis et au décalage dans le temps de la perception en raison de l'étalement de la notification de la taxe, en fonction d'une décision de taxation provisoire suivie d'une décision définitive. En plus de la perception de la taxe pour l'année 2002, un solde important de taxes définitives concernant l'année 2001 a pu être perçu en 2003.

Les versements anticipés de la prévoyance professionnelle (2^e pilier et pilier 3a) sont également pris en considération pour le calcul du revenu soumis à la taxe. 300 dossiers fiscaux ont en conséquence été consultés.

Avec la nouvelle structure du SAMPP, l'effectif du personnel du Bureau de la taxe d'exemption a été réduit au 01.01.2003. Il se compose actuellement de quatre personnes totalisant 2,7 EP.

2.8.1 Perception

	2003	2002
Taxes payées par des assujettis en Suisse	7 230 981.10	6 008 073.85
Taxes payées par des assujettis à l'étranger	331.55	1 871.20
Perception brute	7 231 312.65	6 009 945.05
Remboursements (remplacement de service)	118 746.95	132 411.80
Produit net de la perception	7 112 565.70	5 877 533.25
Part de la Confédération (80 %)	5 690 052.55	4 702 026.60
Part du canton (20 %)	1 422 513.15	1 175 506.65

2.8.2 Statistiques

	2003	2002
Décisions de taxation provisoires (toutes années confondues)	10 646	11 215
Décisions de taxation définitives (toutes années confondues)	14 159	9 531
Taxe moyenne par assujetti	597.40	543.40
Assujettis sans facture (années d'assujettissement 2002)		
Exonérés art. 4 LTEO	1 849	1 790
Signalés au RIPOL	65	66
Catégories d'assujettissement (année 2002)		

	2003	2002
Assujettis incorporés dans l'armée ayant manqué le service	759	681
Assujettis pas incorporés dans l'armée	1 732	1 724
Assujettis incorporés dans la protection civile	11 336	11 142
Assujettis incorporés dans un corps de sapeurs-pompiers	735	737
Assujettis incorporés dans le service civil	38	21
Arriérés	1 345 344.00	1 171 458.70
Taxes abandonnées	9 164.15	3 191.40
Taxes remises	54 998.00	12 276.05
Taxes prescrites	0.00	715.00
Montant des actes de défaut de biens	74 444.45	134 203.10
Décisions de remboursement (services remplacés)	319	275
Décisions de restitution (révisions)	908	500
Congé étranger – examen de l'assujettissement	81	106
Décisions de facilités de paiement (toutes années)	946	740
Décisions de facilités de paiement non respectées et annulées	244	188
Décisions de remise de la taxe	211	50
Réclamations	686	547
Recours au tribunal administratif	3	4
Recours au tribunal fédéral	1	0
Sommations	3 659	2 693
Derniers avertissements	938	188
Mises en demeure de paiement avant poursuite	742	192
Réquisitions de poursuites (toutes années)	384	188
Plaintes pénales pour distractions de biens saisis	9	15
Demandes de mainlevée d'opposition	6	27
Réquisitions de continuer la poursuite	132	531
Réquisitions de ventes	0	5
Productions à l'office des faillites	9	6
Avances de frais de poursuites payées	28 139.30	61 665.60

3. Intendance des bâtiments militaires

3.1 Effectif

L'effectif s'élève à deux personnes pour un EP.

3.2 Administration générale

L'Intendance des bâtiments s'occupe de la gestion du camp du Lac Noir, de l'entretien des bâtiments de l'arsenal, de la caserne de la Poya et du camp du Lac Noir. Elle s'occupe également de la gestion administrative du personnel avec statut cantonal des arsenaux et places d'armes région Fribourg/Broye.

L'organisation des arsenaux et places d'armes région Fribourg/Broye est en fonction depuis le 01.01.2003. Une

convention entre la Confédération et le Canton de Fribourg a été préparée. Cette convention traite les domaines suivants:

- Mise à disposition et exploitation des infrastructures cantonales au profit de l'instruction de l'armée;
- Utilisation par la Confédération de surfaces pour l'entreposage de matériel de l'armée dans des bâtiments cantonaux;
- Prestations du personnel cantonal.

Concernant l'arsenal, les locaux cantonaux mis à disposition de la Confédération pour les tâches liées à l'équipement des troupes fédérales ont permis l'encaissement d'une location annuelle supérieure à la précédente.

S'agissant du personnel, la convention prescrit que la Confédération assume la totalité des charges salariales (incluses les prestations sociales) du personnel cantonal. Précédemment, la Confédération ne couvrait que le 92,67 % des charges salariales (incluses les prestations sociales) du personnel cantonal.

3.3 Confection du matériel d'armée/travaux à domicile

L'Intendance des bâtiments a fait confectionner et a livré à la Confédération sa quote-part d'effets neufs, soit:

3000 sacs pour vêtements
2700 sachets de propreté
7100 fourreaux pour brosses à graisse
3400 brosses à graisse

Les montants suivants ont été payés pour le travail de confection à domicile:

Nature du travail	Personnes/ entreprises	Fr. 2002	Fr. 2003
Confection d'articles de sellerie	7 selliers	74 231.75	144 089.45

Les commandes passées par la Confédération pour la confection d'habillement sont actuellement toujours suspendues.

3.4 Arsenal

Entretien des bâtiments

Fin des travaux de transformation de l'atelier des textiles en bureaux suite à la régionalisation. Neuf places de travail et un espace de réunion ont ainsi été créés.

Aménagement d'un nouveau bureau dans la partie magasin pour le chef de l'équipement personnel des arsenaux et places d'armes région Fribourg/Broye.

Réfection du nouveau bureau de l'arrondissement militaire.

3.5 Caserne de la Poya

3.5.1 Administration générale

Le contrat de bail de la cantine de la caserne de la Poya a été résilié par le bailleur pour le 31.12.2003. L'exploitation de

la cantine militaire n'est désormais plus en mains d'un exploitant privé. Dans le cadre du nouveau concept «Centre de subsistances A XXI», la caserne de la Poya accueille un projet pilote dès le 01.01.2004. Ce changement n'occasionne aucune perte de recettes pour l'Etat de Fribourg. La Confédération paie une location annuelle et la personne engagée par la Confédération en qualité de responsable du centre de subsistance a l'obligation de résider dans le canton de Fribourg.

3.5.2 Entretien des bâtiments

L'assainissement complet de la toiture du bâtiment 3 a été effectué.

L'appartement situé au 1^{er} étage de la maison du casernier a été rénové et mis en location depuis le 1^{er} octobre 2003.

Trois dortoirs dans le bâtiment 4 de la caserne ont été transformés en six salles de théorie. Les tapis de la chancellerie et des bureaux des instructeurs du bâtiment de commandement ont été remplacés. Ces travaux ont été réalisés en vue de l'arrivée de la nouvelle formation d'application de la logistique à Fribourg (E rav/évac 45).

Assainissement d'éléments sanitaires (pompes, conduites, etc.) des douches du bâtiment 4.

4. Camp du Lac Noir

4.1 Effectif

L'effectif comprend un employé permanent et trois auxiliaires, soit deux EP.

4.2 Entretien des bâtiments

La réfection des cuisines s'est poursuivie. Deux fours «steamers» et deux braisières ont été installés.

Une réfection partielle des canalisations et l'assainissement de la distribution d'eau chaude au bâtiment A ont été réalisés.

La chaudière et la cheminée situées dans l'habitation du casernier ont été remplacées.

4.3 Journées d'occupation

2002	2003
40 390	62 609

Sur les 62 609 journées, 33 482 journées civiles ont été accomplies par les colonies belges et 8048 par des écoles, sociétés sportives et diverses réunions familiales et culturelles. Les occupations militaires se sont élevées à 21 079 journées, ce qui représente le meilleur taux d'occupation de ces cinq dernières années.

C. Protection de la population

1. Activités administratives

Le secteur de la protection de la population (anciennement intitulé secteur de la défense générale) a procédé aux mutations annoncées en 2003 par les responsables des groupes

de conduite et d'intervention de l'ORCAF. Ces groupes sont mobilisables au moyen du système de mise sur pied rapide AMWA, desservi par le centre d'engagement et d'alarme de la police cantonale. Pour la dernière fois, le secteur de la protection de la population a effectué le recensement des utilisateurs importants du téléphone en cas de catastrophe ou de guerre.

La mise à jour de l'inventaire des ouvrages d'importance vitale situés dans le canton a été réalisée au moyen du logiciel informatique COBE.

La gestion des ouvrages de conduite à disposition du canton lors de situations extraordinaires a été assurée.

Le chef du SAMPP a assuré l'instruction de l'état-major de liaison territorial cantonal, qui sera opérationnel dans le cadre de l'Armée XXI, sur le fonctionnement de l'ORCAF et l'état de préparation des organes de conduite et d'intervention du canton.

Enfin, le secteur de la protection de la population a participé aux travaux des commissions ou groupes d'étude suivants:

- commission de planification du réseau radio de sécurité POLYCOM FR
- commission d'hébergement pour les requérants d'asile en cas de situation extraordinaire
- commission de surveillance financière et de gestion pour la centrale 144 d'appels d'urgence sanitaire
- groupe d'étude sur l'intervention sanitaire d'urgence
- comité de pilotage de la loi cantonale sur la protection civile.

2. Préparatifs ORCAF

Une révision complète du plan ORCAF comprenant un nouveau chapitre consacré à l'ORCAF restreint a été effectuée.

Un concept d'instruction destiné aux membres du groupe d'accueil psychologique de l'ORCAF a été établi. Un premier module d'instruction a été réalisé en novembre. Les deux derniers modules sont planifiés pour le premier semestre 2004.

3. Exercices ORCAF

Des exercices d'alarme ou de mise sur pied ont été réalisés pour quelque 50 groupes sur les 150 que compte le système AMWA.

Les préparatifs liés à un exercice portant sur une augmentation extraordinaire de la radioactivité au sein de la centrale nucléaire de Mühleberg ont été lancés. Le groupe de travail fédéral chargé de la préparation de l'exercice comprend des représentants de l'ORCAF. L'exercice est planifié pour l'année 2006.

Un exercice d'état-major destiné à entraîner la collaboration entre l'ORCAF et des formations du corps d'armée de campagne 4 a été réalisé en juin.

L'exercice NOSOS prescrit par l'Office vétérinaire fédéral, qui simulait un cas de fièvre aphteuse dans le canton de Fribourg, s'est déroulé en novembre. La cellule de crise «épizootie» de l'ORCAF ainsi que les moyens d'intervention du Service vétérinaire cantonal ont été engagés dans cet exercice.

L'ORCAF est représentée au sein du comité d'organisation du meeting aérien Air 04 qui aura lieu à Payerne en septembre 2004.

4. Engagements réels

L'ORCAF a été sollicitée durant la période de sécheresse de l'été 2003. Une cellule de crise conduite par le chef du SAMPP a été instituée pour prendre les mesures appropriées tant dans le domaine de la prévention (manifestation du 1^{er} août, interdiction de feux en forêt) que dans celui des interventions (approvisionnement en eau des domaines agricoles du district du Lac, transports d'eau par hélicoptères pour les alpages du canton non accessibles par routes). Ces actions, fortement appréciées par les milieux concernés de l'agriculture, ont été conduites avec efficacité.

Certaines formations d'intervention (colonnes de secours avalanches, équipes de sauvetage lacs) ont par ailleurs été alarmées au moyen du système AMWA pour des interventions suite à des accidents.

D. Protection civile

1. Généralités

L'intégration de la protection civile dans le Service des affaires militaires et de la protection de la population, suite à la réorganisation des Directions du Conseil d'Etat, s'est avérée judicieuse, notamment dans l'optique de l'application des nouvelles dispositions légales fédérales dans le domaine de la protection de la population.

Le nouvel organigramme de la protection civile avec les trois secteurs *Constructions, Opérations et Instructions*, répond aux attentes, à savoir le raffermissement des structures et l'optimalisation de la conduite.

Les activités du secteur de la protection civile du SAMPP ont été fortement marquées par les travaux de préparation de la nouvelle législation sur la protection civile du canton de Fribourg. Les collaborateurs et collaboratrices ont participé soit aux travaux du comité de pilotage du projet, soit à ceux des différents groupes de travail formant l'équipe de projet.

Un collaborateur de la protection civile a fonctionné en qualité de modérateur lors des journées d'information aux conscrits du canton de Fribourg. La protection civile y est présentée comme un partenaire important de la protection de la population. En raison de la réorganisation prévue de la protection civile du canton de Fribourg, l'orientation des jeunes s'est concentrée essentiellement sur la protection civile en général et sur la formation de base diffusée au centre d'instruction de Sugiez.

L'appréciation médicale, hors recrutement, des astreints à la protection civile par le groupe sanitaire de l'armée remplace avantageusement l'ancienne organisation qui attribuait cette tâche à une commission médicale cantonale. La collaboration du groupe sanitaire de l'armée s'est avérée très efficace.

2. Instruction

Journées d'occupation du centre de Sugiez: 3462 journées.

Divers utilisateurs (locataires) de la piste d'exercice, de la salle de conférences, de la cantine et des chambres n'entrent pas dans ce décompte.

Le nombre de participants aux différents rapports, exercices et cours dans les différents domaines de la protection civile s'est élevé à 650 (2002: 766).

3. Secteur des opérations

A partir de 2003, l'armée et la protection civile recrutent leurs astreints en commun dans des centres de recrutement de la Confédération. Les Fribourgeois de langue française se rendent à Lausanne alors que ceux de langue allemande sont convoqués à Sumiswald (BE). Cette tâche de recrutement incombait jusqu'à présent au canton et aux communes qui procédaient à des rapports d'incorporation. Dès lors, seul onze rapports d'incorporation de rattrapage ont été effectués par le canton durant l'année, ce qui a permis à 197 jeunes d'être affectés à la protection civile.

A l'issue du recrutement de la Confédération, les conscrits sont déclarés soit aptes à servir dans l'armée (et le service civil), soit aptes à la protection civile, soit inaptes.

Les personnes déclarées aptes à la protection civile sont affectées à une des trois fonctions de base de la protection civile. En 2003, la répartition entre ces fonctions a été la suivante:

Centre de recrutement	Collaborateur EM	Assistant	Pionnier	Total
Lausanne	42	60	66	168
Sumiswald	17	35	26	78
Total personnes				246

En 2003, la protection civile a procédé à 41 engagements dans les domaines de l'assistance, de l'aide en situation d'urgence, de travaux de remise en état, de travaux au profit de communes ou d'autres collectivités. Durant ces engagements, 5161 jours de service ont été accomplis.

4. Matériel

La Confédération a procédé à la remise de divers matériels de sauvetage représentant le solde du matériel attribué gratuitement. Du matériel de transmission et d'équipement du centre opératoire protégé de Riaz, subventionné par la Confédération et le canton, a par ailleurs été livré aux différents bénéficiaires.

4.1 Contrôles et inspections

Les organisations suivantes ont été inspectées: Gibloux (Rossens), Marly, Villars-sur-Glâne, FRAK (Kerzers), Gurmels und Umgebung et la Roche. Ces contrôles ont démontré que le matériel de ces organisations est entretenu et entreposé de manière adéquate.

4.2 Entretien des constructions et du matériel

Sur la base de leurs rapports de travail, les organisations de protection civile ont été autorisées à utiliser les contributions de remplacement pour le règlement d'une partie des prestations dans ce domaine. Coût total: 208 519 francs.

En 2003, l'élaboration des listes de contrôle pour le maintien de la valeur des constructions et leur entretien, qui ont pour but de faciliter le travail des préposés aux constructions, a été poursuivie.

4.3 Sirènes

Les frais d'abonnements de télécommandes des sirènes SFI-457 se sont élevés à 53 728 francs, dont 45 % à charge du canton; soit 24 201 francs. Lors de l'essai annuel des sirènes de février, neuf sirènes fixes et cinq sirènes mobiles ont présenté des défauts qui ont été réparés dans les meilleurs délais.

5. Constructions

5.1 Abris privés

Constructions annoncées en 2003: 110, représentant 5611 places protégées

dont:

- nombre d'abris privés communs: 71, représentant 3949 places protégées

Constructions réalisées en 2003: 36, représentant 1751 places protégées

dont:

- nombre d'abris privés communs contrôlés et réceptionnés: 25, représentant: 1450 places protégées

Dossiers en attente du décompte final ou à réceptionner: 336

Places rachetées en vue de la construction d'abris privés communs: 11 685

Contributions de remplacement destinées à la construction d'abris publics: 7429

5.2 Abris publics

a) Projets approuvés en 2003: 23, représentant 4586 places protégées

Cas contrôlés et réceptionnés en 2003: six, représentant 1166 places protégées, soit Auboranges, Dompierre, Esmonts, Lussy, La Roche, Villorsonnens

b) En cours de construction: Attalens II, Billens-Hennens, La Brillaz (Lentigny)

c) Avant-projets et projets en cours d'étude ou d'approbation: Alterswil, Attalens III, Chénens, Corpataux-Magnedens, Corserey, Ecublens, Fétigny, Le Glèbe, Granges, Massonnens, Misery-Courtion, Montet BR, Le Mouret (Oberried), Pont-en-Ogoz (Le Bry), Ried, Rossens, Sâles, Saint-Aubin, Semsales, Vuisternens-devant-Romont, Villaz-Saint-Pierre

Subventions versées:

- Confédération 379 357 fr.
- Canton 208 501 fr.

5.3 Constructions au profit des organisations locales de protection civile et du service sanitaire

Installations payées en 2003:

- Auboranges direction locale
- Dompierre direction locale
- Esmonts direction locale
- Farvagny poste de commandement III, poste d'attente II *
- Riaz centre opératoire protégé

- La Roche poste de commandement III, poste d'attente II*
- Villorsonnens direction locale

Installation en construction:

- La Tour-de-Trême poste d'attente II*

Installations en projet:

- Chénens direction locale
- Corpataux-Magnedens direction locale
- Corserey direction locale
- Granges poste de commandement III + poste d'attente III
- Le Mouret (Oberried) direction d'îlot
- Pont-en-Ogoz (Le Bry) direction d'îlot
- Sâles direction d'îlot
- Villaz-Saint-Pierre poste de commandement III + poste d'attente III
- Vuisternens-devant-Romont poste de commandement III + poste d'attente III

Subventions versées:

- Confédération 1 598 909 fr.
- Canton 144 856 fr.

V. Service de la population et des migrants

1. Personnel

Une section main-d'œuvre étrangère, comprenant un effectif de quatre personnes, a été intégrée au service à la suite de la réorganisation de l'administration cantonale au 1^{er} janvier 2003. L'effectif du personnel permanent des autres secteurs du service n'a pas subi de modification. Les tâches générées par la forte demande de nouveaux passeports suisses ont néanmoins nécessité l'appui de personnel temporaire.

2. Police des étrangers

L'accord sur la libre circulation progressive des personnes en provenance de l'UE a déployé pour la première fois ses effets sur une année complète. Le canton a ainsi connu en 2003 une augmentation significative de plus de 5 % des ressortissants étrangers venant de l'Europe des 15 ou de l'AELE.

2.1 Nouveaux permis annuels

(2831) nouvelles autorisations annuelles de séjour ont été accordées.

2.2 Autorisations de séjour de courte durée

(3253) autorisations de séjour de courte durée, avec ou sans activité lucrative (étudiants), ont été délivrées par le service.

2.3 Autorisations d'établissement

(2293) nouvelles autorisations d'établissement ont été délivrées par le service.

2.4 Prolongations d'autorisations de séjour et d'établissement

Le service a procédé à la prolongation de (15 647) autorisations de séjour ou du délai de contrôle de l'autorisation d'établissement.

2.5 Récapitulation des permis délivrés

	2002	2003
Permis de séjour saisonniers (permis A)	1 080	—*
Permis de séjour annuels (permis B)	3 368	2 831
Permis d'établissement (permis C)	2 309	2 293
Permis de séjour de courte durée (permis L)	2 532	3 253
Prolongations de permis B-C	16 659	15 647
Totaux	25 948	24 024

* le permis saisonnier a été abrogé au 1^{er} juin 2002.

2.6 Effectif de la population étrangère totale résidant dans le canton à la date du 31 décembre 2003, sans les requérants d'asile et les personnes admises provisoirement

	2002	2003
Permis courte durée	332	749
Permis B	10 730	11 146
Permis C	24 537	24 993
Totaux	35 599	36 888

2.7 Mesures administratives

	2002	2003
Rejets par le service de demandes nominatives d'assurances d'autorisations de séjour ou d'autorisations d'entrée	26	26
Décisions de refoulement	141	70
Décisions de refus ou de révocation d'autorisations de séjour	55	47
Menaces d'expulsion	5	3
Décisions d'expulsion selon l'art. 10 de la LSEE	5	3
Décisions de détention en vue de refoulement rendues	183	145
Décisions de détention en vue de refoulement exécutées	79	58
Assignations à un territoire	18	48
Rejets de demandes de permis pour cas personnel d'extrême gravité (art. 13 f OLE)	43	38
Recours interjetés contre l'ensemble de ces mesures administratives	63	72
Recours admis par le Tribunal administratif	—	4
Affaires rayées du rôle par le Tribunal administratif	16	4
Recours non encore tranchés par le Tribunal administratif	29	14
Interdictions d'entrée en Suisse prononcées par l'Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration, sur proposition du canton	210	205

2.8 Assentiments

285 (392) assentiments au travail en faveur de ressortissants étrangers résidant dans d'autres cantons ont été délivrés.

2.9 Visas de retour

178 (258) visas de retour en Suisse ont été accordés à des étrangers en 2003.

3. Section de l'asile

Le nombre de requérants d'asile nouvellement attribués au canton a connu en 2003 une diminution de 19 %. Le nombre total des requérants d'asile et des étrangers admis provisoirement séjournant dans le canton n'a, par contre, diminué que de 4 %. L'exécution des renvois se heurte toujours à d'épineux obstacles, faute d'accord de réadmission

avec de nombreux pays de provenance ou en raison d'importantes difficultés en matière d'identification.

3.1 Activités dans le secteur de l'asile:

	2002	2003
Personnes envoyées dans les centres d'enregistrement	45	37
Requérants d'asile attribués au canton de Fribourg selon la clé de répartition fédérale	851	689
Demandes d'asile enregistrées directement par le service	–	–
Auditions effectuées par le service	384	441
Demandeurs d'asile ayant obtenu un permis pour cas personnel d'extrême gravité (art. 13f OLE)	194	104
Requérants d'asile mis au bénéfice d'une admission provisoire par l'Office fédéral des réfugiés (ODR)	148	115
Décisions positives rendues par l'ODR	74	45
Décisions négatives rendues par l'ODR	556	829
Demandes d'asile en suspens auprès de l'ODR	302	319
Dossiers en suspens auprès du canton en vue d'audition	178	24
Total des demandeurs d'asile séjournant dans le canton de Fribourg au 31.12.2003	1365	1392
Total des étrangers admis provisoirement séjournant dans le canton de Fribourg au 31.12.2003	617	598

3.2 Détail des autorisations provisoires d'exercer une activité lucrative délivrées aux requérants d'asile:

	2002	2003
Agences temporaires	353	277
Industrie	86	54
Hôtellerie	54	49
Commerce	12	3
Construction	16	19
Hôpitaux	5	9
Divers	46	42
Totaux	572	453

4. Section main-d'œuvre étrangère

Le contingent des autorisations initiales de séjour destinées aux ressortissants des Etats membres de l'UE et de l'AELE, couvrant la période du 1^{er} juin 2002 au 31 mai 2003, fut rapidement épuisé. De nombreux anciens saisonniers ont en effet fait usage de la possibilité offerte par l'accord sur la libre circulation des personnes de transformer leur autorisation saisonnière en autorisation de séjour de longue durée. Le contingent des autorisations de courte durée ne fut par contre sollicité qu'à concurrence de sa moitié. Avec l'introduction, à compter du 1^{er} juin 2002, des contingents réservés aux ressortissants de l'UE et de l'AELE, la comparaison avec les chiffres 2002 n'est que partielle.

4.1 Ressortissants CE/AELE

	2002	2003
(dès le 01.06.2002)		
Autorisations de séjour de longue durée	142	131
Autorisations de séjour de courte durée	538	1328
Autorisations pour un séjour maximum de 4 mois	328	486

4.2 Ressortissants des pays tiers

	2002	2003
Autorisations de séjour de longue durée	36	23
Autorisations de séjour de courte durée	13	33
Autorisations pour un séjour maximum de 4 mois	59	116
Autorisations pour artistes	–*	717

* pas de statistique à disposition

4.3 Mesures administratives

En vertu de l'art. 55 OLE, un employeur qui enfreint à plusieurs reprises ou gravement les prescriptions du droit des étrangers peut se voir rejeter totalement ou partiellement ses demandes de main-d'œuvre étrangère, ou peut être mis en garde par sommation écrite.

	2002	2003
Sommations	–	16
Suspensions	–	1
Avertissements	–	40

5. Passeports et cartes d'identité suisses

Les dispositions relatives à la délivrance des passeports et cartes d'identité ont été modifiées au 1^{er} janvier 2003. Le nouveau passeport suisse a suscité un engouement exceptionnel. Le niveau très élevé des demandes a entraîné des retards considérables de production auprès de l'Office fédéral. Le Conseil fédéral a dû en conséquence habiliter les cantons à prolonger encore l'ancien passeport 85 en 2003.

5.1 Le service a délivré les documents suivants en 2003

	2002	2003
Nouveaux passeports	6 888	23 723
Renouvellements de passeports	4 986	5 699
Cartes d'identité 2003	–*	22 089
Passeports provisoires	–*	2 489
Totaux	11 874	54 000

* Depuis le 1^{er} janvier 2003, les cartes d'identité provisoires ne sont plus établies. Par contre, les demandes de cartes d'identité, déposées auprès des communes, sont également traitées par le service. Celui-ci délivre aussi depuis le 1^{er} janvier 2003 des passeports provisoires (passeports d'urgence).

5.2 Les préfetures ont, pour leur part, délivré les documents suivants en 2003

	2002	2003
Renouvellements des anciens passeports 85	4 877	5 445

VI. Service de la police du commerce

1. Établissements publics

En 2003, la Direction a octroyé:

nouvelles patentes A d'établissement hôtelier	4
nouvelles patentes B d'établissement avec alcool	10
nouvelle patente C d'établissement sans alcool	1
nouvelle patente E de bar complémentaire d'un hôtel	1
nouvelle patente F de restaurant de nuit	1
nouvelles patentes G d'établissement dépendant d'un commerce d'alimentation	15
nouvelles patentes spéciales H	13
nouvelles patentes I d'établissement parahôtelier	7
patentes en vue de la reprise d'un établissement en activité	223

Elle a en outre procédé au renouvellement de 482 patentes, autorisé 16 changements de dénomination d'établissement et accordé huit extensions de patente.

Elle a de plus ordonné la fermeture provisoire de 23 établissements.

Le nombre des établissements publics en activité au 31 décembre 2003 est le suivant:

	Total
Etablissements hôteliers	197
Etablissements avec alcool	553
Etablissements sans alcool	15
Dancings, cabarets	32
Bars d'hôtel	19
Restaurants de nuit	4
Etablissements dépendant d'un commerce d'alimentation	79
Buvettes, cafétérias, colonies étrangères	495
Etablissements parahôteliers	88
	<u>1482</u>

La Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers (Gastro Fribourg) a organisé, sous la surveillance de la Direction, trois cours professionnels pour exploitants d'établissements publics, qui ont été suivis par 89 personnes, dont 71 de langue française et 18 de langue allemande.

La Direction a délivré 58 certificats de capacité professionnelle. En outre, 35 titulaires d'un certificat de capacité délivré par un autre canton ou d'un diplôme d'une école hôtelière reconnue se sont présentés à l'examen partiel prévu par la loi.

2. Commerce des boissons

Au 31 décembre 2003, 516 commerces bénéficiaient d'une patente de boissons alcooliques.

3. Loteries et collectes

En 2003, 167 autorisations de loterie ont été délivrées, contre 180 en 2002. Dans ce chiffre ne sont pas compris la

Loterie Romande, le Sport-Toto et la Loterie Suisse à numéros.

45 collectes prévues au calendrier du Bureau de renseignements et destinées à des œuvres de bienfaisance ont été autorisées.

4. Contrôles des cinémas

Les directeurs de salles de cinéma ont annoncé 287 films et obtenu l'autorisation d'en projeter 287.

La commission de surveillance des cinémas et des théâtres n'a pas siégé.

5. Entreprises de sécurité

En 2003 ont été délivrées: 107 autorisations d'engager du personnel, 96 autorisations d'exercer.

Le Service a en outre autorisé l'engagement de onze personnes chargées du maintien de l'ordre dans un établissement public.

Par ailleurs, il a octroyé deux autorisations d'exploiter une entreprise de sécurité.

La Commission d'examen pour les entreprises de sécurité a organisé deux sessions d'examens.

On compte actuellement douze entreprises de sécurité autorisées dans le canton.

6. Appareils de jeu et salons de jeu

En 2003, le Service a octroyé 1271 autorisations d'exploiter un appareil à sous servant au jeu de hasard. Il a octroyé 123 autorisations d'exploiter un appareil à sous servant au jeu d'adresse. Il a en outre octroyé 580 autorisations d'exploiter un appareil de distraction.

On compte actuellement 17 salons de jeu dans le canton.

7. Patentes de commerce

En 2003, ont été délivrées:

149 cartes de légitimation pour commerçants itinérants.

8. Poids et mesures

Ont fait l'objet d'un contrôle, conformément aux prescriptions fédérales: 1402 balances pour la vente directe au public, 681 balances non destinées à la vente directe au public, 26 balances pour véhicules routiers, neuf balances ferroviaires, 25 balances spéciales, 41 instruments de pesage totalisateur continu à fonctionnement automatique, 21 instruments de pesage totalisateur discontinu à fonctionnement automatique, 271 instruments de pesage étiqueteurs de prix, six poids, 1309 ensembles de mesurage de volume pour produits pétroliers, 33 ensembles de mesurage de volume pour denrées alimentaires, 51 compteurs par unité de masse (physique), 387 appareils mesureurs des gaz d'échappement et deux autres instruments de mesure.

VII. Service de l'exécution des peines

1. Personnel

L'effectif du Service de l'exécution des peines comprend un chef de service, un chef de bureau, une collaboratrice administrative et un apprenti.

2. Dispositions légales

Les bases légales de l'activité du Service de l'exécution des peines se trouvent principalement dans le code de procédure pénale (art. 247 et 248), dans l'ordonnance du Conseil d'Etat du 9 décembre 2002 sur l'exécution des peines, dans le règlement du 11 juillet 1986 concernant l'exécution des peines par journées séparées et sous forme de semi-détention, ainsi que dans le règlement du 7 juin 1993 sur l'exécution des peines sous forme de travail d'intérêt général.

3. Exécution des peines et mesures en 2003

3.1 Exécution de courtes peines d'emprisonnement dans les prisons du canton

91 personnes ont subi des peines de moins de six mois à la Prison centrale ou dans les prisons de district.

- 51 personnes ont obtenu l'autorisation d'exécuter leur peine sous le régime de la semi-détention; ce régime consiste à laisser au détenu la possibilité de conserver son activité lucrative et à ne passer en prison que la nuit et les week-ends.
- Quatre personnes ont demandé à répartir les journées de condamnation sur les fins de semaine.
- 36 personnes qui ne remplissaient pas les conditions pour l'octroi d'un régime facilité ont purgé leur peine en détention normale à la Prison centrale, dans les prisons de district et parfois aux Etablissements de Bellechasse.

3.2 Exécution dans d'autres cantons

345 condamnations prononcées par les autorités judiciaires de notre canton (y compris amendes converties) ont été exécutées dans d'autres cantons, étant donné que les condamnés étaient domiciliés ou séjournèrent hors canton.

3.3 Travail d'intérêt général

Depuis l'entrée en vigueur du règlement sur l'exécution des peines sous forme de travail d'intérêt général, le 1^{er} août 1993, des peines d'arrêts et d'emprisonnement jusqu'à 90 jours peuvent être exécutées sous forme de travail d'intérêt général. Ce travail doit être accompli au profit d'un organisme privé à but social ou d'utilité publique, d'une administration publique ou d'une personne ayant

besoin d'aide. Pour exécuter l'équivalent d'une journée de privation de liberté, le condamné doit fournir 4 heures de travail d'intérêt général.

Au 1^{er} janvier 2003, 53 personnes avaient commencé à exécuter leur peine sous cette forme ou obtenu une autorisation pour racheter leur peine. S'y sont ajoutés 251 condamnés qui ont demandé à bénéficier de cette forme alternative d'exécution durant l'année 2003. Au 31 décembre 2003, 171 condamnés avaient exécuté leur peine sous cette forme, totalisant 20 452 heures de travail d'intérêt général, équivalant à 5113 jours de privation de liberté. A cette même date, 54 personnes accomplissaient un travail dans une institution d'intérêt général. Dans 14 cas, des tractations avec de potentielles institutions d'utilité publique étaient en cours. Pour 26 autres condamnés ayant obtenu l'autorisation d'exécuter leur peine sous forme de travail d'intérêt général, des employeurs n'avaient pas encore pu être trouvés.

Dans onze cas, l'exécution de la peine sous forme facilitée a été interrompue pour des raisons d'indiscipline ou d'absences injustifiées. Les dix condamnés avaient déjà fourni 580 heures de travail d'intérêt général, représentant 145 jours de prison. Pour dix personnes, l'autorisation a dû être retirée avant que celles-ci n'aient commencé à fournir un travail, pour diverses raisons (absence le premier jour de travail, changement de domicile, détention préventive et décès).

Dix personnes ont demandé à racheter des amendes par une prestation de travail. En évaluant le prix de l'heure du travail fourni pour la collectivité à Fr. 20.00, neuf personnes ont ainsi accompli 287 heures de travail, rachetant des amendes pour Fr. 5740.00. Dans un cas, le rachat d'amende a dû être interrompu après l'accomplissement de 21½ heures de travail.

3.4 Exécution de longues peines et de mesures du Code pénal

- a) 175 personnes ont exécuté des peines de plus de 90 jours dans des établissements concordataires ou non concordataires. En outre, dix personnes ont été internées en vertu des articles 43, 44 et 100^{bis} du code pénal suisse, dans des maisons d'éducation au travail, des centres pour toxicomanes ou alcooliques ainsi que dans des cliniques et hôpitaux.

Ces personnes ont été placées comme suit:

	Journées de détention	Détenus
• Etablissements de Bellechasse	15 267	100
• Etablissements de la plaine de l'Orbe	3 255	11
• Colonie pénitentiaire de Crêtelongue/VS	1 117	9
• Etablissement de Bellevue à Gorgier/NE	3 859	26
• Prison de La Tuilière à Lonay/VD	385	3
• Pénitencier de Witzwil/BE	746	6
• Pénitencier de Realta, Cazis/GR	366	3
• Pénitencier de Wauwilermoos, Egolzwil/LU	373	3
• Etablissements de Bostadel, Menzingen/ZG	401	2
• Pénitencier de Schöngrün, Soleure/SO	470	3

	Journées de détention	Détenus
• Pénitencier de Frauenfeld/TG	289	2
• Centre de mesures St-Jean/BE	640	2
• Maison d'éducation au travail Pramont/VS	127	1
• Foyer Horizon, Pensier/FR	242	1
• Centre le Torry Fribourg	122	1
• Centre de thérapie La Pâquerette/GE	106	1
• Centre le Devens, St-Aubin/NE	55	1
Total	27 820	175
b) En section de fin de peine (semi-liberté), quatorze personnes ont été placées comme suit:		
• Prison centrale	180	3
• Prison de Bulle	174	1
• Maison Montfleury/GE	658	3
• Maison Le Vallon/GE	204	3
• Wohnheim Bethlehem, Wangen	158	3
• Haus Lägern, Regensdorf	105	1
Total	1 479	14

Les personnes placées en régime de fin de peine ont respecté les conditions de la semi-liberté, à l'exception de deux personnes, dont la semi-liberté a dû être interrompue.

c) Libération conditionnelle

La Commission consultative de libération conditionnelle s'est réunie à quatre reprises pour examiner 25 cas. Cette commission donne son préavis chaque fois qu'une peine de plus d'une année d'emprisonnement ou une mesure prise en application du code pénal suisse permet une libération conditionnelle ou à l'essai. Ses préavis, qui furent toujours suivis par la Direction de la sécurité et de la justice, ont abouti aux décisions suivantes:

• libération conditionnelle accordée après l'exécution du minimum légal	12
• libération conditionnelle accordée pour une date ultérieure	6
• refus de libération	3
• révocation d'une libération conditionnelle	3
• avertissement	1
Total	25

Libération accordée pour des peines de moins d'une année:

• libération conditionnelle accordée après l'exécution du minimum légal	16
• refus	1
• révocation	1
Total	18

3.5 Amendes converties

Les amendes impayées sont converties en jours d'arrêts (30 francs = 1 jour d'arrêts).

En 2003, les autorités judiciaires ont adressé au Service pénitentiaire 1420 ordonnances de conversion d'amendes totalisant un montant de 377 453.35 francs convertis en 12 582 jours d'arrêts. Grâce à la possibilité de payer les amendes même après conversion, 249 698.40 francs ont été encaissés par l'intermédiaire du Service pénitentiaire.

3.6 Divers

• Convocations pour l'exécution d'une peine dans un établissement de détention	168
• Envoi questionnaire pour choix du mode d'exécution de courtes peines	315
• Reports d'exécution pour des motifs d'ordre médical, professionnel ou familial	18
• Interruption de l'exécution des peines	8
• Annonces au Moniteur suisse de police (MSP)	110
• Annonces au Journal cantonal des recherches (JCR)	291
• Révocations au MSP et au JCR	457
• Arrestations	65
• Transferts	107

4. Recours en grâce

Le Grand Conseil a traité deux recours en grâce en 2003. Les deux recours ont été rejetés.

5. Casier judiciaire

Le Service a traité 2510 inscriptions concernant les condamnés avec sursis ayant subi le délai d'épreuve: dans 2241 cas (89 %), il a ordonné la radiation de l'inscription; dans 269 cas (11 %), les conditions d'une radiation n'étaient pas réunies.

VIII. Prison centrale

1. Personnel

L'effectif du personnel n'a subi aucune modification en 2003: il se compose d'un directeur, un adjoint du directeur, onze surveillants, trois surveillantes (2.5 postes), un surveillant-réceptionniste, une cuisinière, un surveillant d'atelier (50 %), une infirmière (50 %), une secrétaire (40 %).

2. Détenus

L'établissement héberge, en principe, les catégories de personnes suivantes, des deux sexes, majeures ou mineures:

- les inculpés en détention préventive pour la durée de l'enquête;
- les inculpés en détention préventive au terme de l'enquête et jusqu'à leur jugement;
- les personnes condamnées, jusqu'à leur transfert dans un établissement d'exécution de peines;
- les détenus en transfert d'un établissement à l'autre;
- les détenus aux arrêts;
- les personnes condamnées qui purgent une peine de quinze jours au plus par journées séparées;

- les personnes condamnées qui exécutent une peine, en principe de six mois au maximum, sous le régime de la semi-détention;
- les personnes condamnées qui exécutent une peine, de plusieurs mois, sous le régime de la semi-liberté (fin de longues peines);
- les personnes condamnées qui exécutent une peine de trois mois au maximum sous le régime ordinaire;
- les personnes retenues en vertu de la juridiction pénale des mineurs;
- les personnes détenues en vertu des dispositions fédérales sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers.

2.1 Entrées en 2003

	Suisses	Etrangers
• Hommes	218	492
• Femmes	27	23
Total	245	515

2.2 Journées de détention

	Suisses		Etrangers		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Détention préventive	1 639	525	8 419	348	10 931
Détention des mineurs	213	28	217	16	474
Exécution ordinaire de peines ou d'arrêts	863	120	914	32	1 929
Exécution par journées séparées	14	10	12	–	36
Exécution en semi-détention	1 132	33	711	–	1 876
Exécution en semi-liberté	180	–	45	–	225
Mesures de contrainte	–	–	1 265	3	1 268
Totaux	4 041	716	11 583	399	16 739

3. Subsistance

Le plan des menus, s'étendant sur plusieurs semaines, permet de varier au mieux l'ordinaire servi. Les repas sont préparés par un cuisinier professionnel.

Aucune réclamation n'a été enregistrée par la direction de l'établissement en 2003, en ce qui concerne aussi bien la qualité que la quantité des mets servis.

4. Locaux

L'établissement est divisé en huit secteurs, soit:

- le quartier de la détention préventive hommes 37 places
 - le quartier des mineurs 3 places
 - le quartier de la détention communautaire 5 places
 - le quartier de la détention préventive femmes 5 places
 - le quartier de l'exécution des peines pour femmes 6 places
 - la section de la semi-liberté 8 places
 - la section de la détention par journées séparées et de la semi-détention 7 places
 - la section de l'exécution des mesures de contrainte 12 places
- Total des places à disposition 83 places

5. Occupation des détenus

Les personnes placées en détention préventive n'ont pas l'obligation de travailler. Par contre, les dispositions du code pénal prévoient que les détenus condamnés aux arrêts ou à l'emprisonnement peuvent être astreints au travail.

Un certain nombre de détenus sont occupés aux travaux de cuisine, de jardinage, d'entretien et de nettoyage des locaux. Par ailleurs, l'introduction des régimes d'exécution de peines par journées séparées, sous forme de semi-détention ou de semi-liberté, a en grande partie résolu la question du travail des détenus. L'engagement d'un surveillant d'atelier (50 %) et la mise en service d'un atelier ont résolu en partie la question du travail en ce qui concerne les personnes détenues en préventive, en exécution de peines ou en vertu des dispositions fédérales sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers qui doivent, dans certains cas, séjourner plusieurs mois à la prison.

6. Assistance des détenus

Durant l'année 2003, le directeur a eu 628 entretiens avec les détenus. L'assistance médicale est assurée par deux médecins, le Dr. Roger Riedo et le Dr. Marc-Antoine Gamba. Au cours de l'année 2003, les médecins de l'établissement ont consulté 785 détenus. L'engagement d'une infirmière (poste à 50 %) depuis le 1^{er} septembre 2003 a permis d'améliorer la prise en charge médicale des détenus. Plusieurs détenus ont dû être conduits en milieu hospitalier pour des examens, des traitements ambulatoires, ou encore pour des interventions. Aucun établissement de soins du canton n'est aujourd'hui à même de recevoir des détenus pour traitement tout en assurant un minimum de sécurité. Cette situation oblige les juges d'instruction à faire hospitaliser les prévenus dans les quartiers cellulaires des hôpitaux de Genève ou de Berne.

Le Service psychosocial et certains spécialistes ont prêté leur concours au médecin de la prison notamment pour le traitement d'alcooliques ou de toxicomanes. La présence de détenus de cette dernière catégorie dans un milieu carcéral tel que celui de la Prison centrale continue à poser des problèmes délicats qui devront trouver une solution dans le cadre d'un examen général avec les milieux médicaux concernés.

Les aumôniers catholiques et réformés assurent régulièrement l'assistance morale et spirituelle des détenus. Un culte est organisé selon la demande et en fonction des possibilités. En outre, les aumôniers des missions catholiques italiennes ou espagnoles, de même que d'autres prêtres ou laïcs, viennent rendre visite aux pensionnaires.

Les détenus qui en ont besoin peuvent également bénéficier d'une aide matérielle limitée.

Les collaborateurs du Service du patronage ont, entre autres missions, la charge du service social de la Prison

centrale. Ils sont présents trois après-midi par semaine dans l'établissement et rencontrent tous les nouveaux arrivants, dans des locaux spécialement conçus à cet effet. Ces contacts atténuent le choc que peut provoquer l'incarcération et favorisent le retour des anciens détenus à la liberté. Ils facilitent aussi les relations entre les pensionnaires et leur famille, de même qu'avec les employeurs.

Un certain nombre de personnes bénévoles, dûment autorisées par le Service du patronage se sont rendues à la Prison centrale pour y rencontrer des détenus, en particulier ceux qui n'ont pas de famille ou qui n'ont plus de contact avec elle.

Tous les samedis de 15 à 16 heures, les détenus en exécution de peines sous le régime ordinaire peuvent recevoir la visite de leurs proches. Il en est de même pour les inculpés en détention préventive avec l'autorisation du juge d'instruction.

IX. Service de la justice

A. Collège électoral

Dans ses séances des 18 mars, 17 juin, 9 décembre et 16 décembre 2003, le Collège électoral a procédé aux élections suivantes:

1. Tribunal pénal économique

M. Jacques Bonfils, vice-président
M. Joseph Dénervaud, juge

2. Tribunaux d'arrondissement

Sarine:

M^{me} Christine Frehner, juge
M^{me} Madeleine Genoud-Page, juge
M^{me} Monika Thiébaud-Bachmann, juge suppléante

Singine:

M^{me} Marianne Portmann, juge suppléante

Gruyère:

M. Sylvestre Moret, juge suppléant

Lac:

M. Daniel Zinder, juge suppléant

Broye:

M. Maurice Bourqui, juge suppléant

Veveyse:

M^{me} Claudine Aebischer, juge suppléante

3. Chambres des prud'hommes

Glâne:

M. Louis Magnin, assesseur-suppléant (représentant les employeurs)

Broye:

M. François Berchier, assesseur (représentant les employeurs)
M. Francis Michel, assesseur-suppléant (représentant les employeurs)

4. Office des juges d'instruction

M. Jean-Luc Mooser, président
M. Markus Julmy, vice-président
M. Marc Bugnon, juge d'instruction
M^{me} Yvonne Gendre, juge d'instruction

5. Commission d'expropriation

M. Marius Schneuwly, assesseur

6. Justices de paix

Prez-vers-Noréaz:

M. Marcel Lauper, juge de paix
M. Charly Guisolan, 1^{er} assesseur
M^{me} Martine Jordan, 2^e assesseure
M. Guy Rossier, 1^{er} suppléant
M. Roland Berset, 2^e suppléant

Fribourg:

M^{me} Béatrice Ackermann-Clerc, 2^e suppléante

Rechthalten:

M. Nicolas Bürgisser, 1^{er} suppléant
M. Andreas Bapst, 2^e suppléant

Bulle:

M^{me} Astrid Morand, 2^e suppléante

La Roche:

M^{me} Mireille Niquille, 2^e assesseure
M. Maurice Jaccottet, 2^e suppléant

Albeuve:

M. Justin Geinoz, 2^e suppléant

Morat:

M. Friedrich Rentsch, 2^e assesseur

Nant/Vully:

M. Jean-Jacques Meille, juge de paix

Villaz-St-Pierre:

M^{me} Charlotte Aeberhard, 2^e assesseure
M^{me} Marguerite Morand, 1^{ère} suppléante

Rue:

M^{me} Isabelle Baudois, 1^{ère} assesseure
M^{me} Marylise Oberson-Demierre, 2^e assesseure
M^{me} Michèle-Françoise Panchaud, 1^{ère} suppléante
M. Thomas Rigolet, 2^e suppléant

Semsaies:

M. Jules Favre, juge de paix
M^{me} Jacqueline Vuichard, 1^{ère} assesseure
M. Jean-Daniel Vial, 2^e assesseur

Châtel-St-Denis:

M. Robert Colliard, 2^e assesseur
M^{me} Alexandra Savoy, 1^{ère} suppléante
M. Patrick Vauthey, 2^e suppléant

B. Office des juges d'instruction

La charge de travail des juges d'instruction est toujours aussi importante. Un poste supplémentaire de greffier a été accordé dans le cadre du budget 2004. De plus, un demi-poste a été transféré du Tribunal de la Broye à l'Office.

M. Jacques Rayroud et M^{me} Françoise Morvant ont quitté l'Office respectivement le 30 avril et le 30 septembre 2003. Ils ont été remplacés par M^{me} Yvonne Gendre et M. Marc Bugnon, élus juges d'instruction par le Collège électoral le 18 mars 2003.

C. Chambre pénale des mineurs

Pour faire face à l'augmentation des affaires, le Conseil d'Etat a accordé durant l'année un poste de collaborateur administratif pour décharger le greffier des tâches, de plus en plus lourdes, de gestion administrative.

De plus, il a accordé dans le cadre du budget 2004 un nouveau poste d'assistant social. Parallèlement, il a adopté une

ordonnance relative à la médiation en matière de juridiction pénale des mineurs, créant un bureau de la médiation. Celui-ci devrait alléger la charge de travail de la Chambre. Cet effet ne se fera toutefois sentir qu'en 2005.

D. Barreau

La Commission d'examen des candidats au barreau a délivré un brevet de capacité à M. Raphaël Bourquin, M. Jean-Michel Brahier, M. Patrick Cudré-Mauroux, M^{me} Francine Defferrard, M. Xavier Deschenaux, M^{me} Stéphanie Descuves, M^{me} Claudia Dey, M^{me} Amalia Echegoyen, M. Alain Gautschi, M^{me} Carine Gendre, M. Emmanuel Grand, M. Christoph Henzen, M. Daniel Mottet, M. Frédéric Oberson, M. Sébastien Pedroli, M. Trevor J. Purdie, M. Ingo Schafer, M. Frédéric Schaller, M. Bertrand Siffert et M^{me} Gabrielle Weissbrodt.

La Commission du barreau a inscrit au Registre cantonal des avocats et des avocates douze personnes titulaires d'un brevet de capacité fribourgeois ainsi qu'un avocat titulaire d'un brevet d'un autre canton.

En outre, la Commission du barreau a délivré 34 autorisations de stage.

Etaient en activité au 31 décembre 2003:

Avocats inscrits au Registre cantonal des avocats et des avocates	120
Avocats stagiaires	77

E. Notariat

Au 31 décembre 2003, il y avait 40 notaires en exercice, dont six notaires n'entrant plus dans le calcul du nombre maximal fixé par la loi sur le notariat. Le nombre maximal des notaires fixé à 42 par la loi n'était ainsi pas atteint.

F. Assistance judiciaire en matière civile

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003, le Service de la justice a reçu 918 avis d'assistance judiciaire se répartissant ainsi:

	Assistance avec remb.*	Assistance sans remb.*	Retraits	Refus	Total
Tribunal cantonal	–	16	2	15	33
Tribunal administratif	1	35	1	4	41
Tribunal de la Sarine	18	246	5	59	328
Tribunal de la Singine	5	62	2	20	89
Tribunal de la Gruyère	11	82	1	19	113
Tribunal du Lac	7	41	1	21	70
Tribunal de la Glâne	3	43	2	4	52
Tribunal de la Broye	5	33	–	2	40
Tribunal de la Veveyse	11	35	2	11	59
Justices de paix	–	93	–	–	93
Totaux	61	686	16	155	918

* remb. = remboursement

611 listes de frais d'avocats et des greffes des justices de paix ont été payées en 2003 pour un montant de 1 186 504 fr. (1 314 505 fr. en 2002 pour 623 listes de frais), résultant des causes suivantes:

	Fr.
Actions en divorce	814 016
Actions en séparation de corps	156 819
Actions en paternité ou en désaveu	36 003
Affaires tutélaires	50 330
Affaires du droit des obligations	44 890
Recours administratifs	55 048
Divers	29 398
Total	1 186 504

G. Entraide judiciaire

Le Service de la justice procède aux transmissions nécessaires à l'entraide judiciaire internationale. En 2003, il a traité cinq demandes provenant d'autorités judiciaires d'Etat étrangers et 18 demandes provenant d'autorités judiciaires du canton.

X. Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle

1. Personnel

Le personnel comprend un chef de service, un adjoint et, depuis le 1^{er} janvier 2003, une secrétaire à mi-temps.

2. Activités

Le Service, qui relevait précédemment de la Direction de la santé et des affaires sociales, dépend depuis le 1^{er} janvier 2003 de la Direction de la sécurité et de la justice. Ses compétences, en tant qu'autorité cantonale de surveillance des fondations, ont été redéfinies, ce qui a nécessité une adaptation de la législation y relative. Ses bureaux se trouvent aujourd'hui à la rue Joseph-Piller 11. Toutes les fondations et institutions de prévoyance qui relèvent de la surveillance cantonale, leurs organes de contrôle et leurs experts, ont été informés par circulaire du 25 février 2003.

Le Service examine les documents (comptes, rapport d'activité) que les fondations et les institutions de prévoyance sont tenues de lui remettre chaque année, avec le rapport de leur organe de contrôle. Le rapport de l'expert en prévoyance professionnelle est remis périodiquement, à savoir tous les trois à cinq ans (annuellement depuis le 01.01.2003 pour toutes les institutions de prévoyance LPP qui présentent un découvert actuariel). Le Service doit recevoir les communications des institutions de prévoyance enregistrées lorsque les cotisations réglementaires n'ont

pas été versées par l'employeur dans les trois mois suivant leur échéance et il prend les mesures nécessaires. Il examine les projets de statuts, de règlements ou de modifications de ceux-ci, et vérifie les documents remis dans le cadre de liquidations ou de fusions en vue des décisions de l'autorité de surveillance. Le Service tient le registre cantonal de la prévoyance professionnelle, obligatoire pour les institutions de prévoyance qui appliquent au minimum le régime de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP). Il dénonce aussi à l'institution supplétive les employeurs qui ne remplissent pas leurs obligations à l'égard de la LPP; il s'agit de 193 cas en 2003 (70 dossiers en 2002). Le Service est également sollicité par des tiers pour donner des renseignements relatifs à la LPP.

En 2003 et vu les mauvais résultats économiques, depuis fin 2000, les déficits comptables et les déficits techniques ou «actuariels» des institutions de prévoyance augmentent. Le Service a adressé plusieurs circulaires aux institutions de prévoyance et a pu répondre à l'autorité fédérale, dans le délai fixé au 30 septembre, que les cas pour le canton s'élevaient à 15 % de l'ensemble des dossiers LPP.

3. Données statistiques

Le registre des fondations compte, au 31 décembre 2003, 93 dossiers se rapportant à des institutions de prévoyance inscrites dans le registre de la prévoyance professionnelle et 164 concernant des fondations ayant adopté le régime de la prévoyance sur-obligatoire; désormais il s'agit d'environ 170 institutions qui continuent à faire l'objet d'une procédure de mise en liquidation totale et de radiation. 30 dossiers ont pu être traités en 2003. 258 dossiers ont trait à des fondations classiques.

XI. Service de législation

1. Le SLeg a poursuivi et achevé l'adaptation de la législation cantonale à la nouvelle loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LOCEA). Il a préparé l'adaptation matérielle des parties 7 à 9 du RSF (ordonnance d'adaptation 3). Parallèlement, il a mené les travaux relatifs à l'adaptation terminologique de toute la législation, en vue de son insertion dans les publications systématiques (RSF, BDLF).
2. Le SLeg a été étroitement associé aux autres aspects de la mise en œuvre de la LOCEA. Il a ainsi participé au groupe de travail qui traite des règles générales sur l'organisation des unités administratives subordonnées. Il a aussi pris une part active aux divers projets consacrés à l'information du public: collaboration à la définition du projet relatif à une loi dans ce domaine; participation au groupe de travail chargé de proposer des dispositions d'exécution des articles 8 et 9 LOCEA et établissement d'un avant-projet partiel d'ordonnance en la matière; représentation au sein de la Commission «Fri-Info». Il a par ailleurs entrepris des travaux préparatoires en vue de l'élaboration des règles générales sur les commissions prévues à l'article 53 LOCEA. Enfin, il a poursuivi les travaux préparatoires d'un avant-projet de règlement sur l'élaboration des actes législatifs, qui est en lien avec la LOCEA sur de nombreux points (par ex.: rôle des services centraux; procédures de consultation et de coordination).
3. Conformément à l'ordonnance du 10 février 2003, le SLeg a procédé à la 30^e mise à jour du RSF au 1^{er} janvier 2003, sous la forme d'une réimpression de tous les textes de ce recueil, pour tenir compte notamment des très nombreuses modifications liées à l'adaptation à la LOCEA et de la nouvelle législation sur le personnel. Comme les travaux de réimpression du RSF se sont étendus jusqu'en novembre, le Répertoire n'a pas été édité en 2003.

Le SLeg a assuré en outre la mise à jour hebdomadaire d'un complément actualisé des Tables des matières semestrielles du RSF, en français et en allemand. Disponible sur l'Internet, ce complément mentionne toutes les modifications législatives publiées dans le ROF depuis la dernière mise à jour du RSF.

Le SLeg s'est également occupé de la mise à jour de plusieurs livrets d'actes législatifs.
4. Le SLeg gère la Banque de données de la législation fribourgeoise (BDLF); il assume le traitement et l'insertion des modifications intervenues.
 - a) Le SLeg a procédé à 2 mises à jour de la BDLF, dans les deux langues officielles. A la fin 2003, la BDLF était à jour au 1^{er} janvier 2003 et offrait en outre un historique à partir du 1^{er} juillet 1996.
 - b) Le site Internet du SLeg comportant la BDLF a reçu en 2003 plus de 165 000 visites, soit environ 450 visites par jour.
- c) La version française de la BDLF a été publiée sur un CD-ROM édité par la Chancellerie de l'Etat de Genève, aux côtés de la législation fédérale et de celle d'autres cantons.
- d) La BDLF a fait l'objet d'une importante mutation technologique, qui se traduit notamment par une amélioration des fonctions de recherche et par la disponibilité des textes aux formats Word et PDF. Cette mutation a exigé la conversion de plus de 6000 fichiers et l'adaptation de tous les instruments de travail.
5. Le SLeg gère deux sites électroniques, l'un sur l'Intranet et l'autre sur l'Internet, qui offrent de nombreuses informations sur la législation et la technique législative fribourgeoises. Accessoirement, le SLeg a fourni des conseils et de l'assistance à d'autres services disposant d'un site, particulièrement pour leurs pages concernant les bases légales de leurs activités.
6. Le SLeg a suivi les travaux d'élaboration de la nouvelle Constitution cantonale. Outre sa participation au comité de suivi, il a fourni une détermination approfondie sur plusieurs points du projet mis en consultation par la Constituante et a tenu par la suite des séances avec les conseillers juridiques de celle-ci sur divers aspects du projet.
7. Le SLeg a collaboré sous diverses formes avec les Directions et services à l'élaboration de la législation spéciale.
 - a) Le SLeg a examiné une cinquantaine de projets législatifs et fait ensuite part de ses observations à la Direction concernée. Parmi les objets relevant du Grand Conseil, on peut citer en particulier les avant-projets de lois sur la protection civile, sur le Bureau et la Commission de l'égalité hommes-femmes et de la famille, sur l'état civil, sur la mensuration officielle et sur la modification de la loi sur le registre foncier. Parmi les projets relevant du Conseil d'Etat, on peut citer notamment les projets de règlements ou d'ordonnances sur la profession d'avocat, sur la médiation pénale des mineurs, sur les prisons, sur la surveillance de la faune, de la pêche et de la flore, sur l'assurance des animaux de rente et sur le personnel de l'Etat.
 - b) Le SLeg a établi une dizaine de rapports et avis de droit, à l'intention notamment du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale; on peut citer ici les avis sur le champ d'application de la «convention des conventions» et sur les tribunaux de flagrants délits.
 - c) Le SLeg a été associé à la préparation de réponses qui devaient être données à des consultations sur des projets fédéraux ou a préparé de telles réponses, dont celle relative à la révision totale de la loi fédérale sur les publications officielles.
8. Le prototype pour une application de suivi des travaux dans le domaine législatif a été présenté à fin mars aux représentants de la Chancellerie et de la

Conférence des secrétaires généraux, qui ont approuvé le concept et le prototype et ont planifié son implémentation dans les Directions après une phase pilote confiée à la DSAS. Ainsi s'est achevé le mandat de conception du prototype que le Conseil d'Etat avait confié au SLeg en février 2000. La responsabilité pour la suite des opérations de mise en œuvre (phase pilote, mise au point et acceptation de l'application, implémentation dans les Directions) incombe désormais à la Chancellerie et au SITel, en collaboration avec la Conférence des secrétaires généraux.

9. Le SLeg a procédé à deux mises à jour des Directives de technique législative (DTL), contenant notamment une fiche sur les dispositions d'organisation figurant dans les actes législatifs. Avec l'aide des traducteurs et traductrices des Directions et de la Chancellerie, il a publié la version allemande d'une partie des fiches des DTL. Il a également entrepris l'élaboration d'une fiche sur le droit transitoire et d'un index facilitant la consultation des quelque 200 fiches du classeur des DTL. Le classeur des DTL fournit non seulement des instructions techniques relatives à la planification et à la rédaction dans le domaine législatif, mais également des informations générales en relation avec le processus législatif. Le SLeg a aussi fourni régulièrement aux Directions et services des renseignements sur la technique législative à suivre dans leurs projets.
10. Le SLeg a collaboré avec l'Institut de droit européen à l'organisation de cours de formation continue destinés aux collaborateurs et collaboratrices de l'Etat.
11. Le SLeg est représenté au sein du comité de rédaction de la Revue fribourgeoise de jurisprudence. Il apporte en outre son soutien technique à la publication des différents numéros de cette revue et établit le répertoire annuel de celle-ci.
12. De l'activité du SLeg en 2003, relevons encore ce qui suit.

Le SLeg a fourni régulièrement des renseignements sur la législation fribourgeoise.

Dans le cadre de la formation continue du personnel de l'Etat, il a animé un séminaire consacré à une introduction générale au droit et a dispensé un cours aux nouveaux collaborateurs et collaboratrices de l'Etat sur les trois Pouvoirs et les principes de l'activité administrative.

Le SLeg assume lui-même de nombreuses tâches en relation avec l'utilisation de l'informatique au sein du service, comme l'installation de logiciels, la formation du personnel, ainsi que le développement de macro-commandes et de modèles pour le traitement de texte. Le passage à Office XP a exigé l'adaptation de tous les modèles et la réécriture de la plupart des macro-commandes, après une formation appropriée auprès d'un spécialiste externe.

Plusieurs membres du SLeg ont participé à des colloques ou cours de formation.

XII. Office de la circulation et de la navigation

L'activité de l'Office de la circulation et de la navigation fait l'objet d'un rapport particulier.

XIII. Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments

L'activité de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments fait l'objet d'un rapport particulier.

XIV. Ministère public

14.1 Personnel

Après plus de quatre ans au Ministère public, M^e Marc Bugnon a quitté son activité de substitut du Procureur général, le 30 juin 2003, pour l'instruction pénale.

Pour le remplacer, le Conseil d'Etat a nommé M^e Fabien Gasser, qui est entré en fonction le 1^{er} juillet 2003.

En raison de l'augmentation des affaires dévolues de par la loi au Ministère public, le Conseil d'Etat lui a accordé un crédit supplémentaire pour 2003. Sur la base de ce crédit, M^e Nora Seravalli a été engagée comme substitut du Procureur général pour douze mois.

En juin 2003, M^e Raphaël Bourquin a réussi son brevet d'avocat. Il a poursuivi son activité au Ministère public, en augmentant son taux de travail à 100 % dès le 1^{er} septembre 2003, pour pallier l'incapacité de travail de M^{me} le Procureur général, victime d'un grave accident de la circulation.

M^{me} Anne Marro, jusqu'alors secrétaire, a été nommée cheffe de bureau en remplacement de M. Theurillat, parti à la retraite.

Pour occuper le poste de M^{me} Marro, ont été engagées successivement M^{me} Sandra Tibi du 1^{er} janvier au 30 septembre 2003, puis dès le 1^{er} octobre 2003 M^{me} Christine Fragnière.

14.2 Affaires pénales

La statistique générale entraîne les commentaires suivants:

- les comparutions devant les tribunaux de première instance ne cessent d'augmenter. Depuis 2000, elles ont presque doublé (2000: 126; 2003: 218);
- la participation aux enquêtes pénales est en très légère diminution (194 au lieu de 219). Toutefois, de plus en plus fréquemment, chaque affaire concerne plusieurs prévenus, dont parfois quelques dizaines. Ce type d'affaires a pour conséquence de nombreuses heures d'auditions et de confrontations;
- les comparutions devant la Cour d'appel sont elles aussi en nette hausse (35 au lieu de 14). Quant aux recours interjetés par le Ministère public, trois sur cinq ont été admis;

- sur six recours interjetés auprès de la Chambre pénale, cinq ont été admis;
- les réponses motivées aux recours en appel interjetés par la défense sont restées identiques à celles de l'année précédente;
- en 2003, les officiers du Ministère public ont examiné 225 dossiers avant de décider de leur participation aux enquêtes pénales, soit une augmentation de 152 dossiers depuis le 1^{er} janvier 2001;
- les jugements de première instance et les ordonnances pénales soumis au contrôle du Ministère public sont en très forte augmentation; de 27 117 en 2002, ils ont été au nombre de 32 020 en 2003;
- les affaires en langue allemande représentent le 25 % des dossiers pendants au Ministère public.

14.3 Affaires civiles

Le Service cantonal de l'Etat civil informe régulièrement le Ministère public des mariages conclus entre un époux suisse et un étranger ne respectant pas les exigences légales helvétiques. Deux actions en nullité de mariage ont été ainsi interjetées auprès des tribunaux civils. Des dénonciations pénales pour contrainte et bigamie ont été déposées auprès de l'autorité d'instruction.

14.4 Affaires administratives

Le nombre de recours administratifs est stable. Les décisions attaquées concernent, en 2003, toujours des questions relatives au statut du personnel.

14.5 Remarques générales

Le Ministère public constate les pratiques divergentes des tribunaux en matière d'expulsion pénale. Lorsqu'un refoulement administratif a déjà été prononcé, certains tribunaux renoncent à assortir la condamnation d'une décision d'expulsion pénale.

Dans l'affaire de trafic de stupéfiants où 43 prévenus sont mis en cause, les premières ordonnances de renvoi devant les tribunaux ont été rendues. Certains prévenus ont déjà été condamnés par ordonnance pénale, d'autres ont bénéficié de classement ou de non-lieu, d'autres encore, mineurs, ont été jugés par la Chambre pénale des mineurs.

L'affaire du Château de Middel, pour laquelle le Ministère public avait obtenu une condamnation pour assassinat du Tribunal cantonal avec une aggravation de la peine de dix à douze ans, s'est terminée, après un recours du condamné au Tribunal fédéral, par un nouveau jugement pour meurtre et le maintien de la peine à dix ans de réclusion.

Statistique générale

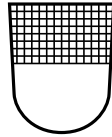
	2002	2003
Comparutions devant les TP de première instance	181	218
Participations aux enquêtes pénales	219	194
dont obligatoires	182	
dont urgentes	12	
Comparution devant la Cour d'appel	14	35
Visa de jugements et ordonnances pénales	27 117	32 020
Oppositions	6	6
Demandes de rédaction intégrale	7	8
Recours en appel	7	5
Admis	2	3
Rejetés	3	2
Recours à la Chambre pénale	15	6
Admis	3	5
Rejetés	7	1
Réponses motivées à la Chambre pénale	113	84
Demandes d'observations de la Chambre pénale	156	213
Réponses motivées aux recours en appel	40	40
Pourvoi en nullité	–	1
Réponses à des pourvois en nullité au TF	–	18
Réponses à des recours de droit public au TF	5	19
Examen de dossier pour décider de la participation aux enquêtes pénales	183	225
Affaires dénoncées aux Juges d'instruction	2	2
Recours administratifs déposés	7	7
Recours administratifs liquidés	6	4
Instructions ouvertes	137	114
Instructions liquidées	26	18
Instructions pendantes	132	120
Dossiers en première instance	83	104
Recours pendants	45	33

XV. Etablissements de Bellechasse

L'activité des Etablissements de Bellechasse fait l'objet d'un rapport particulier.

XVI. Autorité cantonale de surveillance en matière de protection des données

L'activité de l'Autorité cantonale de surveillance en matière de protection des données fait l'objet d'un rapport particulier.



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2003

Direction
des institutions, de l'agriculture
et des forêts

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2004

Table des matières

Direction	5	Service de l'agriculture	20
I. Législation	5	I. Encouragement à l'agriculture	20
1. Lois et décrets	5	1. Généralités	20
2. Ordonnances et règlements	5	2. Personnel	20
II. Généralités	6	3. Préposés locaux	20
III. Personnel	7	4. Bail à ferme agricole pour parcelles	20
IV. Affaires contentieuses	7	5. Surface agricole utile (SAU)	20
V. Autorité foncière cantonale	7	6. Contributions agricoles	20
1. Droit foncier rural	7	7. Elevage bovin	21
2. Bail à ferme agricole	7	8. Elevage chevalin	22
VI. Commission et Bureau de l'égalité hommes- femmes et de la famille	7	9. Elevage porcin, ovin et caprin	23
VII. Exercice des droits politiques	8	10. Viticulture	23
1. Elections	8	11. Patentes de commerce de bétail	24
2. Votations	9	12. Aménagement du territoire	24
VIII. Préfectures	9	13. Protection de l'environnement	24
1. Généralités	9	14. Protection de la nature	24
2. Personnel et administration	9	II. Vignes	25
3. Activités judiciaires et administratives	9	Service des améliorations foncières	26
4. Activités au niveau communal	10	1. Généralités	26
5. Collaboration intercommunale	11	2. Activités	26
Service de l'état civil et des naturalisations	16	Institut agricole de l'Etat de Fribourg ..	29
1. Généralités	16	1. Généralités	29
2. Etat civil	16	2. Formation professionnelle	29
3. Naturalisations	17	3. Stations agricoles et laitière et services de l'IAG	30
Service des communes	18	Service vétérinaire	31
1. Généralités	18	1. Généralités	31
2. Personnel	18	2. Personnel	31
3. Surveillance et décisions y relatives	18	3. Activités	31
4. Comptabilité	18		
5. Associations de communes	18		
6. Activités de gestion-conseil	18		
7. Rapports entre l'Etat et les Eglises	18		
8. Autres activités	19		
9. Statistiques	19		

Service des forêts et de la faune 33

I. Forêts	33
1. Généralités	33
2. Personnel	33
3. Projets d'innovation	33
4. Formation	33
5. Dangers naturels	34
6. Promotion du bois	34
7. Protection de la nature en forêt	34
8. Projets techniques	35
9. Planification forestière	36
10. Statistique forestière	36
11. Dégâts aux forêts	36
12. Mesures de sylviculture	37
13. Police forestière	37
II. Chasse, faune et pêche	37
1. Administration	37
2. Chasse	38
3. Pêche	38

Direction

Les chiffres () sont ceux du compte rendu 2002

I. Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets d'une part et des ordonnances et règlements publiés dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF) d'autre part, dans les domaines relevant de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, est la suivante:

1. Lois et décrets

- Décret du 12 décembre 2002 relatif à l'aide financière de l'Etat pour les travaux de l'assemblée constitutive de l'agglomération de Fribourg
- Loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente (LAAR)
- Décret du 25 mars 2003 relatif aux naturalisations
- Décret du 26 juin 2003 prorogeant le décret relatif à l'encouragement aux fusions de communes
- Décret du 26 juin 2003 sur l'application de méthodes culturales préservant le sol agricole
- Décret du 25 juin 2003 relatif aux naturalisations
- Décret du 12 septembre 2003 relatif aux naturalisations
- Décret du 12 septembre 2003 relatif à la fusion des communes de La Corbaz, Cormagens et Lossy-Formangueires
- Décret du 12 septembre 2003 relatif à la fusion des communes de Mannens-Grandsivaz et Montagny
- Décret du 12 septembre 2003 relatif à la fusion des communes de Besencens, Fiaugères et Saint-Martin
- Décret du 8 octobre 2003 relatif à la fusion des communes de Bouloz, Pont et Porsel
- Décret du 8 octobre 2003 ratifiant deux concordats sur la pêche
- Décret du 6 novembre 2003 relatif à la fusion des communes d'Enney, Estavannens et Villars-sous-Mont
- Décret du 6 novembre 2003 relatif à la fusion des communes de Chavannes-les-Forts, Prez-vers-Siviriez, Siviriez et Villaraboud
- Décret du 6 novembre 2003 relatif à la fusion des communes de La Neirigue et Vuisternens-devant-Romont
- Décret du 6 novembre 2003 relatif à la fusion des communes du Crêt, Grattavache et Progens
- Loi du 6 novembre 2003 instituant un Bureau et une Commission de l'égalité hommes-femmes et de la famille
- Décret du 2 décembre 2003 relatif à la fusion des communes de Berlens et Mézières
- Décret du 2 décembre 2003 relatif à la fusion des communes de Middles et Torny-le-Grand
- Décret du 2 décembre 2003 relatif à la fusion des communes d'Aumont, Frasses, Granges-de-Vesin et Montet (Broye)
- Loi du 2 décembre 2003 modifiant la loi déterminant le nombre et la circonscription des districts administratifs
- Décret du 2 décembre 2003 relatif aux naturalisations.

2. Ordonnances et règlements

- Ordonnance du 17 décembre 2002 modifiant l'annexe du règlement d'exécution de la loi sur l'état civil
- Ordonnance du 21 janvier 2003 de la Constituante du canton de Fribourg modifiant le règlement de la Constituante du canton de Fribourg (présidence 2004)
- Ordonnance du 4 février 2003 concernant les indemnités à allouer dans le cadre de la lutte contre les pneumonies porcines
- Ordonnance du 25 février 2003 modifiant le règlement sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles
- Ordonnance du 24 mars 2003 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur l'état civil
- Ordonnance du 8 avril 2003 fixant les conditions d'alpage
- Arrêté du 19 mai 2003 de la Commission intercantonale de la pêche dans le lac de Neuchâtel concernant la pêche à la gambe dans le lac de Neuchâtel en 2003
- Règlement du 19 mai 2003 de la Commission intercantonale de la pêche dans le lac de Neuchâtel d'exécution du concordat sur la pêche dans le lac de Neuchâtel
- Règlement du 19 mai 2003 de la Commission intercantonale de la pêche dans le lac de Neuchâtel sur l'exercice de la pêche dans le lac de Neuchâtel en 2004, 2005 et 2006
- Règlement du 19 mai 2003 de la Commission intercantonale de la pêche dans le lac de Morat d'exécution du concordat sur la pêche dans le lac de Morat
- Règlement du 19 mai 2003 de la Commission intercantonale de la pêche dans le lac de Morat sur l'exercice de la pêche dans le lac de Morat en 2004, 2005 et 2006
- Ordonnance du 20 mai 2003 modifiant le règlement sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes
- Ordonnance du 20 mai 2003 modifiant le règlement sur l'exercice de la chasse

- Ordonnance du 20 mai 2003 sur l'exercice de la chasse en 2003, 2004 et 2005
- Ordonnance du 20 mai 2003 concernant les zones protégées pour les animaux sauvages
- Ordonnance du 20 mai 2003 concernant la régulation du cheptel des bouquetins en 2003
- Ordonnance du 27 mai 2003 modifiant l'ordonnance relative à la classification des communes pour les années 2003 et 2004
- Ordonnance du 27 mai 2003 prorogeant l'arrêté fixant les participations financières et les taxes pour l'élimination des déchets animaux
- Ordonnance du 27 mai 2003 prorogeant l'arrêté fixant les primes dues à l'Etablissement cantonal d'assurance contre la mortalité du bétail et l'estimation maximale des espèces assurées
- Ordonnance du 3 juin 2003 relative à la Commission cantonale pour les questions d'aumônerie
- Ordonnance du 21 octobre 2003 concernant la réserve forestière La Leyte-Motélon, sur le territoire de la commune de Charmey
- Règlement du 21 octobre 2003 concernant l'exercice de la pêche concédé par permis en 2004, 2005 et 2006
- Ordonnance du 21 octobre 2003 fixant les conditions de mise aux enchères et d'affermage des lots de pêche pour la période 2004-2009
- Ordonnance du 21 octobre 2003 déterminant les cours d'eau affectés à l'élevage pour la période 2004-2009
- Ordonnance du 24 octobre 2003 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts concernant les cours d'eau mis à la disposition de la Fédération fribourgeoise des sociétés de pêche pour l'élevage durant les années 2004 à 2009
- Ordonnance du 3 novembre 2003 d'exécution de la loi sur l'assurance des animaux de rente
- Ordonnance du 11 novembre 2003 fixant le montant de la contribution cantonale à l'estivage pour l'exercice 2003
- Ordonnance du 25 novembre 2003 concernant la réserve forestière Grand-Paine – Auta-Chia, sur le territoire de la commune de Cerniat
- Ordonnance du 16 décembre 2003 sur la surveillance de la faune, de la flore, de la chasse et de la pêche (OSurv)
- Ordonnance du 16 décembre 2003 concernant la réserve forestière Galm Sud, sur le territoire des communes de Gurmels et de Jeuss et sur celui du Staatswald Galm
- Ordonnance du 16 décembre 2003 prorogeant l'arrêté relatif au soutien à l'écoulement du bétail de rente et de boucherie.

II. Généralités

Suite à la réorganisation des attributions des directions du Conseil d'Etat et de la Chancellerie d'Etat (OADir), liée à l'application de la loi du 16 octobre 2001 sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LOCEA), la Direction de l'intérieur et de l'agriculture (DICA) s'est vu attribuer une nouvelle dénomination. Elle portera désormais le nom de Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF), qui comporte ainsi les trois principaux domaines relevant de ses compétences. Ses principales attributions sont ainsi restées les mêmes, un seul changement ayant été apporté par la création d'un nouveau service, celui de l'Etat civil et des naturalisations (SECiN).

Ce nouveau service est ainsi constitué de l'ancien Service de l'état civil subordonné à l'ancienne Direction de la justice, de la police et des affaires militaires (JPM) et du secteur des naturalisations de l'ancien Département de l'intérieur.

Outre les activités figurant en tête des rapports de chaque service, la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts s'est occupée des principaux dossiers suivants ou a accompli les tâches particulières suivantes:

- 1) Dans le cadre du projet de révision totale de la constitution, le comité de suivi, rattaché administrativement à la DIAF et dont la présidence est assurée par le Conseiller d'Etat, directeur, a été spécialement chargé, en collaboration étroite avec les Directions, de préparer la réponse du Conseil d'Etat à la procédure de consultation sur l'avant-projet de la nouvelle constitution. Il s'est occupé, également avec les Directions, de conduire les travaux d'évaluation des coûts qui pourraient être générés par ce nouveau texte constitutionnel. Cette estimation a été faite à la demande de la Constituante.
- 2) Le 6 novembre 2003, le Grand Conseil a adopté la loi instituant un Bureau et une Commission de l'égalité hommes-femmes et de la famille. Ainsi, de caractère provisoire, le statut de ces deux organismes se voit renforcé à la fois par son intégration dans l'administration cantonale et par l'institutionnalisation de ses missions qui sont pour l'ensemble restées les mêmes.
- 3) Dans le cadre des activités du nouveau Service de l'Etat civil et des naturalisations (SECiN), le projet important de réorganisation de l'état civil a été mené à chef. Simultanément une révision fondamentale de la loi cantonale sur l'état civil a été entreprise.
- 4) Concernant les activités se rapportant au domaine des communes, l'effort principal a, cette année encore, porté sur le processus de fusions, qui a vu de nombreuses communes mener à chef leur projet. Au 31 décembre 2003, le canton compte ainsi 202 communes.

Dans le cadre des travaux de répartition des tâches entre l'Etat et les communes, la collaboration de la DIAF au projet de réforme des structures sanitaires fribourgeoises a été poursuivi. Un rapport a été déposé auprès du Conseil d'Etat, ce rapport fait l'objet d'une consultation.

S'agissant de la péréquation intercommunale, un mandat d'expert a été confié au Dr Bernard Dafflon, profes-

seur à l'Université de Fribourg. Un rapport a été déposé à la fin de l'année.

Enfin, la DIAF a dû se charger des dossiers concernant les communes de Vuisternens-en-Ogoz et d'Avry dans le cadre des activités de haute surveillance des communes par le Conseil d'Etat, au vu des difficultés particulières qu'ont connu les conseils communaux de ces deux communes et de la nécessité d'ouverture d'une enquête administrative

- 5) Sur le plan agricole, la loi sur l'assurance des animaux de rente a été adoptée par le Grand Conseil. Les dispositions réglementaires d'application ont été conduites à chef et adoptées par le Conseil d'Etat, qui a également validé une séparation des activités entre le Service vétérinaire et l'Etablissement d'assurance des animaux de rente SANIMA. Trois projets sont à l'étude dans le cadre de la poursuite des travaux d'élaboration d'une nouvelle loi cantonale sur l'agriculture. Ils concernent la politique coordonnée d'élevage, la revitalisation de l'économie alpestre et l'optimisation des contrôles en agriculture.
- 6) Enfin, dans le domaine forestier, les activités du Conseil d'Etat ont été particulièrement orientées sur la lutte contre une nouvelle attaque de bostryche, consécutive aux dégâts de l'ouragan «Lothar», ainsi qu'à la poursuite de la mise en place des corporations de triage. Dans le domaine de la surveillance de la chasse, de la faune et de la pêche, le projet d'ordonnance y relatif a été adopté et les normes d'application mises en place.

III. Personnel

M^{me} Karin Kopp traductrice a succédé dès le 1^{er} février à M^{mes} Karin Weber et Christine Zellmeyer, employées à temps partiel, avec la charge d'assurer toutes les traductions de la DIAF.

M. Christophe Maillard, avocat, a repris quant à lui, la fonction de conseiller juridique de la direction, dès le 1^{er} mai, en remplacement de M. Pierre Oberson.

M^{me} Denise Firmann, collaboratrice administrative et adjointe à l'assistante de direction a remplacé à ce poste M^{me} Patricia Roulin-Nicolet dès le 1^{er} juillet 2003.

IV. Affaires contentieuses

La Direction connaît en principe des recours contre les décisions des services qui lui sont subordonnés (art. 116 al. 1 CPJA), ainsi que des autres recours que la loi place dans sa compétence. Elle doit également statuer sur des oppositions en matière forestière.

Recours liquidés:	23
Recours pendants au 31.12.2003:	8
Oppositions liquidées:	1
Oppositions pendantes:	1

La Direction a en outre instruit cinq cas de prétentions en responsabilité civile en vue de la préparation de la détermination du Conseil d'Etat. Un cas de prétention en responsabilité civile est encore pendant.

V. Autorité foncière cantonale

1. Droit foncier rural

L'Autorité foncière cantonale (AFC), dont le secrétariat est assuré par le personnel rattaché au secrétariat général de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, est chargée d'appliquer, en qualité d'autorité administrative de première instance, la loi fédérale sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991.

Elle a ainsi traité 466 (483) requêtes dont:

- 302 décisions se rapportant respectivement à des autorisations de partage matériel (art. 58 al. 1 LDFR), de morcellement (art. 58 al. 2 LDFR), d'acquisitions d'entreprises ou d'immeubles agricoles (art. 60 LDFR)
- 116 décisions portant sur l'assujettissement au droit foncier rural d'immeubles situés en zone agricole
- 44 décisions de fixation du prix licite (art. 66 LDFR)
- 4 décisions se rapportant à une autorisation de dépassement de la charge maximale (art. 76 ch. 2 LDFR).

Aucune décision n'a fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif.

2. Bail à ferme agricole

Conformément aux compétences qui lui sont assignées par la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole, l'Autorité foncière a été saisie de 85 (91) requêtes, soit:

- 23 portant sur la réduction de la durée de bail
- 11 portant sur la détermination du fermage licite
- 11 affermages par parcelles d'entreprises agricoles
- 40 approbations de fermage d'entreprises agricoles.

Elle a, en outre, admis 4 oppositions au fermage de baux à ferme formulées par le Service de l'agriculture et procédé à 4 réductions du fermage.

Ces dossiers ont été traités lors de 12 séances plénières et de séances hebdomadaires avec effectif restreint (décisions par voie présidentielle).

VI. Commission et Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille

Le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille est un organe de conseil, de consultation, d'information, de promotion, d'exécution et de contrôle pour toutes les questions relevant de l'égalité des droits entre femmes et hommes et de la politique familiale.

Parmi les principales tâches accomplies par le Bureau, il y a lieu de relever:

- La présidence et la co-présidence de la Commission cantonale pour une politique familiale globale; l'organisation et la tenue des séances plénières (6 séances) et des 4 groupes de travail (11 séances), invitation de deux experts, M^{me} B. Despland et M. A. Berset; l'élaboration d'une consultation écrite auprès des membres sur les priorités en matière de politique familiale; la coordination et la compilation des contributions des groupes de travail ainsi que les travaux en vue de l'élaboration d'un rapport;
- La coordination des séances du groupe de travail interdisciplinaire (police, justice, social, santé, aide aux victimes, préfectures) sur la violence conjugale; la préparation, la coordination et la rédaction finale d'un rapport du groupe de travail interdisciplinaire intitulé «Violence conjugale dans le canton de Fribourg: analyse et catalogue des mesures» remis au Conseil d'Etat en juillet 2003; l'organisation d'une conférence de presse en novembre 2003 sur la situation et les mesures envisagées dans la lutte contre la violence conjugale sur le plan cantonal; l'élaboration d'une carte d'urgence à l'intention des personnes victimes de violence conjugale en vue d'une large campagne de diffusion en janvier 2004;
- L'élaboration du message et la préparation du projet de loi pour l'institutionnalisation du Bureau et de la Commission de l'égalité homme-femme et de la famille; la rédaction de la synthèse de la consultation restreinte auprès des partis politiques et des associations concernées;
- La poursuite et fin du projet «Stages pour jeunes filles dans des métiers atypiques» mené en partenariat avec le Service de la formation professionnelle et le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes du Canton de Fribourg dans le cadre de l'arrêté fédéral sur les places d'apprentissage APA II; la préparation de l'évaluation finale; la collaboration avec l'Ecole des ingénieur-e-s de Fribourg pour des stages atypiques; la participation et l'organisation – pour la 3^e année consécutive – de la «Journée des Filles» sur le plan cantonal, campagne nationale de 16 plus (1270 filles y ont participé dans le canton de Fribourg);
- Les consultations, accompagnements et réponses aux demandes émanant de personnes privées à propos de discriminations dans la vie professionnelle (notamment au sein de l'Etat) concernant le salaire, le statut et le temps de travail; les conseils et informations aux personnes privées au sujet des allocations familiales, du congé maternité, du divorce, des conditions de travail au sens large (attribution des tâches, temps partiel, etc.);
- Les prises de position et réponses données à des consultations (11 consultations internes entre juin et octobre 2003);
- La collaboration aux travaux des Conférences Suisse et Latine des déléguées à l'égalité; la participation au

groupe de travail «violence» de la CSDE; la reprise de plusieurs campagnes au niveau cantonal: l'organisation d'une conférence de M^{me} Lynn Mackenzie, économiste, sur son étude «la crèche est rentable, c'est son absence qui coûte»; la promotion du nouveau site Internet www.leg.ch sur la jurisprudence en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail; la préparation d'une campagne de sensibilisation sur le harcèlement sexuel au travail auprès des entreprises fribourgeoises, avec le soutien de l'Inspection cantonale du travail; la participation à un groupe de travail sur la publicité sexiste;

- L'organisation d'une rencontre-débat avec les candidates fribourgeoises aux élections nationales de l'automne 2003;
- L'organisation et la participation à plusieurs modules de formation donnés à l'intention des médiatrices et médiateurs scolaires sur la prévention de la violence chez les jeunes dans les rapports amoureux «sortir ensemble et se respecter»;
- Les contacts avec les médias (communiqués de presse et interviews);
- La collaboration avec Espace Femmes pour la publication de la brochure «Femmes de ménage. Mode d'emploi pour un contrat de travail correct»;
- Le secrétariat du Club du Grand Conseil pour les questions familiales, réactivé au début de la législature. Le BEF a été invité à lui présenter ses activités;
- L'intervention sur le langage épïcène auprès de la Commission de rédaction de la Constituante (janvier 2003).

Enfin, le Bureau se charge du secrétariat de la Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail (LEg: loi fédérale sur l'égalité). Cette Commission a siégé à 2 reprises en 2003. Actuellement, 4 situations sont en procédure.

Le Bureau assure le secrétariat de la Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille. La Commission conseille le Bureau et soutient son activité. Elle assure également la liaison avec les associations intéressées. Elle a tenu 3 séances plénières et une séance de prise de position dans des consultations; la délégation s'est réunie 3 fois pour régler les affaires courantes. Les membres de la Commission ont participé et contribué au bon déroulement de plusieurs manifestations organisées par le Bureau.

VII. Exercice des droits politiques

Sur proposition de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, le Conseil d'Etat a pris les arrêtés suivants:

1. Elections

Arrêté du 3 juin 2003 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg pour le dimanche 19 octobre 2003, en vue

du renouvellement de la députation fribourgeoise au Conseil national.

Arrêté du 3 juin 2003 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg pour le dimanche 19 octobre 2003, en vue de l'élection de la députation fribourgeoise au Conseil des Etats.

2. Votations

2.1 Votations fédérales

Arrêté du 11 mars 2003 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 18 mai 2003 portant sur les objets suivants:

- Modification du 4 octobre 2002 de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (Loi sur l'armée, LAAM);
- Loi fédérale du 4 octobre 2002 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi);
- Initiative populaire du 14 mars 1997 «pour des loyers loyaux»;
- Initiative populaire du 1^{er} mai 1998 «pour un dimanche sans voitures par saison – un essai limité à quatre ans» (Initiative des dimanches);
- Initiative populaire du 9 juin 1999 «La santé à un prix abordable»;
- Initiative populaire du 14 juin 1999 «Droits égaux pour les personnes handicapées»;
- Initiative populaire du 28 septembre 1999 «Sortir du nucléaire–Pour un tournant dans le domaine de l'énergie et pour la désaffectation progressive des centrales nucléaires» (Sortir du nucléaire);
- Initiative populaire du 28 septembre 1999 «Moratoire-plus – Pour la prolongation du moratoire dans la construction de centrales nucléaires et la limitation du risque nucléaire» (Moratoire-plus);
- Initiative populaire du 26 octobre 1999 «pour une offre appropriée en matière de formation professionnelle» (Initiative pour des places d'apprentissage).

2.2 Votations cantonales

Arrêté du 11 mars 2003 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire cantonale du dimanche 18 mai 2003 portant sur les objets suivants:

- Décret du 12 février 2003 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les bâtiments destinés au Gymnase intercantonal de la Broye, à Payerne;
- Loi du 11 juin 2002 modifiant la loi sur l'exercice du commerce.

Les résultats de ces scrutins figurent au chapitre y relatif de la Chancellerie d'Etat.

VIII. Préfectures

1. Généralités

Comme pour les autres années, en plus de leurs tâches spécifiques telles qu'elles ressortent du tableau ci-après sous point 3, les préfectures ont entrepris et accompli de nombreuses activités et interventions dans le cadre de leur mission générale. Les domaines les plus importants touchés au cours de l'année sous revue ont été les fusions de communes, la collaboration intercommunale et l'information, aussi bien des collectivités locales et des membres de leurs autorités que des particuliers. Enfin, du point de vue administratif, à noter la mise en place d'un nouveau système de facturation au moyen du programme SAP.

2. Personnel et administration

2.1 Préfecture de la Sarine

Aucun changement.

2.2 Préfecture de la Singine

Aucun changement

2.3 Préfecture de la Gruyère

Aucun changement.

2.4 Préfecture du Lac

M^{me} Irène Fuchs, secrétaire a donné sa démission pour la fin juin. Son poste a été transformé en un poste de juriste à 50 %, afin de mieux pouvoir faire face à l'augmentation des travaux juridiques.

2.5 Préfecture de la Glâne

Aucun changement.

2.6 Préfecture de la Broye

Aucun changement.

2.7 Préfecture de la Veveyse

M^{me} Françoise Currat, secrétaire, a quitté la préfecture. Elle a été remplacée par M^{me} Nathalie Tâche.

3. Activités judiciaires et administratives

Le tableau ci-après présente les statistiques de ces activités, selon leur nature:

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse
Plaintes et dénonciations	8 581 (8 494)	1 066 (888)	1 613 (1 387)	1 081 (1 096)	380 (359)	1 069 (969)	451 (368)
Tentatives de conciliation	429 (499)	67 (61)	148 (168)	160 (96)	57 (64)	84 (61)	74 (65)
– ayant abouti	268 (287)	33 (41)	100 (135)	44 (34)	29 (26)	42 (38)	27 (215)
– ayant échoué, transmises au juge compétent	151 (191)	31 (20)	48 (33)	116 (55)	9 (20)	42 (23)	28 (28)
Ordonnances pénales	7 951 (7 809)	931 (774)	1 465 (1 219)	921 (939)	310 (280)	953 (740)	377 (303)
– définitives	7 810 (7 666)	911 (757)	1 436 (1 187)	886 (833)	288 (266)	930 (726)	327 (255)
– frappées d'opposition	141 (143)	20 (17)	29 (32)	35 (56)	22 (14)	23 (14)	9 (6)
Recours	371 (262)	22 (16)	94 (67)	9 (19)	19 (20)	44 (128)	20 (7)
Permis de construire	806 (796)	554 (533)	602 (569)	604 (622)	265 (273)	394 (370)	243 (234)
Nouveaux passeports	– (–)	– (867)	– (363)	– (363)	– (228)	– (285)	– (181)
Renouvellement de passeports	– (–)	1 185 (1 436)	1 240 (1 142)	1 800 (850)	488 (492)	456 (598)	278 (379)
Cartes d'identité	– (–)	– (171)	– (59)	– (90)	– (77)	– (94)	– (15)
Permis d'étrangers	– (–)	– (–)	– (–)	– (–)	– (–)	– (–)	– (–)
Privations de liberté	24 (23)	– (–)	– (–)	– (–)	– (2)	– (–)	2 (2)
Permis de chasse	351 (391)	342 (344)	575 (595)	133 (128)	144 (163)	130 (101)	171 (191)
Permis de pêche	1 569 (1 552)	1 222 (1 284)	1 572 (1 593)	1 645 (1 328)	223 (284)	597 (636)	190 (212)
Plaques de cycles et cyclomoteurs	– (–)	– (–)	– (208)	– (–)	– (–)	– (–)	– (–)
Patentes	699 (634)	– (–)	– (–)	– (–)	– (–)	– (–)	– (–)
Assistance	– (–)	– (–)	– (–)	– (–)	– (–)	– (–)	– (–)
Mises en bière	27 (13)	3 (–)	1 (4)	– (–)	3 (1)	– (–)	– (–)
Autorisations diverses	3 682 (3 602)	541 (582)	1 344 (1 264)	371 (354)	516 (550)	785 (942)	349 (319)

4. Activités au niveau communal

4.1 Préfecture de la Sarine

Des discussions quant à une éventuelle fusion ont été entamées entre les communes de Neyruz et Cottens, d'Arconciel, Ependes, Ferpicloz et Senèdes ainsi que de Corpataux-Magnedens et Rossens.

La préfecture a dû notamment intervenir dans plusieurs communes en raison de difficultés de fonctionnement du conseil communal. Il s'agit des communes de Corserey, de Vuisternens-en-Ogoz et d'Avry. Si pour Corserey des solutions ont été rapidement mises en place et la situation aplaniée, celle de la Commune d'Avry s'est aggravée. Deux rapports préfectoraux des 24 et 29 avril 2003 ont été transmis au Conseil d'Etat qui ont engendré l'ouverture d'une enquête administrative ordonnée par lui-même, avec la suspension provisoire du Conseil communal. Cette enquête a abouti à la fin de l'année à une décision de levée de la suspension provisoire du Conseil communal, la désignation d'un médiateur et d'une commission ad hoc chargée de la gestion de la zone industrielle de Rosé ayant été prononcée au début de l'année 2004. Enfin en ce qui concerne Vuisternens-en-Ogoz, le Conseil communal est à nouveau complet et apte à gérer la commune de manière normale. A noter que les deux juristes de la préfecture, Messieurs Richard Jordan et Joseph Borcard, ont pris une part importante à la gestion intérimaire de cette commune et à la restauration de la confiance à l'égard du Conseil communal.

4.2 Préfecture de la Singine

A signaler, outre l'organisation des élections fédérales, la coordination par la préfecture de l'envoi du matériel de

vote et de propagande des différents partis politiques ou groupements d'électeurs.

4.3 Préfecture de la Gruyère

Durant l'année la préfecture a procédé à la visite de 11 communes. Le préfet a ainsi terminé la visite des 31 communes du district de la Gruyère. La préfecture a coopéré aux travaux qui ont abouti à la fusion des communes d'Enney, Estavannens et Villars-sous-Mont, lesquelles ont constitué la nouvelle commune de Bas-Intyamou. Elle a poursuivi les contacts préparatoires à d'autres fusions actuellement en cours d'étude dans le district (Bulle – La Tour-de-Trême / Vallée de la Jogne / Rive droite / Rive gauche).

4.4 Préfecture du Lac

La préfecture a pris une part active aux procédures de fusion des communes du Bas et Haut-Vully qui n'a pas pu aboutir, suite au refus de l'assemblée communale du Bas-Vully. Toujours en matière de fusion, des pourparlers sont en cours dans les communes d'Agriswil et Ried, Cordast et Gurmels, Misery-Courtion et Villarepos.

Enfin, au vu de certaines difficultés intervenues au sein du Conseil communal du Bas-Vully, la préfecture, après enquête, a pu renoncer à prendre des mesures administratives en raison de la démission de plusieurs conseillers communaux qui ont aussitôt été remplacés.

4.5 Préfecture de la Glâne

Le processus de modification des structures territoriales et politiques a été poursuivi. Ainsi, quatre procédures de fusions de communes ont abouti durant l'année 2003, soit:

Mézières (fusion de Berlens et de Mézières); Sivrîez (fusion de Chavannes-les-Forts, Prez-vers-Sivrîez, Sivrîez et de Villaraboud); Torny (fusion de Torny-le-Grand et de Middel); Vuisternens-devant-Romont (fusion de La Neirigue et Vuisternens-devant-Romont).

La préfecture a ensuite initié et procédé, d'entente avec l'Association des communes de la Glâne et en collaboration avec le Secrétariat de la Région Glâne – Veveysse, à une analyse des flux financiers entre le canton et les communes, respectivement entre les communes elles-mêmes. Cela a abouti à la formulation de nouvelles propositions relativement aux clés de répartition des charges des différentes associations, ententes intercommunales ou autres.

4.6 Préfecture de la Broye

En matière de fusion, deux projets ont abouti en 2003, à savoir la réunion des communes de Montagny et Mannens-Grandsivaz en la commune de Montagny, ainsi que la constitution de la commune des Montets, regroupant les communes d'Aumont, Frasses, Granges-de-Vesin et Montet.

4.7 Préfecture de la Veveysse

La préfecture a offert sa collaboration aux processus de fusion, dans lesquels les membres des exécutifs communaux ont joué un rôle déterminant. Le Crêt, Grattavache et Progens se sont retrouvées dans une seule et même commune de La Verrerie. Besencens, Fiaugères et Saint-Martin se sont réunies pour former la nouvelle commune de Saint-Martin. Quant à Bouloz, Pont et Porsel, elles se sont unies sous le nom de Le Flon.

5. Collaboration intercommunale

5.1 Préfecture de la Sarine

- Association de communes du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français

Après de nombreuses péripéties, l'assemblée des délégués de cette Association a adopté la modification de ses statuts et ratifié la nouvelle convention entre la Ville de Fribourg et l'Association concernant la fréquentation d'élèves de l'Association des écoles du CO de la Ville de Fribourg. La voie est ainsi ouverte pour l'adoption du crédit d'investissement pour l'école du CO d'Avry au printemps 2004. L'Assemblée a également voté un crédit pour l'aménagement de pavillons provisoires destinés à accueillir en août 2004 les 160 élèves provenant des communes de Sarine-Ouest. L'installation de ces pavillons est en cours. Finalement, l'Assemblée a également voté des crédits pour l'aménagement de nouvelles cuisines à l'école du CO de Pérolles ainsi que la transformation et l'agrandissement de l'école du CO, à Marly.

- Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise (CUTAF)

Au début 2003, le comité de direction a adopté le Projet Général de la CUTAF qui fixe, conformément à la loi sur les transports, les mesures structurantes à mettre en

place à moyen terme dans le Grand Fribourg, afin d'améliorer efficacement et durablement la mobilité tout en respectant les normes environnementales. La planification financière, les priorités et l'interdépendance entre les 120 mesures définies sont parties intégrantes de ce programme de réalisation. D'une phase de planification, la CUTAF se trouve aujourd'hui en «plein chantier» et les premières subventions ont été octroyées, par l'Association, aux communes mettant en œuvre les mesures préconisées. L'année 2003 a aussi été marquée par une certaine continuité quant à la qualité de la desserte en transports publics offerte aux utilisateurs. Après une année 2002 de grands changements au niveau légal (loi modifiée sur les transports et révision statutaire relative à la clé de répartition entre les communes), 2003 bénéficie des fruits qui garantissent à terme la pérennité financière de l'Association.

- Promotion culturelle

L'année 2003 a été marquée par l'inauguration du théâtre Mummenschanz qui est intégré dans l'espace pour la culture contemporaine à Villars-sur-Glâne. Le permis pour cette nouvelle infrastructure culturelle a été délivré et les travaux commenceront au début de l'année 2004. La planification pour la salle de concert-théâtre à Fribourg a été poursuivie. Il y a lieu également de signaler la constitution d'une association de communes pour le financement de la politique culturelle dans l'agglomération fribourgeoise. Cette association a pour but de récolter des fonds et de les offrir à l'association des communes qui réalise et exploite de nouvelles infrastructures culturelles à Fribourg et à Villars-sur-Glâne. Les fonds attendus du Casino seront également versés à cette association.

- Autres collaborations intercommunales

Agglomération

Les travaux de constitution d'une agglomération fribourgeoise avancent à une cadence élevée. Ainsi, les trois commissions instaurées par l'assemblée constitutive (affaires juridiques, affaires financières et domaines d'activités) ont toutes déposé leur rapport intermédiaire. Depuis le mois d'avril, l'Assemblée constitutive et son Bureau bénéficient de l'appui d'une conseillère scientifique en la personne de M^{me} Corinne Margalhan-Ferrat. Cette dernière est engagée à 75 %.

La commission des affaires juridiques a par ailleurs commencé la rédaction des futurs statuts, en particulier de la partie générale de ces derniers. Un concept de communication est en voie d'élaboration. En effet, l'année 2004 sera principalement consacrée à la rédaction des statuts, ainsi qu'à l'information dans les communes membres du périmètre provisoire, ceci en vue des votations qui auront lieu dans les communes précitées.

Mise en place d'un Service d'aide et de soins à domicile (SPITEX)

Une commission ad hoc, présidée par le Préfet, a été mise en place pour élaborer un concept de service

d'aide et de soins à domicile selon les nouvelles dispositions légales qui requièrent que dès le 1^{er} janvier 2005 un seul service réunisse les services d'aide familiale et de soins à domicile. Avec l'aide d'un expert de l'extérieur, à savoir M. Yann Steullet de la Haute Ecole de Gestion (HEG), un concept avec diverses variantes a été élaboré et soumis aux communes du district dans le cadre d'une consultation. A une très large majorité, ces dernières se sont exprimées pour l'adoption d'un service unique avec comme support juridique une fondation de droit privé et un système centralisé au niveau administratif comportant toutefois des antennes locales pour la desservance des citoyens.

5.2 Préfecture de la Singine

- Association des communes du district pour le cycle d'orientation

Les travaux de planification pour l'agrandissement du site de Wünnewil ont été poursuivis. En particulier, un crédit destiné aux travaux de planification a été approuvé. Une autorisation de création d'un poste d'assistant social limité à trois ans, à raison d'un taux d'activité de 50 % a été donné par l'association des délégués. A noter, en particulier, le manque de personnel diplômé pour le niveau scolaire.

- Association communale pour l'hôpital, les soins à domicile et les soins médico-sociaux.

Les thèmes principaux suivants ont été traités:

- prise de position sur le rapport concernant la «Réforme des équipements fribourgeois de santé» (Réseau hospitalier fribourgeois)
- prise de position concernant le rapport H-Focus, à propos de la planification hospitalière dans le district du Lac
- équipement stratégique de l'Hôpital de Tafers
- achèvement des travaux de transformation de l'ancien hôpital
- création de sites de garderies
- exercice d'alarme et d'évacuation avec l'engagement des sapeurs pompiers
- signature de la Convention des services d'ambulance et de sauvetage avec la société Sense AG
- Région Sense

A relever les principales activités suivantes:

- transmission aux autorités cantonales pour approbation du plan directeur de la zone artisanale de Birch sur la commune de Düringen
- mise en route du projet «Energistadt Region Sense»
- démarrage du projet «Nature et Paysage» (réseau écologique)
- examen de la nouvelle politique régionale fédérale
- Association des syndicats du district de la Singine

Ont été traitées les affaires suivantes:

- étude des potentialités de collaboration entre les communes
- le développement du tourisme en Singine
- la planification hospitalière et sociale
- le statut du personnel communal
- Collaboration intercommunale avec des communes de la Sarine
 - participation aux travaux de la CUTAF
 - constitution de l'assemblée de l'agglomération fribourgeoise
 - participation de certaines communes à l'Association communale «Coriolis»

5.3 Préfecture de la Gruyère

L'activité a été concentrée essentiellement dans les domaines suivants touchant plusieurs thèmes d'intérêt régional:

- Association du Cycle d'orientation de la Gruyère:
 - Nomination des directeurs du CO de Bulle et du CO de La Tour-de-Trême et remplacement, suite à sa retraite de l'administrateur et secrétaire du comité d'école.
 - Avancement par le comité d'école de différents dossiers, tels que la procédure d'engagement de restaurateurs, la préparation de nouveaux contrats pour la location de la salle de spectacles, de l'aula et des salles de sport, la réflexion sur une nouvelle clé de répartition pour les frais de fonctionnement.
 - Poursuite des travaux de la nouvelle école de La Tour-de-Trême dans le respect du calendrier et du budget voté par les communes.
- Fondation pour les classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère:
 - Gérance des problèmes rencontrés par l'institution découlant des relations conflictuelles existant entre le directeur et un enseignant.
- Commission de district pour les soins à domicile et l'aide familiale (COSAF):
 - Prise des décisions nécessaires sur l'ensemble des demandes d'indemnités forfaitaires qui lui ont été adressées, ainsi que dans le cadre de la procédure de préavis pour l'engagement du personnel nécessaire.
- Commission de district pour les établissements médico-sociaux (CODEMS):
 - Calcul des frais financiers et surveillance de la coordination de l'offre dans le district. Passage d'un accord définitif sur les arriérés existant avec les districts de la Glâne et de la Veveyse.
- Service des ambulances du Sud fribourgeois:
 - Collaboration des trois préfets du Sud fribourgeois en vue de la finalisation de la centralisation du Service des ambulances à Vaulruz.

- Association Régionale La Gruyère (ARG):
Réorganisation de l'Association et mise en place d'une commission mixte de coordination et d'une commission de réalisation chargées de veiller à la mise en œuvre des fiches d'action du programme de développement régional.
Mise en place de plusieurs groupes de travail ayant pour mission de donner une suite utile aux propositions faites dans le cadre du concept directeur du tourisme gruérien.
Recherche par le groupe économie du renforcement de la coopération avec le Service de la promotion économique du canton de Fribourg.
Présidence d'un groupe de travail en vue de la mise en place, dès le 1^{er} janvier 2005, d'un service mixte pour la gestion des soins à domicile et de l'aide familiale.
 - Association Touristique La Gruyère (ATG):
Engagement d'un nouveau président et d'un nouveau directeur et participation aux réflexions sur l'avenir du tourisme dans le district.
 - Commission cantonale des dangers naturels (CCDN):
Vice-présidence de la Commission et poursuite durant l'année de la préparation de la cartographie des dangers.
 - Commission tripartite pour les ORP du Sud:
Présidée à tour de rôle par les préfets de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse, réunion régulière de la Commission tripartite en relation avec l'augmentation du chômage dans la région.
 - Fondation du Château de Gruyères:
Vice-présidence de ladite Fondation et recherche de fonds, en vue de l'établissement d'un concept de travaux sur le bâtiment de la conciergerie.
 - Fondation Pro Gruyères:
Présidence de la Fondation et recherche de fonds auprès de collectivités et d'institutions en vue de la réalisation des travaux de pavage de la cité comtale.
 - Association «Stop Violence en Gruyère»:
Poursuite et multiplication des activités dans le terrain. Collaboration notamment avec les Sociétés de jeunesse du district et la Fondation Nez-Rouge. Collaboration avec la Gendarmerie cantonale et les exploitants d'établissements publics, en particulier par la mise sur pied de plusieurs rencontres.
 - Autres activités:
Participation à plusieurs inspections de corps de sapeurs-pompiers et à différents cours donnés dans le canton ou dans le district en faveur de la prévention du feu et des éléments naturels. Implication de la préfecture dans la prise de mesures d'interdiction de feu et de prévention contre les éléments naturels à la suite de la canicule estivale.
- Présidence des Fondations Rieter, Odette Saudan et Rose Loretan.
- #### 5.4 Préfecture du Lac
- A relever les principales activités suivantes:
- Association de communes du district du Lac
 - la révision partielle du plan directeur régional et préparation de la révision totale de ce plan en vue de son adaptation au nouveau plan directeur cantonal
 - la poursuite des travaux en vue de l'élaboration d'un concept en matière de transport public et le réaménagement des horaires
 - Association pour l'hôpital du district du Lac
 - participation au groupe d'accompagnement de l'expertise cantonale confiée au bureau H-Focus concernant la prise en charge médico-hospitalière de la population du Lac
 - participation au groupe d'accompagnement de l'expertise de l'Association des communes du district du Lac (Bureau Balthasar) concernant la prise en charge médico-hospitalière de la population du Lac
 - Association des communes du home médicalisé Saint-François de Courtepin
 - Le conseil en matière de financement
 - Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français
 - l'accompagnement des communes du Haut-Lac français dans le cadre de la restructuration de l'Association
 - Autres activités
 - la planification hospitalière dans le district du Lac
 - la participation à la création de triages et corporations forestières
 - les travaux en vue de la prévention de la violence chez les jeunes
 - la direction des travaux d'arrosage sur le cours de la Bibera
 - la coordination au niveau des communes des actions de prévention de la violence
 - l'examen des questions particulières d'application des indemnités forfaitaires pour les soins à domicile dans le cadre des travaux de la commission de district pour les soins à domicile et l'aide à domicile
 - la formation d'un groupe de travail et le suivi de ses travaux en vue de la création d'un service mixte pour les soins et l'aide à domicile
 - l'engagement d'une secrétaire-documentaliste rattachée au Centre d'information du district du Lac
 - la conduite d'un séminaire avec la participation des principaux acteurs de la politique, de l'économie, du tourisme et de la culture sur le thème de la pro-

motion du district du Lac et élaboration d'un rapport en vue d'une nouvelle définition de la stratégie de l'Association régionale du district du Lac

- la représentation du district du Lac et de la Conférence des préfets au comité de l'Association fribourgeoise du tourisme et en particulier, dans ce cadre, participation à la révision de la loi sur le tourisme

5.5 Préfecture de la Glâne

Relativement à la collaboration intercommunale, les points suivants méritent d'être cités plus particulièrement:

- Association pour le développement de la Glâne – Veveyse (ADGV – région LIM):

L'ouverture à Romont d'un centre pour créateurs d'entreprises, mis sur pied et géré grâce au partenariat mis en place entre la Région Glâne – Veveyse, la Promotion économique, le RTF et Genilem, l'Union patronale.

L'élaboration et l'adoption d'un nouveau règlement d'attribution des aides LIM

- Association de communes à buts multiples pour l'hôpital et les services médico-sociaux du district (Réseau Santé de la Glâne):

La poursuite des études et démarches relatives au projet de transformation du site de Billens en centre de soins et de réadaptation, conformément aux nouvelles missions qui lui ont été attribuées par la planification hospitalière cantonale et l'Hôpital Sud Fribourgeois.

La poursuite des études et aménagements nécessaires à la réunion des services de premiers secours des districts du sud en une seule organisation, opérationnelle depuis un site unique central (Vaulruz).

Le suivi de l'intégration opérationnelle de l'EMS Foyer Sainte-Marguerite à Vuisternens-devant-Romont dans le Réseau Santé de la Glâne.

- Association de communes pour le cycle d'orientation de la Glâne:

Le début des travaux de construction du futur Centre culturel et sportif de la Glâne.

- Association intercommunale pour l'épuration des eaux du Moyen pays de Glâne et de la commune de Sâles (AIMPGS):

La poursuite des études relatives au plan général d'évacuation des eaux des communes concernées.

- Autres activités

La constitution d'un nouveau syndicat d'améliorations foncières touchant la commune de Rue (secteurs Gillarens et Promasens).

5.6 Préfecture de la Broye

L'activité du préfet s'est exercée essentiellement dans les domaines suivants:

- Cycle d'orientation: La nécessité d'une extension du CO de la Broye ayant été établie et le site de Cousset

retenu, le comité s'est attaché à trouver de nouvelles clés de répartition à mesure que, d'une part, la clé d'investissement actuelle fait qu'aucune commune n'est en mesure de supporter financièrement une extension sur son territoire, et que, d'autre part, la clé de fonctionnement actuelle pénalise lourdement les communes sièges d'Estavayer-le-Lac, Domdidier et Montagny.

- Hôpital de district: Le décompte de construction de l'hôpital d'Estavayer-le-Lac a pu être bouclé et présenté à l'assemblée des délégués de l'association des communes de la Broye pour l'hôpital de district, laquelle a approuvé de décompte malgré un dépassement important.

- Services médico-sociaux: Différents dossiers ont retenu l'attention du préfet durant cette année 2003.

- Violence des jeunes ou faite aux jeunes: Un groupe de travail et de réflexion, présidé par le préfet, s'est constitué et se réunit à intervalles réguliers afin d'examiner les problèmes rencontrés dans le district. En outre, la commune d'Estavayer-le-Lac a mandaté la fondation Cherpillod afin de mener une vaste enquête sur les besoins de la jeunesse en ville et, sous certains aspects, dans le district en général.

- ASCOBROYE: Le préfet a participé aux différentes séances de comité ainsi qu'aux assemblées en apportant son concours à la conduite des dossiers, parmi lesquels celui des transports publics.

- Office régional de placement (ORP): Le préfet a présidé la commission de surveillance tripartite de l'ORP de la Broye.

L'étude de faisabilité d'un ORP intercantonal (Estavayer-le-Lac/Payerne) n'a pas été à ce jour concrétisée.

- La Communauté régionale de la Broye (COREB), sous la présidence du préfet du district de Moudon, a poursuivi ses réflexions en vue d'améliorer l'efficacité de ses structures.

- Hôpital intercantonal de la Broye (HIB): Les activités du conseil d'administration, outre la gestion des affaires courantes, se sont focalisées sur la consolidation et la pérennité de l'hôpital. Les contacts se sont ainsi multipliés afin d'asseoir et renforcer la position de l'hôpital, que ce soit sous l'angle de son financement, de son fonctionnement ou encore de sa structure juridique, ce, notamment, à la lumière du rapport sur la réforme du réseau hospitalier fribourgeois.

- Aérodrome mixte / aéropôle: La zone est prête.

- Commission intercantonale pour l'entretien de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf: Le projet de conception globale de protection ayant été jugé trop onéreux par les communes du district de la Broye, la commission s'est attachée à rechercher d'autres solutions afin de favoriser la remise en état des berges.

- Tourisme / culture: Ce dossier fait l'objet de nombreuses réflexions afin qu'une structure performante et rationnelle puisse être mise en place dans la région. L'avancée est difficile et les efforts se poursuivent.

- Réseau Santé Broye: Le réseau (vaudois) a développé un projet visant à mettre en place un bureau régional d'information et d'orientation (BRIO), sorte de centre névralgique du réseau de soins coordonnés. Il s'agit d'un organe chargé d'informer, d'orienter les usagers de la santé et leur entourage, dans le réseau de soins coordonnés. Si l'idée séduit également les partenaires fribourgeois, la mise en place d'un tel instrument soulève d'épineuses questions de financement, à mesure que le canton de Vaud subventionne largement ce genre d'initiatives.
 - Structures d'accueil de la petite enfance: A l'initiative du préfet, une première rencontre a réuni les différents services de la Broye fribourgeoise et vaudoise afin d'examiner la problématique sous l'angle de l'intercantonalité.
- 5.7 *Préfecture de la Veveyse*
- A relever les activités essentielles suivantes:
- Association des communes pour l'aide familiale et les soins à domicile
 - l'étude de regroupement sous une enseigne unique des deux services, exigé par l'Office fédéral des assurances sociales
 - Association des communes pour le cycle d'orientation de la Veveyse
 - l'étude en vue de la construction d'une future salle de sports et d'un éventuel système de chauffage au bois
 - La région Glâne-Veveyse, zone LIM
 - la mise en place d'un centre de création et d'accompagnement pour petites et moyennes entreprises (CCAPP).
 - Association des communes veveysannes
 - L'élaboration d'offres de formation continue pour les édiles et employés communaux
 - Autres activités:
 - l'étude d'une nouvelle forme d'association en vue du regroupement des trois districts du sud fribourgeois pour l'exploitation des services d'ambulance.

Service de l'état civil et des naturalisations

1. Généralités

Depuis le 01.01.2003, le Service cantonal de l'état civil, rattaché jusqu'alors à la Direction de la justice, de la police et des affaires militaires, et le département de l'intérieur, rattaché à la Direction de l'intérieur, des communes et de l'agriculture ont fusionné en une nouvelle unité administrative, le Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN). Ce nouveau service a été rattaché à la nouvelle Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Outre les tâches liées à la réorganisation structurelle, le service a également œuvré à la réorganisation de l'état civil, rendue nécessaire en raison de l'évolution du droit fédéral et à l'introduction de la tenue informatisée des registres de l'état civil. Les travaux liés à la création de 7 offices de l'état civil en lieu et place de 64 offices ont été considérables, en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation à l'année 2004. Durant le mois de décembre 2003, le regroupement des offices de l'état civil a commencé et au 31.12.2003, 41 offices ont déjà été regroupés dans les nouveaux offices du district. Un avant-projet de révision totale de la loi sur l'état civil a également été mis en consultation.

2. Etat civil

Durant l'année 2003, le Service de l'état civil et des naturalisations a traité les objets ci-après:

2.1 Documents d'état civil se rapportant à l'étranger

• transcription d'actes provenant de l'étranger (art. 137 de l'ordonnance fédérale sur l'état civil du 1 ^{er} juin 1953, ci-après OEC)	906
• transcriptions refusées	3
• transmission à l'étranger d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 122 OEC)	209
• transmission au Service de la police des étrangers d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 28 du Règlement d'exécution de la loi sur l'état civil)	1699

2.2 Mariage

• certificats de capacité matrimoniale délivrés à des Fribourgeois à l'étranger (art. 165 OEC)	19
• examen de dossiers de procédure de mariage d'étrangers (art. 162 OEC)	664
• dossiers de procédure de mariage retirés	18
• autorisations de mariage pour étrangers domiciliés à l'étranger (art. 163 et 164 OEC)	5

2.3 Reconnaissances

• examen de dossiers de reconnaissances d'enfants (art. 103 OEC)	127
• communications aux autorités tutélaires de naissances survenues à l'étranger d'enfants dont les père et mère ne sont pas mariés ensemble (art. 125 OEC)	59

2.4 Changements d'état civil

• rectifications, radiations et compléments dans les registres spéciaux et des familles (art. 43 CC, 50, 51 et 55 OEC)	154
• rectifications judiciaires (art. 42 CC et 28 LEC)	2
• rectifications refusées	2
• instructions diverses relatives au service de l'état civil	484
• adoptions (art. 264ss CC):	
a) prononcées par la DIAF	56
b) demandes retirées	2
c) prononcées par d'autres cantons	35
• changements de noms de famille et de prénoms (art. 30 CC):	
a) accordés par le SECiN	133
b) demandes retirées	9
c) reçus d'autres cantons	57
• déclarations de soumission du nom au droit national (art. 37 al. 2 de la loi sur le droit international privé)	212
• déclarations concernant le nom	103

2.5 Droit de cité

(Loi fédérale du 29 septembre 1952 sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse, ci-après LN, et loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois, ci-après LDCF)

• confirmations du droit de cité délivrées à des Fribourgeois à l'étranger	720
• contrôle des données d'état civil pour les réintégrations dans le droit de cité suisse et fribourgeois	
a) selon art. 21, 23 et 58 LN	13
b) selon art. 21 LDCF	5
• contrôle des données d'état civil pour les dossiers de naturalisations et de réintégrations	697
• naturalisations ordinaires (art. 13 LN)	773
• naturalisations de Fribourgeois dans d'autres cantons	94
• naturalisations facilitées (art. 27, 28 et 29 LN)	277
• naturalisations facilitées (art. 31, 58a et 58b LN)	115
• naturalisations de Fribourgeois dans d'autres communes fribourgeoises (art. 36 LDCF)	13
• conservations du droit de cité fribourgeois suite à la naturalisation dans un autre canton (art. 27 LDCF)	52
• pertes du droit de cité fribourgeois (art. 27 LDCF)	84

- pertes du droit de cité suisse (art. 9 et 10 LN) 14
- libérations du droit de cité fribourgeois (art. 29 LDCF) 13
- libérations du droit de cité de communes fribourgeoises (art. 39 LDCF) 1

2.6 Divers

- autorisations d'obtenir des renseignements d'état civil à but généalogique (art. 29 et 30 OEC) 48
- renseignements concernant l'établissement d'actes d'origine 6
- décisions d'annulation d'actes d'origine pour cause de perte 33

3. Naturalisations

3.1 Généralités

Durant l'année 2003, le SECiN a enregistré 1249 nouveaux dossiers, toutes procédures confondues. Cela constitue une augmentation notable du nombre des procédures engagées par le Service des naturalisations. A titre de comparaison, 1158 dossiers ont été déposés durant l'année 2002.

3.2 Naturalisation ordinaire

Le Grand Conseil s'est prononcé sur 393 demandes de naturalisation ordinaire qui se répartissent comme suit:

Personnes de nationalité étrangère:

2 Afghanistan	23 Italie
1 Albanie	1 Jordanie
6 Allemagne	1 Laos
9 Angola	2 Liban
1 Argentine	34 Macédoine
2 Belgique	3 Maroc
1 Bolivie	1 Ile Maurice
19 Bosnie-Herzégovine	3 Pérou
2 Brésil	2 Philippines
2 Bulgarie	2 Pologne
5 Cambodge	24 Portugal
2 Canada	2 Roumanie
6 Cap-Vert	6 Russie
4 Chili	1 Rwanda
1 Chine	4 Somalie
4 Croatie	6 Sri-Lanka
1 Guinée équatoriale	1 Syrie
2 Erythrée	1 Togo
7 Espagne	1 Tunisie
15 France	61 Turquie
2 Hongrie	13 Vietnam
3 Irak	80 Serbie et Monténégro
8 Iran	12 République
1 Irlande	démocratique du Congo

Personnes confédérées:

- 2 St-Gall
- 1 Berne

Parmi ces 393 dossiers de naturalisation ordinaire, 153 concernent des étrangers de la deuxième génération.

Ainsi, avec les membres de leur famille compris dans la naturalisation, 819 personnes ont été naturalisées fribourgeoises, soit 393 ressortissant(e)s étranger(ère)s avec 111 conjoints étrangers et 315 enfants étrangers.

3.3 Droit de cité cantonal

Outre l'octroi par le Grand Conseil du droit de cité fribourgeois à 3 Confédérés, le Conseil d'Etat a prononcé 14 réintégrations de Confédérés dans le droit de cité fribourgeois et 12 libérations du droit de cité fribourgeois.

3.4 Naturalisation facilitée

En application de la loi fédérale sur la nationalité (LN), l'Office fédéral des étrangers, après préavis du SECiN, a traité 719 demandes de naturalisation facilitée. Ces procédures de naturalisations facilitées se répartissent comme suit:

- 595 demandes de naturalisation du conjoint étranger d'une Suisse ou de l'épouse étrangère d'un Suisse (art. 27 et 28 LN);
- 30 demandes de naturalisation facilitée d'enfants étrangers nés d'un père Suisse non marié avec la mère (art. 31 LN);
- 81 demandes de naturalisation facilitée d'enfants étrangers nés avant 1985 de l'union d'une Suisse par filiation mariée à un étranger (art. 58a LN);
- 13 demandes de naturalisation facilitée d'enfants étrangers d'une Suisse par mariage antérieur avec un Suisse et remariée à un étranger (art. 58b LN).

3.5 Réintégration (art. 21, 23 et 58 LN)

9 anciens ressortissants suisses et fribourgeois ont été réintégrés dans la nationalité suisse et dans le droit de cité fribourgeois par décision de l'Office fédéral des étrangers.

Service des communes

1. Généralités

L'année 2003 a été spécialement marquée par la poursuite du processus de fusions. De nouvelles mesures ont été à cet égard introduites et approuvées par le Grand Conseil au mois de juin. On notera également durant cette année les travaux d'évaluation du système actuel de péréquation intercommunale dont les résultats ont été déposés au mois de décembre.

2. Personnel

M^{me} Claude Schwab-Bertelto, conseillère juridique, a démissionné au mois de juin 2003 et a été remplacée par M. Patrick Cudré-Mauroux.

M. René Joye, réviseur, a pris sa retraite anticipée au mois de juin 2003 et a été remplacé par M. Georges Clément.

3. Surveillance et décisions y relatives

Au cours de l'année 2003, le Service s'est occupé de 376 requêtes de communes et d'associations de communes.

- a) 14 requêtes ont fait l'objet d'arrêtés du Conseil d'Etat, à savoir:
- 1 autorisation d'impôts dépassant 100 % de l'impôt cantonal de base sur le revenu et la fortune
 - 1 dissolution d'associations de communes
 - 11 décisions préalables de fusion
 - 1 approbation d'armoirie de commune
- b) 202 requêtes ont fait l'objet de décisions du Service, soit:
- 134 autorisations de financer des dépenses d'investissement
 - 9 autorisations d'achats immobiliers et autres transactions immobilières
 - 27 autorisations à caractère financier (cautionnements, comptes de trésorerie)
 - 12 approbations de règlements communaux
 - 13 modifications de statuts d'associations de communes
 - 7 divers
- c) En outre, le Service a
- enregistré 13 communications relatives à des changements de coefficients d'impôts communaux
 - préavisé 132 règlements communaux, à l'intention des Directions dont ils relèvent.

Le solde des requêtes concernait des avis de droit, des renseignements juridiques, des évaluations de la situation financière des communes et des calculs de marge nette d'autofinancement, des contrôles de la dette ou d'autres dossiers qui ne font pas l'objet d'une décision ou d'un arrêté.

4. Comptabilité

64 communes ou associations de communes ont fait appel au Service pour obtenir conseils et appui à l'occasion du bouclage des comptes annuels. Le contrôle de la dette de toutes les communes ainsi que des associations de communes a été mis à jour sur la base des bilans établis au 31 décembre 2002.

5. Associations de communes

Aucune association de communes n'a été créée en 2003. Cependant, une dissolution est intervenue, soit: Association des communes d'Avry-devant-Pont, Le Bry et Gume-fens en vue de la construction et de l'exploitation d'une salle de sport (fusion des trois communes au 1^{er} janvier 2003). Par tâche, la répartition des associations se présente ainsi:

écoles, écoles du cycle d'orientation	8
salles de sport	4 (une dissolution)
hôpitaux de district	4
homes pour personnes âgées	9
eau potable	16
épuration des eaux	24
déchets carnés	1
régions LIM ou autres	7
associations à buts multiples	6
aide sociale	2
protection civile	1
transports	<u>1</u>
total	83

6. Activités de gestion-conseil

Par activités de gestion-conseil, il faut entendre les conseils et mandats de nature économique et financière (tels la mise en œuvre d'une planification financière, les calculs de marge nette d'autofinancement, les capacités d'emprunt ou d'investissement, le calcul de tarifs et charges de préférence pour des tâches particulières) et les conseils juridiques (notamment en ce qui concerne la préparation des statuts d'associations de communes). Dans ce cadre, l'analyse de la situation financière de toutes les communes a été établie sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2002. A cet égard, plusieurs séances d'information destinées aux commissions financières et aux responsables communaux des finances ont été organisées. Il s'agissait de les informer sur les nouvelles exigences en matière de vérification des comptes.

7. Rapports entre l'Etat et les Eglises

Cette année marque la fin du processus de mise en œuvre de la loi réglant les rapports entre l'Etat et les Eglises. Quelques communes ont dû encore être rappelées à leurs obligations dans ce domaine. On notera enfin la constitution d'une Commission des aumôneries, chargée de faire,

dans ce domaine, des propositions au Conseil d'Etat. Les résultats seront connus en 2004.

8. Autres activités

- Le Service des communes a collaboré à maintes reprises avec les préfectures et les communes, dans le but de préparer les projets de fusions de communes.
- Il s'est également chargé de préparer à l'intention du Conseil d'Etat, le rapport et le message relatifs aux fusions de communes suivantes: Mannens-Grandsivaz et Montagny (nouvelle commune Montagny), La Corbaz, Cormagens et Lossy-Formangueires (nouvelle commune La Sonnaz), Besencens, Fiaugères et Saint-Martin (nouvelle commune Saint-Martin), Bouloz, Pont et Porsel (nouvelle commune Le Flon), Chavannes-les-Forts, Prez-vers-Siviriez, Siviriez et Villarboud (nouvelle commune Siviriez), Enney, Estavanens et Villars-sous-Mont (nouvelle commune Bas-Intyamon), La Neirigue et Vuisternens-devant-Romont (nouvelle commune Vuisternens-devant-Romont), Le Crêt, Grattavache et Progens (nouvelle commune La Verrerie), Aumont, Frasses, Granges-de-Vesin et Montet (Broye) (nouvelle commune Les Montets), Berlens et Mézières (nouvelle commune Mézières), Middel et Tornay-le-Grand (nouvelle commune Tornay).
- Il était en outre actif dans les relations intercantionales. Ainsi, il a contribué au projet «Conférence tripartite des agglomérations» mené par la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) en partenariat avec la Confédération et les Associations des villes et communes suisses. Egalement au service de la CdC, une collaboratrice du Service des communes a siégé au Comité directeur sur la démocratie locale et régionale (CDLR) du Conseil de l'Europe.
- Il a collaboré à la mise sur pied et au déroulement des journées d'études communales au sein du comité intercantonal (journée du 16 novembre 2003 à Fribourg dédiée à la péréquation financière).
- Il est en outre présent dans plusieurs groupes de travail, respectivement plusieurs commissions. On citera à cet égard:

- FREUlex, adaptation du droit cantonal aux Accords sectoriels entre la Suisse et la Communauté européenne;
 - Comité chargé du suivi des travaux de révision de la Constitution;
 - Révision du plan directeur cantonal;
 - Comité de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales;
 - Groupe d'accompagnement de l'unité «politiques locales» de l'Institut de Hautes Etudes en administration publique;
 - Commission de coordination des examens périodiques de subventions;
 - Commission de révision de la loi sur l'état civil;
 - Groupe de travail intercantonal «réformes communales»;
 - Commission chargée d'étudier la délégation de tâches et de compétences de police aux polices communales;
 - Commission chargée d'étudier la réorganisation des justices de paix;
 - Formation des secrétaires communaux (projet intercantonal regroupant Berne-Jura, Neuchâtel et Fribourg);
 - Assemblée constitutive de l'agglomération;
 - Groupe de travail «réformes des structures sanitaires»;
 - Groupe de travail «informatisation et adresses des communes»;
 - Groupe de travail «réformes de la protection civile – PCi FR XXI».
- Le concours du Service a été sollicité pour diverses conférences ou séances d'information sur des sujets relevant des institutions communales.

9. Statistiques

Tous les tableaux statistiques sont publiés dans l'Annuaire statistique du canton de Fribourg.

Service de l'agriculture

I. Encouragement à l'agriculture

1. Généralités

Suite à l'approbation du décret sur l'application de méthodes culturales préservant le sol agricole, le Service de l'agriculture a mis en place son exécution. Ce décret a pour objet de définir des mesures d'encouragement et de soutien des cultures sans labour, par le versement de contributions cantonales.

En outre, un groupe de travail s'est penché sur la mise en place de mesures visant à lutter contre l'érosion et a déterminé quelques communes qui feront l'objet d'une application-test.

2. Personnel

M. Richard Rudaz, chef de secteur, a pris sa retraite et a été remplacé par M^{me} Nathalie Bonny, ingénieure agronome.

3. Préposés locaux

En vertu de la loi du 7 février 1996 instituant des préposés locaux de l'agriculture, les fonctions d'inspecteurs du bétail et de gérants des cultures sont confiées à un préposé local à l'agriculture.

Au 31 décembre 2003, on dénombre, pour l'ensemble du canton, 199 personnes nommées comme préposé local à l'agriculture.

4. Bail à ferme agricole pour parcelles

Autorité habilitée, selon la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole, à former opposition contre l'affermage complémentaire et le fermage d'immeubles agricoles, le Service de l'agriculture a traité 115 contrats de bail à ferme agricole dont 81 contrats de bail portant sur des immeubles communaux. Il a formé opposition contre 9 fermages.

5. Surface agricole utile (SAU)

Les travaux préparatoires concernant la détermination de la SAU sont maintenant terminés.

- Un programme général des travaux est établi en collaboration entre le Service du cadastre et de la géomatique et le Service de l'agriculture.
- Les instructions du Service des forêts et de la faune pour la détermination des limites de forêts et les directives pour la détermination des surfaces agricoles utiles sont en vigueur.
- Les différentes procédures à suivre et le cahier des charges pour l'actualisation des SAU sont connus.

Les premiers mandats ont été mis en soumission en juin 2003. Ils concernent l'actualisation de la couverture du sol et des surfaces agricoles utiles de 13 communes numérisées, pour une surface SAU de 4771 hectares. Ces travaux ont été attribués à 2 consortiums de géomètres.

La réalisation de l'ensemble du projet prendra environ trois ans pour les communes qui sont numérisées et dont seule la couverture du sol doit être actualisée. Le solde dépendra de l'avancement du programme des mensurations.

6. Contributions agricoles

Les contributions suivantes ont été versées:

6.1 Contributions fédérales

Genre de contributions	Nombre d'exploitations		Contributions versées en milliers de Fr.	
– Contributions à la surface	3 219	(3 301)	96 940	(97 478)
– Contributions pour la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers	2 049	(2 186)	15 300	(15 550)
– Contributions pour la garde d'animaux dans des conditions difficiles et consommant des fourrages grossiers	1 848	(1 900)	12 637	(12 964)
– Contributions générales pour des terrains en pente	1 534	(1 589)	2 837	(2 894)
– Contributions pour les surfaces viticoles en pente	16	(17)	19	(20)
Total paiements directs généraux			127 733	(128 906)
– Contributions pour la compensation écologique	3 170	(3 241)	7 251	(7 079)
– Contributions pour la culture extensive de céréales et de colza	1 294	(1 360)	2 440	(2 520)
– Contributions pour la culture biologique	101	(100)	695	(666)
– Contributions pour les systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux	1 543	(1 396)	3 611	(3 271)
– Contributions pour les sorties régulières en plein air des animaux de rente	2 410	(2 330)	12 091	(11 558)
– Contributions pour les exploitations d'estivage et de pâturage	635	(643)	7 206	(7 192)
– Contribution pour la protection des eaux	19	(11)	72	(51)
– Contribution pour la qualité écologique, partie biologique	269	(288)	143	(160)
– Contribution pour la qualité écologique, partie réseau	154	(–)	144	(–)
Total des contributions écologiques			33 653	(32 497)
Contributions à la culture des champs	553	(504)	2 435	(2 117)
Total des contributions fédérales			163 821	(163 520)

6.2 Contributions cantonales

– Contributions à l'estivage	48	(47)	197	(174)
– Contributions pour la protection des eaux	19	(11)	20	(13)
– Contributions pour la qualité écologique, partie biologique	269	(288)	16	(18)
– Contributions pour la qualité écologique, partie réseau	154	(–)	16	(–)
Total des contributions cantonales			249	(205)

Les chiffres énoncés ci-dessus appellent les remarques suivantes:

- 3219 exploitations ont reçu des paiements directs, soit 82 exploitations, respectivement 2,5 pour cent de moins qu'en 2002.
- Le montant total des paiements directs versés en 2003, soit 164 millions de francs, est identique au montant versé en 2002.
- La totalité des contributions écologiques a augmenté de 1 million, en raison notamment du nombre croissant d'agriculteurs pratiquant les programmes de sortie des animaux en plein air et le système de stabulation particulièrement respectueux des animaux.
- Les contributions à la culture des champs ont augmenté par rapport à l'année 2002 à raison de 0,3 million parce que le nombre d'exploitations pratiquant ce type de culture a augmenté de 10 pour cent.
- Le montant des contributions pour la qualité écologique (qualité biologique et réseau), notamment celui attribué au programme de réseau, a progressé de manière sensible.

7. Elevage bovin

7.1 Contributions fédérales et cantonales en faveur de l'élevage bovin

En application de la loi cantonale du 16 mai 1961 sur l'amélioration des espèces bovine, chevaline et du menu bétail, il a été alloué en faveur de l'élevage bovin une aide financière de 1 300 000 francs. 950 000 francs ont servi au co-financement des mesures prévues par la Confédération et le solde, soit 350 000 francs, a été versé en faveur de mesures cantonales spécifiques pour l'encouragement de l'élevage bovin.

7.2 Marché-concours de taureaux

Organisé par le Service de l'agriculture, la Station cantonale des productions animales et végétales à Grangeneuve et les Fédérations cantonales d'élevage bovin, le Marché-concours de Bulle est un concours cantonal obligatoire pour les reproducteurs mâles affectés à la monte naturelle ou artificielle. Le Marché-concours 2003 s'est déroulé en un seul jour à Bulle à Espace Gruyère, le 23 septembre 2003

Tous les taureaux ont été classés au ring par un seul juge par ring. Les résultats se présentent comme suit:

	Race tachetée rouge	Race holstein	Total moyen
Taureaux inscrits	221	73	294
Taureaux présentés	196	53	249
Taureaux admis au herd-book	196	53	249
Taureaux refusés	0	0	0
Commercialisation:			
– Taureaux de 7-18 mois vendus pour l'élevage	68	23	91
– Prix moyen en francs	2 773	2 812	2 782

L'organisation du Marché-concours 2003 sur une seule journée n'a pas permis de mettre sur pied un marché de taureaux pour la boucherie. Cela explique en partie la diminution du nombre de taureaux inscrits.

7.3 Expertises de taureaux en janvier 2003

Les expertises de taureaux pour la race tachetée rouge ont eu lieu du 9 au 16 janvier 2003 sur les 8 places officielles réparties dans le canton. Des 95 taureaux inscrits, 90 ont été admis au herd-book.

Dès 2003, les taureaux de la race holstein sont décrits selon le système DLC (description linéaire et classification), au domicile du propriétaire, par la Fédération suisse de la race holstein.

7.4 Exposition de vaches laitières

Sous les auspices du Service de l'agriculture, les Fédérations cantonales des races tachetée rouge et holstein ont organisé la 33^e Exposition de vaches laitières à Bulle (Espace Gruyère) du 3 au 6 avril 2003, ouverte aux races:

- Holstein de toute la Suisse
- Tachetée rouge du canton de Fribourg (Centenaire de la Fédération fribourgeoise)
- Brune de toute la Suisse

L'effectif des animaux se présentait comme suit:

Race	Bêtes inscrites au catalogue	Total bêtes présentées	dont provenant de FR
Holstein	245	163	108
Tachetée rouge	331	245	245
Brune	20	20	1
Totaux	596	428	354

Lors de l'Exposition de vaches laitières à Bulle, la Fédération fribourgeoise de la race tachetée rouge a marqué le centenaire de sa fondation.

JUNIOR-EXPO Bulle 2003

A signaler que du 4 au 6 décembre 2003 les jeunes éleveurs fribourgeois ont exposé plus de 600 génisses et vaches des races tachetée rouge et holstein en provenance de tous les cantons.

Dans le cadre de la JUNIOR-EXPO 2003, les jeunes éleveurs ont organisé l'Ecole des jeunes éleveurs, ceci avec la collaboration d'enseignants spécialisés du Canada et de Belgique.

Les cinq meilleurs candidats participeront à la finale 2004 en Belgique.

7.5 Concours de bétail

Dès 2003, toutes les races bovines de notre canton ont adopté le système DLC. L'organisation de cette méthode incombe aux Fédérations suisses d'élevage. Ces descriptions ont lieu directement chez les éleveurs, deux fois par an.

Nombre de têtes soumises à la DLC en 2003, par race:

Race tachetée rouge	7 897	(16 781)
Holstein	7 325	(7 466)
Brune	260	(230)

Association suisse des détenteurs

de vaches nourrices et mères	354	(185)
Jersey	1	(0)
Grauvieh Pro Specie Rara	5	(0)
Total	15 842	(24 662)

	Race tachetée rouge	Race holstein	Race brune	Race à viande
Nombre de syndicats d'élevage	108	37	3	0
Effectif total admis au herd-book en 2003	33 926	23 156	537	331

Plusieurs syndicats d'élevage ont marqué l'anniversaire de leur fondation lors des concours de printemps ou d'automne:

Syndicats d'élevage	Année de fondation	Effectif de bétail	Nombre de têtes présentées
------------------------	-----------------------	--------------------	-------------------------------

Race tachetée rouge:

Heitenried	1 892	776	380
Treyvaux	1 953	286	185
Semsaes	1 903	535	325
Villariaz	1 928	276	195
Sâles	1 903	1 165	810

Race holstein:

Aucun jubilé de la race holstein n'a été organisé en 2003.

7.6 Jury cantonal des experts

a) Composition

Le jury est composé de 5 experts, membres de l'ancien jury de la race tachetée rouge.

L'introduction de la DLC dans la race tachetée rouge ne nécessite plus l'intervention des experts cantonaux. Les personnes chargées de l'application de la DLC sont choisies, formées, contrôlées et payées par les Fédérations suisses d'élevage.

Pour la race holstein et la race brune:

L'introduction de la DLC ainsi que le classement des taureaux au ring par un seul juge lors du Marché-concours ne nécessite plus l'intervention des experts cantonaux.

Pour la race tachetée rouge:

La Fédération fribourgeoise de la race tachetée rouge a, en collaboration avec le Service de l'agriculture, choisi, formé et nommé 10 juges qui pourront être appelés à fonctionner dans les expositions régionales et cantonales.

La Fédération holstein a également 8 juges fribourgeois formés pour le classement au ring lors des jubilés et des expositions.

Les éleveurs de la race brune, domiciliés dans le canton de Fribourg, sont rattachés à la Fédération romande de la race brune; le siège se trouve dans le canton de Vaud.

b) Informations

Les experts des trois races ne sont plus opérationnels. Par contre, le Service de l'agriculture maintient pour l'instant encore des liens étroits avec les anciens experts, leurs expériences et leurs connaissances étant précieuses lors d'études touchant le soutien cantonal à l'élevage bovin.

Le responsable du secteur de l'élevage bovin rencontre une à deux fois par an les anciens experts et les jeunes éleveurs. Il est également invité lors des comités de la Fédération cantonale.

8. Elevage chevalin

8.1 Contributions fédérales et cantonales en faveur de l'élevage du cheval

En application de l'ordonnance fédérale sur l'élevage du 7 décembre 1998 et de la loi cantonale du 16 mai 1961 sur l'amélioration des espèces bovine, chevaline et du menu bétail, il a été alloué en faveur de l'élevage chevalin les prestations suivantes:

	Confédération		Canton	
	en milliers de Fr.			
Primes d'élevage	–	(–)	33	(20)
Contribution aux organisations reconnues	68	(73)	–	(–)
Contribution pour la préservation de la race				
Franches-Montagnes	40	(40)		
Autres allocations (organisations, épreuves)	–	(–)	5	(5)
Totaux	108	(113)	38	(25)

Le soutien cantonal 2003, autre que la contribution aux organisations d'élevage chevalin reconnues, est composé des primes d'élevage (syndicats et étalonniers) et d'une contribution au test en terrain de Grangeneuve (2500 francs) ainsi qu'à la Fédération cantonale (1800 francs).

8.2 Syndicats d'élevage chevalin

Au 31 décembre, le canton de Fribourg comptait neuf syndicats chevalins, dont sept de la race Franches-Montagnes, un de la race Demi-sang et un de la race Hafling. La répartition des chevaux détenus dans le canton selon les races et pour lesquels une prime cantonale a été versée est la suivante:

	2002	2003
Franches-Montagnes	526	552
Demi-sang	96	89
Hafling	65	38
Totaux	687	679

9. Elevage porcin, ovin et caprin

9.1 Contributions fédérales et cantonales en faveur de l'élevage du menu bétail

En application de l'ordonnance fédérale sur l'élevage du 7 décembre 1998 et de la loi cantonale du 16 mai 1961 sur l'amélioration des espèces bovine, chevaline et du menu bétail, il a été alloué en faveur de l'élevage du menu bétail les prestations suivantes:

	Confédération		Canton	
	en milliers de Fr.			
Primes d'élevage	–	(–)	28	(20)
Contribution aux organisations reconnues	167	(141)	–	(–)
Autres allocations (organisations, épreuves)	–	(–)	8	(13)
Totaux	167	(141)	36	(33)

Avec l'introduction de l'ordonnance sur l'élevage, le soutien cantonal à l'élevage est composé essentiellement de la contribution aux organisations d'élevage reconnues par l'Office fédéral de l'agriculture.

Sur les 167 000 francs destinés aux organisations d'élevage reconnues, 88 000 francs sont en faveur de l'élevage porcin et 79 000 francs pour l'élevage ovin et caprin.

9.2 Effectif ovin inscrit au herd-book

	Nombre de syndicats au herd-book		Nombre de sujets inscrits au herd-book	
Blanc des Alpes	8	(7)	840	(876)
Oxford	4	(4)	431	(456)
Brun noir du pays	13	(14)	1 734	(1 748)
Nez-noir	1	(1)	62	(78)
Charolais	1	(1)	276	(261)
Totaux	27	(27)	3 343	(3 419)

Pour l'espèce ovine, un nouveau syndicat de la race Blanc des Alpes a été fondé. Il s'agit du syndicat de Mittlerer Sensebezirk. Le syndicat de Sorens de la race Brun noir du pays a quant à lui cessé son activité en 2003.

9.3 Effectif caprin inscrit au herd-book

Pour l'espèce caprine, le canton de Fribourg compte huit syndicats et une station. Un syndicat et la station de Botterens n'élèvent que des chèvres Chamoisées. Cinq syndicats comptent des éleveurs des deux races, Chamoisée et Gessenay, comme membres. Un seul éleveur détient des chèvres de la race Toggenbourg et un seul élève des chèvres de la race Appenzell.

	Nombre de sujets inscrits au herd-book
Race Chamoisée	894
Race Gessenay	329
Race Toggenbourg	20
Race Appenzell	10
Total	1 253

Les effectifs 2003 n'étant pas encore disponibles, les effectifs ci-dessus sont ceux de l'année 2002.

9.4 Appréciation

L'appréciation des moutons et des chèvres a été effectuée sous la responsabilité du Service de l'agriculture sur mandat des Fédérations d'élevages respectives reconnues par l'Office fédéral de l'agriculture.

10. Viticulture

10.1 Reconstitution du vignoble

Ont été traitées 22 demandes d'attribution de subventions cantonales pour la reconstitution de vignes, portant sur une superficie totale de 48 168 m², soit par région:

Vully, 20 demandes portant sur une surface de 45 745 m²,

Cheyres, 2 demandes portant sur une surface de 2423 m².

Le Service de la viticulture a également été chargé de l'application de l'ordonnance fédérale du 26 juin 2002 sur l'octroi de contributions pour le maintien du vignoble suisse en 2003. Il s'agit de contributions en faveur de la reconversion de surfaces viticoles soit, l'arrachage après vendange des cépages Chasselas et Müller-Thurgau et leur remplacement l'année suivante par d'autres cépages. Dans ce cadre, 17 demandes ont été traitées pour une surface de 41 015 m² (Vully).

10.2 Vendanges

L'appellation d'origine contrôlée a été introduite pour l'ensemble des vignobles fribourgeois par le règlement du 15 septembre 1997 (AOC).

Pour la vendange 2003, les normes de qualité (teneur minimale en sucre) et la limitation de production ont été arrêtées par décision de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts du 2 juillet 2003, comme suit:

	Limitation de production	Teneur minimale en sucre (degré Oechsle)
Vully		
Cépages blancs:	1,1 kg/m ²	60°
Cépages rouges (*):	1,05 kg/m ²	65°
Cheyres		
Cépages blancs:	1,25 kg/m ²	60°
Cépages rouges (*):	1,1 kg/m ²	65°

(* La teneur minimale en pourcent de sucre (degré Oechsle) a été fixée pour le Pinot noir à 68° Oe.

Ces limitations de production retenues pour le vignoble fribourgeois sont plus sévères que les limites fédérales. Seuls les apports de vendange qui répondent à ces critères permettent l'élaboration de vins avec appellation d'origine contrôlée (AOC) et l'appellation d'origine (AO).

La vendange 2003 a fourni des rendements qui sont inférieurs à l'année 2002 qui était déjà modeste en terme de volume. Par contre, au niveau qualitatif, 2003 a été une année exceptionnelle avec des résultats de sondage très élevés.

Au niveau climatique, 2003 s'est révélé d'ailleurs une année exceptionnelle à maints égards. Le début de la végétation a été précoce et les vignes étaient bien chargées à la fin juin. L'été fut caniculaire avec de très faibles précipitations, ce qui a engendré une période de sécheresse. En moyenne, la vigne a bien résisté au manque d'eau et le raisin a pu atteindre une concentration de sucre au-dessus de la moyenne. Par contre, après un travail de régulation des quantités par dégrappage, les rendements sont apparus inférieurs aux prévisions; la prise de volume ayant tout de même été freinée par le manque d'eau.

Ainsi, les vendanges se sont déroulées de manière extrêmement précoce en commençant au début du mois de septembre pour se conclure au tout début du mois d'octobre. Globalement, l'état sanitaire du raisin était très bon et des moûts de haute qualité ont pu être produits. Ainsi, l'ensemble de la vendange a pu atteindre les exigences de l'appellation d'origine contrôlée pour les vignobles du Vully et de Cheyres. La teneur en sucre très élevée laisse augurer d'un millésime d'exception.

Les quantités suivantes ont été enregistrées:

Vully	en kg	degré moyen
Chasselas	668 858	73.33
Pinot Noir	171 106	95.42
Gamay	8 263	90.42
Spécialités blanches	74 805	92.96
Spécialités rouges	36 126	88.67
Cheyres		
Chasselas	44 224	72.86
Pinot Noir	51 463	95.43
Gamay	1 809	97.67
Spécialités blanches	4 297	100.03
Spécialités rouges	2 294	93.90

11. Patentes de commerce de bétail

En vertu du Concordat intercantonal sur le commerce de bétail du 13 septembre 1943, il a été délivré 67 patentes principales et 11 patentes de courtier. 34 patentes ont été délivrées à des propriétaires de chenils (art. 6 de l'arrêté du 21 décembre 1982 relatif à l'impôt sur les chiens).

Aucun candidat n'a participé au cours d'introduction pour nouveaux marchands.

La Commission consultative de taxation, composée d'un représentant par district et de deux représentants de l'Établissement cantonal d'assurance contre la mortalité du bétail (ECAMB; actuellement SANIMA), a siégé durant une journée. Elle a procédé à la fixation des taxes proportionnelles sur la base de l'arrêté du 12 mars 1996 fixant les primes dues à l'ECAMB.

12. Aménagement du territoire

Conformément à l'article 11 du règlement du 18 décembre 1984 d'exécution de la loi du 9 mai 1983 sur l'aménagement du territoire et des constructions, ont été préavisés durant l'année 2003:

- 85 (92) demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou transformations d'habi-

tations et 29 (13) demandes émanant directement d'agriculteurs, relatives au calcul des unités de logement;

- 256 (288) demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou modifications de ruraux, hangars, porcheries, poulaillers, chalets d'alpage, local de vente.
- 77 (69) dossiers de révision ou de modification de plans d'aménagement locaux à l'examen préalable ou à l'examen final, dont 1 dossier concernant la création d'un périmètre d'agriculture diversifiée au sens de l'art. 16a al 3 LAT.

13. Protection de l'environnement

13.1 Protection du sol

Conformément à l'ordonnance du 20 août 2002 sur la protection des sols, le Service de l'agriculture a préavisé 24 (13) demandes de permis de construire en zone agricole, relatives à des travaux ayant un impact qualitatif ou quantitatif sur le sol, dont par exemple, le nouveau tracé de la route des Muëses ou celui de la route de Bulle-Montbovon.

13.2 Protection du sol – Semis directs

En application du décret du 26 juin 2003 sur l'application de méthodes culturales préservant le sol agricole, le Service de l'agriculture a versé des contributions à 4 agriculteurs pour un montant de 7488 francs. Ces contributions sont liées à des contrats d'une durée de 5 ans entre l'agriculteur et le Service.

13.3 Protection de l'eau

En application de l'arrêté du 28 novembre 2000 sur la réduction des charges en nitrates provenant de l'exploitation agricole du sol, le Service de l'agriculture a versé des indemnités à 3 agriculteurs d'Avry, à 8 agriculteurs de Middel et à 7 agriculteurs de Courgevax. La part cantonale des indemnités versées s'élève à 20 192 francs qui sont répartis à parts égales entre le canton et les 3 communes concernées.

14. Protection de la nature

En application de l'ordonnance fédérale sur la qualité écologique, 269 agriculteurs ont bénéficié du bonus de qualité écologique d'un montant total de 143 000 francs. Le canton de Fribourg a reconnu 6 projets de mise en réseau des compensations écologiques en 2003. 154 agriculteurs ont bénéficié d'un montant total de 144 000 francs pour leurs surfaces de compensation écologique qui sont intégrées dans un projet de réseau écologique.

II. Vignes

Les résultats des deux domaines se présentent comme suit:

Lavaux

Volume de la vendange:

- Faverges blanc 85 540 l de vin clair (94 810)
- Ogoz (uniquement du raisin blanc) 15 300 l de vin clair (21 243)
- Faverges rouge 19 470 l de vin clair (25 371)

Ventes de la récolte précédente:

- Faverges blanc 2002 74 370 l de vin (77 274)
- Ogoz 2002 19 850 l de vin (19 908)
- Faverges rouge 2001 24 560 l de vin (25 095)

Stock au 31.12.2003:

- Faverges blanc 2002 26 540 bouteilles (14 063)
- Ogoz 2002 2 070 bouteilles (612)
- Faverges rouge 2001 1 080 bouteilles (2 640)

La totalité du vin rouge du Domaine des Faverges 2002 sera mise en bouteilles en avril 2004 et sera par conséquent vendue au cours de l'année 2004.

Vully

Volume de la vendange:

- Etat de Fribourg blanc 11 650 l de vin clair (13 000)
- Château de Mur blanc 14 900 l de vin clair (15 000)
- Etat de Fribourg rouge 1 400 l de vin clair (1 500)
- Château de Mur rouge 5 700 lt de vin clair (7 500)

Ventes de la récolte précédente:

- Etat de Fribourg blanc 2002 10 280 l de vin (11 930)
- Château de Mur blanc 2002 8 490 l de vin (12 474)
- Etat de Fribourg rouge 2002 982 l de vin (979)
- Château de Mur rouge 2002 6 050 l de vin (5 409)

Stock au 31.12.2003:

- Etat de Fribourg blanc 2002 3 010 bouteilles (1 375)
- Château de Mur blanc 2002 4 660 bouteilles (1 702)
- Etat de Fribourg rouge 2002 740 bouteilles (887)
- Château de Mur rouge 2002 2 070 bouteilles (2 916)

Service des améliorations foncières

1. Généralités

L'introduction au 1.1.1999 des nouvelles dispositions légales fédérales liées à la «Politique agricole 2002» n'a pas provoqué de grands changements pour les améliorations foncières. Le subventionnement à forfait des constructions rurales permet de traiter plus de cas qu'avec l'ancien droit, ce qui a occasionné une nette augmentation de cette rubrique budgétaire et de celle du Fonds des améliorations foncières durant les années 1999 à 2001. La situation s'est stabilisée en 2002 et 2003.

2. Activités

2.1 Personnel

M^{me} Eliane Baioia, secrétaire engagée à 50 %, a quitté le service durant l'année et a été remplacée par M. Philippe Weber.

2.2 Travaux subventionnés par le canton

Le tableau suivant donne la récapitulation des ouvrages ayant fait l'objet d'une décision d'octroi d'une subvention cantonale en 2003, ainsi que leur répartition par genre d'entreprise, sans les engagements à charge du Fonds des améliorations foncières.

	Nombre de projets	Devis subventionnable Fr.	Subventions cantonales Fr.
Remaniements parcellaires	12	3 221 960	1 232 696
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	9	2 619 027	826 190
Adductions d'eau	8	5 515 500	880 685
Autres améliorations foncières (assainissements de terrain, amenées d'électricité, remises à ciel ouvert de ruisseaux, remises en état de terrains, ...)	–	–	–
Constructions rurales et laiteries	56	29 225 100	3 827 100
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	18	2 293 350	439 400
Total 2003	103	42 874 937	7 206 071
Total 2002	120	51 630 188	9 185 124
Total 2001	110	34 288 827	6 297 006
Total 2000	136	34 104 882	6 497 736
Total 1999	141	30 009 172	7 247 147

Les variations annuelles dans l'octroi des subventions cantonales s'expliquent par les différences des crédits fédéraux à disposition et par le fait que certains projets ne sont pas subventionnés la même année par le canton et la Confédération. La diminution par rapport à 2002 provient principalement de l'important crédit fédéral supplémentaire accordé en 2002. La subvention cantonale allouée pour les constructions rurales en zone de plaine, conformément à la motion Godel/Page, s'élève à 678 900 francs pour 18 cas.

Le total des subventions allouées en 2003 sous la rubrique du Fonds des améliorations foncières s'élève à 607 408 francs pour un devis subventionnable de 2 334 698 francs correspondant à 30 projets ou étapes.

2.3 Travaux subventionnés par la Confédération

Récapitulation des ouvrages ayant fait l'objet d'une décision d'octroi d'une subvention fédérale en 2003:

	Fr.
Remaniements parcellaires	1 670 378
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	900 668
Adductions d'eau	1 245 100
Autres améliorations foncières	266 669
Constructions rurales et laiteries	3 596 600
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	–

Total des subventions fédérales allouées au canton:

en 2003	7 679 415
en 2002	8 022 328
en 2001	6 481 082
en 2000	6 121 364
en 1999	5 719 489

Les engagements fédéraux totaux réellement alloués dépassent légèrement le quota de 7 500 000 francs promis en début d'année par la Division des améliorations structurales de l'Office fédéral de l'agriculture. En 2002, le canton de Fribourg avait pu bénéficier d'un montant supplémentaire de plus d'un million provenant de crédits non utilisés par d'autres cantons.

2.4 Travaux terminés en 2003

Il s'agit des entreprises ou étapes dont le décompte a été établi en 2003.

	Nombre de projets	Coût effectif Fr.
Remaniements parcellaires	7	5 731 857
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	5	2 054 351
Adductions d'eau	–	–
Autres améliorations foncières	–	–
Constructions rurales et laiteries	59	31 917 798
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	20	2 018 970
Total 2003	91	41 722 976
Total 2002	100	38 794 493
Total 2001	103	45 102 029
Total 2000	130	32 387 041
Total 1999	160	39 393 820

2.5 Subventions versées en 2003

(sans celles du Fonds des améliorations foncières)

	Subventions cantonales Fr.	Subventions fédérales Fr.
Remaniements parcellaires	1 978 998	2 300 680
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	480 429	437 169
Adductions d'eau	769 478	1 215 669

	Subventions cantonales Fr.	Subventions fédérales Fr.
Autres améliorations foncières	–	–
Constructions rurales et laiteries	3 916 400	3 514 000
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	426 730	–
Total versé en 2003	7 572 035	7 467 518
Total versé en 2002	7 444 251	9 284 410
Total versé en 2001	6 321 191	6 943 053
Total versé en 2000	8 011 387	6 360 799
Total versé en 1999	8 293 182	5 623 860

Au 31 décembre 2003, 6 décomptes se trouvaient à la Division des améliorations structurelles de l'Office fédéral de l'agriculture pour approbation et paiement.

au 31.12.2002: 2 décomptes
 au 31.12.2001: 16 décomptes
 au 31.12.2000: 15 décomptes
 au 31.12.1999: 18 décomptes

L'augmentation en 2002 du total des versements fédéraux par rapport aux années précédentes s'explique par la mise à disposition de crédits supérieurs aux années précédentes accordés à la Division fédérale des améliorations structurelles et par le report de montants non utilisés par certains cantons. En 2003, le total des versements fédéraux correspond au quota réservé au canton en début d'année.

Les versements cantonaux et fédéraux par rubrique ne sont pas toujours proportionnels aux taux respectifs de ces rubriques, car certains versements peuvent être différés d'une année à l'autre en fonction des crédits à disposition.

2.6 Subventions versées en 2003 par le Fonds des améliorations foncières

	Fr.
Total pour 2003	748 462
Total pour 2002	1 045 844
Total pour 2001	1 278 914
Total pour 2000	1 237 209
Total pour 1999	626 893

La diminution par rapport à 2002 et aux deux années précédentes provient de l'abandon du subventionnement des ruraux communautaires en zone de plaine par le biais du Fonds des améliorations foncières. A partir de 2002, ces ruraux communautaires sont subventionnés avec les autres constructions rurales sises en zone de plaine, conformément à la motion Godel/Page.

2.7 Etat des engagements par genre d'entreprises

Le solde des subventions cantonales, octroyées mais non versées, représente au 31 décembre 2003 les sommes suivantes:

	Fr.
Remaniements parcellaires	2 493 697
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	568 620
Assainissements de terrains	328 000
Adductions d'eau	349 460
Autres améliorations foncières	11 000

	Fr.
Constructions rurales et laiteries	2 297 600
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	975 820
Total des engagements au 31 décembre 2003	7 024 197
Idem au 31 décembre 2002	8 378 440
Idem au 31 décembre 2001	6 837 234
Idem au 31 décembre 2000	6 897 559
Idem au 31 décembre 1999	9 185 353

Les engagements du Fonds des améliorations foncières au 31 décembre 2003 s'élèvent à 563 384 francs.

2.8 Remarques générales concernant certaines entreprises

a) Remaniements parcellaires

Les travaux des nouveaux syndicats constitués ces dernières années avancent normalement. La quasi-totalité des syndicats dispose de son nouvel état de propriété.

Afin de s'adapter aux conditions financières de l'agriculture, neuf remaniements parcellaires simplifiés ont été constitués volontairement depuis 1998, dont un dans le cadre du projet de construction de la route H189 de contournement de Bulle – La Tour-de-Trême. Le Conseil d'Etat a aussi ordonné la constitution d'un syndicat de remembrement parcellaire à Bulle, en vue de la réalisation de ladite route H189.

b) Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes

Le montant alloué pour la construction ou la remise en état de ces chemins, situés en zone de montagne ou en zone des collines, a augmenté en 2003 après quatre années de fortes diminutions.

c) Adductions d'eau

Les demandes concernant cette rubrique sont importantes, surtout depuis l'introduction par la Confédération, à partir de 1999, de la possibilité d'un subventionnement en zone des collines et non seulement en zone de montagne comme jusqu'alors.

d) Autres améliorations foncières

Sous ce titre peuvent être regroupés les assainissements de terrain, les amenées d'électricité, les remises à ciel ouvert de ruisseaux, les remises en état de terrain, etc.

e) Constructions rurales et laiteries

L'introduction, dès le 1.1.1999, des nouvelles dispositions légales fédérales permet de subventionner des éléments de construction (par ex. étables, remises). Un plus grand nombre de cas a ainsi été traité à partir de cette date avec la Confédération et avec le Fonds des améliorations foncières. Le montant alloué par cas est par contre en général inférieur à celui des années précédentes.

A la suite de la mise en vigueur au 1.1.2002 de la motion Godel/Page, 18 constructions rurales ont été subventionnées en zone de plaine en 2003 et 32 en 2002.

f) Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme

Depuis la mise sur pied en 1988 du programme cantonal d'assainissement de ces installations, 1614 cas ont été subventionnés à titre individuel, représentant un volume de 629 228 m³. Les subventions cantonales allouées à ce titre depuis 1988 ascendent au total à 39 416 000 francs. A ces chiffres s'ajoutent 312 ouvrages réalisés dans le cadre du subventionnement d'une rationalisation de bâtiment ou d'un assainissement d'étable, représentant 135 000 m³. C'est un effort très important effectué en faveur de la protection des eaux.

Le nombre de cas subventionnés à titre individuel est en nette régression (18 en 2003), d'une part parce que le programme d'assainissement touche à sa fin et d'autre part parce que la réalisation d'une fosse à purin est souvent combinée à une restructuration plus complète des bâtiments.

2.9 Activité des commissions

a) Commission consultative en matière d'améliorations foncières

Elle a tenu quatre séances plénières. En plus des préavis de subventionnement pour les entreprises importantes, elle s'est également exprimée sur les demandes de subventions par le Fonds des améliorations foncières. Elle a aussi participé à des visions locales.

b) Commission de coordination en matière de bâtiments ruraux

Elle a tenu neuf séances. Elle a examiné le dossier des constructions ayant été subventionnées, après avoir visité les cas les plus importants.

c) Commission de recours en matière d'améliorations foncières

Affaires pendantes	au 31 décembre 2002	3
Affaires enregistrées	en 2003	9
Affaires liquidées	en 2003	11
Affaires suspendues	au 31 décembre 2003	–
Affaires pendantes	au 31 décembre 2003	1

d) Commission d'acquisition d'immeubles

La Commission d'acquisition d'immeubles s'est réunie à 20 reprises au cours de l'année 2003, 9 fois en séance plénière et 11 fois en séance avec effectif restreint.

- Elle a traité plusieurs dossiers, dont:
- 2 intéressent le Service des autoroutes
- 6 intéressent le Service des ponts et chaussées
- 5 intéressent d'autres services de l'Etat de Fribourg
- 9 intéressent les communes, paroisses et autres institutions d'intérêt public
- 1 intéresse la Confédération.

2.10 Mandats confiés au service

Les prestations d'ingénieur effectuées en 2003 par le Service ne seront facturées qu'après l'achèvement des travaux.

2.11 Fonds suisse de secours pour les dommages non assurables causés par les forces de la nature

Le Fonds suisse a versé à divers sinistrés du canton 81 530 francs (en 2002: 119 490 francs, en 2001: 293 613 francs, en 2000: 113 518 francs et en 1999: 40 944 francs). De ce total, 20 300 francs concernent la remise en état d'ouvrages appartenant à des syndicats d'améliorations foncières. Un certain nombre de sinistres est en cours d'examen par les responsables du Fonds suisse à Berne. Le montant varie d'année en année selon le nombre et l'ampleur des sinistres.

2.12 Fonds des améliorations foncières

a) Mouvement du Fonds

Les recettes comprennent:

	Fr.
• versements au Fonds sur position 3435/380.002	1 000 000.–
• les intérêts annuels 2 %	78 153.20
• les versements des registres fonciers	<u>2 428 448.20</u>
Total des recettes	3 506 601.40

Les dépenses englobent:

• versement au budget sur position 3435/402.001	2 428 448.20
• versement au budget sur position 3435/480.002	750 000.–
• augmentation de la fortune	<u>328 153.20</u>
Total des dépenses	3 506 601.40

b) Etat du Fonds au 31 décembre 2003

Fortune au 31 décembre 2002	4 985 438.30
Augmentation de la fortune	328 153.20
Prêt à Prolait, Le Mont-sur-Lausanne	2 000 000.–
Fortune au 31 décembre 2003	3 313 591.50

c) Remarques générales

Le prêt de 2 millions à Prolait (Plate-forme laitière de Suisse occidentale) fait suite au décret du 12 décembre 2002 relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur de l'économie laitière fribourgeoise. Le remboursement est prévu à partir de 2008 sur une durée maximale de dix ans.

Les recettes du Fonds varient en fonction du volume des ventes portant sur des terrains agricoles affectés à d'autres buts que l'agriculture. Les versements des registres fonciers ont été nettement inférieurs en 2003 par rapport à ceux de 2002. Les variations sont assez prononcées d'une année à l'autre comme le démontre le relevé des cinq dernières années:

	Fr.
1999	2 694 231
2000	2 115 451
2001	2 758 282
2002	3 187 755
2003	2 428 448

Institut agricole de l'Etat de Fribourg

1. Généralités

L'Institut agricole de l'Etat de Fribourg à Grangeneuve (IAG) a réalisé ses mandats de formation et de prestations de services, conformément aux exigences légales fédérales et cantonales. Au niveau de ses écoles professionnelles et spécialisées, l'IAG a assuré la formation dans les filières agricoles, agro-commerciales, forestières, laitières, agro-alimentaires et en économie familiale. Les prestations de service réalisées sont pour la plupart des mandats publics dans les domaines de la formation continue, des mandats de conseils et des contrôles ainsi que des mises à disposition de ressources.

Outre les missions ordinaires et permanentes assignées à l'IAG, il importe de relever les activités et éléments particuliers suivants:

- pour la troisième année consécutive, l'effectif des élèves en formation professionnelle a augmenté
- l'établissement d'un rapport d'informations et de conseils en relation avec la sécheresse exceptionnelle de l'été 2003
- la conversion de l'exploitation agricole de «l'Abbaye» de Sorens aux exigences de l'agriculture biologique
- la participation aux prises de position et l'organisation de séances d'informations dans le cadre des mesures de politique agricole intitulée PA 2007
- la participation au projet d'un Service d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière au niveau de la Suisse occidentale
- l'obtention du premier rang au Marché-concours des taureaux à Bulle et d'une médaille d'or pour le «Vacherin fribourgeois» dans le cadre du Swiss Cheese Award.

2. Formation professionnelle

Les trois centres de formation professionnelle (agriculture et forêt, industrie laitière et agro-alimentaire, économie familiale), soutenus par le Conseil de surveillance et les commissions consultatives, ont fonctionné régulièrement au service de 737 (703) élèves bénéficiant de l'enseignement dans les deux langues.

Conformément au système d'assurance qualité, l'évaluation de l'enseignement est appliquée dans toutes les écoles de l'IAG. La synthèse de ces évaluations, les conclusions et les propositions sont discutées lors de la Revue de direction.

2.1 Centre de formation agricole et forestière

	Nombre d'élèves/candidats	
Ecole professionnelle agricole	138	(125)
Ecole professionnelle des forestiers-bûcherons	51	(56)
Ecole d'agriculture	91	(103)

Nombre d'élèves/candidats

Cours préparatoire au brevet agricole	91	(66)
Cours préparatoire pour les examens fédéraux de maîtrise agricole	55	(46)
Cours d'agro-commerçant	23	(24)

Afin de mieux connaître la situation de l'agriculture hors de nos frontières cantonales et nationales, les élèves de l'école d'agriculture ont réalisé des voyages d'étude aux Grisons et en France. Les informations récoltées ont été mises en valeur dans le cadre des branches générales.

Le programme de formation accélérée destiné à des élèves déjà en possession d'un CFC d'une autre profession répond à un réel besoin et continuera à être offert dans les années à venir.

La consultation sur les nouveaux modèles de formation agricole lancée par l'Union Suisse des Paysans (USP) a provoqué de nombreuses réactions dans les campagnes. Le modèle proposé prévoit une répartition de l'enseignement sur 3 ans (4 actuellement). Les jours de cours en classe augmentent et la présence sur l'exploitation agricole diminue, ce qui peut avoir une incidence sur le fonctionnement du système dual (collaboration école-maître d'apprentissage).

Les maîtres d'apprentissage, la Commission de formation agricole et l'Institut agricole de Grangeneuve sont favorables au maintien du système actuel tout en tenant compte des exigences de la nouvelle loi sur la formation professionnelle et en introduisant les adaptations nécessaires. Vu l'importance du sujet, la commission a invité le directeur de l'USP pour lui transmettre la position des maîtres d'apprentissage. Il apparaît comme essentiel de pouvoir maintenir les échanges d'apprentis entre les régions linguistiques. A ce titre, le modèle agricole est considéré comme exemplaire.

2.2 Centre de formation laitière et agro-alimentaire

	Nombre d'élèves/candidats	
Apprentissage technologues en industrie laitière	58	(68)
Apprentissage technologues en denrées alimentaires	27	(20)
Ecole d'industrie laitière	7	(8)
Ecole technique agro-alimentaire	17	(16)
Cours préparatoires à l'examen de maîtrise fédérale	13	(8)

Lors de la clôture 2003, les derniers CFC de fromager et de laitier ont été délivrés. A l'avenir, ces deux professions seront regroupées dans un champ professionnel dénommé «technologue en industrie laitière».

Depuis la rentrée 2003, suite aux accords de collaboration avec l'Ecole de fromagerie et d'industrie laitière (EFILM) de Moudon, les cours de brevet et de maîtrise pour la Suisse romande sont donnés à Grangeneuve. En 2004, l'EFILM fermera également ses classes de technologues en industrie laitière et Grangeneuve deviendra alors l'unique école professionnelle de la Suisse romande pour les formations laitières.

Concernant la formation des technologues en industrie laitière alémaniques, de nouvelles classes ne seront pas ouvertes. Par contre, les apprentis de deuxième et troisième année terminent leur formation à Grangeneuve, tandis que les apprentis de première année suivent les cours à l'école professionnelle de Langnau.

Dans le cadre d'une collaboration Berne-Fribourg, Grangeneuve organisera dès 2004 les cours d'introduction ainsi que quelques modules de spécialisation en langue allemande pour les technologues en industrie laitière des cantons de Berne et de Fribourg.

Des études sont actuellement en cours pour ouvrir une classe de formation initiale sur deux ans pour les employés en industrie laitière.

2.3 Centre de formation en économie familiale

	Nombre d'élèves/candidats	
Tronc commun: aide familial-e, assistant-e en soins et santé communautaire	69	(57)
Gestionnaire en économie familiale, art. 41	36	(39)
Cours préparatoire aux examens de brevet et de diplôme	0	(1)
Apprentissage de gestionnaire en économie familiale	40	(42)
Apprentissage d'aide familiale	21	(24)

Le Centre de formation en économie familiale (CEFA) de Grangeneuve en collaboration avec le Service de la formation professionnelle, continue d'offrir la possibilité aux adultes alémaniques et francophones d'obtenir un CFC de gestionnaire en économie familiale par une formation accompagnant une activité professionnelle ou ménagère. Plusieurs paysannes suivent également les modules de base qui donnent la possibilité d'acquérir les compétences nécessaires pour avoir accès aux modules préparant au brevet fédéral de paysanne. Les modules du brevet en français débiteront au printemps 2004, en collaboration avec le canton de Vaud.

Pour la 2^e année, un tronc commun réunissant les apprentis se destinant à la profession d'aide familial-e, d'assistant-e en soins et santé communautaire et de gestionnaire en économie familiale a débuté au Centre de formation en économie familiale (CEFA). Les élèves suivent cet apprentissage – école et stages – en partie à l'École du personnel soignant (2 jours par semaine), et en partie au CEFA (3 jours par semaine). Les enseignants s'efforcent d'améliorer la coordination entre les deux Ecoles, afin de proposer le meilleur service possible aux apprentis.

En plus des élèves figurant dans le tableau ci-dessus, un groupe d'élèves alémaniques (5) suivent pour la 1^{re} fois l'apprentissage élémentaire de gestionnaire en économie familiale. La culture générale se donne à Fribourg, au Centre professionnel et les cours de formation professionnelle au CEFA.

Pour la première fois, 21 apprenties (jeunes et adultes) ont obtenu leur CFC de gestionnaire en économie familiale.

3. Stations agricoles et laitière et services de l'IAG

3.1 Le service d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière (SICL)

Fin 2002, un inspecteur du SICL FR/NE est parti à la retraite. Il n'a pas été remplacé.

Des études sont en cours pour créer un SICL de Suisse occidentale (Suisse romande et canton de Berne). Ce nouveau service reprendrait les activités de consultation et d'inspection du SICL FR/NE.

3.2 La station laitière et le laboratoire agro-alimentaire fribourgeois, unité laitière

Le programme informatique de gestion des données du laboratoire est pleinement opérationnel. Il simplifie et sécurise grandement le travail de facturation, la gestion des flux et la gestion des résultats.

Une étude a démarré concernant une rationalisation des activités des laboratoires laitiers dans la Suisse romande et le canton de Berne.

3.3 Les stations agricoles et le service de vulgarisation en économie familiale

Le nombre de membres affiliés est de 2220 pour la vulgarisation agricole et de 770 pour la vulgarisation en économie familiale.

Le secteur comptable a bouclé 1180 comptabilités agricoles dont la moitié tenue par l'agriculteur sur son ordinateur.

En 2003, les stations ont été actives dans les domaines particuliers suivants:

- les séances d'informations sur des thèmes techniques et économiques, notamment dans les domaines suivants:
 - nouvelles mesures de politique agricole
 - réflexion sur les stratégies de développement des exploitations
 - mise en valeur des produits de la ferme
 - lutte contre les parasites chez les bovins
- les nombreux conseils individuels dans les domaines suivants:
 - estimation des valeurs de rendement et transfert du patrimoine
 - collaboration inter entreprise
 - gestion de troupeaux laitiers et affouragement
 - explication sur la banque de données pour le trafic des animaux
- les prestations pour les Fédérations d'élevage du canton et les expositions de vaches et de taureaux à Bulle
- la rédaction d'un rapport sur l'évolution des paramètres biologiques des sols agricoles du réseau d'observation intitulé FRIBO
- le soutien à la mise en place de réseaux écologiques, notamment dans l'Intyamont
- le soutien aux projets «Sensler Apero-Service» et «Les récrés de la paysanne» dans le cadre de la vulgarisation en économie familiale
- l'établissement des bilans fumure pour 2400 exploitations.

Service vétérinaire

1. Généralités

Les exigences fixées à la fois par la politique générale en matière de détention des animaux et les accords internationaux entre la Suisse et l'Union européenne ont engendré un renforcement des contrôles sur les exploitations agricoles. Ils concernent surtout le trafic et la protection des animaux, le contrôle des traitements médicamenteux ainsi que le respect des normes en matière d'hygiène des viandes. Si l'on peut comprendre que ces nouveaux contrôles ont provoqué parfois une certaine réticence, ces mesures s'avèrent toutefois indispensables en vue d'assurer la sécurité alimentaire et de répondre aux exigences du consommateur. Une coordination des contrôles qui doit encore être améliorée, devrait minimiser les inconvénients qu'ils engendrent.

Enfin, dans le cadre de la lutte permanente contre les épizooties, un exercice important d'intervention contre la propagation de la fièvre aphteuse a été mis sur pied pour la première fois en Suisse. Cet exercice visait à tester les mesures mises sur place et la collaboration entre les services vétérinaires au niveau fédéral et cantonal et les organismes scientifiques.

2. Personnel

M^{me} Claude Fragnière, collaboratrice administrative (50 %) a donné sa démission pour le 30 avril 2003. Elle a été remplacée par M^{me} Elianne Baiolia le 1^{er} mai 2003.

59 (57) vétérinaires dont 18 (15) femmes exercent leur art dans le canton en tant que vétérinaires praticiens, 2 comme inspecteurs des viandes, 22 (21) comme contrôleurs des viandes et 15 (14) au service de l'industrie et de la recherche.

3. Activités

3.1 Lutte contre les épizooties

Epizooties hautement contagieuses

Suite à une importation de dindes dans le canton de Berne, la maladie de Newcastle a été décelée. 2 exploitations fribourgeoises ont reçu 5 animaux de ce troupeau infecté. Les 5 dindes, ainsi que les autres volailles des deux exploitations, soit 6 poules et 2 coqs, ont été euthanasiés.

Epizooties à éradiquer

Aucun cas (1) d'encéphalite spongiforme bovine (ESB).

La surveillance de la rhinotrachéite infectieuse des bovins et vulvovaginite pustuleuse infectieuse (IBR/IPV), de la leucose bovine enzootique (LBE), de la brucellose ovine et caprine et de la maladie d'Aujeszky s'est effectuée, à l'instar de l'ensemble de la Suisse, au moyen d'une enquête exécutée par sondage dans des exploitations choisies au hasard par l'Office vétérinaire fédéral.

Dans le canton, 277 (274) exploitations ont ainsi fait l'objet d'un contrôle, dont 169 (170) concernant l'IBR/IPV et la

LBE, 45 (36) concernant la brucellose ovine, 25 (25) concernant la brucellose caprine et 38 (43) concernant la maladie d'Aujeszky des porcs.

La brucellose bovine (maladie dite aussi avortement épizootique) a nécessité 583 (624) analyses. 1836 (640) analyses de sang ont été effectuées à l'égard de la brucellose ovine et caprine.

La leucose a également nécessité 549 (838) analyses de sang.

En matière d'arthrite/encéphalite caprine (AEC) enfin, les chèvres de 346 (410) exploitations ont été contrôlées. A cet effet, 1292 (1929) analyses ont été effectuées, toutes négatives. Le séquestre de 4 (15) exploitations a été levé après élimination des chèvres positives et suspectes.

Epizooties à combattre

La situation se présente comme suit:

92 (105) analyses ont été effectuées pour la leptospirose. Aucun cas positif.

4 (5) exploitations dont 4 (5) animaux touchés par la coxiellose. 549 (579) arrièrè-faix ont été analysés.

2 (3) cas de salmonellose. 549 (531) analyses ont été effectuées.

Dans le cadre de la lutte contre les pneumonies porcines, 18 exploitations se sont révélées positives et ont dû assainir leurs porcheries. 4 exploitations ont été mises sous séquestre pour suspicion de pneumonies jusqu'à infirmation de la maladie, 2 exploitations ont été mises sous surveillance pour suspicion de pneumonies et un vide sanitaire de 15 jours a été imposé à une exploitation.

2 (0) cas de chlamydiose des oiseaux.

12 (7) cas de loque américaine des abeilles ont nécessité la destruction de 34 (50) colonies.

4 (14) cas de loque européenne des abeilles ont nécessité la destruction de 18 (25) colonies.

1 (0) cas de charbon symptomatique sur un alpage de la commune de Cerniat. Tous les bovins se trouvant sur cet alpage et ceux avoisinant ont été vaccinés.

Aucun cas (2) de laryngotachétiè infectieuse aviaire des poules (LTI).

1 (0) cas de gale des moutons.

Mesures prophylactiques

Sur les alpages situés dans certaines communes des districts de la Gruyère, de la Singine et de la Veveyse, la vaccination contre le charbon était obligatoire. 968 (1483) animaux de 81 (142) exploitations ont été vaccinés.

De plus, 3774 (3569) moutons estivés ont été traités contre la gale des moutons.

Epizooties à surveiller

La situation se présente comme suit:

Aucun cas (1) de paratuberculose.

1 (1) cas de listeria monocytogenes.

1 (1) cas d'artérite infectieuse des équidés.

Aucun cas (1) de maladie hémorragique du lapin.

Aucun cas de maladie proliférative des reins (PKD) sur les poissons.

Contrôles officiels

Les contrôles officiels des exploitations détenant des animaux de rente, appelés contrôles bleus, ont pour but la surveillance de l'état sanitaire des animaux, l'utilisation des médicaments vétérinaires et le contrôle de l'identification et du trafic des animaux. Les deux vétérinaires officiels ont ainsi contrôlé 196 exploitations.

3.2 Hygiène des viandes

Abattages ordinaires:

299 400 (308 273) animaux ont été abattus. La viande de 298 634 (307 695) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 766 (578) animaux a été déclarée impropre à la consommation, soit 0,25 % (0,18 %) des abattages.

Abattages d'animaux malades ou accidentés:

1380 (1016) animaux ont été abattus. La viande de 969 (691) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 411 (325) animaux a été déclarée impropre à la consommation, ce qui représente 29,78 % (32 %) des abattages d'animaux malades.

Abattages d'animaux provenant de l'étranger:

2366 (1899) animaux ont été abattus. La viande de 2364 (1899) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 2 (0) animaux a été déclarée impropre à la consommation, soit 0,08 % (0 %) des animaux abattus.

19 (12) cas de sarcosporidiose ont été décelés, ce qui a entraîné la déclaration de 19 (12) carcasses impropres.

644 (528) cas de cysticercose. 2 (3) carcasses ont été déclarées impropres à la consommation, 642 (525) ont pu être libérées à la consommation après congélation. En ce qui concerne les animaux provenant du canton, leur nombre s'élève à 246 (164).

3.3 Protection des animaux

961 (1071) exploitations agricoles ont été contrôlées sur le plan de la protection des animaux par l'Association friburgeoise des agriculteurs pratiquant la production intégrée (AFAPI). 83,4 % (75 %) de ces exploitations (soit

801) étaient conformes à la loi sur la protection des animaux (LPA). 16,7 % (25 %) des exploitations contrôlées (soit 160) présentaient des manquements dont:

- 47,6 % concernaient la sortie du bétail
- 40,8 % concernaient les veaux attachés
- 38,8 % concernaient un manquement qualitatif, dont 15 % concernait le dresse-vaches
- 13,6 % concernaient le journal des sorties
- 7,5 % concernaient la construction.

En parallèle avec les contrôles des prestations écologiques requises (PER), 67 (75) visions locales ont été effectuées dans le cadre de la protection des animaux (agriculture et autres) et 105 (91) plaintes ont été traitées. 9 (7) mandats ont été envoyées aux vétérinaires officiels pour diverses interventions.

7 (12) dossiers de plaintes ont été transmis au Juge d'instruction pour dénonciation et 5 (5) interdictions de détention d'animaux ont été prononcées. 29 (23) demandes d'autorisations de détention d'animaux sauvages sont parvenues à notre service dont la majorité des demandes concernait les aras et cacatoès de grande taille (7), les iguanes (5) et les furets (3). 169 (170) dossiers de demande de permis de construction ont été traités. 1465 (1382) courriers en rapport avec la protection des animaux ont été réceptionnés au service vétérinaire.

La commission de surveillance des expériences sur animaux s'est réunie cinq fois durant l'année 2003. Les tâches exécutées ont été les suivantes:

- 68 (73) demandes d'autorisation pour expériences sur animaux ont été examinées.
- 66 (65) autorisations ont été accordées.
- 6 (3) visites d'établissements pratiquant l'expérimentation animale ont eu lieu.

3.4 Importations et exportations

Les préavis concernant l'importation et l'exportation définitive ou temporaire d'animaux vivants ont été adressés à l'Office vétérinaire fédéral pour autorisation. La surveillance des animaux importés placés en quarantaine a été effectuée par les vétérinaires.

849 (3821) certificats d'exportation de produits laitiers ont été délivrés.

3.5 Transhumance des moutons

4 (4) troupeaux, au bénéfice d'autorisations du service vétérinaire, transhumant dans le canton.

Service des forêts et de la faune

I. Forêts

1. Généralités

La sécheresse exceptionnelle de l'été 2003 a provoqué un rebondissement de la prolifération des bostryches encore abondamment présents dans les peuplements d'épicéas déjà affaiblis par l'ouragan Lothar de 1999. La réparation des dégâts Lothar constitue aussi une priorité du service en 2003.

Au niveau fédéral, les Chambres ont adopté des mesures d'allègement budgétaire prévoyant des réductions des crédits forestiers fédéraux d'environ 25 %. Cette réduction massive influencera le programme forestier cantonal dès 2004.

Rapport spécial «Lothar» – rapport final

En mars 2000, le Grand Conseil a adopté un programme de mesures et un crédit d'engagement pour la réparation des dégâts de l'ouragan Lothar dans les forêts fribourgeoises et la lutte contre les dégâts consécutifs, en particulier la prolifération du bostryche.

Le crédit d'engagement a été limité à fin 2003. Le Service des forêts et de la faune élabore un rapport spécial «Lothar» qui informera en détail sur le résultat des différentes mesures et leur financement. Ce rapport sera disponible au mois de mars 2004.

2. Personnel

2.1 Etat des effectifs (quota en équivalent plein temps)

• Administration (y c. apprentie)	8.9
• Ingénieurs forestiers, chefs de secteur	14.0
• Forestiers	21.0
• Forestiers-bûcherons, ouvriers, apprentis	72.25

M^{me} Marguerite Baeriswyl a remplacé M^{me} Martha Neuhaus, secrétaire auprès du 2^e arrondissement forestier.

Un poste de forestier et un poste de forestier-bûcheron ont été supprimés.

2.2 Personnel technique et scientifique

Aucun changement n'est intervenu en 2003.

3. Projets d'innovation

3.1 Exploitation de bois bénéficiaire

Pour différentes raisons l'exploitation du bois est actuellement souvent déficitaire. Dans deux périmètres pilotes (versant nord-ouest du Cousimbert et Haute-Singine) des potentiels d'optimisation dans la chaîne logistique de la forêt à la scierie sont recherchés et réalisés. Cette approche pragmatique s'effectue en étroite collaboration avec les propriétaires forestiers concernés et avec l'Association Fribourgeoise d'Economie Forestière (AFEF).

3.2 Certification des forêts domaniales

Dans le cadre de la certification des forêts pilotée par L'AFEF, les forêts domaniales sont certifiées (double certification: Label Q et FSC). En septembre 2003, les forêts domaniales suivantes ont été certifiées: Burgerwald (359 ha), Gothuz-Russille (69 ha), Javroz (150 ha), Bouleyres (299 ha), Belmont (210 ha), Berley-Chanéaz (303 ha), Chablais (176 ha), soit au total 1566 ha ou environ 35 % de la surface totale des forêts domaniales (4500 ha). Les autres massifs de forêts domaniales seront certifiés lorsqu'ils seront intégrés dans des corporations forestières avec les forêts publiques formant ces nouvelles unités de gestion.

3.3 Limitation du trafic sur les chemins forestiers

Durant l'année 2003, le Service des forêts et de la faune a mis en place le concept de restriction du trafic motorisé sur les chemins forestiers, conformément à la législation forestière.

3.4 Dangers naturels

Un projet de mise en place de deux stations d'observation automatique de la couche neigeuse a été lancé vers la fin 2003 (IMIS: Interkantonales Mess- und Informationssystem für die Lawinenwarnung). Ces stations sont la principale source d'information pour le bulletin d'avalanche de l'ENA (Institut fédéral sur l'étude de la neige et des avalanches). Pour les Préalpes, et en particulier la Suisse occidentale, le réseau en place est lacunaire, voire absent. Ces stations contribueront à une amélioration du bulletin d'avalanche pour cette région, elles permettront d'accéder directement à des informations importantes quant à l'évolution de la couche neigeuse. La réalisation de ce projet est prévue en 2004.

4. Formation

4.1 Formation continue

Des cours ont été organisés dans les domaines suivants:

- cours de tronçonneuses et de bûcheronnage pour débutants et pour professionnels (ceci en relation avec la nouvelle loi qui contient l'obligation d'une formation de base pour les travaux avec la tronçonneuse);
- cours de secourisme pour le personnel forestier;
- cours de méthodes de récolte des bois;
- cours de cartographie des stations, botanique et sylviculture en accord avec la nature;
- cours de gestion d'entreprises pour les gardes et les ingénieurs d'arrondissements.

4.2 Formation professionnelle

(apprentissage de forestier-bûcheron)

a) Examens de fin d'apprentissage

26 candidats se sont présentés aux examens de fin d'apprentissage, dont 22 romands et 4 alémaniques.

21 candidats arrivaient à la fin de l'apprentissage et 5 candidats étaient répétants.

19 candidats ont réussi l'examen et il faut déplorer 7 échecs.

Le nombre des forestiers-bûcherons ayant obtenu leur CFC dans le canton depuis l'introduction de l'apprentissage en 1963 est de 506.

b) Examens intermédiaires

15 apprentis de 1^{re} année (12 francophones et 3 alémaniques) ont passé les examens intermédiaires scolaires des connaissances professionnelles et des branches de culture générale. Tous ont réussi ces examens et furent promus pour la deuxième année.

16 apprentis de 2^e année (13 francophones et 3 alémaniques) ont passé les examens pratiques dans la forêt de la Bourgeoisie de Fribourg. 14 ont réussi ces examens. Des séances ont eu lieu avec les 2 apprentis ayant une note insuffisante.

c) Recrutement de nouveaux apprentis

Au début de l'automne 2003, 19 nouveaux apprentis ont commencé un apprentissage, dont 16 francophones et 3 alémaniques.

d) Effectifs des apprentis par année d'apprentissage au 1^{er} octobre 2003

- 1^{re} année: 19 (16 F et 3 A)
 - 2^e année: 15 (12 F et 3 A)
 - 3^e année: 14 (12 F et 2 A)
- Total: 48 (40 F et 8 A)

e) Cours d'introduction pour les apprentis

Les apprentis ont suivi des cours d'introduction de bûcheronnage et de débardage, de sylviculture et de génie forestier, de secourisme ainsi que des cours de maçonnerie et de menuiserie.

f) Cours à Grangeneuve

Les élèves francophones et alémaniques de l'école d'agriculture ont suivi des cours de bûcheronnage et de sylviculture.

4.3 Stagiaires

2 étudiants ingénieurs forestiers de l'EPFZ et 4 étudiants de l'école de gardes forestiers ont effectué un stage auprès du Service des forêts et de la faune.

5. Dangers naturels

Les principales activités du service dans le domaine des dangers naturels, par ailleurs souvent exécutées en étroite collaboration avec d'autres services, ont été poursuivies:

- **Cartographie des dangers naturels:** Les travaux pour les trois périmètres restants dans les Préalpes ont été poursuivis. Les résultats définitifs seront disponibles en 2004.

- **Cadastre des événements (StorMe):** L'année 2003 a été relativement calme au niveau des événements naturels dans le canton de Fribourg (avalanches, crues et inondations, glissements de terrain, mouvements de roches, etc.), la saison étant marquée par une canicule exceptionnelle. Au total, 4 nouveaux événements particuliers ont été répertoriés dans le cadastre. Le 12 juin 2003, un violent orage avec une pluviométrie extrême (grêle) dans la commune de Plaffeien a causé beaucoup de dégâts.

Les surfaces touchées par des événements répertoriés ont été digitalisées. Ce fichier est mis à disposition d'autres services sur le serveur SDE. Une comparaison avec une banque de données gérée par le SLF, basée sur des avis parus dans les médias, a mis en évidence certaines différences qui seront analysées.

- **Projets de mesures de protection:** La réalisation et/ou la planification de différents projets a été poursuivie, notamment l'assainissement du glissement Hohberg, des mesures de protection contre des chutes de blocs à Jaun, des mesures dans le bassin versant de la Mortivue à Semsales, des mesures de protection contre les chutes de pierres à Charmey, AMIZOM Cousimbert, des mesures d'urgence et d'assainissement après l'orage du 12 juin à l'Aettenberg.

Le point fort du service consiste en la réalisation de mesures de protection, souvent en lien avec la présence de forêts.

Quelques aspects financiers d'autres projets concernant des ouvrages de protection sont mentionnés dans le chapitre 8 «Projets techniques».

6. Promotion du bois

La décision de réaliser une centrale de chauffage à bois sur le site du CO de Romont a été prise en 2003. Plusieurs autres projets à l'étude sont suivis en collaboration avec le Service des transports et de l'énergie.

Différentes actions ont été menées en collaboration avec Lignum Fribourg, par exemple une exposition d'une semaine sur le thème de la forêt et du bois à Avry-Centre.

7. Protection de la nature en forêt

7.1 Réserves forestières

En 2003, deux conventions concernant la création de réserves forestières ont été signées.

- «La Leyte – Motélon», sur le territoire de la commune de Charmey;
- «Galm Süd», sur le territoire des communes de Jeuss, Gurmels et de la forêt domaniale du Galm.

De plus, une partie de la forêt domaniale du Höllbach/Aergera sur le territoire de la commune de Cerniat a été mise en réserve forestière («Grand Paine – Auta Chia»).

La surface de ces trois réserves est de 422.6 ha. Ainsi la surface totale des réserves forestières du canton de Fribourg atteint, fin 2003, 561.6 ha.

Le concept des réserves forestières du canton de Fribourg a été finalisé et présenté au Conseil d'Etat. Il devra ensuite être approuvé par la Confédération.

7.2 Cartographie des stations forestières

En 2003, 7 lots représentant une surface totale de 2115 ha de forêt répartis sur 7 arrondissements ont été cartographiés. A la fin 2003, le Service des forêts et de la faune dispose de 21 120.3 ha de forêt cartographiés. Cela représente 52,8 % de l'aire forestière du canton (surface totale 40 000 ha).

8. Projets techniques

8.1 Projets approuvés en 2003 par le canton et la Confédération

Communes, syndicats et particuliers

Les priorités de l'Etat et du service ainsi que celles de nombreux propriétaires ont été de nouveau axées sur la lutte contre les dégâts phytosanitaires. Les engagements pour de nouveaux projets techniques ont continué à un rythme ralenti. En conséquence, les programmes d'allègement budgétaires ont aussi fortement restreint les possibilités de nouveaux engagements. Toutefois, l'achèvement de tous les projets selon l'ancienne législation (projets Lauber, projets de remaniement parcellaire) a également donné de la place pour de nouveaux engagements. Il faut noter également que le programme de remise en état des chemins forestiers, suite aux travaux Lothar, ne figure pas dans la table ci-dessous. Dans ce programme, près de 100 km de chemins forestiers ont pu être remis en état entre 2002 et 2003. Le projet intégral le plus important est celui concernant les mesures dans le bassin versant de la Mortivue.

Ne sont mentionnés que les projets pour lesquels les deux instances cantonale et fédérale ont rendu leur décision d'approbation.

Comme l'année précédente, aucune nouvelle desserte n'a été approuvée par le canton. Les projets approuvés concernent des remises en état de chemins existants, y compris les réparations après l'orage de l'Aettenberg.

	Nbre	Devis Fr.	Subv. cant. Fr.	Subv. féd. Fr.
Infrastructures dessertes	3	1 275 000	182 970	607 800
Remaniements parcellaires*, entrepôts forestiers	–	–	–	–
Assainissements, reboisements et ouvrages de protection	3	3 088 000	534 000	2 158 500
Projets de sylviculture B/C**	6	3 765 000	517 540	3 624 000
Total	12	8 128 000	1 234 510	6 390 300

* remaniement volontaire, gestion en commun

** la durée des projets sylvicoles est en général de 10 ans. A partir de 2004, la durée des nouveaux projets est limitée à 5 ans par la Confédération.

Etat

	Nbre	Montant Fr.	Subv. cant. Fr.	Subv. féd. Fr.
Centres forestiers	2	1 120 000	–	560 000

8.2 Décomptes présentés et subventions versées en 2003

Pour différentes raisons, les indications financières ne correspondent pas exactement aux chiffres de la comptabilité. Aussi, l'introduction de projets globaux au niveau de la Confédération peut changer le mode de fonctionnement dans la gestion des projets.

a) Communes et tiers

A la fin de l'année en cours, 40 projets individuels étaient ouverts. Pendant la période écoulée, 28 projets ont été bouclés par des décomptes finaux dont les projets de restauration sylvicole et les remaniements parcellaires. Pour les projets de restauration sylvicole, un rapport de synthèse est en préparation.

Le tableau ci-dessous résume les décomptes approuvés et versés par la Confédération. Les subventions cantonales atteignent en moyenne environ 20 % de la subvention fédérale.

	Nbre	Montant décompté* Fr.	Subv. féd. Fr.
Infrastructures dessertes 421.1	7	1 097 000	494 000
Remaniements parcellaires, entrepôts forestiers 421.2	11	1 891 000	851 000
Assainissements, reboisements et ouvrages de protection 431	13	992 000	694 000
Sylviculture B/C 411.2/3	41	3 427 000	2 398 000
Total	72	7 407 000	4 437 000

* Tous les chiffres sont arrondis.

b) Décomptes des projets de l'Etat

A la fin de l'année en cours, 11 projets subventionnés par la Confédération étaient ouverts. Pendant la période écoulée, 1 projet a été bouclé par un décompte final.

Le tableau ci-dessous résume les décomptes approuvés par la Confédération.

	Nbre	Montant décompté* Fr.	Subv. féd. Fr.
Infrastructures dessertes 421.1	1	82 000	41 000
Remaniements parcellaires, entrepôts forestiers 421.2	2	840 000	420 000
Assainissements, reboisements et ouvrages de protection 431	–	–	–
Sylviculture B/C 411.2/3	5	230 000	138 000
Total	8	1 152 000	599 000

* Tous les chiffres sont arrondis.

8.3 Crédits d'investissement

Au total, 61 contrats sont actuellement en cours de traitement. Des contrats pour 5 crédits d'un montant total de 585 000 fr. ont été conclus. 20 contrats ont pu être clôturés, grâce aux remboursements des dernières annuités. Durant la période, 73 remboursements d'un montant total de 1 894 347 fr. ont eu lieu. Sur la base de contrats, 11 versements d'un montant total de 719 000 fr. ont été effectués.

Ces moyens financiers sont mis à disposition du canton par la Confédération. Aucun versement au fonds n'a été demandé à la Confédération en 2003 étant donné que les remboursements des crédits en cours sont suffisants pour assurer les transactions nécessaires. Au contraire, grâce aux liquidités du fonds FIF, trois remboursements anticipés d'un montant de 1 615 250 fr. ont pu être effectués. Par rapport à l'an passé, le niveau d'endettement de ce programme a encore diminué; il atteint environ 5 868 000 fr. à fin 2003.

9. Planification forestière

Conformément aux prescriptions légales, les révisions des plans d'aménagement forestiers suivants ont été effectuées au cours de l'année écoulée:

Arrondissement 2: Les plans de gestion ont été terminés et adaptés suite aux conséquences des ouragans.

Arrondissement 3: Le plan forestier régional de la vallée de la Jogne est en cours d'élaboration.

Arrondissements 5 et 6: Le plan forestier régional de la Broye vaudoise et fribourgeoise est en cours d'élaboration (travail intercantonal).

Arrondissement 7: Les plans de gestion de la «Veveyse-Sud» sont en cours de finition.

L'inventaire cantonal «forêt-faune», visant en priorité à suivre l'évolution du rajeunissement forestier et l'influence du gibier sur celui-ci, a été effectué de mars à juin 2003.

10. Statistique forestière

10.1 Forêts domaniales

a) Superficie

Surface forestière productive	4 500 ha
Surface d'arbustes et de buissons	100 ha
Surface utilisée à d'autres fins ou improductive	400 ha
Total	5 000 ha

(soit quelque 12 % de la surface forestière totale du canton)

b) Exploitations et résultats financiers

L'évolution des exploitations et des ventes de bois se présente comme suit pour les années 1998 à 2002:

Année	Exploitations m ³	Prix moyen Fr./m ³	B. service %	B. industrie %	B. feu %
1998	33 853	85	76	13	11
1999	35 126	84	76	12	12
2000	60 341	52	88	4	8
2001	62 300	45	86	7	8
2002	48 000	57	83	7	10
2003	Les chiffres seront disponibles au mois de juin 2004.				

10.2 Forêts communales et paroissiales

a) Superficie

Surface forestière productive	18 000 ha
Surface d'arbustes et de buissons	1 000 ha
Surface utilisée à d'autres fins ou improductive	1 000 ha
Total	20 000 ha

(soit quelque 48 % de la surface forestière totale du canton)

b) Exploitations et résultats financiers

L'évolution des exploitations se présente comme suit pour les années 1998 à 2002.

Année	Exploitations m ³	B. service %	B. industrie %	B. feu %
1998	143 986	74	11	15
1999	145 844	75	10	14
2000	412 260	82	7	10
2001	304 500	85	7	8
2002	192 000	80	8	12
2003	Les chiffres seront disponibles au mois de juin 2004.			

10.3 Forêts privées

Le tableau ci-après indique, pour chaque arrondissement, les surfaces des forêts privées et des exploitations y relatives durant l'année 2002:

Arrondissement	Surface ha	Exploitation 2000 m ³
1 ^{er} Sarine	1 500	10 800
2 ^e Singine/Gruyère	4 400	25 500
3 ^e Gruyère	3 000	13 700
4 ^e Gruyère	3 000	27 300
5 ^e Lac/Broye	1 600	12 800
6 ^e Glâne/Broye	1 700	13 400
7 ^e Veveyse/Glâne	1 400	8 800
Total	16 600	112 300

(soit quelque 40 % de la surface forestière totale du canton)

Les chiffres pour l'année 2003 seront disponibles au mois d'avril 2004.

11. Dégâts aux forêts

La prolifération du bostryche typographe s'est intensifiée en plaine et en montagne. Les vents tempétueux qui ont soufflé les 2 et 3 janvier 2003 ont brisé ou renversé un volume de bois supérieur à 50 000 m³ dans les forêts fribourgeoises, principalement des conifères dans les forêts des Préalpes. D'autres coups de vent, en particulier en

août, ont endommagé quelques milliers de m³ de bois. L'année 2003 a été caractérisée par la sécheresse et la canicule, qui ont fortement affaibli les peuplements forestiers et profité aux populations de ravageurs. Les forêts des Préalpes calcaires ont particulièrement souffert des conditions météorologiques et ont subi d'importants dégâts suite aux attaques du bostryche. Plusieurs compartiments géographiques ont été délimités, dans lesquels l'indemnisation des mesures de lutte a été abandonnée car les chances de succès ont été jugées inexistantes. Il s'agit d'environ 1500 ha de forêt situés dans les vallées de la Jogne, du Motélon, du Gros-Mont, du Petit-Mont, du Lac Noir, au Mouret et à Châtel-Saint-Denis.

– Montant des travaux décomptés:	23 763 000 fr.
– Subventions fédérales:	9 868 000 fr.
– Subventions cantonales:	3 449 000 fr.

12. Mesures de sylviculture

12.1 Soins aux jeunes peuplements (Sylviculture A)

Dans les forêts épargnées par Lothar, des soins aux jeunes peuplements et des mesures en faveur de la régénération des forêts ont été réalisés en 2003. Le volume de ces travaux reste modeste car la lutte contre le bostryche et la reconstitution des forêts ont été prioritaires.

– Montant des travaux décomptés:	1 315 000 fr.
– Subventions fédérales:	657 000 fr.
– Subventions cantonales:	189 000 fr.

12.2 Soins aux forêts protectrices (Sylviculture B/C)

Divers travaux dans les forêts protectrices ont été poursuivis mais, comme partout dans le canton, ils ont été déterminés par les problèmes liés aux dégâts secondaires causés par l'ouragan Lothar. De fortes attaques du bostryche typographe ont été constatées, en particulier dans les massifs forestiers préalpins. Cette évolution négative a été conditionnée par la sécheresse exceptionnelle de cette année, phénomène qui a contribué à l'affaiblissement des arbres des stations sur calcaire ou éboulis rocheux. Normalement, ces travaux sont décomptés sous la rubrique «Dégâts aux forêts» mais les interventions nécessaires dans les périmètres de projets approuvés sont décomptées sous la rubrique «Sylviculture B/C».

Le chapitre 8 «Projets techniques» fournit quelques aperçus quant au volume financier décompté pour ces travaux. Actuellement, on peut compter 18 différents projets concernant la sylviculture B/C.

A la suite des pertes de surfaces forestières importantes dans les Préalpes dues à Lothar, la dégradation des fonctions de protection contre les dangers naturels se poursuit. Dans ce contexte, on peut s'attendre à une culmination de nouveaux dangers d'avalanches entre 2010 et 2020, période où les arbres morts auront pourri sans qu'un rajeunissement conséquent ne se soit déjà installé. Les changements climatiques pourraient encore davantage diminuer les périodes neigeuses mais augmenter les périodes de dégel et de pluie en hiver. Les effets négatifs des pertes de surfaces boisées sur les glissements superficiels et spontanés, asso-

ciés au processus général d'érosion, semblent évidents mais ils ne sont, scientifiquement, que peu connus.

Dans le courant de cette année, 6 nouveaux projets sylvicoles ont été approuvés.

Les chapitres 5 et 8 renseignent également sur les activités dans ce domaine.

12.3 Reconstitution des forêts

La reconstitution s'est poursuivie dans les forêts détruites par Lothar et le bostryche. Les travaux ont progressé prioritairement en plaine, dans les surfaces à régénérer par plantation.

– Montant des travaux décomptés:	2 775 000 fr.
– Subventions fédérales:	1 388 000 fr.
– Subventions cantonales:	416 000 fr.

13. Police forestière

13.1 Défrichements

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts a délivré 3 autorisations de défrichement.

Les motifs de ces autorisations de défrichement sont:

– constructions	8 680 m ²
– traitement des eaux	4 180 m ²
Total	12 860 m ²

13.2 Exploitations préjudiciables

Le Service des forêts et de la faune a rendu 13 autorisations d'exploitations préjudiciables pour des constructions ou des installations en forêt.

13.3 Constatations de la nature forestière

Le Service des forêts et de la faune a rendu 6 décisions de constatation de la nature forestière.

13.4 Constructions à proximité des forêts

Le Service des forêts et de la faune a donné 235 préavis pour des demandes de permis de construire à proximité des forêts, ainsi que des préavis pour des plans d'aménagement locaux et des plans de quartiers situés à proximité de forêts.

II. Chasse, faune et pêche

1. Administration

Etat des effectifs (quota en équivalent plein temps)

– Administration (conseillers scientifiques, secrétaire)	3
– Surveillants	15

Aucun changement n'est intervenu dans le personnel.

L'effectif des surveillants de la faune et gardes-pêche est de quinze personnes à plein temps.

Un cours de perfectionnement pour gardes-pêche, organisé par l'Association suisse des gardes-pêche, consacré à la

gestion piscicole des lacs alpins et à la nouvelle formation des gardes-pêche, a eu lieu à Airolo; 4 gardes-pêche fribourgeois y ont pris part.

Un cours de perfectionnement pour surveillants de la faune, organisé par la Direction fédérale des forêts, consacré aux dérangements de la faune, a eu lieu dans le canton d'Obwald; 8 surveillants de la faune fribourgeois y ont pris part.

En 2003, les surveillants de la faune et gardes-pêche permanents et auxiliaires ont déposé les rapports de dénonciation suivants:

- 16 rapports en matière de chasse et de protection de la faune
- 55 rapports en matière de pêche
- 54 rapports en matière de protection des eaux
- 7 rapports en matière de protection de la nature et cueillette de champignons.

En outre, 16 avertissements écrits ont été remis à des personnes qui ne respectaient pas les prescriptions concernant la chasse ou les chiens.

Le secteur pêche a traité 196 dossiers concernant des interventions techniques dans les cours d'eau et les lacs (endiguements, corrections, extractions de matériaux, curages, prélèvements et déversements d'eau, etc.); 99 décisions en matière de pêche ont été rendues par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts pour ces interventions.

2. Chasse

2.1 Chasse d'automne 2003

En montagne (permis A), le tir d'un chamois, des marmottes et des carnassiers était autorisé du 22 septembre au 4 octobre. Pour la cinquième année consécutive, la chasse du chevreuil n'était pas autorisée en montagne parce que sa population est très basse. Les titulaires du permis B ont pu chasser en plaine du 22 septembre au 30 octobre; du 22 septembre au 18 octobre, le tir d'un, deux ou trois chevreuils était autorisé aux titulaires du permis B. Au moins un des trois chevreuils devait être abattu dans un secteur de faune pour lequel un plan de tir avait été établi; dans ces secteurs de faune, la chasse du chevreuil a duré jusqu'au 25 octobre. Jusqu'au 30 octobre, les sangliers, les carnassiers et le gibier à plume pouvaient être tirés. La chasse du lièvre n'était pas autorisée.

Les titulaires du permis pour la chasse du cerf pouvaient abattre un cerf en montagne ou en plaine du 22 septembre au 11 octobre. Une chasse complémentaire du cerf a eu lieu du 29 novembre au 6 décembre. Une chasse spéciale du chamois était autorisée du 6 au 11 octobre, destinée à abattre des chamois dans les deux districts francs fédéraux, dans des réserves cantonales et dans des secteurs de faune en plaine. Une chasse de régulation du cheptel des bouquetins a eu lieu dans le district franc fédéral de la Dent-de-Lys et à ses abords.

Le permis C pour la chasse en plaine avec chien d'arrêt donnait le droit de tirer au maximum cinq faisans jusqu'au 30 octobre; il permettait aussi de tirer les bécasses des bois jusqu'au 13 décembre.

Pour la chasse d'automne, 376 permis A, 677 permis B, 85 permis C et 86 permis pour le cerf ont été délivrés. Le nombre de chasseurs a été de 712. Durant cette chasse, 1201 chevreuils (dont 209 jeunes), 347 chamois (dont 75 jeunes) et 6 cerfs (dont 2 jeunes) ont été abattus.

2.2 Statistique des permis de chasse délivrés et du gibier abattu durant l'automne 2002 et l'hiver 2002/2003

385	permis A (chasse en montagne)
689	permis B (chasse générale en plaine)
77	permis C (chasse de la plume avec chien d'arrêt en automne)
156	permis pour la chasse du cerf
531	permis D2 (chasse des carnassiers et du sanglier en hiver)
27	permis E (chasse du gibier d'eau en hiver)
2	permis E cormoran (chasse du cormoran seulement)
0	permis F (chasse du gibier d'eau sur le lac de Neuchâtel)
1	permis G (chasse du gibier d'eau sur le lac de Morat)
14	permis H (chasse du gibier d'eau sur les lacs de la Gruyère, de Montsalvens et de Schiffenen).

Sur l'ensemble du territoire cantonal, les chasseurs ont abattu le gibier suivant durant la saison 2002-2003:

Chamois	369	Blaireaux	31
Chevreuils	1 292	Fouines	35
Bouquetins	0	Martres	5
Cerfs	5	Chats haret	10
Lièvres bruns	0	Faisans	1
Lièvres variables	0	Bécasses	44
Sangliers	36	Colombidés	116
Marmottes	17	Corvidés	443
Renards	2 239	Oiseaux d'eau	620

2.3 Animaux péris

Du mois d'avril 2002 au mois de mars 2003 ont été trouvés morts:

- 59 chamois (41 % à la suite de chutes ou d'avalanches)
- 556 chevreuils (53 % tués par le trafic routier)
- 16 bouquetins
- 0 cerf
- 38 lièvres bruns (82 % tués par le trafic routier)
- 11 sangliers (82 % tués par le trafic routier)
- 961 renards (78 % tués par le trafic routier)
- 255 blaireaux (87 % tués par le trafic routier).

3. Pêche

3.1 Statistique des permis de pêche délivrés pour les cours d'eau et lacs cantonaux

En 2003, les permis suivants ont été délivrés:

- Rivières et lacs cantonaux:
 - 1 465 permis annuels
 - 173 permis de 6 mois
 - 78 permis de 7 jours
 - 1 279 permis d'un jour

- Rivières seulement:
225 permis annuels
39 permis de 6 mois
 - Lacs cantonaux seulement:
565 permis annuels
185 permis de 6 mois
 - Permis additionnels pour la pêche en bateau sur les lacs cantonaux:
1 021 permis annuels
367 permis d'un jour
- Permis pour le canal de la Broye et la Bibera inférieure:
146 permis annuels
95 permis d'un jour

- 23 permis collectifs dans divers cours d'eau et lacs.

3.2 Pêche affermée

En 1998, a débuté une nouvelle période d'affermage; elle s'est terminée à la fin 2003:

74 lots de pêche sont affermés.

3.3 Pêche dans le lac de Neuchâtel

En 2003, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg:

8 permis de 1^{re} classe (professionnels), 89 permis de 2^e classe (amateurs avec traîne), 189 permis de 3^e classe (amateurs sans traîne) et 189 permis additionnels (gambe).

Résultats de la pêche professionnelle de l'ensemble du lac (en tonnes):

	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996
Palées	79.0	82.1	81.1	76.7	49.0	52.1	31.4	33.5
Bondelles	118.6	123.4	152.0	161.7	135.8	105.1	87.9	72.2
Truites	3.4	3.4	3.1	2.8	2.2	2.3	1.9	0.9
Ombles-chev.	1.8	1.3	1.0	1.2	0.8	1.5	0.7	0.8
Perches	64.5	38.1	43.5	50.5	55.2	39.2	40.4	46.3
Brochets	9.3	6.1	7.8	7.8	5.0	6.1	5.4	8.5
Vengerons	30.1	29.4	19.2	17.8	19.8	29.9	29.9	36.3
Brèmes	1.2	1.7	0.3	0.4	1.3	2.8	0.9	3.1
Autres	7.2	3.4	1.0	1.6	2.7	1.1	1.0	2.3

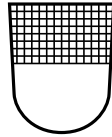
3.4 Pêche dans le lac de Morat

En 2003, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg:

1 permis de 1^{re} classe (professionnel), 260 permis de 2^e classe (amateurs avec traîne), 533 permis de 3^e classe (amateurs sans traîne) et 252 permis additionnels (gambe).

Résultats de la pêche professionnelle (en tonnes), y compris les 4 pêcheurs professionnels vaudois:

	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996
Corégones	0.6	0.5	0.3	0.4	0.1	0.4	0.2	0.7
Truites	0.2	0.1	0.2	0.4	0.3	0.2	0.4	0.4
Brochets	0.8	0.9	1.4	1.3	1.4	1.9	1.2	2.4
Perches	5.4	8.1	9.3	10.3	9.2	6.6	5.2	8.5
Brèmes	1.2	0.2	1.4	1.5	1.1	2.0	2.7	2.1
Vengerons	1.9	4.6	3.0	6.3	5.1	8.0	7.0	11.0
Silures	0.5	0.4	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.8
Sandres	7.8							
Autres	0.2	3.1	1.7	1.9	1.0	0.5	1.1	1.9



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2003

Direction de l'économie
et de l'emploi

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2004

Table des matières

Direction	5	Service du registre du commerce	16
I. Législation	5	Service des transports et de l'énergie ..	17
1. Lois et décrets	5	I. Service	17
2. Ordonnances	5	II. Transports	17
II. Généralités	5	III. Energie	18
III. Acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger	5	Service de la statistique	19
IV. Tourisme	5	I. Généralités	19
Promotion économique du canton de Fribourg	7	II. Activités	19
1. L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel	7	1. Recensement fédéral de la population	19
2. Evolution positive de la structure économique ..	7	2. Recensement fédéral des entreprises	19
3. Activités de la Promotion économique	8	3. Statistique de l'emploi (STATEM)	19
4. Développement régional	9	4. Statistique progressive de la population (ESPOP)	19
Service public de l'emploi	11	5. Statistique scolaire	19
I. Généralités	11	6. Statistique des enseignants	19
1. Généralités	11	7. Statistique de la construction et statistique des aliénations immobilières	19
2. Ressources humaines	11	8. Test conjoncturel	20
3. Formation	11	9. Publications	20
II. Sections	11	10. Sites Internet	20
1. Section Chômage	11	11. Autres activités	20
2. Section Marché du travail	13	Service du logement	21
3. Section juridique	14	I. Encouragement à la construction de logements	21
4. Section Services généraux	14	II. Réalisations précédentes	21
III. Caisse publique de chômage	15	III. Amélioration du logement dans les régions de montagne	22
1. Organisation	15	IV. Lutte contre les abus dans le secteur locatif ...	22
2. Décisions	15		
3. Statistiques	15		

V. Réserves de terrains	22	10. Nouvelle formation commerciale de base . .	23
VI. Vente d'immeubles aux étrangers	22	11. Nouvelle filière à l'École des métiers de Fribourg (EMF)	24
VII. Commission cantonale du logement	22	II. Haute Ecole fribourgeoise de technique et de gestion (HEF-TG)	24
Formation professionnelle	22	1. Formation tertiaire: contexte général	24
I. Service de la formation professionnelle	22	2. Contexte local: organisation et évolution de la HEF-TG	24
1. Généralités	22	3. Missions de la HEF-TG	24
2. Commission cantonale de la formation professionnelle (CCFP)	22	4. Autres manifestations	26
3. Maturité professionnelle	23	5. La HEF-TG en chiffres 2002/2003 et 2003/2004	26
4. Apprentissage et formation élémentaire . .	23	6. L'École technique de la construction (ETC)	27
5. Cours d'introduction	23	7. Etat des fondations	27
6. Cours de perfectionnement	23		
7. Enseignement professionnel	23		
8. Bibliothèque des arts et métiers	23		
9. Informatique – Vente de l'application informatique fribourgeoise au canton de Genève	23		

Direction

I. Législation

1. Loix et décrets

Décret du 12 février 2003 relatif au crédit d'engagement prévu par la loi sur la promotion économique pour la période 2002-2006.

Loi du 26 juin 2003 modifiant la loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs.

Décret du 26 juin 2003 relatif à l'acquisition des équipements destinés à la filière des polymécaniciens et polymécaniciennes de l'Ecole des métiers de Fribourg.

Décret du 9 septembre 2003 portant adhésion du canton de Fribourg à la convention intercantonale relative au contrôle parlementaire sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO).

Loi du 11 septembre 2003 sur l'approvisionnement en énergie électrique (LAEE).

2. Ordonnances

Ordonnance du 30 septembre 2003 indiquant les effectifs au 31 décembre 2002 de la population dite «légale» et de la population résidante des communes du canton de Fribourg.

Ordonnance du 30 septembre 2003 relative aux exigences de qualité imposées aux institutions actives dans la formation des adultes et la formation continue à des fins professionnelles.

Ordonnance du 25 novembre 2003 modifiant l'arrêté instituant des mesures contre le travail illicite dans la construction.

Règlement du 16 décembre 2003 fixant les conditions d'utilisation du Fonds de recherche appliquée et de développement de la Haute Ecole fribourgeoise de technique et de gestion.

II. Généralités

La Direction a préparé la réponse du Conseil d'Etat à des consultations organisées par la Confédération sur les sujets suivants:

- Nouvel article constitutionnel sur la politique des médias;
- Modification de l'ordonnance sur l'assurance-chômage (OACI);
- Projets de plans sectoriels fédéraux rail/TP et des routes;
- Révision partielle de la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées;

- Modification de l'ordonnance fédérale sur l'indication des prix (OIP);
- Révision de l'ordonnance sur la poste destinée à concrétiser la «Vue d'ensemble du marché postal» et la révision de la loi sur la poste (OPO);
- Projet de nouvelle ordonnance sur la formation professionnelle;
- Révision de l'ordonnance 2 relative à la loi fédérale sur le travail;
- Modification de l'ordonnance 1 relative à la loi fédérale sur le travail;
- Raccordement de la Suisse orientale et occidentale au réseau ferroviaire européen à grande vitesse (raccordement aux LGV).

III. Acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger

La Commission a rendu, en 2003, 26 décisions, soit:

- 20 décisions accordant l'autorisation;
- 2 acquisitions complémentaires;
- 3 décisions constatant le non-assujettissement.
- 1 décision constatant l'assujettissement;

Les 20 décisions accordant l'autorisation se répartissent comme suit:

- 5 autorisations de revente HLM;
- 15 logements de vacances:

• Secteur Intyamon:	2
• Secteur Vallée de la Jogne et Berra:	8
• Secteur Veveyse:	2
• Secteur Singine:	3

IV. Tourisme

Pour la deuxième année consécutive, le tourisme suisse a connu, en 2003, un exercice en recul. Selon les dernières évaluations de l'Office fédéral de la statistique (OFS), le bilan de l'année considérée confirme en effet, certes de manière atténuée, la tendance à la baisse de la demande hôtelière. Le constat n'a d'ailleurs rien d'étonnant si l'on songe aux multiples facteurs ayant eu une influence négative: persistance de la morosité de la conjoncture mondiale, craintes du terrorisme liées au contexte politico-économique international, crise du trafic aérien aggravée par l'épidémie de SRAS survenue en Asie, faiblesse du dollar et niveau de prix des produits suisses.

Dans les faits – et s'agissant de la seule hôtellerie –, l'OFS escompte, sur la base de données encore provisoires, un résultat annuel de l'ordre de 31,2 millions de nuitées, en baisse de près de 2,5 % (750 000 unités) par rapport à 2002. Illustration de ce résultat négatif, la demande retrouve pratiquement le niveau qu'elle avait atteint en 1997.

La revue des divers marchés permet d'observer qu'à l'instar de l'année précédente, la demande est demeurée stable en ce qui concerne les touristes suisses (+ 0,3 %). S'agissant en revanche des marchés étrangers, elle est en diminution globale de quelque 4 %: si – étonnamment – les nuitées italiennes furent en progression (+ 21 000 nuitées), en revanche les visiteurs belges (– 15 000 nuitées), français (– 17 000), néerlandais (– 30 000), britanniques (– 53 000), japonais (– 132 000, ou – 19,1 %), américains (– 189 000 ou – 11,9 %) et surtout allemands (– 242 000, ou – 4,4 %) renoncèrent en nombre à séjourner en Suisse.

Difficiles à évaluer globalement en raison d'une statistique encore incomplète, les résultats de la para-hôtellerie paraissent suivre la même tendance: ils ne sauraient donc améliorer le bilan général en recul de l'exercice.

Passé le contexte exceptionnel d'Expo.02, l'hôtellerie fribourgeoise – fort logiquement – a réappris à vivre avec des résultats ordinaires. En effet, selon les premiers chiffres établis par l'OFS, le bilan 2003 se traduira, d'une année à l'autre, par une baisse supérieure à 15 % (ou 58 000 nuitées). A la diminution spectaculaire de la demande suisse (– 48 000 nuitées, ou environ – 21 %) s'est ajoutée la retenue de la clientèle étrangère (– 10 000 nuitées, ou – 9 %). Dans ce contexte, le nombre des arrivées a évolué de manière rigoureusement symétrique, donc en recul important.

Pour une évaluation plus réaliste de l'exercice 2003, il n'est cependant pas sans intérêt de le comparer avec l'année normale que fut 2001, voire avec une année 2002 «délestée» de l'effet Expo.02. Cette comparaison fait apparaître les évolutions suivantes:

- par rapport à 2001, une baisse globale de 6,1 % (– 18 000 nuitées);
- par rapport à 2002 (sans l'effet Expo.02, évalué à quelque 50 000 nuitées), un recul d'environ 1,6 %, ou 5000 nuitées.

S'agissant de la para-hôtellerie – dans le canton, essentiellement résidentielle et, par conséquent, globalement moins sensible à la conjoncture – les premières évaluations permettent de prévoir une légère détérioration des résultats antérieurs.

Il apparaît ainsi sans surprise, qu'à l'instar des autres régions, le Pays de Fribourg a lui aussi subi de plein fouet l'impact des phénomènes et réalités qui affectent le tourisme suisse et international.

Constat très positif en revanche, les activités touristiques «à la journée» (excursionnisme) ont tout d'abord fortement bénéficié en début d'année d'un hiver 2002/2003 quelque peu tardif, mais très enneigé, dont les domaines skiables fribourgeois ont tiré le meilleur profit. Quant à l'été caniculaire qui a suivi, il a grandement favorisé les activités de

plein air dans toutes les régions du canton. Et cela, sans préteriter pour autant les lieux de visites (musées, par exemple), dont certains ont même enregistré des résultats records.

Au chapitre des faits ayant marqué de manière particulière – et positive – l'année touristique fribourgeoise 2003, il sied de mentionner notamment:

- le lancement ou l'achèvement – en divers lieux du Pays de Fribourg: Châtel-Saint-Denis/Les Paccots, Fribourg/Granges-Paccot, Kerzers, Lully, Romont, Schwarzsee – de plusieurs importants projets de construction, d'aménagement ou de rénovation d'équipements de caractère touristique;
- l'exécution par l'UFT – en application de sa stratégie promotionnelle privilégiant l'action de promotion des ventes en direction des intermédiaires professionnels – d'un important programme d'activités publicitaires et promotionnelles coordonnées en Suisse, Allemagne, France, Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, notamment dans le cadre d'importants partenariats avec Suisse Tourisme, l'Office du Tourisme du Canton de Vaud et les Produits du Terroir du Pays de Fribourg;
- l'accueil en cours d'année – notamment en collaboration avec Suisse Tourisme et les principales régions et stations fribourgeoises – de plus de 120 médias touristiques et intermédiaires commerciaux, en provenance notamment de Suisse, d'Allemagne, d'Australie, du Canada, d'Espagne, des Etats-Unis, de France et de Russie;
- l'édition par l'UFT de plusieurs imprimés et matériels destinés à la promotion du tourisme fribourgeois, notamment la brochure *Pays de Fribourg – Emotion* (document de base et sa partie *Info*, traitant de l'offre touristique «toutes saisons» du canton), ou encore le *Guide des Hôtels*;
- la poursuite de l'exploitation des deux antennes cantonales d'information touristique des restoroutes de la Gruyère et de Lully;
- l'exploitation et la poursuite du développement du système télématique cantonal d'information et de réservation touristique directe parallèlement à la gestion et à l'amélioration permanente de l'important site Internet consacré au Pays de Fribourg touristique (www.pays-de-fribourg.ch ou www.freiburgerland.ch);
- la publication de l'organe de presse de l'UFT «Tourisme-Info»;
- la poursuite des travaux préparatoires en vue de la réforme des structures du tourisme fribourgeois et de la révision de la loi sur le tourisme;
- l'extension – à trois nouveaux mandants – des prestations de service fournies par la Centrale d'encaissement de la taxe de séjour, exploitée par l'UFT au profit, en 2003, de dix-huit sociétés de développement;
- la poursuite des activités des Associations régionales de promotion touristique de la Glâne-Veveyse (ATGV), de la Gruyère (ATG), du district du Lac (ARL), de la

Région de Fribourg (ATRF), d'Estavayer-le-Lac et sa Région (ATER) et de celle du Sense-Oberland (TVSO);

- l'obtention du label de qualité pour le tourisme suisse par douze nouveaux prestataires touristiques fribourgeois.

La contribution ordinaire de l'Etat – à laquelle se sont ajoutés quelque 1 290 000 francs de taxe cantonale de séjour, légalement affectés au financement de prestations directes en faveur des hôtes – a servi pour l'essentiel à continuer à faire connaître les attraits touristiques du canton et à y promouvoir toujours davantage la qualité de l'information et de l'accueil.

Quant au Fonds cantonal d'équipement touristique – qui présentait, au 31 décembre 2003, un actif de 1 406 000 francs – il a poursuivi durant l'année son action d'appui et d'encouragement à l'amélioration de l'offre structurelle fribourgeoise.

Dans ce contexte, le Comité de gestion a décidé – outre la confirmation, à hauteur de quelque 1 016 000 francs, d'engagements pluriannuels antérieurs – l'octroi d'aides financières ordinaires (prise en charge partielle d'intérêts) en faveur des bénéficiaires suivants:

- *Hôtel Agy-Ibis*, à Granges-Paccot: construction d'un nouvel hôtel;
- *Hôtel Lion d'Or*, à Romont: rénovation et agrandissement de l'établissement;
- *Sesselbahn und Skilifte Schwarzsee-Kaiseregg AG*, à Schwarzsee: extension de l'installation d'enneigement artificiel.

Promotion économique du canton de Fribourg

1. L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel

1.1 Conjoncture mondiale

Au début 2003, la reprise annoncée a été fortement hypothéquée par les incertitudes provoquées par la guerre en Irak et la flambée du prix du pétrole. La croissance de l'économie mondiale s'est en revanche sensiblement améliorée au cours du troisième trimestre et devrait se poursuivre. Les économies de l'Amérique du Nord et de la zone asiatique sont en plein essor et de modestes signes de reprise se sont manifestés dans la zone euro. De manière globale, on peut observer que les facteurs de ralentissement sont sur le point de s'atténuer et que la situation géopolitique est moins tendue. Les principaux indicateurs annoncent une poursuite de la croissance. Une réserve est toutefois émise en raison du déficit élevé de la balance

américaine des opérations courantes et des incertitudes concernant le cours du dollar qui lui sont liées.

1.2 Economie suisse

Selon les dernières estimations du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), le produit intérieur brut (PIB) suisse s'est contracté légèrement en 2003 (-0,3 %). Ce résultat négatif doit être cependant relativisé car le troisième trimestre a montré des signes de redressement. Les exportations de biens ont notamment fourni une impulsion positive et les investissements ont augmenté pour la première fois après une longue phase de repli. Cette tendance positive n'a toutefois pas pu compenser la décreue du 1^{er} semestre. L'institut conjoncturel bâlois BAK estime également que la conjoncture va se redresser dans les mois à venir, sous l'impulsion de la relance de la conjoncture mondiale. Le seco prévoit une croissance de 1,5 % du PIB en 2004. Ces prévisions présupposent toutefois une amélioration du contexte international et une évolution des taux de change ne défavorisant pas trop les entreprises suisses. En effet, c'est l'industrie d'exportation helvétique qui devrait d'abord profiter du redressement économique étranger, notamment de l'amélioration de la conjoncture dans la zone euro. Le mouvement se répercutera ensuite sur l'économie du pays.

1.3 Economie fribourgeoise

Au cours de l'année 2003, l'économie fribourgeoise a pâti non seulement d'un manque d'impulsion venant de l'étranger, mais également d'une défaillance au niveau de la consommation des ménages. Le contexte international difficile a fortement touché les industries exportatrices. Le secteur des prestations de service a également subi le contexte économique défavorable.

Pour 2004, l'institut conjoncturel bâlois BAK prévoit une croissance de 1,5 % de l'économie fribourgeoise. L'évolution favorable de l'économie mondiale devrait profiter au commerce extérieur et lui permettre d'afficher une progression conséquente. On escompte également que la consommation des ménages soit nettement plus soutenue et qu'elle participe à la croissance.

2. Evolution positive de la structure économique

L'économie cantonale est caractérisée par une structure très diversifiée et par une valeur ajoutée moindre comparativement à la moyenne suisse. Elle bénéficie des tendances favorables suivantes:

- une croissance démographique parmi les plus élevées du pays, supérieure à la moyenne suisse;
- une croissance des exportations et une proportion de ces dernières dans le PIB au-dessus de la moyenne nationale;
- une amélioration de la structure industrielle avec une progression du nombre des emplois plus forte que pour l'ensemble de la Suisse.

A cette liste viennent s'ajouter deux nouveaux indicateurs encourageants en comparaison nationale, à savoir le revenu cantonal par habitant et le niveau de chômage. Selon la dernière estimation disponible de l'Office fédéral de la statistique, le revenu cantonal a progressé de 3,4 % en 2001 alors qu'il diminuait de 2,4 % au niveau national; quant au revenu par habitant, il s'est amélioré de 2,2 % pour la même période. Le taux de chômage dans le canton de Fribourg s'établissait à 3,2 % à fin décembre 2003, soit en dessous de la moyenne Suisse (4,1 %); il était le plus faible de tous les cantons romands, ceux-ci ayant des taux variant de 4,5 % à 6,9 %.

3. Activités de la Promotion économique

3.1 Développement exogène

3.1.1 Amérique du Nord

Par rapport à 2002, la Promotion économique a enregistré une augmentation de 30 % des contacts qu'elle a créés avec des entreprises intéressées par une implantation ou un développement sur sol européen.

Le démarchage direct accompli sur le continent américain en 2003 s'est opéré au moyen de quatre séries de visites et de nombreuses rencontres bilatérales. Les dirigeants de quelque quarante entreprises ont accueilli les représentants de la Promotion économique. Comme par le passé, la participation à plusieurs séminaires et présentations ciblés a aussi permis de créer plusieurs contacts prometteurs.

Comme durant l'année précédente, les entreprises rencontrées sur place et celles qui ont visité le canton de Fribourg provenaient pour la plupart d'industries dites traditionnelles. Les concrétisations majeures de l'année concernent trois multinationales actives dans les industries de la chimie, des arts graphiques et des produits en matière plastique.

NOVA Chemicals, une société se concentrant sur la fabrication de produits chimiques de base, a annoncé en septembre 2003 avoir consolidé son siège européen à Fribourg, où travailleront désormais une septantaine de collaborateurs. NOVA Chemicals emploie plus de 4000 personnes dans le monde et affiche un chiffre d'affaires de plus de trois milliards de dollars US en 2002.

A fin octobre 2003, les sociétés Tupperware et Plaspaq ont annoncé la signature d'un contrat de partenariat pour la fabrication de produits Tupperware sur le site de Plaspaq, à Broc, ce qui va générer approximativement 15 emplois dans le secteur de la production industrielle dans le canton de Fribourg. Avec un chiffre d'affaires de 1,1 milliard de dollars, Tupperware est l'un des plus importants fabricants mondiaux d'ustensiles de cuisine et d'articles en matière synthétique pour la maison et les loisirs. Son bureau de Fribourg occupe actuellement 45 employés et a la responsabilité d'activités administratives et opérationnelles au niveau international.

A la fin de l'année, Quebecor World a annoncé la création à Fribourg d'une nouvelle filiale pour les activités de réassurance du groupe. Quebecor World est la plus importante

société de médias imprimés commerciaux du monde; elle compte environ 38 000 employés à l'œuvre dans plus de 160 imprimeries et ateliers de services connexes. La société annonce un chiffre d'affaires de plus de six milliards de dollars US. Son bureau de Fribourg emploie une quinzaine de personnes à fin 2003.

3.1.2 Allemagne

Les activités d'acquisition en Allemagne se sont concentrées sur la participation aux séminaires Réussite:Suisse organisés par le seco et sur l'organisation d'activités de marketing spécifiques au canton. La Promotion économique a également participé, avec un représentant de l'administration cantonale des contributions, à un séminaire fiscal organisé par une fiduciaire suisse à Düsseldorf.

Parmi les entreprises allemandes qui se sont établies dans le canton en 2003, il y a lieu de mentionner la société Zwirner Nanotec Sàrl, à St-Aubin. Cette entreprise est active dans le domaine de la technologie de revêtement de précision. Elle développe et fabrique des produits pour les domaines de la télécommunication, de la technique médicale et de l'industrie horlogère. Son activité comprend également la production de billes techniques utilisées dans le domaine des instruments de mesure, de l'industrie chimique et de la technique d'entreposage. L'entreprise Zwirner Nanotec créera d'ici trois ou quatre ans 10 à 20 emplois hautement qualifiés.

3.1.3 France

Trois canaux principaux ont été utilisés pour le démarchage sur la marché français en 2003. Le mandat de prospection confié à une société française spécialisée dans le conseil en implantations a été reconduit. La Promotion économique a en outre participé aux quatre séminaires pour investisseurs français organisés par le seco. Enfin, de manière à toucher un public cible plus spécifique, plusieurs séminaires ont été organisés en collaboration avec des fiduciaires locales actives internationalement.

Parmi les entreprises françaises s'étant implantées au cours de l'année dans le canton, il convient de citer la société Degrémont SA. Celle-ci, membre du groupe français Suez, est une spécialiste mondiale du traitement des eaux potables et industrielles. Cette entreprise de prestige enrichit la liste des sociétés françaises de renommée internationale ayant choisi le canton de Fribourg comme lieu d'implantation.

3.1.4 Autres marchés

Des contacts avec d'autres entreprises et consultants spécialisés en provenance notamment de Scandinavie, du Royaume-Uni, des Pays-Bas, de Belgique et d'Australie ont aussi été créés et seront poursuivis.

3.2 Développement endogène

L'accompagnement et le suivi des entreprises existantes font partie des tâches fondamentales de la Promotion économique. Ce travail se limite parfois à un conseil ou à une mise en relation avec un partenaire privé ou public. Il peut

aussi faire intervenir les instruments financiers et les mesures fiscales prévues pour les entreprises qui remplissent les critères de promotion économique (investissement, création d'emplois, activité innovante, non-concurrence dans le canton). En 2003, une quinzaine d'entreprises locales ont pu bénéficier de cet accompagnement, ainsi que, le cas échéant, du soutien de Relais Technologique Fribourg (RTF) ou de Genilem Fribourg.

Le canton de Fribourg a adhéré à l'Association BioAlps en juin 2003. Celle-ci a pour but de promouvoir les sciences de la vie et celles du domaine biomédical en créant une masse critique au niveau international et en favorisant les échanges entre instituts de recherche et économie. Les cantons de Genève, Vaud, Valais, Neuchâtel et Fribourg ainsi que les principales institutions romandes de recherche (universités, EPFL, CHUV, HUG...) sont représentés au sein de BioAlps.

3.3 Politique régionale

3.3.1 Aide aux investissements dans les régions de montagne (LIM)

En 2003, une nouvelle période quadriennale a débuté. Le quota LIM fédéral attribué au canton de Fribourg pour la période 2003 – 2006 se monte à 29 300 000 francs. Les investissements prévus par les quatre régions LIM du canton pour cette même période se montent à 111 797 000 francs.

En vertu de la LIM, deux projets ont obtenu un crédit de la Confédération, qui a accordé des prêts d'un montant de 2,1 millions de francs pour des investissements s'élevant à 5,5 millions de francs..

3.3.2 Nouvelle politique régionale

La Confédération a lancé le débat en publiant le rapport des experts qu'elle avait mandatés. Des séminaires et des rencontres ont été organisés pour permettre aux différents acteurs de la politique régionale d'échanger leurs points de vue. Un projet de loi sera mis en consultation auprès des cantons en 2004.

3.3.3 Remontées mécaniques fribourgeoises

En novembre 2002, le seco a décidé un moratoire sur l'octroi de crédits LIM aux sociétés de remontées mécaniques. Pour lever ce moratoire, les cantons doivent présenter au seco une stratégie globale pour leurs remontées mécaniques. La Promotion économique a mandaté la Haute école valaisanne pour l'aider dans cette tâche. Une séance de travail a été organisé avec les responsables des sociétés de remontées mécaniques fribourgeoises au début décembre afin de présenter les premiers résultats de l'étude. Les travaux devraient se terminer au début 2004. Un rapport sera remis à la Confédération en mars 2004, ce qui devrait permettre la levée du moratoire.

3.3.4 Plateau de Pérolles: projet FRI-UP

Durant l'année 2003, la Promotion économique a préparé la mise en place d'une pépinière avec incubateur sur le Plateau de Pérolles. Un plan d'affaire réalisé avec l'aide

du Relais Technologique Fribourg a fixé les bases organisationnelle et budgétaire de la future pépinière. Son but sera d'héberger et d'accompagner de futurs créateurs d'entreprises et des start-ups. Cette structure se nommera FRI-UP et sera gérée par le Relais Technologique Fribourg (RTF). L'ouverture est prévue dans le courant de l'année 2004.

3.3.5 CréACentre Romont

Le CréACentre Romont est pleinement opérationnel depuis le milieu de l'année 2003. Les responsables effectuent un important travail en réseau afin de susciter l'éclosion de nouvelles entreprises. Le premier rapport d'activités sera publié dans le milieu de l'année 2004.

4. Développement régional

a) Exécution de la loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LIM) du 21 mars 1997

Prêts de la Confédération

Les prêts de la Confédération accordés selon les décisions prises par le canton jusqu'à fin 2003 se montent à 50 920 000 francs, correspondant à 164 décisions. Ces crédits se répartissent de la manière suivante:

Secteur concerné	Nombre de projets	Investissement total à fin 2003 Fr.	Prêts octroyés par la Confédération Fr.
Projets appartenant à plusieurs domaines	31	99 971 310	23 047 000
Culture	10	16 959 784	3 053 000
Formation	18	25 483 266	2 385 000
Santé publique	6	7 178 594	1 568 000
Approvisionnement en énergie, en eau, épuration des eaux	46	43 271 730	7 440 000
Loisirs et sports	8	24 852 600	3 122 000
Administration publique	19	28 498 215	5 783 000
Transports	25	18 288 860	3 476 000
Approvisionnement en bien de consommation	0	0	0
Protection contre les dommages causés par les forces naturelles	1	1 150 000	46 000
Total	164	265 654 359	50 920 000

Prêts du canton

En vertu de l'article 11 de la loi cantonale du 27 novembre 1998 d'application de la LIM, les prêts suivants ont été alloués:

	Prêts octroyés par le canton Fr.
Prêts alloués jusqu'à fin 2002:	43 583 422
Prêts alloués en 2003:	0
Total	43 583 422

Les amortissements réalisés jusqu'à fin 2003 s'élèvent à 20 052 088 francs. Selon la loi cantonale du 27 novembre 1998 d'application de la LIM, la limite des prêts est fixée à 50 millions de francs.

b) Exécution de la loi du 3 octobre 1996 sur la promotion économique

1. Décisions prises durant l'année 2003 (aide aux communes, collectivités publiques)

Au cours de l'année 2003, aucune demande n'a été soumise à la Commission des mesures d'aide en matière de promotion économique.

2. Contributions au service de l'intérêt versées en 2003

En 2003, les contributions au service de l'intérêt ont été allouées de la manière suivante:

Requérant	Projet	Montant Fr.
Domdidier	Equipement de la zone industrielle 2 ^e étape	13 338
CIG	Achat de terrain	29 383
Chiètres	Papiliorama-Nocturama	42 406
Châtel-St-Denis	Acquisition de terrain dans la zone industrielle de Pra de Plan	20 687
Centre sportif du Château de Vuissens de Vuissens SA Vuissens	Création d'un golf 18 trous	<u>16 080</u>
Total		121 894

Aide aux associations de développement régional pour l'année 2003

Une aide financière pour le fonctionnement du secrétariat régional et s'élevant à 27 000 francs a été octroyée à l'Association des communes broyardes (Ascobroye) et à l'Association Régionale du Lac.

3. Décisions prises durant l'année 2003 (aide aux entreprises)

Au cours de l'année 2003, la Commission des mesures d'aide en matière de promotion économique a accepté dix demandes. Une onzième demande a été soumise au Conseil d'Etat et acceptée par ce dernier.

Cautionnements en vertu de l'arrêté Bonny Etat au 31.12.2003	Nombre	Montant Fr.
	6	2 784 625

4. Contributions au service de l'intérêt versées par le canton

	Montant des contributions au service de l'intérêt Fr.
Contributions au service de l'intérêt versées jusqu'à fin 2002:	8 683 970
Contributions au service de l'intérêt versées en 2003:	<u>1 182 430</u>
Total	9 866 400

Service public de l'emploi

I. Généralités

1. Généralités

En 2003, l'activité du Service public de l'emploi (SPE) a été marquée par de nombreux changements, résultant pour la plupart de la réorganisation des services de l'Etat. La dénomination «Office public de l'emploi» a été abandonnée au profit de «Service public de l'emploi». L'organisation du SPE a subi un certain nombre de modifications, tant pour les Offices régionaux de placement (ORP) que pour les sections. Le SPE a été chargé d'une grande partie des tâches anciennement dévolues au Département de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, dissous avec effet au 1^{er} janvier 2003.

La vie du SPE a aussi été influencée par une hausse régulière du taux de chômage, qui, bien que le canton ait réussi à maintenir un taux sensiblement plus bas que celui enregistré au niveau national, s'est traduit par une nette augmentation de la charge de travail des collaborateurs. Pour faire face à cette situation, le Service a procédé à de nombreux engagements.

2. Ressources humaines

Au 31 décembre 2003, le SPE comptait 143 collaborateurs (73 femmes et 70 hommes). Durant l'année 2003, 32 personnes supplémentaires ont étoffé l'effectif, dont sept provenant de l'ex-Département de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Sur ces 143 personnes, 108 travaillent dans la section Chômage, 11 dans la section Marché du travail, le solde de l'effectif étant réparti entre la Direction du SPE et les sections juridique et Services généraux.

3. Formation

En 2003, 395 jours de formation ont été octroyés aux collaboratrices et collaborateurs du SPE, soit en moyenne 2,7 jours par personne. L'accent a été mis sur les formations individuelles puisque celles-ci représentent 254 jours de formation. De plus, le Service a organisé 141 jours de formation interne, consacrée notamment aux modifications de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI). Enfin, 29 personnes ont suivi la formation initiale du Service, qui décrit les missions, les tâches et les procédures de travail, et 16 conseillers en personnel ont terminé leur formation de base.

II. Sections

1. Section Chômage

1.1 Assurance-chômage

En 2003, les chiffres du chômage prennent en considération pour la première fois le nombre de personnes actives selon le recensement de 2000, en lieu et place des données du recensement de 1990. Au moment du recensement,

127 219 personnes étaient actives dans le canton de Fribourg, ce qui représente une augmentation de 17,3 % par rapport à 1990 (la moyenne suisse se situant à + 7,9 %).

L'année a également été marquée par l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet, de la révision de la LACI, laquelle a notamment réduit la durée maximale d'indemnisation, qui passe de 520 à 400 jours pour les assurés de moins de 55 ans.

Le taux de chômage dans le canton était de 2,8 % en janvier et de 3,2 % à fin décembre, ce qui porte à 4009 le nombre de personnes considérées comme chômeuses. Le taux de chômage moyen pour 2003 est de 2,7 %, valeur qui se rapproche sensiblement de celle enregistrée en 1999. Le taux de chômage moyen était de 1,8 % en 2002, 1,3 % en 2001 et 1,5 % en 2000.

Le tableau ci-après permet de suivre l'évolution du chômage dans le canton, en comparaison avec la moyenne nationale.

Evolution du chômage en 2003 (sur la base du recensement de 2000)

	Canton de Fribourg			Suisse	
	2002	2003	%	2003	%
Janvier	2332	3501	2,8 %	138 944	3,5 %
Février	2318	3611	2,8 %	142 023	3,6 %
Mars	2114	3430	2,7 %	141 808	3,6 %
Avril	1954	3382	2,7 %	141 624	3,6 %
Mai	1865	3279	2,6 %	140 609	3,6 %
Juin	1846	3213	2,5 %	140 485	3,6 %
Juillet	1938	3260	2,6 %	141 699	3,6 %
Août	2179	3405	2,7 %	143 672	3,6 %
Septembre	2260	3448	2,7 %	146 688	3,7 %
Octobre	2485	3593	2,8 %	151 259	3,8 %
Novembre	2719	3763	3,0 %	156 598	4,0 %
Décembre	3056	4009	3,2 %	162 835	4,1 %

En moyenne, 70 personnes ont épuisé chaque mois leur droit aux indemnités de l'assurance-chômage. Elles étaient, respectivement, 41 et 45 en 2002 et 2001. Cette aggravation s'explique par l'augmentation du taux de chômage, mais aussi, en partie, par l'entrée en vigueur de la révision de la LACI. Le mois de juin a notamment connu un pic de 151 arrivées en fin de droit. Ce sont les personnes âgées de 30 à 34 ans qui ont été le plus touchées par cette situation.

Quant au nombre de places vacantes enregistré auprès des ORP, il était de 188 en janvier et de 152 en décembre, pour une moyenne annuelle de 219. Bien que plus favorable qu'en 2002, où la moyenne atteignait 173, ce chiffre est encore insuffisant pour que le taux de chômage évolue favorablement de manière marquée. Pour cela, l'économie devrait mettre à disposition du marché de l'emploi quelque 400 places par mois.

1.2 Les offices régionaux de placement

La modification de la structure d'organisation des ORP est devenue effective au 1^{er} janvier 2003. L'organisation administrative en sept ORP ne permettait pas de faire face aux changements relativement rapides du nombre des deman-

deurs d'emploi; elle a dès lors été remodelée en trois entités: l'ORP CENTRE pour le district de la Sarine, l'ORP SUD englobant les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse et l'ORP NORD englobant les districts de la Broye, du Lac et de la Singine. Cette adaptation n'a pas remis en cause la régionalisation du SPE, à savoir le fait que le conseil, le placement et le suivi des demandeurs d'emploi s'effectuent toujours dans les sept lieux d'implantation des ORP.

En moyenne mensuelle, les conseillers en personnel ont donné 5959 entretiens de conseil et de suivi. Ils ont proposé aux demandeurs d'emploi plus de 2000 postes de travail chaque mois, ce qui s'est traduit par plus de 430 placements mensuels. Toujours en moyenne mensuelle, un tiers des demandeurs d'emploi, soit 1172 personnes, travaillaient en gain intermédiaire.

Après une première expérience concluante en 2001, l'ORP NORD district Broye a participé au Comptoir de la Broye, en collaboration avec son homologue vaudois de Payerne. Cette action, qui avait pour objectif de mieux faire connaître les prestations de l'ORP, s'est concrétisée notamment par l'établissement de près de 170 contacts avec des entreprises.

1.3 Mesures actives du marché du travail (MMT)

Le secteur responsable des MMT doit, d'une part, mettre à disposition des ORP des outils leur permettant de conseiller utilement le demandeur d'emploi dans le cadre de ses recherches d'emploi et de l'augmentation de son aptitude au placement. D'autre part, il gère administrativement les mesures actives cantonales, à savoir les programmes d'emploi de qualification (PEQ).

En 2003, 3989 personnes ont suivi au moins un cours de perfectionnement professionnel. 2577 personnes ont participé à un programme d'emploi temporaire (PET), dont la durée moyenne a été de 2,7 mois (2,9 mois en 2002). L'augmentation du chômage a engendré une hausse du nombre de personnes en mesures actives.

Le secteur MMT a créé 52 nouveaux postes de PET auprès d'associations à but non lucratif. 24 contrôles ont été effectués, représentant plus de 500 audits auprès de ces associations et des participants aux PET. Chaque non-conformité a été signalée dans le but d'une amélioration générale de la qualité.

Durant l'année scolaire 2002-2003, plus de 250 jeunes sont passés par la Plateforme Jeunes et plus de la moitié ont pu intégrer un semestre de motivation (SeMo). Depuis deux ans, le SPE accorde une importance particulière aux jeunes touchés par le chômage. Il dispose à cet effet de structures adaptées: les SeMo. Chacun des quatre SeMo du canton (Déclac, Intervalle, le Centre de préformation de Grolley et le SeMo intercantonal de la Broye) possède ses caractéristiques propres et s'adresse à un public différent. Pour optimiser la collaboration entre les partenaires et les structures mises en place, le projet Plateforme Jeunes est né en 2001 et a été progressivement mis en place en 2002 et 2003. Son objectif principal est d'orienter les jeunes vers la structure qui pourra au mieux les aider dans le choix d'une filière de

formation ou faciliter leur insertion sur le marché de l'emploi.

Les chômeurs en fin de droit qui remplissaient les conditions légales ont trouvé dans les programmes d'emploi de qualification (PEQ) une nouvelle possibilité de trouver un emploi ou, à tout le moins, un emploi temporaire soumis à cotisation leur permettant de réintégrer le dispositif fédéral. En 2003, 125 personnes (218 contrats) ont bénéficié d'un contrat de durée déterminée auprès d'associations et 33 (43 contrats) ont participé à un PEQ auprès d'entreprises privées. Le nombre des chômeurs en fin de droit suit les variations du nombre des demandeurs d'emploi, mais avec un retard de deux ans dû au délai-cadre. L'augmentation des demandeurs d'emploi en 2003 aura ainsi des conséquences, dès 2005, sur le nombre des chômeurs en fin de droit.

Enfin, les cadres du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) ont tenu à mieux connaître le fonctionnement des MMT et se sont rendus auprès d'organismes de PET et de SeMo. Cette visite, au printemps 2003, leur a permis d'apprécier la qualité des MMT, tant au niveau de l'organisation que de la formation professionnelle dispensée.

1.4 Sécurité au travail

Le SPE accorde une grande importance à la sécurité des demandeurs d'emploi participant à des PET ou des PEQ. En 2003, 70 contrôles ont été organisés dans des PET qui peuvent présenter certains risques. Ces contrôles ont porté sur la sécurité des participants, l'équipement de protection et le matériel. De nombreuses améliorations ont été apportées, aussi bien au niveau de la santé que de la sécurité. En outre, sept responsables de PET ont suivi un cours sur la protection des travailleurs lors du maniement de tronçonneuses.

1.5 Collaboration interinstitutionnelle (CII)

La collaboration interinstitutionnelle a pour objectif de prévenir l'exclusion sociale et de favoriser la réinsertion professionnelle, en améliorant la collaboration entre les instances concernées, à savoir le SPE, le Service de la formation professionnelle, le Service de l'action sociale et l'Office cantonal de l'assurance-invalidité. La Commission de coordination de la collaboration interinstitutionnelle a défini un processus de prise en charge des personnes concernées, a élaboré un catalogue des prestations octroyées par le chômage, l'aide sociale et/ou l'invalidité et a répertorié toutes les formes de collaboration déjà existantes. Un projet pilote a été développé à Morat et à Bulle. Un rapport établissant le concept CII du canton a été préparé et sera soumis au Conseil d'Etat en 2004. Le projet pilote sera poursuivi et d'autres outils liés à la CII seront développés.

1.6 Book Trading

92 personnes ont participé à un stage, d'une durée moyenne de 28 jours, au sein de l'entreprise d'entraînement Book Trading. La moitié des participants ont retrouvé par la suite un emploi. Dans le cadre du travail de formation des stagiaires, l'entreprise d'entraînement a tenu à jour le secréta-

riat du premier Forum social suisse et a géré le site Internet du Comité international des organisateurs de festivals folkloriques. Cette mesure active, qui fonctionne sous la forme d'une entreprise, démontre son utilité dans le cadre de la réinsertion des demandeurs d'emploi actifs dans les domaines du marketing, de la vente, des achats, de la comptabilité et du secrétariat/ressources humaines. Le bilan 2003 laisse apparaître que les 16 places-année offertes sont insuffisantes pour couvrir les besoins. Un agrandissement est prévu, ce qui nécessitera l'engagement d'un formateur supplémentaire.

1.7 Médiation

La modification de la LACI a eu une influence sur l'activité du médiateur de l'assurance-chômage. En effet, 194 interventions ont été recensées en 2003 (98 en 2002). Les interventions du médiateur concernent les assurés qui ont des problèmes avec les caisses de chômage et les ORP notamment. Après sept ans d'activité, le service de la médiation confirme son utilité, puisque la quasi totalité des assurés se déclarent satisfaits de son intervention.

2. Section Marché du travail

2.1 Inspection du travail

L'Inspection a pris part à plusieurs commissions et groupes de travail à l'échelle cantonale et nationale.

Fribourg a réitéré son expérience avec les autres cantons romands concernant la formation intercantonale de santé au travail. Un cours sur la gestion de conflits (50 participants) et un cours sur la surveillance du personnel (30 participants) ont été organisés.

2.1.1 Protection des travailleurs

Durant l'année, les inspecteurs ont effectué 441 visites d'entreprises (435 en 2002), en partie en collaboration avec l'Inspection fédérale du travail et la Caisse nationale suisse en cas d'accidents. Les visites effectuées dans les entreprises du secteur de la distribution ont été plus nombreuses qu'en 2002.

2.1.2 Activités dans le domaine de la santé au travail

La collaboration avec le Laboratoire intercantonal de santé au travail (LIST) s'est sensiblement renforcée depuis l'engagement d'un hygiéniste du travail en automne 2002.

78 interventions en collaboration avec le LIST ont été effectuées.

Une campagne spécifique liée à l'actualisation des dossiers sur l'amiante a débuté dans le courant de l'année. Un chantier de déflocage a été suivi jusqu'à la fin des travaux et onze sites ont été visités, afin d'y contrôler l'état actuel du flocage à l'amiante. Le LIST a en outre examiné 20 échantillons de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.

2.1.3 Dérogation à la durée normale de la semaine de travail

	Permis délivrés par le SPE		Permis délivrés par le seco	
	2002	2003	2002	2003
Travail de nuit	43	59	50	41
Travail du dimanche	80	93	42	28
Travail en continu	–	2	6	6
Travail en 3 équipes	–	–	–	4
Total	123	154	98	79

Le SPE délivre les permis de courte durée (moins de six mois). Les dérogations à la durée normale de la semaine de travail pour une période de plus de six mois font l'objet de décisions du seco. Les principaux secteurs concernés sont ceux de la construction et de la distribution.

2.1.4 Approbation de plans – autorisation d'exploiter

	2002	2003
Agrandissements (transformations) industriels	22	13
Autorisations d'exploiter	17	9
Entreprises non industrielles	515	488
Total	554	510

Tous les travaux d'agrandissement ou de transformation effectués au sein des entreprises industrielles du canton doivent être approuvés par l'Inspection du travail, qui délivre ensuite l'autorisation d'exploiter. En ce qui concerne les entreprises non industrielles, l'Inspection délivre des préavis pour l'approbation des plans et l'autorisation d'exploitation.

2.1.5 Récipients sous pression

	2002	2003
Récipients à air ou à gaz	70	70
Chaudières à vapeur ou à eau surchauffée	5	5
Total	75	75

Pour des raisons de sécurité, les entreprises employant des récipients sous pression (utilisés en général dans les installations de chauffage ou à air comprimé) doivent demander une autorisation d'exploitation au SPE.

2.2 Observatoire du marché du travail

L'année 2003 marque le début de la participation active du canton de Fribourg dans le réseau de l'Observatoire romand et tessinois du marché de l'emploi (ORTE).

ORTE s'est doté des outils et des données nécessaires (projet DSS Web) pour se concentrer sur une étude quantitative des demandeurs d'emploi.

Enfin, le canton est responsable du projet «Enquête auprès des ORP latins», qui entend analyser l'évolution du marché de l'emploi en se basant sur les compétences internes des ORP.

2.3 Approvisionnement économique du pays

L'Office cantonal de l'approvisionnement économique du pays a été réorganisé et tous les cadres cantonaux se sont

réunis dans le but de fixer des objectifs fondés sur les directives émises par la Confédération.

Le rationnement des denrées alimentaires a fait l'objet d'un guide pour atteindre le degré minimal de préparation défini par la Confédération. Les responsables des 200 offices communaux de l'approvisionnement économiques du pays ont participé à une demi-journée de formation pour se familiariser avec ce guide.

2.4 Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP)

Le SPE participe activement à la préparation des mesures d'accompagnement de l'ALCP. Des brochures d'information ont été adressées aux travailleurs et employeurs du canton. La création d'une page Internet spécifique permet de communiquer l'état d'avancement des travaux et leurs implications.

3. Section juridique

3.1 Décisions et avis de droit

En qualité d'autorité cantonale, la section a rendu 4474 décisions et avis de droit en matière d'assurance-chômage et de droit du travail.

– Suspension dans l'exercice du droit à l'indemnité:	3122
– Aptitudes au placement et autres décisions:	366
– Remises de l'obligation de restituer:	69
– Avis de droit en matière d'assurance-chômage et de droit du travail:	556
– Décisions sur opposition:	361

Depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2003, de la loi sur la partie générale du droit des assurances sociales, les assurés peuvent faire opposition devant le SPE contre les décisions rendues par ce même service. 400 oppositions ont été déposées en 2003. La section juridique a rendu 361 décisions; 75,6 % des oppositions ont été rejetées ou déclarées irrecevables, 13,6 % ont été admises, 7,8 % ont été partiellement admises et 3 % ont été rayées du rôle (suite à un retrait de l'opposition ou à une nouvelle décision rendue en cours de procédure).

53 recours (202 en 2002) ont été interjetés au Tribunal administratif contre les décisions du SPE. La section juridique a déposé des observations dans 96 affaires. 66,3 % des recours ont été rejetés ou déclarés irrecevables par le Tribunal administratif, 13,3 % ont été rayés du rôle, 9,5 % ont été partiellement admis et 10,8 % admis.

3.2 Réduction d'horaires de travail

	Travailleurs touchés			Heures chômées		
	2002	2003	Suisse	2002	2003	Suisse
Janvier	551	385	9 795	22 974	19 807	650 439
Février	439	255	10 282	17 263	16 505	657 702
Mars	210	277	11 785	6 821	15 598	750 393
Avril	255	466	10 476	11 216	21 601	611 318
Mai	106	407	12 217	5 478	23 794	746 822
Juin	193	195	10 967	8 925	13 386	629 494
Juillet	120	151	5 615	6 663	10 916	321 271

	Travailleurs touchés			Heures chômées		
	2002	2003	Suisse	2002	2003	Suisse
Août	84	126	6 639	3 362	6 989	359 851
Septembre	233	198	7 973	9 764	10 882	484 900
Octobre	420	238	8 618	17 256	11 295	561 409
Novembre	270	147	7 567	12 932	9 065	424 605
Décembre	294	89	5 190	12 967	4 605	283 872

Le secteur le plus touché par les réductions d'horaire de travail a été celui de l'industrie des machines active dans l'exportation.

3.3 Placement privé et location de services

Pendant l'année 2003, la section a délivré 14 nouvelles autorisations: cinq pour pratiquer le placement privé et la location de services, quatre pour le placement privé, cinq pour la location de services. Elle a refusé une autorisation et en a supprimé deux.

Trois nouvelles autorisations ont en outre été données suite au changement du responsable, deux suite au changement d'adresse et deux également suite au changement de raison sociale de l'entreprise. Une faillite a été enregistrée.

Durant l'année, cinq visites de contrôle ont été effectuées. Les pratiques illicites au détriment du travailleur constatées concernent notamment l'octroi des vacances, la loi sur la prévoyance professionnelle, le salaire minimum conventionnel, le non-respect de la forme et du contenu des contrats, ainsi que la présence de clauses illicites dans les contrats-cadres préimprimés, telles que des clauses d'exclusivité de placement ou de location de services.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur de l'Accord sur la libre circulation des ressortissants de l'Union européenne a eu des incidences sur le travail de la section. Une directive conjointe du seco et de l'Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration permet désormais aux entreprises de travail temporaire de recruter à l'étranger des Européens en vue de les placer en mission en Suisse. Un certain nombre de sociétés ne disposant pas de l'autorisation fédérale de pratiquer la location de services se sont empressées d'en requérir une.

En 2002, 918 contrats de placement privé (Suisse et étrangers) et 4097 contrats de location de services, ce qui correspond à 1 520 923 heures de mission, ont été conclus dans le canton.

4. Section Services généraux

4.1 Communication

Le site Internet du SPE (www.fr.ch/spe) constitue une source d'information non négligeable pour les demandeurs d'emploi et les personnes qui souhaitent avoir des renseignements sur leur contrat de travail. Chaque mois, 22 000 entrées sont enregistrées et, en 2003, le SPE a rédigé quelques 500 réponses à l'attention des visiteurs du site.

4.2 Informatique

Grâce à l'acquisition de 60 nouveaux PC et d'une douzaine de nouvelles imprimantes, le SPE dispose d'un outil informatique performant et adapté à son activité. La Hotline

informatique, qui répond aux problèmes rencontrés par les collaborateurs, a géré plus de 1200 interventions.

4.3 Comptabilité

La section gère toutes les comptabilités fédérales et la comptabilité cantonale du Fonds de l'emploi. Elle s'occupe notamment des salaires à verser mensuellement aux demandeurs d'emploi en PEQ, de l'établissement des attestations d'employeurs, des certificats de salaires et des décomptes AVS, SUVA ou impôts à la source.

En 2003, le seco a révisé les comptabilités fédérales 2002. Au terme des révisions, toutes les comptabilités ont été approuvées. Le coût de fonctionnement du SPE a été de 12,6 millions de francs.

En outre, 2,1 millions de francs ont été prélevés sur le Fonds cantonal de l'emploi pour financer les mesures destinées aux chômeurs qui avaient épuisé leurs droits aux indemnités fédérales. Au 31 décembre 2003, le capital du Fonds se montait à 11 020 583 francs.

III Caisse publique de chômage

1. Organisation

La Caisse publique de chômage est une unité rattachée administrativement à la Direction de l'économie et de l'emploi. Elle est ouverte à tous les assurés domiciliés dans le canton; en outre, elle est à la disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l'intention de tous les travailleurs touchés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail et les indemnités en cas d'intempéries. Elle est enfin seule compétente pour verser des indemnités en cas d'insolvabilité.

2. Décisions

La Caisse publique de chômage a notifié 2248 décisions de caisse. Elle a soumis au Service public de l'emploi 190 cas pour examen.

3. Statistiques

	2002	2003
<i>Demandes d'indemnités en cas de chômage total ou partiel</i>		
Nombre d'assurés	3 992	4 551
dont nouveaux assurés	3 701	4 058
<i>Demandes d'indemnités en cas d'intempéries</i>		
Nombre d'entreprises annoncées	52	92
<i>Demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail</i>		
Nombre d'entreprises annoncées	35	73
<i>Demandes d'indemnités en cas d'insolvabilité</i>		
Nombre d'assurés	174	186
	2002	2003
Indemnités versées		
Chômage complet (IC)	41 429 107.85	57 755 716.40
Mesures relatives au marché du travail (MMT)	5 216 095.95	5 977 078.85
Coût afférent au projet (organisateur)	14 746 799.35	15 775 397.31
Intempéries et réduction de l'horaire de travail	3 343 876.05	5 003 784.90
Insolvabilité	767 480.15	970 017.25
Total	65 503 359.35	85 481 994.71

Service du registre du commerce

La loi du 7 mars 2001 sur le Service du registre du commerce (LSRC) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003. Dès cette date, le registre du commerce est tenu de manière centralisée pour l'ensemble du canton. Les registres du commerce des districts ont été supprimés. Le nouveau service a son siège à Fribourg.

Les utilisateurs du registre du commerce peuvent l'aborder dans une des deux langues officielles. L'introduction du bilinguisme a entraîné des effets particuliers au niveau de l'organisation interne du service (engagement de personnel, formation des collaboratrices et collaborateurs, création de nouveaux formulaires, etc.).

Un nouveau chef de service, M. Pascal Friolet, est entré en fonction le 1^{er} mars 2003. Le préposé-substitut de l'ex-registre du commerce du district de la Sarine, M. Pierre-Alain Jenny, assume la même fonction au niveau cantonal. Une partie du personnel occupé avant le 1^{er} janvier 2003 dans les greffes des districts a rejoint le service cantonal centralisé.

Durant l'année 2003, le Service a pu compter sur l'appui de quatre personnes pour la saisie de données fournies par les districts. Au 31 décembre 2003, tout le registre cantonal a pu être informatisé et son contenu est maintenant accessible par Internet.

A la fin de l'année 2003, le Service employait sept personnes à plein-temps ainsi qu'une apprentie. Il poursuit

une collaboration active avec le Tribunal du district de la Sarine pour la formation des apprentis. Les apprentis du Tribunal font un stage de six mois au sein du Service et les apprentis de celui-ci font des stages auprès de divers services du Tribunal, notamment pour leur formation dans le domaine de la comptabilité.

En août 2003, le Service a déménagé dans ses nouveaux locaux à la rue Frédéric-Chaillet 11, à Fribourg. Les nouveaux locaux, adaptés aux besoins du personnel et du public, donnent entière satisfaction.

L'année 2003 a été particulièrement chargée par la réorganisation du service et par le nombre important d'inscriptions, qui s'est élevé à 5162.

Au 31 décembre 2003, l'état des sociétés actives au registre du commerce du canton de Fribourg se présentait comme suit:

Associations	146
Coopératives	707
Entreprises de droit public	24
Entreprises individuelles	4 833
Fondations	600
Sociétés anonymes	6 769
Sociétés à responsabilité limitée	2 122
Sociétés en commandite	26
Succursales étrangères	139
Succursales suisses	350
Sociétés en nom collectif	403
Total	16 119

Service des transports et de l'énergie

I. Service

Dans le cadre de consultations communes aux sections «transports» et «énergie», le Service s'est prononcé sur différents projets, dont notamment:

- les mises à jour du plan directeur cantonal;
- la révision de plus de 50 plans d'aménagement communaux.

II. Transports

1. Procédures de consultation

L'Office fédéral des transports a ouvert trois procédures de consultation. La première concernait l'ordonnance sur les aménagements visant à assurer l'accès des personnes handicapées aux transports publics, la deuxième la participation des cantons aux indemnités octroyées pour le trafic régional voyageurs et la troisième la nouvelle définition des lignes CFF dans le trafic régional voyageurs.

L'Office fédéral de l'aviation civile a requis l'avis du Service sur le protocole de coordination du plan sectoriel de l'infrastructure de l'aéronautique.

Au niveau des consultations cantonales, le Service s'est notamment prononcé sur la modification de l'ordonnance sur la protection contre le bruit et le système de réservation pour le trafic poids lourds sur la route du Saint-Gothard.

Il a enfin donné son avis sur la révision partielle des statuts de la Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise.

2. Planification des transports

La Commission consultative des transports et le Groupe de coordination des transports ont tenu, respectivement, deux et trois séances. L'état de la consultation interne du plan cantonal des transports et l'avant-projet d'horaire 2005 ont été présentés et discutés lors de ces rencontres.

Sur le plan régional, le Service a réuni les groupes d'accompagnement, composés notamment de représentants des districts concernés, pour planifier les horaires régionaux des transports publics dès la mise en place de la 1^{re} étape de Rail 2000.

Il a également suivi les travaux menés par la Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise et a contribué à plusieurs études régionales relatives, notamment, au Bäre Abi et au RER bernois.

3. Horaires

Suite à la procédure de consultation relative à l'avant-projet d'horaire 2005, le Service a demandé aux entreprises de transports de lui transmettre les offres du trafic régional

pour l'année 2005 et d'élaborer les projets d'horaire en étroite collaboration avec lui.

Il a également organisé un appel d'offres pour un lot de plusieurs lignes de transports publics desservant les districts du Lac et de la Singine.

Se fondant sur la nouvelle législation en vigueur et sur les offres des entreprises de transport, le Service a affecté, en accord avec l'Office fédéral des transports, les ressources financières disponibles pour l'offre en transports publics pour les périodes horaires 2003 et 2004.

4. Rail 2000, 2^e étape

Le Service a suivi la planification de la deuxième étape de Rail 2000.

5. Améliorations techniques des entreprises de transports publics

Conformément aux procédures d'approbation de plans selon le droit ferroviaire, l'Office fédéral des transports a demandé au Service de se prononcer sur les objets suivants:

- l'assainissement du passage à niveau sis au km 42.161 de la commune de Belfaux;
- le remplacement des installations de radiocommunication par le système TETRA sur les sites de Bossonens, Bulle, Châtel-St-Denis, Morat, Neirivue, Romont, Sugiez, Vaulruz, Villars-sur-Glâne et Wallenried.

Par ailleurs, se fondant sur l'article 56 de la loi sur les chemins de fer, le Service a préavisé favorablement les 20^e, 21^e et 22^e conventions d'investissement en faveur du Montreux – Oberland bernois, les 16^e et 17^e conventions d'investissement en faveur du BLS Lötschbergbahn et la 2^e convention d'investissement en faveur des Transports publics fribourgeois.

6. Concessions et autorisations pour le transport de voyageurs

L'Office fédéral des transports a requis l'avis du Service pour un retrait partiel de concession automobile et une demande de renouvellement de concession automobile.

Conformément au règlement du 3 novembre 1999 concernant l'octroi d'autorisations cantonales pour le transport des voyageurs, le Service a délivré seize autorisations pour le transport de voyageurs.

7. Installations de remontées mécaniques

Le Service a renouvelé deux autorisations d'exploiter un télésiège et deux autorisations d'exploiter un mini-télésiège. Il a retiré trois autorisations d'exploiter un télésiège. Il a transmis vingt-cinq rapports d'inspection émanant de l'Organe de contrôle du concordat intercantonal sur les téléphériques et les télésièges.

8. Obstacles à la navigation aérienne

Le Service a transmis à l'Office fédéral de l'aviation civile 24 annonces relatives à une installation constituant un obstacle à la navigation aérienne et deux annonces de démontage.

III. Energie

1. Activités concernant l'énergie

La Commission cantonale de l'énergie a tenu deux séances consacrées principalement au projet de loi cantonale sur l'approvisionnement en énergie électrique, au potentiel géothermique dans le canton et à la suite du programme SuisseEnergie.

Le Service a poursuivi son programme d'information sur les températures moyennes et les degrés jours, qui permet la réalisation de la signature énergétique des bâtiments. Le concept d'acquisition et de diffusion des données a été amélioré et rendu plus performant.

Conformément aux grandes lignes de la politique énergétique, il a poursuivi son action d'information dans les communes par l'intermédiaire des programmes «SuisseEnergie pour les communes» et «Energho».

Il a également poursuivi ses activités d'information dans les classes francophones du canton et à l'occasion du Pas-seport Vacances 2003.

En matière de recherche et de développement, le Service a contribué à des projets dans les domaines du biogaz, du solaire et du bois.

Sur le plan intercantonal, il a participé à différents groupes de travail mis en place par l'Office fédéral de l'énergie et la Conférence des services cantonaux de l'énergie.

3. Installations de réfrigération et/ou d'humidification

Conformément à la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie, le Service a accordé deux autorisations.

4. Installations de chauffages électriques fixes à résistances

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a accordé deux autorisations.

5. Installations de chauffage au bois

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 119 promesses de subvention représentant un montant de 292 000 francs pour une puissance de 2292 kW.

6. Installations solaires thermiques

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 45 promesses de subvention représentant un montant de 159 299 francs pour une surface totale installée de 749,66 m².

7. Installations solaires photovoltaïques

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré deux promesses de subvention représentant un montant de 18 624 francs pour une surface totale installée de 44,22 m².

8. Bâtiment remplissant les critères du standard Minergie

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 44 promesses de subvention représentant un montant de 613 100 francs pour une surface de référence énergétique de 21 245 m².

9. Lignes électriques à haute tension

Le Service a donné l'avis du canton à l'Inspection fédérale des installations à courant fort pour les projets suivants:

- 32/II, système d'antenne sur le pylône n° 8, ligne EOS 125 kV Galmiz – Romanel;
- 216/III – 221/III, système d'antenne sur les pylônes n°s 15 et 30, ligne EOS 220 kV Hauterive – Mühleberg;
- L-201466, ligne aérienne 60 kV Hauterive – Maigrange;
- L-201467, ligne aérienne 60 kV Hauterive – Giffers;
- L-201468, ligne aérienne 60 kV St-Loup – Tinterin.

10. Gaz naturel

Le Service a autorisé la construction et l'exploitation des extensions suivantes du réseau Frigaz:

- chemin des Epinettes – Ilford, commune de Marly;
- zone industrielle Löwenberg, commune de Morat.

Service de la statistique

I. Généralités

Au début juin 2003, le Service de la statistique (ci-après: le Service) a quitté les locaux qu'il occupait dans le bâtiment du Bureau des autoroutes, à Givisiez, pour rejoindre ceux de la Direction de l'économie et de l'emploi. Il a saisi cette occasion pour procéder à une réorganisation de sa bibliothèque en fonction de la nouvelle classification des produits et services statistiques de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Le temps pris par ces deux opérations est équivalent à un mois de travail pour l'ensemble du Service. Le jeu en valait la peine, car la proximité de la Direction, les nouveaux locaux et la bibliothèque réorganisée représentent des gains en matière de rationalisation du travail.

II. Activités

1. Recensement fédéral de la population

Les résultats définitifs du Recensement fédéral de la population du 5 décembre 2000 n'ont été disponibles qu'à fin 2003. Cette livraison tardive a provoqué le report à février 2004 de la publication de l'*Annuaire statistique 2003*. Il aurait été inconcevable de publier cette édition sans ces chiffres.

Les principaux résultats ont cependant pu être introduits sans délai dans le site Internet du Service. Grâce à Internet, les chiffres diffusés par commune sont beaucoup plus nombreux que par le passé.

2. Recensement fédéral des entreprises

Les résultats détaillés du Recensement fédéral des entreprises de 2001 sont à disposition sur le site Internet *Statistique Fribourg* et font partie de l'édition 2003 de l'*Annuaire statistique*.

3. Statistique de l'emploi (STATEM)

La statistique de l'emploi permet de publier trimestriellement quatre indicateurs: estimation du nombre d'emplois, pénurie et excédent de main-d'œuvre, indice appréciatif des perspectives d'occupation.

Le Service, en collaboration avec le Service du personnel et d'organisation (SPO) et le Service de l'informatique et des télécommunications (SITEL), transmet à l'OFS, après validation, les informations concernant l'administration cantonale.

4. Statistique progressive de la population (ESPOP)

Le Service est chargé d'organiser, d'effectuer la saisie et de contrôler le relevé annuel des arrivées et des départs, selon les décomptes communiqués par les communes. Cette enquête ne concerne que la population de nationalité suisse. Le registre fédéral des étrangers et les registres de l'état civil fournissent les autres données nécessaires à la statistique progressive de la population. C'est à partir de ces

informations que l'OFS calcule la population résidente permanente des communes, qui sert ensuite au Service pour fixer les effectifs communaux de la population dite «légale» et de la population résidente.

L'ordonnance du Conseil d'Etat du 30 septembre 2003 a officialisé les effectifs communaux au 31 décembre 2002.

L'ajustement de la statistique progressive de la population en fonction du dernier recensement fédéral de la population, prévu pour août 2003, n'a pu être mené à bien par l'OFS, en raison de circonstances exceptionnelles. Cette révision est reportée à août 2004.

5. Statistique scolaire

Le Service a publié les premiers chiffres du recensement scolaire 2002/2003 dans *Informations statistiques*, édition du 31 janvier 2003. Les résultats détaillés figurent dans l'*Annuaire statistique 2003*. Comme les années précédentes, le Service a transmis, sur support magnétique, les données nécessaires à l'OFS et à l'assurance scolaire cantonale contre les accidents.

Le relevé pour l'année scolaire 2003/2004 a eu lieu le 7 octobre 2003 auprès de toutes les écoles du canton, à l'exception des Hautes Ecoles spécialisées et de l'Université.

6. Statistique des enseignants

Les données de l'enquête pour 2002/2003 ont été transmises à l'OFS, le 29 janvier 2003, sans questionner directement les enseignants concernés (écoles publiques des degrés préscolaire, primaire, secondaire I et secondaire II, y compris l'enseignement professionnel). Cette rationalisation a été rendue possible grâce à la collaboration du SPO et du SITEL.

Le canton de Fribourg a été choisi par l'OFS pour tester une nouvelle structure des informations, coordonnée avec celle de la statistique de l'emploi et celle du recensement fédéral des entreprises.

7. Statistique de la construction et statistique des aliénations immobilières

La statistique cantonale de la construction (autorisations de construire, constructions mises en chantier et constructions terminées) comme celle des aliénations immobilières font l'objet de publications régulières dans *Informations statistiques* et dans *Conjoncture fribourgeoise*.

Pour le compte de l'OFS, le Service procède au relevé trimestriel de la production de nouveaux logements. Cette enquête est réalisée, par sondage, auprès de 31 communes.

Pour l'OFS également, le Service exécute l'enquête annuelle sur la construction. Depuis de nombreuses années, celle-ci s'effectue par un relevé auprès des architectes et ingénieurs ainsi que des communes et des services de l'Etat.

Comme l'année précédente, le Service a effectué un relevé complémentaire auprès des communes pour permettre à l'OFS de disposer des données nécessaires à la gestion du Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL).

Les données relevées sont contrôlées, complétées et saisies par le Service. Elles ont été transmises à l'OFS en juin 2003. L'importation des données fribourgeoises du Reg-BL, prévue en 2003, se fera durant le premier semestre 2004, en raison d'une conjonction de facteurs défavorables (retards des annonces par les communes, réorganisation interne, adaptations techniques non prévisibles).

8. Test conjoncturel

Depuis 1988, l'exécution du test conjoncturel dans l'industrie du canton de Fribourg se poursuit, en étroite collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles de l'École polytechnique fédérale de Zurich (KOF) et la Chambre fribourgeoise du commerce, de l'industrie et des services.

Les principaux résultats sont publiés dans le bulletin trimestriel *Conjoncture fribourgeoise*, sous forme de commentaires, de graphiques et de tableaux.

9. Publications

Le bulletin *Informations statistiques* a paru régulièrement en 2003. Il a été distribué à 297 destinataires, dont 39 s'acquittent d'un abonnement payant. Une édition annuelle supplémentaire, présentant une vue d'ensemble des résultats mensuels de 2002, a été publiée à fin février 2003.

En février, mai, août et novembre, ont été publiées les quatre éditions de *Conjoncture fribourgeoise*. A fin 2003, cette publication s'adressait à 426 abonnés, dont 41 payants.

La publication semestrielle *Perspectives – Economie fribourgeoise* est réalisée avec le soutien de la Banque Cantonale de Fribourg. L'édition de printemps a paru à mi-mai 2003, celle d'automne à mi-novembre 2003.

L'édition 2003 de l'*Annuaire statistique du canton de Fribourg* a dû être repoussée à février 2004, en raison de la mise à disposition tardive des résultats définitifs du recensement fédéral de la population 2000. Il en va de même pour la dix-neuvième édition du mémento *Le canton de*

Fribourg en chiffres. Cette dernière publication, éditée par la Banque Cantonale de Fribourg et l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), est réalisée par le Service. Elle permet une large diffusion d'informations statistiques essentielles sur le canton et ses districts. Diffusée hors des frontières cantonales, elle constitue une information bienvenue sur le canton de Fribourg.

10. Sites Internet

Le Service poursuit sa participation au site Internet de l'Espace Mittelland (www.stat-em.ch), en collaboration avec les offices de statistique des cantons de Berne, Soleure, Vaud, Valais, Neuchâtel et du Jura ainsi que des villes de Berne, Bienne et La Chaux-de-Fonds.

Le site Internet propre au Service *Statistique Fribourg* (www.stat-fr.ch ou www.fr.ch/stat/) a été mis en fonction le 2 juin 2003. L'ambition de ce site est de permettre la diffusion de l'information statistique de la manière la plus large possible et cela dès qu'elle est disponible. Il contribue aussi à une rationalisation de la recherche de documentation et d'informations statistiques à l'intérieur du Service.

Le site dispose d'une base de données en ligne, alimentée en priorité par les principaux indicateurs conjoncturels et les données structurelles existant aux trois niveaux commune-district-canton. Ces dernières ont été peu diffusées jusqu'ici en raison du coût de leur publication sur papier. De plus, toutes les publications, éditées sur papier par le Service, se trouvent sur le site, en format PDF.

Parmi les autres rubriques du site, la rubrique «Nous venons de recevoir» mérite une attention toute spéciale. Elle permet de connaître, au jour le jour, la fiche bibliographique de tous les documents statistiques reçus de Suisse comme de l'étranger.

11. Autres activités

En août 2003, le Service a prêté son concours à la Constituante pour l'exploitation statistique des résultats de la consultation sur l'avant-projet de Constitution.

Service du logement

I. Encouragement à la construction de logements

Au 1^{er} juin 2003, 1046 logements vacants ont été recensés dans le canton de Fribourg, soit 301 unités de moins qu'une année auparavant. En conséquence, le taux de logements vacants, rapporté au total approximatif des logements en 2002, a reculé de 1,28 % à 0,97 %. Ce recul s'explique notamment par l'évolution démographique, pour ce qui est de la demande, et par la diminution de la construction de nouveaux logements pour ce qui est de l'offre.

Le taux de logements vacants varie fortement d'un district à l'autre:

Sarine	1,61 %
Glâne	1,09 %
Gruyère	0,74 %
Broye	0,41 %
Veveyse	0,49 %
Singine	0,59 %
Lac	0,40 %

A l'exception du district de la Sarine, toute les régions connaissent un taux de logements vacants inférieur à 1,50 %, seuil considéré comme critique par diverses sources.

Pour ce qui est de la répartition des logements vacants, elle est la suivante:

1 et 2 pièces	33 %
3 pièces	30 %
4 pièces	23 %
5 pièces et plus	14 %

En outre, sur l'ensemble des logements vides, 80 % sont à louer et 20 % sont à vendre.

Le marché fribourgeois fait donc apparaître une offre différenciée de logements selon les endroits. Sur le plan régional, des situations de pénurie réapparaissent, qui pourraient bien s'étendre si la croissance économique se poursuit.

La nouvelle loi fédérale du 21 mars 2003 encourageant le logement à loyer ou à prix modérés (loi sur le logement, LOG) est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2003. La Confédération peut, en vertu de la LOG, accorder des prêts sans intérêt ou à taux préférentiel pour promouvoir l'offre de logements locatifs à loyer modéré et l'accession à la propriété de logements à prix modéré. Du fait de l'acceptation par les Chambres fédérales du programme d'allègement 2003 du budget de la Confédération, les articles 12 et 24 de la LOG, qui constituent la base légale de ces prêts, ne seront toutefois pas appliqués jusqu'à fin 2008.

Le programme d'allègement budgétaire 2003 n'a en revanche pas d'incidence sur les autres mesures de la LOG: aide indirecte pour les maîtres d'ouvrages qui ne disposent pas de fonds propres suffisants (cautionnements et arrièrecouponnements, soutien aux maîtres d'ouvrage et aux organisations faïtières de la construction de logements d'utilité publique et poursuite des activités de recherche).

Etant donné la situation, il n'est plus possible d'annoncer des projets pour obtenir l'aide fédérale ni dans le domaine de l'accession à la propriété ni dans le secteur locatif. L'Office fédéral du logement ne procède plus aux examens préalables de projets locatifs.

Pour l'instant, seules subsistent par conséquent des aides indirectes. Les maîtres d'ouvrage d'utilité publique qui construisent ou rénovent des logements à loyer ou à prix modérés ont la possibilité de demander des prêts à taux préférentiel auprès des organisations faïtières (Association Suisse pour l'Habitat, ASH, dont le secrétariat est à Lausanne). Pour des logements en propriété, les coopératives de cautionnement hypothécaire peuvent accorder des cautionnements qui peuvent eux-mêmes être garantis par des arrièrecouponnements de la Confédération (Coopérative Romande de Cautionnement Immobilier, CRCI, dont le siège est à Lausanne).

Dans l'intervalle, le Service a eu à s'occuper des trois tâches principales suivantes durant l'année:

- des mutations de locataires (environ 1000 par années) et du paiement des subventions cantonales et communales aux bénéficiaires. Les contributions cantonales dues au titre de l'abaissement des loyers se sont élevées à 6 404 400 francs; quant aux contributions communales, elles ont atteint 2 711 350 francs;
- de l'établissement des décomptes de construction de quelques HLM et d'une cinquantaine de maisons familiales. Ceux-ci ont été adressés à l'Office fédéral du logement pour approbation et paiement des abaissements supplémentaires;
- du contrôle de la situation personnelle et financière de tous les bénéficiaires de l'aide fédérale (environ 9500 logements). A la suite de ces contrôles, un certain nombre de subventions ont été réduites ou supprimées.

II. Réalisations précédentes

Les propriétaires d'immeubles construits en vertu de l'arrêté du Conseil fédéral du 30 juin 1942 concernant les mesures destinées à atténuer la pénurie de logements et à faciliter la construction d'immeubles, de l'arrêté fédéral du 8 octobre 1947 concernant les mesures destinées à encourager la construction de maisons d'habitation, ainsi que des diverses lois concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne, ont l'obligation de rembourser les subventions à l'Etat en cas de vente de leur immeuble avec bénéfice. En 2003, six ventes d'immeubles ont fait l'objet d'un remboursement de subventions. Le montant total de ces remboursements s'est élevé à 48 850 francs. Les parts revenant à la Confédération et aux communes ont été restituées. En outre, plusieurs ventes ont été autorisées sans remboursement de subventions, les propriétaires ayant revendu ou cédé leur immeuble au prix de revient.

III. Amélioration du logement dans les régions de montagne

La loi fédérale du 20 mars 1970 concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne permet au Service d'allouer des subventions à fonds perdu aux propriétaires désireux de rénover leur logement. Cette aide leur est accordée à condition que le logement à rénover soit situé dans une zone de montagne ainsi définie par le cadastre fédéral de la production animale, qu'il soit habité par une famille de condition modeste et qu'il s'agisse de travaux à plus-values. En 2003, des subventions ont été promises pour l'amélioration d'un logement dans le district de la Glâne et de deux dans celui de la Gruyère.

Les subventions promises se sont élevées à 120 000 francs pour un investissement total de 799 022 francs. Elles se répartissent comme suit:

	Fr.
– subventions communales	2 500
– subventions cantonales	37 490
– subventions fédérales	80 010
Total:	120 000

Trois décomptes de construction, représentant une subvention totale de 117 185 francs, ont été approuvés pour des assainissements promis antérieurement.

IV. Lutte contre les abus dans le secteur locatif

Les trois autorités de conciliation ont traité 949 contestations de locataires en 2003. Ces contestations, dont la plupart concernent le loyer lui-même, les frais accessoires ainsi que la protection contre les congés, ont été réglées comme suit:

– conciliations	630	(66 %)
– pas d'entente	129	(14 %)
– décisions prises concernant la protection contre les congés et la consignation du loyer	39	(4 %)
– pas d'entrée en matière, retrait	148	(15 %)
– au tribunal arbitral	3	(1 %)
	949	(100 %)
– demandes pendantes à fin 2003	237	
Total des demandes en 2003	1186	

V. Réserves de terrains

En 2003, aucune requête n'a été déposée par les sociétés immobilières en vue d'obtenir de l'Etat, en application du décret du 11 mai 1977 relatif aux réserves de terrains à bâtir, une garantie d'emprunt pour une réservation de terrain.

VI. Vente d'immeubles aux étrangers

Selon l'article 25 de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, les loyers des immeubles ayant fait l'objet d'acquisition par des personnes à l'étranger sont fixés par le Service du logement. En 2003, le Service n'a été saisi d'aucune demande dans ce domaine.

VII. Commission cantonale du logement

La commission cantonale du logement a été instituée par arrêté du Conseil d'Etat du 20 avril 1993. Elle a essentiellement pour but d'analyser l'offre et la demande de logements, le prix des loyers, et de susciter des initiatives tendant à promouvoir la mise à disposition de logements à louer et en propriété à bon marché. Elle n'a pas tenu de réunion en 2003.

Formation professionnelle

I. Service de la formation professionnelle

1. Généralités

Pour succéder à M. Hubert Perler qui a pris sa retraite le 30 avril 2003, le Conseil d'Etat a engagé M. Fritz Winkelmann en qualité de chef du Service de la formation professionnelle. M. Winkelmann était auparavant directeur de l'Ecole professionnelle artisanale et industrielle de Fribourg.

Des cours de formation et d'approfondissement ont été organisés pour plus de 300 maîtres d'apprentissage concernés par la réforme de la formation commerciale de base.

Les transformations du bâtiment «Derrière-les-Remparts 1» ont été achevées en été 2003; ce bâtiment accueille désormais huit nouvelles salles de classe et les bureaux du Service de la formation professionnelle.

2. Commission cantonale de la formation professionnelle (CCFP)

La CCFP a tenu deux séances consacrées principalement aux objets suivants: préapprentissage; commission de l'Ecole des métiers; information sur l'Ecole de multimédia et d'art de Fribourg; salaires indicatifs des apprentis-e-s; information sur la surveillance (encadrement et accompagnement) de l'apprentissage; admission et démission de membres au sein des commissions d'apprentissage.

3. Maturité professionnelle

Type de maturité	2002		2003	
	Réussites	Echecs	Réussites	Echecs
Maturité professionnelle technique	112	8	149	11
Maturité professionnelle artisanale	28	3	15	5
Maturité professionnelle artistique	3	0	–	–
Maturité professionnelle commerciale	85	3	124	10

4. Apprentissage et formation élémentaire

	Année	Nouveaux contrats	Total des contrats	Total des certificats fédéraux de capacité / attestations délivrées
Contrats d'apprentissage	2002	2 135	5 497	1 381
	2003	2 077	5 611	1 496
Contrats de formation élémentaire	2002	93	166	72
	2003	101	154	93

5. Cours d'introduction

5862 apprenti-e-s ont suivi les cours d'introduction durant l'année scolaire 2002/2003.

6. Cours de perfectionnement

Fréquentation des cours de perfectionnement – année scolaire 2002/2003:

Institutions	Nombre de participants
– Centre de perfectionnement et d'informatique (CPI)	1150
– Société suisse des employés de commerce de Fribourg	263
– Couturières	18
– S.O.F.T Ecole d'informatique et technique	85
– Brevet et maîtrise fédérale pour mécanicien d'automobiles	33
– Maîtrise fédérale de menuisier/ébéniste	55
– Formation de grutier/machiniste	169
– Formation de chef d'équipe	22
– Maîtrise fédérale de magasinier	13
– Installateurs-électriciens	78
– Association Lire et Ecrire	131
Total	2017

7. Enseignement professionnel

a) Personnes en formation

	Classes	Personnes en formation		Total
		Français	Allemand	
EPAI Fribourg	235	1 853	776	2 629
EPC Fribourg	62	600	439	1 039
EMF Fribourg	19	276	55	331
EPAC Bulle	60	910	–	910
Autres écoles et institutions	–	311	86	397
Cours hors canton	–	512	470	982
Total	376	4 462	1 826	6 288

b) Formateurs

Ecole professionnelle artisanale et industrielle	Fribourg	223
Ecole professionnelle commerciale	Fribourg	58
Ecole des métiers	Fribourg	58
Ecole professionnelle artisanale et commerciale	Bulle	62
Total		401

8. Bibliothèque des arts et métiers

La Bibliothèque des arts et métiers a poursuivi son développement dans un souci de rester un outil pédagogique performant.

Elle a donc acquis 966 nouveaux ouvrages et en a prêté 7387. La statistique de fréquentation de la bibliothèque annonce 9010 visiteurs et 351 classes des écoles professionnelles. Le nombre de lecteurs inscrits se chiffre à 514 de plus qu'en 2002.

9. Informatique – Vente de l'application informatique fribourgeoise au canton de Genève

L'Office d'orientation et de formation professionnelle du canton de Genève a acquis une application informatique métier du Service de la formation professionnelle. Le choix de la solution fribourgeoise a été décidé après une évaluation effectuée dans les offices de formation professionnelle d'autres cantons de Suisse romande et allemande.

Il s'agit d'un ensemble de modules utilisés avec beaucoup de satisfaction depuis neuf ans et constamment mis à jour selon les besoins du Service. Ces modules gèrent les données suivantes:

Personnes en formation	6200
Entreprises de formation	3500
Professions et options	130
Ecoles de Suisse	90
Commissions d'apprentissage	70

Schémas et notes d'examen de maturité professionnelle et de fin d'apprentissage.

10. Nouvelle formation commerciale de base

La nouvelle formation commerciale de base a été introduite dans les sections «commerce» des écoles de Fribourg et de Bulle à la rentrée de l'année scolaire 2003/04. Cette formation a nécessité une intense préparation de tout le personnel des écoles concernées. Elle entraîne un changement radical de la structure de l'enseignement scolaire: cours de base de trois semaines, cours interentreprises sans cours à l'école, groupement des branches par domaines, enseignement interdisciplinaire, unités d'enseignement.

11. Nouvelle filière à l'École des métiers de Fribourg (EMF)

Une nouvelle filière de formation de polymécaniciennes et polymécaniciens a été créée à l'EMF, dès le début de l'année scolaire 2003-2004. Les apprenti-e-s qui la fréquentent sont formés dans des locaux industriels loués à Villaz-St-Pierre.

II. Haute Ecole fribourgeoise de technique et de gestion (HEF-TG)

1. Formation tertiaire: contexte général

De profonds bouleversements marquent la formation tertiaire: accroissement du nombre d'étudiant-e-s, limites du financement public de ces institutions, restructurations dans le sens d'une concentration de l'offre en matière d'enseignement et de recherche, concurrence grandissante entre établissements sur les plans national et international.

Les sept hautes écoles spécialisées (HES) de Suisse sont engagées dans de nouveaux défis: augmentation de la part de recherche appliquée et de développement (Ra&D), modularisation de la formation, introduction du modèle de Bologne (Bachelor/Master), accréditation, etc.

A l'instar des six autres HES suisses, la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), dont fait partie la HEF-TG, a reçu en décembre 2003 son autorisation d'exploitation définitive du Conseil fédéral. Elle s'est dotée d'un nouveau modèle de gouvernance: direction centrale au pouvoir accru, importance des écoles en baisse par rapport à celle des domaines de formation.

La Commission interparlementaire représentant les autorités législatives des cantons membres a siégé pour la première fois le 28 novembre 2003 à Lausanne.

2. Contexte local: organisation et évolution de la HEF-TG

2.1 HEF-TG

La HEF-TG s'est organisée conformément à la loi du 2 octobre 2001 qui la régit. L'année 2003 a notamment été marquée par l'entrée en fonction du directeur général, le 1^{er} mai 2003, et par la poursuite de la centralisation de certains services (finances/informatique), dont bénéficient également l'École du personnel soignant et la Haute Ecole fribourgeoise de travail social.

Un groupe de travail chargé d'élaborer la future loi sur la Haute Ecole fribourgeoise a été constitué et a commencé ses travaux en septembre 2003.

2.2 Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg (EIA-FR)

Pour répondre à la décision de la HES-SO de structurer les filières de formation en domaines, l'EIA-FR a procédé à une réorganisation interne, qui permet, d'une part, de mieux exploiter les synergies entre les filières d'un même domaine et qui facilite, d'autre part, la coordination avec la HES-SO de l'offre de formation (de base et post-grade) et de la Ra&D. La nouvelle organisation mise en place dès le début de l'année scolaire 2003-2004 est la suivante:

- le département de la construction groupe les filières HES d'architecture et de génie civil et l'École technique de la construction;
- le département des technologies de l'information et de la communication groupe les filières HES de télécommunications et d'informatique;
- le département des technologies industrielles groupe les filières HES de génie électrique, de génie mécanique et de chimie;
- le département des branches générales groupe les mathématiques, la physique, les langues et la communication.

2.3 Haute Ecole de gestion de Fribourg (HEG-FR)

La HEG-FR a poursuivi son développement visant à améliorer la qualité de l'ensemble de ses prestations, à développer le trilinguisme, à mettre sur pied de façon définitive les piliers de la Convention de Bologne, à coopérer plus intensément avec ses partenaires et à développer ses activités de Ra&D.

3. Missions de la HEF-TG

La loi fédérale sur les HES impose quatre missions à ce type d'école: enseignement, perfectionnement professionnel, recherche-développement, prestations à des tiers et collaborations sur les plans national et international.

La Confédération veut faire croître la part des activités consacrées à la Ra&D dans les HES. Les écoles de la HEF-TG ont répondu à cet impératif par diverses mesures, dont la plus marquante est la désignation d'un responsable Ra&D chargé de professionnaliser cette activité au sein de l'EIA-FR.

3.1 EIA-FR: Enseignement

Les effectifs en formation de base HES sont en augmentation, avec 517 étudiants inscrits au 15 novembre 2003, ce qui représente une augmentation de près de 6 % par rapport à l'année précédente.

S'agissant de l'enseignement de base, deux départements de l'EIA-FR sont passés, pour l'année académique 2003-2004, à une structure modulaire du plan d'études et à une subdivision de l'année en quatre blocs de huit semaines

chacun. Cette réorganisation, qui contribue à prévenir un morcellement trop important des cours, forme le fondement du changement du système de promotion – par modules, avec attribution de crédits de formation – qui sera introduit dès l'année académique 2004-2005 pour l'ensemble de l'école.

3.2 HEG-FR: Enseignement

La formation d'économiste d'entreprise HES connaît une croissance constante depuis plus de cinq ans. Elle se traduit par une forte hausse des effectifs. Cette tendance devrait se maintenir, de sorte que l'effectif actuel de 270 étudiants pourrait passer à plus de 350 en 2005/2006. Les proportions (arrondies) actuelles d'étudiants-e-s sont les suivantes:

55 % de francophones, 45 % de germanophones,
55 % à plein temps, 45 % en emploi
60 % d'hommes, 40 % de femmes
75 % de Fribourgeois, 25 % provenant d'autres cantons ou de l'étranger.

3.3 EIA-FR: Perfectionnement professionnel

La filière de chimie a mis sur pied deux nouveaux cours postgrade, l'un sur le thème des «Procédés de gestion de l'environnement», l'autre sur celui du «Développement de procédés chimiques et production»; ces deux cours sont le fruit de collaborations avec l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Genève et avec l'Ecole d'ingénieurs de Lullier. Elle a aussi organisé un Symposium de deux jours sur la «Conduite sûre des procédés en chimie industrielle», auquel plus de 100 personnes ont participé.

Le département de la construction a étoffé sa palette de postformation en proposant un nouveau module «Marketing» dans les cours de maîtrise pour entrepreneurs, en collaboration avec la HEG-FR, et en proposant un module dans le cours de «Formation en écologie» mis sur pied en partenariat avec la HEG-FR et l'Université de Fribourg.

La filière d'architecture, a collaboré au cours postgrade «Rénovation des bâtiments et Energie», ainsi qu'aux travaux de diplômés d'études postgrade en énergie et développement durable dans le bâtiment. Elle a également dispensé plusieurs cours de formation sur le thème des images numériques, de la planification des frais et de gestion des coûts.

La filière de génie civil a mis sur pied plusieurs séminaires et journées d'études à l'intention des professionnels de la branche, sur des thèmes aussi divers que les effets des écoulements dans les barrages, les mesures parasismiques, l'application du matériau textile dans les structures, l'épuration des eaux usées ou l'introduction à une nouvelle norme béton dans la construction. Elle a, en outre, animé une table ronde sur le thème «la construction en crise».

La filière de génie mécanique, dans le cadre du Centre de compétences matériaux et conception, a organisé une journée scientifique sur le thème de la «Simulation dans la conception de produits», journée à laquelle ont participé 190 spécialistes de Suisse occidentale. Elle a également

mis sur pied une journée de formation sur l'«usinage à très grande vitesse».

La filière de génie électrique a organisé deux jours de séminaires sur les réseaux électriques à l'attention de partenaires industriels de la branche.

Six modules ont été organisés à l'EIA-FR dans le cadre du programme de postformation Eduswiss. Ils représentent environ 250 heures de formation sur des thèmes ciblés des technologies de l'information et de la communication.

Comme chaque année, les journées des technologies de l'information et des communications se sont déroulées au début octobre 2003. Elles ont donné l'occasion à près de 100 personnes de suivre des cours ou laboratoires d'une journée dans ces domaines. De plus, de nombreux cours et travaux pratiques dans divers domaines des télécommunications, ainsi que deux journées de séminaire ont été organisés pour les besoins de l'entreprise Swisscom, dont quelque 340 collaborateurs ont bénéficié de cette formation.

3.4 HEG-FR: Perfectionnement professionnel

La HEG-FR a fortement développé les formations postgrades, la recherche appliquée et les mandats en 2003.

Les études postgrades HES, Integrated Management, Executive MBA rencontrent un vif succès. Elles seront en partie remodelées dès 2004 et prolongées par des formations nouvelles, en collaboration avec des universités étrangères. 26 personnes ont achevé cette formation en 2003.

Une formation de doctorat en administration des affaires DBA, organisée par les Universités du Québec à Trois-Rivières et à Sherbrooke, est proposée aux diplômé-e-s MBA.

3.5 EIA-FR: Recherche et développement et prestations à des tiers

Depuis le 1^{er} septembre 2003, l'EIA-FR comprend trois instituts de recherche appliquée: l'institut de la construction et de l'environnement, l'institut des technologies industrielles et l'institut des technologies de l'information et de la communication. Ces instituts sont dirigés par le chef du département concerné, ce qui favorise les échanges entre la formation et la Ra&D. Chaque institut comprend un ou plusieurs services et groupes de compétences qui travaillent en étroite collaboration avec les centres de compétences de la HES-SO et les réseaux de compétences nationaux.

3.6 HEG-FR: Recherche et développement et prestations à des tiers

La HEG-FR a participé aux centres de compétences de la HES-SO, notamment à celui du Leadership et ressources humaines. Parmi de nombreux mandats, elle a notamment poursuivi la conduite du projet «Introduction dans l'administration cantonale de la gestion par mandat de prestation».

3.7 EIA-FR: Collaborations nationales et internationales

Plus de vingt professeurs et collaborateurs ont présenté des contributions dans des conférences à l'étranger ou effectué des visites dans neuf pays différents. Ces différents contacts ont mené, en particulier, à la conclusion d'un accord de collaboration avec l'Université de Cracovie et au renouvellement de l'accord de coopération avec l'Université de Moncton, au Canada.

Les diverses collaborations établies dans le cadre de ces échanges ont permis à d'anciens étudiants de l'EIA-FR d'entreprendre des études de master à l'étranger. Cinq d'entre eux effectuent ainsi actuellement un master en génie électrique, au Canada et en Allemagne, et deux, en génie civil, au Canada. La plupart d'entre eux ont fait, font ou vont faire leur travail de thèse à l'EIA-FR, alimentant ainsi la recherche appliquée de l'école.

3.8 HEG-FR: Collaborations nationales et internationales

La HEG-FR collabore étroitement avec les HEG de la HES-SO ainsi qu'avec la HSW de Berne. Elle a en outre tissé de nombreux liens avec des universités suisses et étrangères.

4. Autres manifestations

La filière de génie mécanique a organisé, en collaboration avec la Chambre du commerce, de l'industrie et des services et avec plusieurs entreprises de la place, des «journées des métiers de la mécanique» au cours desquelles les élèves des deux dernières années primaires et des premières années du CO ont pu se familiariser avec ces professions. Près d'un millier de jeunes gens et de jeunes filles ont participé à ces journées.

Pour la troisième année consécutive, l'EIA-FR a organisé, en collaboration avec la Faculté des sciences de l'Université de Fribourg, le Service de la formation professionnelle et le Bureau de l'égalité du canton de Fribourg, des stages WINS pour les collégiennes et pour les étudiantes des CO dans les métiers de l'ingénierie et des sciences. Ces stages, dont le but est de promouvoir les sciences et les techniques auprès des jeunes filles, ont donné l'occasion à près de 200 participantes de s'adonner un ou deux jours durant à des activités pratiques de ces domaines.

Le Forum 2003 des entreprises, auquel ont participé près de 40 entreprises, a permis de mettre en contact les futurs ingénieurs et leurs employeurs potentiels, dans la perspective d'une recherche d'emploi.

Sous le thème «L'entreprise: quel développement à long terme?», des professeur-e-s et des étudiant-e-s de la HEG-FR ont organisé, le 5 juin 2003, un 7^e Symposium auquel plus de 200 personnes ont participé.

5. La HEF-TG en chiffres 2002/2003 et 2003/2004

5.1 Statistique des collaborateurs et collaboratrices

	EIA-FR ¹		HEG-FR		HEF-TG	
	02/03	03/04	02/03	03/04	02/03	03/04
Professeur-e-s						
plein temps	50	49	2	2	52	51
temps partiel	56	58	28	28	84	86
Total	106	107	30	30	136	137
Collaborateurs/collaboratrices scientifiques et techniques						
plein temps	59	62	4	4	63	66
temps partiel	11	13	2	1	13	14
Total	70	75	6	5	76	80
Administration et direction						
plein temps	10	10	2	2	12	12
temps partiel	8	7	4	5	12	12
Total	18	17	6	7	24	24
Apprenti-e-s						
Total général	19	19	–	–	19	19
	02/03	03/04	02/03	03/04	02/03	03/04
plein temps	138	140	8	8	146	148
temps partiel	75	78	34	34	109	112
Total	213	218	42	42	255	260

¹ Y compris l'Ecole technique de la construction ETC

5.2 Statistique des étudiants et étudiantes

Etudiants HES	EIA-FR		HEG-FR		HEF-TG	
	02/03	03/04	02/03	03/04	02/03	03/04
plein temps étudiant-e-s par classe	488 15.02	515 15.2	154 23.5	130 22.8	642 16.45	645 16.5
en emploi étudiant-e-s par classe			118 22	135 22.1	118 22	135 22.1

5.3 Statistique par provenance (cantons, étranger)

Etudiants HES	EIA-FR		HEG-FR		HEF-TG	
	02/03	03/04	02/03	03/04	02/03	03/04
Fribourg	309	307	199	194	508	501
Genève	2	4	2	2	4	6
Jura	9	4	1	1	10	5
Neuchâtel	14	18	1	–	15	18
Valais	24	29	5	3	29	32
Vaud	34	39	6	15	40	54
Berne	16	10	42	45	58	55
Tessin	58	53	–	–	58	53
Autres cantons	8	10	4	4	12	14
Etranger	15	41	–	–	15	41
Total	489	515	260	264	749	779

6. L'École technique de la construction (ETC)

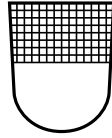
L'ETC forme des conducteurs(rices) de travaux techniciens(nes) ET. Après achèvement de leur formation et une expérience professionnelle de deux ans dans une fonction correspondant aux qualifications de technicien ET, les diplômés peuvent être enregistrés comme «Ingénieur EurEta».

Statistique des étudiants et étudiantes

Etudiant-e-s	02/03	03/04
plein temps	48	44
étudiant-e-s par classe	16	14.7

7. Etat des fondations

Fondation	Etat au en CHF	
	31.12.02	31.12.03
Habricht del Soto	33 592.65	34 264.50
Fonds James Daler	68 205.55	68 201.35
Fonds Frédéric Broillet, peintre	49 493.90	50 483.80
Fonds Ampelio Regazzoni, sculpteur	18 213.15	18 577.40
Fonds Placide Perroset	7 690.55	7 844.35
Fonds J.-B. Zbinden	4 075.30	4 156.80
Fondations		
Caisse maladie EIA-FR	81 392.21	83 020.06



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2003

Direction de la santé
et des affaires sociales

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2004

Table des matières

Direction	3	4. Publications	25
1. Législation	3	5. Données statistiques	25
2. Personnel	4	VI. Service de planning familial et d'information sexuelle (SPFIS)	25
3. Activités	4	1. Personnel	25
		2. Activités	26
Santé publique	6	3. Données statistiques	27
I. Service de la santé publique (SSP)	6	VII. Laboratoire cantonal (LC)	27
1. Personnel	6	1. Personnel	27
2. Activités en général	6	2. Missions du Laboratoire cantonal	27
3. Professions de la santé	6	3. Activités en 2003	28
4. Hôpitaux	8	4. Dénonciations	32
5. Hospitalisations hors canton	10		
6. Planification hospitalière	10	Affaires sociales	33
7. Soins et aide familiale à domicile	11	I. Service de la prévoyance sociale (SPS)	33
8. Promotion de la santé et prévention	11	1. Personnel	33
9. Activités du pharmacien cantonal	12	2. Activités	33
10. Assurance-maladie	12	II. Service de l'action sociale (SASoc)	35
11. Assurance scolaire contre les accidents (ASA)	12	1. Personnel	35
II. Service du médecin cantonal (SMC)	13	2. Aide aux personnes relevant de la loi sur l'aide sociale (LASoc)	35
1. Personnel	13	3. Aide aux personnes relevant de la loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI)	37
2. Activités générales	13	4. Aide aux personnes relevant de la loi sur l'asile (LAsi)	38
3. Activités spécifiques	13	5. Données statistiques	40
III. Service dentaire scolaire (SDS)	15	III. Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) ..	42
1. Personnel	15	1. Mandats, organisation et personnel	42
2. Activités	15	2. Activités générales	42
IV. Service psychosocial (SPsy)	16	3. Activités des secteurs	42
1. Personnel	16	IV. Service du patronage (SPat)	44
2. Activités principales	17	1. Personnel	44
3. Autres activités	22	2. Activités	44
V. Service de pédopsychiatrie (SPP)	23		
1. Personnel	23		
2. Activités principales	23		
3. Autres activités	24		

Direction

1. Législation

La liste, par ordre chronologique, des ordonnances arrêtées en 2003 dans les domaines relevant de la Direction de la santé et des affaires sociales, est la suivante:

Ordonnance du 7 janvier 2003 fixant le taux des contributions dues à la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales pour l'année 2003.

Ordonnance du 7 janvier 2003 fixant la valeur du point du tarif des prestations du Service dentaire scolaire.

Ordonnance du 18 février 2003 approuvant le règlement concernant le service de garde des médecins dans le canton de Fribourg ainsi que ses annexes.

Ordonnance du 25 février 2003 approuvant l'annexe tarifaire 2003 à la convention intercantonale d'hospitalisation hors canton adoptée par les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud.

Ordonnance du 8 avril 2003 modifiant le règlement relatif à l'engagement des médecins-chefs et des médecins-chefs adjoints de l'Hôpital cantonal.

Ordonnance du 17 juin 2003 approuvant l'avenant I modifiant l'annexe I à la convention concernant les traitements ambulatoires passée entre santésuisse et l'Hôpital cantonal de Fribourg (tarifs des traitements ambulatoires).

Ordonnance du 17 juin 2003 approuvant l'avenant I modifiant l'annexe I à la convention concernant les traitements ambulatoires passée entre santésuisse et l'Hôpital du district de la Singine (tarifs des traitements ambulatoires).

Ordonnance du 17 juin 2003 approuvant l'avenant I modifiant l'annexe I à la convention concernant les traitements ambulatoires passée entre santésuisse et l'Hôpital du district du Lac (tarifs des traitements ambulatoires).

Ordonnance du 17 juin 2003 approuvant l'avenant I modifiant l'annexe I à la convention concernant les traitements ambulatoires passée entre santésuisse et l'Hôpital intercantonal de la Broye, site d'Estavayer-le-Lac (tarifs des traitements ambulatoires).

Ordonnance du 17 juin 2003 approuvant l'avenant I modifiant l'annexe I à la convention concernant les traitements ambulatoires passée entre santésuisse et l'Hôpital du Sud fribourgeois, site de Riaz (tarifs des traitements ambulatoires).

Ordonnance du 17 juin 2003 approuvant l'avenant I modifiant l'annexe I à la convention concernant les traitements ambulatoires passée entre santésuisse et l'Hôpital du Sud fribourgeois, site de Billens (tarifs des traitements ambulatoires).

Ordonnance du 17 juin 2003 approuvant l'avenant I modifiant l'annexe I à la convention concernant les traitements ambulatoires passée entre santésuisse et l'Hôpital du Sud fribourgeois, site de Châtel-Saint-Denis (tarifs des traitements ambulatoires).

Ordonnance du 17 juin 2003 approuvant l'avenant I modifiant l'annexe I à la convention concernant les traitements ambulatoires passée entre santésuisse et l'Hôpital psychiatrique cantonal de Marsens (tarifs des traitements ambulatoires).

Ordonnance du 1^{er} juillet 2003 modifiant le règlement sur les établissements médico-sociaux pour personnes âgées.

Ordonnance du 19 août 2003 fixant le tarif des prestations de médecine complémentaire d'acupuncture, de médecine chinoise et de thérapie neurale à la charge de l'assurance obligatoire des soins en cas de maladie.

Ordonnance du 2 septembre 2003 approuvant la convention concernant le traitement hospitalier en division commune, passée entre santésuisse Fribourg et l'Hôpital intercantonal de la Broye, à Payerne et à Estavayer-le-Lac, ainsi que ses annexes I et II.

Ordonnance du 2 septembre 2003 approuvant l'annexe I (forfaits hospitaliers 2003) à la convention concernant le traitement hospitalier en division commune passée entre santésuisse Fribourg et l'Hôpital cantonal de Fribourg.

Ordonnance du 2 septembre 2003 approuvant l'annexe I (forfaits hospitaliers 2003) à la convention concernant le traitement hospitalier en division commune, passée entre santésuisse Fribourg et l'Hôpital psychiatrique cantonal de Marsens.

Ordonnance du 2 septembre 2003 approuvant la convention concernant le traitement hospitalier en division commune, passée entre santésuisse Fribourg et l'Hôpital du district de la Singine, à Tafers, ainsi que son annexe I.

Ordonnance du 2 septembre 2003 approuvant la convention concernant le traitement hospitalier en division commune, passée entre santésuisse Fribourg et l'Hôpital du Sud fribourgeois, à Riaz, à Billens et à Châtel-Saint-Denis, ainsi que ses annexes I, II et III.

Ordonnance du 2 septembre 2003 approuvant la convention concernant le traitement hospitalier en division commune, passée entre santésuisse Fribourg et l'Hôpital du district du Lac, à Meyriez, ainsi que son annexe I.

Ordonnance du 8 septembre 2003 fixant les normes de calcul de l'aide matérielle de la loi sur l'aide sociale.

Ordonnance du 3 novembre 2003 concernant le registre servant au programme cantonal de dépistage du cancer du sein réalisé par mammographie.

Ordonnance du 11 novembre 2003 sur la désignation de l'organe chargé de représenter les requérants d'asile mineurs non accompagnés (personne de confiance).

Ordonnance du 25 novembre 2003 fixant la valeur du point du tarif des prestations du Service dentaire scolaire.

Ordonnance du 1^{er} décembre 2003 fixant le taux des contributions dues à la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales pour l'année 2004.

Ordonnance du 9 décembre 2003 approuvant l'annexe tarifaire 2004 à la convention intercantonale d'hospitalisation hors canton adoptée par les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud.

Ordonnance du 9 décembre 2003 modifiant l'arrêté fixant la liste des établissements médico-sociaux du canton de Fribourg.

Ordonnance du 16 décembre 2003 modifiant le règlement concernant les fournisseurs de soins et la Commission de surveillance.

2. Personnel

Le personnel rattaché au secrétariat général de la Direction comprend deux secrétaires généraux à mi-temps, une assistante de direction à plein temps, une traductrice à 80 %, un conseiller juridique à plein temps, une conseillère scientifique à 60 % et une secrétaire à mi-temps. Le conseiller scientifique, chargé des questions de formation au sein de la Direction, a été transféré à la Direction de l'instruction publique, de la culture et des sports.

3. Activités

Planification hospitalière

En début d'année, le Conseil d'Etat a pris connaissance du rapport de la Commission chargée de faire des propositions relatives à la prise en charge hospitalière des patients et patientes du district du Lac. La commission proposait d'intégrer l'hôpital de Meyriez dans un réseau hospitalier et de laisser à la direction de cette nouvelle «Entité hospitalière» le soin de fixer les missions de chaque site, sous réserve des exigences particulières contenues dans le mandat de prestations du canton. Deux variantes de réseaux étaient envisagées: l'une intracantonale, avec l'Hôpital Daler, l'autre intercantonale, avec les hôpitaux du réseau hospitalier bernois Neue Horizonte qui comprend, entre autres, l'hôpital d'Aarberg et le Lindenhof.

Sur préavis de la Commission de planification sanitaire, le Conseil d'Etat s'est prononcé en faveur d'une collaboration hospitalière intracantonale comprenant, dans tous les cas, l'hôpital de Tafers, sans pour autant exclure la possibilité de conclure une convention avec un hôpital bernois. Il a décidé de mandater un expert externe à l'administration pour la suite des travaux et a également donné son accord à la constitution d'un groupe de projet chargé d'accompagner les travaux de l'expert. Ce groupe de projet était composé de la manière suivante:

M^{me} Ruth Lüthi, Conseillère d'Etat (présidence);

M^{me} Maryse Aebischer, secrétaire générale DSAS, Cordast;

M^{me} Odile Charrière-Philipona, députée, Corpataux-Magnedens;

D^r Georges Demierre, médecin cantonal, Ependes;

M. Daniel Lehmann, préfet du district du Lac, Morat;

M^{me} Françoise Morel, députée, Romont;

M. Sébastien Ruffieux, secrétaire général santésuisse Fribourg, Villars-sur-Glâne;

D^r Peter Tettü, député, Morat, remplacé en cours de travaux par M^{me} Yvonne Stempf, députée, Guschelmuth;

M. Marius Zosso, préfet du district de la Singine, Düringen;

M. Patrice Zurich, chef du Service de la santé publique, Fribourg.

Le mandat a été confié au bureau H_Focus de Zurich qui a été chargé d'élaborer un concept garantissant à la population du district du Lac une offre en soins aigus de qualité mais à un coût raisonnable. L'expert a déposé son rapport en septembre 2003.

Dans son rapport, H_Focus a analysé trois scénarios envisageables:

Variante 1: maintien du statu quo;

Variante 2: abandon des soins aigus à Meyriez et transformation de l'hôpital en un centre de soins et de réadaptation; attribution d'une mission cantonale et collaboration avec des hôpitaux du canton pour les soins aigus;

Variante 3: abandon des soins aigus à Meyriez et transformation de l'hôpital en un centre de soins et de réadaptation; attribution d'une mission cantonale et collaboration avec des hôpitaux bernois pour les soins aigus.

L'expert est parvenu à la conclusion que tant la solution intracantonale (variante 2) que celle proposant une coopération intercantonale (variante 3) sont des solutions valables, car elles remplissent les conditions nécessaires en matière de sécurité médicale et de gestion et couvrent les besoins de la population lacoise en matière de prise en charge hospitalière. Ces deux variantes sont plus économiques pour les pouvoirs publics et les assureurs-maladie que le maintien du statu quo, mais la solution intracantonale demeure la plus avantageuse. Dès lors, l'expert propose au Conseil d'Etat d'opérer un choix entre ces deux dernières variantes, sous réserve des considérations d'ordre politique.

Le rapport du bureau H_Focus a été soumis aux milieux concernés pour prise de position. Le délai de réponse a été fixé à la mi-janvier 2004.

Réforme des structures sanitaires

Le projet de réforme des structures sanitaires fribourgeoises s'inscrit dans le projet de nouvelle répartition des tâches entre canton et communes. Le rapport élaboré par un groupe de travail, avec la collaboration du Service des communes et d'un expert externe, a été mis en consultation auprès de 350 organismes. Ce rapport comprend notam-

ment un inventaire de l'ensemble des structures sanitaires fribourgeoises, l'évaluation du système actuel, ainsi que l'examen de solutions envisageables à l'avenir.

Le rapport préconise de mettre une priorité à la réorganisation du système hospitalier et de confier la gestion de toutes les structures hospitalières du canton à un établissement autonome de droit public, avec possibilité d'intégrer des représentants des communes dans les organes de gestion. D'un point de vue financier, l'Etat assumerait les charges de tous les hôpitaux fribourgeois et, en compensation, les communes assumeraient la part de l'Etat au financement des prestations complémentaires AVS et AI.

Une grande majorité des milieux consultés s'est déclarée favorable à la réforme, avec priorité à la réorganisation du système hospitalier, ainsi qu'à la mise en place d'un organisme de gestion indépendant de l'Etat, sous forme d'établissement autonome de droit public ou éventuellement d'une société anonyme. Toutefois, les avis exprimés divergent sur la nouvelle répartition des charges entre canton et communes.

Conseil de santé

Organe consultatif du Conseil d'Etat, le Conseil de santé est chargé de donner son préavis sur toutes les options importantes en matière de politique de santé, y compris dans le domaine de la santé mentale. Il en est de même pour toutes les questions éthiques afférentes au domaine de la santé. Composé de 13 membres, le Conseil de santé comprend des personnes reconnues pour leurs connaissances et leur expérience dans les domaines éthique, juridique, économique, social ou en matière de santé publique, ainsi que des personnes représentant des associations ou institutions du domaine de la santé.

Sous la présidence de M. le Professeur Jean-Luc Lambert, professeur de pédagogie curative à l'Université de Fribourg, le Conseil de santé s'est notamment penché sur la question de l'assistance au suicide dans les établissements médico-sociaux. Il a transmis à la Direction sa prise de position relative à la «Recommandation de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires sur la limitation de la publicité sur le tabac» et sur l'avant-projet de la Constitution cantonale.

Le Conseil de santé a en outre sollicité de la part de la Direction des études concernant la problématique de la gérontologie et la prise en charge des enfants et des adolescents présentant des troubles psychiques.

Commission de planification sanitaire

La Commission de planification sanitaire est chargée d'élaborer à l'intention du Conseil d'Etat le plan médico-hospitalier. Les autres volets de la planification concernant les soins ambulatoires, les organisations de soins et d'aide à domicile, les établissements médico-sociaux et autres établissements pour personnes âgées ainsi que l'organisation des soins en santé mentale sont également de son ressort.

Présidée par la Conseillère d'Etat, Directrice de la santé et des affaires sociales, la commission a siégé à 3 reprises

durant l'année. Elle a notamment examiné deux projets de création d'une unité de neuroréhabilitation et a transmis au Conseil d'Etat sa prise de position concernant le rapport sur la réforme des structures sanitaires. La commission a aussi été tenue au courant des derniers développements en matière de planification hospitalière dans le district du Lac et des projets de révision en matière d'aide et de soins à domicile.

Nouvelle organisation des soins en santé mentale

La Direction de la santé et des affaires sociales a mandaté l'OMS (Secteur Europe) d'étudier le projet de nouvelle organisation des soins en santé mentale du canton de Fribourg. Du 25 au 29 octobre 2003, une délégation de psychiatres de l'OMS a ainsi visité les structures psychiatriques du canton et a participé à une session académique consacrée à la psychiatrie dans le canton. Le rapport des experts de l'OMS est attendu pour la fin janvier 2004.

Loi sur la jeunesse

Le Conseil d'Etat a institué une commission chargée de rédiger un avant-projet de loi sur la jeunesse visant notamment à définir une politique de la jeunesse pour le canton et à regrouper toutes les dispositions légales de protection des mineurs.

La Commission a intensifié ses travaux durant l'année 2003 et soumettra au Conseil d'Etat un rapport et un avant-projet de loi au début de l'année 2004.

Approbation de règlements communaux relatifs à la distribution d'eau potable

La Direction a approuvé au total 14 actes législatifs communaux. 6 concernaient des révisions partielles et 8 des révisions totales.

Traitement des recours

En sa qualité d'autorité de recours, la Direction de la santé et des affaires sociales a été saisie de 26 recours en 2003 (26 en 2002, 25 en 2001 et 31 en 2000). La majeure partie de ces recours (18) concernait le secteur des pensions alimentaires. Les autres recours se rapportaient à des décisions du Laboratoire cantonal (4), du Service du médecin cantonal (2) et du Service de l'enfance et de la jeunesse (2).

Adaptation LOCEA

Depuis 2003, conformément à l'ordonnance du 9 juillet 2002 désignant les unités administratives des Directions du Conseil d'Etat et de la Chancellerie d'Etat, le Service du patronage n'est plus rattaché à l'ancienne Direction de la justice et des affaires militaires, mais à la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). Le Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle a, quant à lui, été transféré à la Direction de la sécurité et de la justice.

En outre, la responsabilité des formations en matière de santé et dans le domaine du social a été confiée à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS).

Santé publique

I. Service de la santé publique (SSP)

1. Personnel

Le personnel comprend un chef de service, une économiste à 50 % adjointe du chef de service, deux économistes à temps complet et une économiste à 50 %, un juriste à plein temps, un pharmacien cantonal à 50 %, deux collaborateurs administratifs supérieurs à temps complet, une secrétaire à plein temps, une secrétaire à 80 %, une secrétaire à 50 %, une secrétaire à 20 % et un apprenti. Par ailleurs, dans le cadre du projet de nouvelle répartition des tâches entre canton et communes, un projet d'étude de la cantonalisation des structures sanitaires du canton permet au Service de bénéficier, pour une période en principe limitée à trois ans, de l'appui d'une juriste à 50 %.

2. Activités en général

Le Service de la santé publique est principalement chargé des tâches suivantes:

- gestion des autorisations de pratique pour les professionnel-le-s de santé
- préavis des demandes de permis de séjour pour des professionnel-le-s de santé
- gestion des autorisations de pratiquer à charge de l'assurance-maladie obligatoire
- gestion des autorisations d'exploitation des institutions de santé
- contrôle des conditions administratives liées aux demandes d'hospitalisations hors canton
- suivi du dossier de la planification hospitalière
- subventionnement des hôpitaux de district
- subventionnement des services d'aide et de soins à domicile
- subventionnement des institutions de promotion de la santé et de prévention et des projets spécifiques en la matière
- contrôle des agents thérapeutiques et de leur mise dans le commerce, surveillance des pharmacies et des drogueriers du canton et contrôle des stupéfiants
- subventionnement des primes de l'assurance-maladie et de l'assurance scolaire contre les accidents.

En plus de ces activités régulières, les collaboratrices et collaborateurs du Service se sont fortement impliqués dans le groupe de travail chargé de répondre au postulat déposé par les députées Françoise Morel et Antoinette Romanens sur la question de la cantonalisation des structures sanitaires. Avec la collaboration du Service des communes et l'appui de l'expert externe mandaté par l'Etat, ce groupe de travail a rédigé un rapport qui a été transmis au Conseil d'Etat par le Comité de pilotage nommé par arrêté du 28 août 2001. Le rapport a été mis en consultation par la

Direction de la santé et des affaires sociales de mi-mars à fin août 2003. Quelque 350 organismes consultés ont ainsi eu l'occasion de se faire une idée aussi précise que possible de l'état de la situation de l'ensemble des structures sanitaires fribourgeoises, de prendre connaissance d'une évaluation du système actuel et surtout de se prononcer sur le principe des propositions formulées en vue d'une nouvelle répartition des tâches et des charges entre Etat et communes, avec le souci fondamental du maintien d'un réseau de soins de qualité.

Dans le cadre de la préparation de l'avant-projet de loi sur l'organisation des soins en santé mentale, le Service a organisé une expertise menée par une délégation d'experts psychiatres de l'OMS. Le rapport d'expertise de l'OMS, prochainement disponible, sera très utile à la finalisation du projet de loi.

Le Service a transmis par la Direction de la santé et des affaires sociales pour approbation 6 règlements communaux de cimetièr.

Les collaborateurs et collaboratrices du Service se sont occupés des questions relatives à l'application de l'Accord sur la libre circulation des personnes avec la Communauté européenne (CE) et la Convention relative à l'Association européenne de libre échange (AELE) en matière d'assurance-maladie.

Le Service a en outre poursuivi l'examen des demandes d'autorisation d'exploiter que doivent obtenir les institutions de santé.

Le Service dispose d'un site Internet pour l'information au public (adresse: <http://www.fr.ch/ssp>). Le nombre de visites sur le site s'élève à 64 786.

3. Professions de la santé

a) Autorisations de pratique

Conformément aux dispositions de la législation sur la santé, la Direction a délivré:

- 2 autorisations de pratiquer la profession d'ambulancier-ière
- 1 autorisation de pratiquer la profession de chiropraticien-ne dépendant-e
- 17 autorisations de pratiquer la profession de dentiste
- 1 autorisation de pratiquer la profession de diététicien-ne
- 2 autorisations de pratiquer la profession d'ergothérapeute
- 36 autorisations de pratiquer la profession d'infirmier-ière
- 2 autorisations de pratiquer la profession de logopédiste
- 34 autorisations de pratiquer la profession de médecin
- 41 autorisations de pratiquer la profession de médecin dépendant-e

- 6 autorisations de pratiquer la profession d'opticien-ne
- 7 autorisations de pratiquer la profession d'opticien-ne diplômé-e
- 6 autorisations de pratiquer la profession d'ostéopathe
- 15 autorisations de pratiquer la profession de pharmacien-ne
- 1 autorisation de pratiquer la profession de pharmacien-ne dépendant-e
- 9 autorisations de pratiquer la profession de physiothérapeute
- 11 autorisations de pratiquer la profession de psychothérapeute
- 3 autorisations de pratiquer la profession de podologue
- 7 autorisation de pratiquer la profession de sage-femme
- 3 autorisations de pratiquer la profession de vétérinaire
- 1 autorisation de pratiquer la profession de vétérinaire dépendant-e.

261 dossiers de demandes de permis de travail pour du personnel étranger ont été traités durant la période concernée par le contingent 2002/2003, soit un nombre inférieur de 75 unités à celui de la période précédente.

En ce qui concerne les autorisations de pratiquer une profession de santé, l'année 2003 a été marquée par:

- l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2002 d'application de l'art. 55a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et
- la mise en pratique effective de l'ordonnance fédérale sur la limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire.

En effet, en 2002, l'exactitude des chiffres de l'annexe à l'ordonnance fédérale relatifs aux professionnels de santé par profession, par spécialité et par canton avait été contestée par les cantons. Aussi, l'octroi d'autorisations de pratique à charge de l'assurance-maladie obligatoire avait été gelé pour tous les professionnels concernés, le temps nécessaire à la correction des dits chiffres, soit jusqu'au 31 décembre 2002. Ainsi, c'est à compter de 2003 que cette ordonnance fédérale, qui donne aux cantons la compétence d'attribuer ou de refuser des autorisations de pratique à charge de l'assurance-maladie obligatoire, a été véritablement mise en œuvre.

Cette compétence nouvelle a généré un nombre important de tâches administratives et juridiques supplémentaires pour le Service.

Les premières difficultés qui ont découlé de la mise en œuvre des ordonnances précitées ainsi que les premières expériences effectuées dans le cadre de l'application de

l'accord sur la libre circulation des personnes (reconnaissance des diplômes) ont également marqué l'année 2003.

Enfin, le Service a entamé de nouvelles collaborations avec les cantons membres de la Conférence Romande des Affaires Sanitaires et Sociales (CRASS). Il s'agit d'une part de la création d'un groupe de travail en vue d'une étude sur la démographie médicale, dont la première tâche a été de recenser les données existantes en matière de population médicale, et d'autre part de la mise sur pied d'un groupe de travail chargé de l'élaboration d'une brochure intercantonale en matière d'information sur les droits des patients.

b) Surveillance des professions de la santé

Pour sa troisième année d'activité, la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients et des patientes a été saisie de 27 nouveaux dossiers, qui se sont ajoutés aux onze encore ouverts au 31 décembre 2002. Elle a pu en liquider seize, d'où un solde de vingt-deux affaires pendantes à fin 2003.

En 2003, la Commission de surveillance s'est réunie à onze reprises en séances ordinaires. Ses membres ont en outre pris part, hors séances, aux tâches rendues nécessaires aussi bien par l'instruction des dossiers (notamment des auditions et des inspections) que par la préparation de directives ou circulaires.

Le secrétariat administratif de la Commission est assuré par le Service. Pour le secrétariat juridique, la Commission bénéficie de l'appui d'un juriste francophone et d'un juriste germanophone.

c) Formation

L'organe intercantonal de coordination, présidé par l'adjointe du chef de service, s'est réuni une seule fois pour discuter les questions liées à l'application de la convention du 4 mars 1996 concernant la formation aux professions de la santé (professions médicales exceptées) et son financement.

En 2002, les 295 élèves fribourgeois étudiant dans les cantons liés par la convention ont réalisé 2358.25 mois de formation (2166 mois de formation en 2001). Les frais de formation liés à la convention se montent à 2 099 093 francs (2 010 069 francs en 2001), déduction faite de la somme de 458 042 francs (338 542 francs en 2001) due par les autres cantons pour les élèves fréquentant les écoles fribourgeoises. Les programmes offerts par le canton de Fribourg ont connu en règle générale une hausse de fréquentation par les ressortissantes et ressortissants des autres cantons signataires de la convention. La hausse de fréquentation pour les programmes de formation d'infirmier/ère niveau II (surtout celui en langue française) et de technicien/ne en salle d'opération a compensé d'une façon appréciable l'augmentation des mois de formation effectués par les élèves fribourgeois dans les écoles des autres cantons.

Dans le cadre de la convention, le Service vérifie les données fournies par les établissements scolaires au sujet du domicile des élèves ou, pour les formations en alternance avec l'emploi, le domicile de l'employeur; il procède également à un contrôle de la facturation.

A fin 2003, l'ensemble du secteur formation des professions de la santé a été transféré à la Direction de l'instruction publique, de la culture et des sports.

4. Hôpitaux

a) Activités générales

En application de la loi du 23 février 1984 sur les hôpitaux et de la loi du 16 novembre 1999 sur la santé, le Service surveille la gestion et l'administration des hôpitaux publics, contrôle l'activité médico-hospitalière et prépare les arrêtés pour l'octroi des subventions cantonales aux hôpitaux de district. Pour ce faire, il adresse les directives pour l'établissement des budgets et des comptes, puis procède ensuite à l'analyse des documents transmis par les établissements. Le Service assure le secrétariat des Commissions médicale et de gestion, qui préavisent les demandes budgétaires et les comptes présentés par les hôpitaux, et participe également aux séances de ces commissions; il élabore, pour le compte de la Direction de la santé et des affaires sociales, les projets d'arrêtés concernant les budgets et les comptes des hôpitaux de district, en formulant des propositions d'enveloppe budgétaire et de correction des comptes.

Le Service de la santé publique est chargé de la mise à jour de la liste des hôpitaux du canton et de la gestion des recours liés à son adaptation. Par son inscription sur cette liste, l'hôpital est réputé admis à fournir des prestations à la charge de l'assurance-maladie obligatoire, conformément à l'article 39 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal). Pour chaque hôpital, la liste indique sa catégorie, son mandat et le nombre maximal de lits admis.

Par courrier du 16 décembre 2002, Santésuisse Fribourg a saisi la Direction de la santé et des affaires sociales pour que la liste des hôpitaux de 1998 soit modifiée de façon à tenir compte des remarques formulées dans la décision du 15 mai 2002 du Conseil fédéral en réponse au recours interjeté par la FFAM (nouvellement Santésuisse Fribourg) contre cette liste. Le Conseil fédéral invitait notamment le Conseil d'Etat à «revoir ses objectifs de planification hospitalière en terme de capacités en lits» et à «compléter la liste hospitalière par l'inscription des mandats de prestations que la planification doit attribuer aux hôpitaux». Le Service de la santé publique a établi une nouvelle liste hospitalière qui a été mise en consultation. Une séance a également eu lieu avec les assureurs maladie pour un échange de points de vue sur le contenu de cette nouvelle liste et sur la question d'une liste intégrée ou séparée pour les cliniques privées. La liste définitive fera l'objet d'un arrêté en 2004.

Concernant l'entrée en vigueur du nouveau tarif médical TARMED, le Service a été chargé de mettre en relation les différents partenaires pour la négociation d'une valeur initiale neutre du point de vue des coûts et de veiller à ce que les négociations se passent pour le mieux. Ces négociations ont abouti à un accord entre partenaires, accord qui devrait prochainement être soumis à l'approbation du Conseil d'Etat.

Le Service répond également aux diverses questions relatives au domaine hospitalier, participe aux commissions intercantionales et fédérales et est chargé des travaux relatifs à la planification hospitalière et à sa concrétisation.

Par ailleurs, le Service élabore les projets de message et de décret relatifs aux travaux de construction et de rénovation des hôpitaux. Il est amené à participer aux commissions de bâtisse lors de l'exécution de certaines constructions. Enfin, il veille au respect du projet adopté par le Grand Conseil et procède au subventionnement des travaux.

b) Subventionnement

Le Service a analysé les comptes 2002 des hôpitaux de district et les budgets 2004 des hôpitaux publics en soins généraux.

L'excédent d'exploitation des hôpitaux cantonaux se monte à 77 183 807 francs, soit 18 737 766 francs pour l'Hôpital psychiatrique de Marsens et 58 446 041 francs pour l'Hôpital cantonal de Bertigny. Ces chiffres comprennent un montant de 17 962 364 francs représentant la participation sarinoise aux frais d'exploitation de l'Hôpital cantonal en tant qu'hôpital du district de la Sarine.

Les hôpitaux de district ont reçu une subvention cantonale de 23 106 334 francs pour leurs frais d'exploitation. Ce montant comprend les acomptes prévisionnels de 22 078 440 francs, ainsi qu'un montant de 1 027 894 francs représentant la correction des comptes 2002. Les montants payés se répartissent entre les hôpitaux de district de la manière suivante:

Tafers	Fr. 4 041 734.80 dont + Fr. 170 934.80 pour la correction des comptes 2002
HSF	Fr. 13 079 797.20 dont + Fr. 519 797.20 pour la correction des comptes 2002
Meyriez	Fr. 2 724 956.00 dont + Fr 52 316.00 pour la correction des comptes 2002
HIB	Fr. 3 259 845.60 dont + Fr 284 845.60 pour la correction des comptes 2002

Pour le subventionnement des travaux de rénovation, d'agrandissement et de transformation des hôpitaux de Tafers, Riaz, Billens, Estavayer-le-Lac et Châtel-St-Denis, un montant total de 3 824 971 fr. 05 a été versé, réparti de la manière suivante:

	Subvention 2003 (en fr.)	% déjà versé sur total
Hôpital de Tafers	1 119 020.60	80 %
Hôpital de Riaz	2 043 986.40	80 %
Hôpital d'Estavayer-le-Lac	661 964.05	80 %
Hôpital de Châtel-St-Denis	—	71 %

c) Statistiques

Le Service est aussi chargé de l'établissement de la statistique fédérale et l'établissement des statistiques cantonales en relation avec les hôpitaux et les homes pour personnes âgées.

La modification sensible des missions des hôpitaux et la difficulté de transcrire dans les résultats statistiques ces changements ont retardé la publication du document intitulé «Données statistiques générales des hôpitaux en soins généraux et psychiatriques et des homes pour personnes âgées». Un canevas a été établi en 2002, qui a permis en fin d'année d'établir la statistique 2000. Cette nouvelle structure va servir de base pour la prochaine publication des chiffres des années suivantes.

En collaboration avec le Service de la prévoyance sociale, le Service a également participé au 5^e relevé de la statistique fédérale des établissements de santé, dont les résultats sont publiés par l'Office fédéral de la statistique. Les données récoltées concernent des informations administratives sur l'ensemble des établissements de santé (hôpitaux, homes, institutions pour personnes handicapées, toxicodépendantes) pour l'année 2002. S'agissant des données de la statistique médicale fédérale, c'est le Service du médecin cantonal qui en a assuré la récolte. Un contrat a été signé entre le Service de la santé publique, le Service de l'informatique et des télécommunications et l'école d'ingénieurs pour développer une application informatique devant permettre l'exploitation des données médicales.

Le Service a procédé, en accord avec les hôpitaux publics et les cliniques privées, à l'analyse des données de la statistique médicale 2002 et 2001 fournies par les établissements eux-mêmes dans le cadre du relevé effectué pour le compte de l'Office fédéral de la statistique. Tous les séjours hospitaliers ont été regroupés en fonction des pathologies traitées, selon une classification et des règles définies de manière uniforme au niveau national (classification «APDRG»: All Patient Diagnosis Related Groups). Ces informations ont notamment permis de déterminer l'éventail des prestations réalisées ainsi que la lourdeur des cas traités par chaque établissement. Les résultats de ces travaux ont fait l'objet d'une publication remise à tous les hôpitaux, leur permettant non seulement de comparer l'évolution de leur activité dans le temps, mais également de se situer par rapport aux autres hôpitaux du canton. Ces informations sont utiles aussi bien dans le cadre de la gestion interne des établissements que de la planification, voire à terme du financement du domaine hospitalier par l'Etat. Un travail important reste toutefois encore à accomplir en termes de relevés de données avant d'aboutir à un mode de financement par prestations (par ex. par pathologie).

Statistiques générales d'exploitation en 2003 des hôpitaux en soins généraux et psychiatriques du canton

ÉTABLISSEMENTS	Nombre de lits moyen	Nombre de sorties	Nombre de journées de malades	Taux moyen d'occupation	Durée moyenne de séjour	Nombre moyen de patients présents
Hôpitaux cantonaux						
Hôpital cantonal de Bertigny	390	11 168	108 825	76 %	10	298
Hôpital psychiatrique de Marsens	190	1 500	67 332	97 %	45	184
Hôpitaux de district						
Hôpital de la Singine, Tavers	67	2 296	19 872	81 %	9	54
Hôpital du Sud fribourgeois, Site de Riaz	101	5 001	31 292	85 %	6	86
Hôpital du Sud fribourgeois, Site de Billens	35	525	11 391	89 %	22	31
Hôpital du Sud fribourgeois, Site de Châtel-St-Denis	45	612	13 477	82 %	22	37
Hôpital du Lac, Meyriez	49	1 874	13 063	73 %	7	36
HIB de la Broye, Site d'Estavayer-le-Lac (Centre de traitement et de réadaptation)	46	865	17 410	104 %	20	48
HIB de la Broye, Site de Payerne	99	4 949	30 298	84 %	6	83
Cliniques privées de Fribourg	149	6 789	41 252	76 %	6	113
Total cantonal soins généraux et psychiatriques	1 171	35 579	354 212	83 %	10	970

5. Hospitalisations hors canton

Conformément à l'article 41 al. 2 et 3 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal) et des dispositions cantonales d'exécution, l'Etat participe financièrement aux frais d'hospitalisations hors canton en cas de nécessité médicale, c'est-à-dire en cas d'urgence ou si les traitements médicaux nécessaires ne peuvent pas être fournis par un hôpital situé dans le canton de Fribourg. A cet effet, le Service est chargé de la mise à jour et de la publication de la liste des prestations médicales non disponibles ainsi que de la liste des hôpitaux situés hors du canton de Fribourg nécessaires à la couverture des besoins de la population fribourgeoise non couverts par l'offre hospitalière interne.

Afin que le canton puisse se déterminer sur sa participation financière concernant les hospitalisations extracantonales, les médecins traitants, à défaut les hôpitaux de destination, adressent au canton de résidence des patients des demandes de garantie de paiement sur des formulaires comprenant des données médicales confidentielles. L'examen de cette partie des formulaires est réalisé par l'autorité médicale du canton de Fribourg en la matière, soit par un des membres du Collège des médecins-experts désignés par le médecin cantonal. Le Service examine ensuite si les autres conditions légales sont remplies, à savoir les conditions de domicile des patients, de statut public ou subventionné par les pouvoirs publics des hôpitaux de destination et les conditions d'application de la LAMal. Environ 3800 demandes ont ainsi été examinées en 2003. Les décisions émises par la Direction de la santé et des affaires sociales sont communiquées aux hôpitaux de destination, aux médecins traitants, aux assureurs-maladie et aux patients. La voie du recours au Tribunal administratif du canton de Fribourg est ouverte contre de telles décisions. En 2003, dix recours ont été déposés auprès du Tribunal administratif. Suite à cette procédure, deux demandes ont été finalement octroyées, cinq décisions de refus de participation financière ont été confirmées par le Tribunal administratif tandis que trois cas sont encore pendants, dont un auprès du Tribunal fédéral des assurances.

En 2003, les comptes de l'Etat de Fribourg pour les hospitalisations hors canton ont affiché un montant de 15 700 000 francs (15 401 895 francs en 2002 et 15 345 000 francs en 2001). Cette évolution de la charge inscrite dans les comptes ne retranscrit pas la progression réelle des hospitalisations extérieures. En effet, l'imputation de séjours sur l'exercice comptable de l'année suivante, en raison d'un budget épuisé avant la fin de la période ou d'une facturation tardive par les hôpitaux, influence les résultats de manière significative. Il en résulte un décalage entre les comptes et la réalité, puisque seulement 60 % à 70 % des séjours sont comptabilisés sur l'année en cours. Cependant, en regroupant pour chaque période les différentes factures en fonction de l'année effective d'hospitalisation (et non l'année de comptabilisation de la facture), l'évolution des hospitalisations extérieures peut être analysée de manière plus cohérente. Toutes les données relatives à l'année 2003 n'étant pas encore disponibles, ces résultats restent provisoires. Ils permettent néanmoins de confirmer

une tendance à la hausse des hospitalisations hors canton sur la période de 2000 à 2003.

Estimation au 31.12.2003 des séjours annuels à charge de l'Etat

Année	Comptes de l'Etat		Valeur estimée par année de séjour	
	Séjours imputés	Montant	Séjours annuels	Montant
2000	2 402	16 346 347.-	2 163	14 773 638.-
2001	2 312	15 435 000.-	2 184	15 070 219.-
2002	2 157	15 401 895.-	2 209	16 157 220.-
2003	2 136	15 703 521.-	2 200	16 600 000.-

Concernant la provenance des patients, les tendances suivantes peuvent être retenues pour les années 2001 et 2002 sur la base des données relevées au 31.12.2003:

District	Séjours 2001 pour 1000 habitants	Séjours 2002 pour 1000 habitants	Coût 2001 par habitant	Coût 2002 par habitant
Sarine	9.01	8.95	62.21	66.03
Singine	10.42	11.24	69.66	90.00
Gruyère	7.32	6.48	59.44	48.20
Lac	10.78	11.49	73.15	76.80
Glâne	9.25	6.82	75.21	41.14
Broye	10.57	8.81	75.21	56.66
Veveyse	11.46	10.22	61.91	87.12

Il faut rappeler que les patients au bénéfice d'une assurance complémentaire peuvent recourir à un établissement public ou subventionné ou figurant sur la liste des établissements du canton de domicile de l'établissement sis hors canton, cela même sans nécessité médicale ou urgence, donc par pure convenance personnelle et sans la contribution du canton. Sur la base du relevé 2001 effectué par l'Office fédéral de la statistique, l'Etat de Fribourg participe au financement d'environ 20 % à 25 % des hospitalisations de patients fribourgeois hors canton.

L'évolution des séjours par catégorie d'établissement montre la prédominance des prestations universitaires, notamment à l'Inselspital et au Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), par rapport aux autres type d'établissements:

Catégories d'hôpitaux	Séjours 2001		Séjours 2002		Montant 2001		Montant 2002	
	Séjours	%	Séjours	%	Montant	%	Montant	%
• Universitaires	1 688	75	1 646	75	13 429 718	85	13 551 514	84
CHUV	725	32	592	27	6 498 395	41	5 221 730	32
INSELSPITAL	873	39	916	41	6 176 565	39	6 585 212	41
autres	90	4	138	6	754 758	5	1 744 572	11
• Généraux	276	12	290	13	1 025 216	6	1 092 552	7
• Réhabilitation	276	6	110	5	586 021	4	580 916	3
• Spécialisés	276	7	163	7	833 984	5	932 238	6
Total	2 261	100	2 209	100	15 874 939	100	16 157 220	100

6. Planification hospitalière

L'Hôpital du Sud fribourgeois a continué sa phase de restructuration, qui ne sera véritablement terminée qu'avec la réalisation de travaux de transformation du site de Billens.

Pour le Nord-Est du canton, le Conseil d'Etat s'est fixé pour objectif de trouver et d'arrêter d'ici la fin de la législature, en 2006, une solution définitive garantissant l'offre en soins aigus à la fois avantageuse et de qualité pour le district du Lac. A cet effet, il a mandaté le bureau d'experts H-Focus pour analyser et évaluer les variantes présentées dans le rapport de la Commission de concrétisation de la planification hospitalière concernant l'avenir du traitement en milieu hospitalier de la population du district du Lac. Le rapport d'expertise H-Focus a été transmis aux milieux intéressés pour détermination. Le Service a examiné, par ailleurs, un rapport d'expertise effectué en parallèle par le bureau Balthasar & Partner AG, mandaté par l'association des communes du Lac exploitant l'Hôpital de district, sur la prise en charge médico-hospitalière de la population du district du Lac.

7. Soins et aide familiale à domicile

Le Service de la santé publique est chargé du subventionnement des services d'aide et de soins à domicile. Pour l'accomplissement de cette tâche, il adresse des directives aux services pour l'établissement des budgets et des comptes et analyse en détail les données nominatives salariales du personnel qu'il subventionne. Le Service assure également le secrétariat et le suivi des dossiers de la Commission cantonale pour les soins et l'aide familiale à domicile. Pour la Direction de la santé et des affaires sociales, le Service analyse les demandes de modification de la dotation des services, ainsi que leurs demandes d'autorisation d'exploiter et de reconnaissance. Il répond aux diverses questions relatives aux soins et à l'aide familiale à domicile et participe, dans la mesure de ses disponibilités, aux travaux intercantonaux et fédéraux.

19 services de soins et d'aide familiale à domicile bénéficient d'une subvention cantonale, soit cinq services de soins à domicile, cinq services d'aide familiale, et neuf services mixtes. Toute la population fribourgeoise est couverte par l'ensemble de ces services. Les subventions sont allouées sur la base des frais du personnel soignant et des aides familiales et ménagères, déduction faite des subventions fédérales reçues par les services et des produits de la facturation des prestations aux assureurs-maladie. Le taux de subventionnement est de 48,5 % pour le personnel soignant et de 28,5 % pour le personnel d'aide. Pour 2003, les subventions ont atteint 2 271 889 fr. 35 (1 982 144 fr 20 en 2002) et ont été réparties comme il suit:

Subventions cantonales versées en 2003

	Soins à domicile	Aide à domicile
Sarine	485 867.40	475 000.60
Singine	76 416.95	131 392.25
Gruyère	130 031.20	239 984.05
Lac	66 850.40	21 425.00
Glâne	145 264.75	125 529.25
Broye	86 886.65	131 990.10
Veveyse	39 660.85	115 589.90
Total	1 030 978.20	1 240 911.15

8. Promotion de la santé et prévention (voir II. Service du médecin cantonal)

La promotion de la santé et la prévention sont confiées soit à des services de l'Etat, soit à des institutions subventionnées. Le Service du médecin cantonal, principalement par la déléguée à la prévention des toxicomanies et à l'éducation à la santé, assure la coordination entre les différents projets de promotion de la santé et de prévention.

Au budget du Service de la santé publique figurent de manière distincte le subventionnement du fonctionnement de base des institutions de promotion de la santé et de prévention en lien avec l'Etat, d'une part, et le subventionnement des projets spécifiques, d'autre part.

Le fonctionnement de base des institutions comprend les activités constantes dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention, soit en principe:

- l'analyse des besoins,
- la mise en œuvre et le suivi des projets courants,
- l'élaboration de concepts généraux et spécifiques,
- la collaboration avec les autres institutions,
- la diffusion de l'information.

Les projets spécifiques désignent des actions de promotion de la santé et de prévention ciblées en fonction d'une thématique particulière. Ils sont limités dans le temps et doivent faire l'objet d'une évaluation systématique de l'adéquation entre les objectifs visés et les moyens déployés (procédures, méthodes). Ces projets spécifiques de prévention s'inscrivent dans le cadre des «Domaines prioritaires de santé» approuvés par le Conseil d'Etat; ils correspondent en outre aux directives du Service du médecin cantonal concernant les critères et les éléments du contenu relatifs aux demandes de subventionnement.

Les divers projets spécifiques de promotion de la santé et de prévention soutenus en 2003 portent sur des thématiques variées, par exemple: promotion de la santé, suicide, alimentation saine, troubles de l'alimentation, tabac, alcool, toxicodépendances, cancer du sein et du col de l'utérus, problèmes psychosociaux des adolescent(e)s.

En 2003, un montant total de 1 210 040 francs a été versé pour les budgets de fonctionnement du Release, du Verein für Gesundheitsförderung und Suchtprävention et de la Ligue fribourgeoise pour la prévention de l'alcoolisme et des autres toxicomanies (LIFAT). Le montant total versé pour divers projets spécifiques a été de 949 141 francs.

Les montants susmentionnés comprennent aussi la part prélevée sur la Dîme de l'alcool versée au canton par la Régie fédérale des alcools.

Le Service a poursuivi, avec la collaboration de la déléguée à la prévention des toxicomanies et à l'éducation à la santé, la préparation de mandats de prestations attribués à des institutions de promotion de la santé et de prévention, mandats qui doivent contribuer à une meilleure transparence des différentes activités de chacune des institutions concernées.

En collaboration avec les représentants de la Direction de l'instruction publique et des affaires culturelles et du Service du médecin cantonal, le Service de la santé publique a finalisé le projet de règlement d'exécution de la loi sur la santé concernant la promotion de la santé et la prévention ainsi que l'ordonnance de nomination de la Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention, pour transmission au Conseil d'Etat.

9. Activités du pharmacien cantonal

2003 aura vu la fermeture de trois pharmacies publiques, ce qui ramène leur total à 65 contre 72 en 2000, soit 10 % de diminution entre 2000 et 2003. Cette modification du réseau des officines était attendue, comme conséquence du contexte économique actuel. Dans le même laps de temps, une des quatorze drogueries, dans le district du Lac, a cessé ses activités.

Par ailleurs, deux officines ont été transférées en ville de Fribourg, transfert impliquant une procédure complète d'autorisation d'installation et d'une autorisation d'exploitation, avec une inspection totale de base.

Concernant la délivrance des médicaments, les activités du pharmacien cantonal se sont concentrées sur les questions d'adéquation, voire de requalification des locaux, d'installations et de procédures opérationnelles pour les pharmacies publiques et drogueries.

La mise en place de l'assistance pharmaceutique des institutions (hôpitaux publics, privés, EMS et autres institutions de santé) s'est poursuivie avec cinq nouvelles décisions, qui portent à 47 le nombre des autorisations de la Direction de la santé et des affaires sociales en la matière.

Parmi les compétences relevant dorénavant du canton, il faut signaler l'autorisation, après contrôle, de la manipulation du sang et des produits sanguins dans les hôpitaux, tâche qui relevait entièrement de la compétence de l'Office fédéral de la santé publique puis, dès 2002, de Swissmedic, l'Institut suisse des produits thérapeutiques.

Une dizaine d'inspections de suivi et cinq inspections de base pour de nouvelles entreprises ont été effectuées, en collaboration avec le Pharmacien cantonal, par l'inspecteur responsable en Romandie du contrôle de la fabrication et de la distribution/répartition des agents thérapeutiques (IRFAT). Parmi celles-ci, on note les activités nouvelles d'un moulin pour la préparation d'aliments médicamenteux destinés au bétail. A noter que deux distributeurs ont cédé, en décembre dernier, leurs représentations à un troisième grossiste toujours actif en Singine.

10. Assurance-maladie

En 2003, il y a eu 93 605 bénéficiaires de la réduction de primes accordées aux assurés de condition modeste. Ces réductions de primes s'élèvent à 112 211 555 francs.

Pour le surplus, il y a lieu de consulter le rapport de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS) présenté au Grand Conseil.

11. Assurance scolaire contre les accidents (ASA)

Le personnel de l'ASA comprend deux collaborateurs à plein temps dont l'un, responsable de l'institution, est spécialisé dans la liquidation des sinistres et l'autre, collaborateur administratif, spécialisé dans la facturation informatisée et la gestion des grands fichiers cantonaux. Conformément aux dispositions de la convention entre le Conseil d'Etat du canton de Fribourg et la fondation Mutualité Assurances, cette dernière assume la responsabilité de la gestion comptable (en particulier, bouclage annuel des comptes et contentieux).

L'ASA a pour but d'intervenir financièrement lors d'une lésion corporelle subie par un ou une élève et doit garantir:

- le paiement de tous les frais de traitement (immédiats et futurs) à charge des parents, à titre complémentaire et subsidiaire;
- une indemnité en cas de décès;
- le versement d'un capital en cas d'invalidité.

Pour chaque cas de sinistre, l'ASA prend en charge les frais non couverts par l'assurance-maladie, à savoir: le solde des frais qui touche les soins dentaires, la quote-part de 10 % (traitement ambulatoire et séjour hospitalier), la franchise annuelle à option, la franchise annuelle ordinaire, les transports, les frais de recherches et de sauvetage, les lunettes cassées, les moyens orthopédiques, les prothèses et les béquilles.

Les cas de décès (indemnité de 5000 francs) et d'invalidité (capital de 150 000 francs progressif à 350 %) sont annoncés à la Nationale Suisse Assurances qui réassure ces deux risques.

Pour remplir ces tâches, l'ASA encaisse des primes et les subventions cantonales et communales. Ainsi, durant le deuxième trimestre de chaque année scolaire, l'ASA expédie des décomptes de prime (30 francs par élève) à plus de 20 000 familles du canton. Une prime intégrale de 50 francs (sans subventionnement) est encaissée auprès des élèves «hors-canton». Une prime facultative est encore encaissée pour plus de 500 enfants en âge préscolaire. Quant aux subventions, un décompte est adressé à toutes les communes pour le paiement de la subvention communale annuelle (selon effectif des élèves et classification de la commune). Le canton s'acquitte d'une subvention égale au montant de la subvention communale, moins la réduction linéaire de 10 % décidée par arrêté du 9 décembre 1999.

Enfin l'ASA remplit le rôle d'organe de contrôle pour l'obligation d'assurance du risque accident (gestion des élèves assurés auprès d'une assurance privée).

a) Données statistiques

Prestations payées	Fr. 305 400.15
Nombre d'accidents survenus en 2003	1358
Nombre d'accidents annoncés en 2003, mais survenus au cours des années antérieures	4

Il y a chaque année une différence entre le nombre de cas d'accidents annoncés et celui des prestations servies. L'Assurance scolaire contre les accidents étant complémentaire

et subsidiaire aux autres caisses-maladie, elle n'intervient donc pas nécessairement dans chaque cas ou alors elle n'intervient qu'ultérieurement pour des prestations non reconnues par ces dernières. Dans bien des cas, le traitement doit être différé en raison de l'âge de la victime.

Année d'accident	Nombre de prestations servies en 2003	Montant
1982	2	3 463.70
1984	2	2 424.00
1985	3	939.30
1987	8	11 400.85
1988	10	16 491.75
1989	6	6 569.85
1990	17	24 377.40
1991	7	7 325.90
1992	14	23 955.90
1993	18	9 310.40
1994	12	5 779.25
1995	19	15 148.60
1996	7	2 298.10
1997	18	4 082.15
1998	10	2 565.60
1999	8	2 551.65
2000	14	1 580.05
2001	40	6 226.20
2002	320	68 221.50
2003	582	90 688.00
Total	1117	305 400.15

La répartition des frais selon leur nature est la suivante:

Frais médicaux et hospitaliers	33,80 %
Soins dentaires	48,90 %
Frais de transports	8,90 %
Appareils, prothèses, lunettes	8,20 %
Frais de sauvetage	0,20 %

En 2003, deux cas de décès et deux cas d'invalidité ont été annoncés à la Nationale Suisse Assurances. Cette dernière a réglé deux cas d'invalidité représentant une somme de 525 219 francs. Cependant, au 31.12.03, deux cas de décès et douze cas d'invalidité restaient en suspens pour une réserve totale de 2 375 200 francs. La prime de réassurance pour décès et invalidité s'élève à 31 fr. 40 par assuré, soit une somme totale d'environ 850 000 francs.

b) Cotisations

Un montant de 986 520 francs a été facturé pour les assurés «obligatoires» à 30 francs (32884), un montant de 15 960 francs pour les assurés «préscolaires» à 30 francs (532) et un montant de 14 600 francs pour les assurés «hors canton» à 50 francs (292).

Lors de cette facturation, 5290 assurés privés ont été dispensés de l'obligation d'assurance auprès de l'ASA.

c) Subventions

Les subventions des 223 communes représentent la somme totale de 325 760 francs. La subvention cantonale a été réduite à 293 184 francs, compte tenu des mesures d'économies prises par les autorités cantonales en matière de subventionnement.

II. Service du médecin cantonal (SMC)

1. Personnel

Le personnel comprend le médecin cantonal, le médecin cantonal adjoint, la déléguée à la prévention des dépendances et à l'éducation pour la santé, engagée à mi-temps, trois infirmières qui se partagent 2 EPT, une collaboratrice administrative, deux secrétaires à temps partiel (1 EPT) et une apprentie employée de commerce.

2. Activités générales

Le Service du médecin cantonal a donné de nombreux préavis sur des projets fédéraux et cantonaux en matière de santé et répondu à plusieurs questions émanant du Grand Conseil. Le Service a travaillé avec la Commission cantonale pour les mesures sanitaires d'urgence afin d'améliorer en particulier les contrôles de qualité, la prise en charge en cas d'afflux majeur de patients et la réanimation dans les centres de soins et de réadaptation ainsi que dans les EMS. Dans le cadre de la surveillance des professions de la santé, le Service a collaboré avec la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients et patientes. Les critères et la procédure d'examen visant à l'autorisation d'exploiter plusieurs institutions de soins (stationnaires et ambulatoires) non EMS ont été établis, la loi sur la santé exigeant désormais de telles autorisations. L'organisation et la systématisation de la récolte des statistiques médicales ont continué avec, cette année, de profondes modifications concernant les ambulances en raison de l'introduction de nouveaux logiciels statistiques. Le Service s'est également chargé de la réorganisation et de la rationalisation du système de fourniture en vaccins des médecins scolaires.

3. Activités spécifiques

a) Lutte contre les maladies transmissibles

De nouvelles directives fédérales concernant la prévention de la maladie de Creutzfeldt Jakob lors des interventions médico-chirurgicales ont été introduites dans tous les hôpitaux et cliniques et transmises à l'ensemble du corps médical. La campagne fédérale de vaccinations contre la grippe du personnel soignant a été appuyée afin de diminuer le risque de transmission de la grippe aux malades et personnes âgées. Parmi les maladies transmissibles annoncées conformément à la loi fédérale sur les épidémies et ayant nécessité des enquêtes épidémiologiques, signalons en particulier 62 cas de salmonelloses et 8 cas de shigelloses, 70 cas d'hépatite B (dont 3 chroniques), 78 cas d'hépatite C (dont 6 chroniques), 7 cas d'hépatite cumulée B+C (dont 3 chroniques). 4 cas certains ou probables d'infections invasives à méningocoques (méningite, septicémie) se sont déclarés. Au printemps, une épidémie de rougeole a sévi surtout dans le sud du canton avec 61 infections, dont 37 cas en Veveyse. La plupart des enfants ou adolescents étaient non ou insuffisamment vaccinés. Ceci a été l'occasion d'intensifier l'information sur la vaccination contre la rougeole, les oreillons et la rubéole, vaccination qui se déroule chaque année d'une façon volontaire, dans les CO et écoles primaires du canton. Suite à l'apparition en Asie

puis en Europe et en Suisse du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), plusieurs cas suspects ont nécessité des mesures importantes de précautions. Heureusement, aucun de ces cas suspects n'a été confirmé. Ce type d'infection a bien démontré les difficultés considérables dans la lutte contre certains agents infectieux à l'époque des voyages intercontinentaux de masse. Le Service a mandaté la Ligue pulmonaire fribourgeoise pour effectuer 8 contrôles d'entourage parfois étendus dans des cas de tuberculose déclarée ainsi que 3 contrôles de l'entourage fribourgeois de patients résidant hors du canton. 7 nouveaux cas de sida et 17 nouvelles infections HIV ont été déclarés. La prévention de cette maladie ainsi que l'aide aux personnes touchées sont assurées en collaboration avec le Service de planning familial et d'information sexuelle, le Centre d'éducation à la santé de la section fribourgeoise de la Croix-Rouge, le Groupe fribourgeois de coordination contre le sida ainsi que le centre Empreinte. Parmi les maladies plus rares, il y a eu 1 cas d'encéphalite à tiques, 5 cas de légionellose, 1 cas de paludisme, 9 cas d'hépatite A, 39 cas d'infection à pneumocoques. 704 vaccinations (dont 309 concernaient la fièvre jaune) ont été administrées à des voyageurs dont 198 ont profité d'une consultation médicale spécialisée. 188 vaccinations contre l'hépatite B ont été faites aux élèves de l'Ecole du personnel soignant et au personnel de la police. A la demande d'entreprises privées, 121 personnes ont été vaccinées contre la grippe.

b) Médecine scolaire

Les médecins scolaires ont pratiqué les contrôles requis dans les classes de 1^{re} et 5^e année ainsi que dans un certain nombre de classes du cycle d'orientation. Les médecins scolaires ont administré 3759 vaccins contre la rougeole, les oreillons et la rubéole, 4768 vaccins contre l'hépatite B (= env. 2380 élèves), 2774 vaccins contre la poliomyélite ainsi que 3401 vaccins contre la diphtérie et le tétanos. La médecine scolaire est en cours de réorganisation pour correspondre aux exigences de la nouvelle loi sur la santé et pour mieux répondre aux problèmes actuels de la santé des jeunes.

c) Toxicomanies

401 personnes bénéficient d'un traitement autorisé de substitution: 315 hommes et 86 femmes dont la fourchette d'âge se situe entre 18 et 60 ans. Parmi ces patients, 28 ont un traitement à la buprénorphine, 24 avec la méthadone intraveineuse, les autres ont un traitement de méthadone par voie orale et 3 patients reçoivent d'autres produits. 226 cas sont suivis par l'UST à Fribourg, 19 par le Service psychosocial à Bulle et le nombre restant par les 50 médecins autorisés à les traiter.

d) Personnes âgées

3 homes ont été partiellement médicalisés (45 lits) et ont obtenu dans ce contexte des informations détaillées relatives à la qualité des soins et au respect des droits des patients. 7 homes médicalisés (dont 3 partiellement médicalisés) ont fait l'objet de visites et d'inspections. 7 homes simples, 2 EMS, et 7 autres types d'institutions ont été soumis à une procédure en vue de l'octroi de l'autorisation

d'exploiter exigée par la loi sur la santé. Comme dans d'autres cantons, les EMS fribourgeois ont aussi été confrontés à des demandes d'assistance au suicide, bien que ces cas soient demeurés rares. En conformité avec les dispositions légales, les considérations du Conseil de santé et les règles éthiques, une information a été donnée à tous les EMS, leur rappelant en particulier l'interdiction pour le personnel de participer de quelque façon que ce soit à l'assistance au suicide. Lors de la journée des malades, une action particulière a été menée dans le cadre de l'unité de soins palliatifs de l'Hôpital Sud fribourgeois, site Châtel-St-Denis. La Commission d'experts EMS a été appelée deux fois à statuer sur des recours contre l'évaluation du degré de dépendance de pensionnaire d'EMS.

e) Prévention et promotion de la santé

Durant 2003, les résultats de l'enquête sur la santé des écoliers, menée par l'Institut suisse de prévention des toxicodépendances, ont été présentés au Conseil d'Etat. Ces résultats, que l'on peut consulter sur www.fr.ch/smc, ainsi que ceux de l'enquête sur la santé des 15-20 ans menée par l'Institut de médecine sociale et préventive de l'université de Lausanne et de l'enquête sur la santé de la population fribourgeoise menée par l'Office fédéral de la statistique (pas encore publiés), permettront de redéfinir les axes prioritaires pour les interventions en matière de prévention des dépendances et de promotion de la santé. Les projets de prévention développés par diverses institutions ont continué selon les 4 axes prioritaires reconnus par le Conseil d'Etat en mars 1999 (suicides, comportements néfastes à la santé, accidents, utilisation inadéquate des services de santé). Ainsi, 11 projets spécifiques se sont déroulés, parmi lesquels sont à mentionner tout particulièrement le projet Fourchette verte (promotion des habitudes alimentaires saines), le projet Choice (programme de prévention pour des jeunes vivant des situations de crise) ainsi que le projet d'éducation familiale (promotion de la santé des enfants de 0 à 6 ans). Ce dernier projet, avec le soutien de la Fondation Promotion Santé Suisse, se déroulera sur l'ensemble du canton dès 2004. Un programme commun aux cantons romands et du Tessin de «promotion de la santé des personnes âgées de 50 et plus» a été conçu par le Dispositif intercantonal des délégués à la prévention et promotion de la santé avec le soutien de la Fondation Promotion Santé Suisse et de la Conférence romande des affaires sanitaires et sociales. La Ligue fribourgeoise contre le cancer, en collaboration avec le Service, a initialisé le programme de dépistage systématique du cancer du sein par mammographie. Ce dépistage volontaire mais systématique chez les femmes de 50 à 70 ans de tout le canton commencera au début 2004. Rappelons qu'il est financé par l'Etat et la Loterie Romande. Le Service du médecin cantonal a collaboré à l'élaboration du règlement concernant la promotion de la santé et la prévention qui garantit l'exécution des dispositions de la loi sur la santé en matière de promotion de la santé et de prévention et qui précise les conditions et les critères qui doivent être remplis pour prétendre à un subventionnement par l'Etat.

III. Service dentaire scolaire (SDS)

1. Personnel

Le personnel comprend un chef de service, un médecin dentiste conseil à temps partiel, trois médecins dentistes spécialistes en orthodontie, dont un à temps partiel, neuf médecins dentistes, dont deux à temps partiel, quinze assistantes en médecine dentaire, dont sept à temps partiel, une apprentie, deux éducatrices en hygiène dentaire à temps partiel et quatre secrétaires à mi-temps.

2. Activités

L'activité du Service dentaire scolaire est essentiellement axée sur la prévention, la promotion de l'hygiène bucco-dentaire, la lutte contre la carie, les affections parodontales et la correction des malformations bucco-dentaires. Pour mener à bien ses différentes tâches, le service est divisé en trois sections:

a) Prophylaxie

Les éducatrices en hygiène dentaire dispensent aux élèves du canton, en âge de scolarité obligatoire, un enseignement tant pratique que théorique sur la manière adéquate d'observer une saine hygiène dentaire. De l'école infantine à la sixième primaire, chaque classe est visitée en principe une fois par année. Actuellement, vu l'augmentation constante du nombre d'élèves, il faut environ 18 à 20 mois aux deux éducatrices pour visiter l'ensemble des enfants du canton. Afin de permettre aux élèves de mettre en pratique la théorie enseignée et également dans un but préventif, chaque enfant reçoit gratuitement une brosse à dent, ainsi que du matériel didactique. Les éducatrices en hygiène dentaire ont visité 866 classes et ont dispensé leur enseignement à 16 045 élèves.

Grâce au travail de fond effectué par le service et aussi grâce au suivi régulier du médecin dentiste, la carie régresse de manière satisfaisante chez les enfants en âge de scolarité. Par contre, année après année, on constate encore et toujours une progression inquiétante de la carie chez les enfants en bas âge.

b) Soins dentaires

Le service met à disposition des enfants en âge de scolarité obligatoire une infrastructure permettant de contrôler et, si nécessaire, de soigner leurs dents et leurs gencives. Il dispose désormais de trois cliniques dentaires itinérantes, dont l'une est destinée à l'usage exclusif des contrôles et de sept cliniques fixes qui fonctionnent selon l'horaire scolaire. Les cliniques itinérantes sont chargées de se déplacer dans toutes les communes du canton qui n'ont pas de médecin dentiste scolaire.

Durant l'année 2003, le service a poursuivi ses efforts de restructuration, dans le but d'améliorer les prestations des soins et de garantir une meilleure rentabilité de son fonctionnement. Le concept prévoit qu'à moyen terme, le Service dentaire scolaire ne desservira plus les communes du canton au moyen de cliniques itinérantes, mais proposera aux communes qui ne disposent pas de leur propre service

dentaire et qui ne souhaitent pas collaborer avec des dentistes privés, de faire contrôler et soigner leurs enfants dans des cabinets fixes, installés dans plusieurs localités du canton. Dans la réorganisation progressive du Service dentaire scolaire diverses étapes ont déjà été franchies:

1999: regroupement des communes du plateau de Marly sur la clinique de Marly;

2000: diminution des déplacements de la clinique n° 2;

2001: suppression de la clinique n° 1 qui desservait notamment la Singine et le Lac; prise en charge des enfants de ces districts par les cliniques fixes de Düdingen, Marly et Fribourg ainsi que par une clinique itinérante stationnée en alternance à Tafers, Wünnewil et Schmittlen;

2002: regroupement des enfants de La Tour-de-Trême sur la clinique de Bulle et de ceux de Granges-Paccot sur la clinique de Villars-sur-Glâne.

En 2003, les restructurations se sont poursuivies comme prévues. Après des années de bons et loyaux services, les cliniques itinérantes n°s 2 et 4 desservant respectivement les districts de la Glâne et de la Gruyère ont été supprimées et remplacées par des cliniques dentaires fixes. Désormais, les enfants de la Glâne seront soignés à Romont, dans un cabinet dentaire neuf installé au CO de la Glâne. Quant aux traitements dentaires des élèves de la Gruyère, ils seront pris en charge par deux cabinets dentaires fixes situés à Bulle, l'un à la Vudalla et l'autre au Collège du Sud. Cette dernière clinique est d'ailleurs aussi utilisée pour les traitements orthodontiques. A relever que les contrôles dentaires continueront à être assurés dans ces deux districts par une caravane dentaire.

Dans le courant de l'été, la vétuste clinique de Marly a été complètement rénovée et équipée d'installations de dernière génération. Les enfants de Treyvaux ont été également regroupés sur cette clinique. Désormais les élèves de toutes les communes rattachées au CO de Marly ont la possibilité de se faire soigner dans cette clinique dentaire.

Le nombre de déplacements des cliniques itinérantes a encore été sensiblement réduit. En effet, ce nombre est passé de 111 en 2000, à 69 en 2001, à 64 en 2002 et à 36 en 2003.

La nouvelle clinique desservant la ville de Fribourg, située au boulevard de Pérolles 23, a été comme prévu, le complément idéal de la clinique orthodontique. Ce regroupement a permis de développer de nombreuses synergies.

En outre, afin d'offrir un véritable service de proximité, il a aussi été décidé de mettre à disposition le cabinet dentaire aménagé aux Buissonnets pour contrôler et soigner les enfants des classes du Schönberg et de la Villa Thérèse.

En 2003, le service dentaire scolaire a contrôlé 7867 enfants dont 6284 ont bénéficié de soins appropriés.

c) Soins orthodontiques

Située au boulevard de Pérolles 23 à Fribourg, la clinique orthodontique est spécialisée dans le traitement des malformations dento-faciales.

Cette année, le fonctionnement de la clinique a été des plus satisfaisants. L'engagement d'un nouvel orthodontiste à 20 % en septembre dernier a permis de faire face à la demande croissante, avec pour conséquence une progression non négligeable du chiffre d'affaires.

En 2003, grâce à une conjoncture relativement stable, le nombre de patients souhaitant entreprendre un traitement orthodontique a été en légère progression. Le chiffre d'affaires de la clinique orthodontique se monte à 1 533 023 francs. 2186 enfants ont été traités lors de 7792 rendez-vous.

CLINIQUES	1. Total des enfants ayant eu la possibilité de bénéficier de la visite de la clinique dentaire 2 + 5	2. Nbre d'enfants contrôlés à la clinique 3 + 4	3. Nbre d'enfants soignés à la clinique	4. Nbre d'enfants contrôlés à la clinique et soignés en privé	5. Nbre d'enfants contrôlés et soignés en privé (avec attestation)	Total des factures	% des enfants contrôlés et soignés à la clinique
Clinique Fribourg	1 718	1 098	989	88	620	252 560,10	63,92 %
N° 2 Glâne	1 974	941	790	56	1 033	183 405,90	47,67 %
N° 3 Sarine	2 754	932	661	271	1 822	188 744,15	33,85 %
N° 4 Gruyère, Veveyse	898	581	286	241	317	121 161,50	64,70 %
N° 5 Broye	2 309	1 108	963	145	1 201	121 861,95	47,99 %
N° 8 Marly, jeudi/vendredi	1 100	412	327	83	688	61 564,10	37,46 %
N° 9 Villars-sur-Glâne, lu + ma	758	516	344	172	242	69 025,25	68,08 %
N° 10 Bulle	3 104	1 420	1 320	92	1 684	225 791,25	45,75 %
N° 11 Düdingen, me, je + ve	3 321	859	604	255	2 462	108 842,05	25,87 %
Total	17 936	7 867	6 284	1 403	10 069	1 332 956,25	43,86 %

IV. Service psychosocial (SPsy)

Le Service psycho-social (SPsy) est un service public de psychiatrie ambulatoire qui prend en charge tout le spectre des affections psychiatriques, mais avec un accent particulier sur les situations urgentes, les cas nécessitant des interventions sociales et les toxicodépendances.

Le SPsy comprend le Service de consultation de Fribourg-Ville, auquel sont rattachées l'Unité spécialisée en toxicomanie (UST) et les antennes d'Estavayer-le-Lac et de Meyriez, ainsi que le Service de consultation de Bulle. Le SPsy assure par ailleurs les consultations psychiatriques à l'Hôpital cantonal et dans d'autres hôpitaux et institutions publics.

1. Personnel

Au Service psychosocial de Fribourg-Ville travaillent un médecin-directeur, un médecin sous-directeur, un médecin adjoint, deux médecins permanents à temps partiel, deux médecins cheffes de clinique à temps partiel, quatre médecins-assistants à plein temps, un médecin-assistant à temps partiel ainsi que deux psychologues à 50 %. Les 2,1 postes attribués au travail social sont assumés par trois assistants sociaux à temps partiel. Deux responsables infirmiers ainsi que sept infirmiers et infirmières se partagent les 7 postes de travail à plein temps.

L'adjoint du chef de service est responsable de la gestion administrative de l'ensemble des unités du Service et de la gestion du personnel. Cinq secrétaires et une réceptionniste à temps partiel se répartissent le travail administratif. Une employée d'administration à mi-temps s'occupe de la saisie, de la facturation des prestations et du suivi des débiteurs.

L'Unité spécialisée en toxicomanie (UST) est placée sous la responsabilité du médecin sous-directeur. Trois médecins-assistants à temps partiel, une psychologue, plusieurs infirmiers et infirmières (4 équivalents plein temps), dont le responsable infirmier, ainsi qu'une secrétaire à mi-temps y sont rattachés. Pour ce qui est de la prise en charge sociale, l'UST travaille en collaboration avec le service social de la Fondation «Le Tremplin».

Le médecin adjoint est responsable de la psychiatrie de consultation-liaison à l'Hôpital cantonal. Il y consacre le 60 % de son temps de travail. Il est secondé par un médecin-assistant à 20 %.

La consultation médicale à l'antenne d'Estavayer-le-Lac est assurée par un médecin cheffe de clinique à raison de 2 jours par semaine.

Depuis le 1^{er} mai 2003, le SPsy a ouvert une consultation médicale à l'Hôpital de Meyriez. Un médecin permanent bilingue y travaille à 40 %.

Le Service psychosocial de Bulle comprend un médecin sous-directeur, un médecin chef de clinique et un médecin-assistant à plein temps ainsi qu'une psychologue, une assistante sociale et deux infirmières à temps partiel. Les tâches administratives, la saisie des prestations sont effectuées par deux secrétaires à temps partiel.

Durant l'année, deux psychologues-stagiaires ainsi que deux élèves de l'Ecole du personnel soignant ont effectué un stage auprès du Service psychosocial de Fribourg. Le SPsy de Bulle a accueilli deux stagiaires-infirmières. Quant à l'UST, sept élèves infirmiers et trois étudiants en psychologie de l'Institut de psychologie de l'Université ont également accompli un stage.

Enfin, pour parer au manque d'effectif dans les services de consultation de Fribourg et de Bulle ainsi qu'à l'UST, le secteur administratif a bénéficié de l'apport de cinq secrétaires qui ont effectué des stages d'occupation. Ces stages se sont déroulés dans le cadre d'un programme de qualification cantonal au sens de la loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs (LEAC).

2. Activités principales

a) Vue d'ensemble

La forte demande en soins psychiatriques, en constante augmentation ces dernières années, s'est maintenue au SPsy en 2003. Ainsi le nombre de nouveaux cas (2423) s'est à nouveau accru de 2,3 % pour les affections psychiques, après une progression extraordinaire de 49 % en 2001 et de 2,8 % en 2002.

Si le chiffre global de nouveaux cas paraît en régression dans le tableau statistique (de 2553 à 2423), c'est qu'il incluait précédemment les consultations pour interruptions volontaires de grossesse (IVG) dont le nombre est tombé à 0 depuis l'introduction du régime des délais, alors qu'il était encore de 185 en 2002.

La disparition des tâches liées aux IVG a permis de dégager quelques ressources pour les soins psychiques. En effet, le SPsy est toujours soumis à une forte pression pour les situations urgentes que la psychiatrie privée, avec des délais d'attente de plusieurs mois, ne peut pas absorber. Ainsi, 32 % des nouveaux patients ont été examinés en urgence et 4,4 % en semi-urgence (dans un délai de 48 h).

Pour maintenir la disponibilité pour de nouvelles admissions, la stratégie déjà mise en place il y a deux ans a été poursuivie et développée: évaluation de la priorité des appels, orientation sur des thérapeutes extérieurs, prises en charge brèves, délégation et collaboration avec les médecins et psychologues extérieurs.

La durée moyenne de traitement, exprimée en nombre de consultations par admission, reste basse (5,8) mais s'est légèrement allongée depuis l'an passé (4,7). Cet allongement s'explique aussi par le fait que l'accroissement des prestations médicales (14 063, + 12 %) est supérieur à celui des admissions (+ 2,3 %). Les prestations des psychologues (2217), qui consistent essentiellement en activités psychothérapeutiques, ont elles aussi connu un développement important (+ 21,6 %). Cela signifie qu'il a été possible d'accorder un peu plus de temps à chaque patient, mais les ressources en personnel restent toutefois insuffisantes.

La qualité des soins est aussi fonction du niveau de qualification du personnel. L'année 2003 a permis un progrès notable sur ce plan par l'engagement de deux médecins spécialistes en psychiatrie et psychothérapie, à titre de médecins permanents (l'un à 100 %, l'autre à 50 %). Le poste à 100 % a été nouvellement créé, l'autre a été obtenu par la transformation d'un poste de médecin-assistant. Ils permettent d'offrir des soins plus qualifiés, tout en évitant les ruptures de relation thérapeutique dues aux changements fréquents de médecins-assistants.

L'accès aux soins, sous l'angle de la proximité, est également un facteur de qualité. L'ouverture au début mai de l'antenne de Meyriez, située dans l'Hôpital de Meyriez, constitue dans ce sens un progrès pour la population germanophone, qui devait jusqu'ici recourir au site de Fribourg. Cette antenne est desservie par un médecin permanent, spécialiste FMH en psychiatrie et psychothérapie, bilingue suisse-allemand et français. Sa fonction est de fournir des consultations à la population générale d'une part, mais aussi à l'Hôpital de Meyriez, dans le cadre de la psychiatrie de liaison. Partie modestement à raison d'une demi-journée par semaine, la présence du médecin a rapidement été augmentée à deux, puis trois demi-journées par semaine, pour répondre à la demande. Il en est résulté une légère augmentation de la proportion germanophone dans la clientèle du SPsy (de 8,4 à 10,2 %).

A l'antenne d'Estavayer-le-Lac, le médecin-assistant a pu être remplacé par une cheffe de clinique mieux formée, ce qui contribue également à améliorer les prestations.

Le nombre d'hospitalisations effectuées par le SPsy a encore augmenté de 3,4 %, pour atteindre 485 (2002: 469; 2001: 427). Il s'agissait principalement d'hospitalisations à Marsens (457). Une part importante consistait en mesures de privation de liberté à des fins d'assistance (213, + 8,1 %). Ce dernier chiffre reflète la tendance à l'augmentation des comportements violents dans la population, l'agressivité étant dirigée contre soi (suicides, tentatives de suicide) ou contre autrui (menaces, passages à l'acte). Cette violence se manifeste principalement au sein des familles, mais aussi à l'extérieur, notamment dans les relations avec l'autorité. Elle engendre des interventions de plus en plus fréquentes de la police, qui fait alors appel au SPsy pour évaluer la situation. Ainsi, durant l'année, plus de 200 consultations ont été effectuées à la demande de la police, des prisons ou des juges d'instruction. Il s'agissait principalement de cas d'agression, de menaces graves contre autrui, d'états d'agitation, de tentatives ou risques graves de suicide.

Le nombre des prestations infirmières est en régression (de 38 957 à 34 641, - 11 %). Ce recul s'explique principalement par la diminution de distribution de méthadone à l'UST (22 050, - 4253) due à la stabilisation du nombre de toxicomanes en traitement et au fait qu'une proportion croissante d'entre eux reçoivent leur méthadone en pharmacie.

Sur le plan de la formation, l'accent a été mis particulièrement sur celle des infirmières, qui ont participé à un cours de formation de base en thérapie cognitivo-comportementale, suivi d'une série de supervisions assurées par un infirmier formé dans ce domaine. Des médecins, des infirmières et des psychologues ont entamé une formation spécifique pour la prise en charge des patients borderline (thérapie comportementale dialectique), en relation avec l'animation du groupe «Gestion des émotions». Par ailleurs, la formation continue a été poursuivie sous forme d'enseignement interne, de supervisions externes, et de participation à des formations spécialisées. Toutes les catégories de personnel en ont profité.

Une journée de formation sur le traitement des troubles obsessionnels compulsifs (TOC), organisée par le SPsy, a

réuni des psychiatres et psychologues de toute la Suisse romande et a remporté un vif succès avec plus de 120 participants. Les lunchs-meetings, ouverts aux psychiatres du canton, se sont poursuivis avec la tenue de 8 exposés, donnés par des conférenciers externes de valeur.

L'examen de patients après une tentative de suicide, en constante augmentation, est une des tâches importantes du SPsy. C'est pourquoi une recherche sur ce sujet a été lancée durant l'année, visant à évaluer l'évolution des suicidants examinés, et l'application et les effets des mesures proposées. Le recueil des données est encore en cours et les premiers résultats sont attendus pour 2004.

L'administration a été très sollicitée par la préparation de l'introduction du nouveau tarif médical TARMED, prévue pour janvier 2004. Ce tarif permettra la facturation de prestations jusqu'alors non prises en charge par les assurances maladies, en particulier des prestations infirmières et psychosociales. Il impliquera cependant la saisie de positions beaucoup plus nombreuses, avec augmentation correspondante de la charge administrative. Le nouveau poste de secrétaire à 50 % au site de Fribourg devrait permettre d'y faire face.

L'avenir du SPsy s'inscrira dans la future organisation des soins en santé mentale, pour laquelle un avant-projet est à l'examen. Dans ce cadre, le SPsy a reçu la visite d'une délégation spécialisée de l'OMS, mandatée par la Direction de la santé et des affaires sociales, qui a pour mission de faire des propositions et des suggestions sur le développement de la psychiatrie dans le canton, et qui devrait déposer son rapport au début 2004. La rencontre avec ces spécialistes a permis un riche échange d'expériences sur l'organisation de la psychiatrie dans divers pays, principalement européens.

b) Données chiffrées

Les tableaux statistiques donnent un reflet plus précis de l'activité. A l'exception des tableaux concernant les nouveaux cas et les diagnostics, ils ne comprennent pas l'activité à l'Hôpital cantonal, car certaines données statistiques ne sont pas enregistrées pour les patients examinés sur ce site.

<i>Nouveaux cas</i>	<i>Fribourg</i>	<i>Estavayer</i>	<i>Meyriez</i>	<i>HCF</i>	<i>UST</i>	<i>Bulle</i>	<i>Total</i>
Troubles psychiques	1 177	86	42	614	79	425	2 423
IVG	–	–	–	–	–	–	–
Rappel 2002	1 282	85	–	653	82	451	2 553
(2002 sans IVG)	1 134	85	–	653	82	414	2 368

Les totaux font apparaître une diminution globale des nouveaux cas, qui est due à la disparition des consultations pour interruption volontaire de grossesse (IVG). Le nombre de troubles psychiques a quant à lui augmenté de 2,3 %. Le nouveau site de Meyriez fait son apparition dans le tableau.

<i>Prestations médicales</i>	<i>Fribourg</i>	<i>Estavayer</i>	<i>Meyriez</i>	<i>HCF</i>	<i>UST</i>	<i>Bulle</i>	<i>Total</i>
Dans l'unité concernée	7 938	428	205	698	847	3 636	13 752
A l'extérieur	186	54	1	–	10	60	311
Total	8 124	482	206	698	857	3 696	14 063
Rappel 2002	6 676	446	–	742	1 156	3 528	12 548

Le chiffre global augmente de 12 %. L'accroissement est particulièrement sensible au site de Fribourg (+ 21 %).

<i>Expertises</i>	<i>Fribourg</i>	<i>Bulle</i>	<i>Total</i>
Expertises AI	24	9	33
Expertises judiciaires	8	2	10
Expertises extra-judiciaires	3	–	3
Total	35	11	46
Rappel 2002	38	13	51

<i>Prestations sociales</i>	<i>Fribourg</i>	<i>Estavayer</i>	<i>Meyriez</i>	<i>HCF</i>	<i>UST</i>	<i>Bulle</i>	<i>Total</i>
Consultations sociales	347	–	–	–	–	265	612
Consultations groupes	36	–	–	–	–	3	39
Consultations LAVI	310	–	–	–	–	–	310
Total	693	–	–	–	–	268	961
Rappel 2002	739	–	–	–	–	221	960

Le tableau montre une stabilisation globale des prestations sociales, avec une augmentation à Bulle et une régression à Fribourg. Cette dernière s'explique par l'absence prolongée d'une assistante sociale à Fribourg. Les consultations LAVI ont augmenté de 8,7 %.

<i>Prestations psychologiques</i>	<i>Fribourg</i>	<i>Estavayer</i>	<i>Meyriez</i>	<i>HCF</i>	<i>UST</i>	<i>Bulle</i>	<i>Total</i>
Consultations psychologiques	523	–	–	–	164	533	1 220
Groupes thérapeutiques	962	–	–	–	–	35	997
Total	1 485	–	–	–	164	568	2 217
Rappel 2002	1 040	–	–	–	281	501	1 822

L'augmentation globale est de 21 %, particulièrement sensible sur le site de Fribourg (+ 43 %).

<i>Prestations infirmières</i>	<i>Fribourg</i>	<i>Estavayer</i>	<i>Meyriez</i>	<i>HCF</i>	<i>UST</i>	<i>Bulle</i>	<i>Total</i>
Méthadone, Buprénorphine	3	–	–	–	22 050	2 217	24 270
Antabus	877	–	–	–	0	708	1 585
Autres médicaments	2 766	–	–	–	0	1 173	3 939
Injections, prises de sang	698	–	–	–	60	521	1 279
Perfusions	65	–	–	–	0	26	91
Contrôles d'urine	179	–	–	–	107	148	434
Approches corporelles	276	–	2	–	1	82	361
Entretiens	826	–	2	–	628	172	1 628
Autres	245	2	–	–	25	371	643
Prestations infirmières non facturées	341	2	1	–	49	18	411
Total	6 276	4	5	–	22 920	5 436	34 641
Rappel 2002	5 954	4	–	–	27 690	5 309	38 957

La diminution globale est de 4316 (– 11 %). Elle est due principalement au recul de la distribution de méthadone à l'UST (– 4253).

Répartition des diagnostics des nouveaux cas selon CIM-10

F 0	Troubles mentaux organiques	2,8 %
F 1	Troubles liés à l'utilisation de substances psycho-actives	14,2 %
	dont F 10: alcool	8,5 %
	dont F 11: opiacés	2,0 %
F 2	Psychoses non organiques	8,3 %
	dont F 20: schizophrénies	3,5 %
F 3	Troubles de l'humeur	24,8 %
	dont F 32: épisodes dépressifs	12,5 %
F 4	Troubles névrotiques et réactionnels	34,0 %
	dont F 43: troubles réactionnels	24,3 %
F 5	Troubles alimentaires, sexuels et autres syndromes comportementaux	1,4 %
F 6	Troubles de la personnalité	6,5 %
F 7	Retard mental	0,3 %
F 8-9	Troubles débutant dans l'enfance	0,8 %
Autres	Autres et sans diagnostics	6,7 %

Ce tableau présente les diagnostics ayant motivé le traitement ou l'examen pour les nouveaux cas de l'ensemble du SPsy.

Comme l'année précédente, les troubles névrotiques et réactionnels se trouvent en tête (34 %), suivis des troubles de l'humeur (24,8 %) et des troubles dus à l'abus de substances (14,2 %). Ce dernier groupe est en régression par rapport à 2002, où sa proportion était de 17,3 %.

Lieu de domicile des patients par district:

Sarine	44,6 %
Gruyère	20,6 %
Singine	4,5 %
Broye	10,1 %
Glâne	5,1 %
Lac	6,2 %
Veveyse	4,4 %
Hors canton	4,4 %

Les patients provenant des districts alémaniques (Lac, Singine), ainsi que ceux domiciliés dans les districts dépourvus de services du SPsy (Glâne, Veveyse) sont nettement sous-représentés.

Langue

Globalement, les germanophones ne constituent que 10,2 % de la clientèle (12,1 % au site de Fribourg). Leur proportion est cependant légèrement augmentée par rapport à 2002 (8,4 %).

Nationalité

La proportion d'étrangers est globalement de 32,6 % (2002: 32,5 %), dont 34,3 % à Fribourg et 30,9 % à Bulle. 61 nationalités sont représentées, avec tous les problèmes de langue que cela implique.

Mode d'admission

32 % des nouveaux cas ont été admis en urgence et 4,4 % en semi-urgence (dans les 48 heures). Ces chiffres mettent en évidence le rôle du SPsy dans les situations de crise.

Origine des demandes

La majorité des patients consultent à leur propre initiative (33,6 %), 18,6 % sont envoyés par leur médecin traitant et 6,6 % par leur famille. 7,9 % ont été examinés à la demande de la police.

Situation sociale

Avec 6,9 %, les personnes au chômage sont en proportion plus élevée parmi les patients que dans la population fribourgeoise, de même que les bénéficiaires de prestations AI (5,9 %) et les requérants d'asile (4,8 %).

Age et sexe

La moyenne d'âge des patients est basse: 10 % ont moins de 20 ans, 25 % moins de 25 ans, 38 % moins de 30 ans et 52 % moins de 35 ans. Seuls 4,1 % ont plus de 65 ans. Concernant le sexe des patients, les hommes sont légèrement plus nombreux (50,4 %) par rapport aux femmes.

c) Site de consultation de Fribourg-Ville

L'augmentation des cas de troubles psychiques y est sensible (+ 3,8 %), mais moins que celle des prestations médicales (+ 22 %) et psychologiques (+ 43 %). Ceci traduit une prise en charge plus intensive des cas psychiques, rendue possible entre autres par la disparition des consultations pour interruption volontaire de grossesse (IVG) après l'introduction du régime des délais.

En plus de ses différentes tâches (passation de tests, psychothérapies et animation de groupes), la psychologue du SPsy de Fribourg a organisé une formation interne de trois demi-journées en thérapie cognitive et comportementale pour le personnel des SPsy de Fribourg et Bulle. Suite à cette sensibilisation, un groupe d'affirmation de soi a pu être mis sur pied pour le site de Bulle.

Groupes thérapeutiques

Les groupes thérapeutiques sont une offre spécifique et bien établie du SPsy. Ils peuvent être considérés comme un élargissement de l'offre thérapeutique permettant de rendre le choix de traitement encore plus pertinent pour les patients et le réseau professionnel impliqués.

Il est à souligner que la thérapie en groupes permet de répondre d'une manière économique aux besoins croissants d'aide et de soins.

Les groupes de réhabilitation

Différents groupes de réhabilitation ont été proposés aux patients souffrant de manière chronique de troubles psychiques, reposant sur des modules bien structurés de type cognitivo-comportemental. Des assistantes sociales et des infirmières sous supervision médicale ont animé ces groupes.

Le nouveau groupe intitulé «Gestion des émotions», mis sur pied en 2002, répond manifestement à un besoin. Basé sur la thérapie comportementale dialectique de Linehan, il vise à permettre à des patients borderline de mieux réguler leurs émotions et d'éviter ainsi des passages à l'acte dangereux.

Par ailleurs, les groupes «Relaxation», «Affirmation de soi» et le groupe socio-thérapeutique pour patients germanophones ont été fort appréciés en 2003.

	Nombre de séances	Nombre moyen de patients par séance
Gesprächsgruppe (all.)	20	5
Borderline	37	5,6
Affirmation de soi	10	5
Relaxation	34	6

Groupes «Abus d'alcool»

Ces groupes de motivation et de maintien de l'abstinence ont été conduits en collaboration avec le Centre de traitement des dépendances spécialisé en alcoologie, «Le Torry».

	Nombre de séances	Nombre moyen de patients par séance
Alcool, motivation	6	7
Alcool, prévention rechute, groupe «fermé»	13	12
Alcool, prévention rechute, groupe «ouvert»	48	9,2
Alcool, prévention rechute (all.)	32	7,6

Accompagnement social

Le nombre des prestations sociales a globalement diminué, en raison de l'absence prolongée d'une collaboratrice. Dans le travail fourni par les assistants sociaux, les parts consacrées à l'accompagnement social (39,6 %) et à l'animation de groupes (12,5 %) sont en régression (respectivement - 25 % et - 20 %) au profit de l'aide aux victimes d'infraction (LAVI) (47,8 %), qui tend à mobiliser toutes les énergies. Ceci s'explique par l'augmentation des accompagnements LAVI en 2003 (+ 12 %) (voir ci-dessous).

d) Unité spécialisée en toxicomanie (UST)

En 2003, l'activité de l'UST, comme l'année dernière, a été marquée par une légère diminution du nombre de nouveaux cas admis dans les programmes offerts par l'unité (41 en 2003 contre 48 en 2002). Parmi les nouveaux cas, il y a d'anciens patients ayant échoué dans le maintien de l'abstinence. Que ce soit dans les programmes de substitution à la méthadone ou à la Buprénorphine ou bien dans le programme de méthadone injectable, le nombre de patients en traitement est sensiblement le même que l'année passée (235). Ce sont les rechutes qui maintiennent le nombre à peu près constant de patients sous traitement de substitution, malgré la baisse des nouveaux héroïnomanes constatée ces dernières années. Le total des consultations médicales et infirmières est également en légère diminution.

L'année a vu passablement de changements marquants pour l'Unité. En effet, suite aux difficultés rencontrées dans la remise des traitements de méthadone sous forme liquide (doses injectées par voie intraveineuse, revente des doses emportées à domicile, etc.), une autre forme galé-

nique de la méthadone a été adoptée, remise maintenant sous forme de gélules qui sont fabriquées par l'Hôpital cantonal. Cette formulation a plusieurs avantages: les patients qui étaient tentés de consommer la méthadone sous forme injectable ont plus de difficultés à préparer un mélange injectable et cela rend le mode d'administration intraveineux plus compliqué sans toutefois l'empêcher complètement. De plus, selon les témoignages de plusieurs utilisateurs, la gélule de méthadone modifie le rapport du patient à la substance. Il se sent moins comme un toxicomane cherchant sa dose d'opiacés mais plus comme un patient recevant un traitement. En fait, la galénique sous forme de gélules stigmatise moins le patient toxicodépendant. Ce changement a contribué à modifier favorablement l'atmosphère qui régnait dans l'Unité. Le gain en sérénité de l'Unité a permis de faire diminuer les actes de violence verbale et physique qui pouvaient se manifester au cours de l'année.

Le climat général de tension et de violence qui prévalait par période a été aussi diminué par l'application de mesures qui ont été affinées au cours des années précédentes. Les patients présentant des troubles du comportement sont mieux encadrés et répondent plus souvent positivement aux règles en vigueur dans l'Unité.

Comme l'année précédente, le problème de la consommation de substances illégales dans le canton a évolué selon la même tendance déjà notée antérieurement, c'est-à-dire une consommation de plusieurs drogues avec un abus de stimulants tels que de la cocaïne ou d'amphétamines. A l'UST, cette problématique est mieux prise en compte dans les suivis médicaux et infirmiers.

Sur le plan des mouvements de personnel, l'UST a vécu un changement majeur avec le départ de l'infirmier responsable. Le nouvel infirmier responsable venant de Marsens est déjà familier avec les institutions fribourgeoises et cela facilitera son intégration au sein de l'UST.

La participation de l'Unité aux activités du Groupe de contact du Quartier d'Alt s'est poursuivie même si le nombre de rencontres a diminué au vu de la bonne intelligence qui s'est installée. Les rapports de l'Unité et des patients avec les habitants du quartier n'ont pas été marqués par des événements particuliers. A noter que plus facilement qu'auparavant, certains habitants viennent spontanément faire des remarques pour signaler des événements auprès de membres de l'équipe. Cette proximité facilite l'intégration de l'Unité.

Plusieurs recherches ont été menées au sein de l'Unité, sur l'interaction entre médicaments et prises de méthadone. Le traitement à la Buprénorphine est également l'objet d'un suivi systématisé.

Enfin, l'Unité a continué d'accueillir des stagiaires infirmiers pour des durées variables. Ces futurs professionnels apprécient leur passage dans l'Unité car cela leur permet de modifier radicalement leur représentation de la toxicomanie. Cette expérience, même de durée limitée, contribue à terme à faciliter l'intégration des toxicomanes dans les systèmes de soins où ils sont accueillis parfois par d'anciens stagiaires.

e) Consultation à l'Hôpital cantonal de Fribourg (HCF)

Les consultations psychiatriques de liaison à l'Hôpital cantonal ont été réalisées par un médecin adjoint du Service psycho-social, en collaboration avec un médecin-assistant du Service psychosocial.

Le nombre global de consultations demeure stable avec 698 consultations de liaison effectuées en 2003. Les nouveaux cas s'élèvent à 614 et les consultations de suivi à 84. 103 consultations ont été effectuées au service des urgences de l'Hôpital cantonal et 86 hospitalisations en milieu psychiatrique, dont 49 en privation de liberté. On relève que les interventions de garde à l'Hôpital cantonal en dehors des heures ouvrables s'élèvent à 144 pour l'année 2003.

La répartition habituelle des diagnostics est retrouvée avec en particulier 135 troubles de l'humeur, 142 troubles de l'adaptation et 75 troubles anxieux. Les troubles de la dépendance s'élèvent à 90 alors que les troubles psychotiques s'élèvent à 64. Les tentatives de suicide s'élèvent à 103, ce qui est supérieur à 2001 et 2002 mais reflète pour la première fois le nombre total de tentatives de suicide examinées à l'Hôpital cantonal par le Service psychosocial.

f) Antenne d'Estavayer-le-Lac

L'antenne d'Estavayer-le-Lac est maintenant bien connue des médecins et de la population de la région. Depuis avril 2003, la consultation est assurée par un médecin-chef de clinique, qui a succédé à un médecin-assistant. Elle a lieu deux jours par semaine. Les prestations comprennent la prise en charge de diverses pathologies psychiatriques, en collaboration étroite avec des médecins de famille, des foyers et des services médico-sociaux, ainsi qu'un service de consilium auprès des patients hospitalisés à l'Hôpital Intercantonal de la Broye et des résidents des homes. La psychiatre sur place gère seule les consultations et les interventions, y compris les appels téléphoniques directs et l'accueil des patients. Le nombre de consultations en 2003 s'est élevé à 482 (+ 8 %). La demande s'est particulièrement manifestée durant le dernier trimestre, où 44 % des nouveaux cas ont été enregistrés.

g) Antenne de Meyriez

En mai 2003, une antenne pour la partie germanophone du canton a ouvert ses portes. Située à l'Hôpital de Meyriez (les locaux sont partagés avec le Service de pédopsychiatrie et le Planning familial), elle s'adresse surtout aux personnes du district du Lac. Les consultations sont assurées par un spécialiste FMH en psychiatrie et psychothérapie, bilingue suisse-allemand – français. Vu le petit nombre de thérapeutes dans la région, la présence psychiatrique, qui était de 10 % au début, a dû rapidement être adaptée à une demande croissante. Depuis le mois de novembre, le psychiatre responsable y travaille à 30 % et il est probable que son taux d'activité devra être encore augmenté ces prochaines années.

Les prestations comprennent d'une part des consultations ambulatoires et des psychothérapies, d'autre part un travail de liaison à l'Hôpital de Meyriez (consiliums psychia-

triques). Du mois de mai à la fin de l'année, 42 patients ont été examinés (nouvelles admissions), dont 11 étaient hospitalisés. En tout, 206 consultations ont été effectuées.

h) Service psychosocial de Bulle

Les nouveaux cas (425) ont légèrement diminué en 2003, ce qui correspond à un recul de 5,9 %. Cette diminution s'explique par la chute des demandes du Service de planning familial concernant les interruptions de grossesse. Les demandes d'urgence et de semi-urgence sont toujours aussi fortes, presque 30 % de la population desservie. Les consultations médicales ont augmenté de près de 4,7 % (3696 prestations) correspondant aussi à une augmentation du temps global de consultation. Les prestations psychologiques sont également en hausse de 13 %, elles se sont accompagnées d'une augmentation du temps de consultation.

Les prestations infirmières ont légèrement augmenté (5436 prestations, + 2,4 %). Le nombre des injections, le nombre des dispenses de médicaments et la distribution de méthadone sont particulièrement en augmentation par rapport à l'année 2002.

Les prestations sociales ont vu une augmentation des nouvelles situations de 30 % et du nombre des entretiens de 17,5 %. La formation à l'animation des groupes s'est intensifiée. La collaboration avec les groupes médico-sociaux de la Gruyère et de la Glâne s'est accrue. Une infirmière et une assistante sociale ont animé un groupe d'affirmation de soi.

La population consultante en 2003 est plus jeune; il y a davantage de consultations de patients de moins de 20 ans qui en 2003 représentent 10,6 % de la population consultante. Les personnes âgées (au-dessus de 65 ans) ont moins consulté le service (- 20 %).

La proportion de requérants d'asile venus nouvellement consulter a fortement augmenté (augmentation de 33 %) pour atteindre près de 5 % des nouvelles situations examinées en 2003. Près de la moitié (46 %) des patients consultant le Service viennent de leur propre initiative (179 patients) ou sur le conseil d'un proche (18 patients). Un quart vient adressé par son médecin traitant. Le dernier quart est adressé par des institutions: la police, juge d'instruction, la prison (6,8 % des nouveaux patients), l'Hôpital de Marsens (4,9 %), l'Hôpital de Riaz (3,5 %) et la Croix-Rouge (3,5 %). La proportion de patients adressés par la police, un juge d'instruction ou la prison a même quadruplé entre l'année 2002 et 2003. La proportion a doublé pour les patients adressés par l'Hôpital de Riaz et pour les patients adressés par la Croix-Rouge.

Les nouveaux patients du SPsy viennent principalement de la Gruyère (66,5 %), puis de la Veveyse (15,3 %), et de la Glâne (9,3 %). Le reste est réparti sur la population des autres districts.

Il faut remarquer que de plus en plus d'usagers manquent des rendez-vous médicaux et psychologiques (15 %) et dans trois quarts des cas sans avertir à l'avance, ce qui restreint sensiblement la productivité du service.

3. Autres activités

a) Site de consultation de Fribourg-Ville

Le médecin-directeur a présenté divers exposés à l'intention de confrères et de diverses associations. Il a organisé avec ses collaborateurs une journée de formation sur les troubles obsessionnels compulsifs destinée aux psychiatres et psychologues de Suisse romande et du Tessin. Il a participé à diverses journées concernant la politique nationale de la santé. Il a poursuivi son enseignement de la psychopharmacologie à l'Institut de psychologie et à celui de pédagogie curative de l'Université de Fribourg. Il a assuré la supervision du service de Consultation conjugale. Il a siégé comme suppléant à la Commission consultative de libération conditionnelle.

Le médecin-sous-directeur du site de Fribourg, responsable de l'UST, a continué à assurer la formation interne des collaborateurs avec de larges plages consacrées à leur supervision. Il a également donné un enseignement aux psychologues de l'Institut de psychologie de l'Université de Fribourg. Il a assuré la formation d'éducateurs, d'assistants sociaux et de maîtres socioprofessionnels dans le domaine de la santé mentale et de la toxicodépendance. Il a participé à plusieurs congrès nationaux et internationaux dans le champ de la psychiatrie et de la toxicodépendance. Il a participé à des publications scientifiques.

Le médecin adjoint responsable de la liaison a participé à la formation continue des médecins-assistants de l'Hôpital cantonal. Il est devenu membre du comité de l'Association Prévention du Suicide dans le canton de Fribourg, qui organisera des journées de sensibilisation et de formation pour la prévention du suicide en 2004.

L'adjoint du chef de service a participé à plusieurs formations et à de nombreux colloques en vue de l'introduction du TARMED, le nouveau tarif médical suisse.

Une collaboratrice du service social a participé aux travaux interinstitutionnels pour le projet «Banc Public» qui s'est conclu avec l'ouverture de la structure d'accueil qui porte ce nom. Un collaborateur social a été également engagé comme expert pour les examens d'admission à la Haute Ecole de Travail Social (HES-TS) de Givisiez.

Le Groupe interdisciplinaire de coordination cantonale en matière de violence conjugale a déposé son rapport final qui a été soumis au Conseil d'Etat. Cette importante collaboration, qui implique aussi bien le domaine LAVI que l'accompagnement ambulatoire en psychiatrie du SPsy, se poursuivra sous mandat officiel. Dans un domaine proche, un collaborateur du service social poursuit les travaux de réalisation d'une structure de traitement et accompagnement des personnes ayant recours à la violence (structure «EX-expression»).

b) Site de consultation de Bulle

Le médecin-sous-directeur et médecin responsable du Service psychosocial de Bulle a été membre actif du comité de la Société fribourgeoise d'hygiène mentale, de la section romande de la Société suisse de psychiatrie sociale et a été actif au sein de l'Association romande de psycho-

thérapie psychanalytique (ARPP) et de l'Association de thérapie familiale d'intervention systémique fribourgeoise (AFRITHEF). Il a organisé une supervision d'équipe en collaboration avec le Service psychosocial de La Chaux-de-Fonds et il a assuré un colloque hebdomadaire de liaison entre l'antenne de Bulle et l'Hôpital psychiatrique de Marsens.

L'infirmière du site a effectué des supervisions sur l'aspect psychiatrique des soins aux infirmières des soins à domicile du district de la Gruyère et aux aides familiales de ce même district.

L'assistante sociale a participé au groupe de coordination médico-sociale de la Glâne et de la Gruyère. Elle a organisé trois expositions de dessins et de peintures de patients au sein du Service psychosocial, dans le but d'une aide à la réhabilitation sociale.

Aide aux victimes d'infractions (LAVI)

Après les fortes augmentations du nombre d'accompagnements des dernières trois années, l'année 2003 a connu encore une progression des demandes. Avec 169 dossiers (dont 17 en allemand), comprenant aussi les dossiers restés ouverts de l'année précédente, le centre LAVI enregistre une augmentation de 12 % des dossiers traités (151 dossiers en 2002). Le nombre des nouveaux dossiers ouverts en 2003 a quelque peu diminué (- 6 %), mais le nombre des accompagnements dus aux anciens dossiers a été très important (+ 66 % par rapport à 2002) et ceci en réponse au nombre élevé de dossiers ouverts en 2002.

Au total pour 2003, le nombre de victimes accompagnées (y compris l'accompagnement des victimes indirectes) est resté identique à celui de 2002 (187 contre 188). Le nombre de victimes de la circulation a augmenté (+ 6 %), ce qui correspond à une proportion de 34 % du total des victimes accompagnées.

Les praticiens ont suivi le congrès suisse LAVI annuel qui cette année a été marqué par le bilan des premières 10 années d'existence de la loi fédérale et la conséquente révision menée par le Département fédéral de justice et police. Outre les rencontres de collaboration régulières avec les autres centres de consultation LAVI, les praticiens ont participé aux séances de coordination cantonale. Pendant l'année 2003, des séances d'uniformisation de l'application de la loi, organisées par l'instance cantonale responsable de la LAVI, ont été également suivies.

Les praticiens LAVI ont suivi des formations et conférence dans le domaine des traumatismes psychologiques des victimes et dans le domaine de l'impact de la violence. Un praticien est intervenu à la Haute Ecole Pédagogique de Lausanne sur le thème «Une forme de réparation (morale): la LAVI», dans le cadre d'une journée d'étude pour les étudiants.

Au niveau intercantonal, les engagements, tant au niveau romand (Coordination romande des praticiens LAVI – COROLA) que des régions alémaniques proches du canton de Fribourg (Arbeitsgemeinschaft Opferhilfe-Beratungstellen der Region 2), ont pu se poursuivre. Un collaborateur assure toujours la présidence du groupement romand.

V. Service de pédopsychiatrie (SPP)

Le Service de pédopsychiatrie s'occupe de la prise en charge psychiatrique et psychothérapeutique ambulatoire des enfants et adolescents de moins de 18 ans. En 2003, 11 ans après son ouverture, le SPP assure des consultations ambulatoires dans sa policlinique centrale de Fribourg, ainsi qu'à l'Hôpital du district du Lac (Meyriez), à l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB à Estavayer-le-Lac) et en ville de Bulle. En automne 2003, le SPP a ouvert une consultation pédopsychiatrique à l'Hôpital cantonal en tant que service de psychiatrie consultant et de liaison (K & L). Il y assume la prise en charge d'enfants et d'adolescents hospitalisés à la Clinique de pédiatrie.

1. Personnel

Avec les nouveaux postes accordés au budget 2003, l'équipe du SPP se compose de quatre médecins-cadres (un médecin-chef et un médecin-chef adjoint à plein temps; deux médecins cheffes de clinique à temps partiel), de quatre médecins-assistantes à temps partiel, de trois psychologues-psychothérapeutes et d'un assistant social à temps partiel, d'un psychologue-stagiaire à plein temps ainsi que de trois secrétaires et d'un adjoint administratif à temps partiel. Le SPP a pu augmenter son activité de consultation à Time Out, foyer d'observation semi-fermé pour jeunes, grâce à un 20 % de médecin-cadre (au total 10,8 EPT).

2. Activités principales

a) Consultations à la Policlinique centrale

La demande ne cesse d'augmenter. Pour la première fois, en 2003, les nouvelles inscriptions ont largement dépassé le nombre de 500, la grande majorité étant destinée à la Policlinique centrale, à savoir 393 inscriptions. Malgré tous les efforts faits dans le but d'orienter les nouvelles inscriptions vers d'autres professionnels de la santé ou des services psychosociaux, la liste d'attente du SPP compte encore 107 situations en fin d'année.

b) Consultations régionales

Il a fallu un certain temps pour que la population prenne l'habitude de faire usage des consultations décentralisées offertes par le SPP dans diverses régions. De plus en plus souvent cependant, les parents et les familles demandent de pouvoir consulter dans leur district respectif.

Consultations pédopsychiatriques à la Clinique de pédiatrie de l'Hôpital cantonal

La mise à disposition d'un local à l'Hôpital cantonal de Fribourg a permis au Service d'y déléguer une médecin à 50 % qui assume les consultations à la Clinique de pédiatrie de l'Hôpital cantonal. Cette personne y assume non seulement les concilia, mais aussi les consultations ambulatoires de jeunes patients auparavant hospitalisés à la Clinique de pédiatrie. Par la suite, ceux-ci pourront bénéficier d'une prise en charge post-cure. Les colloques bihebdomadaires, comprenant les discussions de cas avec l'équipe médicale, l'accompagnement et la supervision des équipes soi-

gnantes dans le but de garantir une bonne qualité de prise en charge de tous les enfants et adolescents souffrant de troubles psychosomatiques, ont été maintenus. Il en est de même de la consultation offerte conjointement par le pédo-psychiatre et le médecin adjoint en pédiatrie gastro-entérologique pour les enfants ayant des problèmes dans ce domaine. Cette dernière offre est largement appréciée par les professionnels et les parents.

Collaboration avec d'autres services et institutions

Le SPP, en tant que service médical spécialisé, continue à collaborer avec un grand nombre d'institutions et d'intervenants. Dans la perspective d'un service d'approche socio-psychiatrique, cette coopération reste indispensable pour le bien des enfants, des adolescents et de leurs familles. Parmi les partenaires privilégiés du SPP, on peut citer la Clinique de pédiatrie, l'Hôpital cantonal, les unités pour adolescents de l'Hôpital psychiatrique cantonal de Marsens, le Service de l'Enfance et de la Jeunesse (SEJ), les services auxiliaires du domaine scolaire, le Service Educatif Itinérant (SEI), les services tutélaires, le Planning familial, l'Office familial et son Service de puériculture, le Centre Thérapeutique de Jour (CTJ), les Juges des mineurs et les Juges de Paix, les Tribunaux et les institutions spécialisées pour enfants et adolescents. Le service joue son rôle de maillon spécialisé dans le système de prise en charge des mineurs et de leurs familles présentant des problèmes d'ordre psychiatrique, psychosocial ou psychosomatique.

En 2003, l'Office familial et ses puéricultrices ont fêté leurs 90 ans d'existence par des manifestations publiques. A cette occasion, le SPP a eu l'opportunité de présenter son projet de coopération avec les puéricultrices, projet de prévention et de promotion de la santé rencontrant un vif intérêt auprès de la population concernée. Ce projet bénéficie de la reconnaissance et du soutien du Service de la santé publique. Une médecin-assistante en pédopsychiatrie consulte «en tandem» avec les puéricultrices et est présente lors des après-midi thématiques. Le médecin-chef poursuit la supervision de l'équipe qui fournit un travail passionnant et exigeant.

Depuis le printemps 2003, le SPP assume la fonction de consultant à Time Out, une institution fermée pour jeunes en crise, dont l'Association Foyer St-Etienne est l'organe faîtière. Le médecin-chef adjoint est en charge de ce mandat. Il examine les jeunes, accompagne l'équipe psychopédagogique et est à disposition pour des interventions de crises et des expertises psychiatriques.

3. Autres activités

En 2003, la Journée internationale de la santé mentale du 10 octobre 2003 avait à nouveau pour thème les enfants et les adolescents, à savoir la problématique du suicide des jeunes, raison pour laquelle le SPP s'est engagé dans différentes activités autour de cette problématique. Entre autres, le 10 octobre 2003, le service a présenté un film sur la crise suicidaire d'un jeune, présentation suivie d'une discussion animée par un médecin cadre du SPP et un responsable du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ).

Egalement dans ce domaine, l'Association Prévention du Suicide dans le canton de Fribourg (PréSuiFri) a été créée en mars 2003 – sous la présidence du médecin-chef du SPP – grâce à l'appui de la Direction de la santé et des affaires sociales et au soutien de la Loterie Romande. Dès l'automne, cette association a préparé la réalisation de journées de formation et de sensibilisation de professionnels pouvant rencontrer des personnes en crise suicidaire, ceci dans un but préventif.

Durant l'année 2003, le service a continué à s'engager dans l'information du grand public. Dans cet esprit, le médecin-chef, le médecin-chef adjoint et la psychologue responsable ont présenté un certain nombre de conférences et exposés sur des thèmes touchant à la psychiatrie infanto-juvénile, tels que le traitement des enfants hyperactifs, la prévention du suicide, la violence des jeunes, les structures des soins en santé mentale pour enfants et adolescents, le traitement psycho-pharmacothérapeutique des jeunes, etc.

Le médecin-chef et le médecin-chef adjoint ont poursuivi leur enseignement auprès de la Haute Ecole spécialisée santé-social (HES-S2) dans le domaine de la psychiatrie infanto-juvénile. La responsable du secteur «psychologie» représente le SPP dans le groupe pour la prévention de la maltraitance et des abus sexuels (GRIMABU). Le médecin-chef, le médecin-chef adjoint et la médecin cheffe de clinique étaient présents à tour de rôle lors des séances du CAN-Team, groupe de réflexion autour des situations soupçonnées de sévices sur enfants et adolescents.

Durant l'année, le médecin-chef a donné plusieurs cours et conférences lors de congrès scientifiques. Il a contribué à la journée de travail sur la santé mentale d'enfants et d'adolescents dans le cadre de la politique nationale de la santé et a présenté les structures de psychiatrie infanto-juvénile en Suisse lors du congrès des Sociétés germanophones de Psychiatrie d'Enfants et d'Adolescents à Vienne. Il a aussi introduit la Journée sur les troubles du comportement de type agressif, organisée par la Clinique psychiatrique de Littenheid et a donné un cours à l'Université sur la psychiatrie sociale de la famille. Il a participé à un séminaire de l'Université de Berne sur les relations intergénérationnelles et a donné une conférence sur la psychothérapie sociale, organisée par la Société médicale de psychothérapie.

Au niveau fédéral, le médecin-chef est membre de la Commission fédérale pour des questions de la famille (COFF). Dans cette fonction, il participe aux séances de la Commission et aux Journées scientifiques.

De part sa mission, le SPP a poursuivi son engagement dans la formation des futurs pédopsychiatres et des futurs psychologues-psychothérapeutes pour enfants et adolescents. Dans ce contexte, le médecin-chef a participé au cours de formation post-graduée de l'Université de Lausanne (CEPUSPP). En collaboration avec le médecin-chef adjoint, il a co-organisé une journée de formation psychothérapeutique sur la fin des prises en charge et des psychothérapies, une fois dans le cadre de la formation post-graduée organisée par les médecins-chefs des services de psychiatrie infanto-juvénile du «Mittelland», une seconde fois dans le cadre de l'ARPEJA, c'est-à-dire de la formation

post-graduée des services de psychiatrie infanto-juvénile non universitaires des cantons romands et bilingues. Régulièrement, plusieurs membres de l'équipe sont en formation psychothérapeutique, soit dans l'approche psychodynamique, soit dans l'approche familio-systémique ou encore dans l'approche cognitivo-comportementale. Dans le cadre de la formation post-graduée et continue, le SPP a invité des professionnels externes lors de divers séminaires et conférences donnés par des spécialistes.

Afin de permettre la mise en place du TARMED, le nouveau tarif médical qui sera introduit dans toute la Suisse dès janvier 2004, le personnel administratif a suivi plusieurs séances de formation. L'introduction de ce nouveau système de facturation a nécessité un engagement important de la part du secteur administratif.

4. Publications

Haemmerle Patrick (2003): La prévention du suicide – Un avantage pour la santé publique. Dont: Peter Hans-Balz et Pascal Möslé, Ed. Suicide. Missions et perspectives pour la pratique. ISE, Etudes et rapports n° 58.

Haemmerle Patrick (2003): In haltloser Zeit Halt-gebende Strukturen schaffen. Anforderungen an die Kinderpsychiatrie. In: Soziale Medizin, 3, 2003, Basel.

5. Données statistiques

Nombre

nouveaux cas:	550
anciens cas:	183

Prestations et interventions particulières

Urgences (interventions dans les 24 h qui suivent le signalement)	38
Expertises (droit civil, pénal, militaire, AI, LAVI)	7
Consiliums	35
Retraits	48
Liste d'attente le 31.12.03	107

Les données suivantes ne concernent que les nouveaux cas:

Age

0 – 5 ans	88
6 – 12 ans	245
13 – 16 ans	157
17 – 18 ans	52
plus de 18 ans	<u>8</u>
	550

Sexe

féminin	217
masculin	333
	<u>550</u>

Langue

français	455
allemand	85
autres	<u>10</u>
	550

Annoncé par

mère	381
père	53
patient(e)	11
tierce personne	<u>105</u>
	550

Répartition par district

Sarine	259
Singine	46
Gruyère	71
Lac	40
Glâne	37
Broye	68
Veveyse	14
Hors canton	<u>15</u>
	550

Diagnostic (diagnostics multiples possibles): (selon CIM10, Classification Internationale des Maladies multiaxiales)

• troubles du comportement et troubles émotionnels (F9) dont 126 troubles de déficit d'attention avec hyperactivité («TDA/H») (F90)	295
• troubles dépressifs et anxieux (F3 + F92.0)	114
• troubles de l'adaptation et névrotiques (F4)	220
• troubles du développement dont 14 troubles envahissants du développement (troubles autistiques)	23
• niveau d'intelligence	
– retards mentaux	46
– surdouance	26
• troubles somatiques, somatoformes, psychosomatiques ou associés à des atteintes somatiques (F5 + F98 + axe IV) dont 20 troubles des conduites alimentaires (anorexie et boulimie) (F50)	75
11 troubles des fonctions sphinctériennes (énurésie et encoprésie) (F98.0 + F98.1)	
6 tentatives de suicide (X60)	
• troubles psychosociaux ou circonstances psychosociales anormales	889

(Commentaire: le chiffre élevé de cette rubrique montre qu'il existe en moyenne chez chaque enfant 2 à 3 facteurs psychosociaux auxquels il faut attribuer une valeur pathogénétique quant à l'atteinte aux troubles diagnostiqués)

VI. Service de planning familial et d'information sexuelle (SPFIS)

1. Personnel

a) Planning familial

Le personnel comprend quatre conseillères travaillant à temps partiel, ce qui représente l'équivalent de 2,7 postes, et une secrétaire médicale, engagée à 50 %. Un médecin-

assistant du service de gynécologie de l'Hôpital cantonal assure les consultations médicales à raison de 12 heures hebdomadaires. Le Service dispose aussi de deux antennes d'information et de conseil, l'une à Bulle, dans les locaux du centre médico-social de la Gruyère, l'autre à l'hôpital de Meyriez.

b) Information sexuelle

Cette activité est assurée par une animatrice responsable de l'information sexuelle, engagée à 50 %, par un groupe de 7 animatrices, soit l'équivalent de deux postes et par trois animateurs et animatrices fonctionnant sur mandat. Les interventions sont financées par les communes ou les institutions qui en bénéficient.

2. Activités

a) Planning familial et consultations en matière de grossesse

Généralités

Conformément à son mandat de prévention et de promotion de la santé sexuelle et reproductive, le service a répondu aux demandes individuelles, de couples et de groupes concernant la santé sexuelle, la vie affective et la grossesse.

L'année a été caractérisée par une activité soutenue. Les entretiens des conseillères se sont répartis de la manière suivante: 58 % concernaient des demandes d'information au sujet de la contraception, 27 % se rapportaient à la grossesse, 10 % aux maladies sexuellement transmissibles et au Sida et 5 % à d'autres questions (difficultés sexuelles, personnelles, ménopause). Concernant l'âge des consultants, 50 % des demandes provenaient de jeunes âgés de moins de 20 ans, dont 10 % âgés de moins de 16 ans.

En application de la loi fédérale du 09 octobre 1981 sur les centres de consultation en matière de grossesse, le Service a donné 385 entretiens dont 120 pour des demandes d'interruption de grossesse. Deux événements survenus à la fin de l'année 2002 ont eu des répercussions sur les activités du service. Il s'agit de l'application du régime du délai en matière d'interruption de grossesse et de la mise en vente, sans ordonnance, de la contraception d'urgence dans les pharmacies. Conséquence de ces changements, le Service a enregistré en 2003 une baisse du nombre d'entretiens liés aux demandes d'interruption de grossesse (- 50 %). Par contre les consultations de contraception d'urgence ont peu diminué (- 11 %). Le Service est attentif à offrir souplesse et disponibilité pour accueillir ces demandes qui sont une porte d'entrée privilégiée pour aborder la contraception, la prévention des maladies sexuellement transmissibles et pour repérer des comportements à risque ou des difficultés de vie.

Prévention du VIH et du Sida

Le nombre d'entretiens en lien avec les demandes de tests VIH est en augmentation: 303 (+ 104). C'est souvent en couple que les jeunes viennent et, pour les garçons (119), c'est une opportunité de venir au planning et de poser leurs propres questions.

Le service a collaboré au projet lancé par le Centre Empreinte de la Fondation Tremplin qui a pour but de sensibiliser les clients des prostituées au port du préservatif. Dans le cadre de ce projet, des préservatifs sont en vente au planning familial, ce qui permet à des femmes vivant dans ce milieu, de connaître le Service, ses prestations et d'avoir accès à des informations, des conseils et des soins.

Collaborations et formations

Le service poursuit son travail de collaboration avec les professionnels et institutions œuvrant dans le domaine médical, social et éducatif, tels que l'Hôpital cantonal, les gynécologues, Fri santé, les infirmières de la Croix-Rouge travaillant avec les requérants d'asile, le Service de pédo-psychiatrie, le Service de l'enfance et de la jeunesse, Release, les éducateurs de foyers, le groupe éducation à la santé (GES) et le Centre médico-social de la Gruyère.

Les entretiens de groupes concernent les visites du planning familial par des classes d'élèves et des personnes désirant connaître le travail du service. C'est ainsi que le service a accueilli, venant d'Albanie, 6 directrices de foyers pour handicapés intéressées par le thème «sexualité et handicap». Sur ce même thème, le Service a aussi animé une rencontre avec des élèves d'une école d'éducateurs spécialisés de Berne.

Les conseillères en planning familial ont aussi donné des cours à l'Ecole du personnel soignant et ont participé à une table ronde sur la prévention à Lausanne, dans le cadre de la formation continue universitaire GESVAP (Guidance et éducation en matière de sexualité affective et procréation).

Deux futures conseillères en planning familial, en formation GESVAP, ont effectué leur stage pratique dans le service.

Une conseillère du service a collaboré à la traduction en langue allemande des nouvelles fiches contraceptives éditées par l'association suisse des conseillères en planning familial.

b) Information sexuelle

Généralités

En 2003, le service a poursuivi son travail d'information et de prévention auprès des parents, des enseignants, des élèves des écoles enfantines et primaires, des cycles d'orientation, des écoles professionnelles et des institutions du canton. A noter qu'en accord avec les instances de formation, l'Association professionnelle romande d'éducation sexuelle (ARTANES) a choisi de remplacer la dénomination d'animateur et animatrice en éducation sexuelle par celle de formatrice/teur et/ ou éducatrice/teur en santé sexuelle et reproductive, dénomination qui correspond mieux à la réalité et à l'évolution de la profession.

Les statistiques 2003 révèlent une augmentation des heures d'intervention (+ 253 heures), particulièrement dans les cycles d'orientation francophones car deux nouveaux établissements ont fait appel au Service pour l'information sexuelle dans leur école. Hormis les activités régulières, plusieurs projets se sont concrétisés au cours de l'année écoulée.

A l'Ecole professionnelle commerciale de Fribourg, durant la semaine de Saint-Valentin, en collaboration avec les médiateurs, une permanence s'est mise en place durant les temps de pause, une «présence ciblée» qui a permis un accueil avec discussion, vidéo et matériel d'information à disposition.

Maltraitance et abus sexuels

En lien avec le groupement interprofessionnel contre la maltraitance et les abus sexuels sur l'enfant (GRIMABUS), la responsable de l'information sexuelle a participé à plusieurs journées de sensibilisation à l'Ecole du personnel soignant et auprès des collaborateurs des accueils extra-scolaires de la Ville de Fribourg.

Le service est aussi intervenu dans la formation continue des enseignants fribourgeois lors de la session d'été 2003, lors de l'assemblée générale de la Fédération fribourgeoise des crèches et lors d'une session de formation des responsables des scouts du canton de Fribourg.

3. Données statistiques

a) Planning familial

Consultations des conseillères en planning

Entretiens individuels et de couples	2 354
Entretiens de groupes	46
Total	2 400
(français: 86 %)	
(allemand: 1 %)	
(anglais: 2 %)	
(autres: 1 %)	
Entretiens téléphoniques	4 429
Total	6 829

Consultations médicales

Consultations gynécologiques	1 511
Injections Depo-Provera	35
Total	1 546

Nationalité

Suisse	58 %
Etrangère	42 %

Domicile

Ville de Fribourg	38 %
District de la Sarine	25 %
District de la Singine et du Lac	13 %
District de la Gruyère et de la Veveyse	11 %
District de la Glâne et de la Broye	10 %
Autres cantons	3 %

Personnes venues seules ou accompagnées

Seules	66 %
Avec partenaire	14 %
Avec parent, ami, autre	20 %

b) Information sexuelle

Type d'intervention

Interventions en classe	2 395 heures
Soirées de parents	250 heures
Appels téléphoniques	496

Lieu d'intervention

Fribourg	12 %
Autres communes du canton	88 %

Scolarité des participants

Adolescents et apprentis	22 %
Enfants écoles enfantines et primaires	68 %
Enfants de classes spéciales	10 %

Nombre de classes

Ecoles enfantines, 1 ^{res} et 2 ^{es} primaires (prévention des abus sexuels)	225 classes
– français	168
– allemand	57
Ecoles primaires (information sexuelle)	208 classes
– français	146
– allemand	62
Cycles d'orientation (information sexuelle)	103 classes
– français	101
– allemand	2
Ecoles professionnelles (prévention Sida)	37 classes
– français	37
– allemand	0
Autres institutions	58 classes
– français	49
– allemand	9

VII. Laboratoire cantonal (LC)

1. Personnel

Le personnel comprend le chimiste cantonal, deux chimistes, un collaborateur scientifique à mi-temps, quatre inspecteurs des denrées alimentaires, un candidat inspecteur des denrées alimentaires (depuis septembre), un inspecteur des eaux potables et des toxiques, deux secrétaires, une employée de bureau à mi-temps, quatre laborantines (dont deux à mi-temps), trois laborantins, une préparatrice.

2. Missions du Laboratoire cantonal

Le Laboratoire cantonal a pour mission de protéger la santé des consommatrices et consommateurs contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre leur santé en danger. Il doit également veiller à ce que la manutention des denrées soit faite dans de bonnes conditions d'hygiène et enfin protéger les consommatrices et consommateurs contre les tromperies relatives aux denrées. A ces tâches s'ajoutent la surveillance de la qualité des eaux de

baignade (piscines, plages), la surveillance du commerce des toxiques et l'application de l'ordonnance sur la déclaration agricole.

Les interventions du Laboratoire cantonal se font par sondages et de manière ciblée, là où les dangers pour la santé des consommatrices et consommateurs et les risques de tromperie sont les plus importants. Une grande importance est attribuée à l'autocontrôle des entreprises.

La participation active du Laboratoire cantonal aux actions organisées au niveau national ou régional, que ce soit dans le domaine analytique ou dans le domaine de l'inspection, permet de comparer la sécurité alimentaire du canton avec celle des autres cantons.

Ces dernières années, les laboratoires cantonaux ont renforcé leurs interventions dans le domaine de la lutte contre la tromperie, un des trois buts de la législation dont ils sont les organes de contrôle. Deux raisons justifient cette évolution: d'une part, les consommatrices et les consommateurs attribuent une importance croissante à l'indication correcte de la provenance des produits alimentaires et, d'autre part, certains producteurs exigent une répression des fraudes plus sévère. La loi sur les denrées alimentaires constitue une base suffisante pour lutter efficacement contre les fraudes et pour exiger une traçabilité sans faille des produits.

3. Activités en 2003

a) Analyses et contestations

Désignation	Echantillons analysés	Nombre d'échantillons contestés
Eaux de boisson	1 890	97
Eaux de source, puits, lac	964	–
Eaux de piscine – baignade	90	6
Eaux techniques / eaux usées	22	–
Autres denrées alimentaires	977	245
Cosmétiques et objets usuels autres	226	39
Objets divers	73	–
Totaux	4 242	387

b) Quelques activités en résumé

Campagne nationale «produits laitiers – eau dans les entreprises laitières»

Suite aux lacunes constatées en Suisse par les inspecteurs européens dans le domaine du contrôle de la fabrication des produits laitiers, il a été convenu que les laboratoires cantonaux effectueraient l'analyse des produits laitiers et de l'eau alimentant les entreprises en tenant compte des vœux de l'Office vétérinaire fédéral (OVF) et qu'ils fourniraient à cet office les résultats de leurs analyses selon un modèle simple. Cette action nationale a duré du 30 juillet 2002 au 1^{er} août 2003. Sur les 13 611 analyses effectuées en Suisse, Fribourg en a effectué 1383, soit le 10 %.

Un groupe de travail composé des chimistes cantonaux et de l'OVF est en train d'étudier les résultats et proposera, d'une part, les mesures d'assainissement et, d'autre part, un nouveau programme national d'analyse. Dans le canton, des priorités d'intervention et de contrôle seront définies pour ces prochaines années sur la base des constats faits.

Alors que la campagne nationale ne concernait que l'analyse de la qualité microbiologique de l'eau et des produits laitiers, le Laboratoire cantonal de Fribourg en a profité pour examiner également d'autres critères (composition chimique, organoleptique) ainsi que la conformité des indications sur les emballages. De plus, il a également contrôlé les produits UHT même si ceux-ci ne faisaient pas l'objet de la campagne demandée par l'OVF.

Ce sont 501 échantillons de produits laitiers et 128 échantillons d'eau qui ont été prélevés et analysés entre juillet 2002 et juin 2003. Cette campagne a permis de faire le point de la situation dans le domaine de la production laitière cantonale. Le tableau ci-après résume les résultats obtenus et met en évidence les problèmes principaux présentés par les divers groupes de produits.

			<i>Motifs de contestation</i>					
<i>Echantillons</i>	<i>Nbre d'échantillons</i>	<i>Nbre d'échantillons contestés (%)</i>	<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>F</i>
Laits Laits acidulés et produits à base de laits acidulés	38	24 (= 63 %)	4	23	0	0	0	0
Crèmes	92	73 (= 79 %)	63	14	6	0	0	1
Fromages	83	27 (= 33 %)	2	8	20	0	0	2
Fromages à partir de lait ne provenant pas de la vache	210	13 (= 6 %)	4	1	9	0	0	0
Beurres	18	8 (= 44 %)	1	0	7	0	0	0
Divers (desserts, ...)	53	28 (= 53 %)	15	12	8	0	0	1
	7	3 (= 43 %)	2	1	0	0	0	0

Motifs de contestation: A = étiquetage; B = composition chimique; C = composition microbiologique;
D = substances étrangères, composants; E = propriétés physiques;
F = autres raisons

Lors de cette campagne, l'eau utilisée dans les entreprises de production laitière a également fait l'objet d'analyses. Le tableau ci-après résume les résultats. Le principal motif de contestation est la qualité microbiologique insuffisante. Quelques cas concernent des teneurs en nitrate supérieures à la valeur de tolérance (40 mg/l).

			<i>Motifs de contestation</i>					
<i>Echantillons</i>	<i>Nbre d'échantillons</i>	<i>Nbre d'échantillons non conformes (%)</i>	<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>F</i>
Eau	128	22 (= 17 %)	0	0	19	4	0	1

Motifs de contestation: A = étiquetage; B = composition chimique; C = composition microbiologique;
D = substances étrangères, composants; E = propriétés physiques;
F = autres raisons

Parmi les échantillons prélevés, plusieurs n'étaient pas issus de réseaux d'eau publics mais de sources privées appartenant aux sociétés de laiteries. Le tableau ci-après permet de constater que ces eaux donnent beaucoup plus souvent lieu à contestation que celles de réseaux d'eau publics.

			<i>Motifs de contestation</i>					
<i>Echantillons</i>	<i>Nbre d'échantillons</i>	<i>Nbre d'échantillons non conformes (%)</i>	<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>F</i>
Eaux réseaux publics (commune, distributeur)	104	9 (= 8,6%)	0	0	9	0	0	1
Eaux privées (sociétés de laiterie, particuliers,...)	24	13 (= 54%)	0	0	10	4	0	0

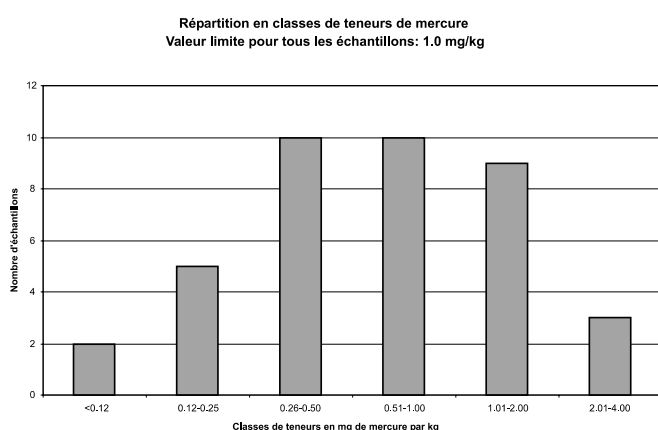
Motifs de contestation: A = étiquetage; B = composition chimique; C = composition microbiologique;
D = substances étrangères, composants; E = propriétés physiques; F = autres raisons

Dans chaque cas des mesures d'assainissement ont été ordonnées. Des inspections auront lieu pour s'assurer de l'exécution de ces mesures.

Campagne nationale «mercure dans les poissons»

Suite à la fermeture des laboratoires de l'office vétérinaire fédéral, les laboratoires cantonaux suisses se sont engagés à effectuer, pour le compte de la Confédération, les analyses relevant du contrôle de frontière (prélèvements par les vétérinaires de frontière). Dans ce cadre, le Laboratoire cantonal de Fribourg a reçu 39 échantillons de poissons gras pour un dosage de la teneur en mercure.

Sur ces 39 échantillons, 12 (soit 31 %) présentaient des teneurs en mercure supérieures à la valeur limite de 1 mg/kg. Les résultats ont été communiqués aux autorités concernées qui ont pris, elles, les décisions quant à l'utilisation de ces poissons. La répartition des résultats est présentée dans le graphique ci-après.



Qualité microbiologique de produits prélevés dans les établissements publics

Durant l'année, les inspecteurs des denrées alimentaires procèdent, dans les établissements publics, à des prélèvements de divers produits en vue d'un contrôle de leur qualité microbiologique. Ces contrôles ont pour but de vérifier le respect des bonnes pratiques en matière d'hygiène. Le tableau ci-après donne un aperçu des produits prélevés ayant donné lieu à contestation.

Type de produit	Nombre d'échantillons analysés	Nombre d'échantillons contestés
Crème fouettée	3	3
Saumon de l'Atlantique	1	1
Jambon en tranches	4	3
Terrine	5	2
Dessert	16	1
Pâtes	20	7
Légumes	16	3
Betteraves rouges	2	2
Choux-fleurs	1	1
Laitue pommée et autres salades à feuilles	4	1
Haricots	1	1
Articles de pâtisserie	16	1
Plat à consommer après réchauffage	13	2
Sandwich	14	2
Riz cuit	11	3

Les années prochaines, le prélèvement des produits critiques (ex. les crèmes fouettées, les pâtes alimentaires, le riz, le jambon en tranches) sera poursuivi de manière à diminuer progressivement les taux de contestation.

Nickel dans les parties métalliques de pièces de vêtement

En 2001, le Laboratoire cantonal avait procédé à une série de contrôles des quantités de nickel cédées par les parties métalliques (ex. rivets de pantalon, boucles de ceintures, glissières de fermeture éclair, ...) fixées à des vêtements et en contact direct et durable avec la peau. Sur 130 vêtements testés, 33 (= 25 %) avaient été trouvés non conformes et contestés. En 2003, une nouvelle série de contrôles a eu lieu. Il s'agissait notamment de contrôler les vêtements mis en vente dans des commerces qui avaient fait l'objet de contestation en 2001. Sur 99 vêtements contrôlés, 11 (= 11 %) ont été contestés. Même si le taux de contestation a diminué, ce qui peut, entre autres, s'expliquer par le fait que pour une partie des échantillons il s'agissait d'entreprises déjà contrôlées en 2001, la situation n'est pas satisfaisante. Les contrôles seront poursuivis en 2004.

Amines aromatiques dans les encres de stylo

Le Laboratoire cantonal a contrôlé l'encre de 22 lots de stylos à bille manifestement destinés aux enfants (matériel scolaire et vente libre). Les analyses avaient pour but de déterminer la quantité d'amines aromatiques libérées par ces encres et de comparer les résultats aux normes définies dans l'ordonnance sur les objets usuels (OUs).

Des 22 lots contrôlés, 11 (50 %) ne répondaient pas aux exigences légales. Ces lots ont été contestés et retirés de la vente.

Devant l'ampleur du problème constaté également dans d'autres cantons et la vive réaction des fabricants et importateurs, l'OFSP a donné, le 18 juillet 2003, une instruction aux laboratoires cantonaux concernant l'application des normes en vigueur. Selon cette instruction, il y a lieu de renoncer, en règle générale, à une interdiction de vente. L'OUs sera modifiée en fonction des connaissances toxicologiques actuelles.

Une fois que la situation légale aura été adaptée, de nouveaux contrôles pourront avoir lieu.

Salades d'automne

30 échantillons de salades ont été prélevés entre fin octobre et début novembre pour contrôle de leurs teneurs en nitrate, bromure et dithiocarbamates (fongicide). Un échantillon présentait une teneur en dithiocarbamates supérieure à la valeur limite. Le lot correspondant a été détruit.

Evolution des nitrates dans l'eau des réseaux et des nappes

Sans les années 1980, une quarantaine de réseaux publics d'eau potable distribuaient une eau dont la teneur en nitrate dépassait la valeur de tolérance de 40 mg/l. Suite aux interventions du Laboratoire cantonal, les distributeurs ont assaini la situation par un apport d'eau pauvre en nitrates.

Aujourd'hui, il n'y a plus de réseau d'eau public dont la teneur en nitrate dépasse la valeur de tolérance.

Depuis 1950, la teneur en nitrates dans les eaux souterraines ne cessait d'augmenter. Dès 1995, il y a eu une stabilisation, voire une diminution, des nitrates dans les eaux des nappes. Plus les concentrations étaient élevées, plus le changement est marqué. Le phénomène n'est pas spécifique au canton de Fribourg; il a aussi été constaté dans d'autres cantons du Plateau suisse. Cette évolution positive est certainement due à une sensibilisation de l'agriculture.

Provenance de la crème de Gruyère

Le but de la série de contrôles effectués en 2003 était de vérifier que la crème vendue sous la dénomination «Crème de la Gruyère» provenait effectivement de laiteries et/ou fromageries situées dans le district de la Gruyère.

Les inspections se sont déroulées entre janvier et octobre 2003, dans les commerces susceptibles de vendre de la crème de la Gruyère, soit: les épiceries, les supermarchés, les laiteries – fromageries, etc.

Au total, 23 commerces ont été contrôlés (1 industrie, 14 laiteries – fromageries, 4 commerces de détail et 4 restaurants). Le bilan de ces contrôles se présente comme suit:

- dans 16 cas, la crème, qui ne provenait pas du district de la Gruyère, était vendue sous la dénomination «Crème double»;
- dans 7 cas, la crème était vendue sous dénomination «Crème de la Gruyère» et provenait effectivement du district de la Gruyère.

En conclusion, aucun cas de tromperie par rapport à la provenance de la crème n'a pu être mis en évidence lors de cette campagne.

Tartrazine (colorant) dans les pâtes alimentaires provenant d'Asie

Jusqu'en 2002, l'utilisation de la tartrazine (E102), colorant de synthèse jaune, était interdite dans toutes les denrées alimentaires en Suisse. Avec la révision de l'ordonnance sur les additifs en 2002, la tartrazine a été autorisée pour certaines denrées alimentaires, comme c'est le cas dans l'Union Européenne. Son utilisation reste cependant interdite dans les denrées alimentaires de base, telles que le lait, le sucre, les céréales, les légumes, le pain, la farine et les produits dérivés (p. ex. les pâtes alimentaires), etc.

Sur 10 échantillons de pâtes alimentaires provenant d'Asie et analysés par le Laboratoire cantonal, 7 contenaient de la tartrazine. L'un de ces échantillons, des nouilles aux épinards, contenait un colorant bleu (le bleu brillant FCF, E133) en plus de la tartrazine, le tout donnant une couleur verte. Un échantillon contenait un autre colorant jaune de synthèse, le jaune de quinoléine (E104). A relever que la présence de ces colorants n'était déclarée que dans 50 % des cas (parfois même seulement en langue anglaise).

Les produits non conformes ont été contestés auprès des importateurs et les chimistes cantonaux des cantons concernés ont pris les mesures pour que ces produits contenant des colorants non autorisés ne soient plus importés.

Non seulement la tartrazine est interdite dans les pâtes alimentaires, mais, dans le cas des pâtes aux œufs, l'utilisation de ce colorant artificiel trompe le consommateur. Celui-ci ne peut en effet pas distinguer à l'œil s'il s'agit de pâtes aux œufs ou de pâtes colorées artificiellement. Lors de la cuisson, une partie de la tartrazine passe dans l'eau de cuisson qui devient colorée.

Intoxication alimentaire provoquée par la consommation de thon

En décembre, le Laboratoire cantonal a été informé que 5 personnes qui avaient consommé, lors du repas de midi, du thon acheté frais le matin même au marché, avaient été victimes de troubles de santé (rougeur, gonflement du visage, maux de tête, bouffée de chaleur) environ 1/2 heure après le repas. Ces personnes s'étaient rendues à l'Hôpital cantonal pour un examen. Sur la base des renseignements fournis, le Laboratoire cantonal émit l'hypothèse qu'il s'agissait d'une intoxication à l'histamine. L'après-midi même, un inspecteur procédait à une inspection et à des prélèvements dans l'entreprise qui avait vendu le thon. A cette occasion, il mettait sous séquestre le solde du lot portant la même date que celui vendu le matin. De plus, il se rendait chez les personnes «intoxiquées» pour prélever le solde du thon consommé.

Les analyses effectuées par le Laboratoire cantonal ont révélé que le thon consommé présentait une teneur en histamine de 3831 mg/kg alors que la valeur limite se situe à 500 mg/kg et la valeur de tolérance à 100 mg/kg. Dans les échantillons prélevés chez le vendeur, l'un des échantillons, provenant du lot mis sous séquestre, présentait une teneur en histamine de 223 mg/kg (valeur supérieure à la valeur de tolérance) alors que l'autre échantillon présentait une teneur en histamine inférieure à 10 mg/kg. De plus, la qualité microbiologique du premier échantillon indiquait que ce produit était en cours d'altération. Ce produit a été déclaré impropre à l'alimentation humaine.

Biscuits au chanvre

Le Laboratoire cantonal a été informé par le Service du médecin cantonal d'un cas d'intoxication due à la consommation de biscuits au chanvre dans un établissement public. Une inspection a eu lieu dans l'établissement public concerné. Les biscuits provenaient de Turquie et étaient arrivés au restaurant par l'intermédiaire du fils du tenancier. Il les avait reçus lui-même de collègues. Les cinq biscuits restant ont été prélevés. L'analyse a mis en évidence quelque 3500 mg/kg de delta-9-THC/kg, ce qui correspond à un dépassement massif de la valeur limite fixée à 5 mg/kg. Le tenancier a été dénoncé auprès de l'autorité judiciaire pour mise en danger de la santé de ses clients.

Sécurité alimentaire des entreprises du canton

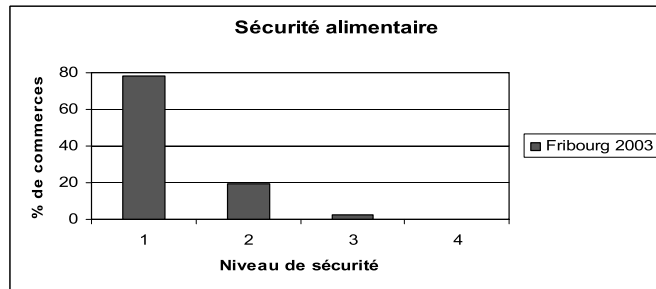
Selon le concept élaboré par les chimistes cantonaux en 2000, chaque entreprise inspectée se voit attribuer l'un des quatre niveaux de sécurité suivants:

Niveau 1: sécurité assurée: pas de lacunes;

Niveau 2: sécurité amoindrie: lacunes sans effet direct sur la qualité des denrées;

Niveau 3: sécurité compromise: lacunes et erreurs importantes;

Niveau 4: sécurité non assurée: graves lacunes; risques pour la santé des consommateurs.



Les résultats enregistrés pour le canton de Fribourg sont très proches de la moyenne suisse. Ils permettent d'identifier les commerces à problème et de mettre des priorités.

4. Dénonciations

Neuf cas ont été dénoncés aux autorités de poursuite pénale:

- un supermarché pour prolongation de la date limite de consommation d'huîtres;
- un supermarché pour manipulation et gestion des viandes non maîtrisées et indications trompeuses;
- un supermarché et un restaurateur pour inobservations répétées des mesures d'hygiène élémentaires;
- un boulanger pour non-respect des principes relatifs à l'hygiène de denrées alimentaires;
- deux marchands de fromage pour suspicion de tromperie relative à du Gruyère;
- un boulanger pour non-observation des prescriptions en matière de manipulation des denrées alimentaires;
- un restaurateur, qui avait offert des biscuits au cannabis à des clients, pour mise en danger de la santé des consommateurs.

Affaires sociales

I. Service de la prévoyance sociale (SPS)

1. Personnel

Le personnel comprend un chef de service, un adjoint du chef de service, un chef de secteur, une cheffe de secteur à mi-temps, une juriste à mi-temps, une inspectrice des institutions spécialisées à mi-temps, une réviseuse des comptes des institutions spécialisées, une secrétaire-comptable, deux collaborateurs administratifs à plein-temps, deux collaboratrices administratives à temps partiel, trois secrétaires à mi-temps et deux apprentis.

2. Activités

Le Service est formé de trois secteurs:

- le secteur des institutions spécialisées pour les personnes handicapées;
- le secteur des établissements médico-sociaux pour les personnes âgées;
- le secteur des pensions alimentaires.

Au cours de l'année 2003, une nouvelle organisation du Service a été mise à l'étude. Il a été décidé que le secteur des pensions alimentaires sera transféré au Service de l'action sociale dès le 1^{er} janvier 2004.

a) Les institutions spécialisées

Le réseau des institutions spécialisées reconnues par le canton comprend 60 établissements qui se répartissent comme suit:

Institutions pour mineurs

- 12 écoles spéciales
- 9 maisons d'éducation
- 2 unités familiales à caractère socio-thérapeutique
- 2 centres de formation professionnelle spécialisée

Institutions pour adultes

- 16 homes/appartements avec ateliers
- 8 homes sans ateliers
- 7 ateliers
- 3 centres de réinsertion socio-professionnelle
- 1 centre de formation continue.

Le foyer pour personnes handicapées physiques Wohnhaus Holzgasse à Kerzers, reconnu à partir du 1^{er} janvier 1996 en qualité d'institution spécialisée fribourgeoise, a été, sur décision de l'Office fédéral des assurances sociales, transféré dans la planification des foyers et des ateliers du canton de Berne. Ce foyer ne fera dès lors plus partie du réseau des institutions fribourgeoises à partir du 1^{er} janvier 2004, mais dépendra administrativement du canton de Berne.

La Fondation Applico a ouvert un atelier à Schmiten et deux appartements dont l'un à Schmiten et l'autre à Düdingen pour l'accueil et l'occupation de personnes handicapées psychiques germanophones. Le canton a reconnu cet atelier et ces appartements au sens de la loi du 20 mai 1986 d'aide aux institutions spécialisées. Un deuxième atelier devrait être ouvert en 2004 dans le district du Lac. Ainsi, dans le domaine du handicap psychique, les districts de la Singine et du Lac disposeront des structures qui leur faisaient jusqu'ici défaut.

Le canton a également reconnu l'institution Die Herberge, Wohn-, Schul- und Werkstätte à Pierrafortscha. Celle-ci dispose de trois places pour la scolarisation, l'occupation et l'hébergement d'adolescents en situation de crise.

La Fondation Espace thérapeutique projette d'ouvrir un centre thérapeutique de jour pour des élèves de la partie alémanique du canton; il s'agira d'un centre semblable à celui qui existe pour les élèves francophones. La Direction de la santé et des affaires sociales a participé aux premières réflexions sur ce projet qui devrait être réalisé d'ici 2005.

La Direction de la santé et des affaires sociales a mis en consultation un projet de modification de la loi du 20 mai 1986 d'aide aux institutions spécialisées pour les personnes handicapées ou inadaptées. La modification vise à y inclure les familles d'accueil et à introduire de nouveaux modes de subventionnement pour les institutions en général et les institutions de la dépendance en particulier. Ce projet ayant reçu un accueil mitigé, la loi ne sera pour le moment modifiée qu'en ce qui concerne les familles d'accueil.

Le canton a déposé à l'Office fédéral des assurances sociales le projet de planification des besoins pour la période 2004 à 2006 dans le domaine des foyers et des ateliers pour les personnes handicapées adultes. 38 places supplémentaires ont été demandées pour les foyers et 27 pour les ateliers. L'Office fédéral a adopté la planification du canton de Fribourg et a retenu 36 places pour les foyers et 12 places pour les ateliers. Le nombre de places dans les ateliers a été réduit parce que les ateliers fribourgeois totalisent des places qui dépassent la moyenne suisse.

Par décision du 2 juillet 2003, le Conseil fédéral a modifié le règlement sur l'assurance-invalidité. Cette modification prise dans le cadre des mesures d'allègement du budget de la Confédération touche les subventions de l'assurance-invalidité aux écoles spéciales et aux foyers et ateliers pour les personnes handicapées adultes. Une première estimation des conséquences financières fait état d'une perte de 2 125 000 francs des subventions aux écoles spéciales et de 9 640 000 francs pour les foyers et les ateliers. En se fondant sur les directives d'application reçues de la Confédération, il semblerait que la perte de subventions soit en définitive moins élevée que prévu. Cette perte reste cependant difficile à évaluer aussi longtemps que les décisions de l'OFAS pour l'ensemble des institutions concernées ne seront pas connues.

La mise en application du nouveau modèle de subventionnement des ateliers protégés est l'objet de réserve de la part des institutions concernées. Un groupe de travail formé de représentants des institutions, de l'Association fribour-

geoise des institutions s'occupant de personnes handicapées ou inadaptées (AFIH) et du Service de la prévoyance sociale sera formé pour tester le modèle proposé.

La révision des comptes des institutions et l'élaboration des décomptes finals des subventions accusent d'importants retards. Il sera fait appel à un expert extérieur pour régulariser la situation.

Le Service de la prévoyance sociale a participé aux nombreuses séances organisées par l'Office fédéral de la santé publique et le Groupe romand des affaires sociales (GRAS) en vue de l'introduction du nouveau modèle de financement des institutions de la dépendance (FiDé).

La Conférence des directeurs des affaires sociales (CDAS) a proposé aux cantons d'adhérer à la nouvelle convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS). Cette convention règle le financement des placements dans les institutions hors du canton de domicile et remplacera celle du 2 février 1984 qui avait été adoptée par le canton de Fribourg et les autres cantons à l'exception de Schaffhouse et des Grisons. Un projet de décret est soumis au Grand Conseil pour l'adhésion du canton de Fribourg à la nouvelle convention.

b) Les établissements médico-sociaux pour personnes âgées

Par ordonnance du 9 décembre 2003, le Conseil d'Etat a modifié la liste des établissements médico-sociaux et reconnu 70 nouveaux lits médicalisés. Ces lits ont été attribués aux établissements suivants:

	Lits supplémentaires reconnus dès 2004	Nombre total de lits reconnus au 01.01.2004
– Villa Beausite, Fribourg	15	45
– Altersheim Sense-Mittelland, Tafers	5	25
– Foyer St-Vincent, Vuadens	5	20
– Foyer St-Joseph, Sâles	15	15
– Alters- und Pflegeheim, Kerzers	10	30
– Home pour personnes âgées du Vully, Sugiez	10	30
– Les Grèves du Lac, Gletterens	10	20

A fin 2003, le réseau des établissements médico-sociaux compte 1993 lits.

Le prix de pension pris en considération dans le calcul des prestations complémentaires et de la participation des pouvoirs publics aux frais de l'accompagnement a été augmenté de deux francs pour chaque niveau de soins. En 2003, ce prix est de

- 89 francs par jour pour les personnes indépendantes et celles qui requièrent des soins du niveau A
- 90 francs par jour pour le niveau de soins B
- 91 francs par jour pour le niveau de soins C

- 92 francs par jour pour le niveau de soins D.

Dans les homes ou partie de homes non reconnus comme EMS, le prix de pension est de 100 francs par jour.

Le Conseil d'Etat a nommé un groupe de travail chargé d'analyser les prix de pension des EMS. Ce groupe de travail, qui comprend quatre représentants de l'Association des communes fribourgeoises, deux représentants de l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées (AFIPA) et deux représentants du Service de la prévoyance sociale, a pour mandat de définir le standard de chaque prestation hôtelière, de déterminer le coût de cette prestation, de proposer un système d'indexation régulière des prestations selon leur type, de proposer des règles de rémunération du personnel hôtelier des EMS et d'étudier des mesures de rationalisation entre les établissements. Le groupe devrait déposer son rapport à fin juin 2004.

La commission consultative en matière d'établissements médico-sociaux pour personnes âgées a déposé un premier rapport sur le développement du réseau des EMS jusqu'en 2010. Ce rapport propose la création de foyers de jour, la mise à disposition de lits pour des accueils en courts séjours et la reconnaissance de lits médicalisés supplémentaires.

Une enquête faite en juin 2003 par le Service de la prévoyance sociale auprès des EMS partiellement reconnus ou non reconnus a révélé que 390 personnes âgées ayant besoin de soins séjournent dans ces établissements et occupent des lits non médicalisés. Cette situation pose problème, d'une part, aux établissements qui ne disposent pas du personnel pour prodiguer les soins que requièrent ces personnes et, d'autre part, aux personnes qui ne peuvent bénéficier des prestations de la loi du 23 mars 2000 sur les établissements médico-sociaux.

La participation des assureurs maladie aux frais de soins, fixée par le Conseil fédéral en 1997 au moyen d'un tarif-cadre, est une nouvelle fois restée inchangée. Santéuisse n'a pas encore reconnu le modèle de comptabilité analytique proposé par le Forum Helvétique Suisse, ce qui permet aux assureurs de différer encore leurs participations aux coûts réels des soins au sens de la LAMal. Cela signifie que la différence entre le coût des soins et la participation des assureurs maladie est mise à charge des résidents des EMS, du canton et des communes.

Une commission interdépartementale comprenant des représentants du Département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud et de la Direction de la santé et des affaires sociales du canton de Fribourg a été désignée pour examiner la suite à donner aux interventions des députés Delacour/VD et Pillonel et Haenni/FR au sujet du libre choix de l'EMS dans la Broye vaudoise et fribourgeoise. Le projet de rapport élaboré par cette commission est à l'examen dans l'administration vaudoise.

c) Les pensions alimentaires

Les activités courantes liées aux avances et à l'encaissement des pensions alimentaires sont:

- la réception des demandes et constitution du dossier

- la détermination du droit à l'aide à l'encaissement et/ou à des avances de pension
- la communication au bénéficiaire de la décision d'octroi ou de refus de la prestation
- l'avis au débiteur de l'octroi du mandat d'agir au nom du créancier et de son obligation de verser la pension au Bureau
- la facturation mensuelle des contributions d'entretien
- le versement des avances de pensions ou le reversement des paiements des débiteurs
- la vérification périodique du droit du bénéficiaire aux prestations du Bureau
- l'envoi des rappels aux débiteurs et des propositions de paiements
- l'introduction de la procédure d'encaissement par la voie de la poursuite, de la cession de salaire ou de la plainte pénale

- la représentation du Bureau devant les instances judiciaires
- la balance mensuelle des flux financiers
- la représentation aux communes de la part des avances versées.

Le Bureau a ouvert 186 dossiers d'avances ou d'aide à l'encaissement des contributions en faveur d'enfants et/ou en faveur de conjoints ou d'ex-conjoints.

Le taux de récupération de créances a été de 48,48 % pour l'année 2003, alors qu'il était de 53,32 % en 2002.

En 2003, le Bureau a déposé 139 plaintes pénales, 18 demandes de cessions de salaires et 216 réquisitions de poursuites. 65 procédures ont abouti à des décisions judiciaires de non-lieu, d'acquittements et d'ordonnances de classement de dossiers, forçant le Bureau à abandonner les démarches faites pour obtenir l'exécution de la prestation d'entretien.

Avances et recouvrement des pensions alimentaires

Années	Nouveaux dossiers	Total dossiers	Avances versées	Recouvrement sur avances	
				Fr.	%
1998	163	2 097	4 188 129.45	1 795 558.51	42,87
1999	206	2 303	4 654 297.30	2 002 913.42	43,03
2000	177	2 480	4 934 410.90	2 393 843.38	48,51
2001	138	2 618	5 005 781.55	2 857 710.62	57,09
2002	146	2 764	5 058 113.60	2 697 167.91	53,32
2003	166	2 930	5 080 614.45	2 462 841.56	48,48

Années	Aide à l'encaissement	Frais
1998	1 067 788.40	30 291.70
1999	1 159 740.19	40 325.05
2000	1 333 931.51	58 233.—
2001	1 743 482.95	68 696.90
2002	1 898 747.70	55 259.95
2003	1 846 005.28	67 556.10

Fr.

Part des communes aux avances non remboursées 2003	1 299 353.—
Part de l'Etat aux avances non remboursées 2003	1 299 353.—
Avances en cours de récupération 1978-2003	31 781 707.53
Aide à l'encaissement en cours de récupération 1978-2003	<u>18 474 054.21</u>
Total avances et aide à l'encaissement en cours de récupération 1978-2003	<u>50 255 761.74</u>
Total des décisions prises en 2003:	641
Recours contre décisions en 2003:	19

Fr.

Augmentation du montant versé à titre d'avances de 0,5 % par rapport à l'année 2002, soit	22 500.85
Diminution de l'aide à l'encaissement de 2,8 % par rapport à l'années 2002, soit	52 742.42

II. Service de l'action sociale (SASoc)

1. Personnel

Le personnel comprend à plein temps un chef de service, un adjoint administratif et une secrétaire et, à temps partiel, une adjointe au chef de service (coordinatrice pour les questions d'asile et de réfugiés), un collaborateur scientifique (coordinateur pour les mesures d'insertion sociale), un juriste (coordinateur pour l'aide aux victimes d'infractions), une collaboratrice administrative, deux secrétaires comptables et une secrétaire. Relevons encore la présence d'un apprenti de commerce.

2. Aide aux personnes relevant de la loi sur l'aide sociale (LASoc)

Le rôle du Service de l'action sociale est de proposer des mesures de politique sociale, d'évaluer et d'améliorer le dispositif cantonal d'aide sociale, de veiller à son bon fonctionnement et de susciter une harmonisation des pratiques en vue de garantir une égalité de traitement des bénéficiaires. En outre, le Service veille à favoriser le dialogue et la collaboration entre les acteurs publics, privés, bénévoles et les Eglises.

Les dispositions légales régissant l'application de la Loi sur l'aide sociale (LASoc) ont subi des modifications suite aux recommandations de la Conférence suisse des institu-

tions d'action sociale (CSIAS). Le Service a ainsi préparé la révision et organisé la mise en consultation de l'Ordonnance fixant les normes de calcul de l'aide matérielle prévues par la LASoc (entrée en vigueur: 1^{er} janvier 2004). Il a aussi adapté en conséquence les directives réglant l'application de ces normes (Informations n° 3 sur l'application des normes LASoc).

Parmi les autres tâches accomplies par le Service, celles d'information et de coordination prescrites par la LASoc (art. 21) ont constitué une part importante de ses activités au cours de l'année 2003. Le Service a veillé à ce que les services sociaux LASoc (SSR) et les commissions sociales assument leurs tâches en matière d'aide sociale. Dans ce sens, il a pu terminer en 2003 ce qu'il avait entrepris en 2002 à savoir la visite des vingt-cinq commissions sociales en activités dans le canton. Le Service a ainsi pu vérifier leur mode de fonctionnement, leur faire des propositions d'amélioration, leur donner des avis ou des recommandations concernant l'application des normes d'aide sociale en vigueur dans le canton. Le Service a par ailleurs procédé à une révision comptable dans un SSR du canton et rendu un rapport détaillé. Il a aussi veillé à l'application de la disposition légale obligeant un service social LASoc à englober au moins trois mille habitants et à avoir du personnel qualifié avec un taux d'activité d'au moins 50 %.

Sur le plan de l'information, le Service a facilité et rendu encore plus efficace la communication avec les SSR et les commissions sociales. Pour ce faire, il a créé un site Internet (www.fr.ch/sasoc) offrant à tous les interlocuteurs du Service ainsi qu'à l'ensemble du public une riche documentation dans tous ses domaines d'activité (aide sociale, asile, aide aux victimes, Assises du social, promotion de l'action sociale). Ce site fréquemment et régulièrement mis à jour bénéficie de plus de 7000 visites mensuelles en moyenne. Le Service a maintenu des liens étroits avec les SSR en participant aux séances des groupements francophone et germanophone des SSR du canton. Il a transmis régulièrement aux commissions sociales et aux SSR des avis de droit, des informations sur la jurisprudence ad hoc ainsi que les synthèses des réponses aux questions posées par les SSR sur l'application des normes d'aide sociale. Il a présenté plus d'une vingtaine d'exposés sur les thèmes de l'aide sociale, de l'insertion, de la collaboration interinstitutionnelle, de la prévention de la violence dans les services sociaux, en réponse à des invitations d'organismes fribourgeois, cantonaux et fédéraux. Enfin, il a organisé le 13 novembre 2003 à Grangeneuve la traditionnelle journée thématique LASoc qui a réuni plus de 150 personnes et qui avait pour thèmes: le rôle des SSR dans la mission de l'aide sociale et la situation des jeunes entre 18 et 25 ans dans l'aide sociale.

Sur le plan de la coordination, tâche essentielle à la bonne marche d'un dispositif d'aide sociale, le Service a favorisé la mise en œuvre de synergies entre les différents acteurs dudit dispositif et les partenaires publics ou privés. Ses efforts se sont concentrés en particulier sur les travaux menés au sein de la Commission de coordination de la collaboration interinstitutionnelle (CCII) instituée par le Conseil d'Etat conformément aux recommandations de la Conférence des Chefs des départements cantonaux de

l'économie publique (CDEP) et de la Conférence des Directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). Le Service a notamment contribué, dans ce contexte, à mettre sur pied et réaliser deux projets pilotes visant à renforcer la collaboration interinstitutionnelle. Il a aussi activement participé à l'élaboration du rapport rédigé à l'attention du Conseil d'Etat. Il a dispensé un jour de formation aux offices régionaux de placement sur le thème de l'aide sociale à la demande du Service public de l'emploi. Le Service a par ailleurs réuni le Service de l'enfance et de la jeunesse et le Service du patronage avec des représentants des SSR afin d'évaluer leurs processus d'échanges d'information et d'adopter des dispositions permettant d'améliorer l'efficacité de leur collaboration. Le Service a aussi contacté l'Office des poursuites de la Sarine pour trouver une solution concertée en matière de confidentialité lors de demandes d'information auprès des SSR. Il a poursuivi avec l'Office fédéral de la statistique le processus d'intégration des données fribourgeoises dans la statistique suisse de l'aide sociale (SOSTAT). Sur le plan de la collaboration avec les services sociaux spécialisés, le Service a entretenu des liens étroits avec Le Tremplin, chargé de l'aide aux personnes toxicodépendantes, La Tuile, assurant l'aide aux personnes sans abris et/ou en situation de détresse, et Pro Infirmis, veillant à l'aide aux personnes handicapées mentales et/ou physiques. Par ailleurs, le Service a été la cheville ouvrière de deux conventions signées par la Direction, l'une avec l'Association ASADE (Adultes Sexuellement Abusé-e-s Durant l'Enfance) et l'autre avec Caritas canton de Fribourg pour un service social spécialisé en gestion de dettes et de désendettement. Relevons encore, la participation du Service à la table ronde réunissant des représentants de l'Etat et de la ville en vue de régler l'hébergement des musiciens de rue durant la période hivernale, en ville de Fribourg.

En outre, le Service a poursuivi ses efforts de coordination dans le champ de l'insertion en tenant à jour et en élargissant régulièrement le catalogue des mesures d'insertion sociale désormais accessible sur son site Internet. Ce catalogue comprend au terme de l'année 2003 près d'une centaine d'activités réparties dans six différentes catégories (formation, développement personnel, développement du bien-être personnel, activités communautaires, de participation sociale et d'utilité sociale). Le Service a veillé à ce que ces activités soient immédiatement disponibles pour la réalisation des contrats d'insertion sociale. La variété de ces mesures, organisées en français et en allemand avec l'appui de près d'une cinquantaine d'organismes, permet d'apporter des réponses personnalisées à la diversité des besoins d'insertion.

Le Service s'est également investi dans le domaine de la prévention afin de repérer l'émergence de phénomènes sociaux et d'en anticiper leurs effets. Il a présidé ainsi le groupe de travail formé des SSR et d'autres services sociaux du canton qui assure le suivi des recommandations pour la prévention et la protection en matière de violence dans les services sociaux. Fort de cette expérience, il a été appelé à participer au groupe de travail «Sécurité des autorités et du personnel de l'Etat» institué par le Conseil d'Etat. Il a contribué à l'élaboration du rapport à l'attention

du Conseil d'Etat en fournissant le concept de prévention et de protection en matière de violence et en élaborant un programme de formation pour les agents de l'Etat. Dans ce domaine, le Service a aussi rédigé le cahier des charges de la formation destinée au personnel des services sociaux LASoc ainsi que d'autres services sociaux du canton. Il a mis sur pied en partenariat avec la Haute école fribourgeoise de travail social (HEF-TS) cette formation à laquelle ont pris part 157 professionnels de trente services sociaux. Dans le domaine de la politique familiale, le Service a participé aussi aux travaux de la Commission cantonale instituée par le Conseil d'Etat. Il a contribué à l'élaboration du rapport rédigé à ce sujet à l'attention du Conseil d'Etat en fournissant notamment le concept en matière de politique familiale ainsi que des propositions innovatrices et en participant à l'inventaire des mesures cantonales de sécurité sociale disponibles dans ce domaine. Afin de s'informer et de suivre l'évolution des phénomènes sociaux, il a participé à des séminaires consacrés aux thèmes des Working Poor, des jeunes adultes en difficultés, de la famille, de la pauvreté, du chômage et de l'insertion, de la collaboration interinstitutionnelle. Enfin, le Service a élaboré la réponse à la consultation de la Conférence des Directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) relative aux questions touchant la politique familiale.

Par ailleurs, le Service a participé sur demande de l'Autorité cantonale de surveillance en matière de protection des données à un test pilote visant à effectuer un contrôle sur le fonctionnement concret en relation avec la protection des données.

En vertu des tâches qui lui sont confiées par la LASoc, le Service était en outre représenté dans la commission cantonale de l'emploi, dans la commission de l'égalité hommes-femmes et de la famille, dans la commission des accords bilatéraux, dans la commission sur l'intégration des personnes migrantes et contre le racisme, dans la plate-forme «Exploitations agricoles en difficultés». Au niveau intercantonal, le Service a contribué au développement du «Guide social romand» (www.guidesocial.ch) en collaboration avec le Groupement fribourgeois des institutions sociales (GFIS) et l'Association romande et tessinoise des institutions sociales (ARTIAS). Il était enfin représenté au comité directeur de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) et du Groupement romand des chefs de services des affaires sociales (GRAS).

Dans le domaine de la recherche, le Service a participé à l'Etude sur les mouvements migratoires en matière d'aide sociale réalisée par l'Ecole d'étude sociales et pédagogiques de Lausanne. Il a mandaté la Chaire de travail social francophone de l'Université de Fribourg de mener une étude sur les trajectoires de sorties de l'aide sociale par les mesures d'insertion sociale. Enfin, le Service s'est engagé, en collaboration avec la Chaire de travail social francophone de l'Université de Fribourg, dans la réalisation des troisièmes Assises du social qui auront lieu le 2 avril 2004 à Grangeneuve sur le thème: «Quelle qualité de vie pour demain?».

De plus, le Service a élaboré comme chaque année le recueil des statistiques de l'aide matérielle. Ce recueil

comporte un état de la prise en charge des frais d'aide matérielle, un bilan de l'application des mesures d'insertion sociale, la charge financière des communes compte tenu de la répartition par district, le tableau des subventions versées aux services sociaux spécialisés du canton ainsi que les chiffres relevant des rapports d'activités émis par les services sociaux LASoc. Le Service a rendu disponible l'intégralité de ces données sur son site Internet après les avoir présentées en conférence de presse le 11 juillet 2003.

Les dépenses d'aide matérielle accordée en 2003 aux personnes dans le besoin, domiciliées ou en séjour dans le canton se sont élevées (avant la répartition Etat/communes et en tenant compte des remboursements personnels) à 15 994 060 francs (en augmentation de 0,9 % par rapport à 2002) pour 4281 dossiers (+ 17,2 %) représentant 8737 personnes (+ 16,7 %). Le canton a en outre assumé les aides matérielles des Fribourgeois domiciliés dans d'autres cantons pour un montant de 2 094 502 francs et pour les Fribourgeois domiciliés à l'étranger pour un montant de 234 524 francs.

3. Aide aux personnes relevant de la loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI)

La loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions du 4 octobre 1991 (LAVI) et sa loi d'application du 8 octobre 1992 visent à mettre en place les procédures nécessaires pour garantir aux victimes d'infractions une aide efficace et renforcer leurs droits.

La procédure de révision totale de la LAVI a évolué, en ce sens que la consultation effectuée principalement auprès des cantons est aujourd'hui terminée et les résultats connus. Dans le cadre de cette consultation, le Service a été chargé de préparer un rapport. Selon le communiqué de presse de l'Office fédéral de la justice du 26 septembre 2003, les cantons ont notamment opté à une large majorité pour le maintien de la réparation morale en faveur des victimes, avec toutefois une limite maximale à déterminer. En revanche, la Confédération a décidé de ne pas participer aux frais des cantons pour l'aide fournie aux victimes par les centres de consultation, le Conseil fédéral ayant chargé le département compétent «de trouver de nouvelles solutions pour la collaboration ou la péréquation entre les cantons». Les cantons ont été invités, dès le printemps 2003, à communiquer à la Confédération leurs dépenses en matière d'aide immédiate et à plus long terme en faveur des victimes durant les années 1999 à 2002. Par courrier du 26 novembre 2003, l'Office fédéral de la justice a transmis aux cantons l'ensemble des chiffres donnés par ces derniers. Ces informations seront utilisées pour l'élaboration du projet de message et le débat parlementaire dans le cadre de la révision totale de la LAVI. En l'état, il semble toutefois difficile d'établir des comparaisons entre les cantons, compte tenu des différences qui existent entre les dispositifs cantonaux LAVI et leur mode de financement. A noter encore que le Service a participé activement aux journées nationales LAVI, qui se sont déroulées à Berne les 13 et 14 mars 2003 à l'occasion du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la LAVI.

En application de la loi du 17 novembre 1999 sur les subventions, le Service a également été chargé d'analyser toutes les conditions d'octroi des subventions cantonales allouées en matière d'aide aux victimes, à l'exclusion des questions d'indemnisation et de réparation morale. Un rapport final a été établi avec des propositions concrètes destinées à parfaire le dispositif cantonal LAVI.

Le Service a également procédé à la mise à jour de certaines procédures d'octroi des prestations d'aide aux victimes, en collaboration avec les centres de consultation et les tiers intervenants, notamment ASADE, HORIZONT et AGAPA. Le coordinateur a organisé deux séances de formation continue pour le personnel des centres de consultation. Il a lui-même suivi un séminaire à l'Université de Fribourg ayant pour objet la fixation de l'indemnité en faveur du lésé. Le coordinateur a aussi donné un cours à l'école HES à Givisiez sur les aspects juridiques la prévention contre la violence dans les services sociaux. Trois autres cours similaires seront encore donnés en 2004. En outre, le Service a participé à un colloque sur le thème de la violence domestique, qui engendre encore un grand nombre de situations LAVI.

Dans le cadre de la coordination cantonale, qui compte dix-huit participants issus de la police, de la justice, du domaine médical, social et scolaire, le Service a organisé deux séances dont l'une a eu lieu dans les locaux de la police ainsi qu'à l'Office des juges d'instruction, afin notamment de découvrir l'infrastructure cantonale relative à l'audition enregistrée des victimes mineures. Dans le cadre de la conférence régionale LAVI regroupant les cantons romands ainsi que les cantons de Berne et du Tessin, le Service a participé à trois séances de travail et d'échanges. Relevons encore que le Service a contribué à l'élaboration du rapport du groupe de travail interdisciplinaire sur la violence conjugale dans le canton de Fribourg.

Par ailleurs, le Service continue de participer au recensement fédéral des données statistiques concernant les différentes prestations LAVI accordées aux victimes. La dernière publication y relative de l'Office fédéral de la statistique remonte à juin 2003 et porte sur l'année 2002. Il s'agit en fait d'une banque de données électronique dont l'adresse est: www.statistik.admin.ch/stat_ch/ber19/ohs/ftfr19_ohs.

L'analyse des demandes de prestations par le Service a à nouveau démontré toute la complexité de certaines situations LAVI et la nécessité de mener une instruction assez large dans la plupart des cas, allant jusqu'à la consultation du dossier pénal ou de celui des assurances impliquées. De plus, au vu des décisions rendues par le Service, il faut constater une nouvelle fois une différence non négligeable entre les prestations demandées par les victimes et leurs avocats et les prestations finalement accordées par l'Etat.

Au cours de l'année 2003, le Service a traité 256 dossiers, toutes prestations confondues, contre 225 en 2002, 200 en 2001, 142 en 2000, 121 en 1999 et 105 en 1998. La grande majorité des prestations accordées aux victimes relève de l'aide immédiate et à plus long terme. Le Service a rendu 47 décisions formelles: 24 en matière de frais d'avocat, dont 1 décision négative, 2 en matière d'aide immédiate et à plus long terme (aide psychologique), et 21 décisions en

matière d'indemnisation et/ou de réparation morale, dont 3 décisions négatives sur le fond, deux décisions négatives en matière de provision et une transaction. Il convient de préciser que cette transaction a été conclue à la suite du meurtre d'un jeune père de famille étranger, ce qui a occasionné une dépense inhabituelle en faveur de la veuve et des enfants dans la mesure où le défunt n'était pas couvert par des assurances. Comme auparavant, la grande majorité des décisions rendues n'a pas fait l'objet de recours. Actuellement, seules cinq procédures de recours sont pendantes auprès de la Direction de la santé et des affaires sociales en matière d'aide immédiate et à plus long terme (frais d'avocat). En matière de provision sur indemnisation, une procédure est pendante devant le Tribunal administratif. Les dépenses LAVI, toutes prestations confondues, se sont élevées à 1 271 665 fr. 60 en 2003, contre 1 066 317 fr. 05 en 2002, contre 927 186 fr. 65 en 2001, 998 755 fr. 85 en 2000, 1 160 400 fr. 05 en 1999 et 960 533 fr. en 1998. En matière d'indemnisation et de réparation morale, le Service applique non seulement le principe de la subsidiarité, selon lequel l'auteur de l'infraction et notamment les assurances doivent être recherchés en premier lieu pour obtenir la réparation du dommage, mais encore se retourne, lorsque cela est possible, contre le responsable ou les assurances pour récupérer tout ou partie des montants alloués aux victimes.

4. Aide aux personnes relevant de la loi sur l'asile (LAsi)

Le Service a, tout au long de l'année, collaboré étroitement avec la Croix-Rouge fribourgeoise (CRF) à qui l'Etat a confié par convention l'accueil, l'hébergement et l'encadrement des requérants d'asile attribués au canton par l'Office fédéral des réfugiés (ODR).

Le nombre de demandes d'asile enregistrées en Suisse en 2003 a fortement baissé par rapport à 2002 et s'est élevé à 20 806 (contre 26 125). L'effectif des requérants d'asile domiciliés dans le canton a également baissé et s'est élevé au 31 décembre 2003 à 1990 (contre 2058). Les problèmes d'hébergement n'ont cependant pas pour autant disparu. Le taux d'occupation des centres d'accueil est resté très élevé. Cela s'explique par le fait que la composition de la population des requérants d'asile a changé. En 2003, le nombre de familles et d'enfants a nettement diminué au profit des jeunes hommes célibataires qui sont restés plus longtemps dans les centres d'accueil en raison de la difficulté à les loger ensemble dans des appartements. Par ailleurs, un grand nombre de requérants d'asile était au moment de leur attribution au canton déjà sous le coup d'une décision de non-entrée en matière et de renvoi de Suisse avec une date de départ déjà fixée. Ces personnes sont dès lors restées dans les centres d'accueil à disposition du Service de la population et des migrants (SPoMi) pour l'exécution du départ. Enfin, en raison de la situation très tendue du marché du logement, la CRF a eu beaucoup de difficulté à trouver de nouveaux appartements. Comme l'exige l'ordonnance du 23 avril 2002 sur la répartition dans le canton des requérants d'asile, le Service et la CRF ont continué dans leur effort de mieux répartir ces personnes dans les districts et ont recherché un objet immobili-

lier susceptible de convenir à un centre de premier accueil pour les districts germanophones du Lac et de la Singine, sans toutefois pouvoir concrétiser au cours de l'année.

Le Service a élaboré l'ordonnance du 11 novembre 2003 sur la désignation de l'organe chargé de représenter les requérants d'asile mineurs non accompagnés (MNA). En vertu de la loi fédérale sur l'asile (LAsi), entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1999, il appartient en effet au canton de nommer immédiatement une personne de confiance chargée de représenter les intérêts pendant la procédure du requérant d'asile mineur qui n'est pas accompagné par son représentant légal et dont le représentant légal ne se trouve pas en Suisse, lorsque le tuteur ou le curateur n'a pas encore été désigné. Le rôle de la personne de confiance n'est donc prévu que pour la procédure administrative concernant l'octroi de l'asile et il s'éteint dès la nomination du tuteur ou du curateur ou lorsque l'intéressé atteint la majorité. Cette mesure permet de préserver au mieux l'intérêt de l'enfant, mais également pour l'autorité administrative de procéder rapidement à l'audition en matière d'asile sans devoir attendre la désignation du tuteur et du curateur et, de ce fait, bloquer la procédure.

Dans ce contexte, le Service a également analysé la procédure de nomination du tuteur ou du curateur pour les MNA, procédure qui n'était pas satisfaisante pour cette catégorie de personne particulièrement vulnérable. Après consultation des Justices de paix, de la Chambre des tutelles du Tribunal cantonal, du SPoMi, du Service de l'enfance et de la jeunesse, de Caritas Suisse à Fribourg et de la CRF, il a été décidé que tous les dossiers de MNA attribués au canton seront traités, à partir du 1^{er} janvier 2004, par la Justice de paix du 4^e cercle de la Sarine à Fribourg, quel que soit le domicile du MNA. Tous les MNA seront ainsi domiciliés à l'adresse de la CRF, à charge pour cette dernière de communiquer au SPoMi l'adresse réelle du MNA. Afin de compléter ce dispositif, la Direction, avec l'accord de tous les acteurs concernés, a décidé de confier le mandat des tutelles et curatelles des MNA à un seul tuteur et curateur, assistant social au Service de l'enfance et de la jeunesse. Cette personne sera donc chargée, à partir du 1^{er} janvier 2004, de toutes les tutelles et curatelles des MNA attribués au canton. En 2003, 49 MNA ont été attribués au canton. Au 31 décembre 2003, 74 MNA y sont domiciliés.

Au cours de l'année, le phénomène de la violence, généré dans les centres d'accueil par une petite minorité de requérants d'asile, s'est amplifié par rapport aux années précédentes, notamment en raison de l'impossibilité, en l'état, d'assurer l'exécution du renvoi de la plupart des requérants d'asile concernés, en particulier ceux provenant d'Afrique. Afin de présenter un front uni contre cette augmentation de la violence et de la délinquance, le groupe de travail inter-institutionnel «Violence dans les foyers pour requérants d'asile», réunissant des représentants de la Police cantonale, de l'Office des juges d'instruction, du Service de la population et des migrants, du Service de l'enfance et de la jeunesse, de la Croix-Rouge fribourgeoise, et du Service s'est réuni à plusieurs reprises à la demande de ce dernier. Les ressources de chacun ont ainsi pu être rassemblées et coordonnées. Différentes mesures concrètes ont été prises à

tous les niveaux. La Direction, avec le soutien du Conseil d'Etat, a ainsi donné son aval à la CRF pour renforcer l'encadrement de nuit de certains centres d'accueil. Par ailleurs, des contrats ont été signés avec l'agence Securitas qui intervient désormais dans plusieurs centres d'accueil du canton. Enfin des opérations de police ont été menées dans les centres d'accueil en collaboration avec la CRF.

En novembre, le Service a déposé auprès de l'Office fédéral des réfugiés (ODR), pour approbation, le plan d'action du canton pour les programmes d'occupation qui seront réalisés en 2004 par la CRF. Le nombre de places mis à disposition augmente de manière significative à 162 (contre 90 en 2003). De plus, quatre nouveaux programmes s'ajouteront aux programmes déjà organisés jusqu'à ce jour. La CRF organisera ainsi les programmes suivants: connaissances générales de base, informatique de base, couture, cuisine, jardinier, atelier de vélo (nouveau en ville de Fribourg), peinture en bâtiment (nouveau), pressing-laverie (nouveau), poterie-céramique (nouveau) et utilité publique. Il sied de relever que de nouveaux locaux ont été loués pour regrouper sous un même toit l'ensemble de ces activités, auxquelles s'ajoute le programme d'aide au retour (RüPS) de menuiserie, cela dans un objectif d'émulation, de rationalisation et d'économies de transports.

Le Service s'est exprimé sur de nombreuses consultations au niveau fédéral, notamment sur les sujets suivants: les mesures d'économie dans le domaine de l'asile prévues dans le cadre des mesures d'allègement 2003 du budget de la Confédération avec notamment l'introduction des mesures prises à l'encontre des personnes sous le coup d'une décision de non entrée en matière (NEM), ainsi que l'introduction d'un monitoring permettant d'évaluer les incidences de l'introduction des NEM sur les cantons et les communes; la statistique suisse de l'aide sociale dans les domaines des réfugiés et de l'asile. Il s'est aussi déterminé sur les nouveaux modèles de financement prévus dans le projet de révision de la LAsi et a représenté les coordinateurs latins au cours d'une séance de la commission des institutions politiques du Conseil national consacrée à ce sujet. Il a répondu à plusieurs enquêtes de l'ODR dans différents domaines tels la santé et l'hébergement spécialisé. Il a participé avec le SPoMi à la réflexion sur la désignation de l'organe cantonal chargé des relations avec l'ODR pour l'application de l'Accord relatif au remplacement des témoins passé entre la Suisse et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie à la Haye (TPIY).

Dans le cadre des activités en lien avec la LAsi, le Service a participé au groupe d'accompagnement mis sur pied par l'ODR pour l'évaluation par des évaluateurs externes des programmes d'occupation financés par la Confédération. Les évaluateurs externes ont déposé leur rapport final en octobre 2003. Le Service a été actif dans la commission paritaire de gestion asile, la commission cantonale pour la scolarisation et l'intégration des enfants de migrants et le groupe de travail «Violence dans les foyers pour requérants d'asile». Il a participé aux séances des coordinateurs romands et, à l'échelle nationale, a pris part aux séminaires des coordinateurs suisses mis sur pied par l'ODR. Parmi les nombreux thèmes d'actualité qui y ont été débattus figurent notamment: le projet de révision de la LAsi et l'introduc-

tion d'un forfait global et son mode de calcul, ainsi que l'introduction d'un forfait global pour les prestations sociopolitiques; les nouvelles exigences en matière de programmes d'occupation; l'introduction des mesures prises à l'encontre des personnes sous le coup d'une décision de non entrée en matière (NEM), l'étude d'un minimum existentiel pour les requérants d'asile ou d'une aide d'urgence et l'introduction d'un monitoring; l'étude de solutions pour les hébergements spécialisés pour les requérants d'asile, les questions de santé et de caisse maladie, et enfin la reconnaissance d'une formation pour les professionnels du domaine de l'asile. Le Service a également été représenté à la commission fédérale des réfugiés et au sein de son comité exécutif. Il a participé à plusieurs séances d'information auprès des autorités communales, notamment à Progens, Romont, Barberêche, Planfayon, Givisiez et Granges-Paccot. Enfin le Service a participé à une visite guidée du Centre d'enregistrement des requérants d'asile (CERA) à Vallorbe.

Enfin, dans la perspective de l'entrée en vigueur au 1^{er} avril 2004 des mesures prises à l'encontre des personnes sous le coup d'une décision de non entrée en matière (NEM), le Service a été équipé du système informatique de gestion des dossiers «AUPER» de la Confédération.

L'aide matérielle accordée aux demandeurs d'asile et aux personnes admises à titre provisoire, les frais du personnel

d'encadrement et d'administration ainsi que les frais de fonctionnement des centres d'hébergement se sont élevés en 2003 à 22 100 000 francs. Ces dépenses ont été entièrement remboursées par la Confédération.

Concernant l'aide sociale accordée aux réfugiés statutaires et aux personnes à protéger au bénéfice d'une autorisation de séjour, le Service a rencontré à plusieurs reprises Caritas Suisse à Fribourg à qui le Conseil d'Etat a confié par convention ce mandat, pour régler des questions relatives à la mise en application des procédures de suivi social, à la présentation des décomptes trimestriels, à la facturation à l'Office fédéral de réfugiés et enfin au contrôle de l'application des normes d'aide sociale pour lesdits réfugiés. Il a également pris part aux plates-formes organisées par l'ODR sur le controlling des résultats dans l'aide sociale aux réfugiés et a accepté de fonctionner comme canton-pilote dans le cadre de l'introduction de ces nouvelles mesures. En mars 2003, l'ODR a procédé à un contrôle-système orienté sur les procédures et résultats auprès du Service et de Caritas, ainsi qu'à la révision des dossiers gérés par Caritas.

Les dépenses pour l'aide matérielle et les frais d'encadrement se sont élevés en 2003 à 1 170 000 francs. Elles ont été entièrement remboursées par la Confédération.

5. Données statistiques

*Aide matérielle nette 2003 (période du 1.10.2002 – 30.09.2003)
Les remboursements personnels sont pris en compte
Art. 7 et 8 LaSoc: personnes domiciliées, en séjour ou de passage dans le canton*

Répartition commune/Etat art. 32/33 LaSoc							
Catégorie de personnes	A charge de l'Etat en Fr.	% Total	A charge des autres cantons en Fr.	% Total	A charge des communes en Fr.	% Total	Total en Fr.
Suisses	4 125 239.20	54,23	1 100 761.30	85,96	3 836 844.60	53,99	9 062 844.56
Etrangers	3 481 186.30	45,77	179 795.05	14,04	3 270 234.90	46,01	6 931 216.25
Total	7 606 425.50	100	1 280 556.35	100	7 107 078.96	100	15 216 060.81

Aide matérielle nette 2003 (période du 1.10.2002 – 30.09.2003)

Les remboursements personnels sont pris en compte / avant la répartition Etat/communes/autres cantons

Art. 7 et 8 LASoc: personnes domiciliées, en séjour ou de passage dans le canton

Répartition par service social régional et par catégorie							
Services sociaux régionaux	Fribourgeois		Confédérés		Etrangers		Total
	Montant de l'aide en Fr.	Nombre de dossiers	Montant de l'aide en Fr.	Nombre de dossiers	Montant de l'aide en Fr.	Nombre de dossiers	
Fribourg-Ville	1 657 767.15	542	954 696.10	288	3 470 620.90	815	6 083 084.15
Villars-sur-Glâne	339 372.80	78	90 051.80	42	401 473.95	168	830 898.55
Sonnaz	50 387.20	52	235 083.85	34	305 763.30	48	591 234.35
Marly	203 131.90	52	62 412.15	19	462 923.90	89	728 467.95
Haute-Sarine	67 100.25	37	100 798.95	26	46 601.00	22	214 500.20
Gibloux	237 123.35	62	315 168.00	32	68 812.25	13	621 103.60
Cottens	200 346.65	53	67 095.05	15	116 328.95	20	383 770.65
Sense-Mittelland	182 574.65	31	74 619.25	25	64 372.40	14	321 566.30
Schmiten	96 368.90	18	99 812.30	14	- 2 724.10	16	193 457.10
Bösingen	25 703.75	5	29 367.65	7	58 253.15	14	113 324.55
Ueberstorf	7 145.00	1	8 942.20	2	17 117.85	1	33 205.05
Düdingen	257 601.60	35	160 695.55	24	132 988.40	16	551 285.55
Sense-Oberland	174 996.80	58	208 493.00	32	26 844.30	15	410 334.10
Wünnewil-Flamatt	110 957.05	20	194 342.40	32	226 591.00	33	531 890.45
Gruyère	386 330.16	242	331 976.35	95	292 798.60	183	1 011 105.11
Jogne	7 586.85	8	1 420.00	1	35 642.30	2	44 649.15
Morat	138 019.00	22	275 964.70	38	128 077.05	37	542 060.75
Lac	78 068.25	33	191 990.85	64	196 039.75	43	466 098.85
Kerzers	3 875.20	5	142 623.40	33	67 484.95	23	213 983.55
Glâne-Sud	- 49 327.30	14	21 386.10	16	3 409.90	6	- 24 531.30
Romont	74 550.10	23	111 053.05	27	249 415.85	45	435 019.00
Glâne	72 906.50	32	4 827.65	22	45 400.20	19	123 134.35
Broye	185 615.25	76	292 503.15	90	317 024.50	79	795 142.90
Basse-Veveyse	73 206.90	24	152 978.20	36	84 805.55	17	310 990.65
Haute-Veveyse	7 431.20	19	31 888.85	6	- 2 180.60	5	37 139.45
Châtel-St-Denis	117 761.30	26	189 112.80	29	46 210.05	24	353 084.15
Serv. de l'action soc.	1 733.05	7	5 207.70	6	71 120.90	64	78 061.65
Total	4 708 333.51	1 575	4 354 511.05	1 055	6 931 216.25	1 831	15 994 060.81

Aide matérielle 2002

personnes domiciliées, en séjour ou de passage

Répartition des dossiers par cause d'aide sociale		
Causes d'aide sociale	Nombre de dossiers	% Total
Chômage/avances s/chômage	763	15,98
Famille monopar./couple divisé	488	10,21
Maladie/accident/hospitalisation	290	6,07
Aide à l'enfance	64	1,33
Patronage	56	1,17
AVS/AI/PC: avances/insuf.	796	16,66
Revenus insuffisants	1 530	32,01
Placement HM/Home pr pers. âgées	32	0,67
Drogue/alcool	229	4,79
Hospit./accident/maladie/: de passage	30	0,63
Rapatriement: de passage	15	0,31
Cotisation assurance-maladie	77	1,61
Chômage: fins de droit	409	8,56
Total dossiers	4 779	100

LAVI	
Activités et dépenses de l'exercice 2003	
Subventions de l'Etat aux centres de consultation	Fr. 611 935.00
Frais d'aide immédiate	¹ Fr. 196 015.00
Frais d'aide à long terme	¹ Fr. 117 627.40
Frais d'avocat	¹ Fr. 16 881.15
¹ Total à répartir entre l'Etat et les communes (50 %/50 %): Fr. 330 523.55	
Indemnisation (dommage matériel)	² Fr. 213 137.70
Réparation morale	² Fr. 116 069.35
Divers	² Fr. 0.00
² Dépenses entièrement à charge de l'Etat:	
Total	Fr. 1 271 665.60

III. Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)

1. Mandats, organisation et personnel

Le Service de l'enfance et de la jeunesse assume les mandats suivants:

- protection de l'enfance par l'exécution de mandats ordonnés par la Justice de paix ou le Tribunal civil ou la Chambre pénale des mineurs et protection de l'enfance sans mandat officiel, à la demande des enfants ou de leurs parents (Secteur de l'action sociale directe);
- consultations pour enfants et adolescents victimes d'infractions contre leur intégrité physique, psychologique ou sexuelle (Centre LAVI pour enfants et adolescents);
- évaluation, autorisation et surveillance des milieux d'accueil extrafamiliaux (Secteur des milieux d'accueil).

Pour assumer ces tâches, le service emploie 43 personnes (32,1 postes) qui se répartissent de la manière suivante:

• Direction	2,0 postes	2 personnes
• Secteur administratif (+ 1 appr. employée de commerce)	5,0 postes	8 personnes
• Secteur de l'action sociale directe:		
• Responsables d'équipe	2,8 postes	3 personnes
• Assistantes et assistants sociaux	16,5 postes	21 personnes
• Centre de consultation LAVI pour enfants et adolescents	1,3 poste	2 personnes
• Secteur des milieux d'accueil:		
• Responsable d'équipe	0,9 poste	1 personne
• Assistant-e-s sociaux	3,6 postes	6 personnes

Un poste de responsable d'équipe pour le secteur de l'action sociale directe a été accepté au budget 2003 et dans le courant de l'année, le Conseil d'Etat a octroyé un poste d'assistant social supplémentaire, issu du pool des places vacantes, afin d'assumer particulièrement la tâche de personne de confiance et de représentant légal des mineurs requérants d'asile non accompagnés.

Quatre personnes ont effectué un stage dans le cadre de leur formation auprès des écoles supérieures de travail social. Une personne, juriste de formation, a effectué un stage dans le service.

L'ouverture de trois programmes d'emploi temporaire a permis à une juriste, d'une part, de se familiariser avec les cadres légaux dans lesquels se développent les activités du SEJ et, d'autre part, à deux secrétaires de trouver une opportunité d'acquérir une expérience supplémentaire. Ces deux personnes ont pu faire l'objet d'un engagement à temps partiel en 2003.

2. Activités générales

Alors qu'une certaine stabilisation du nombre des enfants suivis et des dossiers ouverts au SEJ ont prévalu entre les années 2000 et 2002, on constate en 2003 à nouveau une augmentation du nombre d'enfants et des situations suivies. Ces changements sont analysés plus en détail secteur par secteur.

Depuis juin 2003, le SEJ développe ses activités sur deux sites puisqu'il a pu reprendre les locaux laissés vacants par la Chambre pénale des mineurs. Ainsi, le secteur des milieux d'accueil du SEJ et le Centre de consultation LAVI pour enfants et adolescents sont installés à la rue Hans-Fries 1.

Le service a participé très activement aux travaux de commissions chargées de se pencher sur certaines problématiques présentes chez les enfants et les jeunes:

- Commission relative à la lutte contre la délinquance juvénile;
- Commission chargée de proposer des mesures en faveur d'enfants et de jeunes présentant de graves difficultés comportementales dans le domaine scolaire.

Le service a également participé aux travaux de la commission chargée d'élaborer un avant-projet de loi sur la jeunesse.

Le service a collaboré à plusieurs projets soutenus par l'Etat:

- l'association pour la prévention du suicide dans le canton de Fribourg;
- le service d'action éducative en milieu ouvert de la Fondation Transit;
- l'association pour l'éducation familiale;
- le programme CHOICE;
- la «Plateforme Jeunes».

Dans les districts, les assistantes et assistants sociaux ont participé aux groupes de travail et aux manifestations mises sur pied par les préfets dans le cadre de la lutte contre la violence des jeunes.

3. Activités des secteurs

a) Le secteur de l'action sociale directe

En mars 2003, le SEJ a pu mettre en place la nouvelle organisation du secteur de l'action sociale directe décidée à la suite d'une étude débutée en février 2002. Cette nouvelle organisation répartit des assistantes et assistants sociaux du secteur sur trois régions:

- sud (districts de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse),
- ouest (région Sarine-Campagne et district de la Broye),
- centre-nord (Fribourg-Ville et districts de la Singine et du Lac).

Les assistantes et assistants sociaux composant ces équipes exécutent les mandats d'enquêtes institués par les autorités de protection de l'enfance et assument les mandats ordonnés par ces mêmes autorités. Ils assument également les suivis sans mandat officiel qui se développent sur plus de trois mois. Une équipe INTAKE assume, quant à elle, les permanences et les situations de crise ainsi que les suivis sans mandat officiel sur une période ne dépassant pas trois mois et ceci sur tout le territoire cantonal.

Après quelques mois de fonctionnement, il apparaît que le secteur est mieux à même de répondre aux mandats des autorités et aux sollicitations de la population en apportant des réponses dans un délai très court.

De manière plus générale, le secteur, placé sous la responsabilité du chef de service adjoint, constate un emploi de plus en plus important des voies juridiques par les parents qui, pour certains d'entre eux, n'acceptent pas les décisions judiciaires prises dans le cadre de la protection de l'enfant.

En quelques chiffres, l'activité du secteur peut être illustrée de la manière suivante:

Généralités	2002	2003
Nombre d'enfants pris en charge durant l'année	2 336	2 581
Nombre d'interventions prises en charge durant l'année	1 997	2 253
Nombre de familles concernées par les interventions en cours	1 604	1 796
Types d'interventions	2002	2003
CPM – Chambre pénale des mineurs	107	84
JDP – Justices de paix	1 244	1 371
OFJ – Office des juges d'instruction	2	1
Par défaut	18	40
SMO – Situations sans mandat officiel	512	662
TC/D – Tribunal civil de district	98	78

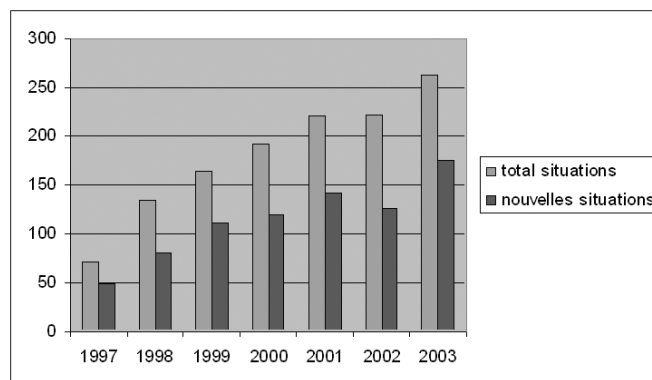
Il est important de considérer le nombre très important de mandats décernés par les justices de paix qui représentent le 60 % des interventions du secteur.

b) *Le Centre de consultation LAVI pour enfants et adolescents*

Le déménagement dans de nouveaux locaux à la rue Hans-Fries 1 a permis d'améliorer l'accueil des victimes en leur offrant un espace agréable et calme, condition indispensable pour qu'elles puissent exprimer leur vécu difficile en toute sérénité.

Le Centre de consultation LAVI offre une prise en charge globale aux enfants et adolescents victimes d'infractions et à leurs proches (écoute, conseils, accompagnement dans les démarches à entreprendre, orientation vers d'autres services spécialisés, etc.). Dans 40 % des cas, les victimes ou leurs parents s'adressent directement au centre. Un nombre croissant de victimes y sont orientées par la police (31 %). Pour les autres, le premier contact passe par l'intermédiaire d'autres professionnels (assistants sociaux, médiateurs scolaires, médecins, psychologues, etc.).

Après une stabilisation des demandes l'année précédente, le centre a été confronté à une augmentation importante du nombre de nouvelles situations en 2003 (175 nouvelles demandes, soit + 38 %; 262 situations suivies au total).



Comme les années précédentes, ce sont principalement des victimes d'infractions contre l'intégrité sexuelle qui ont demandé de l'aide (63 %). 30 % des demandes concernent des situations de maltraitance physique. Il s'agit là, d'une part, d'enfants victimes de mauvais traitements dans le milieu familial et, d'autre part, d'adolescent(e)s agressé(e)s et victimes d'extorsion (racket) dans des lieux publics.

Deux tiers des demandes concernent des filles, un tiers des garçons; 15 % des demandes proviennent de la partie alémanique du canton. Dans 65 % des situations, l'infraction a été dénoncée aux autorités pénales.

L'aide la plus fréquemment sollicitée consiste en l'octroi d'un soutien psychologique, voire une thérapie dispensée par des tiers intervenants (70 %). Pour un nombre croissant de situations, un hébergement d'urgence a dû être organisé (14 %).

Les responsables du centre sont régulièrement sollicités pour donner des informations sur l'aide aux victimes, dans le cadre de la formation des professionnels en relation avec la jeunesse (enseignants, médiateurs scolaires, personnel soignant, mamans de jour, etc.). 13 présentations ont ainsi été dispensées en 2003. Souvent, celles-ci se font dans le cadre du GRIMABU (Groupe interprofessionnel contre la maltraitance et les abus sexuels sur l'enfant) qui met l'accent sur l'importance d'un travail pluridisciplinaire dans la prise en charge des enfants maltraités.

Les assistantes sociales du centre participent également à différents groupes de travail concernant l'enfance maltraitée et l'aide aux victimes, ceci aux niveaux cantonal et national.

c) *Le secteur des milieux d'accueil*

Les assistantes et assistants sociaux du secteur instruisent les dossiers des milieux d'accueil extrafamiliaux en procédant à des enquêtes sociales qui détermineront si une autorisation d'accueillir un ou des enfant peut être octroyée. L'autorisation étant délivrée par le service en conformité avec les législations fédérale et cantonal, une surveillance des milieux d'accueil autorisés doit ensuite avoir lieu pour la durée prescrite par les bases légales. Quatre types d'accueil font l'objet de ces démarches et ont présenté les développements suivants en 200:

Accueil chez des parents nourriciers en vue d'une adoption

Dans ce domaine, il faut mentionner l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2003, de la Convention de la Haye et de la loi

fédérale en matière de coopération et d'adoption internationale.

21 enfants sont arrivés sur sol fribourgeois en 2003. Ces enfants sont originaires de: France (1), Inde (4), Russie (2), Colombie (3), Thaïlande (1), Bulgarie (3), Maroc (2), Vietnam (2), Tchad (1), Madagascar (2).

Deux présentations sur la nouvelle loi sur l'adoption ont également été données au Service de la population et des migrants et au Service de l'état civil et des naturalisations, services avec lesquels la collaboration est indispensable en matière d'adoption.

Il est utile de mentionner également qu'un groupe de travail interdisciplinaire a été mis sur pied dans le cadre de l'adoption nationale (enfant né en Suisse et proposé à l'adoption). Celui-ci a établi des lignes de travail pour les situations «d'abandon d'enfant» sur territoire fribourgeois. Le document a été, sur le principe, accepté par la DSAS. Ce document est mis en consultation auprès des hôpitaux publics et des cliniques privées du canton.

Dans le cadre de l'adoption, un groupe de travail a été mis sur pied en 2002 déjà, lors de la révision des bases légales sur le placement d'enfants et l'activité d'intermédiaire. En 2003, avec l'application de la Convention de la Haye et de la loi fédérale sur l'adoption, les représentants des autorités centrales cantonales et les représentants de l'Autorité fédérale centrale, ont décidé de se constituer en une Conférence latine des autorités centrales en matière d'adoption (CLACA). Des démarches ont récemment été entreprises auprès des départements cantonaux respectifs afin d'officialiser ces rencontres. A terme, cette conférence latine servira de plateforme d'échange, de coordination et d'harmonisation des pratiques en matière d'adoption.

Accueil chez des parents nourriciers (familles d'accueil)

Pour l'accueil d'enfants venant de l'étranger chez des parents nourriciers vivant en Suisse et particulièrement dans le canton de Fribourg, des lignes de travail ont été mises sur pied d'un commun accord entre le Service de la population et des migrants et le secteur. Ceci permet de mieux contrôler et suivre ces placements.

Les familles d'accueil ont bénéficié d'une formation prodiguée en langue française et en langue allemande par deux organismes distincts. Le secteur a proposé à ces deux organismes une démarche d'étroite collaboration afin qu'ils soient en mesure d'offrir en 2004 une formation unifiée destinée aux familles d'accueil ou parents nourriciers qui se proposent d'accueillir ou qui accueillent déjà un enfant.

En respect des exigences légales, le secteur a délégué au Service des tutelles et curatelles de la Ville de Fribourg le travail d'évaluation sociale auprès des parents nourriciers.

Accueil dans des institutions de la petite enfance

L'année 2003 a permis la concrétisation d'un ouvrage de référence pour toute personne, association ou collectivité désireuse de créer une structure d'accueil de la petite enfance. Il s'intitule «Guide pour la création d'une structure d'accueil de la petite enfance».

Grâce aux crédits d'incitation de la Confédération pour la création de place d'accueil, le canton compte, à la mi-décembre 2003, selon les décisions rendues par l'OFAS, 75 places d'accueil supplémentaires qu'il s'agisse de nouvelles places d'accueil ou d'une augmentation de la capacité d'accueil de structures déjà existantes.

Accueil à la journée (mamans de jour)

Le Conseil d'Etat a décidé de revoir le mode de rémunération de la délégation de surveillance octroyée aux 8 associations de mamans de jour du canton. Ainsi, les conventions actuellement en vigueur ont été dénoncées au 31 décembre 2003 pour le 31 décembre 2004. Ce n'est plus le nombre d'enfants placés qui sera déterminant pour le calcul de la rémunération, mais le nombre de milieux d'accueil soumis à la surveillance légale. Les nouvelles conventions seront élaborées dans le courant de l'année 2004.

IV. Service du patronage (SPat)

1. Personnel

Depuis le 1^{er} septembre 2003, l'équipe du Service du patronage est au complet. Composée d'un chef de service, d'une adjointe au chef de service, de 3 assistants sociaux et de 3 secrétaires occupant des postes à temps partiels, elle est en mesure de remplir les tâches qui lui sont confiées

2. Activités

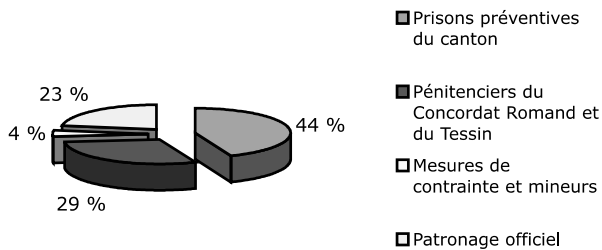
Le Service du patronage du canton de Fribourg – appelé aussi Service de probation dans certains cantons romands et alémaniques – agit en application des articles 47 et 379 du Code pénal suisse (CPS) et du Règlement cantonal du 10 décembre 1973 concernant le Service du patronage. Il a principalement pour tâches de:

- diminuer les risques de récidive chez des personnes qui ont encouru une peine, grâce à des entretiens personnels réguliers, une aide sociale concrète et un encadrement adapté à leur situation personnelle;
- améliorer les conditions de vie de ces personnes, en leur apportant un soutien dans les secteurs suivants: travail, formation, logement, assainissement de dettes, conseil en matière de toxicodépendance, etc.;
- veiller à ce que les thérapies ordonnées par les juges soient réalisées et à ce que les clients et clientes du service respectent les directives qui leur ont été imposées.
- collaborer étroitement avec les services sociaux et services spécialisés locaux et régionaux afin que les clients et clientes du service puissent bénéficier de leur soutien au-delà de la durée du délai d'épreuve.

Données chiffrées

En 2003, le Service du patronage a suivi 560 personnes, en évolution de 25 % par rapport à l'année précédente. Progression due à l'augmentation de la population carcérale dans les prisons préventive du canton et dans les établissements d'exécution de peine du Concordat Romand et du Tessin.

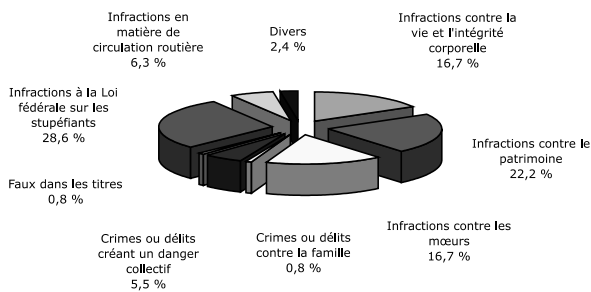
Répartition des personnes suivies



De façon constante durant ces dernières années, la proportion entre les hommes (95 %) et les femmes (5 %) reste stable, de même que le taux de récidives à environ 19 %.

En ce qui concerne l'évolution de la nature des délits durant l'année 2003, il faut relever la progression constante depuis quelques années des infractions contre la vie et l'intégrité corporelle. En dix ans, ce type d'infraction a passé de 0,6 % (1 cas) en 1994 à 16,7 % (21 cas) des situations suivies par le Service du patronage 2003.

Nature des infractions



Durant l'année 2003, le Service du patronage a réalisé 1443 entretiens dans les prisons du canton et hors canton ainsi que 1665 entretiens dans les bureaux du Service ou à l'extérieur du Service (domicile, foyer, lieux publics, etc.). Il convient de mentionner à cet égard, l'augmentation des entretiens dans les hôpitaux et les établissements de soins qui met en lumière la progression du nombre de personnes présentant des troubles psychiques.

Les secours versés représentent un montant de 115 278 fr. 20 dont 29 186 fr. 90 ont été remboursés. Le secours financier est accordé sous forme de montants en espèces, loyers divers, vêtements ou bons de transports.

Le concept de prise en charge continue

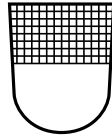
Le Service du patronage travaille actuellement à la mise en place du concept de prise en charge continue, répondant en cela aux vœux émis par la Conférence Suisse des Directeurs de Probation dans son récent document «Principes éthiques et déontologiques pour la probation suisse». Les objectifs sont posés et la mise en place des procédures est en cours. C'est toutefois l'application et l'expérimentation sur le terrain qui mettront en lumière, validité et adéquation de la démarche.

Le but de la prise en charge continue est d'améliorer le travail de réinsertion sociale en collaborant le plus tôt possible, de façon continue et systématique, avec le client et son entourage ainsi qu'avec les organes de la justice (Juges d'instruction, Tribunaux, Service de l'exécution des peines, etc.). Une telle activité ne peut se faire sans la collaboration de la personne concernée et le service s'appuie sur la responsabilité pleine et active de l'individu et sur ses droits et ses obligations envers la famille et la société.

Cela signifie que des efforts continus sont entrepris en vue d'une réintégration sociale, dès la détention préventive, pendant la procédure pénale, la phase d'exécution de peine et la durée du délai d'épreuve. Les collaborateurs du Service du patronage interviennent simultanément sur divers lieux qui sont les prisons préventives du canton (Prison centrale de Fribourg, Prison de Bulle), les pénitenciers du Concordat Romand et du Tessin ainsi qu'en milieu ouvert et en situation postcarcérale dans le cadre d'un mandat de patronage lors d'une libération conditionnelle.

Formation continue

Depuis mars 2002, une supervision d'équipe a été mise en place. Avec la collaboration de M. Gérard Aebischer, professeur à la Haute Ecole de travail social de Fribourg, et en présence de l'ensemble de l'équipe, la supervision tend à favoriser à travers l'étude de cas la réflexion, l'échange et la mise en commun des pratiques individuelles.



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2003

Direction
des finances

Table des matières

I. Direction	3	7. Principales recettes fiscales comptabilisées en 2003	24
1. Législation	3	8. Procédures en soustraction fiscale	24
2. Généralités	4	9. Remises d'impôts	24
3. Activités	4		
II. Administration des finances	4	VII. Service des impôts sur les successions et les donations ...	25
1. Personnel	4	1. Organisation / Personnel	25
2. Activités	4	2. Activités de taxation des droits d'enregistrement	25
III. Inspection des finances	8	3. Autres activités	25
1. Personnel	8	4. Législation	25
2. Activités	8	VIII. Mensuration officielle	26
IV. Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) ..	10	1. Points fixes planimétriques et altimétriques	26
1. La Commission informatique cantonale	10	2. Plans d'ensemble	26
2. La Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement	10	3. Mensurations parcellaires	26
3. Le budget de l'informatique	10	4. Géomatique	27
4. Les tâches et activités du SITel	10	IX. Registre foncier	27
V. Service du personnel et d'organisation de l'Etat de Fribourg	16	1. Les Bureaux du registre foncier	27
1. Personnel	16	2. Activité fiscale	29
2. Activités	16	3. L'Autorité de surveillance du Registre foncier	29
VI. Service cantonal des contributions	20		
1. Travaux effectués en 2003	20		
2. La loi sur les impôts cantonaux directs (LICD) – Modification du 11 septembre 2003	21		
3. L'informatique au SCC	21		
4. Encaissement des impôts communaux et paroissiaux par le SCC	23		
5. Les statistiques fiscales	23		
6. Evolution du nombre de contribuables ..	23		

I. Direction

1. Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets d'une part et des ordonnances et arrêtés d'autre part, pris en 2003 dans les domaines relevant de la Direction des finances, est la suivante:

1.1 Lois et décrets

Décret du 13 février 2003 relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat pour l'année 2002;

Décret du 7 mai 2003 relatif au compte de l'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2002;

Loi du 11 septembre 2003 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs;

Loi du 7 octobre 2003 modifiant la loi sur le registre foncier;

Décret du 5 novembre 2003 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2004;

Décret du 5 novembre 2003 relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2004;

Loi du 7 novembre 2003 modifiant la loi réglant la durée des fonctions publiques accessoires;

Loi du 7 novembre 2003 sur la mensuration officielle (LMO);

1.2 Ordonnances et arrêtés

Ordonnance du 28 janvier 2003 portant adaptation de certaines dispositions réglementaires à la nouvelle législation sur le personnel de l'Etat (statut);

Ordonnance du 4 février 2003 relative à l'indemnité de service versée aux agents et agentes de police;

Ordonnance du 4 février 2003 relative à la prestation liée au marché de travail versée aux agents et agentes de police;

Ordonnance du 18 février 2003 relative à la modification de la classification des fonctions de l'enseignement secondaire II et des hautes écoles spécialisées;

Ordonnance du 25 février 2003 modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat;

Arrêté du 18 mars 2003 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 1^{er} trimestre 2003 (136^e affectation);

Ordonnance du 8 juillet 2003 relative à l'encouragement à la prise de la retraite du personnel de l'Etat pour les années 2004, 2005 et 2006;

Arrêté du 23 juin 2003 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 2^e trimestre 2003 (137^e affectation);

Arrêté du 16 septembre 2003 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 3^e trimestre 2003 (138^e affectation);

Ordonnance du 16 septembre 2003 sur la garantie de la rémunération en cas de maladie et d'accident du personnel de l'Etat de Fribourg;

Ordonnance du 6 octobre 2003 modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat (introduction de la fonction de directeur ou directrice d'une institution culturelle);

Ordonnance du 28 octobre 2003 concernant les primes d'assurance-maladie et accidents déductibles pour la période fiscale 2004;

Ordonnance du 28 octobre 2003 modifiant l'arrêté concernant la désignation des membres fribourgeois de la Société de la Loterie de la Suisse romande;

Ordonnance du 3 novembre 2003 relative à l'entrée en vigueur des dispositions de la loi sur le personnel de l'Etat concernant le nouveau système salarial et la garantie de la rémunération en cas de maladie ou d'accident;

Ordonnance du 3 novembre 2003 relative à la modification de la classification de certaines fonctions de l'enseignement et à la suppression de la classe de sélection non contingenté;

Ordonnance du 11 novembre 2003 modifiant le règlement du personnel de l'Etat (système salarial);

Ordonnance du 25 novembre 2003 relative à la perception de l'impôt à la source;

Ordonnance du 1^{er} décembre 2003 modifiant l'arrêté sur les indemnités dues aux membres des commissions de l'Etat de Fribourg;

Ordonnance du 1^{er} décembre 2003 modifiant l'arrêté fixant la rémunération horaire pour les travaux hors séance des membres de certaines commissions de l'Etat et les travaux de personnes chargées d'exécuter un mandat;

Ordonnance du 1^{er} décembre 2003 modifiant l'arrêté relatif à l'impôt sur les chiens;

Ordonnance du 9 décembre 2003 relative à la classification des fonctions dans l'échelle spéciale des fonctions;

Ordonnance du 11 décembre 2003 de la Direction des finances relative à la perception des créances fiscales pour l'année 2004;

Ordonnance du 16 décembre 2003 modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat de Fribourg;

Ordonnance du 16 décembre 2003 relative à l'échelle générale des traitements du personnel de l'Etat et au renchérissement pour 2004;

Ordonnance du 16 décembre 2003 relative à l'échelle spéciale des traitements de certaines catégories de personnel de l'Etat et au renchérissement pour 2004;

Arrêté du 16 décembre 2003 concernant la répartition des bénéfiques de la Loterie romande pour le 4^e trimestre 2003 (139^e affectation).

2. Généralités

Pour la Direction des finances, la préparation du budget de l'Etat pour l'année suivante est l'une des tâches les plus importantes. Nous reprenons ici quelques conclusions émises dans la présentation du budget 2004.

Le budget cantonal 2004 peut être qualifié de satisfaisant en considération des principaux éléments qui ont présidé à son élaboration, soit:

- a) d'une part la situation économique générale qui pèse sur les recettes perçues par les collectivités publiques, en particulier celles provenant de l'imposition des sociétés;
- b) d'autre part les difficultés financières de la Confédération qui se répercutent négativement sur les cantons;
- c) ensuite les besoins, et par conséquent les charges supportées par les pouvoirs publics, qui connaissent toujours une progression soutenue dans de nombreux secteurs, mais plus particulièrement dans les domaines de la formation, de la santé et du social;
- d) enfin le manque à gagner découlant des allègements fiscaux en faveur des couples (splitting), de la famille et des personnes morales.

En plus d'une gestion rigoureuse, trois facteurs essentiellement ont atténué l'impact des ces éléments sur les finances cantonales, à savoir l'augmentation de la part du canton au bénéfice de la BNS, la modification de l'indice de capacité financière et le surplus de rentrées fiscales lié au passage à la taxation annuelle.

Ces apports supplémentaires ont notamment permis d'atteindre l'objectif prioritaire du Conseil d'Etat qui visait à éviter une rechute dans de profonds déficits. Au surplus, des réponses adaptées ont pu être apportées en ce qui concerne le maintien du niveau de la qualité des prestations de l'Etat, tout en préservant un bon climat au sein de la fonction publique.

Le fait de pouvoir présenter deux années de suite un budget qui s'écarte de manière significative de la cote d'alerte donne une certaine assise à l'amélioration de la situation financière du canton entamée il y a quelques années. A cet égard, le suivi budgétaire rigoureux des Directions est primordial. L'effort doit cependant être poursuivi, pour ne pas dire renforcé, dans la mesure où les perspectives à moyen terme sont annonciatrices de difficultés supplémentaires, qu'il s'agisse du programme d'économies de la Confédération ou de la nouvelle péréquation financière, sans parler d'un inévitable tassement de la croissance des ressources.

3. Activités

3.1 Activités législatives

Il convient de se référer au point 1 ci-dessus concernant la législation prise en 2003.

3.2 Autres domaines d'activité

Le montant des deux fonds des bénéfiques de la Loterie romande auprès l'Administration des finances s'élève à fin 2003 à 9 167 973 francs (10 629 891 francs à fin 2002) pour les affectations futures et pour les cas urgents, compte tenu des intérêts 2003 imputés à ces fonds. Un engagement substantiel de ces réserves est prévu pour soutenir le financement communal d'infrastructures culturelles régionales importantes dans le canton. Un engagement financier est également prévu dans le domaine social.

S'agissant de l'activité juridique, une part importante a porté sur le traitement de réclamations, de demandes d'exonération et de remises, ainsi que de demandes internes ou externes d'avis en matière de droits d'enregistrement (impôt sur les successions et les donations) et de droits de mutation. Force est de constater que le volume des dossiers reste important et n'a pas diminué en 2003 vu l'absence depuis le mois de juillet puis le décès en novembre du conseiller juridique de la Direction des finances. L'activité juridique s'est par ailleurs déployée dans divers autres domaines. En raison de sollicitations particulières, cette part d'activité a pris plus d'importance; il en est allé ainsi en particulier pour le domaine des contrats informatiques et de la participation à des travaux législatifs.

II. Administration des finances

1. Personnel

Durant l'exercice 2003, l'Administration des finances (y compris la centrale téléphonique) a occupé en moyenne 28,5 unités équivalent plein temps.

2. Activités

En 2003, l'Administration des finances s'est consacrée à la réalisation des principales tâches suivantes: le projet de budget 2004, la poursuite de la mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative, le contrôle périodique des subventions, la tenue des comptes de l'Etat, le service financier et la gestion de la trésorerie. L'Administration des finances a également été active notamment dans les domaines suivants: la réorganisation des services financiers de district, la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, les travaux liés à l'introduction, à titre expérimental, de la gestion par mandats de

prestations plus spécialement dans le controlling, les relations avec la Banque cantonale de Fribourg.

1. Le projet de budget 2004

Le contexte général qui a présidé à l'élaboration du projet du budget 2004 n'était guère favorable: situation économique morose, difficultés financières de la Confédération, progression soutenue des charges dans plusieurs domaines, allègements fiscaux en faveur des couples et de la famille. L'impact de ces facteurs négatifs a toutefois été en grande partie contrebalancé par trois éléments: l'augmentation de la part du canton au bénéfice de BNS, la modification de l'indice de capacité financière et le surplus de rentrées fiscales lié au passage à la taxation annuelle. En définitive, le Conseil d'Etat a été en mesure d'arrêter un projet de budget 2004 présentant des résultats très similaires à ceux de l'exercice précédent, caractérisés dans les deux cas par un déficit notablement éloigné de la limite légale. Au cours de la session de novembre 2003, le Grand Conseil a amendé ce projet en procédant à des réductions de charges dans trois domaines (personnel, acquisitions diverses et prestations de service par des tiers) pour un total de 4,5 millions de francs.

Le budget 2004 finalement arrêté par le Grand Conseil le 5 novembre 2003 présente les résultats prévisionnels suivants: un excédent de charges de 30,1 millions de francs au compte de fonctionnement, un excédent de dépenses de 99,9 millions de francs au compte des investissements, un excédent total de dépenses de 130 millions de francs au compte administratif, une insuffisance de financement de 39,7 millions de francs. Le résultat de compte de fonctionnement se situe 38,5 millions de francs au-dessous de la cote d'alerte.

2. Nouveaux instruments de gestion financière et administrative

2.1 Les travaux de l'année 2003

La mise en œuvre des nouveaux instruments de gestion financière et administrative incombe à l'Administration des finances. La section qui s'occupe de ces tâches est notamment chargée de la maintenance et du support aux utilisateurs du progiciel SAP. La section Nigefi a concentré ses activités sur le déploiement des modules de facturation de comptabilité financière et analytique.

Dans le cadre du module SD (facturation) trois projets ont pu être réalisés. Ces nouveaux déploiements conduiront, dès 2004, à une augmentation du volume de factures traitées au moyen de ce module de plus de 40 %:

- le projet «Préfectures» visant à solutionner, au 1^{er} janvier 2004, de manière uniforme toute la problématique de facturation, de comptabilisation et d'encaissement des prestations facturées par les Préfectures de districts a été réalisé;
- parallèlement au projet «Préfectures», la mise en œuvre des fonctionnalités de facturation a été offerte aux secteurs de l'entretien des routes cantonales et de l'entretien des routes nationales du Service des ponts et chaussées;

- enfin, le Service du registre du commerce bénéficiera également, dès janvier 2004, du module de SD pour la facturation de ses émoluments.

Dans le domaine de la comptabilité financière et analytique, la décentralisation de la saisie comptable et des fonctionnalités de comptabilité analytique s'est poursuivie comme suit

Service	Comptabilité générale	Comptabilité fournisseurs	Comptabilité débiteurs	Comptabilité analytique
Haute école pédagogique	×	×		×
Secrétariat général de la DIAF	×	×		
Service des communes		×		
Service de l'agriculture		×		statique*
Vignes de Vully et de Lavaux	×	×		statique*
SITel (dès 2004)	×	×		×
Collège de Gambach (dès 2004)	×	×		statique*

* Mise en œuvre d'une structure d'analyse basée uniquement sur les informations financières.

La section a aussi apporté sa contribution à l'étude visant à mettre en place une première étape du module de comptabilité analytique au SITel.

Au chapitre de la maintenance et du support aux utilisateurs, la section a:

- adapté le système en vue de la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2004 du Service financier cantonal;
- débuté les travaux préalables à la migration de la version actuelle de SAP vers la version SAP «Enterprise» prévue en 2004;
- assuré la formation des nouveaux utilisateurs et dispensé trente-huit sessions de formation, totalisant plus de deux cent quarante participants.

2.2 L'enquête relative aux besoins en instruments de gestion financière et administrative

Entre avril et mai 2003, une enquête de besoins a été effectuée auprès de l'ensemble des unités administratives de l'Etat. Le taux de réponses à l'enquête a été de 67 %.

L'enquête a révélé les résultats suivants:

- 40 % des unités administratives émettent des besoins complémentaires en fonctionnalités actuelles. Cela se traduit par la formulation de 100 demandes;
- 80 demandes de besoins pour des fonctionnalités nouvelles à développer ont également été présentées.

Les demandes sont donc très nombreuses. Le comité de suivi et le comité de projet NIGEFI vont fixer des priorités de réalisation pour 2004 et 2005. Il s'agira également de procéder à une évaluation des conséquences financières et en personnel. L'objectif est de confirmer que, dans les limites des moyens disponibles, SAP est le standard permettant de couvrir les besoins en instruments de gestion financière de l'administration cantonale.

2.3 Audits externes du système SAP R/3

En 2003, deux audits externes ont été menés à l'instigation de l'Inspection des finances avec l'aide de fiduciaires spécialisées. L'audit traitant plus particulièrement des processus liés à SAP R/3 a mis en exergue diverses possibilités d'amélioration. Le rapport final de 37 pages est globalement positif. Il relève dans sa conclusion que «le système SAP est considéré comme fiable et stable. Il répond aux besoins clés des utilisateurs, les contrôles en place permettent d'assurer la continuité des processus et l'intégrité des données traitées».

3. Le contrôle périodique des subventions

Les bases pour la réalisation complète de la loi sur les subventions (LSub) ont été posées en 2001. L'année 2002 était le premier exercice entier d'application de la LSub. L'exercice 2003 a permis de déployer la vitesse de croisière pour la réalisation des examens périodiques des subventions.

- Examens des subventions 2003

Conformément à la planification, 18 examens ont été réalisés durant l'année. Deux d'entre eux ne sont pas encore achevés, pour des raisons notamment de disponibilité des personnes. Ils seront finalisés au début de l'année 2004.

Après une formation de base dispensée par l'Administration des finances, les personnes chargées de réaliser ces examens ont accompli leur mandat de mars à mi-octobre. Les résultats de ces travaux ont été transmis à la Commission de coordination des examens périodiques (ci-après: la Commission); laquelle les a en partie traités durant sa troisième séance, à fin novembre. La Commission fera part de ses propositions au Conseil d'Etat au cours du premier trimestre de l'année 2004 concernant cette troisième série d'examens.

- Planification des examens périodiques pour l'année 2004

Sur la proposition de la Commission des subventions, le Conseil d'Etat a arrêté en décembre la planification des examens de subventions pour 2004, se basant sur la planification générale 2003-2007 établie en 2002. Ainsi, la planification 2004 retient 12 subventions différentes qui seront examinées d'ici à l'automne 2004.

- Contrôle régulier des prescriptions de la LSub

La LSub prévoit, par son article 21 alinéa 2, que le total des subventions de fonctionnement n'excède par le 1/4 du produit de la fiscalité cantonale. Le budget de l'année 2004 présente cependant un taux supérieur à cette limite (25,5 %). Aussi, des mesures devront être proposées au Conseil d'Etat pour respecter les limites prescrites par la loi.

En outre, l'Administration des finances a réalisé, comme le prévoit la LSub, l'examen détaillé de 7 projets de texte concernant la législation spéciale relative à des subventions. Ces examens ont porté sur la conformité des textes proposés aux prescriptions et principes découlant de la LSub.

4. Les comptes 2003

La comptabilité générale a enregistré toutes les opérations nécessaires à l'établissement des comptes de l'Etat. Le plus grand volume d'écritures est constitué par la saisie des factures fournisseurs qui sont enregistrées pour 2/3 par la comptabilité générale et 1/3 dans les services dont le volume est assez important pour permettre la mise en place d'une décentralisation de la saisie. La comptabilité est responsable des comptes courants Etat-communes et gère toutes les opérations de mise à jour de ces comptes. Les relations financières avec la Confédération sont réglées par le biais d'un compte courant par lequel transite la majorité des opérations. La comptabilité est associée aux travaux de mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative. Elle apporte aussi son appui aux travaux de réorganisation comptable des unités administratives. Elle a été très active dans la réorganisation des services financiers.

Le compte d'Etat de l'année 2003 fait l'objet d'un fascicule séparé qui comprend un message explicatif et le détail des comptes et du bilan. Le présent compte rendu se limite, dès lors, à ne reproduire que les principaux résultats de bilan de 1993 à 2003 et des comptes généraux de 1999 à 2003.

Bilan

Année	Actif	Passif	Excédent passif (-) Excédent actif (+)	
1993	1 287 949 149.38	1 052 081 575.25	+ 235 867 574.13	
1994	1 462 942 882.39	1 214 516 892.52	+ 248 425 989.87	
1995	1 318 987 254.13	1 226 134 760.52	+ 92 852 493.61	
1996	1 349 281 615.42	1 248 477 532.84	+ 100 804 082.58	
1997	1 354 753 014.34	1 281 161 321.96	+ 73 591 692.38	
1998	1 291 656 616.61	1 218 180 176.58	+ 73 476 440.03	
1999	1 265 488 680.33	1 209 536 997.63	+ 55 951 682.70	
2000	1 366 008 196.88	1 316 114 087.06	+ 49 894 109.82	
2001	1 465 029 537.96	1 420 005 433.54	+ 45 024 104.42	
2002	1 394 452 926.11	1 346 014 049.99	+ 48 438 876.12	
2003	1 379 603 003.23	1 267 862 379.15	+ 111 740 624.08	

Comptes généraux de l'Etat en millions de francs

Année	Compte de fonctionnement			Compte des investissements			Compte administr. Excédent	Insuffisance de financement
	Charges	Revenus	Excédent	Dépenses	Recettes	Excédent		
1998	1 795,6	1 795,5	- 0,1	299,7	167,6	- 132,1	- 132,2	- 44,6
1999	1 999,3	1 891,8	- 17,5	257,8	142,5	- 115,3	- 132,8	- 32,3
2000	1 968,5	1 962,4	- 6,1	245,6	139,2	- 106,4	- 112,5	- 21,9
2001	2 048,8	2 043,9	- 4,9	262,2	135,5	- 126,7	- 131,6	- 42,1
2002	2 122,9	2 126,3	+ 3,4	173,6	81,6	- 92,0	- 88,6	- 4,2
2003	2 258,8	2 322,1	+ 63,3	188,0	85,9	- 102,1	- 38,8	+ 51,2

5. Le service financier et la gestion de la trésorerie

Les principales tâches exécutées dans ce domaine peuvent être résumées comme il suit:

- exécution des paiements de l'ensemble des dépenses du budget de l'Etat, à l'exception de celles de quelques établissements,

- enregistrement de la perception de l'ensemble des recettes budgétaires cantonales,
- gestion et tenue des comptes bancaires généraux de l'Etat et suivi du budget de trésorerie.

Le volume de ces affaires traitées par le service financier de l'Administration des finances a évolué ainsi entre 2002 et 2003:

	2002	2003
Trafic bancaire DTA (en millions de francs)	834,2	909,8
Comptes bancaires:		
– encaissements (en millions de francs)	4 202,5	2 892,3
– paiements (en millions de francs)	4 195,9	2 736,2
– écritures enregistrées	6 943	6 668

La baisse du volume des paiements et encaissements s'explique avant tout par l'importante réduction des comptes à terme.

Les autres activités de ce secteur sont les suivantes:

- gestion des liquidités et des fonds et fondations:

En 2003, le volume des prêts à court terme a atteint 488 millions de francs. Le nombre de prêts a fortement diminué. Il atteint 23 prêts contre 116 en 2002. Le niveau très bas des taux (inférieur à 0,25 %) ne justifiait plus d'effectuer des placements à terme. L'Administration des finances gère et tient la comptabilité de 48 fonds et fondations;

- gestion de la dette publique de l'Etat:

En 2003, la dette à moyen et long terme de l'Etat a diminué de 125 millions de francs. Six emprunts ont été remboursés pour un total de 145 millions de francs. Un nouvel emprunt de 20 millions de francs a été contracté pour une période de 10 ans au taux de 3 %. Un prêt de 40 millions de francs a été renouvelé pour 10 ans au taux de 2,45 %;

- gestion des prêts:

L'Administration des finances tient les comptes et assure la gestion des prêts accordés pour les investissements dans les régions de montagne (17,7 millions, 196 prêts), les réserves de terrains (2,5 millions, 10 prêts) et pour l'aide en matière de promotion économique régionale (0,1 million, 1 prêt);

- autres tâches:

Parmi les autres tâches, on peut citer la gestion du portefeuille-titres de l'Etat, la tenue des comptes de prêts et des avances de trésorerie accordés aux institutions publiques, la tenue des comptes et le versement des aides financières accordées par le Fonds d'équipement touristique.

6. Mise en place du service financier

En parallèle avec la mise en place de SAP dans toutes les Préfectures, l'Administration des finances a mené des réflexions et une étude approfondie sur la mise en place d'une nouvelle organisation pour la recette générale et les services financiers de districts. Un rapport a été remis au Conseil d'Etat. Sur cette base, ce dernier a décidé:

- de renoncer à la fonction de service financier dans les districts;

- de créer un service d'encaissement unique, à Fribourg, sans diminution du service au public actuellement offert dans les districts.

Concrètement, à partir du 1^{er} janvier 2004, les services financiers de districts et la Recette générale de l'Etat seront réunis en un seul service. Il fera partie intégrante de l'Administration des finances et reprendra la plupart des tâches actuelles des services financiers de districts. Il aura notamment comme mission l'encaissement, le suivi des débiteurs et le contentieux de tous les services de l'Etat qui ne disposent pas d'infrastructure adéquate et qui ne gèrent pas eux-mêmes le suivi des débiteurs. La mise en place de ce service intervient sans création de nouveaux postes de travail et sans suppression de postes. A terme, l'objectif est de disposer d'une centrale d'encaissement et de suivi des débiteurs à disposition de la grande majorité des services de l'Etat. L'objectif est aussi de se doter progressivement d'une gestion encore plus professionnelle du contentieux, sous réserve des cas particuliers gérés de façon décentralisée et des moyens en personnel disponibles.

7. Contrôle budgétaire

Ce contrôle s'exerce sur deux plans. Il est opéré tout d'abord par la Comptabilité générale à qui revient le rôle de veiller, avant comptabilisation, à ce que les factures présentées au paiement correspondent aux crédits prévus de manière détaillée dans les justificatifs du budget. Le contrôle budgétaire porte également sur la question des dépassements de crédits. La Section planification financière et contrôle budgétaire traite l'ensemble des demandes de crédits supplémentaires. Elle préavise ces requêtes avant de les soumettre au Conseil d'Etat. Durant l'année 2003, celui-ci a admis 23 demandes (27 en 2002) portant sur un montant total de 12,6 millions de francs (15,2 millions en 2002), représentant le 0,54 % (0,69 % en 2002) des dépenses totales effectives budgétisées pour l'exercice 2003. Ce volume des crédits supplémentaires se situe au-dessous de la moyenne qui s'élève à 0,83 % pour la période 1990-2002. Un message détaillé est soumis au Grand Conseil à la session de février 2004.

8. La Centrale téléphonique de l'administration cantonale

L'Administration des finances est responsable de l'exploitation du central téléphonique de l'administration et de la réception au bâtiment administratif des finances. En 2003, les tâches suivantes ont été notamment réalisées:

- remplacement des centraux de l'impasse de la Colline à Givisiez et de la rue Joseph-Piller 13 à Fribourg;
- connexion du Collège de Gambach au central de l'Etat;
- règlement, en collaboration avec Swisscom et un bureau d'ingénieur-conseils, de tous les problèmes liés au central de l'administration cantonale;
- gestion des centraux téléphoniques de la rue Joseph-Piller 13, de la route des Cliniques 17, du Tribunal de la Sarine, de l'impasse de la Colline à Givisiez, de Grangeneuve, de Granges-Paccot, de Domdidier (A 1), de Vulruz (A 12), du Centre d'engagement et d'alarmes

(CEA) de l'ACC, de la Grenette, de la Grand-Rue 26 et de l'Ecole de degré diplôme;

- élaboration du budget 2004 pour les équipements et le matériel téléphonique de l'ensemble des services de l'Etat;
- répartition mensuelle des taxes téléphoniques et frais d'abonnement pour les services reliés au central de l'Etat;
- facturation mensuelle des taxes de conversations privées;
- participation à la mise à jour de l'annuaire Swisscom.

Les récupérations de taxes téléphoniques privées ont atteint 87 100 francs en 2003. Ce chiffre est très proche de celui de l'exercice précédent.

La centrale téléphonique a aussi œuvré à la mise sur pied et à la tenue à jour d'un annuaire téléphonique interne, accessible sous Intranet, Internet et permettant la réédition régulière d'un annuaire papier. A cette occasion, un arrêté du Conseil d'Etat et des règles d'utilisation ont été élaborés.

9. Autres activités

- Réponses à des consultations;
- Préavis d'objets à incidences financières (message, loi, décret, arrêté, ordonnance) soumis au Conseil d'Etat;
- Etablissement de la statistique des postes de travail pour les comptes 2002 et le budget 2004;
- Préparation des dossiers de conférences de presse se rapportant aux comptes et au budget;
- Elaboration du rapport concernant les conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant les années 1997 à 2002;
- Recherche et analyse portant sur les relations de l'Etat avec la Banque cantonale de Fribourg;
- Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons;
- Appui aux différents travaux en liaison avec la nouvelle gestion publique (notamment le controlling);
- Participation aux travaux de commissions ou de groupes de travail, notamment dans le cadre du projet NIGEFI;
- Edition du dépliant 2002 relatif aux indicateurs statistiques des finances de l'Etat;
- Cours de formation pour le personnel de l'Etat sur le thème «Finances et gestion financière de l'Etat»;
- Facturation mensuelle aux services des dépenses liées aux taxes postales;
- Entretien du site Intranet de l'Administration des finances;
- Participation à divers séminaires et conférences.

III. Inspection des finances

1. Personnel

Le service comprend le chef de service, un adjoint du chef de service, trois inspecteurs financiers et une secrétaire à 30 %. De plus, une personne a travaillé au sein de notre service du 13 janvier au 12 juin 2003, dans le cadre d'un programme d'emploi temporaire organisé par un ORP. Elle a assisté les inspecteurs dans les contrôles de quelques Justices de paix. De plus, elle a préparé les documents nécessaires à un contrôle spécifique exécuté par un collaborateur du SPO, qui a été mis temporairement à disposition du service en accord avec la Direction des finances.

2. Activités

En 2003, les principales activités du service ont été les suivantes: vérifications ordinaires des secteurs de l'administration cantonale, d'organismes para-étatiques et contrôle des dépenses de construction.

2.1 Vérifications ordinaires de comptes et contrôles spéciaux

Le service a effectué en 2003:

87 révisions couvrant 104 exercices comptables,

4 contrôles spéciaux,

38 contrôles inopinés de comptes de liquidités.

Sur les 91 contrôles susmentionnés, 57 ont donné lieu à 198 remarques, observations ou constatations et à 118 recommandations. Selon l'article 54 de la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat, trois organes contrôlés ont dû prendre position par écrit. Les réponses y relatives ont été jointes aux rapports.

Les travaux de révision ont touché 60 secteurs de l'administration cantonale proprement dite et 31 organismes, institutions ou fonds divers. Huit contrôles ont été effectués en collaboration avec d'autres organes de révision. La liste détaillée des vérifications effectuées a été adressée au Conseil d'Etat ainsi qu'à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil.

Les contrôles effectués se sont répartis de la manière suivante:

Pouvoir judiciaire	29
Pouvoir exécutif – Administration	27
Fonds et fondations	18
Mandats divers	13
Contrôles spéciaux	4

Nous relevons que parmi les contrôles spéciaux figure l'audit du système SAP, mandat réalisé sous la conduite de spécialistes informatiques externes.

Les 91 rapports de vérification concernent les directions suivantes:

Instruction publique, culture et sport	19
Sécurité et justice	34
Institutions, agriculture et forêts	7
Economie et emploi	10
Santé et affaires sociales	10
Finances	5
Aménagement, environnement et constructions	6

En application de la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat et de son règlement d'exécution du 12 mars 1996, 87 rapports ont été transmis au Conseil d'Etat, à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil et à l'Administration des finances, trois ayant été adressés uniquement à des conseils de fondation et un au Président de tribunal. En outre, 29 rapports ont été soumis au Tribunal cantonal, autorité de haute surveillance des secteurs judiciaires. Enfin, six rapports, dont les secteurs de l'Etat béné-

ficient d'une participation financière de la Confédération, ont été transmis à diverses instances fédérales.

2.2 Travaux divers

- Participation aux séances d'un groupe de travail, d'une commission et d'un conseil d'administration.
- Contrôle permanent des décomptes du secteur Jeunesse et Sports.
- Problèmes particuliers liés à la TVA pour certains secteurs de l'Etat.
- Organisation de l'assemblée générale de l'association pour les finances et la comptabilité publiques à Fribourg.
- Collaboration à la traduction du manuel check-list de l'audit de la construction.

IV. Service de l'informatique et des télécommunications (SITel)

1. La Commission informatique cantonale

La Commission informatique cantonale, sous la présidence de M. le Conseiller d'Etat Urs Schwaller, directeur des finances, a tenu 4 séances pendant l'année 2003. Conformément aux dispositions prévues dans son cahier des charges, la commission a donné son préavis ou a été informée sur les projets suivants:

- Etude stratégique du Host (Mainframe/système central) avec prise de décision d'abandon de la plate-forme dès 2010 pour des raisons techniques et économiques;
- Création d'un comité de pilotage et d'un groupe technique sous la responsabilité du SITel pour l'informatique dans l'enseignement;
- Approbation du cahier des charges du responsable de la sécurité informatique;
- Point de situation des ressources au SITel;
- Budget 2004 de l'informatique cantonale;
- Postulat des députés Weissbaum/Hänni pour une information cantonale ouverte au service des citoyens. F. Weissbaum a été invité à la séance de la Commission informatique cantonale du 27 novembre 2003 avec la conclusion que les milieux informatiques de l'Etat sont conscients de cette évolution et sensibilisés à ces nouvelles alternatives et font preuve de réflexion et d'ouverture à cette nouvelle option de choix de logiciels libres;
- Domaine des sauvegardes (point de situation, acquisition de bibliothèques de sauvegarde);
- Information et plan d'action sur des projets de la Confédération (Infostar (Service des naturalisations et de l'état civil) et Firewall Confédération);
- Collaboration intercantonale dans le domaine de la refonte de l'application pour les offices des poursuites avec les cantons de Vaud et du Tessin. Le SITel agit comme maître d'œuvre;
- Mise en production du «Rechenzentrum Gemeinden Deutschfreiburgs» (Hébergement de 14 communes de langue allemande au SITel);
- Ouverture Internet pour l'administration cantonale;
- Besoin d'une nouvelle architecture de sécurité au SITel et lancement du projet pour 2004;
- Projet pour la redéfinition de la mission et des tâches, voire du statut du SITel (étude de faisabilité terminée, étude d'autonomisation terminée; prochaine phase: définition d'un plan informatique cantonal, des conventions de prestations, objectifs et conséquences dans les domaines financiers et ressources humaines).

2. La Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement

Sous la direction de son président, M. Beat Vonlanthen, député, la Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement s'est réunie à quatre reprises en 2003.

La commission a consacré l'essentiel de ses activités à la préparation et à l'examen du budget 2004, budget qu'elle a dû compresser et qui concerne l'informatique dans les établissements d'enseignement du degré secondaire supérieur II, de l'Ecole des métiers, des écoles professionnelles, de l'Ecole du personnel soignant et des centres de formation de l'Institut agricole de Grangeneuve. Dans ce contexte, le comité de pilotage, sous la conduite du SITel, a procédé à l'examen du budget informatique et donné son préavis à la Commission, à l'exception des budgets de l'Université et de la HES qui disposent de statuts particuliers.

Un état des lieux concernant le projet Fri-Tic a été établi.

3. Le budget de l'informatique

Le SITel a donné en 4^e lecture un détail comparatif du budget de l'informatique qui a été réduit pour l'année 2004.

La gestion globale du budget au SITel pour le remplacement du matériel informatique s'est avérée bénéfique. Le SITel constate que le budget de certains services n'a pas été entièrement consommé. Il va étendre cette gestion globale à l'acquisition de l'ensemble du matériel pour les services dont il a la charge pour l'informatique.

Le SITel a exprimé sa volonté de réduire le nombre de plates-formes, de consolider les infrastructures, de garder un savoir faire dans les développements pointus et de renforcer la sécurité informatique.

Lors de la procédure budgétaire annuelle et de la planification financière, le SITel examine les demandes en informatique formulées par les services. Il fait des projets de réductions, met des priorités et les mène à bien. Ainsi le SITel connaît les moyens mis en œuvre et peut ainsi les acquérir conformément aux besoins et au marché.

4. Les tâches et activités du SITel

4.1 Aperçu des activités en général

- La mise en place de SAP (module financier et analytique) au SITel avec définition des produits et prestations et des centres de coûts. Analyse et définition des processus.
- Suppression de la section Ressources planning & intégration (Systèmes ERP comme SAP) avec un accord conclu avec AFin.
- Le réseau cantonal en fibre optique (F.O.) s'est considérablement amélioré. Tous les districts sont maintenant reliés en F.O. L'effort s'est aussi porté sur la liaison des services dans les districts et en ville de Fribourg.

- Renforcement de la sécurité informatique (fin du projet Nouvelle architecture de la sécurité informatique en 2004).
- Cantonalisation et regroupement de certains services, par exemple; le Registre du commerce, l'Etat civil qui est devenu cantonal en passant de 65 à 7 offices (1 par district). L'effort se poursuivra par la mise en place de l'application fédérale Infostar.
- Déménagement de plusieurs services avec pour conséquences des investissements au niveau du câblage et du matériel de réseau.
- Aperçu des applications des services:
 - Tribunaux – poursuite de la mise en place de «terminal serveur» et de Tribunal – étude au niveau de la formation du personnel et de la codification des dossiers,
 - Chancellerie – étude et analyse du projet Fri-info – Mise en place d'une application de gestion des dossiers – adaptation du logiciel pour l'enregistrement des débats du Grand Conseil,
 - Musée d'art et d'histoire – remplacement de l'ancienne application par une application standard du marché,
 - Police cantonale – centralisation des sauvegardes au SITel, mise en place de l'application Zéphyr (informatisation des plaintes), étude pour le remplacement du SAE (système d'aide à l'engagement) – gestion du personnel,
 - Préfectures – remplacement des anciennes applications par une intégration dans SAP,
 - Service de la population et des migrants – abandon de l'ancienne application des passeports et remplacement par le système fédéral,
 - Service de l'exécution des peines – début de l'informatisation des dossiers,
 - Service des prisons – informatisation de la prison de Bulle,
 - Service des affaires militaires et de la protection de la population – adaptation de l'application en fonction de Armée XXI – remplacement de l'application de la taxe et impression des livrets de service,
 - Service de l'agriculture – adaptation de certains modules de GELAN,
 - Service de la statistique – adaptation de certaines applications et modification du site Internet,
 - Service de la santé publique – étude pour l'informatisation des hospitalisations hors canton,
 - Hôpital psychiatrique cantonal – mise en place du réseau F.O. et amélioration du réseau interne – adaptation de certaines applications,
 - Service de l'action sociale – adaptation des applications,
 - Service du personnel et d'organisation – adaptation par rapport à la LPers,
 - Service du cadastre et de la géomatique – début du remplacement de l'application pour la mensuration officielle,
 - Mise en place de la Voix sur IP en collaboration avec le SITel dans certains services,
 - Service des constructions et de l'aménagement – adaptation et modification de certaines applications – finalisation du plan directeur informatisé,
 - Service des ponts et chaussées – refonte du schéma directeur informatique,
 - Service de l'environnement – remplacement des anciennes applications.

4.2 Centre de compétences SIT (système d'informations sur le territoire)

4.2.1 Organisation et bases légales

- Nouvelle organisation de SYSIF, le système d'informations du territoire de l'administration cantonale, et mise en place d'un centre de compétences SIT (CC SIT) au SITel, sous la responsabilité du coordinateur SIT.
- La loi du 7 novembre 2003 sur la mensuration officielle (LMO, chapitre 4, art. 27) donne un fondement à SYSIF et en définit la mission.
- Signature de la charte e-geo.ch, par laquelle le canton de Fribourg s'engage à participer à la réalisation d'une infrastructure nationale de données géographiques (INDG).

4.2.2 Coordination

Outre la coordination interne, le CC SIT s'est impliqué dans de nombreuses tâches de coordination:

- au niveau Suisse et avec la Confédération: activités de l'OSIG et de la SIK-GIS, e-geo.ch et INDG, collaborations avec les offices fédéraux (swisstopo et COSIG, OFS, OFEFP, OFEG, etc.);
- avec d'autres cantons: collaboration intercantonale romande en matière de SIT;
- avec d'autres Hautes écoles: collaborations avec l'EPFL (LASIG), les universités de Fribourg et de Neuchâtel, l'EIAF;
- avec des communes, des régies (ECAB, EEF), diverses associations et des privés.

4.2.3 Participation à des projets importants

Parmi les projets dans lesquels le CC SIT a été impliqué en 2003, il convient de relever (entre parenthèses, les services responsables du projet):

- MO2003 (SCG)
- Plan d'aménagement local (SeCA)
- Zones d'activité et locaux vacants (SeCA et PromFR)

- Schéma directeur informatique du SPC (SPC)
- Participation au remplacement de l'application «passeports 1985» par la nouvelle application «passeports 2003» (SPoMi).

4.2.4 Equipements informatiques et logiciels

L'architecture système de SYSIF est en cours de renouvellement complet: installation de nouveaux serveurs en relation avec le projet MO2003, remplacement du serveur SDE, intégration à la nouvelle architecture de sécurité informatique (projet DARCS).

En vue de permettre le remplacement progressif du logiciel de SIG bureautique ArcView 3.x (environ 80 licences et plus de 150 utilisateurs), plusieurs licences d'ArcGIS Desktop 8.3 ont été acquises en 2003.

4.2.5 Information et promotion

SYSIF dispose d'un site internet bilingue qui est régulièrement mis à jour. Un site intranet est en préparation (rédigé à plus de 80 %).

En interne, la promotion du SIT se fait essentiellement dans le cadre des réunions du groupe des utilisateurs de SYSIF ou lors de contacts bilatéraux avec les services.

4.3 Section Solution Engineering (Développement, ingénierie de solution, intégration)

Plus vite, moins cher, qualité assurée – cette tendance reste d'actualité et se voit accentué d'année en année. Chargés de la conception, de l'acquisition, du développement et de la mise en place de solutions, mais aussi de la maintenance, l'assistance et le support de celles-ci, les 16 collaborateurs internes de la section, renforcés par l'équivalent d'environ 7 collaborateurs externes, ont maintenu une trentaine d'applications métiers et ont mené une quarantaine de projets de nature et de taille variées. De plus, ils ont maintenu et fait évoluer les quelque 180 bases de données.

En effet, l'activité de la section est déterminée par l'évolution de plus en plus marquée des besoins en applications informatiques, notamment l'automatisation des processus internes et l'échange d'informations électroniques entre les services et avec leurs partenaires externes. Les changements légaux et des produits externes régis par des cycles de vie raccourcis accentuent le besoin en changements.

Afin de mieux répondre à ces exigences, l'introduction d'un processus de développement s'avérait indispensable. L'introduction du Rational Unified Process (RUP), processus largement adopté dans le domaine du génie logiciel, a été testée et a fait ses preuves sur le projet pilote du Conservatoire de Fribourg. Les objectifs fixés avant l'introduction ont pu être atteints à 95 % et le processus est jugé suffisamment stable et maîtrisé pour être déployé successivement à l'ensemble des projets de développement.

Extraits de projets menés en 2003

- Service cantonal des contributions (SCC)

Une grande partie des efforts ont été investis dans la maintenance des systèmes actuels ainsi que dans le support et

l'assistance aux utilisateurs. Plusieurs projets visent à optimiser le fonctionnement du système actuel, mais aussi son adaptation aux nouvelles exigences.

Schéma directeur

Dans le cadre d'un schéma directeur informatique, un scénario de mise en œuvre tenant compte des objectifs fixés a été retenu et un plan d'actions global a été élaboré. Celui-ci répartit les initiatives en deux lots, essentiellement pour tenir compte des moyens à disposition. Le premier lot, allant de 2004 à 2006, prévoit principalement la refonte des applications de taxation des personnes physiques et de l'encaissement. Parallèlement, il est prévu de mettre en place une plateforme informatique qui facilite l'échange électronique entre applications et avec des partenaires, entre autres à travers Internet. Le deuxième lot, débutant en 2007, complètera le système informatique du SCC avec des solutions de gestion électronique des documents et des moyens de pilotage stratégique plus automatisés.

Refonte des systèmes de la taxation des personnes physiques et de l'encaissement

Les deux systèmes importants, introduits en 1992 et 1995 respectivement, seront remplacés au plus tard au début 2007. Les cahiers des charges détaillés ont été élaborés et un appel d'offres public a été lancé. Parmi les 16 soumissionnaires, 6 candidats, dont 2 locaux, ont été retenus pour la présentation d'une offre. La décision finale est prévue en avril 2004.

Echanges électroniques

Plusieurs échanges automatiques d'informations ont été mis en place, portant notamment sur:

- les immeubles avec le Registre foncier;
- les permis C avec la Police des étrangers;
- les communications fiscales à l'AVS;
- le transfert des données de taxation aux communes par voie électronique.

- Office de la circulation et de la navigation (OCN)

Parmi les nombreuses modifications et évolutions que l'application de l'OCN a connues en 2003, se trouvent:

- le remplacement de l'impression des factures avec son intégration dans le nouveau système d'impression du SITel;
- la saisie différenciée des résultats des contrôles techniques avec référence de l'expert de la circulation permettant une meilleure analyse globale;
- la convocation et l'affectation du rendez-vous automatique lors d'un échec du 1^{er} contrôle technique;
- l'adaptation de l'application à la nouvelle ordonnance réglant l'admission à la circulation routière (OAC) du 1^{er} avril 2003.

- Offices des poursuites

L'intention initiale qui était de remplacer l'application actuelle, vieille de plus de 15 ans, par une solution existante,

n'a pas pu se concrétiser, faute de produit. La seule entreprise ayant répondu à l'appel d'offre présentait une solution avec une couverture fonctionnelle de 50 % seulement.

Une démarche visant une collaboration intercantonale a été entreprise et les cantons de Vaud et du Tessin ont montré leur intérêt à y participer. Sous la responsabilité du SITel, les spécifications fonctionnelles ont été établies par les Offices des poursuites vaudois et fribourgeois. Le canton de Vaud a libéré un premier crédit pour co-financer la conception de la future solution. Le canton du Tessin, qui dispose de la solution vaudoise actuellement, s'est joint en tant qu'observateur dans un premier temps et participe à l'élaboration d'une convention commune aux trois cantons avec l'intention d'y participer à part entière pour la réalisation. Le SITel met tout en œuvre pour finaliser cette collaboration et pour ainsi mettre à disposition une solution économique et pérenne.

- Conservatoire de Fribourg

Le projet de réalisation de la nouvelle application de gestion du Conservatoire a pris fin en septembre 2003. Cette nouvelle application prend maintenant en compte la notion de filière en prévision des HEM (Haute Ecole de Musique) et s'intègre notamment avec SAP pour la gestion financière.

Un projet de réalisation de demandes supplémentaires a commencé à fin novembre 2003, notamment pour faciliter la gestion administrative en lien avec les salaires des professeurs et la gestion des locaux en vue de la nouvelle construction immobilière.

L'application a suscité un vif intérêt dans d'autres cantons. Des démarches concrètes avec 3 cantons romands sont en cours, voire en voie de conclusion.

- Service du personnel et de l'organisation

Les évolutions les plus notables des applications de ce service central sont:

- la mise en place de la partie salariale de la LPers tenant notamment compte de la nouvelle échelle, du paiement du 13^e salaire en décembre et de la diminution et la nouvelle calcul de la prime de fidélité à partir de 2004;
- le nouvelles rubriques de paie pour l'indemnité pour jours fériés lors de paiements horaires ainsi que le prélevement d'une cotisation «garantie de rémunération» aux collaborateurs engagés pour une durée supérieure ou égale à 2 ans);
- la mise en place du module de recrutement.

- Gestion de bases de données

Les bases de données ont couvert d'une façon satisfaisante les besoins de nos applications. La sécurité et l'intégrité des données ont été assurées. Les migrations techniques dans ce domaine ont toutes été menées sans provoquer de dégradation de la qualité de service. Afin de pouvoir accueillir davantage de bases de données dans l'environnement sécurisé du SITel, des actions de formation sur le SGBD Oracle ont été initiées.

4.4 Section Production/réseau (CS)

Pour la section de la «production informatique», l'année 2003 a été placée sous le signe de la consolidation des infrastructures et l'harmonisation des procédés de travail. A ce titre, des projets majeurs d'infrastructure informatique et de télécommunication ont été réalisés dont un bref aperçu est donné ci-après.

Au niveau du réseau cantonal, quelques nouveaux tronçons de fibre optique ont été mis en service (par exemple dans le district du Lac, pour les hôpitaux de Marsens et de Riaz ainsi qu'en ville de Fribourg). Dans l'optique d'augmenter la fiabilité et la stabilité du réseau, certains nœuds «névralgiques» ont bénéficié également de liaisons redondantes et les appareils d'ancienne génération ont été remplacés ou mis à niveau. En outre, un système de sécurisation centralisé des accès de management a été mis en production. Finalement, afin d'uniformiser le fonctionnement du réseau cantonal, les zones de transport pour les écoles et les établissements ont été reconfigurées.

L'émergence de la VoIP (voix sur IP) en tant que solution alternative reconnue pour les besoins téléphoniques des services aura été un autre axe fort du secteur des télécommunications. Cette solution a été choisie et mise en place pour la Haute Ecole pédagogique, la Chambre pénale des mineurs, le SITel, la Police du commerce, la Caisse de prévoyance, et dernièrement, pour les Offices d'état civil de district.

Dans le but de garantir une présence de l'Etat de Fribourg sur Internet de meilleure qualité, une deuxième ligne à haut débit (10Mb/s) a été installée.

Le secteur des postes de travail a été essentiellement marqué par la mise en œuvre de l'environnement Windows XP sur plus de 1400 postes utilisateurs. Au travers de ce projet, certains postes ont bénéficié d'un renouvellement complet ou plus simplement d'une extension de la capacité mémoire, au bénéfice des performances. Ce projet été possible en si peu de temps grâce à l'aide de 2 collaborateurs externes mis à disposition par l'Office régional de placement dans le cadre d'un programme d'occupation, d'un stagiaire et d'une apprentie effectuant une 5^e année.

Le domaine des imprimantes a également subi une refonte afin de sécuriser et d'améliorer le débit d'impression. Finalement, la mise en œuvre d'un nouvel outil (SMS 2.0) dans ce secteur nous fournira à terme une solution d'inventaire complet des stations de travail.

Ce secteur d'activités, à l'instar du support aux utilisateurs (User Support), est caractérisé par une forte proximité et un souci constant de répondre aux besoins des utilisateurs. Comme le confirme certains messages de fin d'année, on peut conclure que cette proximité a été recherchée et appréciée par la communauté des utilisateurs de l'informatique cantonale tout au long de l'année.

Le secteur de l'exploitation, qui comprend 4 domaines d'activités distincts (Host, Windows, User Support et SAP), a également participé activement à la consolidation et à l'évolution des infrastructures.

Malgré le transfert progressif d'applications du Host vers la plateforme Windows, le mainframe est toujours très sollicité. Pour preuve, le nombre de transactions CICS est en constante augmentation (64,6 mio en 2003 contre 60,4 mio en 2002). Le mainframe reste donc un élément central de notre informatique cantonale et il est nécessaire de le maintenir au meilleur niveau, tant pour le logiciel que pour le matériel.

Principaux travaux:

- Mise à niveau des divers logiciels
- Mise en production de la version R 2.10 du système d'exploitations OS/390 de IBM impliquant, entre autres, une mise à jour complète de l'environnement transactionnel (CICS et Datacom)
- Administration des sauvegardes centralisées des serveurs
- Processus d'archivage dans Folders des documents créés par Output Management
- Gestion des comptes informatiques et des droits d'accès.

Matériel:

- Remplacement de l'unité centrale IBM 9672 par une machine de dernière génération IBM de type Z/800
- Remplacement de l'imprimante de masse Xerox DP92C.

Le monde Windows est naturellement en constante évolution. La récente annonce de Windows Server 2003 en est la preuve. La mise à niveau de nos serveurs Windows revêt donc une importance capitale. De ce fait, le travail des administrateurs est de plus en plus complexe et à celui-ci s'ajoute un nombre toujours plus important de machines et de logiciels à gérer.

Principaux travaux:

- Administration générale des serveurs (changement de version de Windows et/ou de matériel, rapatriement et consolidation des serveurs au SITel, etc.)
- Extension de l'architecture SAN (infrastructure réseau, monitoring)
- Migration de Exchange 5.5 à Exchange 2000
- Mise à jour complète de l'outil de protection virale TrendMicro
- Test et installation des premiers serveurs en Windows 2003.

Les collaborateurs du support aux utilisateurs ont acquis une plus grande expérience et sont désormais capables de répondre à environ 75 % des demandes formulées malgré un nombre d'appels en augmentation chaque année. Le nombre de demandes enregistrées en 2003 s'élève à 10 594 et, constatation particulièrement réjouissante, $\frac{2}{3}$ environ ont été résolues le jour même.

Le nombre de services et d'applications utilisant le progiciel SAP ne cesse d'augmenter et pour renforcer la gestion

des infrastructures idoines, un administrateur à plein temps a été engagé (réaffectation d'un poste existant).

Le secteur WebServices coordonne l'ensemble des activités Web de l'Etat de Fribourg, ceci principalement dans le cadre du portail Intranet <http://spweb04/> et des portails Internet <http://www.fr.ch/> et <http://www.edufr.ch/> et administre le parc des principaux serveurs concernés. Ce secteur aura fait l'objet d'une forte demande de la part des services de l'Etat comme le démontre le nombre important de nouveaux sites Internet et Intranet créés tout au long de l'année 2003.

Nouveaux sites Internet:

- Laboratoire cantonal <http://www.fr.ch/lc/>
- Service du personnel et de l'organisation <http://www.fr.ch/spo/>
- Service de l'action sociale <http://www.fr.ch/sasoc/>
- Coordination SIT SYSIF <http://www.fr.ch/sysif/>
- Service de statistique <http://www.fr.ch/stat/> – <http://www.stat-fr.ch/>

Nouveaux sites Intranet:

- Site à contrôle d'accès du Service cantonal des contributions http://spweb04/scc_ca/
- Site à contrôle d'accès du projet DARCS – Design de l'architecture de sécurité http://spweb03/darcs_ca/
- Commission Fri-Info <http://spweb04/fri-info/>
- Information du public – Loi sur l'information <http://spweb04/linf/>

La réalisation de nombreuses applications ou solutions Web confirme par ailleurs que le caractère innovant des technologies Internet est de plus en plus prisé par les services de l'Etat. Parmi les plus importantes, nous pouvons citer:

- La nouvelle version de l'application Web BDLF pour le service de législation http://www.fr.ch/sleg_bdlf/
- L'application Annuaire téléphonique externe de l'Etat de Fribourg <http://www.fr.ch/ate/>
- L'ensemble d'applications Internet liées au site du Service de statistique: http://www.fr.ch/stat_catpub/, http://www.fr.ch/stat_lexique/, http://www.fr.ch/stat_statonline/
- L'application du service du registre du commerce <http://www.fr.ch/rc/> – <http://www.rc.fr.ch/>
- La nouvelle version de l'application Web «Postes vacants» pour le Service du personnel et d'organisation http://www.fr.ch/ope_postesvacants/fr/emplois/postes_vacants.asp
- Les livecams «Martinets» du site du Musée d'histoire naturelle
- Système de diffusion automatique sur Internet des résultats des mesures de la qualité de l'air pour le Service de l'environnement

- L'application permettant aux internautes de remplir un formulaire PDF en ligne et de l'envoyer automatiquement par e-mail à une boîte aux lettres dédiée
- L'accès à la liste des pharmacies de service de la ville de Fribourg via un service Web sur www.fr.ch et une application pour téléphone mobile <http://www.fr.ch/pharmacies/pharmacies.jad>
- La création d'un environnement pour sites à contrôle d'accès qui comprend l'application permettant de gérer

les comptes informatiques des membres autorisés à accéder aux sites à contrôle d'accès.

- La solution de diffusion en direct sur Intranet, pour un public restreint, du son des débats du Grand Conseil

En plus des activités qui ont débouché sur des solutions novatrices, ce secteur a également contribué à la consolidation des infrastructures dédiées au domaine Web, ainsi qu'accompagné activement plusieurs dossiers importants.

V. Service du personnel et d'organisation de l'Etat de Fribourg

1. Personnel

L'effectif du Service du personnel et d'organisation (ci-après: SPO), augmenté d'un équivalent plein temps (EPT) en 2003, se monte à 21,1 EPT.

2. Activités

2.1 Généralités

L'année 2003 a été particulièrement chargée pour le SPO. En effet, il s'agissait d'une part d'assurer l'application de la première partie de la nouvelle loi sur le personnel de l'Etat (LPers), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003, et d'autre part de préparer l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2004, de la deuxième partie de la LPers consacrée au nouveau système salarial. Par ailleurs, le SPO est l'organe désigné pour assurer les tâches d'organisation en application de la LOCEA qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002.

En outre, le SPO a poursuivi la tâche d'élaboration d'un avant-projet de loi sur les traitements et la prévoyance professionnelle des conseillers d'Etat, des préfets et des juges cantonaux. Le projet doit être soumis au Grand Conseil pour adoption au début 2004.

Enfin, le SPO a assumé durant l'année 2003 des tâches importantes d'information et de formation de l'ensemble des secteurs de l'administration et des établissements sur les nouvelles dispositions concernant le personnel.

a) Travaux administratifs

L'entrée en vigueur de la LPers et de son règlement d'exécution RPers a occupé une bonne partie de l'administration du SPO: établissement de nouveaux modèles de contrats, de nouvelles conditions générales, diffusion de nombreuses explications sur le nouveau statut du personnel aux services et établissements, ainsi qu'aux institutions subventionnées et aux communes.

Le recrutement du personnel s'est intensifié et plus de 367 annonces ont été publiées dans différents journaux. Le dernier trimestre 2003 a vu l'arrivée de nombreux dossiers de candidatures (en moyenne de 50 à 70 dossiers par poste administratif ouvert). 257 collaborateurs et collaboratrices ont démissionné ou sont partis à la retraite. Par ailleurs, nous avons constaté que de plus en plus de collaborateurs ou collaboratrices demandent une modification de leur temps de travail.

Le SPO a élaboré 570 contrats et avenants en 2003 (397 en 2002), dont vous trouverez le tableau récapitulatif ci-dessous en précisant que les contrats des établissements et du secteur de l'enseignement ne sont pas établis par le service:

Directions	Contrats d'engagement	Modifications contractuelles
Chancellerie d'Etat	5	5
Instruction publique, culture et sport	27	9
Sécurité et justice	99	57
Institutions, agriculture et forêts	52	19
Economie et emploi	74	25
Santé et affaires sociales	58	22
Finances	58	23
Aménagement, environnement et constructions	28	9
Totaux	401	169

b) Travaux juridiques

En 2003, quatre projets d'ordonnance ont été élaborés et mis en consultation auprès du personnel. Les deux premiers, directement liés à l'entrée en vigueur de la LPers, ont été remaniés suite aux résultats de la consultation et adoptés par le Conseil d'Etat en automne 2003. Il s'agit de l'ordonnance introduisant le nouveau système salarial et de l'ordonnance relative à la garantie de la rémunération en cas de maladie ou d'accident. Les deux autres projets qui concernent respectivement l'application de la solution de branche «santé et sécurité au travail dans les administrations cantonales et fédérales» et le «harcèlement dans le cadre du travail» seront examinés par le Conseil d'Etat en 2004.

Une brochure d'information sur le nouveau système salarial, un dépliant et un aide-mémoire consacrés aux prestations de l'Etat et à l'intervention des assurances sociales en cas d'absences pour cause d'accident, de maladie, de grossesse, de maternité ou d'adoption ont été élaborés. Ces documents seront distribués à l'ensemble du personnel en janvier 2004.

En sus de ces travaux liés à l'introduction des nouvelles réglementations, le SPO a assumé ses tâches générales de préavis, de conseil, et de soutien.

c) Santé et sécurité à la place de travail

Outre l'élaboration du projet d'ordonnance précité, le SPO a œuvré pour atteindre l'objectif 2003, à savoir la mise en application de la solution de branche dans plusieurs services de l'Etat de Fribourg. L'Institut agricole de Grange-neuve, le Service d'entretien des routes nationales et cantonales, l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes ainsi que les Etablissements de Bellechasse ont évalué les dangers existants sur leurs sites et ont mis en place un plan d'action. Des directives spécifiques ont été élaborées en coopération avec le Service des bâtiments. A l'Université de Fribourg, une politique et une charte de santé et sécurité au travail sont à l'étude. Des conseils concrets ont été donnés à plusieurs établissements, services et sections afin d'améliorer leurs conditions de travail. En outre, un feuillet de consignes en cas d'urgence pour toutes les collaboratrices et tous collaborateurs de l'Etat est en préparation.

Une base de données (Microsoft Access) pour la statistique des accidents et des maladies a été élaborée et une coordination avec les assureurs accidents est en train de se réaliser.

d) Evaluation des fonctions

En février 2003, le Conseil d'Etat a adopté des modifications de la classification de 18 fonctions suite au rapport déposé par la Commission d'évaluation et de classification des fonctions (ci-après: CEF) et suite au préavis du SPO. Ce rapport a été établi dans le cadre de l'exécution partielle du deuxième mandat confié à la CEF par le Conseil d'Etat. Les modifications de la classification concernant les fonctions de l'enseignement secondaire supérieur, de l'enseignement professionnel et de l'enseignement du degré tertiaire des Hautes Ecoles Spécialisées (unification des classifications afin de favoriser la mobilité et suppression des classes de sélection non contiguës) ainsi que du secteur de la police cantonale en vue de sa réorganisation (gendarmerie 2002) ont été réalisées. Le tableau de classification des fonctions a été modifié avec effet rétroactif soit au début de l'année scolaire 2002/2003, soit au 1^{er} janvier 2003.

Durant toute l'année 2003, la CEF a procédé aux travaux d'analyse concernant plus de 50 fonctions (7 fonctions dans l'administration, 3 dans le domaine de la justice – police, 6 dans l'enseignement, 7 dans le domaine manuel et d'exploitation, 4 dans le domaine technique et 24 dans le domaine médical – paramédical et social). Le rapport de la CEF et le préavis du SPO seront transmis au Conseil d'Etat au début de l'année 2004. Afin d'exécuter le mandat du Conseil d'Etat, la CEF, dont la présidence et le secrétariat sont assumés par le SPO, s'est réunie 30 fois en séance plénière (18 fois en 2002). Une délégation de la Commission a rencontré à 37 reprises dans le courant 2002 et 2003 les titulaires des fonctions évaluées. Pour ce deuxième mandat, la Commission aura donc analysé plus de 300 postes à l'Etat de Fribourg.

2.2 Informatique et planification

La section Informatique et planification du SPO est responsable du développement, de l'exploitation et de la maintenance des systèmes informatiques destinés à la gestion des ressources humaines. Dans ce cadre, elle assure la planification de toutes les opérations liées à la gestion technique du personnel, à la paie et à la distribution des informations y relatives. Elle gère l'ensemble des postes de travail de l'Etat et produit le budget, les comptes et le contrôle des effectifs.

Réalisations particulières durant l'année 2003

Outre ces tâches régulières, les réalisations, travaux ou évolutions particuliers en 2003 ont été:

- Préparation de Sigagip (programme informatique de gestion des salaires) à l'entrée en vigueur de la LPers au 1^{er} janvier 2004 (nouveau système salarial), modification automatique des dossiers du personnel, réalisation d'informations à l'intention des gestionnaires de personnel de l'Etat.
- HR-Access – module «gestion du recrutement»: mise en production.
- HR-Access – module «gestion de la formation»: améliorations et soutien aux utilisateurs.

- Gestion des salaires du Conservatoire à titre transitoire et formation des gestionnaires internes (mai-décembre). Application des décisions EVALFRI les concernant.
- Modifications de la structure des postes de travail informatisée: HEP, HES-S2, Bibliothèque cantonale, Intendance des bâtiments militaires, Office des juges d'instructions.
- Améliorations du programme salaire (nouvelles rubriques, procédures, automatismes à la saisie).

2.3 Gestion et assurances sociales

a) Assurance accidents obligatoire (LAA)

L'ensemble du personnel de l'Etat et de ses établissements est assuré conformément à la LAA (le personnel à temps complet, à temps partiel et temporaire). Le montant du salaire assuré par employé couvert s'élève à 80 % de 106 800 francs au maximum, pour une masse salariale de près de 800 mio. La totalité des primes afférentes au risque d'accidents non professionnels sont à la charge du personnel.

Un cinquième des primes versées vont à la SUVA et quatre cinquièmes à un pool d'assureurs privés représentés par la Nationale Suisse Assurances. Pour l'assurance accidents non professionnels, le taux de prime du Pool fut de 8,66 ‰ pour hommes et femmes alors que celui de la SUVA fut de 12,50 ‰. Pour l'assurance accidents professionnels, le taux de prime du Pool fut de 1,59 ‰ et ceux de la SUVA furent de 6,281 ‰, respectivement de 31,758 ‰, pour les secteurs à risque accru (forêts, chasse et pêche).

Comme organe de liaison, de coordination et d'information pour les assurés SUVA et Nationale Suisse, le bureau LAA est sollicité tout au long de l'année. Plus de 2000 déclarations d'accident de collaborateurs/trices de l'Etat furent enregistrées, contrôlées et complétées pour la SUVA (17 %) et la Nationale (83 %). Le 1/6 relève d'accidents professionnels et les 5/6 d'accidents non professionnels. Environ 50 % des accidents sont dus à des chutes ou à la pratique d'un sport et environ le 30 % des accidents ont entraîné une incapacité de travail:

	2001	2002	2003
Nombre de cas d'assurance LAA	1 669	1 954	2 053
– accidents professionnels	274	310	336
– Montant des récupérations d'indemnités (mio Fr.)	1.83	2.09	2.32
Nombre de jours indemnisés (30 jours par mois)	14 154	14 495	16 713
Récupérations auprès de tiers:			
• l'assurance invalidité	Fr.	120 241.75	
• l'assurance militaire	Fr.	3 333.25	
• des assurances RC de tiers responsables	Fr.	—	

b) Autres assurances sociales

Le SPO est chargé de la gestion et du suivi de l'engagement de personnes invalides. En 2003, six collaborateurs/collaboratrices ont été engagés sur la base des rubriques budgétaires prévues à cet effet. En outre, 62 cas de requêtes de rentes AI ont nécessité l'intervention de

notre service. 32 personnes sont actuellement engagées conformément à l'ACE relatif aux invalides.

Dans le cadre de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal), près de 300 attestations d'assurance accidents ont dû être délivrées par le bureau LAA en 2003.

En 2003, 80 personnes (88 en 2002) ont bénéficié de la mesure d'«Encouragement à la retraite» consistant dans l'octroi d'un pont pré-AVS.

c) Fonds d'entraide

Le SPO assume la gestion des dossiers et le secrétariat du Fonds d'entraide en faveur du personnel de l'Etat (FESPE). En 2003, vingt demandes sont parvenues au secrétariat du FESPE (12 en 2002), sept ont été acceptées (6 en 2002), sept ont été refusées (2 en 2002), et six personnes ont retiré spontanément leur demande (4 en 2002).

Les motifs de la demande sont majoritairement liés soit à une situation de précarité due à des dépenses imprévues, soit à l'endettement. Le remboursement se fait par biais de retenues sur le salaire mensuel des bénéficiaires du prêt. Les demandes de prêt au sens d'un crédit de consommation «petits crédits» sont systématiquement refusées. Les prêts sont payés directement par l'Administration des finances aux créanciers.

2.4 Organisation

Le SPO a, en collaboration avec la Conférence des secrétaires généraux, entamé un projet d'étude concernant la gestion par objectif tel que voulue par la LOCEA. Le service est également associé aux travaux liés aux réformes et restructurations de l'Etat, notamment aux travaux relatifs à une croissance contenue de la masse salariale. Le SPO a préparé une nouvelle procédure d'analyse des postes de travail devant permettre au Conseil d'Etat de décider de la création ou de la suppression des postes.

A l'instar de ces dernières années, le Conseil d'Etat a émis des directives restrictives en ce qui concerne les demandes de personnel supplémentaire. Après la décision du Grand Conseil de diminuer de vingt le nombre de postes demandés par le Conseil d'Etat, l'augmentation nette totale est de 81,74 EPT pour le budget 2004.

2.5 Formation et développement du personnel

La formation continue et de perfectionnement au sein de l'Etat de Fribourg a pour but d'offrir un programme de formation afin de maintenir et d'accroître les compétences du personnel de l'administration, des cadres et des apprenti-e-s.

L'élaboration du programme de formation pour l'an 2003 a permis de poursuivre les efforts vers la mise en œuvre d'une culture de formation au sein de l'Etat de Fribourg tout en répondant aux attentes et aux besoins de l'employeur et du personnel.

La mise en place d'un processus de formation a mis en évidence les besoins de perfectionnement et a favorisé le transfert sur la place de travail des connaissances acquises en formation.

a) Formation professionnelle des maîtres d'apprentissage et des apprenti-e-s

L'entrée en vigueur en 2003 de la Réforme de la formation commerciale de base a demandé un effort conséquent dans la formation des maîtres d'apprentissage de l'Etat de Fribourg. Une association de branche «administration publique» a été créée pour permettre l'organisation des formations spécifiques à l'Etat.

La formation durant l'apprentissage permet aux apprenti-e-s de s'intégrer rapidement dans la vie professionnelle et de se familiariser avec l'administration fribourgeoise. Plus de 350 apprenti-e-s ont participé aux divers cours dont les thèmes traitaient les sujets suivants: bienvenue à l'administration cantonale, réussir son apprentissage, communiquer efficacement, visite du Grand Conseil, savoir s'exprimer dans les deux langues, préparation des examens de fin d'apprentissage et comment offrir ses services.

b) Formation continue du personnel

L'offre de formation continue du personnel contient neuf thèmes principaux. La récapitulation par thèmes et du nombre de participants donnent un aperçu du succès des cours et séminaires offerts:

Les connaissances générales	104 personnes
Les méthodes de travail	205 personnes
La santé à la place de travail	61 personnes
La communication et les compétences sociales	133 personnes
Le management	38 personnes
L'accompagnement de projet	10 personnes
La formation sur mesure/coaching	58 personnes
La formation linguistique	230 personnes
La formation informatique	492 personnes

c) Formation et perfectionnement des cadres

Pour les nouveaux cadres, le cycle de formation intitulé FOCAFRI – formation des cadres de l'Etat de Fribourg – s'est terminé en 2003 avec la participation de quinze personnes.

Par ailleurs, l'entente intercantonale a permis d'organiser des séminaires destinés aux cadres selon le programme de formation pour les administrations publiques latines.

Le perfectionnement des cadres est un objectif prioritaire dans le programme de formation. Les cours doivent permettre de développer des compétences personnelles, interpersonnelles et organisationnelles en vue d'accroître l'efficacité des cadres dans leurs tâches de gestion et de direction.

Au total, en 2003, 1866 personnes ont bénéficié du programme de formation continue de l'Etat de Fribourg.

d) Recrutement des apprenti-e-s

En 2003, plus de 230 jeunes ont fait acte de candidature pour une place d'apprentissage au sein de l'administration et ont passé un examen d'admission. Après évaluation, leurs dossiers ont été transmis aux services et établissements qui ont procédé au choix définitif de leurs apprentis.

Dans le domaine commercial et de bureau, 43 jeunes ont été engagés définitivement. La création de nouvelles places d'apprentissage a été encouragée.

2.6 Traitements / paies

L'année 2003 a été marquée par l'introduction des nouvelles dispositions légales (LPers – RPers). Un effort considérable a dû être consenti pour la mise à jour de l'ensemble des dossiers concernant ce nouveau statut, la reconnaissance officielle et l'analyse des dates d'ancienneté de l'ensemble du personnel. Il en a été de même quant à la préparation de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2004 du nouveau système salarial.

A ces tâches à caractère exceptionnel s'ajoutent les tâches générales de gestion de la paie: allocations employeur et familiales cantonales pour enfants, attestations pour l'assu-

rance chômage, paiement des indemnités et frais de débours, des jetons de présence aux membres des commissions (domaine repris en 2002) ainsi que des attestations diverses (crèche/assurance/autorité fiscale/etc.).

Chaque mois, plus de 8000 personnes bénéficient d'un versement de salaire ce qui correspond à la gestion d'environ 9000 dossiers (administration centrale et enseignement; autres centres de gestion non comptés). Ce dernier chiffre tient compte du nombre d'activités des collaboratrices et collaborateurs notamment de celles et ceux qui exercent des «multifonctions» et pour lesquelles une attention toute particulière doit être apportée en raison de la ventilation technique des différents droits liés à la paie tels que l'affiliation à la caisse de pension, le rattachement des déductions légales liées au poste de travail, le droit aux allocations ou autres prestations.

VI. Service cantonal des contributions

1. Travaux effectués en 2003

1.1 Taxation des personnes physiques

La loi du 6 juin 2000 sur les impôts cantonaux directs (LICD) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Dès cette date, les impôts sur le revenu et la fortune perçus par le canton, les communes et la Confédération ne sont plus déterminés selon le système de l'imposition bisannuelle *praenumerando*, mais selon le système d'imposition annuelle *postnumerando*.

Grâce à son engagement, le personnel du Service cantonal des contributions (SCC) a bien maîtrisé le nouveau système de taxation et les travaux se sont déroulés d'une manière réjouissante. Jusqu'à la fin décembre 2003, plus de 95 % des contribuables ont reçu leur avis de taxation et le décompte final de l'année 2002. Les dossiers non taxés sont principalement ceux des indépendants en raison de la rentrée plus tardive des déclarations d'impôt. Le SCC, en parallèle à la poursuite des travaux de taxation, a procédé à l'examen des réclamations et recours.

Afin de faciliter la tâche des contribuables lorsqu'ils remplissent leur déclaration d'impôt, le SCC a organisé, 20 séances d'information. Ces séances ont été organisées le soir et l'après-midi et le public y a témoigné d'un intérêt soutenu, même si l'affluence du public s'est, pour la première fois, fortement réduite (650 personnes au lieu de 1200 l'année précédente).

Dans le même but, un logiciel pour faciliter le remplissage de la déclaration d'impôt sur un ordinateur personnel a été développé et mis à disposition du contribuable pour la période de taxation 2003. Cet outil, dénommé FRItax, doit être téléchargé depuis le site du SCC. Il permet de compléter la déclaration selon deux modes différents: à l'aide d'un assistant ou directement sur les formulaires à l'écran. Les formules accompagnées d'une feuille de codes barres sont retournées au SCC par la Poste. A réception, les données contenues dans les codes barres permettent une saisie accélérée des déclarations.

1.2 Taxation des personnes morales

Les personnes morales sont soumises à une taxation annuelle *postnumerando*. La première partie de l'année a été consacrée à terminer les taxations de l'année fiscale 2001. L'essentiel du travail de l'année 2003 a consisté à examiner les déclarations de l'année fiscale 2002. Il est à relever qu'avec la taxation annuelle, les expertises sont effectuées en parallèle aux travaux de taxation.

1.3 Travaux préparatoires et divers

En plus des travaux de taxation et de perception des divers impôts qui occupent la plus grande partie du personnel, le SCC effectue d'autres tâches, en particulier dans le domaine du droit, de la statistique, de l'établissement des comptes et

des budgets. De nombreux préavis, notes, calculs d'incidences financières et réponses à des consultations ont été fournis à diverses instances cantonales et fédérales. Le service a aussi préparé les réponses aux interventions parlementaires concernant la fiscalité. Le SCC s'est également chargé de nombreux travaux en vue de la déclaration 2003, en révisant le contenu des nombreuses formules fiscales et des instructions sur la manière de remplir la déclaration d'impôt ou en établissant les nouveaux barèmes de l'impôt à la source.

1.4 Formation du personnel

Les nouveaux collaborateurs ont bénéficié d'une formation centralisée assurée sur le plan interne. Par l'approfondissement de certains sujets et l'examen de cas concrets, les participants ont eu l'occasion d'acquérir les connaissances de base et de se familiariser avec le système annuel *postnumerando* des personnes physiques.

1.5 Collaboration

1.5.1 A l'intérieur du canton

Par le fait que le SCC détient quantité d'informations chiffrées précieuses pour certaines analyses, il lui est demandé, dans le respect de la protection des données, de fournir des statistiques à d'autres services de l'Etat, tels l'Etablissement cantonal des assurances sociales, le Service des communes ou le Service de la statistique. Dans le domaine de l'intendance, il procède également, pour ses propres besoins et pour ceux d'autres services de l'Etat (Service du personnel et d'organisation, Caisse publique de chômage, Caisse cantonale de compensation, Office de la circulation et de la navigation, etc.), à l'impression et à la mise sous pli d'environ 2 900 000 documents représentant plus de 1 500 000 envois durant l'année 2003. Les travaux qui sont effectués pour les autres services représentent le 35 %. De multiples réponses ont dû être données aux questions émanant des autorités communales et ecclésiastiques en relation avec l'établissement de leurs budgets.

1.5.2 Dans le domaine fiscal

Avec l'harmonisation fiscale, la collaboration entre la Confédération et les cantons s'est fortement développée. On parle en effet d'harmonisation verticale lorsqu'il s'agit de comparer la loi sur l'impôt fédéral direct et les législations cantonales et d'harmonisation horizontale lorsqu'il s'agit d'effectuer une comparaison des lois cantonales.

Les administrations fiscales fédérales et cantonales sont regroupées au sein de la Conférence suisse des impôts. Les membres de la Direction du service et certains collaborateurs sont fortement engagés dans ces structures. En effet, notre canton est présent au Comité, dans les commissions indépendants et personnes morales, impôts sur le revenu et la fortune, procédure et perception, ainsi que dans différents groupes de travail dont celui de la prévoyance professionnelle et du CET (Réseau de communication des états des titres). Pour toutes les personnes concernées, cela représente une surcharge de travail importante.

2. La loi sur les impôts cantonaux directs (LICD) – Modification du 11 septembre 2003

A la suite du passage à la taxation annuelle postnumerando des personnes physiques, il est apparu que les résultats des taxations étaient bien supérieurs aux prévisions. Aussi, en réponse à sept motions, le Conseil d'Etat a proposé de réduire la fiscalité des couples mariés et des familles.

En date du 11 septembre 2003, le Grand Conseil a accepté les modifications proposées par le Conseil d'Etat. Les allègements fiscaux concernaient une augmentation de 800 francs des déductions pour enfants. Celles-ci passeront de 4700 à 5500 fr. pour les deux premiers enfants, et de 5700 à 6500 fr. dès le troisième enfant. En plus il est prévu une augmentation des déductions au titre de frais de garde d'un maximum de 2000 à un maximum de 4000 fr. et enfin un système de splitting plus favorable (56 % au lieu de 60 %) pour les couples mariés et les familles monoparentales (diviseur de 1,8 env.). S'ajoute à cela l'introduction d'une disposition légale relative à la compensation des effets de la progression à froid sur l'impôt frappant la fortune des personnes physiques. Ces allègements fiscaux sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2004. L'incidence financière s'élève à 16,5 mios de francs par an pour l'Etat.

3. L'informatique au SCC

3.1 Schéma directeur informatique

Une large part des activités du SCC est couverte par des applications informatiques qui ont été développées dès le début des années 1990. Cependant, en raison de la forte évolution des technologies de l'information et des communications, du nombre croissant de projets qu'il y a lieu de réaliser ainsi que des exigences et contraintes nouvelles, il est apparu indispensable de disposer d'un plan des futurs outils informatiques nécessaires au SCC pour remplir sa mission. C'est pourquoi le projet «schéma directeur informatique du SCC» a été lancé en début d'année 2002. L'objectif a été d'établir un plan des développements et des achats d'applications fiscales sur un horizon de 3 à 4 ans et d'estimer les moyens et ressources humaines à mettre en œuvre à cet effet.

Donnant suite aux diverses exigences et démarches fixées dans le document de lancement, élaboré par le Comité de direction, les orientations «métier» ont été définies et priorisées, un bilan technique des outils existants au SCC a été dressé et les besoins des utilisateurs ont été inventoriés durant l'année 2002.

Le résultat de l'ensemble de ces travaux a été utilisé pour élaborer un scénario et des solutions sur les plans fonctionnel, organisationnel et technique. Ce scénario, approuvé par le Comité de direction en mars 2003, prévoit de diviser l'horizon temporel du schéma directeur en deux périodes, la première étant principalement dédiée à la refonte des modules de taxation des personnes physiques et de l'encaissement des impôts en raison de l'abandon de la plateforme host en 2010, la seconde prévoyant notamment la

mise en œuvre d'une gestion électronique des dossiers, l'exploitation d'un site transactionnel internet et la réalisation d'outils de pilotages stratégiques.

La dernière phase de l'élaboration du schéma directeur s'est déroulée d'avril à juin 2003 et le comité de pilotage a développé un plan d'actions principalement ciblé sur la première période s'étendant de 2003 à 2006. Il s'est agi de définir une organisation, une planification générale et un plan de programme pour l'ensemble des projets à mener dans le cadre de la réalisation des actions décidées dans le schéma directeur informatique du SCC.

Les travaux ont débuté immédiatement dès le mois de juillet avec le projet «Appel d'offres» destiné à choisir le ou les fournisseurs qui seront en charge des deux projets principaux, à savoir la réalisation des applications de taxation des personnes physiques et d'encaissement & de gestion du contentieux.

Sous la responsabilité d'un comité exécutif, l'élaboration du dossier d'appel d'offres a été une tâche importante qui a été menée jusqu'en novembre 2003. La rédaction des cahiers des charges a été décomposée par thèmes et confiée à des groupes qui ont travaillé en parallèle. Ainsi, l'objet de la soumission a été décrit dans un dossier d'appel d'offres constitué des six fascicules suivants:

- Fascicule I: Introduction
- Fascicule II: Dispositions administratives
- Fascicule III: Cahier des charges fonctionnel pour l'application de taxation des personnes physiques
- Fascicule IV: Cahier des charges fonctionnel pour l'application d'encaissement et de gestion du contentieux
- Fascicule V: Cahier des charges technique, commun aux deux applications
- Fascicule VI: Cahier des charges organisationnel, commun aux deux applications.

En raison de l'importance des travaux envisagés, l'appel d'offre est soumis aux dispositions légales régissant les marchés publics. La procédure sélective s'effectuera en deux phases:

- la phase de qualification des candidatures, qui s'est déroulée durant le mois de décembre 2003, a permis de sélectionner six entreprises invitées à remettre une offre pour le 1^{er} mars 2004;
- la phase de soumission qui permettra à l'Etat de déterminer les offres économiquement les plus avantageuses et d'adjuger les travaux au printemps 2004.

Durant cette année 2003, un travail supplémentaire très important a été demandé aux membres du comité de pilotage et du comité exécutif, aux groupes de travail de la taxation et de l'encaissement et des sollicitations très nombreuses ont été requises auprès des collaborateurs du SCC pour inventorier, mettre au point et formaliser leurs besoins. Dans cette tâche importante, le SCC a pu compter sur l'aide précieuse de collaborateurs du SITel.

3.2 L'application TAX PM

Le bilan du projet informatique relatif à la taxation des personnes morales a été officiellement remis lors d'une séance du comité de direction le 16 mai 2003. Les principaux points qui peuvent être relevés sont les suivants:

- les objectifs fixés lors du lancement du projet en avril 2001 ont été atteints;
- le projet, dans son entier, a duré 2 ans, ce qui peut être considéré comme un temps très court au vu de l'ampleur des tâches requises;
- le budget prévu a été tenu;
- l'entier de la taxation des personnes morales pour la période fiscale 2001 a été réalisé avec cet outil. Cela comprend aussi bien la taxation proprement dite avec tous les modules complémentaires qui y sont associés, que le calcul de la valeur fiscale des immeubles, la taxation de l'impôt spécial sur immeubles, les transferts dans le système d'encaissement, la communication des données aux autorités fiscales concernées (IFD, communes, paroisses), que la gestion courante des tâches associées au suivi des dossiers (réclamations, recours...), la prise en compte automatique des éléments provenant du Registre foncier ou des publications de la Feuille officielle suisse du commerce que l'élaboration des statistiques de toute nature et le pilotage opérationnel;
- en parallèle avec la réalisation du projet Output management, les avis de taxation, les communications aux autorités fiscales sont imprimés et mis sous pli automatiquement et l'archivage électronique des documents est réalisé;
- les communes importantes reçoivent les données sur un support informatique;
- le concept réalisé est apte à intégrer les développements informatiques futurs des autres secteurs, ce qui permettra d'améliorer le transfert interne des informations, ainsi qu'une ouverture vers internet.

L'utilisation de cet outil, y compris l'enregistrement manuel de plus de 5000 immeubles, de nombreuses participations, etc., a permis de terminer les taxations 2001 dans les délais usuels. En automne 2003, les taxations de la période fiscale 2002 ont débuté. Les reprises automatiques des éléments et la facilité d'utilisation de l'outil permettent d'envisager un gain de temps.

Des tâches de maintenance ont dû être entreprises. Elles sont en particulier liées à des changements opérés sur les systèmes avec lesquels nous communiquons: la Feuille officielle suisse du commerce a changé la structure de ses données, nous obligeant à nous adapter; les liens avec le système CET ont également dû être modifiés. Enfin, l'application a dû suivre des adaptations en raison de modifications internes à l'Etat.

3.3 Autres développements et travaux de maintenance

Le secteur informatique et logistique du SCC assure la planification, le lancement et le contrôle de toutes les opéra-

tions liées notamment aux travaux de taxation, au maintien des données, à l'édition des acomptes et des décomptes, à la gestion des débiteurs ainsi qu'à l'impression et à la mise sous pli des documents. Il gère également l'ensemble des postes de travail, des autorisations d'accès et du parc des machines.

Outre ces tâches régulières, les réalisations, travaux et projets suivants ont fait l'objet de déploiements particuliers en 2003:

- CET: ce logiciel, réalisé par l'ensemble des cantons pour les communications des états de titres a été mis en production et, pour l'instant, le 80 % des modules transactionnels sont exploitables. Le comité de pilotage intercantonal prévoit que deux ans de travaux seront encore nécessaires pour terminer cette première plateforme informatique commune destinée aux partages des informations entre l'Administration fédérale des contributions et les cantons suisses. Le chef du secteur de l'impôt anticipé et le personnel de son secteur sont fortement impliqués dans la réalisation de ce projet.
- Capifisc: création d'une interface intégrée entre les Registres fonciers et le SCC pour établir un lien automatique entre les contribuables et les immeubles. Ce nouvel outil a été mis en application le 31 mars 2003. Ce projet, mené en interne sur 2 ans par le SCC, les Registres fonciers et le SITel, a exigé l'engagement d'environ 2300 heures de travail de la part du personnel de l'Etat et le paiement de coûts pour environ 200 000 francs.
- Intercontrib: la deuxième phase de ce projet, mise en production le 31 mars 2003 en synchronisation avec Capifisc, rapatrie les adresses des mandataires gérées dans l'application Windows «Connaître contribuables» vers les outils de la taxation et de la gestion des débiteurs.
- Site Internet: élaboration, mise en place et hébergement le 1^{er} octobre 2003 du site du Service des impôts sur les successions et les donations (<http://www.fr.ch/scc/sisd>) sur le site du SCC.
- Output Management: fortement concerné par ce projet cantonal mené par le SITel, le SCC en attendait l'intégration de trois domaines importants, à savoir l'impression des documents, la mise sous pli et la gestion électronique des documents. Les travaux de conception du programme ont franchi une étape importante durant le mois d'avril 2003 par la mise en exploitation du regroupement de plusieurs envois dans une même enveloppe. Au début mai, les contribuables ont pu recevoir dans la même enveloppe plus de trois documents différents (avis de taxation / décompte cantonal / décompte IFD) pour une ou plusieurs années fiscales et imprimés éventuellement sur plusieurs pages. Pour cette première année d'application, le traitement des envois par Output Management a généré une économie pour l'Etat dépassant les 120 000 francs en taxes postales et en enveloppes. De plus, cette réalisation tend à satisfaire le contribuable qui ne comprenait pas que des envois multiples lui parvenaient le même jour.

- **FRItax:** le logiciel D^r Tax de Ringler Informatik a été retravaillé et adapté aux exigences du Service cantonal des contributions en vue de créer un nouveau logiciel FRItax conçu pour faciliter la tâche des contribuables lors du remplissage de la déclaration d'impôt. Ce programme est téléchargeable gratuitement à partir du site www.fr.ch/scc/fritax depuis le 10 janvier 2004 pour la déclaration d'impôt 2003 des personnes physiques.

4. Encaissement des impôts communaux et paroissiaux par le SCC

Durant l'année 2003, 70 (74) communes ont utilisé les services de l'Etat pour l'encaissement de leurs impôts ordinaires. Trois nouvelles communes (Forel, Le Glèbe et Rusy) ont conclu un contrat alors que sept autres (Bonfontaine, Guschelmuth, La Joux, Liebistorf, Liefrens, Oberried et Wallenbuch.) ont résilié ou modifié le mandat en raison de leur fusion.

L'application informatique mise en place dès l'année 1995 a permis d'offrir cette prestation également aux paroisses du canton à la condition que les impôts soient perçus auprès de tous les paroissiens de la même commune. Dès le 1^{er} janvier 2003, le SCC perçoit l'impôt des personnes physiques pour de nombreuses paroisses touchant 141 communes du canton. Ces impôts sont encaissés sur la base d'une convention.

Le 6 juin 2000, le Grand Conseil a décidé diverses modifications de la loi du 26 septembre 1990 concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat. En ce qui concerne la perception, le nouvel article 17a prévoit que l'impôt dû par les personnes morales est perçu par le SCC dès l'année fiscale 2001.

Le canton connaît depuis quelques années une recrudescence des fusions de communes. Ces fusions ne prennent pas en compte le cercle des communes formant les paroisses. De ce fait, il peut se trouver que les contribuables d'un nouveau et même territoire communal soient répartis sur plusieurs paroisses différentes. Sur le plan fiscal, le système de taxation prend en compte en priorité les répartitions intercommunales de sorte qu'il n'est pas possible de procéder aux répartitions interparoissiales pour des immeubles ou des revenus agricoles se trouvant à l'intérieur de la même commune. De plus, en ce qui concerne l'encaissement des impôts ecclésiastiques des personnes physiques, le SCC ne peut en assurer la perception qu'à la condition qu'ils soient perçus auprès de tous les paroissiens d'une commune. Cela signifie que la totalité du territoire de la commune doit faire partie de la même paroisse. A défaut, il est impératif que les deux paroisses concernées confient le mandat d'encaissement au SCC, que les coefficients d'impôts soient identiques et que les paroisses effectuent entre elles les répartitions des cotes.

5. Les statistiques fiscales

Avec l'ancien système d'imposition bisannuel *praenumerando*, les statistiques fiscales sur le rendement de l'impôt

cantonal étaient publiées tous les deux ans. Avec la loi fiscale du 6 juin 2000, le système de taxation annuelle *postnumerando* a été introduit pour les personnes physiques, rejoignant ainsi la méthode de taxation déjà appliquée pour les personnes morales depuis 1995.

Dans les publications des années précédentes, les informations statistiques relatives au rendement fiscal ne concernaient pas la même période pour les personnes physiques et pour les personnes morales. Dès les taxations de l'année 2001, les périodes fiscales correspondent à nouveau. La publication intitulée «Statistique fiscale 2001» a ainsi présenté les informations communes pour l'année fiscale 2001 et comblé le «déficit» d'informations en y incluant un «rattrapage» pour les données fiscales des personnes morales.

Le changement de système de taxation pour les personnes physiques a également donné lieu à une imposition particulière des revenus et des charges extraordinaires pour les années de calcul 1999 et 2000. Le résultat de ces taxations a fait l'objet d'un chapitre particulier.

Les statistiques fiscales 2001 ont été publiées en octobre 2003. En 60 pages, commentaires, tableaux et graphiques, elles fournissent des données concernant le rendement de l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune des personnes physiques pour l'année 2001 et le rendement de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital des personnes morales pour les années 1999, 2000 et 2001.

6. Evolution du nombre de contribuables

L'évolution des recettes fiscales étant aussi fonction de l'accroissement du nombre de contribuables, il est intéressant de constater quelle a été l'augmentation du nombre de contribuables. Cet indicateur permet également d'apprécier l'augmentation du volume du travail du SCC, même si le facteur «complexité des dossiers» n'apparaît pas dans une telle statistique.

Durant ces dernières périodes, le nombre de dossiers fiscaux a connu l'évolution suivante:

– Personnes physiques

Districts	Nombre de contribuables au 31 décembre					
	1983	1987	1993	1997	2002	2003
Fribourg-ville	18 815	19 399	19 588	19 319	18 445	18 695
Sarine-campagne	16 739	20 169	23 661	25 399	25 900	26 231
Singine	16 421	18 720	20 465	21 527	22 077	22 268
Gruyère	17 759	18 943	20 801	21 889	22 509	22 937
Lac	11 581	12 708	14 489	15 901	16 688	16 881
Glâne	7 884	8 474	9 589	9 831	9 741	9 763
Broye	11 415	12 135	13 578	14 057	14 333	14 575
Veveysse	5 659	6 265	7 276	7 729	7 661	7 705
	106 273	116 813	129 447	135 652	137 354	139 055

– Personnes morales

	1983	1987	1993	1997	2002	2003
Fribourg-ville	3 839	3 991	4 176	3 934	3 634	3 889
Sarine-campagne	573	749	1 248	1 457	1 161	1 832
Singine	739	799	1 000	1 095	1 083	1 228

	1983	1987	1993	1997	2002	2003
Gruyère	568	675	926	1 014	988	1 168
Lac	423	513	711	831	918	1 036
Glâne	302	326	368	413	454	495
Broye	386	472	582	640	692	731
Veveyse	227	265	330	363	444	482
	7 057	7 790	9 341	9 747	10 133	10 861

7. Principales recettes fiscales comptabilisées en 2003

7.1 Recettes cantonales

	Fr.	Fr.
Impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques	588 269 486	
Impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales	68 025 062	
Impôts à la source	15 346 243	
Impôts des périodes précédentes	495 261	
Impôts sur les prestations en capital	11 176 849	
Impôts et amendes par suite de procédures en soustraction	1 394 127	
Impôts spéciaux sur les immeubles	5 002 914	
Impôts sur les gains immobiliers	10 839 185	
Impôts sur les bénéfices en capital	86 496	700 635 623

7.2 Part cantonale à l'impôt fédéral direct

– personnes physiques	47 850 521	
– personnes morales	43 537 028	
– péréquation	67 594 034	158 981 583
Totaux		859 617 206

8. Procédures en soustraction fiscale

8.1 Impôt cantonal

En application des articles 220 et suivants LICD, le secteur de l'inspection fiscale a notifié 246 (154) décisions, soit:

- 195 (103) cas d'impôts soustraits et d'amendes fiscales
- 30 (21) cas de tentative de soustraction fiscale et de complicité
- 21 (30) cas d'impôts rappelés.

Contre ces décisions, 11 (17) réclamations ont été interjetées auprès du SCC et 3 (3) recours déposés auprès de la Cour fiscale du tribunal administratif.

Les impôts rappelés ou soustraits et les amendes fiscales se décomposent comme suit:

	Fr.	Fr.
Impôts	1 048 052.25	(953 339.80)
Amendes	346 075.00	(428 730.00)
Total	1 394 127.25	(1 382 069.80)

8.2 Impôt fédéral direct

En 2003, le secteur de l'inspection fiscale a également procédé à la notification de taxations pour impôts soustraits et au prononcé d'amendes fiscales conformément aux dispositions des articles 175 et suivants de la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct (LIFD).

Le total des impôts arriérés et des amendes prononcées s'élève à 591 670.35 francs (382 548.45 francs).

8.3 Délits fiscaux

Le contribuable qui, lors d'une soustraction d'impôt, a fait usage de documents faux dans le dessein de tromper l'autorité fiscale est puni, en plus des sanctions administratives, de l'emprisonnement ou d'une amende jusqu'à 30 000 francs (art. 231 LICD – art. 186 LIFD).

Durant l'année 2003, 1 (1) dénonciation pénale a été déposée auprès de l'Office des Juges d'instruction du canton de Fribourg. Quant aux décisions des tribunaux, il y a eu 2 (1) jugements et 2 (3) ordonnances pénales.

Les peines prononcées sont les suivantes: 12 mois d'emprisonnement avec sursis pendant 5 ans, 2 mois d'emprisonnement avec sursis pendant 2 ans et 6 semaines d'emprisonnement avec sursis pendant 2 ans. Dans un cas, un non-lieu a été rendu.

9. Remises d'impôts

En vertu de l'article 212 LICD, la Direction des finances, sur préavis de l'autorité communale, statue sur les demandes de remise d'impôt. A cet effet, le SCC procède aux enquêtes nécessaires, élabore un préavis et prépare les décisions prises par la Direction des finances.

Les demandes de remise et de révision présentées par 652 (532) contribuables ont été liquidées durant l'année 2003 de la manière suivante: 225 (178) contribuables ont reçu une décision négative, alors que 220 (145) contribuables ont obtenu une remise d'impôts. Dans 211 (134) cas, la remise concernait l'impôt d'une année, dans 9 (10) cas l'impôt de deux ans et dans 0 (1) cas les impôts de plus de deux ans. Le montant des impôts cantonaux remis s'élève à 221 819.20 francs (150 747 francs).

VII. Service des impôts sur les successions et les donations

1. Organisation / Personnel

Depuis le 1^{er} janvier 2003, le Service cantonal de l'enregistrement a changé de nom. Sa nouvelle titulature est: Service des impôts sur les successions et les donations (SISD).

L'effectif actuel du personnel du Service des impôts sur les successions et les donations est de 2,30 équivalents plein-temps se répartissant comme suit:

- un chef de service
- une collaboratrice administrative à 30 %
- deux secrétaires respectivement à 60 % et 40 %
- une apprentie.

2. Activités de taxation des droits d'enregistrement

Durant l'année 2003, le service a traité 1888 inventaires au décès (1854 en 2002). Il a établi 337 bordereaux de droits de succession et de donation (341 en 2002) pour un total de 5 165 721 francs pour le canton. Malgré une très légère baisse du nombre des factures, l'importance des dossiers a permis d'obtenir un résultat supérieur de 612 670 francs par rapport à celui de l'année 2002.

La répartition entre les droits de succession et de donation est la suivante:

- droits de succession: 298 factures pour un total de 4 997 763 francs
- droits de donation: 39 factures pour un total de 167 958 francs.

La moyenne annuelle des droits de succession et de donation durant les sept dernières années (de 1997 à 2003), soit depuis l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la loi sur les droits d'enregistrement qui ont supprimé l'impôt entre conjoints et la majoration (impôt sur la faveur) est de 4 171 496 francs. L'excédent de recettes par rapport au budget 2003 s'élève à 1 065 721 francs, ce qui représente un surplus d'environ 26 %. L'évolution des droits de succession et de donation depuis 1997 se présente comme suit:

1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
3 608 370	3 707 577	4 063 581	4 090 467	4 011 707	4 553 051	5 165 721

3. Autres activités

Le Service effectue des tâches de contrôle et de coordination avec les Justices de paix qui établissent les inventaires au décès et il assure la liaison avec le Service cantonal des contributions.

Appelé à répondre, comme chaque année, à des demandes de plus en plus nombreuses provenant de banques, fiduciaires et surtout de notaires concernant des renseignements sur les droits de succession et de donation, le Service a mis sur pied un site internet bilingue. Ce dernier a été élaboré en collaboration avec le Service cantonal des contributions. Très complet, il répond aux principales questions relatives à la taxation des successions et des donations (loi, taux, déductions pour les frais funéraires, assurances, etc.). Le site est déjà visité très régulièrement et, selon les messages reçus, les utilisateurs le trouvent convivial et explicite.

4. Législation

La base légale est la loi du 4 mai 1934 sur les droits d'enregistrement. Celle-ci comprend les dispositions pour le prélèvement des droits proportionnels sur les libéralités entre vifs (droits de donation) et pour cause de mort (droits de succession), ainsi que sur les actes constitutifs de fondation.

Durant l'année, deux motions ont été déposées par les députés Denis Boivin et Claude Masset. L'une demandait une baisse de l'impôt sur les successions pour tous les bénéficiaires ayant un lien de parenté dont le taux total (cantonal et communal) varie entre 10 % et 37,5 % et pour les non-parents dont le taux total est de 50 %. L'autre sollicitait la suppression totale de l'impôt sur les donations. Le Conseil d'Etat est favorable à une légère baisse de l'impôt sur les successions en envisageant soit une baisse des taux et/ou l'introduction d'un montant libre (franchise) qui serait exonéré. Il s'oppose à la suppression totale de l'impôt sur les donations, mais reste favorable à une légère baisse de cet impôt dans la même mesure que pour l'impôt sur les successions. Le Grand Conseil a accepté la motion concernant la baisse de l'impôt sur les successions et a refusé celle demandant la suppression de l'impôt sur les donations.

Il faut ajouter qu'une directive sur l'application de l'article 16 b de la loi du 4 mai 1934 sur les droits d'enregistrement (impôts sur les successions et les donations) permet, depuis le 1^{er} janvier 2003, une réduction du taux de l'impôt dû par les bénéficiaires sans lien de parenté mais ayant tissé avec l'auteur-e de la libéralité des liens assimilables à ceux qui s'établissent au sein d'une communauté familiale étroite. C'est surtout le cas pour les concubins, les partenaires de même sexe, les enfants de conjoints élevés dans la même communauté familiale etc. Cette directive a été publiée dans le Registre officiel fribourgeois (ROF 2003 n° 099) et figure également dans le site internet.

VIII. Mensuration officielle

1. Points fixes planimétriques et altimétriques

En conformité avec les instructions de la Confédération, les préparatifs nécessaires à assurer la transformation du système de référence de la mensuration nationale (MN03 – MN95) se sont poursuivis. Les travaux de matérialisation et de détermination des points d'ajustage ont été mis en soumission et attribués. Les travaux se poursuivront en 2004 par les calculs, les mesures complémentaires éventuelles et la détermination des triangles de transformation. Aucun travail particulier n'a été entrepris sur le réseau altimétrique.

2. Plans d'ensemble

Les plans d'ensemble topographiques et topoparcellaires, mémorisés sous forme informatique sont toujours à disposition des services sur le réseau de l'Etat. Les commandes externes à l'administration sont principalement orientées en fonction de leur traitement informatique, la livraison se fait essentiellement par CD-ROM ou par le réseau via serveur FTP.

Plans d'ensemble topographique: la mise à jour a concerné 12 feuilles, soit les numéros 1165.13, 14, 1185.23, 32, 1205.22, 31, 32, 33, 1224.31, 32, 33 et 34.

Les droits d'utilisation des orthophotos (photographies redressées à l'échelle du plan), acquis auprès de Swisstopo, ont été étendus aux communes du canton, dont certaines en ont déjà fait usage. Les fichiers originaux sont utilisés dans le cadre de la mensuration officielle pour le contrôle des surfaces agricoles utiles notamment; des copies sont également à disposition des utilisateurs de l'Etat, les commandes des communes et des tiers peuvent se faire directement sur le site du service.

3. Mensurations parcellaires

3.1 Nouvelles mensurations (cadastrations)

Entreprises terminées en 2003:

- les mensurations parcellaires d'Agriswil, Büchslen, Billens-Hennens, Chapelle (Broye) lot I, Cheiry, Corbières lot II, Gempenach, Hauterive (secteur Ecuwillens lot II), Le Mouret (secteur Essert lot II), Plasselb lot I, Pont-en-Ogoz (secteur Avry-devant-Pont), Prévondavaux, Sorens lot II, Surpierre, Tavel lot I et Treyvaux lot II, le renouvellement de Le Mouret (secteur Essert lot I), ainsi que les numérisations de Chapelle (Glâne), Ferpicloz, La Tour-de-Trême et Morlon sont terminées et reconnues par la Direction fédérale des mensurations, soit au total une superficie de 6164 ha qui a été mise à disposition sur le serveur;

- les frais restant après déductions des participations fédérales et cantonales ont été répartis et facturés aux communes et aux propriétaires pour les entreprises de Belfaux, Dompierre, Le Crêt, La Roche et Lossy-Formangueires.

Entreprises décidées en 2003:

- en vertu du programme directeur adopté par le Conseil d'Etat en mars 2002 et après avoir entendu les communes concernées, des avant-projets de mensurations ont été ordonnés à Brünisried, Cressier lots III et IV, Chésopelloz, Corserey, Kerzers lot VII, Kleinbödingen, Misery-Courtion, Oberschrot, Villeneuve et Vuister-nens-devant-Romont;
- en application des dispositions sur les marchés publics, les travaux définitifs de mensurations parcellaires ont été attribués à Avry, Cordast, Farvagny (secteurs Grenilles et Posat), Hauterive (secteur Ecuwillens), Plasselb lot II, Sorens lot III et Ulmiz lots I à III;
- des renouvellements ont été attribués à Farvagny (secteur le-Petit) et à Pont;
- des numérisations ont été attribuées à Autavaux, Besencens, Châtel-Saint-Denis, Delley, Enney, Fiaugères, Forel, Grangettes, Gurmels (secteurs Liebistorf et Wallenbuch), Heitenried, Montbrelloz, Morens, Portalban, Progens lot I, Rueyres-les-Prés, Sâles, Saint-Martin, Schmitten, Tentlingen et Villars-sous-Mont;
- enfin, pour la première fois, des entreprises de mise à jour périodique de la couverture du sol ont été attribuées en marge des contrôles nécessaires pour l'actualisation des surfaces agricoles utiles (SAU) dans les communes numérisées d'Agriswil, Attalens, Bossonnens, Bulle, Chapelle (Glâne), Echarlens, La Tour-de-Trême, Le Mouret (secteurs Bonnefontaine et Praroman), Morlon, Pont-en-Ogoz, Riaz, Saint-Silvester, Vuisternens-en-Ogoz et Zumholz.

Entreprises en cours d'exécution:

les travaux actuellement en cours d'exécution concernent 49 283 ha (29 585 ha en 2002), soit 29,53 % (17,7 %) de la superficie du territoire cantonal alors que 50 174 ha (44 227 ha), soit 30,06 % (26,5 %) de la superficie, sont définitivement gérés en base de données. Depuis le 1^{er} janvier 1998, le programme de réalisation des travaux de cadastration et de numérisation fait l'objet de contrats de prestations avec la Direction fédérale des mensurations cadastrales. Dès cette date, 41 568 ha ont été chargés dans SYSIF.

3.2 Conservation et mise à jour

Mutations: les géomètres officiels ont établi et transmis 2936 (3299) dossiers de mutation au Service du cadastre et de la géomatique; 1065 (1012) de ces verbaux concernent des modifications de limites ou des divisions de parcelles; durant cette même période, 1005 (1075) de ces dossiers ont été visés après contrôle. Concernant la cadastration des bâtiments neufs ou modifiés, le Service du cadastre et de la géomatique (SCG) a ordonné 2573 (2285) levés et accordé 2496 (1772) visas de contrôle. En 2003, 62 % des muta-

tions étaient sises dans le 30 % du territoire chargé en base de données; cette proportion démontre bien que le choix des zones prioritaires était correct.

Mise à jour: les verbaux de mutation, établis en 2002, ont été l'objet de la mise à jour annuelle des plans déposés dans les Bureaux de registre foncier et dans les communes.

3.3 Organisation

En collaboration avec la société des géomètres, les méthodes de mensuration simplifiée ont été affinées et les directives correspondantes élaborées. Les projets de nouvelles dispositions légales sur la mensuration officielle et sur le registre foncier ont fait l'objet de procédures de consultation et ont été soumises au Grand Conseil qui les a adoptées en date du 7 octobre pour la modification de la loi du 28 février 1986 sur le registre foncier et en date du 7 novembre pour la nouvelle loi sur la mensuration officielle.

Dans toutes ses activités, le Service du cadastre et de la géomatique est en contact étroit avec Swisstopo, plus précisément avec la Direction fédérale des mensurations cadastrales qui a établi les lignes directrices et la stratégie nécessaire à l'établissement de données numériques sur l'ensemble du territoire de la Confédération.

4. Géomatique

4.1 Coordination avec le Registre foncier

Le Service du cadastre et de la géomatique a, à l'issue de chaque nouvelle cadastration, fourni aux registres fonciers les données du descriptif cadastral obtenues automatiquement à partir des données numériques de la mensuration officielle.

Les réflexions menées de concert entre les deux organes dans le cadre des travaux législatifs plaident néanmoins en faveur d'une gestion de l'information non redondante entre la mensuration (le descriptif) et le Registre foncier (les droits) dans deux bases de données distinctes mais connectées. Ces réflexions se poursuivront en 2004 dans le cadre du projet de «petite interface» mené en collaboration étroite entre les Services du cadastre, les Registres fonciers et la Confédération et qui devrait permettre cette connexion avant d'avoir à faire face aux importantes mises à jour du descriptif résultant des contrôles effectués pour l'actualisation des surfaces agricoles utiles.

4.2 Base de données géométriques de la mensuration officielle

Sur la base des travaux de mise à jour des ingénieurs géomètres officiels, le Service du cadastre et de la géomatique a procédé à la vérification des données et à leur transfert sur la base de données SYSIF. A fin 2003, on dénombrait 1770 (1601) plans cadastraux chargés sur le serveur, soit 169 (254) de plus qu'à fin 2002 et 2 379 521 (2 128 706) objets, soit 250 815 (368 366) de plus qu'à fin 2002. En outre, durant l'année, la mise à jour du SIT a concerné 5460 (5683) objets de la couverture du sol et 4396 (3250) immeubles par 683 (647) modifications de limites dont

373 (402) ont été définitivement validées lors de leur inscription au Registre foncier.

Le Service du cadastre et de la géomatique a poursuivi en 2003 les travaux liés au remplacement du système informatique de traitement des données de la mensuration officielle. Celui-ci permet la saisie, le stockage, la mise à jour, la diffusion et la publication des données sur l'Intranet et l'Internet, en collaboration avec plus de 20 bureaux de géomètres. Mis en service en 1991, l'ancien système n'est plus maintenu par le fournisseur. Suite à un appel d'offre commun aux cantons de Fribourg, Neuchâtel et Vaud, le Service du cadastre et de la géomatique a choisi le produit Topobase de c-plan. Les secteurs informatique et géomatique du Service ont réalisé un projet pilote qui a permis de vérifier l'adéquation du produit à la situation fribourgeoise et à mieux estimer l'ampleur des développements à fournir pour mettre au point la version 3 de ce produit, basé sur les dernières versions d'ORACLE spatial. Le nouveau modèle cantonal des données a été élaboré et approuvé par la Direction fédérale des mensurations. Un contrat a été signé avec la firme c-plan. La migration des données de SYSIF est prévue pour le deuxième semestre 2004.

Les autres activités en matière d'information du territoire sont maintenant du ressort du délégué à la coordination qui est désormais rattaché au Service de l'informatique et des télécommunications.

4.3 Intranet et Internet

Le Service du cadastre et géomatique utilise régulièrement ses sites Internet et Intranet comme vecteur principal d'informations. Il y a poursuivi ses travaux de publication des données liées à la mensuration officielle, plans d'ensemble, parcellaires raster, plans cadastraux numériques (parcelles vectorisées, couverture du sol et adresses), orthophotos (photographies aériennes redressées orthogonalement). Il a continué, dans ce domaine, sa collaboration avec la Ville de Fribourg (partage des infrastructures et des frais).

IX. Registre foncier

1. Les Bureaux du registre foncier

1.1 Activité ordinaire

En matière de tenue du registre foncier, tâche principale des sept arrondissements du registre foncier, le volume de travail s'apprécie en fonction des indicateurs suivants: nombre de réquisitions, extraits délivrés et demandes de renseignements reçus.

Le nombre des réquisitions enregistrées en 2003 est de 29 464 (26 000 en 2002, soit une augmentation de 13,3 %). Les délais dans lesquels les actes sont inscrits dans les documents constitutifs du registre foncier varient de quatre à dix-huit semaines dès leur réception.

Les extraits, en particulier les extraits du cadastre cantonal (retranscription dactylographiée des indications figurant au cadastre sous forme manuscrite) représentent encore une part importante du volume de travail. Le nombre des extraits délivrés en 2003 s'élève à 19 561 contre 16 916 en 2002.

Les demandes de renseignements portent essentiellement sur les servitudes et sur les rapports de voisinage. Elles revêtent parfois un caractère juridique ou alors elles relèvent de l'existence et du contenu des droits.

1.2 Travaux d'établissement du registre foncier fédéral

L'introduction du registre foncier fédéral est précédée, en règle ordinaire, d'une nouvelle mensuration du sol ou d'un remaniement parcellaire. La loi du 7 octobre 2003 modifiant la loi sur le registre foncier, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2004, prévoit une simplification supplémentaire de la procédure en ce sens que le registre foncier peut être établi sans nouvelle mensuration parcellaire préalable non seulement si les conditions de l'article 40 du titre final du code civil sont remplies, si des difficultés excessives d'exécution de la mensuration entraînent des frais trop élevés ou si les immeubles sont situés dans un territoire qui nécessite un remaniement parcellaire forestier dont la réalisation doit être reportée, mais encore si les immeubles sont situés dans un territoire en mouvement permanent, si la nouvelle mensuration ne peut pas être réalisée dans le délai prévu par la planification de l'Etat, ou si cela est nécessaire pour que le registre foncier d'une même commune soit tenu selon un système uniforme. Cette procédure d'introduction du registre foncier fédéral, à laquelle sont associés la commune concernée et les propriétaires, comporte une phase d'épuration des droits et représente, à cet égard, une amélioration de la clarté des inscriptions ainsi que des possibilités de rationalisation ultérieure du travail, en particulier dans le domaine de l'informatisation des données et de l'établissement des extraits.

Tous les Registres fonciers ont entrepris des travaux d'établissement du registre foncier fédéral. En 2003, le registre foncier fédéral a été mis en vigueur dans les communes ou parties de communes suivantes: Billens-Hennens, Cordast et Gurmels (secteur du remaniement parcellaire), le remaniement forestier «WZ Murtenbiet» lot de Fräschels, Le Crêt, Granges-de-Vesin, Pont-la-Ville, Rechthalten, Surpierre, Villars-sur-Glâne (lot 3) et Villarsel-sur-Marly.

1.3 Informatisation du registre foncier

Le comité de projet pour l'informatisation des registres fonciers, présidé par M. Bertrand Renevey et composé de M. Marc Rotzetter, informaticien et chef de projet et de MM. René Aeby et Camille Roulin, respectivement conservateur et conservateur-adjoint des Registres fonciers de la Singine et de la Broye, s'est réuni en groupe restreint à plusieurs reprises pour définir les priorités des projets informatiques ainsi que pour définir certaines procédures de travail liées à l'informatisation. Vu la charge travail que représente l'informatisation du registre foncier, un programmeur informatique a été engagé à un taux d'occupation de 60 % pour une période déterminée d'une année.

Différents projets ont été menés en parallèle à l'exploitation informatique des registres fonciers.

Le projet CAPIFISC avait démarré en juin 2001 par une proposition d'amélioration des liens informatiques entre les Registres fonciers et le Service cantonal des contributions. Il s'est terminé par la mise en œuvre de la solution informatique au 31 mars 2003.

Une adaptation du progiciel standard Capitastra a dû être effectuée par le fournisseur Bedag Informatik AG et son coût s'est élevé à 18 058 francs.

Les objectifs définis ont été atteints et les exigences ont été respectées conformément au cahier des charges.

Le projet de génération et de diffusion des avis du registre foncier, nommé GeDiA (Gestion et Diffusion des Avis) a pour but de générer ainsi que de diffuser des avis d'aliénation et des avis de changement de propriétaire aux différents destinataires (Service cantonal des contributions, Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments, Service de la statistique, les communes, les banques créancières). Ce projet a débuté en été 2002 par la formation d'un groupe de travail ayant pour tâche d'effectuer une analyse préliminaire. Au terme de cette étude, une demande d'offre auprès du fournisseur du progiciel standard Capitastra, Bedag Informatik AG, a été adressée. Vu le montant dissuasif de l'offre qui ne répondait en outre que partiellement aux exigences formulées, les registres fonciers ont décidé de restreindre les modifications du progiciel et de faire développer une solution interne au secteur informatique du Registre foncier. Au printemps 2003, le projet a été remis en route par une étude de faisabilité et une nouvelle demande d'offre auprès du fournisseur. Divisé en trois phases (adaptation de Capitastra, développement du module de gestion des avis, développement du module de diffusion automatisée), la première étape de réalisation a pu démarrer en août 2003. Ensuite, le développement de la solution interne a commencé. La mise en œuvre de la solution complète est planifiée pour mai 2004.

L'investissement lié à l'adaptation de Capitastra s'élève à 21 425 francs.

En matière de livraison des données sous format électronique avec ou sans abonnement (extraction des données), prestation offerte aux communes, aux géomètres et à certains services de l'Etat (Service cantonal du cadastre et de la géomatique, Administration des finances, Service des améliorations foncières), la demande a augmenté. Au total 57 commandes ont été traitées, 41 livraisons ont été facturées dont 20 concernent des extractions avec une fréquence unique. Les émoluments facturés se montent à environ 18 300 francs.

Environ 950 usagers, dont le 47 % représente des accès payants externes à l'Etat, peuvent consulter les données du registre foncier par Internet et Intranet au moyen de l'application Intercapi.

Pour l'exercice 2003 et sur l'ensemble des utilisateurs une moyenne de 518 consultations s'effectue quotidiennement. Les émoluments facturés pour la consultation s'élèvent environ à 109 149 francs.

La saisie initiale des données constitue toujours la partie la plus lourde du travail d'informatisation du registre foncier. Il s'agit en effet de saisir manuellement environ 200 000 immeubles et plus d'un million de droits. Cette saisie initiale doit être entreprise sous la responsabilité des conservatrices et des conservateurs, en raison notamment de l'importance de ces données sur le plan juridique et économique. En 2003, environ 14 000 immeubles ont été informatisés par l'ensemble des Registres fonciers. Les registres fonciers des communes d'Alterswil, Attalens, Autavaux, Le Crêt, Cordast-Gurmels, secteur Guschelmuth (partie du remaniement parcellaire), Fräschels (partie du remaniement forestier), Givisiez, Granges-Paccot, Fétigny, Marsens, Mézières, Montbrelloz, Montet (Glâne), Morens, Rue, Rueyres-les-Prés, La Tour-de-Trême, Villaraboud, ont été entièrement informatisés.

1.4 Organisation des bureaux

Les Registres fonciers occupent en moyenne 31,1 équivalent plein temps et forment 9 apprenti(e)s maturité professionnelle commerciale, employé(e)s de commerce ou de bureau. M. Sébastien Schneuwly, juriste auprès de la Direction des finances, a été nommé conservateur du Registre foncier de la Gruyère, en remplacement de M^{me} Yvonne Gendre, nommée juge d'instruction. Il est entré en fonction le 1^{er} septembre 2003.

1.5 Association des conservatrices et des conservateurs

Dans le courant de l'année 2003, l'Association a organisé quatre séances de travail dans le but principal d'uniformiser la pratique.

L'Association est présidée par M. Josef Haag, conservateur du Registre foncier du Lac. Les deux autres membres du comité sont M^{me} Anita Bulliard, conservatrice du Registre foncier de la Veveyse et M. Jean-Jacques Gumy, conservateur du Registre foncier de la Broye.

2. Activité fiscale

2.1 Emoluments du registre foncier

Les émoluments du registre foncier sont de deux ordres: les émoluments fixes et les émoluments proportionnels. S'agissant de ces derniers, un plafonnement à 5000 francs par cas a été décidé, en application du principe jurisprudentiel de l'équivalence des frais. Les réclamations sont de la compétence des conservatrices et des conservateurs. Les émoluments 2003 s'élèvent à 6 347 569 francs (5 409 204 francs en 2002). Il s'agit derechef d'une notable augmentation, due essentiellement à l'augmentation quasi générale du nombre des réquisitions.

2.2 Impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole

Cet impôt est perçu en cas d'aliénation de terrain productif entraînant une diminution de l'aire agricole, conformément à la loi du 28 septembre 1993. La perception de cet impôt soulève les mêmes difficultés d'application depuis quelques années déjà, en raison notamment du moment de

la perception – lors de l'aliénation, fait générateur de l'imposition, qui peut intervenir longtemps après la mise en zone à bâtir – et de la déduction des frais d'équipement de détail. Le montant total de cet impôt s'élève en 2003 à 2 428 448 francs (3 388 933 francs en 2002).

2.3 Droits de mutation et droits sur les gages immobiliers

Ils sont prélevés en application de la loi du 1^{er} mai 1996 sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers. En 2003, le total des droits de mutation est de 16 725 352 francs (13 596 728 francs en 2002) et le total des droits sur les gages immobiliers s'élève à 6 787 398 francs (6 520 139 francs en 2002).

2.4 Organe d'estimation en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droit de mutation (CEIM)

La Commission est appelée dans de rares cas pour apporter sa contribution à l'estimation d'immeubles. Elle a ainsi reçu 9 mandats pour 19 objets au total en 2003.

A la fin de l'année, 13 mandats dont 8 datant de 2002 avaient été rendus pour un montant global de 4,6 millions de francs de valeur vénale.

L'organisation des collèges d'experts composés de trois membres, les passages obligatoires de la procédure et la collaboration parfois difficile avec les propriétaires, retardent de façon systématique la remise des rapports finaux.

3. L'Autorité de surveillance du Registre foncier

a) Organisation

En 2003, l'Autorité de surveillance du registre foncier a été présidée par M. Hubert Bugnon, juge au Tribunal cantonal. M^{me} Bettina Hürlimann-Kaup, professeure à l'Université jusqu'au 30 septembre 2003 et vice-présidente de l'Autorité, et M. Gérald Faoro, géomètre cantonal, ont siégé comme membres. M^{me} Alexandra Rumo-Jungo, professeure à l'Université, M. Maurice Robadey, géomètre cantonal adjoint, et M^{me} Catherine Overney, greffière adjointe au Tribunal cantonal, qui est également la secrétaire de l'Autorité, ont fonctionné comme membres suppléants. Dès le 1^{er} janvier 2004, M. Gérald Faoro sera remplacé par M. Jérôme Delabays, Président du Tribunal de la Sarine; en effet, en raison de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la loi sur le registre foncier, le géomètre cantonal ne sera plus d'office membre de l'Autorité.

b) Activité générale

L'Autorité a tenu cinq séances. Elle a liquidé les affaires courantes et traité les questions juridiques. Elle s'est prononcée sur le projet de loi modifiant la loi sur le registre foncier. Elle a donné son préavis sur les candidats au poste de conservateur du registre foncier de la Gruyère. Elle a visité tous les bureaux et a procédé à des contrôles par sondages.

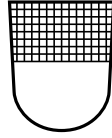
Le Président, en compagnie du Secrétaire général de la Direction des finances, a visité le bureau du registre foncier de la Gruyère après la reprise de ce bureau par M. Sébastien Schneuwly, nouveau conservateur entré en fonction le 1^{er} septembre 2003. La vacance du poste de conservateur pendant deux mois et demi ainsi que la forte augmentation des réquisitions ont engendré de nouveaux retards dans les inscriptions évalués à seize semaines. En outre, M^{me} Germaine Morand-Offner, conservatrice adjointe, a démissionné de son poste pour le 31 janvier 2004; compte tenu des vacances et des heures supplémentaires, elle a cessé son activité au 31 décembre 2003.

Entrepris depuis février 2000, les travaux de saisie informatique suivent leur cours, parallèlement aux travaux d'introduction du registre foncier fédéral qui restent prioritaires. Le bureau de la Sarine a entrepris de gros efforts pour ramener le retard dans les inscriptions à quatre semaines (trente semaines de retard en 2001 et dix-sept en

2002), malgré la forte augmentation des réquisitions (+ 15 %). La situation est stable dans les bureaux de la Singine, de la Glâne et de la Broye qui ont également dû faire face à une importante augmentation des réquisitions (+ 18 % pour le bureau de la Singine). Les retards se sont aggravés dans les bureaux du Lac et de la Veveyse parallèlement à l'augmentation des réquisitions (+ 10 et + 21 %); dans ces deux bureaux, le taux d'informatisation est le plus faible.

c) Recours

L'Autorité a été saisie de deux recours (7 en 2002). Elle a rendu deux décisions. Un recours contre une de ses décisions a été rejeté par la 1^{ère} Cour d'appel du Tribunal cantonal. Un recours contre une décision rendue en 2002 a été admis par la 1^{ère} Cour d'appel et la cause a été renvoyée au conservateur du registre foncier. Une affaire, introduite le 17 décembre 2003, est reportée en 2004.



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2003

Direction
de l'aménagement, de l'environnement
et des constructions

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2004

Table des matières

Secrétariat général	5	IV.4 Gestion des routes	14
I. Législation	5	1. Protection contre le bruit routier	14
1.1 Lois et décrets	5	2. Comptage de trafic	15
1.2 Ordonnances et règlements	5	3. Permis de construire et plans d'aménagement	15
II. Personnel	5	4. Transports spéciaux	15
III. Recherches d'hydrocarbures	5	5. Sécurité, statistique et analyse des accidents	15
IV. Protection de la nature et du paysage	5	6. CUTAF	15
V. Marchés publics, projet SIMAP	5	7. Révision du ReLR	15
VI. Gestion par mandats de prestations	6	8. Divers	15
		9. Expertises de vitesse	15
Service des ponts et chaussées	7	V. Section Entretien des routes cantonales et nationales	15
I. Généralités	7	1. Entretien des routes cantonales	15
1. Etat-major	7	2. Entretien des routes nationales	18
2. Commissions et groupes de travail	7	VI. Section lacs et cours d'eau	18
3. Consultations	7	1. Etudes	18
4. Planifications générales	8	2. Constructions	20
5. Informatique	8		
II. Ressources humaines	8	Service des constructions et de l'aménagement	22
III. Section Administration	8	I. Généralités	22
1. Statistique de l'utilisation du crédit routier	8	II. Personnel	22
2. Statistique des autorisations délivrées	8	III. Aménagement cantonal	22
IV. Section études et réalisations routières	8	1. Planification directrice	22
IV.1 Secteur études routes et ouvrages d'art	8	2. Groupe de coordination et de soutien pour les zones d'activités d'importance cantonale	22
1. Mise à l'enquête publique des plans de routes et d'ouvrages d'art	8	IV. Aménagement régional	22
2. Approbation de plans de routes et ouvrages d'art	9	V. Dangers naturels	22
3. Etudes de planification 2003	9	VI. Plans d'aménagement local	23
4. Projets d'exécution de routes cantonales	10	VII. Subventionnement des plans d'aménagement	23
5. Contrôle et entretien des ouvrages d'art du réseau routier cantonal 2003	11	VIII. Coordination, gestion et études	23
6. Routes communales	11	1. Généralités	23
7. Réseau routier cantonal – attribution de mandats	11	2. Activités au sein d'associations, de groupements et de commissions	23
8. Permis de construire et plans d'aménagement	12	3. Coordination avec les autres services de l'Etat	23
9. Demandes Télécom / SWISSCOM (fouilles dans voies publiques)	12	4. Informatique	23
10. Valorisation des espaces routiers en traversée de localités (VALTRALOC)	12	IX. Commissions	23
11. Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)	12	1. Commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire	23
12. Contributions fédérales	12	2. Commission d'architecture et d'urbanisme	23
IV.2 Acquisition	13	3. Commission des dangers naturels	23
IV.3 Réalisation	13		

4. Commission de gestion de la rive sud du lac de Neuchâtel	24	II. Personnel	32
X. Gravières et exploitations de matériaux	24	III. Protection des eaux	32
XI. Permis de construire et plans d'aménagement de détail	24	1. Secteur canalisations et épuration des eaux	32
XII. Recours	25	2. Secteur industrie	33
1. Décisions de la DAEC sur les recours contre les décisions communales relatives aux oppositions en matière d'aménagement du territoire	25	3. Secteur hydrocarbures et liquides polluants	33
2. Recours au Tribunal administratif contre les décisions de la DAEC sur les constructions hors de la zone à bâtir	25	4. Secteur agriculture	33
3. Décisions du Tribunal administratif	25	IV. Gestion des eaux	33
4. Recours au Tribunal administratif contre les décisions de la DAEC d'approbation des PAL	25	1. Secteur eaux souterraines	33
XIII. Liste des personnes qualifiées	25	2. Secteur eaux superficielles	34
Service des bâtiments	26	V. Laboratoire et analyses	35
I. Activité générale	26	1. Accréditation ISO 17 025	35
II. Personnel	27	2. Stations d'épuration	35
III. Travaux d'entretien et de rénovation	27	3. Eaux usées industrielles	35
1. Pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport	27	4. Eaux superficielles	35
2. Pour la Direction de la sécurité et de la justice	27	5. Pollutions	35
3. Pour la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	28	6. Divers	35
4. Pour la Direction de l'économie et de l'emploi	28	VI. Protection de l'air	35
5. Pour la Direction de la santé et des affaires sociales	28	1. Plan des mesures	35
6. Pour la Direction des finances	28	2. Secteur contrôle des émissions	35
7. Pour la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions	28	3. Secteur surveillance des immissions	36
8. Pour l'administration centrale	28	VII. Protection contre le bruit et le rayonnement non ionisant	36
9. Pour les églises, chapelles et monuments historiques	28	1. Protection contre le bruit	36
10. Télégestion	28	2. Rayonnement non ionisant	36
IV. Exploitation courante	28	VIII. Coordination et études d'impact	36
1. Entretien courant	28	IX. Gestion des déchets	37
2. Location (PPE)	28	1. Usine d'incinération des déchets	37
3. Location (bailleur)	28	2. Règlements communaux de gestion des déchets	37
4. Chauffage	29	3. Décharges contrôlées bioactives	37
5. Maintenance	29	4. Décharges pour matériaux inertes (DCMI)	37
6. Assurances	29	5. Décharges pour matériaux d'excavation	37
7. Opérations immobilières	29	6. Assainissement des décharges et dépôts divers	37
V. Dépenses pour les travaux	30	7. Déchets de chantier	37
Service de l'environnement	31	8. Déchets compostables	37
I. Généralités	31	9. Déchets spéciaux	37
1. Relations extérieures	31	10. Boues d'épuration	37
2. Travaux législatifs	32	11. Examen des demandes de permis de construire	38
3. Information	32	12. Assainissement des sites pollués	38
		13. Traitement des terres souillées	38
		Service des autoroutes	39
		I. Généralités	39
		II. Personnel	39
		III. Staff	39
		1. Amélioration continue	39
		IV. Ressources	39
		1. Acquisition d'immeubles	39
		2. Indemnités de prise de possession anticipée et dommages pendant les travaux	40

3.	Remaniements parcellaires	40
4.	Nuisances	40
5.	Gestion électronique des données (GEDARC)	40
6.	Utilisation des crédits	41
V.	Elaboration – aménagement, entretien, renouvellement (UplaNS)	41
1.	Pavement Management System (PMS) ..	41
2.	Bridge Management System (BMS)	44
3.	Electrical Management System (EMS) ..	45
4.	Appel d'offres	46

Secrétariat général

I. Législation

1.1 Lois et décrets

Décret du 25 mars 2003 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'aménagement du réseau routier cantonal en relation avec des aménagements éditaires.

Décret du 10 septembre 2003 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la reconstruction de la route Saint-Aubin – Delley.

Décret du 10 septembre 2003 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la reconstruction et le maintien de la substance de tronçons de routes cantonales.

1.2 Ordonnances et règlements

Ordonnance du 25 février 2003 abrogeant l'ordonnance concernant la réserve naturelle des gorges de la Singine.

Ordonnance du 16 décembre 2003 fixant les émoluments du Service des ponts et chaussées.

II. Personnel

Au 31 décembre 2003 l'effectif du personnel était de 10 personnes.

III. Recherches d'hydrocarbures

La société FREAG Erdöl AG est titulaire d'un permis de recherches sur la partie nord-est du canton, valable jusqu'au 15 juin 2005. Le reste du territoire cantonal ne fait pas l'objet de permis de recherches d'hydrocarbures.

IV. Protection de la nature et du paysage

Bureau de la protection de la nature et du paysage

En 2003, le bureau de la protection de la nature a examiné et préavisé 429 dossiers:

- 165 projets de constructions situées dans des sites sensibles
- 112 plans d'aménagement locaux, plans d'aménagement de détail, plans de quartier ou plans généraux d'évacuation des eaux
- 48 projets d'aménagement de cours d'eau
- 25 consultations dans le cadre de modifications de bases légales et deceptions directrices
- 15 projets d'améliorations foncières agricoles ou sylvicoles

- 13 demandes d'exploiter des gravières et/ou des décharges
- 11 projets liés à des infrastructures routières ou ferroviaires
- 4 lignes à haute tension
- 13 autres dossiers qui ne peuvent pas être classés dans l'une des catégories précitées.

Ces examens ont nécessité bon nombre de visions locales et séances de travail et de coordination avec les requérants, les auteurs de projets et les autres services de l'état.

Les collaborateurs du bureau de la protection de la nature participent en outre activement à plusieurs groupes de travail cantonaux et intercantonaux, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des différents inventaires fédéraux, le domaine de la compensation écologique et le développement et la mise en place de nouveaux instruments de la politique agricole fédérale.

L'équipe de terrain formée par des personnes accomplissant leur service civil ou des travaux d'intérêt général a, comme chaque année, fourni plusieurs milliers d'heures de travail de protection, d'entretien et de revitalisation de biotopes dans différentes régions du canton.

Plus de 300 agriculteurs ont été indemnisés pour l'exploitation appropriée de prairies maigres ou de prés à litière, pour compenser les restrictions d'exploitation qui leur sont demandées dans les zones-tampons autour de biotopes sensibles, pour une mise en place particulièrement judicieuse de leurs surfaces de compensation écologique ou pour d'autres prestations en faveur de la protection de la nature et du paysage.

En 2003, une vingtaine d'études particulières ont été menées. Elles étaient notamment motivées par la mise en œuvre des inventaires fédéraux (élaboration resp. révision de plans de protection et d'entretien, aménagements ciblés et contrôle de l'efficacité des mesures prises dans des hauts-marais, bas-marais, zones alluviales, sites marécageux et sites de reproduction de batraciens), par des actions spécifiques pour des espèces fortement menacées, ou encore par des projets de revitalisation et de mise en valeur de paysages traditionnels par les agriculteurs dans le cadre de projets de mise en réseau des surfaces des compensation écologique.

V. Marchés publics, projet SIMAP

Par arrêté du 1^{er} juillet 2003, le Conseil d'Etat a mis sur pied une organisation particulière pour l'application de la législation sur les marchés publics en instituant: un centre de compétence à la DAEC, des responsables marchés publics par Direction et par service, une Conférence cantonale des marchés publics.

L'association simap.ch (système d'information sur les marchés publics en Suisse), constituée le 17 janvier 2002, regroupe la Confédération et 21 cantons. Elle poursuit ses travaux pour la mise en application pour la passation des marchés publics en Suisse. Fribourg en fait partie.

VI. Gestion par mandats de prestations

En 2003, la Haute école de gestion de Fribourg a poursuivi la conduite du projet intitulé «Introduction dans l'administration cantonale, à titre expérimental, de la gestion par mandats de prestations». L'année écoulée a permis aux unités pilotes de renforcer la maîtrise des instruments de gestion. En outre, des travaux d'évaluation et d'audits du projet se sont déroulés tout au long de ces 12 derniers mois.

Les comptes 2002 des unités pilotes GMP

En application du décret du 8 février 2000 concernant le projet GMP, les comptes 2002 des unités pilotes ont présenté des résultats portant sur les charges, les revenus ainsi que sur les soldes de chaque groupe de produits et produits. En plus de ces données financières, les comptes GMP ont fourni toute une série d'indicateurs et de commentaires sur les activités déployées.

Le controlling 2003 des unités pilotes

Les unités pilotes GMP ont rendu compte périodiquement de l'état d'avancement de leurs activités en délivrant deux rapports de controlling, soit le 30 avril et le 31 août 2003. Le rapport du 31 décembre 2003 sera établi en janvier 2004. Chacun de ces rapports est approuvé par la Direction de l'unité concernée avant d'être transmis au Conseil d'Etat.

L'établissement des budgets 2004 des unités pilotes

Les unités pilotes ont établi les budgets 2004 par groupe de produits et produits dans le cadre de la procédure budgétaire ordinaire. Les unités GMP qui ont été contraintes à réduire leur projet de budget ont pu, en accord avec leur Direction, décider de la nature de la diminution. Le modèle GMP, qui veut que le Grand Conseil adopte les budgets par groupe de produits et produits alors que l'administration gère de manière autonome les moyens à disposition fonctionnent sans problème majeur.

Les évaluations et audits du projet

L'année 2003 a également été marquée par les travaux d'évaluation du projet GMP effectués par des évaluateurs externes. Les résultats fournis en décembre 2003 devront permettre de se prononcer sur la suite à donner au projet GMP. Cette décision devrait être prise dans le courant du printemps 2004. Pendant la même période, différents audits ont également été entrepris. Ils consentiront à améliorer l'instrumentation de la GMP.

Pour 2003, l'équipe de la Haute école de gestion qui a piloté le projet GMP était composée du responsable du projet (env. 90 %), de son assistant (100 %) ainsi que d'un professeur interne à la HEG (env. 10 %). Les charges totales engendrées par le fonctionnement du projet GMP se sont élevées à un peu plus de 341 000 francs.

Service des ponts et chaussées

I. Généralités

Les activités du Service des ponts et chaussées (SPC) en 2003 ont été principalement marquées par les événements suivants:

Le démarrage des travaux de la route de contournement de Bulle – La Tour-de-Trême;

La définition d'une solution pour le pont de la Poya;

La poursuite des travaux d'aménagement des routes cantonales entre Châtel-Saint-Denis et Bossonnens (B150), entre Pensier et Courtepin (B040), ainsi que dans les traversées de Gurmels (B050) et Fétigny (B271);

Un engagement important dans la planification des travaux rendus nécessaires dans le nord de l'agglomération fribourgeoise par le projet dit du «Plateau d'Agy»;

L'achèvement du projet de révision du schéma directeur informatique.

1. Etat-major

Les cadres du SPC participent à de nombreuses commissions et tâches de coordination interdisciplinaires et interdépartementales. Ils fournissent des avis sur des dossiers fédéraux, cantonaux et communaux mis en consultation. Ils gèrent les relations avec l'Office fédéral des routes (OFROU), dans le but d'obtenir des contributions aux travaux routiers. Les collaborateurs de l'état-major effectuent des tâches d'assurance qualité, de planification, d'informatique, de gestion du personnel, de GMP (gestion par mandat de prestations) ainsi que de comptabilité analytique.

2. Commissions et groupes de travail

Le SPC a collaboré aux commissions et groupes de travail suivants:

- Comité technique C6, Gestion des routes, de l'Association mondiale de la route AIPCR;
- Commission technique 7, Gestion de l'entretien, de l'Union suisse des professionnels de la route VSS;
- Commission de circulation de la Ville de Fribourg;
- Commission «Organisation catastrophe du canton de Fribourg» (ORCAF);
- Commission «Etat-major cantonal de défense» (EMCD);
- Commission de circulation des routes d'améliorations foncières et forestières;
- Commission «Education routière»;
- Commission «Réseau radio suisse de sécurité» (Polycom);
- Sous-commission piétons de la Ville de Fribourg;
- Groupe de travail «Coordination des transports» (GCT);

- Groupe de travail «Révision du plan directeur cantonal»;
- Groupe de travail pour la «Révision du plan cantonal des transports»;
- Groupe de travail «Valorisation des espaces routiers en traversée de localité» (VALTRALOC);
- Groupe de travail «Sécurité routière»;
- Comité de pilotage du projet SYSIF (Système d'information du territoire de l'administration cantonale);
- Comité de pilotage du projet STRADA-VIEW Axe-Tendu (Système de gestion de l'entretien des routes);
- Comité de surveillance de la banque de données routières STRADA (OFROU);
- Comité directeur et groupe technique de la Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise (CUTAF);
- Groupe de travail interdépartemental Expo 2002;
- Comité et bureau exécutif pour le système de gestion de l'entretien de l'OFROU;
- Groupe de travail de l'OFROU pour l'élaboration du plan directeur des routes suisses;
- Groupe de travail de l'OFROU pour l'analyse du financement des routes principales suisses dans le cadre de la nouvelle péréquation financière Confédération – cantons (NFA).

3. Consultations

Le SPC s'est prononcé dans les procédures de consultation suivantes:

- Avant-projet de loi sur la mensuration officielle;
- Avant-projet de la Constitution cantonale;
- Avant-projet d'ordonnance concernant l'annuaire téléphonique du personnel de l'Etat;
- OFROU – Plan directeur, études sur l'efficacité des investissements dans la locomotion douce;
- Plan directeur de la locomotion douce;
- OFROU – Projet de réponse concernant «Vernehmlassung zum Leitbild Langsamverkehr»;
- Recommandation du DETEC pour la négociation de projets soumis au droit de recours des associations;
- Direction des institutions – Politique des agglomérations, projet de réponse à un questionnaire;
- Projet d'ordonnance relatif à l'application de la solution par branche «Santé et sécurité au travail dans les administrations cantonales et fédérales»;
- Projet d'ordonnance visant à prévenir et réprimer le harcèlement dans le cadre du travail;
- Projet de modification du règlement de la loi sur le personnel de l'Etat;

- Projet d'ordonnance relative à la couverture perte de gain en cas de maladie et d'accident du personnel de l'Etat;
- Réforme de l'apprentissage dans le champ professionnel «planification du territoire et de la construction»;
- Plan cantonal des transports;
- Rapport du groupe de travail chargé d'étudier les mesures de sécurité pour les autorités et le personnel de l'Etat;
- Plan directeur cantonal pour le trafic cycliste;
- Projet «Statut tâches et compétences des responsables de la sécurité biologique»;
- Demande de collaboration au canevas «Mobilitätsstrategie Region Bern»;
- OFROU – Consultation relative au chapitre 5 des directives «Détails de construction: Etanchéités et revêtements»;
- Chancellerie – Questionnaire relatif aux besoins administratifs en matière de liaisons électroniques avec les communes;
- OFROU – Modifications proposées en vue de l'augmentation du poids total des véhicules au 1^{er} janvier 2005;
- Fondation La Suisse à vélo Olten: La Suisse des régions à vélo.

4. Planifications générales

Le SPC a développé, en collaboration avec le Service des ponts et chaussées bernois, un concept pour l'aménagement de la liaison Kerzers – Aarberg, ainsi que pour la liaison A1 – A5.

5. Informatique

Projets en cours:

N°

- 0 Schéma directeur informatique (SDI); poursuite et achèvement de l'étude: ce nouveau SDI définit les projets à développer et les priorités pour les cinq prochaines années;
- 4a Banque de données routières (STRADA-DB, version 3.01): phase opérationnelle permettant de gérer et d'échanger des données afin d'obtenir des résultats pour le Système de Gestion de l'Entretien (SGE);
- 4b STRADA-VIEW / Axe tendu (version 3.01P3a): l'outil de représentation graphique des données de la BDR STRADA-DB a été installé dans la plupart des cantons romands. Il reste encore à corriger un certain nombre d'imperfections selon demande groupée des utilisateurs romands;
- Migration de Windows NT à Windows XP
- Cadastre du bruit: Migration du logiciel Géobruit (DOS) vers une nouvelle application compatible Windows XP;

- Signalisation routière: Migration du logiciel de dessin et de construction de signaux routiers Help Stop (plus soutenu) vers le module adéquat de Swiss Trafic.

II. Ressources humaines

Au 31 décembre 2003, l'effectif du SPC compte 226 personnes.

III. Section Administration

1. Statistique de l'utilisation du crédit routier

L'utilisation des crédits routiers s'est effectuée sur la base de différents décrets et arrêtés du Conseil d'Etat.

La dépense totale brute s'est élevée à 23 950 169 francs. Les crédits d'engagement disponibles, y compris les subventions fédérales, les parts des communes et de tiers, s'élèvent au 31 décembre 2003 à 301 709 555 francs.

2. Statistique des autorisations délivrées

- 243 demandes d'utilisation du domaine public des routes et des eaux ont été examinées et ont fait l'objet d'une autorisation.
- 13 conventions ont été élaborées et signées entre le SPC et diverses communes, associations d'utilité publique et particuliers.
- 4 demandes de raccordements des eaux usées aux canalisations des routes cantonales ont été examinées et ont fait l'objet d'autorisations provisoires.

IV. Section Etudes et réalisations routières

IV.1 Secteur Etudes routes et ouvrages d'art

1. Mise à l'enquête publique des plans de routes et d'ouvrages d'art

Avant la mise à l'enquête publique, les plans de route sont soumis à l'examen préalable auprès des services et organes intéressés pour préavis. 23 dossiers ont été mis en consultation; les préavis ont été rendus dans un délai moyen de 6 semaines.

Rte	N° secteur	Communes
080	18	Plaffeien; aménagement de la route cantonale et d'arrêts de bus Rufenen, au lieu dit «Der Hubel»
090	6	Marly; construction d'un écran parapluie au lieu dit «Les Epinettes»
090	24	Villarbeney; aménagement d'un arrêt de bus, d'un chemin piétonnier et d'accotements
101	17	Haut-Intyamon, Montbovon; aménagement d'un nouvel accès pour le quartier de l'Auge

Rte	N° secteur	Communes	Rte	N° secteur	Communes
110	5	Broc; élargissement de la route cantonale, au lieu dit «Bataille»	110	5	Broc; élargissement de la route cantonale, au lieu dit «Bataille»
141	6	Le Crêt; aménagement du carrefour Le Crêt	150	3	Bossonnens; aménagement de la route cantonale aux lieux dits «Es Rioz-La Verna», du carrefour au «Moulin», «ZI Mariolan», «Vuarat»
150	3	Remaufens; modification de l'accès à la propriété art. n° 955	170	4	Siviriez; construction d'une canalisation et d'un trottoir
150	4	Attalens; aménagement de la route communale de Tatroz	271	3-5	Fétigny; modifications secondaires du projet d'aménagement de la traversée de la localité
150	4	Attalens; suppression du carrefour de Tatroz, du passage à niveau tpf, correction du projet mis à l'enquête publique en 1998	340	5-6	Saint-Aubin, Delley; reconstruction de la route cantonale et construction d'un trottoir sur le territoire de la commune de Delley
150	5	Bossonnens, Attalens; aménagement du carrefour d'Ecoteaux et suppression du passage à niveau tpf, correction du projet mis à l'enquête publique en 1998	060-050	5-16	Tafers; aménagement d'un giratoire, d'un trottoir et d'un arrêt de bus
170	4	Siviriez; construction d'une canalisation et d'un trottoir			
340	5-6	Saint-Aubin, Delley; reconstruction de la route cantonale et construction d'un trottoir sur le territoire de la commune de Delley			

2. Approbation de plans de routes et ouvrages d'art

Après la clôture des enquêtes publiques des projets cités ci-dessus et des projets antérieurs 9 oppositions ont été enregistrées et, compte tenu des oppositions pendantes, 9 ont été liquidées ensuite des séances de conciliation; 2 oppositions ont fait l'objet de décisions de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Avant l'approbation, suivant le résultat de l'examen préalable et de la mise à l'enquête publique, les plans ont été soumis aux services et organes intéressés à l'examen final. 38 dossiers ont été mis en consultation; la durée moyenne a été de 6,8 semaines.

Les projets suivants ont été examinés et soumis à l'autorité compétente pour décision.

a) Objets cantonaux

Rte	N° secteur	Communes
010	9	Chénens; aménagement d'une présélection et construction d'un trottoir
025	2	Hauterive, Posieux, Matran; construction de la nouvelle route des Muëses
090	6	Marly; construction d'un écran parapluie au lieu-dit «Les Epinettes»
090	24	Villarbeney; aménagement d'un arrêt de bus, d'un chemin piétonnier et d'accotements
100	7	Hauterive (Posieux); aménagement d'un abri-bus et construction d'un trottoir
101	17	Haut-Intyamon, Montbovon; reconstruction du mur MOB et de la route d'accès au quartier de l'Auge

b) Objets éditaires

Rte	N° secteur	Communes
016	11	Schmitten; modération de trafic au lieu dit «Lanthen»
020	13	Prez-vers-Noréaz; aménagement d'une mini-présélection au centre de la localité
031	1	Givisiez; aménagement de la route communale des Loisirs
031	1	Givisiez; aménagement du carrefour de la route de Loisirs
040	13	Courgevaux; aménagement d'un trottoir
050	12	Düdingen; aménagement du carrefour Brunnenweg
050	20	Alterswil; aménagement d'un chemin piétonnier au lieu dit «Schlossmatta»
050	11-12	Düdingen; aménagement de la traversée de la localité (VALTRALOC)
050	20-21	Alterswil; aménagement de la traversée de la localité (VALTRALOC)
370	4	Murten; aménagement d'un trottoir, giratoire Wilerweg-CO

3. Etudes de planification 2003

La participation aux planifications de tiers a été poursuivie ou terminée; il s'agit notamment, de:

- CIG – Moncor: concept de réaménagement des routes entre les carrefours de l'Escale à Givisiez et de Belle-Croix à Villars-sur-Glâne; appel d'offres en vue de l'attribution d'un mandat pluridisciplinaire de prestations globales;
- T10, Evitement de Müntschemier: raccordement du tronçon réalisé entre La Thielle et Ins au Löwenberg; étude de faisabilité;
- Déplacement à force humaine (HPM): réalisation d'itinéraires (cyclistes, rollers, etc) dans le canton et coordi-

- nation avec les itinéraires cyclables suisses dans le canton; analyse des propositions d'optimisation du réseau des itinéraires dans le canton; mise à jour de la signalisation;
- Tangente du Seeland, étude des corridors entre Aarberg et Kerzers; participations aux études menées par le Canton de Berne; adoption des propositions et conclusions;
 - Fondation «La Suisse à vélo» / Itinéraires cyclables suisses: analyse des propositions d'optimisation du réseau des itinéraires dans le canton; mise à jour de la signalisation;
 - Ville de Bulle, mesures d'accompagnements à la H189; mandats d'études parallèles.
- Les études de planification ont été poursuivies ou terminées; il s'agit notamment, de:
- Düdingen, contournement: génération de variantes de contournement, études multicritères pour choisir la meilleure solution et adoption des propositions et conclusions pour le Conseil d'Etat;
 - H189 / Evitement de Bulle – La Tour-de-Trême; secteur Bulle, optimisation du tronçon «Planchy – La Pâla».

4. Projets d'exécution de routes cantonales

Rte n°	Sect.	Désignation	Caractéristique			Etat d'avancement		
			Longueur m	Largeur m	Diamètre m	Avant-projet	Projet d'exécution	%
011	9	Chénens; aménagement d'une présélection et construction d'un trottoir	400	7-9			x	100
011	11	Cottens; abaissement de la route cantonale au PI CFF	160	8.5		x		30
012	3	Le Glèbe, Estavayer-le-Gibloux; bermes de visibilité à la croisée d'Orsonnens	70	2-6			x	75
016	11	Schmittan Lanthen; modération de trafic	450				x	100
020	13	Prez-vers-Noréaz; aménagement d'une mini-présélection au centre de la localité	150	2.5			x	100
040	1	Projet Poya	1500	14.5		x		20
040	13	Courgevaux; aménagement d'un trottoir	200	1.65			x	100
040	6	Barberèche (Pensier), Courtepin; 2 ^e étape	700	7			x	75
050	12	Düdingen; aménagement de carrefour Brunnenweg	100	3			x	100
050	20	Alterswil Schlossmatta; aménagement d'un cheminement piétonnier	250	1.5			x	100
050	11-12	Düdingen; traversée du village, étude VALTRALOC	1500	7		x		100
050	20-21	Alterswil; traversée de la localité, étude VALTRALOC	500	6		x		75
050-060	5-16	Tafers; aménagement d'un giratoire, d'un trottoir, d'un arrêt de bus	200		24		x	100
080	18	Plaffeien, Rufenen - Der Hubel; aménagement de la route cantonale et des arrêts de bus	450	6			x	75
080	14-15	Plasselb, Oberschrot; aménagement de la route cantonale et de bandes cyclables	2200	6.2x1.2			x	80
080	18-19	Plaffeien, Rufenen-Zollhaus; aménagement de la route cantonale	1800	6		x		100
090	6	Marly, Les Epinettes; écran paraphone	335				x	100
090	24	Villarbeney; aménagement d'un arrêt de bus, de cheminements piétonniers et d'accotements	190	1.5-3.5			x	100
100	7	Hauterive / Posieux; aménagement d'un abri-bus et construction d'un trottoir	3	2			x	100
101	6	Gruyères; assainissement OPB de la traversée d'Epagny						
101	17	Haut-Intyamon, Montbovon; reconstruction du mur MOB et de la route d'accès au quartier de l'Auge	150	3			x	100
102	1	Fribourg; PS CFF de la Fonderie	34	16.7		x		20
110	5	Broc, Bataille; élargissement de la route cantonale	100	1 à 3			x	100
110	9	Charmey; aménagement de la route cantonale entre le pont du Javroz et l'entrée de Charmey	400	7			x	75
110	11	Charmey; aménagement de la route cantonale entre la Télécabine et la courbe du Chêne	500	7 à 8.5			x	75
136	1	Vaulruz; aménagement de la route cantonale entre la Croix-verte et l'Hôtel-de-Ville	800	0.5			x	60
141	6	Le Crêt; aménagement du carrefour Le Crêt	50				x	75
150	3	Bossonnens; modification accès à la propriété art. n° 955	200	4			x	100

Rte n°	Sect.	Désignation	Caractéristique			Etat d'avancement		
			Longueur m	Largeur m	Diamètre m	Avant-projet	Projet d'exécution	%
150	3	Attalens, Es Rioz-La Verna; aménagement de la route cantonale, carrefour au Moulin, ZI, Mariolan, Vuarat	1000	6, 3, 2x1.2			x	100
150	4	Attalens; aménagement de la route communale de Tatroz	1300	5			x	100
150	4	Attalens; suppression du carrefour de Tatroz, suppression du PN tpf, correction du projet mis à l'enquête publique en 1998	500	6, 2x1.2			x	100
150	5	Attalens; aménagement du carrefour d'Ecoteaux et suppression du PN tpf, correction du projet mis à l'enquête publique en 1998	569	6, 2x1.2			x	100
170	4	Siviriez; construction d'une canalisation et d'un trottoir	240		0.30		x	100
271	3-5	Fétigny; traversée de la localité	1500	5 à 6			x	80
340	5-6	Saint-Aubin, Delley; reconstruction de la route cantonale et construction d'un trottoir sur le territoire de la commune de Delley	2400	6		x	x	100
370	4	Murten; aménagement d'un trottoir, giratoire Wilerweg-CO	150	2			x	100

5. Contrôle et entretien des ouvrages d'art du réseau routier cantonal 2003

Nombre d'ouvrages inspectés:

Ponts: 54 inspections (32 principales et 22 intermédiaires), dont 7 en mandats externes.

Aqueducs: 27 inspections

Murs: 45 inspections

Travaux d'entretien et de réfection notamment:

Rte	N° secteur	Commune; ouvrage, travaux
030	11	Grolley; pont de Corsallettes, réparation urgente suite à un effondrement d'une berge
090	23	Villarvolard; pont sur le Verchaux, peinture appuis, reprises sur béton pour protection des fers, nettoyages et réparations des joints coulés
080	01	Fribourg; pont sur le Gottéron, culée Fribourg; déviation des eaux provenant du parking
010	08	Villaraboud; pont sur la Glâne, nettoyage et petites réparations sur culées et tablier. Restabilisation des dés
240	02	Orsonnens; pont sur la Neirigue, nettoyage des murs et du pont. Contrôle du jointoyage et réparation si nécessaire. Nettoyage et petites réparations
092	01	Praroman; pont de Zénauva, réparations et diverses applications, peinture de protection élastique et réparations du revêtement
092	01	Le Mouret, Praroman; pont sur le Pontet, nettoyage et petites réparations
240	05	Le Glèbe, Villarlod; mur sur le Guelbe (Glèbe), réparation urgente suite à un risque d'effondrement d'une berge
080	19	Plaffeien, Rufenen-Zollhaus; mur aval du Riedlé, travaux de renforcement d'urgence en cours

Rte N° secteur Commune; ouvrage, travaux
090 20 Hauteville; mur de soutènement de l'école, travaux de réfection en cours

33 ouvrages au total, dont 15 autres ponts, 5 autres aqueducs et 3 autres murs ont été l'objet de travaux de nettoyage ou de réparations mineures.

Vérifications statiques des ouvrages en vue de l'introduction progressive du trafic 40 tonnes sur le réseau routier:

Nombre d'ouvrages vérifiés par des mandataires externes: 20 ponts

Nombre d'ouvrages vérifiés en interne: 4 ponts

6. Routes communales

Approbations et décisions

En vertu des dispositions légales et à la demande des communes intéressées, les propositions et projets relatifs à des routes, trottoirs, carrefours-giratoires, chemins piétonniers, places d'évitement, zones 30 km/h, modérations de trafic, pose d'une couche d'usure, renforcement de routes communales, zone de rencontre (20 km/h.), modification des priorités, réfection d'une route, modification du tracé d'une route, élargissement d'un trottoir, mise en place de coussins berlinois, places de stationnement et décrochements horizontaux ont été examinés, puis soumis à l'autorité compétente pour décision.

Ainsi, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions a approuvé 40 dossiers de plans de routes communales et de trottoirs.

7. Réseau routier cantonal – attribution de mandats

Le Conseil d'Etat a décidé l'attribution de 4 mandats (+ de 100 000 francs) pour les objets suivants:

Rte	N° secteur	Communes
110	9-10	Charmey; Charmey – Le Chêne, projet et réalisation de la route cantonale
720	1	Kerzers; inspection et contrôle statique du viaduc de Kerzers

Rte	N° secteur	Communes
031	1	Givisiez; projet et réalisation du giratoire de l'Escale
080	18-19	Plaffeien; Rufenen-Zollhaus, projet et réalisation des murs de soutènement du Riedle
340	5-6	Saint-Aubin, Delley; projet et réalisation de la reconstruction de la route cantonale.

En outre, 39 mandats ont été attribués par la DAEC respectivement par le SPC.

8. Permis de construire et plans d'aménagement

111 demandes de permis de construire le long des routes cantonales ou de plans d'aménagement de détails et de plans d'aménagement local ainsi que des plans généraux d'évacuation des eaux usées ont fait l'objet de préavis interne dans le cadre des procédures d'examen préalable ou d'approbation.

9. Demandes Télécom / SWISSCOM (fouilles dans voies publiques)

Des préavis internes, dans le cadre de la procédure d'autorisation des fouilles dans les voies publiques, ont été donnés pour 8 demandes.

10. Valorisation des espaces routiers en traversée de localités (VALTRALOC)

Le bureau VALTRALOC a examiné 6 dossiers d'intention et le sous-groupe VALTRALOC, composé de représentants des principaux services concernés, s'est réuni à 2 reprises dans le cadre d'expertise et de suivi de projets VALTRALOC.

Initialement prévu en 2002, ces brochures seront complétées, cette année, par l'édition de «Fiches de Réalisation» sur les projets VALTRALOC réalisés dans le canton.

11. Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)

L'OPAM a pour but de protéger la population et l'environnement des graves dommages pouvant résulter d'accidents majeurs dus au transport de marchandises dangereuses. Le Service des ponts et chaussées, en sa qualité de détenteur de voies de communication, est chargé de l'application de l'OPAM sur les axes prioritaires du réseau des routes cantonales.

12. Contributions fédérales

Demandé	Accepté	Décompté
Fr. 9 545 288	Fr. 2 726 704	Fr. 448 110

OPair (Mesures nécessitées par le trafic routier et prises en vertu de l'Ordonnance sur la protection de l'air)

Bénéficiaire	Objet	Subvention %	Demandé	Accepté	Décompté	Refusé	Nouvelle demande
Fribourg	Aménagement de zones à vitesse limitée à 30 km/h dans le quartier d'Alt		54 470			2.10.2003	
Fribourg	Mise en place d'une modération de trafic à la rue de la Grand-Fontaine		1 137 000			2.10.2003	
Fribourg	Mise en place d'une vignette-habitant dans le quartier de la Neuveville		66 998			21.7.2003	14.10.2003
Morat	Aménagement de la Bahnhofstrasse, secteur giratoire – entrepôt CFF		300 000			2.10.2003	
Morat	Mesures de modération de trafic / Wilerweg	59 %	108 098	119 825	70 697		
Montilier	Aménagement de la traversée de la localité		12 928			2.10.2003	
Montilier	Trottoir Expodrom – Champ Raclé		80 000			31.7.2003	
Bulle	Route de Morlon, secteur «Porte d'entrée de Jéricho»		216 561			21.7.2003	29.10.2003
Morat	Mesures de modération de trafic à la «Bernstrasse»		1 968 000	1 750 000			
Etat de Fribourg/SEn	Plan des mesures pour l'agglomération fribourgeoise	59 %	99 732	58 842			
Bulle	Réaménagement d'un tronçon de la route de la Part-Dieu et construction d'un trottoir	59 %	389 618	272 000			
Villars-sur-Glâne	Mise en place d'une zone de rencontre (20 km/h) au chemin du Couchant		58 000				
La Tour-de-Trême	Aménagement de la route de la Ronclina		3 700 000			1.10.2003	17.12.2003 (1 649 278)
Villars-sur-Glâne	Réaménagement de la route de Villars		1 049 100			2.10.2003	17.12.2003 (582 472)
Fribourg	Mesures d'état de la pollution de l'air 1999 et 2000	59 %	42 260	24 933	24 933		
Morat	Mesures de modération de trafic à la «Alten Freiburgstrasse»	59 %	409 000	424 778	250 625		
Morat	Mesures de modération de trafic et zone 30 km/h au quartier «Längmatt» et à la «Pestalozzistrasse»		38 000			14.7.2003	

Bénéficiaire	Objet	Subvention %	Demandé	Accepté	Décompté	Refusé	Nouvelle demande
Fribourg	Giratoire Hôpital cantonal – porte d'entrée en ville, modération		690 000			28.7.2003	
Fribourg	Mise en place de la vignette-habitant dans le quartier de l'Auge		283 300			21.7.2003	
Bulle	Aménagement de la croisée route de Morlon – rue de Corbières, secteur «Rond-point de Corbières»		330 000			2.10.2003	
Bulle	Restructuration et modération au chemin de Champ-Francey		484 825			2.10.2003	
Fribourg	Aménagement de zones à vitesse limitée à 30 km/h dans le quartier de Gambach-Guintzet		231 470			2.10.2003	
Fribourg	Aménagement de zones à vitesse limitée à 30 km/h dans le quartier de Beaumont-Nord		104 370			2.10.2003	
Total			11 853 730	2 650 378	346 255		(2 231 750)

IV.2 Acquisition

26 chantiers d'aménagement et 16 chantiers d'entretien font l'objet de tractations avec des propriétaires.

Par ailleurs, des verbaux de mutation des routes ont été liquidés ou sont en cours d'exécution pour 84 chantiers d'aménagement et d'entretien et des chantiers en relation avec des travaux édilitaires exécutés sur les routes cantonales par des communes (giratoires, présélections, trottoirs, etc.).

La gestion des terrains du domaine privé de l'Etat (surface totale de l'ordre de 1 660 656 m²) s'est poursuivie ainsi que par la facturation des terrains loués à des tiers. Montant total des locations 175 790 fr. 55.

Suivi des dossiers dans le cadre des nouvelles mensurations et remaniements parcellaires en cours.

Participation aux travaux du Syndicat d'améliorations foncières de La Tour-de-Trême (H189) et du Remaniement parcellaire de Bulle (H189).

IV.3 Réalisation

Le réseau des routes cantonales totalise actuellement une longueur de 633,500 km (à laquelle s'y ajoute la gestion de 5,478 km de la route Montbovon-Allières).

L'avancement des travaux de construction en % à fin 2002 et fin 2003 est représenté dans le tableau ci-après dont la légende est la suivante:

- N^o: numéro de la route cantonale
 B: largeur nominale de la chaussée en m'
 L: longueur du tronçon en m'
 S: surface en m²
 ACE: date d'adjudication des travaux par arrêté du Conseil d'Etat
 INFRA: infrastructure, soit terrassements, canalisations, fondations de chaussée y compris couche de support en enrobé bitumineux, accotements, bordures et pavés
 REV: revêtements (couche de roulement)

Rte N ^o	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA		REV	
						2002	2003	2002	2003
	a) Travaux entrepris avant le 1 ^{er} janvier 2003								
	1. Routes								
	<i>Décret du 21 septembre 1994</i>								
040	Pensier, carrefour de Barberêche – maison blanche	7,00	910	6 936	15.05.01	–	100	–	–
	<i>Décret du 9 février 1995</i>								
150	Châtel-Saint-Denis – Remaufens (avec bandes cyclables)	6,00	1 200	10 700	06.06.01	–	100	–	–
150	Remaufens; Attalens (avec bandes cyclables)	6,00	1 200	12 300	22.05.02	30	95	–	–
	<i>Décret du 23 septembre 1997</i>								
101	Plansaules – Montbovon	7,00	1 540	11 350	20.10.98	100	–	–	–
	<i>Décret du 6 mai 1999</i>								
050	Gurmels, traversée	6,00	1 480	10 355	15.05.01	40	100	–	100
271	Traversée de Fétingny	5,60	1 500	8 500	02.07.02	20	55	–	–

Rte No	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA		REV	
						2002	2003	2002	2003
	2. Ouvrages d'art								
	<i>Décret du 8 février 2000</i>								
100	Villars-sur-Glâne; PS CFF, La Glâne	6,00	320	2 700	05.02.01	–	100	–	–
	b) Travaux entrepris en 2003								
	1. Routes								
	<i>Décret du 17 septembre 1996</i>								
060	Menziswil – Tafers (avec bande cyclable)	7,00	1 080	7 560	04.02.03	–	60	–	–
	<i>Décret du 23 septembre 1997</i>								
101	Montbovon – La Tine	6.50	1 800	12 150	17.12.02	–	30	–	–
	<i>Décret du 7 juin 2000</i>								
025	Posieux – Matran, route d'évitement (Les Muëses)	7,00	1 320	9 240	SAIDEF 29.11.02	–	60	–	–
	<i>Décret du 25 mars 2003</i>								
050	Tafers, giratoire (diamètre)	–	–	24	02.09.03	–	80	–	–
170	Siviriez, trottoir, adaptation du bord de la RC	–	230	–	commune	–	100	–	–
	<i>Décret du 10 septembre 2003</i>								
340	Saint Aubin – Delley	6,00	2 500	15 000	26.08.03	–	55	–	–
	<i>Décret du 18 octobre 2000</i>								
104	Bulle – La Tour-de-Trême, route d'évitement, Les Granges – La Ronclina	6,00	820	4 920	04.02.03	–	5	–	–
	Pré du Chêne – Bouleyres exutoire sud, (canal. Ø 25 à 70 cm)	–	890	–	04.02.03	–	100	–	–
	PS et adaptation Le Pâquier, travaux routiers (déviation et adaptation)	6,00	540	3 240	04.02.03	–	60	–	–
	2. Ouvrages d'art								
	<i>Décret du 7 juin 2000</i>								
025	Posieux – Matran Pont sur la Glâne	11.30	143	1 616	SAIDEF 29.11.02	–	40	–	–
	<i>Décret du 18 octobre 2000</i>								
104	Bulle – La Tour-de-Trême, route d'évitement, PS et adaptation Le Pâquier, passages supérieurs	TPF 4.80 AF 5.00 RC 10.35	28.00 28.00 28.00 28.00	135 140 290	04.02.03 04.02.03 04.02.03	– – –	70 20 5	– – –	– – –
	3. Protection contre le bruit routier								
090	Morat; secteur Ochsen-Burg, pose de fenêtres insonorisantes								
090	Marly; Les Epinettes, construction d'une paroi antibruit								
101	Gruyères; traversée d'Epagny, pose de fenêtres insonorisantes								

IV.4 Gestion des routes

1. Protection contre le bruit routier

Les différentes tâches énumérées ci-dessous ont été effectuées conformément à l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) du 15 décembre 1986 ainsi qu'à l'arrêté du Conseil d'Etat du 8 juillet 1988. En particulier:

86 préavis OPB ont été établis concernant principalement des permis de construire mais aussi des PAD, des PED, des révisions de PAL et des projets routiers. Chaque préavis a

fait l'objet d'un calcul acoustique en comparaison avec le cadastre de bruit du secteur concerné.

29 mesures de bruit in situ ont été effectuées ainsi que les rapports acoustiques découlant de ces mesures.

9 mesures de bruit ont été effectuées dans le cadre d'un programme de suivis des performances acoustiques de revêtements phono-absorbants sur les routes cantonales.

7 études d'assainissement contre le bruit du trafic routier ont été lancées et tout le contrôle et le suivi liés à ces études

ont été assurés. 2 dossiers ont nécessité un calcul de proportionnalité des coûts selon le cahier de l'environnement n° 301 intitulé «Caractère économiquement supportable et proportionnalité des mesures de protection contre le bruit».

Suivi de projets et de réalisations de mesures de protection contre le bruit.

Elaboration et transmission de 5 programmes partiels d'assainissement contre le bruit du trafic routier à l'OFEFP pour approbation.

Ont également été traitées 11 réclamations émanant de particuliers ou de communes pour des nuisances sonores excessives subies aux abords des routes cantonales (mesures de bruit in situ et rapport acoustique).

2. Comptage de trafic

Des comptages ponctuels ont été effectués sur les routes nationales et cantonales. Ces comptages permettent de suivre l'évolution du trafic.

3. Permis de construire et plans d'aménagement

Il a été examiné et préavisé 2098 demandes de permis de construire ou de transformation d'immeubles en bordure de routes publiques, dont 2084 ont fait l'objet de préavis favorables, 6 provisoirement défavorables et 8 défavorables.

D'autre part, 272 dérogations avec inscription au Registre foncier et 115 dérogations sans inscription ont été accordées. 393 demandes préalables de permis de construire et, plus particulièrement, d'accès sur le réseau routier public ont été examinées. D'autre part, 100 dossiers de plans d'aménagement local, 52 plans d'aménagement de détail et 25 plans d'évacuation générale des eaux ont fait l'objet d'examen préalable ou de préavis en vue de leur approbation.

4. Transports spéciaux

La maintenance des itinéraires des transports spéciaux a été assurée avec le concours des Services des cantons voisins.

5. Sécurité, statistique et analyse des accidents

Sur les réseaux routiers cantonal et communal, 20 points particuliers ont été analysés du point de vue des accidents, ce qui a permis de prendre des décisions concernant la mise en place de mesures de circulation et de signalisation.

En tant que délégué cantonal à la sécurité du Bureau suisse de prévention des accidents (bpa) et, afin de renforcer l'appui aux communes, un collaborateur du secteur GER a assisté à 4 cours et séminaires en relation avec la sécurité routière.

6. CUTAF

Le secteur GER a représenté le Service des ponts et chaussées lors des 15 séances du groupe technique CUTAF. Ce groupe est chargé du suivi technique du «Projet général de la CUTAF».

7. Révision du ReLR

Le secteur GER conduit le groupe de travail interne chargé de la révision du ReLR.

8. Divers

Le secteur GER collabore dans, notamment:

le bureau et le groupe VALTRALOC

les groupes techniques et d'accompagnement des études du «Plateau d'Agy»

le groupe technique et le comité de pilotage des études «CIG-Moncor»

le groupe de travail UAP (Unfallaufnahmeprotokoll) piloté par l'OFROU, chargé de l'actualisation des protocoles de saisie des accidents de la route au niveau fédéral

le groupe technique des études de la route de contournement de Düringen

le groupe technique pour la réfection du tunnel de Glion

le groupe de travail pour la révision du règlement du 7 décembre 1992 d'exécution de la loi sur les routes (ReLR)

la commission de circulation et aux sous-commissions piétons / deux roues de la Ville de Fribourg.

9. Expertises de vitesse

Le secteur GER a effectué un recensement et une analyse des vitesses sur 18 sites. La plupart de ces mesures ont permis de prendre des décisions en relation avec la signalisation routière. Certaines permettront également de faire une comparaison avant et après la réalisation d'aménagements modérateurs.

V. Section Entretien des routes cantonales et nationales

1. Entretien des routes cantonales

Sur la base du budget 2003, un montant de 6 800 000 francs a été attribué pour l'entretien des routes cantonales.

Ce montant a été utilisé de la façon suivante:

1.1 Entretien constructif. Travaux exécutés par des entreprises de génie civil en 2003:

a) Fondations	5 631 m ²
b) Renforcements et reprofilages	8 838 m ²
c) Revêtements: couche de support et couche de surface	107 065 m ²
d) Traitements superficiels	20 572 m ²
e) Remise au profil par fraisage	43 303 m ²
f) Talus et accotements	3 101 m ²
g) Canalisations	1 097 m ²
h) Enrobés bitumineux	15 686 to

Nombre d'analyses faites sur enrobés bitumineux: 136 pièces

Le coût de ces travaux s'est élevé à 3 888 706 francs.

Un montant de 1 039 561 francs a été dédié au tronçon Maison Blanche – entrée de Courtepin (route Pensier – Courtepin).

1.2 Entretien d'exploitation réalisé par le personnel d'entretien des routes cantonales.

Le coût s'élève à 1 510 000 francs et les prestations sont réparties de la façon suivante:

1.2.1 Travaux exécutés par les équipes du Centre d'entretien des routes cantonales

Génie civil: canalisations, banquettes, réparations et reconstructions chaussées, réparations et coupes talus, poses et réparations de pavés, abattages d'arbres, chemins piétonniers, démolitions caisses à gravier, murs, enrochement, curage et pose de blocs, drainage, nettoyage désableur à: Promasens – Rue – Siviriez, Villeneuve – Lucens, Villars-sur-Glâne, Corpataux, Kleingurmels, Ependes, Treyvaux, Promasens, Fribourg, St. Silvester, Courlevon – Murten – Cressier, Montagny, Ménières, Le Mouret, Estavayer-le-Lac, La Vounaise – Murist, Rossens, Pont-la-Ville, Farvagny, Châtonnaye, Corserey, Prez-vers-Noréaz, Chénens, Montagny-la-Ville, Chénens, Villaz-Saint-Pierre – Romont, Marly – La Crausa, Galtern – Alterswil, Alterswil, Delley, Marly – Broc, Fribourg – Murten, Murten, Bulle, Menzswil – Tafers, Delley – Saint-Aubin, Tafers, Litzistorf – Buntels, Le Pâquier – Pringy, Farvagny – Grenilles, Châtel-Saint-Denis – Remaufens.

Ouvrages d'art: entretien et réparation de 46 ouvrages d'art.

Signalisation: pose de signalisation nouvelle, remplacement de signalisation existante, réparation de signalisation et des glissières de sécurité dus à des accidents.

Marquage: 219 258 m' de lignes médianes, 74 065 m' de lignes de bords et 60 038 m' de lignes de carrefours.

Atelier: entretien et réparation des véhicules et machines du centre et des arrondissements. Travaux exécutés par les équipes du Centre d'entretien des routes cantonales.

1.2.2 Travaux exécutés par les arrondissements

L'essentiel de l'activité des cantonniers s'est réparti dans l'exécution des tâches suivantes:

Service hivernal:

- piquets de contrôle, dégagement des saignées, pose des pare-neige: 31 060 heures

Zones vertes:

- plantation d'arbres et arbustes, fauchage, élagage, abattage: 45 520 heures

Nettoyage:

- entretien des accotements, des saignées, curage des canalisations: 25 437 heures

Réparations:

- chaussées, ouvrages d'art, canalisations, bordures, murs, etc.: 16 083 heures

1.3 Entretien des ouvrages d'art

Le coût des travaux d'entretien des ouvrages d'art s'élève à 361 733 francs.

1.4 Reconstruction et maintien de la substance de tronçons de routes cantonales.

En raison de l'état de dégradation avancé du réseau routier cantonal, un crédit supplémentaire d'engagement de 4 775 900 francs a été octroyé par le Grand Conseil.

Ce montant est réparti de la façon suivante:

- Axe 2010 secteur 5, Siviriez – Esmont 598 400 fr.
- Axe 1310 secteur 5, Grenilles – Farvagny 1 100 000 fr.
- Axe 1070 secteur 1, La Tour-de-Trême – Le Pâquier 1 500 000 fr.
- Axe 1070 secteur 2, Le Pâquier – Pringy 302 500 fr.
- Axe 3220, secteur 1, Bundtels – Litzistorf 605 000 fr.
- Axe 1300 secteur 11, Magnedens – Le Bry 670 000 fr.

1.5 Auscultation des routes cantonales

Le programme quadriennal des mesures de déflexion, de glissance et de planéité (longitudinale et transversale) a été exécuté en été 2002.

Les résultats livrés au premier trimestre 2003 se rapportent à la portance (i5 durée de vie résiduelle => VR) de 14,1 km d'axes prioritaires et de 60,5 km d'axes secondaires. Pour la glissance (i4), elle a été relevée sur 32,2 km d'axes prioritaires et 46,8 km d'axes secondaires. La planéité longitudinale (i2) sur 52,3 km d'axes prioritaires et 160 km d'axes secondaires. La planéité transversale (i3) sur 52,3 km d'axes prioritaires et 160 km d'axes secondaires.

Les résultats de l'appréciation globale, faite par tronçons de 50 m pour la portance, par tronçons de 50 m pour la glissance, par tronçons de 250 m pour la planéité longitudinale, par tronçons de 50 m pour la planéité transversale, sont donnés dans le tableau suivant:

Résultats des mesures de relevés d'état en 2002 sur une partie du réseau (Arrondissement 2) sauf qualité antidérapante pour tout le canton.

Critères	Appréciation	Pourcentage par rapport à la longueur des routes auscultées en 1998-1999-2000	
		Axes prioritaires	Axes secondaires
Indice de portance (i5)* (en fonction de la durée de vie)	bonne	94.8	94.3
	moyenne	2.1	1.7
	<u>suffisante</u>	<u>1.5</u>	<u>2.4</u>
	critique	1.2	1.0
	mauvaise	0.4	0.6
Indice de planéité longitudinale (i2)**	bonne	18.1	10.8
	moyenne	53.6	54.5
	<u>suffisante</u>	<u>23.8</u>	<u>28.4</u>
	critique	4.5	6.3
	mauvaise	0	0
Indice de planéité transversale (i3)***	bonne	0.8	0.9
	moyenne	28.9	35.4
	<u>suffisante</u>	<u>62.1</u>	<u>51.6</u>
	critique	7.6	10.3
	mauvaise	0.6	1.8
Indice de qualité antidérapante (i4)****	bonne	9.4	29.7
	moyenne	19.4	27.5
	<u>suffisante</u>	<u>30.8</u>	<u>26.1</u>
	critique	23.6	10.1
	mauvaise	16.8	6.6
* mesure de la déflexion sous un essieu de 10 to (FWD et non plus LACROIX) calcul de la durée de vie résiduelle ** mesure de l'écart standard Sw (‰) *** mesure de la profondeur d'ornièrre (T en mm) **** mesure du mu avec le SRM de IVT de ZH (EPFZ)			

La qualité du réseau, du point de vue de la portance, peut être qualifiée de bonne. La planéité longitudinale est également en ordre. Ces deux indicateurs restent relativement stables dans le temps par rapport aux relevés effectués précédemment. La planéité transversale (ornièrre) est l'indice qui montre le mieux l'influence qu'ont les restrictions budgétaires sur l'état du réseau routier cantonal.

1.6 Signalisation et réclames

Le Secteur signalisation routière a examiné 688 demandes réparties de la manière suivante:

- 107 décisions relatives à des restrictions de circulation définitives
- 4 décisions relatives à des restrictions de circulation temporaires
- 9 recours
- 118 autorisations
- 46 dossiers concernent la signalisation diverse
- 243 préavis techniques
- 161 dossiers concernant la pose de réclames routières

De plus, de nombreuses interventions (marquage au sol) et visites des lieux ont été effectuées sur les routes cantonales et communales.

1.7 Commission de la circulation des routes d'améliorations foncières et forestières

La Commission a siégé trois fois. Elle a préavisé différentes mesures de restriction avec conditions de la circulation sur les objets suivants:

- Schwarzsee – Chemin AF Tromoserli;
- Schwarzsee – Chemin AF Gassera-Schlossboden;
- Cousimbert – Piste forestière et AF;
- Villorsonnens – Chemin forestier;
- Cerniat, Corbières, Hauteville et Villarvolard – Chemin forestier Les Joux-Derrey-Allières;
- Sorens – Chemin forestiers;
- Châtel-St-Denis et Remaufens – Chemins forestiers n° 9, 18, 20, 23, 29 et 30;
- Semsales – Chemin forestier n° 5

- Attalens, Bossonnens, Granges et Remaufens – Chemins n° 40, 42 et 50;
- Frasses – Chemin d'amélioration foncière;
- Ecublens – Chemins AF;
- Courgevax et Courlevon – Chemin forestier;
- Régulation du trafic sur les routes forestières – Principe
- Association fribourgeoise pour l'intérêt du cheval – Principe de la signalisation.

1.8 Groupe de travail «Sécurité routière»

La Section ERNC, membre du groupe de travail, a participé à une séance.

2. Entretien des routes nationales

Le réseau des autoroutes sur le territoire fribourgeois est actuellement de 62,4 km pour l'A12. De plus, sont entretenus, sur l'A1 32,4 km, dont 16 km sur le canton de Vaud et 1,1 km sur le canton de Berne.

L'activité du personnel d'entretien s'est répartie principalement dans les travaux suivants:

- Le service hivernal a représenté 7976.50 heures. La consommation de fondants chimiques s'est élevée à 2357.48 tonnes.
- Les travaux de nettoyage des chaussées, des places d'arrêts, le curage des canalisations, ainsi que l'entretien des zones vertes ont nécessité 25 363.75 heures.
- Les équipes de signalisation ont procédé au rafraîchissement partiel du marquage des jonctions, ainsi que des tunnels, qui représente 54.30 km de lignes, médiane, accotement et berme centrale. Elles ont utilisé pour ces travaux 3581 kg de peinture.
- 341 accidents ont été dénombrés (dans 113 cas les auteurs sont restés inconnus); les travaux de réparation ont nécessité 3690 heures et les montants récupérés se sont élevés à 1 090 708.90 francs.

VI. Section lacs et cours d'eau

1. Etudes

1.1 Etudes générales

a) Gestion des étiages

La Section poursuit l'exploitation d'un réseau de mesure hydrologique et réalise des campagnes mensuelles de jaugeage des débits naturels des cours d'eau. Les données récoltées sont organisées dans une base de données systématique.

L'étude d'assainissement des prélèvements d'eau dans la Jogne, mandatée en 2002 par la Section, s'est poursuivie avec la collaboration du groupe de travail ad hoc.

La sécheresse prolongée de l'été avec plusieurs vagues de chaleur a provoqué une période de tarissement continu de

l'écoulement dans les cours d'eau. Des valeurs historiques de débits d'étiages ont été atteintes dans tout le canton, certains ruisseaux ayant même connu un arrêt de l'écoulement. La gestion des étiages a nécessité une collaboration intercantonale et interservices qui a permis de maintenir aussi longtemps que possible les prélèvements selon des priorités fixées par le groupe ad hoc.

b) Cartographie des dangers

Le programme de cartographie des dangers naturels se poursuit selon le programme établi par la commission CCDN. Les études entreprises en 2003 ont reçu une partie de la subvention fédérale.

La cartographie intégrale des dangers est pratiquement terminée pour la partie Préalpes du canton avec les trois mandats d'étude séparés pour les périmètres Intyamou, Vallée de la Jogne et Schwarzsee. Les communes ont eu la possibilité de s'associer à l'élaboration de ces cartes en déléguant un représentant dans le groupe d'accompagnement du périmètre concerné. Les études sont terminées pour les périmètres Intyamou et Vallée de la Jogne.

En plaine, la Section continue, selon la planification définie par la CCDN, la cartographie des dangers naturels dus aux eaux. Le périmètre défini par la partie inférieure du district de la Singine a fait l'objet d'une carte indicative des dangers dont les résultats ont été présentés aux communes.

La Section a mandaté l'étude de concepts de mesures, notamment pour la Mortivue à Semsales et pour la Veveysse à Châtel-St-Denis, en raison des déficits de sécurité mis en évidence dans la carte des dangers. Une étude locale a été mandatée par la commune de Düdingen en collaboration avec la Section pour le centre du village.

c) Force de la nature

L'année 2003 n'a connu qu'une seule crue d'importance, le 12 juin sur l'Aettenberg près du Lac Noir. Un programme de travaux urgents a été élaboré en collaboration avec le Service des forêts et de la faune et celui des améliorations foncières.

Au plan hydrologique, l'événement le plus marquant de l'année 2003 est la sécheresse prolongée de l'été avec plusieurs vagues de chaleur (voir ci-dessus).

d) Revitalisation de cours d'eau

Un groupe de travail, coordonné par la Section, a terminé l'inventaire des cours d'eau à revitaliser dans le canton et prépare un rapport explicatif. Cet inventaire et ce rapport regroupent les cours d'eau dans un état critique et proposent une planification pour les mesures de revitalisation (études et travaux).

Le projet de revitalisation de la Broye dans la zone alluviale des Iles à Villeneuve, où des mesures de protection contre les crues sur le cours d'eau (rampe avec élargissement) sont combinées avec des mesures de revitalisation (inondation de la forêt alluviale), a été réalisé en grande partie.

e) Espace nécessaire

En application du nouveau plan directeur cantonal, la section établit de manière systématique pour chaque nouveau plan d'affectation un cadastre de l'espace nécessaire aux cours d'eau. L'insertion de ce cadastre dans les plans d'affectation se fait en collaboration avec les services concernés.

Une étude a été mandatée avec l'objectif de définir les bases de détermination de l'espace nécessaire au cours d'eau. Les résultats préliminaires montrent que le cadastre de l'espace nécessaire pourra être établi d'une manière systématique à l'échelle cantonale.

1.2 Projets d'aménagement de cours d'eau à l'étude

a) Etudes de base, concepts:

- Assainissement de la Jogne, diverses communes
- Périmètre Intyamou, Schwarzsee et La Jogne, diverses communes (carte des dangers)
- Espace nécessaire au cours d'eau, (cadastre)
- Sarine, Marly et Fribourg (charriage, évolution)
- Singine, Plaffeien (concept de mesures)
- Jaunbach, Jaun (concept de mesures)
- Thaoune, Grandvillard (carte des dangers)
- Veveyse, Châtel-Saint-Denis (concept de mesures)
- Mortivue, Semsales (concept de mesures)
- Düdingerbâche, Düdingen, (concept de mesures)

b) Projets d'aménagement:

- Aergera, Tentlingen (protection contre les crues et revitalisation)
- Bibera, Gempnach
- Bibera, Ulmiz
- Caudra, Châtonnaye

- Dütschbach et affluents, Oberschrot et Plaffeien
- Frasse, Châtel-Saint-Denis
- Glâne et Neirigue, Autigny et Chavannes-sous-Orsonnens (revalorisation écologique et piscicole)
- Gérine, Marly (protection contre les crues et revitalisation)
- Jogne, Charmey
- Löwenbergbach et Altavillabach, Murten et Muntelier (revitalisation)
- Marivue, Haut-Intyamou (complémentaire)
- Moulin et Ruz des Vuaz, entre Bollion et Estavayer-le-Lac
- Pra Riondet, Villarvolard
- Singine chaude au Rohrmoos, Plaffeien
- Taverna, Mühletal et Wünnwil-Flamatt

1.3 Etudes de projets terminées en 2003

a) Etudes de base, concepts:

- Périmètre Basse Singine, diverses communes (carte indicative des dangers)
- Périmètres Intyamou et Vallée de la Jogne (carte de dangers)
- Marivue, Haut-Intyamou (carte de dangers)
- Thaoune, Grandvillard (carte des dangers)

b) Projets d'aménagement:

- Albeuve et affluents, Gruyères (complémentaire)
- Allières et affluents, Cerniat (travaux urgents 2000, complément)
- Chandon, Léchelles (revitalisation)
- Frasse, Châtel-St-Denis
- Stoutz, La Roche

1.4 Projets ayant fait l'objet d'engagements de subventions

Cours d'eau, communes	Devis Fr.	Taux %	Subventions Fr.
<i>a) Sur le plan cantonal:</i>			
Trême et ses affluents, Bulle	121 220.95	33,30	40 366.60
Epena, Domdidier	185 072.00	29,70	54 966.40
Pelons, Montagny	12 000.00	29,70	3 564.00
Stoutz, La Roche	749 658.95	33,30	249 637.00
Broye aux Iles de Villeneuve, entreprise d'endig. Broye	914 100.00	10,00	91 410.00
Corsalettes et Chandon, Léchelles	275 000.00	26,10	71 775.00
Sainte-Anne, Romont	60 297.75	26,10	15 737.70
Carrey, Le Pâquier	32 000.00	36,00	11 520.00
Galternbach, Alterswil, St. Ursen et Freiburg	110 000.00	27,90	30 690.00
Brêts, Vuisternens-devant-Romont	32 417.70	27,00	8 752.80
Biolleyre, Fétigny	15 713.60	27,90	4 384.10

	Devis Fr.	Taux %	Subventions Fr.
Frasse et Bria, Châtel-Saint-Denis	70 000.00	31,50	22 050.00
Rive sud du lac de Neuchâtel			96 640.00
MZG Schwyberg-Aettenberg, Plaffeien	557 716.00	33,30	185 720.00
Diron et Russon, Vuadens	10 500.00	31,50	3 307.50
Braiellenbach, Salvenach	15 000.00	28,80	4 320.00
Luggiwilbach, Düdingen	308 500.00	20,70	63 860.00
Total	3 469 196.95		958 701.10
<i>b) Sur le plan fédéral:</i>			
Crues de mars 2001, diverses communes	1 630 000.00	45,00	733 500.00
Intempéries 2000 Biffé-Berra, diverses communes	835 000.00	45,00	375 750.00
Correction de la Trême et affluents, diverses communes	101 300.00	41,00	41 533.00
Aménagement du Stoutz et affluents, La Roche	800 000.00	42,00	336 000.00
Revitalisation de la Broye aux Iles, Villeneuve	664 000.00	45,00	298 800.00
Ruisseau de la Chaux, Villarvolard, frais supplémentaires	50 100.00	39,00	19 539.00
Chandon et Corsalettes, Léchelles	275 000.00	40,00	110 000.00
Rio Saint-Anne, Romont	60 300.00	45,00	27 135.00
Brêts et Biolleyre, Vuisternens-devant-Romont et Fétigny	48 200.00	45,00	21 690.00
Total	4 463 900.00		1 963 947.00

1.5 Etudes de détail et de réalisation

Parallèlement à l'établissement de projets généraux et au suivi des études confiées à des bureaux d'ingénieurs, la Section a procédé aux études de détail, à l'établissement des plans et aux mises en soumission de plusieurs étapes de travaux, dont il a assuré la direction de l'exécution. La Section a en outre collaboré à l'étude d'étapes de travaux confiées à des bureaux d'ingénieurs et en a assuré la direction générale de l'exécution. Il a également établi les décomptes de l'ensemble des travaux.

1.6 Activités complémentaires

La Section a procédé à des contrôles et inspections, effectué des relevés et des calculs hydrauliques, établi les documents d'autorisation ou d'approbation se rapportant:

- à l'utilisation du domaine public des eaux (forces hydrauliques, pompages, dérivations, amarrages de bateaux et autres occupations en surface, extractions de matériaux, etc.) notamment l'établissement de la

convention pour l'utilisation des forces hydrauliques du canton par le EEF;

- à la police des eaux (ouvrages touchant aux cours d'eau, ponts, ponceaux, traversées de cours d'eau);
- aux dossiers de plans d'aménagement locaux et de plans généraux d'évacuation des eaux;
- aux demandes de permis de construire et à diverses questions en relation avec les routes communales, cantonales et nationales.

1.7 Subventions versées

Les travaux d'aménagement ayant fait l'objet de versements de subventions cantonales en 2003 représentent un volume de 4 679 674 francs et un montant total de subventions de 1 381 541 francs.

- Les travaux d'entretien subventionnés ont porté sur 23 cours d'eau, représentant un volume de subventions de 43 827 francs.

2. Constructions

2.1 Travaux d'aménagement subventionnés

Cours d'eau, communes	Aménagement	Subventions	
	Travaux Fr.	fédérales Fr.	cantonales Fr.
Albeuve, Gruyères	313 434.20		97 353.60
Bases de dangers: Basse Singine, Intyamont, Vallée de la Jogne et Schwarzsee	372 015.85	218 247.85	
Bases de dangers: Gérine, Torrents du Lac Noir, Taverna, Chandon, Thaouana	16 380.00	11 466.00	
Bases de dangers: Préalpes et Plaine	51 404.45	35 983.10	
Biolleyre, Fétigny	15 713.60		2 538.10

Cours d'eau, communes	Aménagement	Subventions	
	Travaux Fr.	fédérales Fr.	cantoniales Fr.
Brêts, Vuisternens-devant-Romont	61 792.35	13 353.60	16 683.80
Broye section «Les Iles», Villeneuve	442 527.95	199 137.60	44 252.80
Chaux, Villarvolard		82 713.00	
Crues 2000 Berra-Biffé, diverses communes	373 394.75	329 217.95	127 700.95
Crues mars 2001, diverses communes	497 394.85	564 455.30	152 286.35
Epena, Domdidier	124 783.25		37 060.65
Galternbach, Alterswil, St. Ursen, Freiburg	104 499.95		29 155.50
Hôpital, Dompierre, Domdidier et Russy	221 614.85	43 569.05	61 830.55
Klein-Mungbach, Jaun	40 673.80	17 490.30	16 472.90
Lac de Neuchâtel – Rive sud			96 640.00
Malessert, Gumefens	2 399.50		669.45
Moulin, Farvagny		32 839.15	
Nitou, Misery-Courtion	32 449.75		8 507.00
Pelons, diverses communes	13 611.40		3 564.00
Rathvel, Châtel-Saint-Denis	111 385.25	35 514.50	36 088.80
Riggisalpbach, Plaffeien	1 254 737.65	459 703.85	451 705.60
Rüttibach, Plaffeien	50 000.00		19 000.00
Schwarzsee Intempéries 2003, Plaffeien	143 839.85		47 898.65
Seeligraben, St. Antoni	75 253.50		29 348.85
Sainte-Anne, Romont	239 146.50	80 482.00	62 417.20
Trême et affluents, diverses communes	121 220.95	188 440.40	40 366.60
Total	4 679 674.20	2 312 613.65	1 381 541.35

2.2 Travaux de conservation subventionnés

Cours d'eau	Communes	Subventions Fr.
La Sonnaz	Avry	1 083.00
Ruisseau de l'Ondine	Bulle	1 776.60
Divers ruisseaux	Cheyres	1 412.15
Ruisseaux de l'Arbogne et de l'Hôpital	Dompierre	1 093.10
Faucardage des algues	Estavayer-le-Lac	3 543.35
Ruisseau de la Crausa	Misery-Courtion	639.10
Ruisseaux de Plaisance de l'Ondine et de Plaisance	Riaz	2 922.75
Aergera	St. Silvester	331.95
Vidange de dépotoirs	Semsaes	1 253.75
Ruisseau de Malessert	Sorens	322.25
Le Russon	Vuadens	825.00
Canal des Rogigues	Commission pour l'entretien du Canal des Rogigues	2 320.90
La Sionge	Entreprise d'endiguement de la Sionge	632.05
Vidange du bassin de décantation de la Sonnaz	Association pour l'épuration Sonnaz et Crausa	16 703.15
Zuflüsse der Taverna	Entwässerungskörperschaft Tafers	406.55
Le Tigulet	Entreprise d'endiguement du Tigulet	4 119.90
La Trême	Entreprise d'endiguement de la Trême	4 441.70
Total		43 827.25

Service des constructions et de l'aménagement

I. Généralités

Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) s'est occupé de la coordination des tâches relevant de l'aménagement cantonal, régional et local. A part les activités usuelles, la publication du plan directeur cantonal et de deux guides pour l'aménagement régional et local ont constitué des activités particulières pour l'année 2003.

Le service a procédé à l'examen des dossiers relatifs aux plans d'aménagement local (PAL) et aux plans d'aménagement de détail (PAD), ainsi qu'à leur réglementation et aux demandes de permis de construire; il a également examiné les règlements sur les émoluments administratifs et contributions de remplacement, les demandes de permis d'exploiter des matériaux ainsi que tous les problèmes juridiques et de dangers naturels se rapportant à ces activités. Pour le compte de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), il a instruit les recours formés contre les décisions communales en matière de PAL et de PAD.

Il a pris position sur des interventions parlementaires touchant à l'aménagement du territoire et aux constructions; il a participé aux travaux des diverses commissions en relation avec l'aménagement du territoire et les constructions. Le service a examiné divers projets de lois et de plans sectoriels mis en consultation par la Confédération ou les cantons voisins.

II. Personnel

Au 31 décembre 2003, le service comptait 18 personnes à plein temps, 12 à temps partiel.

III. Aménagement cantonal

1. Planification directrice

Début 2003, le plan directeur cantonal a été transmis pour approbation au Conseil fédéral. Face aux divergences constatées, une séance de discussion a eu lieu entre l'Office fédéral du développement territorial (ODT) et le service des constructions et de l'aménagement. Suite à une prise de position de la DAEC sur un projet de rapport final, une entrevue aura lieu entre l'office fédéral et la DAEC début 2004.

En ce qui concerne la nouvelle problématique des domaines alpestres à maintenir, des négociations ont également eu lieu entre le service et l'ODT suite aux observations émises par les services fédéraux lors de la consultation publique. Le texte doit encore être soumis à l'ODT avant sa transmission pour information au Grand Conseil.

2. Groupe de coordination et de soutien pour les zones d'activités d'importance cantonale

Ce groupe a poursuivi la mise à jour des informations du plan sectoriel des zones d'activités. Ce travail a été effectué en collaboration avec les représentants des régions. Des entretiens ont eu lieu avec les communes concernées. La mise à jour permettra également de développer un site Internet qui sera par la suite placé sous la responsabilité de la Promotion économique.

IV. Aménagement régional

Le service a organisé une soirée d'information à l'intention des représentants de l'agglomération de Fribourg. Cette soirée avait pour but de présenter un nouvel instrument de planification, le projet d'agglomération. La Confédération demande aux agglomérations de se doter d'une telle planification si elles souhaitent pouvoir obtenir des subventions pour les infrastructures de transport en agglomération.

Le service a examiné en examen préalable une modification du plan directeur régional du district du Lac. Cette modification permettra de mettre en conformité la thématique «paysage» avec les nouveaux principes du plan directeur cantonal.

V. Dangers naturels

Le service, en collaboration avec la Commission des dangers naturels (CCDN), a poursuivi la mise en œuvre des mesures de prévention en matière d'aménagement du territoire et de construction fixées dans le plan directeur cantonal. Les actions dans ce domaine concernent plus particulièrement:

- la prise en compte des études de base (cartes de danger, rapport Batgliss, études sectorielles) dans la planification communale (PAL, PAD) et la police des constructions;
- l'examen systématique des dossiers de PAL, de PAD et de demandes de permis de construire sous l'angle des dangers naturels, ceci en référence aux principes contenus dans le plan directeur cantonal;
- l'analyse des expertises géologiques et géotechniques produites par les requérants.

Le service a donné de nombreux renseignements aux communes, aux particuliers et aux services cantonaux quant au degré et à la nature des dangers naturels pouvant affecter un projet particulier ou une région déterminée. Le rôle de conseil et les interventions dans ce domaine sont en constante augmentation.

Le service a participé activement à la coordination des études de base. Il assure plus particulièrement la gestion du programme de cartographie des dangers naturels (2000–2004).

Plusieurs glissements de terrain, dont celui de Falli Hölli, ont fait l'objet de contrôles réguliers.

La coordination entre les services et organes compétents (SeCA, Service des forêts et de la faune, Section lacs et cours d'eau du SPC, CCDN) permet une approche et une gestion globale et cohérente des dangers naturels.

VI. Plans d'aménagement local

Quatre révisions générales ou partielles de PAL ont été approuvées par la DAEC. Il s'agit de celles des communes de Crésuz, Ferpicloz, Estavannens et Villarbeney. En outre, 53 modifications de PAZ et de règlements communaux d'urbanisme ont été soumises à l'approbation de la DAEC.

Le service a procédé à l'examen préalable de 6 révisions générales de PAL pour les communes de Echarlens, Gurmels, Hauteville, Morlon, Vaulruz et Vuadens, ainsi qu'à 55 modifications de PAZ et de règlements communaux d'urbanisme.

VII. Subventionnement des plans d'aménagement

Des subventions cantonales s'élevant à 59 020 francs ont été versées à titre d'acomptes ou de montants définitifs à des communes, pour les frais d'étude et d'élaboration de plans d'aménagement local, ainsi que pour l'établissement des aperçus de l'état de l'équipement. Il s'agit de subventions accordées avant la modification de la LATeC, en 1994.

VIII. Coordination, gestion et études

1. Généralités

- a) La collaboration avec le service d'aménagement du territoire du canton de Vaud, du canton de Berne, ainsi qu'avec l'Office fédéral du développement territorial a été poursuivie. De plus, des contacts réguliers avec les autres services d'aménagement du territoire des cantons romands ont eu lieu par l'intermédiaire de la CORAT.
- b) Les cantons de Fribourg, Vaud et Neuchâtel ont poursuivi leurs travaux concernant la navigation sur les lacs de Neuchâtel et de Morat.

2. Activités au sein d'associations, de groupements et de commissions

Le service a participé aux travaux des instances, conférences et commissions cantonales, intercantionales et nationales actives dans son domaine d'activité.

3. Coordination avec les autres services de l'Etat

Le service a poursuivi sa tâche de coordination avec les autres services de l'Etat pour les activités à incidences sur le territoire.

4. Informatique

La collaboration avec le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) de l'Etat et le consultant du

SeCA, pour la mise en place des diverses applications dans le cadre du concept informatique SeCA, s'est poursuivie.

L'informatisation du service a porté notamment sur les domaines suivants:

- Enregistrement des plans d'affectation des zones et des règlements communaux d'urbanisme. Pour les plans d'affectation, une commune reste à saisir et toutes les autres communes sont saisies et vérifiées. Les travaux de saisie et de vérification des règlements communaux d'urbanisme se poursuivront durant l'année 2004.
- Etude des possibilités de mettre en place des bases de données pour la gestion de données administratives (fichiers d'adresses, gestion des publications, circulation des dossiers de PAL et PAD).
- Appel d'offres pour la mise en place d'une application gérant les informations relatives aux sites et locaux à disposition pour l'implantation d'entreprises (dans le cadre du réexamen du plan sectoriel des zones d'activités et en collaboration avec la Promotion économique et le SITel).

Dans le cadre de SYSIF (Système d'information du territoire de l'administration cantonale), le Comité de coordination, dans lequel la DAEC est représentée par un membre du service, a repris ses travaux, notamment par rapport à la mise en place d'un guichet cartographique.

Le site Internet de l'office (www.fr.ch/seca) est mis à jour de façon régulière (statistiques relatives aux dossiers de demandes de permis de construire et aux approbations des documents d'aménagement par la DAEC) ou en fonction de besoins particuliers. Le site dédié au plan directeur cantonal a servi de support pour l'information sur les travaux en cours.

IX. Commissions

1. Commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire

En 2003, la Commission a tenu 1 séance. Elle a pris position sur le plan sectoriel des routes et sur le plan sectoriel RAIL/Transports publics.

2. Commission d'architecture et d'urbanisme

La Commission d'architecture et d'urbanisme n'a pas été consultée en 2003.

3. Commission des dangers naturels

En 2003, la Commission a tenu 6 séances plénières. Les sujets abordés ont porté sur:

- la mise en œuvre du rapport BATGLISS et des principes de prévention fixés dans le plan directeur cantonal;
- la coordination des études de base dans le domaine des dangers naturels: cartographie systématique des dangers naturels et carte indicative des dangers de crues et d'inondations (dans le secteur <plaine>);

- le suivi des concepts de mesures (Semsales notamment);
- l'examen de dossiers de révisions de PAL et de PAD et de demandes de permis de construire.

Par le biais de son secrétaire, la commission a examiné, sous l'angle des dangers naturels, 65 PAL, PAD et PGEE, et 311 dossiers de construction (demandes de permis de construire, avis pour l'ECAB ou d'autres services); 14 autres cas ont nécessité une intervention particulière sur le terrain et ont fait l'objet de notes spécifiques (constat, conseils en matière de mesures d'urgence et d'assainissement, etc.).

4. Commission de gestion de la rive sud du lac de Neuchâtel

La Commission a tenu cinq séances plénières en 2003.

X. Gravières et exploitations de matériaux

L'inventaire des exploitations de matériaux au 31 décembre 2003 se présente comme suit:

- 56 exploitations de graviers,
- 13 exploitations de roches,
- 2 exploitations de glaise.

Il existe également 6 exploitations de graviers peu importantes gérées par les communes, 2 gravières exploitées par le Service des forêts et de la faune et 2 gérées par le Service des autoroutes.

En outre, il existe 18 exploitations dont le périmètre autorisé est épuisé et dont les travaux de remise en état définitive sont en cours.

XI. Permis de construire et plans d'aménagement de détail

Les 1662 nouvelles constructions autorisées se répartissent, selon leur destination, de la manière suivante:

Constructions durant les années:	2003	2002	2001
– maisons familiales à 1 logement	854	701	664
– maisons à plusieurs logements	190	97	97
– maisons de vacances, résidences secondaires	9	12	5
– constructions rurales	115	168	211
– bâtiments industriels	9	27	30
– bâtiments commerciaux	15	23	10
– bâtiments administratifs	2	7	6
– bâtiments scolaires	1	2	8
– équipements sportifs et militaires	17	13	18
– équipements sociaux et d'intérêt général	42	44	45
– bâtiments religieux et culturels	5	9	5
– ouvrages de génie civil	220	264	252
– entrepôts, réservoirs essence et mazout, stations-service	47	37	62
– constructions de minime importance et autres constructions	56	77	69
– garages (non compris ceux inclus dans les constructions nouvelles)	73	59	34
– chauffage + eau chaude	7	72	265
Total	1 662	1 612	1 732

L'ensemble de ces constructions représente un volume de travaux dont le montant est estimé à 1 005 854 410 francs.

En outre, 1116 agrandissements, réparations ou rénovations d'immeubles, démolitions, ont été autorisés. Le coût total y relatif s'élève à 274 288 408 francs.

Au total, le nombre de constructions nouvelles et de transformations autorisées est de 2778 pour un montant global de 1 280 148 818 francs.

Sur proposition du service, la DAEC a délivré 590 autorisations spéciales pour des constructions ou transformations hors de la zone à bâtir (projets liés à l'exploitation agricole ou autres) et pour des décharges, réparties de la manière suivante:

165 pour des constructions nouvelles,

186 pour des transformations,

239 pour des ouvrages divers, tels que canalisations d'eaux usées et/ou d'eaux claires, conduites d'eaux potable et/ou de défense contre l'incendie, terrassements, antennes, etc.

Durant la même période, 12 refus d'autorisation spéciale ont été signifiés pour de nouvelles constructions, aménagements, installations ou transformations non conformes à l'affectation de la zone.

Deux cent cinquante deux dossiers ont été examinés sous l'angle des barrières architecturales.

En outre, 58 dérogations aux règlements communaux ont été traitées par le service, aucune n'étant refusée.

Le service a présenté 14 plans d'aménagement de détail pour approbation à la DAEC, ainsi que 7 modifications. De plus, 24 plans d'aménagement de détail ont fait l'objet d'un examen préalable.

En outre, 2 plans d'aménagement de détail ont été abrogés et 4 règlements concernant le tarif des émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions ont été adoptés par la DAEC.

XII. Recours

1. Décisions de la DAEC sur les recours contre les décisions communales relatives aux oppositions en matière d'aménagement du territoire

Au 31 décembre 2003, 31 recours sont pendants devant la DAEC.

En 2003, 29 recours ont été déposés contre les décisions communales. Deux ont été retirés.

Contre les 12 décisions prises sur recours par la DAEC en 2003, 1 recours a été déposé auprès du Tribunal administratif.

2. Recours au Tribunal administratif contre les décisions de la DAEC sur les constructions hors de la zone à bâtir

Contre les autorisations spéciales ou les refus prononcés par la DAEC, 6 recours ont été déposés auprès du Tribunal administratif.

3. Décisions du Tribunal administratif

En 2003 le Tribunal administratif a statué sur 12 recours interjetés contre les décisions prises par la DAEC en matière d'aménagement du territoire et de constructions hors de la zone à bâtir. Il en a admis 3, partiellement 1 et rejeté 8.

4. Recours au Tribunal administratif contre les décisions de la DAEC d'approbation des PAL

Aucun recours n'a été déposé par une commune auprès du Tribunal administratif.

XIII. Liste des personnes qualifiées

En 2003, 75 nouvelles inscriptions ont été enregistrées dans les différentes catégories prévues par les articles 187, 188 et 189 de la loi du 9 mai 1983 sur l'aménagement du territoire et les constructions.

Service des bâtiments

I. Activité générale

Le Service des bâtiments s'est efforcé de répondre aux besoins immobiliers et mobiliers de l'ensemble des services de l'Etat et de ses établissements. Dans sa tâche de conseiller en matière de construction et d'exploitation des immeubles, il a participé à des groupes de travail pour les études de développement des projets suivants:

- Gymnase intercantonal de la Broye, participation au groupe intercantonal institutionnel, et début des travaux de construction;
- Collège de Gambach, négociation avec la congrégation des Sœurs Ursulines en vue d'un achat de la propriété;
- Haute Ecole Spécialisée, santé social (HES S2), participation au groupe de travail constitué pour l'étude des besoins en locaux;
- Haute Ecole Pédagogique, participation au groupe de travail et travaux d'adaptation des bâtiments;
- Bibliothèque cantonale et universitaire, participation au groupe de travail chargé de l'extension de la Bibliothèque cantonale et universitaire au Centre de quartier Beauregard;
- Conservatoire, poursuite des études en vue de l'agrandissement des bâtiments à Granges-Paccot;
- Poursuite des études sur la réaffectation des bâtiments de la Commanderie de Saint-Jean, à Fribourg;
- Ecole des métiers, participation au groupe de travail et au jury d'architecture chargé d'étudier la construction de nouveaux bâtiments sur le site de Pérolles;
- Participation au groupe de travail chargé d'étudier les mesures de sécurité pour les autorités et le personnel de l'Etat;
- Participation au groupe de travail pour la construction de deux centres forestiers.

Dans sa tâche de défense des intérêts de l'Etat dans les constructions, transformations et rénovations d'immeubles confiées à des bureaux privés, il a examiné les plans d'exécution et contrôlé par sondages les métrés et les factures et participé aux commissions de bâtisse ou de chantier des réalisations suivantes:

- Fribourg: Archives de l'Etat et Tribunal d'arrondissement de la Sarine, fin des travaux de transformations du bâtiment à la route des Arsenaux et aménagement du Registre du commerce;
- Hôpital cantonal, Bertigny 2, fin des travaux de construction;
- Université, planification et travaux pour la construction de trois nouveaux bâtiments (n° 20 Mensa et halle de sport), n° 21 (Sciences économiques et informa-

tiques + salles de cours et auditoire), n° 22 (grand auditoire et bibliothèque) et mise en service du parking sur le plateau de Pérolles;

ECDD, fin des travaux de construction.

Marsens: Hôpital psychiatrique, rénovation des façades du pavillon clinique.

Sugiez: Etablissements pénitentiaires de Bellechasse, rénovation de l'église: participation à la commission de chantier, travaux de toiture et façades, et début des travaux intérieurs; participation à la commission de chantier pour la rénovation du pavillon.

Centre d'instruction de la protection civile, fin des travaux de transformation et d'agrandissement des bâtiments et mise en service.

Domdidier,
Granges-Paccot,
Vaulruz:

Police cantonale, décomptes finaux des trois centres régionaux.

Le Service des bâtiments a participé régulièrement aux séances de la/du:

- Commission cantonale des biens culturels;
- Commission cantonale de l'énergie;
- Commission cantonale pour la planification et la construction des bâtiments scolaires;
- Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat et d'autres commissions y relatives;
- Commission du stade universitaire de Saint-Léonard (rénovation de l'entrée);
- Sous-commission cantonale du Sport-Toto;
- Conseil de Fondation du Centre suisse de recherches et d'informations sur le vitrail;
- Conseil de Fondation du château de Gruyères et sa commission pour la conservation (études sur l'aménagement de la conciergerie);
- Conseil de Fondation Pro Vallon;
- Bureau des constructions universitaires.

Il a apporté sa contribution aux études ou aux réalisations de constructions pour d'autres collectivités, à savoir:

- ECAB, construction d'un nouveau centre à Granges-Paccot;
- Fondation Les Buissonnets à Fribourg;
- Foyer Saint-Etienne à Fribourg, construction de nouveaux bâtiments;
- Projet Poya (comité de pilotage).

Enfin, il a rédigé des préavis techniques pour des demandes de subventions concernant des travaux de transformation ou d'aménagement d'immeubles à caractère médical ou social.

Le Service des bâtiments a expertisé les projets des constructions scolaires et des constructions sportives pour le Sport-Toto, selon les demandes de la Direction de l'instruction publique.

Dans le cadre des études pour la Nouvelle Gestion Publique, le Service des bâtiments a suspendu ses travaux jusqu'à la décision relative aux premiers services en exercice.

Activités diverses

Le Service des bâtiments a participé:

- aux réunions d'organismes professionnels ou culturels;
- à la Conférence romande sur les marchés publics (CROMP) pour le site Internet sur les marchés publics (simap.ch), le guide romand sur les marchés publics et les modifications du règlement.

Il a régulièrement dispensé des conseils aux maîtres d'ouvrage, aux mandataires ainsi qu'aux associations professionnelles concernant la nouvelle législation sur les marchés publics.

II. Personnel

Au 31 décembre 2003, le personnel technique et administratif était de 20 personnes, les concierges et les artisans étaient au nombre de 21. Les dames de nettoyage représentaient 45,47 postes de travail (en équivalent plein temps).

Plusieurs collaborateurs ont suivi des cours de formation permanente, notamment dans le secteur du développement durable et l'évolution des normes professionnelles.

III. Travaux d'entretien et de rénovation

Dans sa tâche d'entretien et de rénovation des constructions et des installations des bâtiments de l'Etat, la section technique du service a conduit et dirigé les travaux utiles aux bâtiments suivants:

1. Pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport:

Bibliothèque cantonale et universitaire, réfection des toitures et coupoles (suite), réaménagement de la cafétéria du personnel, divers travaux de rafraîchissement de bureaux;

- le Collège Saint-Michel, réfection du clocher (changement de la couverture), transformation et réaménagement des surfaces de la bibliothèque française au 1^{er} étage, construction d'un mur de soutènement et aménagement de nouveaux escaliers extérieurs derrière la piscine, aménagement de la salle vidéo, transformation des sanitaires niveau secrétariat, nouvel éclairage et

sono de la grande salle de gymnastique, aménagement d'une salle informatique dans le bâtiment de l'internat, restauration de la chapelle mortuaire Saint-Pierre Canisius (1^{re} étape);

- Domaines du Collège Saint-Michel, étanchéité des toitures plates des bâtiments de Monteynan à Arconciel, pose d'un revêtement bitumeux sur les places et accès de la ferme de Pépin à Sorens, aménagement d'une chaufferie et changement de la production de chaleur (chauffage à bois) de l'habitation des Molettes à Vaulruz, réfection de la toiture en tavillons du chalet d'alpage de Plan-Tissinivaz-Dessus (dernière étape);
- Collège du Sud, travaux d'entretien divers, rénovation de salles, étanchéité de la façade, aménagement d'un local d'archives et dépôt pour les livres des Archives de l'Etat;
- Haute école pédagogique 1, installations de détection feu (suite), complément d'aménagement dans l'aula et dans quelques salles, préparation de l'aménagement du Centre fribourgeois de documentation pédagogique;
- Haute école pédagogique 2, travaux de rénovation et rafraîchissement de locaux et classes, contrôle de détails de la toiture;
- l'Université, transformation de divers locaux (bureaux et laboratoires) pour la Faculté des sciences (Ecologie, zoologie, biochimie et physiologie) et travaux d'entretien courant; réfection des façades pierre naturelle + peinture et crépis, fenêtres et ferblanterie au chemin du Musée 8;
- le Musée d'histoire naturelle, dernière étape d'aménagement de la nouvelle exposition permanente consacrée à la faune locale, ouverture d'une nouvelle salle d'exposition des poissons et fossiles, installation d'une nouvelle vitrine dans la salle des reptiles;
- le Musée d'art et d'histoire, assainissement de la cheminée et de la toiture du ratzé et de la maison du concierge, assainissement du mur de façade de l'entrée du musée et réfection de la salle d'exposition ratzé (1^{re} étape) et diaporama.

2. Pour la Direction de la sécurité et de la justice:

- la Police cantonale, centre d'engagement et d'alarme, échange de la machine de froid;
- l'Arsenal, aménagement de bureaux au 2^e étage (2^e étape);
- la Caserne de la Poya, assainissement des toitures (suite), aménagement et réfection de bureau, rénovation d'un appartement (maison du casernier);
- achat d'appareils de cuisson pour les cuisines;
- la Prison centrale, réfection de divers locaux, aménagement du local d'infirmerie, installation d'équipements vidéo-surveillance et caméras, installation d'interphones (1^{re} étape), installation de système d'ouverture des fenêtres des cellules;

- le Service de la population et des migrants, aménagement et transformation de locaux pour les secteurs asile, mains-d'œuvre étrangères et passeports suisses.

3. Pour la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts:

- le domaine des Faverges, rénovation des installations sanitaires de la maison du vigneron.

4. Pour la Direction de l'économie et de l'emploi:

- néant.

5. Pour la Direction de la santé et des affaires sociales:

- remplacement des stores du rez-de-chaussée et 1^{er} étage à la route des Cliniques 17 (suite et fin);
- le Laboratoire cantonal, entretien courant.

6. Pour la Direction des finances:

- le Centre informatique, entretien courant.

7. Pour la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions:

- le Centre d'entretien de Vaulruz, assainissement des eaux usées (suite et fin);
- les dépôts de Tour Rouge et du Stadtberg, entretien courant et création d'une porte de service pour l'atelier.

8. Pour l'administration centrale:

à Fribourg:

rue des Chanoines 17, 19 et 21, entretien courant, aménagement de bureaux + salle de conférence suite à une nouvelle organisation de la Chancellerie d'Etat et aménagement de divers bureaux pour le Service des constructions et de l'aménagement;

- aménagement de bureaux pour les ressources humaines de la Police cantonale, place Notre-Dame 2, réfection de divers locaux;
- étude du poste de police de la ville de Fribourg, les Pilettes;

dans les districts:

- le château de Morat, siège de la Préfecture, création d'un local informatique, assainissement de l'accès et du fonctionnement du mâit du donjon (drapeau), diverses réfections extérieures;
- le château de Châtel-Saint-Denis, siège de la Préfecture, diverses réfections extérieures, étude de réaménagement des surfaces existantes;
- le château d'Estavayer-le-Lac, siège de la Préfecture, installation de bureaux pour la Préfecture, l'Entretien des routes cantonales et le Service de l'état civil et des naturalisations, étude de faisabilité pour la réorganisation et l'optimisation de l'utilisation du château.
- le poste de police d'Ursy, création et aménagement.

9. Pour les églises, chapelles et monuments historiques:

- l'Hôtel cantonal, réfection partielle des façades, aménagement d'un bureau (informatique), révision de l'horloge principale;
- la Commanderie Saint-Jean, remise en état partiel du terrain nord-est.

10. Télégestion

Toutes les consommations d'énergie des bâtiments de l'administration centrale peuvent être contrôlées en permanence, ainsi que le calcul des bilans énergétiques.

IV. Exploitation courante

Le service administratif est composé d'une section gérance et d'une section opérations immobilières. Les tâches d'exploitation courante assurées par la section gérance du service se sont déroulées dans les différents secteurs suivants:

1. Entretien courant

Le budget mobilier de l'ensemble des services de l'Etat et des établissements a été ventilé dans les différents centres de charge. Pour cette raison, le Service des bâtiments a contrôlé et commandé le mobilier des services mais non pas des établissements. Le montant alloué à la dépense globale des services a été de 981 076 francs (non compris le montant alloué à l'Université de Fribourg, aux Etablissements de Bellechasse, à l'Arsenal cantonal, aux Casernes, au Camp du Lac-Noir, aux Etablissements de Marsens, à l'Hôpital cantonal). Par ailleurs, 669 primes ECAB et 564 abonnements d'entretien ont été contrôlés et corrigés si nécessaire.

Les interventions des artisans se sont chiffrées à 1489 interventions réparties comme suit:

- | | |
|----------------------------|--------------------|
| – peintre | 98 chantiers |
| – menuisiers | 813 interventions |
| – électriciens | 419 interventions |
| – installateurs sanitaires | 159 interventions. |

2. Location (PPE)

La section gérance a représenté l'Etat de Fribourg dans les assemblées des propriétés par étages suivantes:

- Givisiez, route André-Piller 21;
- Wünnewil-Flamatt, Bernstrasse 21;
- Charmey, la Soldanelle;
- Schmitten, Wirtshausmatte.

3. Location (bailleur)

Le loyer des différents appartements de fonction est ventilé dans les services concernés. La location des places de parc intérieures et extérieures a entraîné une recette de 712 256 francs et 302 mutations ont été effectuées. De plus, depuis fin 2002 l'entreprise Securitas a été mandatée

pour effectuer le contrôle des différents parkings. En 2003, plus de 600 rapports de dénonciation ont été transmis à la Préfecture de la Sarine.

La tour du Belluard fait toujours l'objet de sollicitations régulières pour des manifestations publiques.

4. Chauffage

1 278 900 litres ont été commandés auprès de 3 fournisseurs et livrés à 65 reprises dans 54 bâtiments.

Il existe, en outre, 29 immeubles chauffés au gaz:

	2000	2001	2002	2003
Tarif interruptible (14 immeubles)	5 733 185	7 039 904	7 260 289	7 615 123
Tarif non interruptible (8 immeubles)	2 079 420	2 534 106	2 460 900	3 274 890
Chauffage à distance (Placad) (7 immeubles)	11 221 649	12 159 342	10 888 839	12 423 684
Total	19 034 263	21 733 352	20 610 028	23 313 877

5. Maintenance

La gérance technique assurée par le secteur de maintenance comprend 23 concierges et 218 dames de nettoyage qui contribuent au nettoyage des locaux administratifs et scolaires.

Pour le fonctionnement de l'ensemble des services, notamment l'approvisionnement en produits de nettoyage, 369 commandes ont été passées.

Les contrats de travail et les décomptes de salaire mensuels de ce personnel ont été préparés par la section gérance.

6. Assurances

La section gérance assure la mise à jour des inventaires des services ainsi que la gestion des sinistres. En assurances «choses», l'Etat est assuré pour les risques incendie immobilier (ECAB), incendie mobilier, dégâts d'eau mobilier, dégâts d'eau immeubles, vol avec effraction et assurances ordinateurs. 37 sinistres ont été traités (non compris l'Université depuis cette année).

7. Opérations immobilières

La section opérations immobilières a effectué les tâches suivantes:

- déménagement et installation de la Chambre pénale des mineurs à Beaugard 13, à Fribourg;
- déménagement et installation du Service du sport et du Service des subsides de formation à la Route Neuve 9, à Fribourg;
- extension du Centre de consultation LAVI et du Service de l'action sociale directe à la rue Hans-Fries 1, à Fribourg;
- établissement et conclusion de divers contrats de baux à loyer pour les Offices de l'état civil des sept districts du canton, à savoir Fribourg, Bulle, Romont, Châtel-Saint-Denis, Estavayer-le-Lac, Morat et Tavers; déménagement et installation des offices dans les chefs-lieux respectifs;

- déménagement et installation du Service de la statistique à la rue Joseph-Piller 13, à Fribourg;
- établissement et conclusion d'un contrat de bail à loyer pour l'installation du Service des ressources humaines de la Police cantonale à la route d'Englisberg 9, à Granges-Paccot;
- établissement et conclusion d'un contrat de bail à loyer permettant l'aménagement d'un poste de police à Ursy;
- préparation du dossier et vente de l'ancien poste de gendarmerie de Rue, sis à la route du Péage à Rue;
- étude de différents sites en vue de l'implantation des inspecteurs scolaires à Fribourg, Bulle et Romont;
- étude de différents sites en vue de l'implantation du Service de pédopsychiatrie à Fribourg;
- étude de différents sites en vue de l'implantation de services de l'Etat à Fribourg et Bulle;
- préparation du dossier et vente d'une parcelle de terrain à Cheiry au bénéfice de la société Swisscom Broadcast SA;
- échange et vente d'une parcelle de terrain à Tavers à la Commune de Tavers permettant la construction de deux giratoires et l'aménagement d'une gare routière;
- préparation du dossier pour la mise en vente d'un appartement de quatre pièces en PPE, le Gros Plan 12, à Charmey;
- préparation du dossier pour la vente d'une parcelle de terrain à Cousset, Montagny-les-Monts;
- étude de différents sites en vue du déménagement de l'école de musique (Conservatoire) de Bulle actuellement installé à la place du Marché 16 et à la route de Vevey 77, à Bulle;
- étude et modification de baux à loyer pour le compte de la section gérance du Service des bâtiments;
- établissement d'une convention en faveur des sociétés Infogéo SA et Pochon et Choffet, à Bulle, pour l'instal-

- lation d'une antenne réceptrice GPS sur le bâtiment du Serve des autoroutes, impasse de la Colline 4, à Givisiez;
- étude de divers sites régionaux permettant l'implantation d'un centre d'hébergement des requérants d'asile.
 - La section opérations immobilières a également collaboré en tant que conseiller auprès des différentes directions.

V. Dépenses pour les travaux

Les dépenses pour les travaux se répartissent comme suit:

	Fr. *	Fr. **
Entretien des bâtiments	3 260 000	3 995 709
Entretien et réparations des églises, chapelles et monuments historiques	1 215 288	119 016
Constructions, agrandissements, aménagements et travaux extraordinaires, achats d'immeubles	3 250 961	28 399 858

* à charge des comptes du Service des bâtiments
 ** à charge des comptes de l'ensemble des autres Directions, gérés par le Service des bâtiments, excepté les établissements

Service de l'environnement

I. Généralités

1. Relations extérieures

Le service participe activement aux travaux des commissions, associations et groupes de travail suivants:

a) au niveau national

- Conférence suisse des chefs de la protection de l'environnement (COSURE);
- Association suisse des professionnels de l'épuration des eaux (VSA);
- Association des chimistes et limnologues cantonaux pour la protection des eaux dont il est membre du comité (Cercl'eau);
- Société suisse des responsables de l'hygiène de l'air (Cercl'Air) au sein de laquelle il assure la coordination des activités dans le domaine des émissions et collabore dans des groupes de travail;
- groupement des responsables cantonaux de la lutte contre le bruit (Cercle Bruit);
- Association suisse des responsables cantonaux des questions géologiques et hydrogéologiques;
- Société suisse d'hydrogéologie;
- groupe de contact de l'office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) pour l'application de l'ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM);
- groupe intercantonal pour l'exécution de l'OPAM dans le domaine de la sécurité biologique (ERFA BIO);
- Conférence intercantonale relative à l'ordonnance sur le mouvement des déchets spéciaux;
- groupe de travail de l'OFEFP sur l'analyse des effets de la taxe au sac;
- groupe de coordination «cadastre des sites pollués» de l'OFEFP;
- groupe de travail Netzwerk Umwelt Daten (NUD) mis sur pied par l'OFEFP et la COSURE pour lequel le canton a été désigné comme canton pilote;

b) au niveau intercantonal

- Conférence romande des responsables de l'environnement et de la protection des eaux (CREPE);
- Commission intercantonale pour le traitement des déchets (CIRTD)
- Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux SA (CRIDEC) à Eclépens;
- Association romande pour la protection des eaux et de l'air (ARPEA) au sein de laquelle il collabore à l'élaboration de cours de formation;

- groupe des responsables de la protection des eaux souterraines des cantons romands et du canton de Berne;
- groupe des responsables pour les études d'impact sur l'environnement (EIE) de la Suisse occidentale et du Tessin (GREIE);
- groupe intercantonal romand et tessinois pour l'information en matière environnementale (Info-Environnement);
- groupe intercantonal Berne – Neuchâtel – Fribourg (BENEFRI) pour le contrôle des lacs du Mittelland (Neuchâtel, Bienne et Morat);
- Deutschschweizer Sachbearbeitertagungen für Industrie und Gewerbe;
- groupe romand d'assainissement industriel (GRAIN);
- groupe latin d'assainissement des sites pollués (GLASP);
- groupe «méthodologie» de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL);
- groupe de coordination du projet EXPO.02, dont il assume la présidence du groupe «Umweltmonitoring», chargé de la réception des travaux de réhabilitation des sites de l'exposition;

c) au niveau cantonal

- Commission cantonale pour la protection de l'environnement, de la nature et du paysage dont il assure le secrétariat;
- Commission cantonale pour l'aménagement du territoire;
- Commission cantonale de la pêche;
- Commission cantonale pour la protection des végétaux;
- Commission cantonale pour les stands de tir, dont il assume le secrétariat;
- Conseil d'administration et comité de pilotage de SAIDEF;
- Conseil d'administration de Kompostieranlage Seeland AG;
- Commission de gestion des déchets de la Conférence cantonale de la construction (CCC);
- Commission permanente du centre de compostage de Châtillon;
- Communauté urbaine des transports de l'agglomération de Fribourg (CUTAF);
- Club de l'environnement du Grand Conseil dont il assure le secrétariat;
- groupe cantonal de coordination sur la protection contre les accidents majeurs (GROPAM) dont il assume la présidence;
- groupe de travail de l'administration relatif au développement durable dont il assume la vice-présidence;

- groupe technique pour l'entretien et le suivi des mesures de compensation de la A1 dont il assume la présidence;
- groupe de travail de l'administration pour le suivi du plan directeur cantonal;
- groupe de coordination interservices pour l'application de la législation sur la protection du sol dont il assume la présidence.

2. Travaux législatifs

L'avant-projet de la loi cantonale sur les eaux a été remanié en tenant compte des prises de position et des remarques émises par les instances concernées lors de la procédure de consultation.

Le plan cantonal de gestion des déchets, ainsi que le plan directeur, ont subi une modification relative à l'incinération des boues d'épuration.

Le service a également élaboré les dispositions légales suivantes:

- ACE relatif aux mesures de compensation écologique de la route nationale A1;
- projet d'ordonnance modifiant l'arrêté du 23 juin 1992 d'exécution de dispositions fédérales sur la protection contre les accidents majeurs.

3. Information

L'information en matière environnementale est une tâche essentielle qui relève aussi bien de la législation fédérale sur la protection des eaux que de celle sur la protection de l'environnement. En 2003, les efforts déployés par le service en matière d'information ont continué à se porter principalement sur l'accompagnement des communes à l'intention desquelles des informations ciblées ont été élaborées pour leur permettre de renseigner leurs administrés sur les diverses problématiques d'actualité.

Le service s'est également investi dans la collaboration à des publications et médias s'adressant à un large public. Il a collaboré avec les rédactions de divers bulletins d'information, en particulier «Energie et environnement» et «Forum déchets».

Le service a élaboré une nouvelle brochure d'information sur l'établissement du cadastre des sites pollués.

Le service a poursuivi sa collaboration aux travaux du groupe intercantonal «Info-environnement». En 2003, l'accent a été mis sur l'année internationale de l'eau douce avec diffusion d'une information spécifique à l'intention des communes sur un parcours didactique relatif à l'eau. Une publication sur des activités ludiques liées également à l'eau, élaborée par le canton du Jura, a aussi été diffusée auprès des communes.

A la demande de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, le service a donné 7 cours sur la sécurité du stockage des hydrocarbures, leur manutention et la protection des eaux. Destinés aux chefs d'engins et de chantier, ils ont été dispensés au centre professionnel cantonal.

Le service a participé activement à l'enseignement donné aux aspirantes et aspirants gendarmes de la promotion 2003. Ses cours portent sur les connaissances pratiques en matière de protection de l'environnement afin de préparer les représentants de l'ordre aux futures interventions auxquelles ils auront à faire face.

Le service dispose d'un site Internet (<http://www.fr.ch/open>) sur lequel il donne chaque semaine des informations relatives à la qualité de l'air mesurée dans les diverses stations disséminées dans le canton. Le site comprend en outre des informations de base pour tous les domaines couverts par le SEN, des brochures téléchargeables en matière d'élimination des déchets, des adresses utiles et le rapport sur l'état de l'environnement en format pdf. En 2003, il a été complété par une page commune avec le service des autoroutes (SAR) consacrée aux mesures de compensation écologique de la A1. Un autre site Internet (<http://www.les3lacs.ch>), dont la gestion est assurée conjointement par les trois cantons de Berne, Fribourg et Neuchâtel et qui est en liaison directe avec le site du service, diffuse des informations mensuelles sur l'évolution de l'état qualitatif des trois lacs du Mittelland (Bienne, Morat et Neuchâtel).

II. Personnel

Au 31 décembre 2003, l'effectif du personnel était de 40 personnes (y compris une apprentie).

III. Protection des eaux

1. Secteur canalisations et épuration des eaux

a) Avancement de l'épuration

Les communes suivantes ont réalisé des travaux d'extension de leur réseau d'égouts publics: Broc, Bulle, Châtel-Saint-Denis, Domdidier, Dompierre, Düdingen, Fétingny, Jaun, Porsel, La Roche, Rue, Siviriez, St. Antoni, Saint-Martin, St. Ursen, Ursy.

b) Exécution des ouvrages

En 2003, les subventions cantonales versées ont atteint environ 800 000 francs, ce qui correspond à un coût des travaux avoisinant 4 millions de francs.

Ces subventionnements ont nécessité 14 décomptes de subventions répartis sur 2 stations d'épuration (STEP), 1 ouvrage de canalisations et 11 plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE). Les subventions fédérales versées se sont élevées à environ 14 millions de francs.

c) Aménagement des communes

Le service a examiné 114 plans d'aménagement local (PAL), comportant des révisions et des modifications, ainsi que 44 plans d'aménagement de détail (PAD). D'autre part, 75 projets d'ouvrages liés à des équipements publics ou privés ont fait l'objet de préavis. Le service s'est penché sur 38 règlements de canalisations et de taxes afférentes,

portant pour la plupart sur l'adoption de règlements en vigueur. L'instauration de taxes couvrant les coûts et conformes au principe de causalité selon l'art. 60a de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEauX) nécessite encore l'adaptation de nombreux règlements communaux.

d) Demandes de permis de construire

Le service a examiné et préavisé 2812 dossiers de permis de construire.

e) Plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) et plans globaux

28 dossiers de PGEE sont en procédure d'examen préalable, 10 dossiers en procédure d'approbation. 7 PGEE globaux regroupant les PGEE d'associations et ceux des communes membres sont en cours d'élaboration.

2. Secteur industrie

Dans le secteur des entreprises industrielles et artisanales, le service a examiné et préavisé, sous l'angle des eaux usées et de l'OPAM, 290 dossiers relatifs à des constructions, 50 dossiers relatifs à des assainissements, 39 dossiers de PAL et de PAD, 18 dossiers de PGEE et d'études d'impact sur l'environnement (EIE). Dans ces dossiers sont compris également ceux relatifs à l'examen de projets ISO 14001.

Sous l'angle de l'application de l'OPAM, le service a évalué 11 objets concernant des installations stationnaires et l'ensemble des routes cantonales. A la fin 2003, environ 80 % des installations stationnaires et environ 80 % des voies de communication ont été entièrement évaluées sous l'angle des rapports succincts ou autres études. Quatre rapports de risques ont été établis et évalués en relation avec l'aménagement du territoire. Un objet est actuellement en suspens auprès du tribunal administratif. Les travaux d'études et d'assainissement se poursuivent.

Le cadastre des risques a été mis à jour, toutefois sans représentation cartographique. Un projet de guide «Instructions pour l'élaboration et l'évaluation d'un rapport de risque» (risques chimiques, technologiques et d'aménagement) a été établi.

3. Secteur hydrocarbures et liquides polluants

a) Nouvelles installations de réservoirs pour hydrocarbures

Le service a examiné et préavisé 527 dossiers de demande d'autorisation relatifs à 759 citernes.

b) Garages, carrosseries et autres exploitations de la branche automobile

Le service a examiné et préavisé 89 dossiers de demandes d'autorisation de construire et 8 dossiers de transformation d'exploitations de la branche automobile. Sur la base du rapport de conformité exigé par l'office de la circulation et de la navigation, 20 exploitants ont été contraints d'assainir leurs installations afin de répondre aux exigences de la protection de l'environnement. L'ensemble des travaux d'assainissement a nécessité 82 visions locales.

c) Accidents et pollutions par hydrocarbures

Le service a traité 131 dossiers d'accidents occasionnés par des hydrocarbures. L'ensemble de ces dossiers a débouché sur l'établissement de 255 factures, dont 4 ont fait l'objet de recours et 28 de réclamations.

d) Révision des réservoirs

2753 réservoirs ont été révisés et enregistrés. 117 réservoirs ont été mis définitivement hors service pour cause de perforation ou autres défauts. De plus, 112 rappels ont dû être adressés pour mise en conformité de réservoirs. L'ensemble de ces mises en conformité a nécessité 36 visions locales.

e) Appareils de détection de fuites de citernes enterrées

1356 rapports de contrôle d'appareils de détection de fuites ont été traités. 82 rapports ont été retournés pour que les réviseurs enregistrent les numéros d'installations.

f) Registre des réservoirs

Au 31 décembre 2003, le fichier comptait 47 072 réservoirs.

g) Gestion du cadastre des réservoirs

104 listes générales des réservoirs et 7 listes des réservoirs à réviser nous ont été retournées par les communes pour apporter les corrections nécessaires (changement de propriétaires, etc.). De plus, 306 copies de lettres de rappels nous ont également été adressées par les communes en vue d'un suivi par le service.

La mise en service du nouveau logiciel de gestion du cadastre a nécessité un important toilettage des données en raison des nombreuses modifications intervenues suite aux différentes fusions de communes; cela a entraîné une forte sollicitation du personnel du secteur.

4. Secteur agriculture

En relation avec la campagne d'assainissement des volumes de stockage des exploitations agricoles du canton, le service a adressé 15 décisions administratives et contrôlé le respect des exigences et délais fixés.

Sur 270 dossiers traités, nous dénombrons 33 demandes transmises par le Service des améliorations foncières (dans le cadre de demandes de subventions), 6 PAL et 231 dossiers normaux.

Le volume des fosses à purin préavisées cette année est de quelque 19 086 m³, ce qui a nécessité 45 contrôles.

IV. Gestion des eaux

1. Secteur eaux souterraines

a) Cartes des secteurs de protection des eaux au 1:25 000

2 cartes ont été mises à jour selon les prescriptions de la nouvelle ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEauX). Il s'agit de cartes relatives à la partie est du canton.

b) Zones de protection des eaux souterraines

Les études et mises à l'enquête des zones de protection autour de captages publics se sont poursuivies. Elles ont abouti à la légalisation de 15 zones de protection des eaux souterraines. Elles concernent les communes de Brünisried (2), Charmey (Gruyère-Energie), Domdidier (mise à jour), Gruyères, Lurtigen (3), Oberschrot, Plaffeien, Pont-en-Ogoz (2), Russy (2) et Seiry.

Sur les 65 communes concernées par la modification des prescriptions légales relatives aux zones S2, 3 nouvelles ont adapté leur règlement de zones, ce qui porte à 28 le nombre de communes en conformité.

c) Aires d'alimentation de captages (secteurs Zu)

En collaboration avec la DIAF et l'IAG, l'office fédéral de l'agriculture (OFAG) et l'OFEFP, le service a entrepris les études hydrogéologiques de 2 nouveaux bassins d'alimentation sis sur les communes de Gurmels et Fräschels. Ces études s'inscrivent dans la stratégie déployée par la Confédération pour la réduction de la teneur en nitrates des eaux souterraines et bénéficient de subventions fédérales. Deux autres bassins d'alimentation seront étudiés en 2004.

L'observation de l'évolution de la qualité de l'eau des bassins d'Avry-sur-Matran, de Courgevau, de Domdidier, de Fétigny, de Lurtigen et de Middel s'est poursuivie à raison d'un contrôle analytique par mois, alors que celle des sites en projet de La Brillaz, Fräschels et Gurmels s'est faite à raison d'un prélèvement bimestriel.

d) Gravières, exploitations de matériaux

2 dossiers de demandes de permis d'exploitation de matériaux sablo-graveleux ou rocheux ont été préavisés.

e) Demandes de permis de construire, autorisations et préavis divers

Environ 1500 dossiers de construction et demandes de permis de construire, 148 PAL et PAD et 16 PGEE, concessions d'eau et autorisations de pompage, ainsi que de 360 installations de sondes géothermiques et pompes à chaleur ont été préavisés sous l'angle de la protection des eaux souterraines.

f) Etudes spéciales

Le projet de réseau d'observation de la qualité des eaux souterraines, élaboré en collaboration avec l'OFEFP et opérationnel depuis 2002, s'est poursuivi en incluant notamment des études ciblées sur certains micropolluants spécifiques. Ce projet de portée nationale, appelé NAQUA, implique quatre campagnes de mesures annuelles, portant sur 13 stations réparties dans le canton en fonction de la diversité hydrogéologique des ressources en eau potable. Ces travaux sont subventionnés par la Confédération.

g) Surveillance de l'évolution de la qualité des eaux souterraines

La surveillance et l'observation des eaux souterraines sont des tâches relevant de la compétence du canton. Un

concept de réseau d'observation de la qualité des eaux souterraines à l'échelon régional a été défini. Il implique deux campagnes de prélèvement par année et débutera sur le terrain en 2004.

2. Secteur eaux superficielles

Dans le cadre de la collaboration instaurée entre les cantons de Berne, Neuchâtel et Fribourg pour l'étude et l'analyse des lacs du Mittelland, le service a procédé à 12 prélèvements (un par mois) sur le lac de Morat. Il a également participé activement aux campagnes effectuées sur les lacs de Bienne et Neuchâtel. Il a aussi poursuivi le contrôle de l'état qualitatif du lac de la Gruyère et du lac de Schiffenen à raison d'un prélèvement en cours d'année.

L'analyse des affluents du lac de Morat (Arbogne, Broye, Chandon, Petite Glâne) et du lac de Neuchâtel (canal de la Broye), s'est poursuivie à raison de 12 prélèvements dans l'année. Le programme englobe également le contrôle qualitatif des rejets de la STEP de Morat située dans le bassin versant concerné.

Le service a poursuivi ses travaux en vue de l'établissement de l'état écomorphologique des rivières du canton. Il a achevé le relevé du bilan pollutif des bassins versants de la Gérine-Nesslerera et du Gottéron (4 campagnes de mesures) et entamé celui de la Jogne (4 campagnes de mesures). Sous l'angle des études écomorphologiques proprement dites, il a achevé l'étude du bassin versant du Gottéron et commencé les travaux relatifs au bassin versant de la Jogne. L'ensemble des données recueillies sur les bassins versants étudiés (Chandon, Arbogne, Glâne-Neirigue, Gérine-Nesslerera et Gottéron) ont pu être transmises à l'Office fédéral des eaux et de la géologie (OFEG) en vue de l'obtention des indemnités fédérales prévues.

Le service a participé aux séances des différents groupes de travail mis sur pied pour assurer une meilleure coordination au sein de l'administration en matière de gestion des eaux. Ils concernent les domaines suivants:

- aménagement et entretien des cours d'eau et des lacs;
- pompes agricoles;
- débits de dotation et entretien des ouvrages hydroélectriques (en collaboration avec les EEF). Dans ce domaine, le service a particulièrement suivi les travaux du chantier de réhabilitation du barrage de la Maigrange. Il a également participé activement à l'étude multicritère d'assainissement du barrage de Montsalvens. A l'image de celle qui a été conduite pour le barrage de Rossens, cette étude est destinée à définir les débits de restitution conformes à la LEau;
- revitalisation des cours d'eau.

Sous l'angle de la protection des eaux superficielles, le service a examiné et préavisé 112 dossiers relatifs à des PAL, PAD, PGEE, DCMI (décharges contrôlées pour matériaux inertes), améliorations foncières, exploitations de matériaux, travaux routiers, aménagements de ports, pompes à eau et aménagements ou entretiens de cours d'eau, dont 15 relatifs à des curages, 3 à des travaux de revitalisation 2 à des remises à ciel ouvert et 4 à des extractions de maté-

riaux, pour lesquels il a également participé aux séances et visions locales correspondantes. Il a également collaboré aux études de revitalisation de cours d'eau conduites par un groupe de travail interservices.

V. Laboratoire et analyses

1. Accréditation ISO 17 025

Dans le cadre de la gestion du système de management de la qualité, le service a procédé à divers audits internes et a été examiné par le service d'accréditation suisse. Durant cette visite de surveillance, le laboratoire a proposé d'intégrer 7 nouvelles méthodes dans le registre d'accréditation.

Il a procédé à plusieurs séries d'analyses interlaboratoires organisées soit par le groupe «méthodologie» de la CIPEL, soit par le Lab'Eaux suisse ou encore par WEPAL aux Pays-Bas, permettant de couvrir l'ensemble des matrices d'analyses. Toutes ces actions de maintien de la qualité ont engendré 1186 analyses.

2. Stations d'épuration

Conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment l'OEaux et la directive cantonale du 21 juillet 1991 concernant l'équipement et le contrôle d'exploitation des STEP, le service a procédé au contrôle des 28 stations d'épuration en service, communales ou intercommunales. L'ensemble de ces travaux a représenté un total de 2846 analyses.

Le service a effectué l'analyse régulière de la qualité des boues produites par les STEP à raison de quatre prélèvements pour les grandes et moyennes installations et de deux pour les petites, ce qui représente un total de 1995 analyses. Il a poursuivi sa participation au programme d'analyses interlaboratoires MARSEP mis sur pied par l'Institut de recherches en protection de l'environnement et en agriculture en vue de la qualification des laboratoires. Cette procédure vaut la reconnaissance officielle du laboratoire du service pour le contrôle des boues d'épuration et du compost, conformément à l'ordonnance fédérale du 9 juin 1986 sur les substances dangereuses pour l'environnement (OSubst).

3. Eaux usées industrielles

Faute de moyens en personnel, le service oriente ses actions dans ce secteur en fonction de certains critères de priorité, dont notamment les réceptions de nouvelles installations. Ainsi le laboratoire a procédé à 341 analyses dans le domaine des industries. De plus, il a poursuivi ses contrôles analytiques complets des eaux usées et des eaux sous-jacentes de la décharge d'En Craux à Châtel-Saint-Denis, ainsi que l'étude de la qualité des eaux de la nappe souterraine de la décharge de Châtillon à Hauterive. L'ensemble des échantillons prélevés a nécessité 1306 analyses.

4. Eaux superficielles

Le service a procédé à 3920 analyses d'eaux superficielles.

5. Pollutions

Le service a été appelé à intervenir dans 40 cas de pollutions des eaux superficielles. Les auteurs identifiés ont été dénoncés à l'autorité compétente. Ces cas de pollutions ont occasionné 330 analyses.

6. Divers

Le service a procédé à 882 analyses de terre et 223 analyses d'échantillons de différentes autres provenances.

VI. Protection de l'air

1. Plan des mesures

Le service a effectué des travaux en vue de la révision des plans de mesures de 1993 et 1995. Dans le cadre du groupe de coordination des transports, il a participé à l'élaboration d'un projet de plan cantonal des transports ainsi qu'aux travaux de la commission technique qui suit la mise en œuvre du projet général de la CUTAF.

Sur le plan intercantonal, le service a participé à de nombreuses séances destinées à coordonner l'activité d'application de la législation entre les cantons.

2. Secteur contrôle des émissions

Au chapitre des émissions des effluents gazeux provenant des chauffages industriels et artisanaux, 25 installations alimentées au bois, 4 installations alimentées à l'huile extralégère et au gaz ainsi que 4 moteurs à combustion stationnaires alimentés au gaz d'épuration ont été mesurés. Les émissions d'une installation de production industrielle ont également été analysées. Ces contrôles ont entraîné 10 réglages d'installation.

Les maîtres ramoneurs ont procédé au contrôle de 13 200 installations de chauffages domestiques. Dans 256 cas, un délai d'assainissement a dû être fixé. A ce jour, 1128 installations sont sujettes à assainissement.

Le service a traité 175 dossiers de demande de permis de construire, dont 18 à caractère industriel ou artisanal, 52 concernant l'élevage agricole, 45 relatifs à la construction de parkings, 15 liés à l'exploitation de restaurants, 10 ayant trait à la construction de stations-service ou d'ateliers mécaniques, le solde représentant des demandes diverses. Il a également préavisé 34 demandes d'autorisation pour l'installation de nouvelles chaudières (installations contrôlables seulement). De plus, 43 dossiers relatifs à des PAL ou PAD ainsi que plusieurs autres dossiers ont été examinés sous l'angle de la protection de l'air. En outre, le service a enregistré 15 plaintes se rapportant à des problèmes de nuisances olfactives dont certaines sont en cours de traitement. Il s'agit de cas qui n'ont pu être réglés par les autorités communales.

Le service a été fortement sollicité pour conseiller les entreprises du canton qui sont concernées par l'ordonnance fédérale sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV). Les bilans pour les composés organiques de 15 entreprises ont été contrôlés et transmis,

après adaptation et corrections nécessaires, à la Direction générale des douanes pour remboursement.

3. Secteur surveillance des immissions

Une partie des résultats des mesures de la qualité de l'air effectuées en 2002 a été publiée, comme chaque année, dans l'annuaire statistique du canton de Fribourg «STAT-FR 2003», ainsi que sur le site Internet de l'OFEFP (www.buwal.ch/luft/f/index.htm). Sur le site Internet du service (www.fr.ch/open), les valeurs actuelles du dioxyde d'azote sont publiées quotidiennement et celles de l'ozone sont actualisées chaque heure.

Les polluants critiques sont toujours le dioxyde d'azote, l'ozone et les poussières fines. Pour ces substances, les valeurs limites d'immission fixées par l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air sont régulièrement dépassées.

Le service a poursuivi l'exploitation d'une station permanente de mesure des immissions à la route de la Fonderie 2 à Fribourg. Durant l'année, deux laboratoires mobiles ont été engagés de la manière suivante:

- a) Mesure de la charge polluante au quartier du Bourg à Fribourg, derrière la poste.
- b) Mesure de la charge polluante au quartier de Chamblieux à Fribourg, à proximité immédiate de l'A12, de la route du Jura et de la route de Chantemerle.

Le réseau de capteurs passifs pour la mesure de NO₂ s'est étendu en 2003 aux communes suivantes: Bulle (3 endroits), Châtel-Saint-Denis (1), Cormérod (1), Düdingen (1), Estavayer-le-Lac (1), Fribourg (8, dont 5 aux emplacements des stations de mesure pour des raisons de comparaison), Givisiez (1), Granges-Paccot (1), Kerzers (1), La Tour-de-Trême (1), Murten (3), Romont (1), Villars-sur-Glâne (2) et Vuisternens-en-Ogoz (1) pour un total de 26 emplacements de mesures répartis sur tout le canton. Des comparaisons des mesures comportant 2 méthodes différentes de capteurs passifs ont été effectuées sur 3 des sites précités.

VII. Protection contre le bruit et le rayonnement non ionisant

1. Protection contre le bruit

En matière de protection contre le bruit, l'activité du service s'est essentiellement concentrée sur l'application du principe de précaution. A cet effet, 116 dossiers de PAL et PAD, 521 demandes de permis de construire, ainsi que 72 dossiers de demandes de patentes ont été préavisés.

Dans le cadre de l'assainissement de l'aérodrome militaire de Payerne, dont les nuisances affectent essentiellement des communes fribourgeoises, la totalité des bâtiments (environ 50) soumis à des immissions qui dépassent la valeur d'alarme ont bénéficié d'améliorations de l'isolation acoustique (fenêtres essentiellement).

Le nombre de plaintes en relation avec des nuisances sonores reste élevé: 18 nouveaux dossiers ont été ouverts.

2. Rayonnement non ionisant

L'essentiel de l'activité dans ce secteur est en relation avec les infrastructures destinées à la téléphonie mobile. L'arrivée de nouvelles technologies de communication, ainsi que la nécessité d'adapter les installations existantes font que le nombre de dossiers de demande de permis de construire – nécessaires en particulier pour toute modification d'au moins un des paramètres caractérisant la station de base – est stable, à un niveau élevé. Une centaine de dossiers ont été traités. La proportion de dossiers faisant l'objet d'oppositions est en augmentation, de même que les plaintes pour des installations en service.

VIII. Coordination et études d'impact

Le Service s'occupe des études d'impact, de la sécurité biologique, de la protection des sols, des normes ISO14001 et de coordination générale.

Les travaux du service se sont articulés autour des domaines suivants:

- suivi de l'élaboration des rapports d'impact (participation aux séances de suivi, fournitures de directives, évaluation de rapports intermédiaires, etc.);
- évaluation d'enquêtes préliminaires, de notices et de rapports d'impact sur l'environnement (RIE), y compris coordination avec les instances extérieures au service sur les plans cantonal et fédéral;
- examen et synthèse des plans d'aménagement locaux, des PAD et des dossiers de permis de construire importants;
- participation à des groupes de travail liés à des projets EIE: le GT port de Gletterens, le GT AGY Granges-Paccot;
- coordination des suivis de chantiers: tunnel de Vaudrens CFF, route des Muèses, route Montbovon-La Tine, glaisière de Wallenried, remise en état Expo.02;
- élaboration du concept cantonal de protection des sols, coordination générale, élaboration d'un programme de surveillance des sols urbains;
- participation à de nombreux groupes de travail d'ordre général: le GT plan sectoriel des zones d'activité d'importance cantonale, le GT zones d'activités du Grand Fribourg, le GT de l'administration pour le suivi du plan directeur cantonal;
- diverses prises de position sur les projets en consultation auprès du service;
- webmastering du site internet du SEN;
- coordination des projets ISO 14 001 et délivrance d'attestation de conformité;
- gestion de la base de métadonnées relative à l'environnement.

Le service a évalué définitivement 15 RIE et 1 cahier de charges (CDC). 30 rapports sont en cours d'élaboration. 1 notice d'impact a été évaluée.

IX. Gestion des déchets

1. Usine d'incinération des déchets

Durant l'année 2003, l'usine a dû faire face à un arrêt supplémentaire à celui programmé pour la révision annuelle. En effet, il a fallu remettre en état certains tubes de la chaudière. De ce fait, le volume total des déchets incinérés en 2003 est inférieur au résultat de 2002, soit 84 000 tonnes au lieu de 88 000 tonnes représentant la capacité effective de l'usine. A Posieux, ce type d'inconvénient est pallié par la disponibilité d'une machine à emballer les déchets. Ceux-ci sont stockés et repris pour incinération durant les phases de faibles apports de déchets. L'usine évite ainsi les frais d'une exportation vers une usine extérieure au canton. S'agissant des contrôles effectués par le service, ceux liés au traitement du gaz de combustion suscitent une attention toute particulière. Les résultats des mesures en continu des polluants principaux contenus dans les fumées sont transmis mensuellement. Ils ont révélé un fonctionnement sans problèmes particuliers durant l'année 2003. Les valeurs garanties pour les rejets dans l'air sont respectées; elles sont situées en dessous des valeurs légales de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air.

2. Règlements communaux de gestion des déchets

6 communes ont soumis un nouveau règlement à l'approbation par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Comme ces communes appliquaient déjà la perception d'une taxe proportionnelle pour l'élimination des déchets, les pourcentages du nombre de communes ou de la population concernés par la taxe proportionnelle ne sont pas modifiés (98 % des communes et 99 % de la population).

3. Décharges contrôlées bioactives

Le service a contrôlé l'exploitation des décharges d'En Craux à Châtel-Saint-Denis et de Châtillon à Hauterive.

La décharge d'En Craux a atteint le profil définitif de remblayage et n'accepte plus de déchets. Les travaux de couverture définitive de l'installation se sont poursuivis.

Pour la décharge de Châtillon, les autorisations d'aménager et d'exploiter un compartiment de la nouvelle étape III ont été délivrées.

4. Décharges pour matériaux inertes (DCMI)

Sur les 8 DCMI en activité, celles de Villorsonnens et de Montet (Glâne) arrivent en fin d'exploitation. Pour Montet, un projet d'extension est actuellement établi par son exploitant. Il est en phase d'évaluation préliminaire par les services fribourgeois et vaudois d'aménagement du territoire. La consultation officielle aura lieu dès janvier 2004.

5. Décharges pour matériaux d'excavation

De nombreux contrôles de décharges ont été effectués. A quelques exceptions près, la situation est satisfaisante, les exploitants ayant compris l'importance de la problématique des DCMI et des décharges pour matériaux d'excavation seuls.

6. Assainissement des décharges et dépôts divers

6 nouveaux dossiers de dépôts sauvages de déchets ont été ouverts. Ils concernent l'assainissement de petites décharges sauvages de déchets organiques avec place à feu ou de dépôts de déchets inertes en bordure de forêt ou de ruisseau.

9 sites dits «anciennes décharges» ou dépôts de déchets avec place à feu ont été fermés ou remis en état.

7 anciennes gravières, actuellement «décharges pour matériaux d'excavation» ont été remblayées totalement et remises à l'agriculture. Ces sites sont inventoriés au cadastre des sites pollués.

7. Déchets de chantier

Les inspecteurs de la Commission de gestion des déchets de la conférence cantonale de la construction (CCC) ont poursuivi les contrôles de gestion des déchets sur les chantiers et ont procédé à 575 inspections de chantiers de construction durant l'année.

On constate une légère diminution des cas d'incinération de déchets sur les chantiers, mais cette pratique illégale d'élimination des déchets reste encore trop répandue. Ce mode de faire, par certaines entreprises, prétérite fortement les entreprises soucieuses de l'environnement qui éliminent correctement les déchets de chantier. Quelques cas d'une certaine importance ont nécessité l'intervention directe du service.

8. Déchets compostables

Tous les contrôles effectués démontrent la parfaite conformité du produit fini, qui est essentiellement valorisé en agriculture traditionnelle, sous forme de compost semi-maturé.

9. Déchets spéciaux

Le logiciel ELISA, version actualisée de la valorisation des données transmises par les preneurs de déchets spéciaux, a été mis en exploitation. La mise à jour des remettants fribourgeois commencée en 2001 est maintenant terminée. La saisie des quantités de déchets spéciaux acceptés par les preneurs fribourgeois est en cours.

10. Boues d'épuration

Le projet d'une usine d'incinération des boues implantée sur le site de Châtillon a suivi son cours en 2003. La principale décision fut celle des actionnaires de SAIDEF prise le 28 mars 2003. En effet, c'est à cette date que le crédit de construction de l'ouvrage, soit 30 millions de francs, a été voté à la quasi unanimité. Les études se sont poursuivies avec les mêmes mandataires que ceux de l'UIOM pour valoriser les compétences et les synergies liées aux ouvrages en présence. Ce choix a déjà permis de gagner du temps dans la phase de procédure, puisque la mise à l'enquête effectuée en juin a abouti à l'octroi du permis de construire le 26 septembre 2003 déjà. Parallèlement, les procédures d'appels d'offres ont été mises en œuvre de manière à permettre les premières adjudications au début

2004 et un début des travaux dès le printemps prochain. Ceux-ci se dérouleront sur environ 18 mois de manière à permettre la mise en exploitation de l'usine dès fin 2005, début 2006.

11. Examen des demandes de permis de construire

448 demandes de permis de construire émanant de l'artisanat, de l'industrie et des communes ont été examinées au niveau de la gestion des déchets. Dans ce nombre sont également incluses les demandes de démolition, de remblai et d'autorisation d'aménager ou d'exploiter des décharges.

47 révisions de PAL, PAD, dossiers de plans de quartiers et EIE ont également été préavisées sous l'angle de la gestion des déchets.

12. Assainissement des sites pollués

L'élaboration du cadastre des sites pollués est en cours (phase 1B adjugée en septembre 2000). Cette phase devrait durer jusqu'en 2004. En 2003, les mandataires ont terminé les évaluations des sites de stockage et le tri administratif des aires d'exploitation.

Après une conférence de presse, des questionnaires ont été envoyés à environ 1500 propriétaires de sites susceptibles d'être pollués. L'évaluation de ces questionnaires est en cours.

En l'absence d'un cadastre des sites pollués, le service a dû demander des investigations ou interventions dans une vingtaine de cas où les circonstances l'exigeaient.

13. Traitement des terres souillées

Un préavis et une autorisation d'exploiter une installation de traitement de terres polluées à Châtel-Saint-Denis ont été délivrés.

Service des autoroutes

I. Généralités

Après une année 2002 calme en ce qui concerne les travaux, conséquence directe de l'exposition nationale, l'année 2003 a été marquée par une activité très soutenue du Service des autoroutes (SAR), due principalement au démarrage du 1^{er} chantier d'entretien en suisse romande, planifié et réalisé selon le concept UplaNS (Unterhaltsplanung der Nationalstrassen) préconisé par la Confédération, long de 14.3 km et situé entre Ottisberg (Düdingen) et la frontière Fribourg/Berne.

Le crédit pour la construction et l'aménagement s'est élevé à 15 mio de francs, dont la majeure partie a concerné les travaux de finition de l'A1; le montant du crédit d'entretien, de 44 mio de francs, a été absorbé principalement par les travaux sur l'A12 et pour partie, par les études en cours relatives aux futurs projets UplaNS sur cette même route nationale.

Les opérations de suivi des équipements électromécaniques sur l'autoroute A1 et les derniers travaux de génie civil et de plantations le long du tracé se sont poursuivis, ainsi que les travaux de remise en état des routes, chemins d'amélioration foncière et la réalisation des dernières mesures de compensation écologique.

Sur le contournement autoroutier de Morat, entre Greng et Löwenberg, diverses études et travaux de renouvellement ont été réalisés au cours de l'année écoulée. Le suivi des équipements électromécaniques a non seulement mis en exergue la rapidité avec laquelle ces derniers devenaient obsolètes, mais il a aussi déclenché le renouvellement de certains d'entre eux. D'autre part, le projet d'évacuation des eaux de la galerie de sondage, située sous le tunnel «Les Vignes», a été mis à l'enquête publique à la fin de l'automne.

Dans le cadre de la planification de l'entretien des routes nationales (UplaNS) et conformément aux directives de l'Office fédéral des routes (OFROU), les sections d'entretien des deux routes nationales (A1 et A12) ont été coordonnées avec celles des cantons de Vaud et de Berne. L'OFROU a aussi donné son accord au concept d'intervention du tronçon d'entretien intercantonal sur l'A12, situé entre Vevey (La Veyre) – Châtel-Saint-Denis – Outre-Broye/Semsaies, présenté par les cantons de Fribourg et de Vaud. Ceci a permis d'effectuer, en automne dernier, la mise à l'enquête publique de l'élargissement du pont sur la Veveyse-de-Châtel, afin de créer les deux bandes d'arrêt d'urgence manquantes. La Confédération a cependant reporté de 2005 à 2006 la réalisation de ce tronçon.

Les relations très suivies avec l'OFROU, les communes et les remaniements parcellaires se sont poursuivies dans le cadre des projets et travaux précités.

La continuité de la politique d'information s'est traduite, entre autres, par la mise à jour régulière du site INTER-

NET du SAR (www.sar-fr.ch), par les conférences données par des collaborateurs et par leur participation à des séances d'information.

La restructuration du SAR commencée en 1999 s'est poursuivie. Ainsi, de 62 postes de travail en 1998, l'effectif du personnel est passé à 30 (équivalent plein-temps) pour l'année 2003, dont 2 à temps partiel, y compris 2 apprentis.

L'inspection cantonale des finances (IF) ayant modifié au début 2003 sa procédure de contrôle du fonctionnement du SAR, un poste de controlling interne au SAR a dès lors été créé pour répondre à cette modification.

Enfin, en juin dernier, le SAR a passé avec succès, pour la seconde fois depuis 1997, l'audit de renouvellement de son système de management de la qualité, (SMQ) selon la norme ISO 9001-2000.

II. Personnel

A la fin 2003, l'effectif du personnel s'élevait à 31 personnes, dont 2 à temps partiel, y compris 2 apprentis.

III. Staff

1. Amélioration continue

- adaptation du SMQ à la nouvelle structure du SAR, en corrélation avec la norme ISO 9001-2000;
- préparation de l'audit de renouvellement;
- renouvellement de la certification (norme ISO 9001-2000);
- suivi et adaptation des documents SMQ.

IV. Ressources

1. Acquisition d'immeubles

A1

- vente de 1947 m² pour une somme de 97 350 francs sur le territoire de la commune de Courgevaux;
- cession, dans le cadre des remaniements parcellaires de Bollion-Châbles-Seiry et Châtillon-Font-Lully, de 42 854 m² pour une somme de 179 909.85 francs sur les territoires des communes de Châtillon et de Seiry;
- échanges de 84 700 m² contre 70 666 m², dans le cadre des remaniements parcellaires de Murist et Châtillon-Font-Lully, sur les territoires des communes de Murist, Châtillon et Bollion, contre le versement d'une soulte de 57 710.70 francs en faveur des routes nationales.

A12

- aucune acquisition n'a eu lieu;
- nombreuses négociations avec les propriétaires dans le cadre des installations de chantier et travaux du projet UplaNS P3;

- cession, sans prix, d'une surface de 48 m² sur le territoire de la commune de Wünnewil-Flamatt, qui passe au domaine public communal.
- 1^{res} négociations avec les propriétaires dans la région de Prayoud en vue de la création d'une voie de rebroussement pour les besoins de l'exploitation.

2. Indemnités de prise de possession anticipée et dommages pendant les travaux

- La somme totale des indemnités versées aux agriculteurs qui ont subi des pertes de gain s'est élevée à 131 149.65 francs.

3. Remaniements parcellaires

A1

Cheyres – Yvonand (VD)

- les travaux de mensuration sont en cours d'exécution.

Murist et environs

- les travaux de mensuration sont terminés; dissolution en 2004.

Bollion – Châbles – Seiry

- syndicat autoroutier obligatoire;
- le cadastre transitoire est en préparation.

Châtillon – Font – Lully

- les travaux collectifs sont terminés;
- les travaux de mensuration sont en cours.

Frasses et environs

- syndicat autoroutier obligatoire;
- les travaux collectifs sont terminés;
- le cadastre transitoire est en préparation.

Le cadastre transitoire est en préparation Cugy – Bussy

Domdidier et environs

- dissolution en 2004.

Rueyres-les-Prés (sous-périmètre A1)

- dissolution en 2004.

Missy (VD) – Vallon (FR)

- extension du périmètre sur Vallon (secteur de l'ancien tracé de l'A1) ordonné par arrêté du Conseil d'Etat;
- les travaux collectifs sont en cours.

Courgevoux

- syndicat volontaire constitué;
- les travaux de mensuration sont en cours.

Morat – Altavilla

- syndicat volontaire constitué;
- les travaux de mensuration sont en cours.

A12

Châtel-Saint-Denis

- syndicat autoroutier obligatoire;
- dissolution en 2003.

Farvagny – Grenilles – Posat

- syndicat volontaire décidé par l'assemblée constitutive.

Grandvillard – Estavannens

- syndicat volontaire constitué.

Divers

- mensuration, photogrammétrie.

4. Nuisances

- début de l'étude du programme partiel d'assainissement du secteur «Luxit» et du hameau de Prayoud sur le territoire de la commune de Châtel-Saint-Denis;
- étude du programme partiel d'assainissement de deux immeubles situés à proximité de la jonction de Matran en collaboration avec le Service des ponts et chaussées (SPC);
- poursuivi l'étude du programme partiel d'assainissement de la région de Chamblieux sur le territoire des communes de Fribourg, Givisiez et Granges-Paccot;
- préparation des documents et des métadonnées pour l'archivage électronique des préavis et de l'informatique de l'année 2001;
- participation à la mise en place d'un nouveau concept pour la gestion du cadastre de bruit;
- étude et établissement de préavis relatifs à 80 demandes de permis de construire ainsi que de 17 examens pré-alables et finals de plans de quartiers, révisions de plans d'aménagement locaux;
- exploitation des résultats des comptages automatiques de trafic de l'A1 et de l'A12 et mise à disposition des résultats pour le public sur le site INTERNET du SAR.

5. Gestion électronique des données (GEDARC)

En accord avec l'OFROU, le projet pilote GEDARC est en cours. A fin 2003, environs 95 % des plans et 30 % des documents ont été archivés électroniquement.

6. Utilisation des crédits

a) Dépenses nettes pour la construction des RN			
	A1 en fr.	A12 en fr.	
Etudes, direction des travaux	3 863 659.30	958 672.20	
Terrains et remaniements	812 714.45	443 439.80	
Exécution des travaux	6 759 698.45	2 299 701.45	
Total des crédits utilisés	11 436 072.20	3 701 813.45	15 137 885.65
./ Recettes n'entrant pas en ligne de compte pour l'utilisation des crédits			
	2 299 866.80	20 181.10	2 320 047.90
Total des dépenses nettes			12 817 837.75
b) Total des dépenses brutes pour l'entretien lourd des RN:			46 578 917.95
c) Crédit d'engagement cantonal du 26 juin 2001:			
Solde au 1 ^{er} janvier 2003:			9 081 980.75
Utilisation en 2003:			1 285 540.05
Solde disponible au 1 ^{er} janvier 2004:			7 796 440.70

V. Elaboration – aménagement, entretien, renouvellement (UplaNS)

1. Pavement Management System (PMS)

A1

Section Cheyres – Cugy

- mesures topographiques de surveillance de deux ouvrages d'art;
- les inscriptions de servitudes au registre foncier pour les passages de canalisations autoroutières, selon tracé fixe et définitif, sont en cours;
- surveillance hydrogéologique des captages et sources sur la section;
- surveillance hydrogéologique sur le tunnel d'Arrissoles;
- surveillance des eaux sur le site contaminé de la Faye.

Section Greng – Gurbrü

- mesures topographiques de surveillance de quatre ouvrages d'art;
- les inscriptions de servitudes au registre foncier pour les passages de canalisations autoroutières, selon tracé fixe et définitif, sont en cours;
- vol et restitutions photogrammétriques par les orthophotos.

A12

Section Châtel-Saint-Denis – Vaulruz

- analyse du fonctionnement du carrefour à l'intersection de la route d'accès à la jonction de Châtel-Saint-Denis,

avec la route de Montreux, en relation avec les accidents enregistrés ces cinq dernières années;

- mesures topographiques de surveillance de quatre ouvrages d'art;
- les inscriptions de servitudes au registre foncier pour les passages de canalisations autoroutières, selon tracé fixe et définitif, sont en cours.

Section Vaulruz – Bulle

- en relation avec la H189 et en coordination avec le Service des ponts et chaussées (SPC), étude de l'accrochage nord de la Sionge à la route d'accès à la jonction de Bulle et de la modification de la jonction de Riaz;
- mesures topographiques de surveillance de trois ouvrages d'art;
- les inscriptions de servitudes au registre foncier pour les passages de canalisations autoroutières, selon tracé fixe et définitif, sont en cours.

Section Bulle – Corpataux

- mesures topographiques de surveillance de cinq ouvrages d'art;
- les inscriptions de servitudes au registre foncier pour les passages de canalisations autoroutières, selon tracé fixe et définitif, sont en cours.

Section Corpataux – Fribourg

- en relation avec le raccordement de la route de la SAIDEF et en coordination avec le SPC, étude de la modification de la jonction de Matran;
- mesures topographiques de surveillance de trois ouvrages d'art;

- les inscriptions de servitudes au registre foncier pour les passages de canalisations autoroutières, selon tracé fixe et définitif, sont en cours.

Section Fribourg – Düdingen

- mesures topographiques de surveillance de quatre ouvrages d'art;
- les inscriptions de servitudes au registre foncier pour les passages de canalisations autoroutières, selon tracé fixe et définitif, sont en cours.

Section Düdingen – Flamatt

- préparation d'un dossier d'approbation, pour l'Office fédéral des routes (OFROU), dans le but d'obtenir l'autorisation nécessaire à la poursuite des études de l'évitement de Flamatt sous forme de projet général, tenant compte des nouvelles directives en matière de développement durable;
- mesures topographiques de surveillance de trois ouvrages d'art.

Finitions

AI

Section Cheyres – Cugy et «enclave» de Domdidier

- suivi des études des mesures de compensations écologiques (MCE);
- préparation de la mise en soumission de la route communale (Rc) La Vounaise – Montborget;
- mise sur pied du groupe technique assurant le suivi des MCE.

Les travaux suivants sont terminés:

- compléments d'équipement des bassins de traitement des eaux 2^e partie;
- caniveau pour récolte des eaux pluviales de l'autoroute (AR) au km 114 037;
- numérotation des jonctions et identification des ouvrages;
- reboisement de compensation sous le viaduc de Lully et au restoroute «Rose de la Broye»;
- aménagement du ruisseau du Chèvrefu;
- réaménagement de la mesure de compensation écologique (MCE) de la carrière des Saux;
- aménagement (MCE) de la tranchée couverte de Sévaz et de la décharge «Fin de la Râpe»;
- aménagement (MCE) de la forêt de Chèvrefu et du Bois des Râpes avec passage inférieur (PI) des Râpes;
- restauration et déplacement (MCE) de la prairie humide et passage à faune du Carronet.

Les travaux suivants sont en cours:

- aménagement (MCE) de la colline du Péchau;

- aménagement (MCE) de l'espace entre la forêt des Mâts et du Chèvrefu;

- aménagements (MCE) naturels sur la colline du Bois de la Faye;

- aménagement de la décharge de l'Arignon et rampe B, plantations du talus du mur – paraphone du viaduc de Lully;

- suivi des garanties d'ouvrages;

- entretien (MCE) du couloir de l'Arignon et du passage à faune du Tembley;

- entretien (MCE) de la haie de Domdidier et de la zone sous le pont de la Broye;

- entretien dernière année des plantations paysagères de l'AR km 107 540 à km 117 120;

- entretien (MCE) des plantations de la traversée Chèvrefu – Bois des Râpes;

- entretien (MCE) de la zone humide de Pra Bosset;

- archéologie: analyses d'échantillons et élaboration des rapports préliminaires;

- entretien du reboisement sur la tranchée de Sévaz, sur les décharges «Fin de la Râpe» et de l'Arignon;

- entretien du reboisement sous le viaduc de Lully et au restoroute «Rose de la Broye»;

- entretien (MCE) de la prairie humide et passage à faune du Carronet;

- entretien (MCE) de la carrière des Saux;

- entretien (MCE) de la tranchée couverte de Sévaz et de la décharge «Fin de la Râpe»;

- entretien (MCE) de la forêt de Chèvrefu et du Bois des Râpes y c. le PI des Râpes;

- report des travaux d'aménagements sous le viaduc de Lully, Chèvrefu, Pra des Vernes;

- report des travaux de drainages complémentaires.

Section Greng – Gurbri

- évacuation gravitaire des eaux de la galerie de sondage «Les Vignes», suivi du dossier, mise à l'enquête, compensation de la mesure écologique du ruisseau des Moulins.

Les travaux suivants sont terminés:

- renforcement des socles de signalisations;

- modifications des socles du mur paraphone du Dy;

- numérotation des jonctions et identification des ouvrages;

- bassins de traitement des eaux de surfaces du Centre d'entretien (CED);

- complément d'aménagement de la décharge de la Paralle;

- travaux de drainages et aménagements de la décharge d'Im Loch;
- installation de compteurs sur le réseau de défense incendie Services industriels (SI) Morat.

Les travaux suivants sont en cours:

- suivi des garanties d'ouvrages;
- aménagement prise d'eau «Feuchtwiese» zone humide du Mühlebach;
- entretien (MCE) du biotope de Löwenberg;
- entretien plantations de la RC Morat – Düdingen et RC Morat – Cressier;
- entretien du ruisseau de Chantemerle et toit de la galerie;
- entretien (MCE) du biotope humide de Mühlebach;
- entretien (MCE) de l'étang de Courgevaux;
- entretien plantations forestières de Mühlebach;
- archéologie: élaboration des rapports préliminaires;
- entretien (MCE) plantations du ruisseau du Dy;
- entretien plantations du ruisseau du Moulin et du Mur Evergreen;
- entretien plantations de la rampe de service de la Parralle;
- entretien du déssableur du Dy;
- report des travaux de la démolition de la Längggasse;
- report des travaux d'aération de la galerie technique de Chantemerle;
- report des travaux de correction du ruisseau du Moulin, du Dy et de la digue anti-bruit;
- report des travaux de clôture à Im Loch, ponceau sur le ruisseau de Chantemerle;
- projet STRADA.

Unité de Réalisation A (UR-A):

- intégration des relevés d'état exécutés par l'OFROU pour l'A1 et l'A12;
- fin du levé et de la saisie des informations pour la section Cheyres-Cugy de l'A1, comprenant les profils géométriques, l'usage de la chaussée, les différentes couches de la chaussée;
- mise à jour périodique des informations de la base de données.

A1 Gros entretien et renouvellement

Section 14 Löwenberg – Limite FR/BE

Les travaux suivants sont terminés:

- divers travaux sous garantie ont été effectués durant cette année.

A12 Aménagement

Section 80 Rossens – Limite FR/BE

- réalisation selon le projet d'intervention P3 (2003), soit pour les tronçons: autoroute du km 56 207 au km 59 375 (Fillistorf) et autoroute du km 62 393 au km 65 883 (Wünnewil);
- suppression du terre-plein central (TPC) et remplacement par une berme centrale en dur avec dispositif de retenue H1 de type varioguard.

A12 Gros entretien et renouvellement

Section 76 Châtel-St-Denis – Rossens

- mise à jour de la liste des ouvrages à charge des RN;
- relevés de terrain pour l'exécution des plans de conservation de l'autoroute;
- inspections périodiques des parties d'ouvrages suivantes: chaussée, revêtements, bordures, cunettes, canalisations, dispositifs de retenue, clôture, signalisation, marquage, aménagements électromécaniques (EM), génie civil, aménagements paysagers;
- intégration des parties d'ouvrages dans le système d'information du territoire (SIT) Arcview;
- préparation des données pour le projet UplaNS TE 1 «Semsales – Riaz»;
- P12: concept global, suivie et approbation du dossier par l'OFROU;
- P12: concept d'intervention, étude et suivi du dossier;
- P12: avant-projet de la voie de rebroussement de Prayoud;
- P12: coordination avec Vaud;
- établissement des données topographiques pour le projet UplaNS P12.

Les travaux suivants sont terminés:

- numérotation des jonctions de Châtel-Saint-Denis, Vaulruz, Bulle et Rossens;
- divers travaux sous garantie ont été effectués durant cette année.

Section 80 Rossens – Limite FR/BE

- mise à jour de la liste des ouvrages à charge des RN;
- relevés de terrain pour l'exécution des plans de conservation de l'autoroute;
- conservation du réseau de points fixes pour le projet UplaNS P3;
- intégration des parties d'ouvrages dans le SIT Arcview;
- réalisations selon le projet d'intervention P3 (2003), soit pour les tronçons: autoroute du km 56 207 au km 59 375 (Fillistorf) et autoroute du km 62 393 au km 65 883 (Wünnewil);

- renouvellement revêtement chaussée, dispositif de retenue, signalisation et marquage, clôtures, pour les chaussées Alpes et Jura;
- inspection et curage canalisations des chaussées Alpes et Jura;
- agrandissement des passages de déviations;
- remise en état de la place d'arrêt de Fillistorf chaussée Alpes.

Les travaux suivants sont terminés:

- numérotation des jonctions de Matran, Fribourg Sud et Fribourg Nord;
- divers travaux sous garantie ont été effectués durant cette année.

Gravières

Arbanet:

- la remise en culture est terminée, les travaux ont été réceptionnés avec l'entreprise.

Basilea:

- au gisement, l'exploitation du gravier se poursuit, la remise en culture suit son cours, une 2^e étape a été réalisée;
- la remise en culture sous l'ancien dépôt n° 1 de grave I, parallèle à l'autoroute, est terminée et réceptionnée;
- l'évacuation du bois entreposé suite à Lothard, sur l'ancien dépôt n° 2 de grave I, s'est terminée à fin décembre 2003.

Divers

- mise en place de la surveillance des ouvrages pavement management system (PMS) par bassin versant;
- mise en place d'une structure permettant de gérer les données de l'autoroute sur un SIT;
- relevés topographiques sur les chantiers de l'autoroute;
- mise sur pied de directives pour la surveillance du PMS;
- établissements de divers préavis pour des constructions à l'intérieur des alignements de la route nationale.

2. Bridge Management System (BMS)

A1

Section Cheyres – Cugy

- établissement du dossier de mise à l'enquête et d'appel d'offres pour l'évacuation gravitaire des eaux de drainage de la galerie de sondage du tunnel «Les Vignes»;
- travaux terminés pour le voûtage du ruisseau du Chèvrefeu sous la route cantonale (RC), le pont sur l'Ari-gnon et la RC au sud de Frasses;
- inspection périodique de 17 ouvrages d'art.

Section Greng – Gurbrü

- travaux terminés pour le pont AF sur le Mühlebach;
- inspection périodique de douze ouvrages d'art.

A12

Section Châtel-Saint-Denis – Vaulruz

- approbation par l'Office fédéral des routes (OFROU) des concepts d'intervention pour quatre ouvrages d'art du domaine BMS concernant la remise en état de la route d'accès à la jonction de Châtel-Saint-Denis;
- étude du projet d'intervention de quatre ouvrages d'art concernant la remise en état de la route d'accès à la jonction de Châtel-Saint-Denis;
- approbation par l'OFROU des concepts d'intervention pour seize ouvrages d'art du domaine BMS;
- inspection périodique de quinze ouvrages d'art.

Section Vaulruz – Bulle

- vérification détaillée d'un ouvrage d'art.
- inspection périodique de seize ouvrages d'art.

Section Bulle – Corpataux

- mesures urgentes de sécurité pour un ouvrage d'art.
- inspection périodique de dix ouvrages d'art.

Section Corpataux – Fribourg

- inspection périodique de neuf ouvrages d'art;

Section Fribourg – Düdingen

- inspection périodique de sept ouvrages d'art.

Section Düdingen – Flamatt

- inspection périodique d'un ouvrage d'art;

A1 Gros entretien et renouvellement

Section 14 Löwenberg – Limite FR/BE

- mise à l'enquête publique du projet d'évacuation des eaux de la galerie de sondage du tunnel «Les Vignes».

A12 Aménagement

Section 80 Rossens – Limite FR/BE

- réalisations selon le projet d'intervention P3;
- élargissement et remise en état partielle du Pont de Richterwil, (élargissement pont Alpes et Jura, renouvellement de l'étanchéité et du revêtement pont Alpes);
- murs de soutènement ancrés de Flamatt (renouvellement des pieux forés, fondations, murs, ancrages).

A12 Gros entretien et renouvellement

Section 76 Châtel-Saint-Denis – Rossens

- élaboration des concepts d'intervention en vue de l'approbation, par l'OFROU, pour 20 ouvrages du domaine

BMS concernant la remise en état du tronçon d'entretien P12 «La Veyre – Outre Broye»;

- direction et participation à l'étude du projet intercantonal P12 concernant la remise en état du tronçon d'entretien «La Veyre – Outre Broye», dans lequel sont inclus les domaines BMS, PMS et EMS;
- participation au comité de pilotage (COPIL) du projet P12;
- participation à l'équipe de projet P12;
- vérification statique de quatorze ouvrages d'art sur la base des nouvelles normes Swisscodes.

Section 80 Rossens – Limite FR/BE

- étude de nouveaux profils en long pour les nouveaux revêtements des ouvrages d'art du tronçon d'entretien P3;
- suite de l'étude du projet d'exécution de 22 ouvrages du domaine BMS concernant le tronçon d'entretien P3;
- participation au COPIL du projet P3;
- participation à l'équipe de projet P3;
- participation du suivi de l'exécution des ouvrages d'art du domaine BMS pour le tronçon d'entretien P3;
- réalisations selon le projet d'intervention P3;
- remise en état partielle du Pont sur la Singine, (modification des culées selon directives OFROU et renouvellement de l'étanchéité et du revêtement pont Alpes);
- remise en état du passage inférieur (PI) piétons route d'accès à Flamatt, (réparation du béton existant, renouvellement de l'étanchéité et du dispositif de retenue);
- remise en état du PI RC Morat – Fribourg, (réparation du béton existant, pose d'une protection mécanique, renouvellement de l'étanchéité et du dispositif de retenue);
- remise en état du PI de la route communale (RC) Luggiwil – Galmis, (réparation du béton existant, renouvellement de l'étanchéité et du dispositif de retenue);
- remise en état du passage supérieur (PS) Rc Bundtels – Fillistorf, (réparation du béton existant, renouvellement des bordures, de l'étanchéité, du revêtement et du dispositif de retenue);
- remise en état du PS piétons de Fillistorf; (renouvellement du traitement anti-corrosion, des marches préfabriquées et du dispositif de retenue);
- remise en état du PS piétons de Wünnewil, (renouvellement du traitement anti-corrosion, des marches préfabriquées et du dispositif de retenue);
- remise en état du PI rc Bagiwil – Wünnewil, (réparation du béton existant, renouvellement de l'étanchéité et du dispositif de retenue);
- remise en état du PS AF Bagiwil – Balsingen, (réparation du béton existant, renouvellement des bordures, de l'étanchéité, du revêtement et du dispositif de retenue);

- remise en état partiel du PS jonction de Flamatt, (réparation du béton existant, modification des culées, renouvellement des bordures, de l'étanchéité, du revêtement et du dispositif de retenue).

Divers

- participation à des groupes de travail au sein de la VSS et de l'OFROU;
- introduction des données relatives aux ouvrages d'art A1 et A12 dans la banque de données KUBA-DB;
- mise à jour des plans d'exécution, conformément à l'exécution;
- établissement et mise à jour des plans généraux d'exécution (PGE);
- établissement des fiches types d'inspection (FTI) des ouvrages d'art A1 et A12, servant de base aux inspections périodiques;
- participation au groupe de coordination du management de la qualité (MQ) comprenant les représentants du canton, de la Société suisse des ingénieurs (SIA), de l'Association fribourgeoise des ingénieurs (AFI), de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs (FFE) et du SPC;
- participation au groupe de travail «Pont de la Poya»;
- campagne de contrôles des joints de chaussées à peigne sur les ouvrages d'art de l'A1 et l'A12 et remplacement des éléments défectueux;
- petits travaux sur les ouvrages d'art de l'A1 et l'A12 afin de garantir l'aptitude au service pendant la durée d'utilisation de l'ouvrage;
- inspection des ouvrages d'art de l'A1 et l'A12 avant échéance de garantie et divers travaux d'élimination de défauts.

3. Electrical Management System (EMS)

A1

Section Cheyres – Cugy

- les contrôles d'ouvrage avant l'échéance de garantie a été effectués pour 8 lots. Quelques avis de défaut ont été émis et les réparations qui en découlaient ont été exécutées ou sont en cours. En collaboration avec l'OFROU, l'installation «détection incendie» du tunnel «des Bruyères» fait encore l'objet de tests complémentaires qui permettront de réceptionner définitivement cette installation;
- le lot Projet de sécurité – Réseau de communication a été réceptionné le 2 octobre 2003.

Section Greng – Gurbri

- l'inspection avant l'échéance de garantie du lot Renouvellement éclairage des galeries techniques du tunnel «Les Vignes» a été effectuée. Le lot Renouvellement du réseau de communication RCOM a été réceptionné 2 février 2003;

- l'étude pour la rénovation de l'installation trafic a débuté et les travaux en usine pour le renouvellement de la commande «signalisation» sont en cours.

A12

- le relevé complet de toutes les installations électromécaniques en place sur l'A12, ainsi que leur situation géographique, a été effectué, selon la même systématique appliquée sur l'A1;
- les études pour la réhabilitation de l'installation courant faible, en fin de vie, sont en cours.

Section 80 Rossens – Limite FR/BE

- le lot Renouvellement du réseau de communication RCOM a été réceptionné le 2 février 2003. Les travaux de réalisation du tube pour le câble à fibres optiques, le long du tracé, sont terminés.

P12 Tronçon d'entretien UplaNS «La Veyre – Outre-Broye-Semsaes».

- la coordination générale des mandataires et les études relatives aux installations courant fort, courant faible et trafic sont en cours.

P3 Tronçon d'entretien UplaNS «Ottisberg – Limite FR/BE»

- les études et travaux concernant le téléphone des routes nationales (TRN), la détection verglas (DEV), le système de gestion générale (SGG), les automates programmables (AUT) et la surveillance vidéo, la fibre optique, ainsi que la détection automatique des incidents (IVI/DAI) sont en cours et se déroulent simultanément avec les travaux de génie civil.

4. Appel d'offres

A1 Construction

- 5 lots ont été adjugés pour un montant de 694 044 francs.

A12 Construction

- 1 lot a été adjugé pour un montant de 48 468 francs.

A1 Entretien

- néant.

A12 Entretien

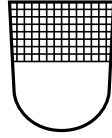
- néant.

Le montant total des travaux de construction et d'entretien, adjugés en 2003, est de 742 512 francs.

Marchés publics

Le SAR a participé activement à différents groupes de travail dans le domaine des marchés publics tant sur le plan cantonal, par le centre de compétence marchés publics, romand, par le groupe de travail GIMAP, institué par la conférence romande des marchés publics (CROMP), que suisse, par le groupe d'exploitation de SIMAP.CH, institué par le comité directeur de SIMAP.CH.

Dans le cadre du projet SIMAP.CH, le représentant du SAR, administrateur cantonal du site et webmaster, a participé activement à la mise en place de ce projet pour le canton de Fribourg en assurant la mise en place des données propres au site fribourgeois. La formation des différentes unités administratives de l'Etat a également été assurée par le représentant du SAR en prévision de la mise en exploitation du site cantonal qui devrait intervenir, avec toutes ses fonctionnalités en février 2004.



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2003

Chancellerie d'Etat

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2004

Table des matières

Chancellerie d'Etat	3
Conférence des secrétaires généraux	5
Coordination des relations extérieures	5
Coopération intercantonale ou transfrontalière	5
Service de traduction	6
Service des élections et votations	6
Presse	7
Service du Grand Conseil	7
Service d'achat du matériel et des imprimés	8

Chancellerie d'Etat

Le Conseil d'Etat a tenu 47 séances, dont cinq consacrées à l'examen du projet de budget de l'année 2004, et adopté 1707 arrêtés (61 séances et 2875 arrêtés en 2002). Il a été renvoyé aux Directions pour préavis, rapport ou réponse directe 1039 lettres (961 en 2002). La Chancellerie a légalisé 3271 documents (3608 en 2002). De nombreuses attestations, déclarations et autres certificats furent également délivrés. Le rendement des émoluments figure aux comptes de l'Etat, sous pos. 3105/431.000.

La Conseil d'Etat a répondu à 44 procédures de consultation émanant du Conseil fédéral, des départements et offices fédéraux, de la Conférence des Gouvernements cantonaux ou de Conférences diverses de chefs de Départements cantonaux. Comme il l'a fait en 2002, le Conseil d'Etat a renoncé à résumer dans son compte rendu chacune de ses réponses, étant précisé que le membre du Grand Conseil qui le souhaite peut consulter le texte de la réponse auprès de la Chancellerie d'Etat. A relever que ces réponses sont communiquées aux membres de la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales, ainsi qu'à la presse. Pour l'année 2003, ces procédures ont porté sur les sujets suivants:

1. Négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans le domaine des services: élaboration d'une position de négociation
2. Ordonnance son et laser: projet de révision totale
3. Nouvel article constitutionnel sur la politique des médias: avant-projet de rapport explicatif de la Commission des institutions politiques du Conseil national
4. Rapport intermédiaire sur le premier Protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme: examen des articles 2 et 3 dudit Protocole
5. Extension de l'Accord de Karlsruhe et/ou conclusion d'un accord similaire: projet
6. Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons: consultation des gouvernements cantonaux sur deux propositions additionnelles de la Commission spéciale RPT du Conseil national
7. Parcs naturels et paysages d'importance nationale: projet de révision partielle de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage
8. Loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées: projet de révision partielle
9. Loi fédérale sur les loteries et les paris professionnels: projet de révision
10. Nouvelle ordonnance fédérale sur les mouvements de déchets OMD (révision totale de l'ordonnance sur les mouvements de déchets spéciaux ODS): projet
11. Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions du 4 octobre 1991: projet de révision totale
12. Concession SSR: projet de modification en vue de l'introduction du DVB-T
13. Questions touchant la politique familiale
14. Ordonnance fédérale sur l'indication des prix: projet de modification
15. Harmonisation des registres des habitants et autres registres officiels des personnes: projet de loi fédérale
16. Recueils de lois et Feuille fédérale (loi sur les publications officielles): projet de révision totale
17. Ordonnance du 27 juin 1995 sur l'assurance-maladie: projet de modification
18. Locomotion douce: projet de plan directeur
19. Programme de radio d'information continue «RSR-Info»: demande de concession
20. Mesures contre le racisme, le hooliganisme et la propagande incitant à la violence: projet de loi
21. Mandat de négociation du Conseil fédéral dans le cadre de l'élargissement de l'Union européenne: projet d'extension
22. Imposition des participations de collaborateurs: projet de loi
23. Déduction des primes de l'assurance obligatoire des soins pour l'impôt fédéral direct (déduction des primes d'assurance-maladie) et déduction des frais de garde des enfants par des tiers (déduction des frais de garde des enfants): projets d'ordonnances
24. Ordonnance sur la poste destinée à concrétiser la «vue d'ensemble du marché postal» et loi sur la poste: projet de révision
25. Exécution de la détention pénale des mineurs des cantons romands (et du Tessin): projet de concordat
26. Négociation de projets soumis au droit de recours des associations (recommandations concernant les négociations): projet de recommandations
27. Droit des fondations (Initiative parlementaire du conseiller aux Etats Fritz Schiesser): avant-projet de révision
28. Ordonnance 2 relative à la loi fédérale sur le travail (dispositions spéciales pour certaines catégories d'entreprises ou de travailleurs): projet de modification
29. Mesures destinées à résorber les découverts dans la prévoyance professionnelle: avant-projet de modification de la loi

30. Formation professionnelle: projet de nouvelle ordonnance
31. Extension de l'Accord de Karlsruhe au canton de Fribourg: projet
32. Loi sur l'agriculture et loi sur les épizooties: projet de dispositions d'exécution
33. Ordonnance sur l'intégration des étrangers et ordonnance limitant le nombre des étrangers: projet de révision partielle
34. Produits thérapeutiques (série II): projets d'ordonnances
35. Ordonnance sur le tabac: projet de révision totale
36. Simplification du rappel d'impôt en cas de succession et introduction de la dénonciation spontanée, et exécution d'une amnistie fiscale générale: projet
37. Charte sociale européenne: projet de ratification
38. Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants: projet de mise en place de mécanismes nationaux de prévention
39. Concession de Bulvisson: projet de renouvellement
40. Articles 17 ss et 36 ss de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit: projet de modification
41. Loi sur les armes: projet de révision
42. Concession de Glâne texte: projet de renouvellement
43. Adhésion de la Suisse à la Convention pénale du Conseil de l'Europe sur la corruption ainsi qu'au protocole additionnel y relatif et modification du code pénal et de la loi fédérale contre la concurrence déloyale: avant-projet
44. Réseau ferroviaire européen à grande vitesse: projet de raccordement de la Suisse orientale et occidentale

Le Conseil a participé aux cérémonies et manifestations traditionnelles, profanes ou religieuses, telles que la Fête-Dieu, la manifestation commémorative de la Bataille de Morat, la Fête de la Solennité, la cérémonie In Memoriam, la journée de l'Europe et le Dies Academicus de l'Université de Fribourg.

Il a eu une séance de travail avec le Conseil exécutif du canton de Berne.

Le Gouvernement a également eu l'occasion de rencontrer M. Samuel Schmid, conseiller fédéral, chef du Département fédéral de la protection de la population et des sports, qui était accompagné, entre autres, de M. Christophe Keckeis, chef de l'Armée.

Le Gouvernement a tenu à participer in corpore à la manifestation marquant la dissolution des troupes fribourgeoises dans le contexte d'Armée XXI, tenue à Düdingen le 6 décembre 2003.

Le Conseil d'Etat a également rencontré pour une séance de travail le Conseil communal de Fribourg et le comité de l'Association des communes fribourgeoises. La traditionnelle rencontre avec les préfets a eu lieu, cette année, dans le district de la Sarine.

A la demande du Conseil d'Etat, une séance réunissant les membres de la Conférence des cadres supérieurs de l'administration cantonale a été organisée.

La présentation des vœux de l'An s'est déroulée selon le cérémonial traditionnel. Les présidences du Grand Conseil, de la Constituante, des Tribunaux cantonal et administratif, les représentants de l'Evêché, de la Corporation ecclésiastique catholique, de l'Eglise évangélique réformée et de la Communauté israélite ainsi que le doyen du Chapitre cathédral de Saint-Nicolas participaient à cette cérémonie, qui eut lieu dans les salons de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments, à Fribourg.

A l'occasion du Bicentenaire de l'Acte de Médiation et de la Diète fédérale de 1803, une manifestation officielle a été organisée en l'église des Cordeliers, à Fribourg. Y ont été invités, entre autres, le Conseil fédéral, représenté par M. Joseph Deiss, conseiller fédéral, et M^{me} Annemarie Huber-Hotz, chancelière de la Confédération, le président du Conseil national, les présidences des Gouvernements et Parlements des cantons confédérés, les représentants des Ambassades de la Fédération d'Allemagne, de France, d'Autriche et d'Italie en Suisse, les autorités législatives, judiciaires et religieuses du canton de Fribourg et les membres du Conseil général de la Ville de Fribourg.

Une délégation du Gouvernement a participé au Sénat, à Paris, à l'acte officiel commémorant l'Acte de Médiation de 1803.

Le Collège électoral (Conseil d'Etat et Tribunal cantonal réunis) a tenu 5 séances, pour nommer ou confirmer dans leurs fonctions des personnes chargées de rendre la justice.

Le Conseil d'Etat et le Tribunal administratif réunis ont tenu une séance pour nommer ou confirmer dans leurs fonctions des membres de la Commission d'expropriation.

Six visites protocolaires ont eu lieu; elles ont permis au Gouvernement de recevoir l'Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas en Suisse, celui de la République des Philippines en Suisse, celui de la Fédération de Russie en Suisse, celui du Canada en Suisse et celui de la République populaire de Chine en Suisse ainsi que le consul général d'Italie en Suisse.

Par la suite, une délégation du Gouvernement a été invitée par l'Ambassadeur de la République des Philippines en Suisse et par celui de la Fédération de Russie en Suisse.

Il a reçu dans le canton de Fribourg et en son domaine des Faverges en Lavaux le Gouvernement de la République et canton de Genève.

Le Gouvernement a eu l'occasion de recevoir le Président du Sénat de la République fédérale du Nigéria. Une délégation du Parlement flamand, une délégation de parlementaires sud-africains ainsi qu'une groupe d'étudiants de l'Académie hongroise des sciences ont également été reçus à Fribourg, lors d'un voyage d'études en Suisse.

Les participants à la 3^e Conférence sous-régionale de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation de la sécurité et de la coopération en Europe ont été accueillis à l'Espace Tinguely – Niki de Saint Phalle.

Le Conseil a répondu aux invitations de communautés religieuses pour le repas du Jeudi-Gras au Couvent des Cordeliers, celui de la mi-carême au Couvent des Capucins et le repas de récollection à l'Abbaye d'Hauterive.

Les autorités ecclésiastiques cantonales ont été reçues par le Conseil d'Etat au domaine des Faverges.

Une manifestation réunissant le Conseil d'Etat et de hauts fonctionnaires fribourgeois de l'Administration fédérale a également eu lieu.

Comme il le fait chaque année, le Gouvernement a visité des entreprises du canton, montrant ainsi sa préoccupation constante en matière de développement économique et industriel du canton. De plus, il a rencontré la direction de la Compagnie Financière Michelin en Suisse.

Il a reçu, pour une journée de détente, les anciens membres du Gouvernement et leurs conjoints.

Egalement dans un cadre plus détendu, le Conseil d'Etat a été associé à la journée de sports d'hiver du Grand Conseil et de la Constituante.

Le Conseil et la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales se sont rencontrés à trois reprises et ont abordé principalement les objets intéressant le canton de Fribourg et ses institutions, dont le projet de nouvelle péréquation financière entre la Confédération et les cantons. Un déjeuner de fin de législature des Chambres fédérales a également réuni au domaine des Faverges le Conseil d'Etat et la députation fribourgeoise.

Le Conseil d'Etat s'est réjoui de la réélection de M. Joseph Deiss en qualité de conseiller fédéral, puis de son élection, dans les circonstances que l'on sait, à la présidence de la Confédération pour l'année 2004. Une délégation du Gouvernement était présente à Berne le 10 décembre pour féliciter l' élu qui sera reçu officiellement dans son canton au début de l'année 2004.

Conférence des secrétaires généraux

La Conférence des secrétaires généraux, présidée par le chancelier d'Etat, a tenu huit séances en 2003 au cours desquelles elle a traité principalement les projets de mise en œuvre de la loi d'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration.

Coordination des relations extérieures

Dans le cadre de son projet de réformes institutionnelles et administratives à l'Etat de Fribourg, le Conseil d'Etat a décidé d'introduire une nouvelle tâche de coordination des relations extérieures et de l'attribuer à la Chancellerie d'Etat. Pour l'exécution de cette tâche, le Conseil d'Etat a engagé un collaborateur scientifique, en la personne de M. Alain Schaller, qui est entré en fonction au 1^{er} septembre 2003.

Ce nouveau collaborateur a notamment pour tâches la coordination des activités du Conseil d'Etat et de l'administration dans le domaine des relations extérieures, en particulier avec les autres cantons, la Conférence des Gouvernements cantonaux, la Conférence des Gouvernements de la Suisse occidentale, les relations avec les autorités fédérales et avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales, ainsi que l'observation des développements de l'intégration européenne et les conséquences pour le canton.

Coopération intercantonale ou transfrontalière

Conférence des Gouvernements cantonaux (CdC)

La Conférence des Gouvernements cantonaux a tenu cinq assemblées plénières en 2003 auxquelles a participé, pour notre canton, le président du Conseil en exercice ou le vice-président. Parmi les objets les plus importants qui ont été débattus, il faut citer: la politique d'intégration européenne de la Suisse, en particulier le dossier des bilatérales II et de l'élargissement de l'Union européenne, les mesures de politique financière de la Confédération et leur répercussion sur les cantons (paquet fiscal 2001, programme d'allègement budgétaire 2003 de la Confédération, affectation des réserves d'or excédentaire de la Banque nationale), l'association des cantons à l'élaboration du programme de législature de la Confédération pour les années 2003-2007.

Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

La Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale a tenu cinq assemblées plénières en 2003. Cette Conférence a instauré une réflexion interne et mis en place un groupe de travail en vue de renforcer la position de cette région par rapport aux autorités fédérales et aux autres instances

confédérales. Un renforcement de la collaboration et la coordination avec l'Espace Mittelland et les Conférences spécialisées actives dans la Suisse occidentale a également été étudié. La CGSO a également examiné ses rapports avec la Conférence des Gouvernements cantonaux et pré-discuté certains objets traités par celle-ci.

Espace Mittelland (EM)

A la suite de certaines critiques formulées à l'encontre de l'EM, le Comité gouvernemental a souhaité qu'une étude fût menée sur l'avenir, la forme et les missions de l'EM. Cette étude a montré les limites de l'activité de l'EM et relevé des doublons existants, notamment entre l'EM et la Conférence des Gouvernements de Suisse Occidentale (CGSO). Le 16 mai 2003, une séance extraordinaire de la CGSO et du Comité gouvernemental de l'EM s'est tenue à Neuchâtel pour discuter du développement futur de la Suisse occidentale. Les deux institutions ont confié à un groupe d'étude composé de hauts fonctionnaires le soin de faire des propositions de rapprochement et de collaboration.

L'EM a poursuivi la réalisation de projets concrets, proches de la population. Il a notamment renouvelé son contrat de prestations avec le BAK Konjunkturforschung Basel AG, à Bâle. Les cantons membres peuvent désormais accéder à l'une des banques de données les plus grandes et les plus diversifiées d'Europe, ainsi qu'à des analyses spécifiques les concernant.

Dans le domaine des transports publics, un projet visant à optimiser les horaires et la création de communautés tarifaires au sein de cantons membres a été fortement soutenu par l'EM. De même, un soutien marqué a été apporté à un projet fribourgeois visant à favoriser le bilinguisme et qui connaît un certain succès: le projet «Mittellangues».

Enfin, issue d'Expo.02 et sous l'impulsion de l'EM, une convention de collaboration entre les villes de l'Expo.02 a été signée en 2003. Elle devrait permettre une meilleure coordination de l'offre touristique, la mise sur pied de festivités communes et la valorisation de l'identité du Pays des Trois-Lacs.

Groupe de concertation des cantons frontaliers limitrophes de la France

Ce groupe n'a plus d'activité. Il a été mis en veilleuse.

Assemblée des régions d'Europe (ARE)

Depuis 2003, M. Wilhelm Schnyder, Conseiller d'Etat valaisan, représente les intérêts des cantons romands membres de l'ARE. Il les informe notamment sur les discussions qui se tiennent au sein du Bureau. L'Assemblée générale, appelée cette année «Etats Généraux des Régions d'Europe», s'est tenue les 27 et 28 novembre 2003 à Poznan (Pologne). Trois programmes mis en place par l'ARE méritent une mention particulière: Centurio, l'Université d'été et Eurodyssée; ce sont des programmes de formation et d'échanges d'expériences entre les régions d'Europe qui connaissent un grand succès.

Conseil du Léman

Le canton est invité aux séances de ce Conseil et y participe en fonction des objets inscrits à l'ordre du jour.

Service de traduction

Les travaux législatifs et, partant, la traduction et le contrôle des actes à publier ont pris une ampleur considérable et ont été très intenses en 2003. Les deux volumes du Recueil officiel fribourgeois (ROF) 2003 totalisent plus de 1000 pages!

Le projet de terminologie «éducation» a été présenté en mai aux responsables de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport ainsi qu'à la presse; en été, les travaux étaient achevés, et le résultat a été envoyé à la Chancellerie fédérale pour insertion dans TERMDAT. Au total, plus de 700 fiches, qui, pour la plupart, sont trilingues, ont été élaborées; elles contiennent des termes techniques relevant des domaines de l'école enfantine, de l'école primaire et du cycle d'orientation, du gymnase et également, en partie, du degré tertiaire.

Service des élections et votations

1. Votations

a) Votations fédérales

Deux votations fédérales ont eu lieu:

- le 9 février 2003, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur deux objets:
 1. Arrêté fédéral du 4 octobre 2002 relatif à la révision des droits populaires (accepté par 26 380 voix contre 7732 voix)
 2. Loi fédérale du 21 juin 2002 sur l'adaptation des participations cantonales aux coûts des traitements hospitaliers dispensés dans le canton selon la loi fédérale sur l'assurance-maladie (acceptée par 25 685 voix contre 8334 voix)
- le 18 mai 2003, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur neuf objets:
 1. Modification du 4 octobre 2002 de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) (acceptée par 61 400 voix contre 14 300 voix)
 2. Loi fédérale du 4 octobre 2002 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) (acceptée par 63 265 voix contre 11 979 voix)
 3. Initiative populaire du 14 mars 1997 «Pour des loyers loyaux» (refusée par 47 143 voix contre 28 430 voix)

4. Initiative populaire du 1^{er} mai 1998 «Pour un dimanche sans voitures par saison – un essai limité à quatre ans (Initiative des dimanches)» (refusée par 51 867 voix contre 26 167 voix)
5. Initiative populaire du 9 juin 1999 «La santé à un prix abordable (Initiative-santé)» (refusée par 54 036 voix contre 22 846 voix)
6. Initiative populaire du 14 juin 1999 «Droits égaux pour les personnes handicapées» (refusée par 41 422 voix contre 35 326 voix)
7. Initiative populaire du 28 septembre 1999 «Sortir du nucléaire – pour un tournant dans le domaine de l'énergie et pour la désaffectation progressive des centrales nucléaires (sortir du nucléaire)» (refusée par 51 142 voix contre 25 721 voix)
8. Initiative populaire du 28 septembre 1999 «Moratoire-plus – pour la prolongation du moratoire dans la construction de centrales nucléaires et la limitation du risque nucléaire (Moratoire-plus)» (refusée par 44 292 voix contre 31 456 voix)
9. Initiative populaire du 26 octobre 1999 «Pour une offre appropriée en matière de formation professionnelle (Initiative pour des places d'apprentissage)» (refusée par 50 208 voix contre 25 643 voix).

b) Votation cantonale

Une votation cantonale a eu lieu:

- le 18 mai 2003, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur deux objets:
 1. Décret du 12 février 2003 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les bâtiments destinés au Gymnase intercantonal de la Broye, à Payerne (accepté par 55 890 voix contre 18 020 voix)
 2. Loi du 11 juin 2002 modifiant la loi sur l'exercice du commerce (refusée par 37 437 voix contre 36 346 voix).

2. Elections

Le 19 octobre 2003 (et le 9 novembre 2003 pour le deuxième tour de scrutin pour le Conseil des Etats), le peuple fribourgeois a renouvelé la députation fribourgeoise au Conseil national et au Conseil des Etats. En raison de l'augmentation de la population fribourgeoise, le nombre de sièges pour notre canton au Conseil national a été porté de six à sept.

Ont été élus ou réélus au Conseil national:

M ^{me} Thérèse Meyer-Kaelin, à Estavayer-le-Lac	(28 205 suffrages)
M. Hugo Fasel, à St. Ursen	(22 378 suffrages)
M. Dominique de Buman, à Fribourg	(21 924 suffrages)
M. Erwin Jutzet, à Schmitten	(17 892 suffrages)
M. Christian Levrat, à Vuadens	(17 733 suffrages)
M. Jean-François Rime, à Bulle	(17 647 suffrages)
M. Jean-Paul Glasson, à Bulle	(13 445 suffrages).

Ont été élus au Conseil des Etats:

M. Urs Schwaller, à Tafers (au premier tour de scrutin, avec 39 572 suffrages)

M. Alain Berset, à Belfaux (au deuxième tour de scrutin avec 28 115 suffrages).

3. Initiative – Referendum

Initiative

Le 20 août 2003, une demande d'initiative législative «Rabais d'impôt pour les familles» a été déposée. L'aboutissement ou non de l'initiative sera publié dans le courant de l'année 2004.

Referendum

Aucune demande de referendum n'a été déposée en 2003.

Presse

		2003	2002
Communiqués:	Conseil d'Etat	36	42
	Chancellerie d'Etat	32	39
	Collège électoral	3	4
	Conseil d'Etat et Tribunal administratif réunis	1	2
	Conférences de presse:		
	Conseil d'Etat	0	1
	Chancellerie d'Etat	22	24

Service du Grand Conseil

Pour l'année 2003, comme cela se fait au demeurant chaque année, il y a lieu de rappeler certaines statistiques, à savoir:

	2003		2002	
Projets de lois adoptés par le Grand Conseil	18	20		
Projets de décrets adoptés par le Grand Conseil	36	22		
Rapports dont le Grand Conseil a pris acte	15	16		
	dépôts		réponses	
	2003	2002	2003	2002
Motions	22	24	27	23
Postulats	20	22	17	19
Questions	109	93	106	77
			2003	2002
Séances du Grand Conseil			22	18
Séances de commissions			105	105

Service d'achat du matériel et des imprimés

Généralités

Le Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI) a commencé l'année 2003 sous sa nouvelle appellation. Indépendamment de ce changement de nom, cette année a été marquée par un changement à la tête du Service puisque M. René Pichonnaz a fait valoir ses droits à la retraite anticipée avec effet au 28 février 2003. Pour lui succéder le Conseil d'Etat a nommé M. Christian Brique, jusque-là chef de service adjoint, à la tête du SAMI dès le 1^{er} mars 2003.

A partir du 1^{er} juin de la même année, le secteur des imprimés a été placé sous la responsabilité de M. Nicolas Charonnens nouvellement engagé à ce poste.

Le SAMI a poursuivi l'expérience de Nouvelle gestion publique en tant qu'unité-pilote dans le cadre des dispositions concernant les réformes administratives déployées dans l'administration cantonale. Cette participation mobilise grandement les ressources administratives du service. A la fin de l'année 2003, le SAMI s'est soumis à une enquête de satisfaction auprès de ses clients. Le résultat de cette démarche a fait l'objet d'un rapport à l'intention des responsables du Bureau des réformes administratives de l'Etat de Fribourg et a démontré que les unités administratives sont pleinement satisfaites de ses prestations.

Durant cette année 2003, le SAMI s'est efforcé de trouver les sources d'approvisionnement les plus favorables tant en ce qui concerne les machines et appareils que les fournitures. A propos des machines et appareils, il convient de relever qu'il est de plus en plus difficile de les faire réparer compte tenu du prix de la main-d'œuvre. Très souvent, le SAMI doit se résoudre à remplacer par du matériel neuf les appareils méritant une simple réparation. Comme par le passé, le SAMI s'est chargé de passer commande auprès de fournisseurs, principalement établis dans le canton, pour les travaux d'impression et d'édition qui n'ont pas pu être réalisés dans son atelier de reprographie et d'impression. Le SAMI a encore effectué les travaux de reliure pour les services demandeurs, principalement le Pouvoir judiciaire, et procédé au microfilmage des documents de l'Etat, en particulier pour les Registres fonciers et le Service de l'état civil cantonal en respect des législations fédérale et cantonale.

Matériel de bureau

Grâce à des recherches d'approvisionnement poussées, le SAMI a pu, dans la grande majorité des cas, contenir les hausses de prix. Pour le papier et les consommables informatiques (toners et cartouches d'encre), les prix ont sensiblement diminué. Le SAMI a intensifié sa collaboration avec le Groupement romand des acheteurs de fournitures scolaires et administratives (GRAFOSA), ce qui lui a permis d'obtenir des prix très compétitifs pour le papier et d'autres fournitures administratives standard.

Machines et appareils de bureau

Le SAMI a poursuivi son activité dans la ligne adoptée depuis quelques années, continuant ainsi à standardiser au maximum ces équipements. Il doit malheureusement de

plus en plus souvent s'adresser à des fournisseurs établis hors du canton de Fribourg car maintes entreprises ont centralisé leurs activités sur un seul site en Suisse.

Entretien des machines et appareils

Comme indiqué ci-devant, la réparation des machines et appareils devient de plus en plus problématique à cause des prix de la main-d'œuvre. C'est ainsi que le SAMI doit régulièrement mettre au rebut des machines et appareils relativement récents et les remplacer par un nouveau modèle équivalent.

Secteur des imprimés

La fonction du bureau des imprimés est régie par l'arrêté du 18 novembre 1985 sur le statut et les attributions du Service d'achat du matériel et des imprimés.

Pour l'année 2003, il s'est encore efforcé de rechercher les meilleures solutions à offrir aux services de l'Etat en tenant compte des exigences techniques et financières tout en respectant les délais.

Le bureau des imprimés est à la disposition de tous les services et établissements de l'Etat. Ses activités principales sont la création et la production d'imprimés, l'achat auprès des fournisseurs agréés ainsi que le conseil technique pour tous les imprimés, publications ou documents de travail.

L'évolution du monde de l'informatique oblige le Service à être attentif aux nouvelles tendances qui arrivent sur le marché. De ce fait, l'équipement PAO (publication assistée par ordinateur) doit également suivre cette évolution. C'est pourquoi, après avoir travaillé de nombreuses années avec le logiciel de mise en pages PageMaker, il a été décidé d'évoluer vers le nouveau standard professionnel InDesign. Ce programme possède l'avantage de permettre de convertir les anciens fichiers ainsi que ceux qui sont utilisés par les imprimeurs et les graphistes. De ce fait, la compatibilité est améliorée, l'archivage facilité et les corrections simplifiées.

La diversité et la complexité des travaux demandent des équipements toujours plus performants. C'est pourquoi, après l'acquisition d'une nouvelle plieuse, le bureau des imprimés s'est équipé, en fin d'année, d'une imprimante grand format (plotter). Ce système de la dernière génération technologique permet d'imprimer des affiches en couleurs de très haute qualité à des formats d'environ un mètre de large et d'une longueur de plusieurs mètres.

Le bureau des imprimés a réalisé en 2003 plus de 250 000 copies couleurs, 6 millions de copies noir/blanc ainsi que près de 2 millions d'impressions offset. Il bénéficie de l'aide de deux personnes en programme d'occupation principalement occupées à des tâches de finition (assemblage, trouage, pliages spéciaux, etc.).

Les travaux d'impression qui ne peuvent pas être réalisés sur les installations du Service sont confiés principalement aux entreprises du canton, dans la mesure où leurs équipements permettent une production de qualité et avantageuse. Pour tout nouveau travail, un appel d'offres est envoyé aux entreprises répondant le mieux aux critères du travail à

effectuer. Ces offres sont ensuite analysées et le travail est attribué en tenant compte principalement de l'aspect financier mais également d'une répartition équitable. Le monde de l'industrie graphique a subi une évolution constante ces dernières années. Les nouvelles machines disponibles sur le marché offrent une capacité de production très élevée et peuvent occasionner une baisse de prix sur certains travaux.

Secteur de la reliure

Comme par le passé, le secteur de la reliure a pris en charge les travaux commandés par l'ensemble des unités de l'administration cantonale, principalement par les unités dépendant de la Direction de la sécurité et de la justice (Tribunaux et Service de l'état civil) et de la Direction des finances (Registres fonciers).

Les travaux réalisés dans l'atelier de reliure peuvent être répertoriés de la sorte:

Livres en pleine toile	768 volumes
Livres en demi-toile	142 volumes
Livres en demi-cuir	99 volumes
Livres emboîtage	176 volumes
Restauration et réparation de livres	65 volumes
Registres neufs en demi-cuir avec patins métalliques	16 volumes
Restauration de registres en demi-cuir avec renfort des patins au parchemin	22 volumes
Volume cartonné	42 volumes
Étuis en forme de livre pour plans	<u>9 volumes</u>
Total des volumes en reliures artisanales	1 339 volumes

y compris:

22 volumes restauration registre:

- Restauration de l'Acte de médiation de 1803 Louis-d'Affry
- 9 étuis en forme de livre
- 12 collages de cartes de géographie diverses sur carton plume ou bois 70 × 100 cm.

Pour le secteur des reliures semi-industrielles, 8130 brochures et 500 laminages divers ont été confectionnés dont:

• Bindomatic A4 + coupe	4 019
• Spirales en plastique ou métal A4	3 426
• Brochures agrafage, entoilage + coupe	<u>685</u>
Total des reliures semi-industrielles	8 130

D'autres travaux tels que coupes, agrafages, divers dépannages à l'imprimerie, pliage du papier à la machine ou à la main, rainage de couvertures, perforation, confection de blocs-notes avec les chutes de papier, collage, entretien des machines ont été menés à bien.

Secteur microfilmage

L'année écoulée a principalement été consacrée à la poursuite du microfilmage des registres de l'état civil et des registres fonciers des districts.

Etat civil cantonal

Registre des familles	13 228
-----------------------	--------

Registres fonciers	
--------------------	--

Cadastre, registre hypothécaire, casiers	46 040
--	--------

Divers

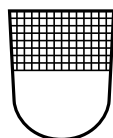
Archives de l'Etat de Fribourg, Service des biens culturels, Monastère des Dominicaines, Couvent des Cordeliers	<u>21 207</u>
Total des prises de vues 2003:	80 475

De plus, le Service assure le microfilmage de divers documents en provenance des Archives de l'Etat et de la Bibliothèque cantonale; cela pour satisfaire à la demande des étudiants ou chercheurs.

Des copies de microfilms sont aussi faites à la demande des services de l'administration cantonale.

Formation

Une collaboratrice de l'atelier de reliure a suivi un cours de perfectionnement d'une semaine et deux collaborateurs du secteur des imprimés ont été formés sur un nouveau logiciel de mise en pages auprès de l'Ecole romande des arts graphiques (ERAG) à Lausanne.



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2003

Etat des motions, postulats et mandats pendants

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2004

Table des matières

Etat des motions, postulats et mandats pendants	3
1. Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport	3
2. Direction de la sécurité et de la justice	3
3. Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	4
4. Direction de l'économie et de l'emploi	4
5. Direction de la santé et des affaires sociales	4
6. Direction des finances	5
7. Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions	5
8. Chancellerie d'Etat	6

Etat des motions, postulats et mandats pendants

(Article 78 de la loi du 15 mai 1979 portant règlement du Grand Conseil)

Rappel

L'article 78 de la loi du 15 mai 1979 portant règlement du Grand Conseil prescrit: «Le Conseil d'Etat fait chaque année, dans son compte rendu, un rapport spécial au Grand Conseil, dûment motivé, sur l'état des motions, des postulats et des mandats pendants et sur la suite qu'il leur a donnée ou qu'il entend leur donner».

Ce rapport spécial comprend par conséquent:

- les motions acceptées dans l'année sur laquelle porte le compte rendu ou les années antérieures, dans la mesure où la suite définitive donnée n'a pas déjà été mentionnée dans un compte rendu précédent;
- les postulats acceptés dans l'année sur laquelle porte le compte rendu ou les années antérieures, dans la mesure où la suite définitive donnée n'a pas déjà été mentionnée dans un compte rendu précédent;
- les mandats acceptés dans l'année sur laquelle porte le compte rendu ou les années antérieures, dans la mesure où la suite définitive donnée n'a pas déjà été mentionnée dans un compte rendu précédent.

En revanche, il ne comprend pas les motions, postulats et mandats auxquels le Conseil d'Etat n'a pas encore répondu en raison du fait que le délai légal de réponse n'est pas encore échu. Il ne comprend également pas les motions et postulats que le Grand Conseil a refusé de prendre en considération.

Remarque

En vue de son examen par le Grand Conseil, cet état est établi par Direction (y compris la Chancellerie d'Etat).

1. Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport

Motion

Jacques Baudois/Bernard Garnier relative à l'apprentissage des langues au niveau de la scolarité obligatoire, acceptée le 2 octobre 2001: le Bureau du Grand Conseil a accepté de reporter au premier semestre de l'année 2004 le délai de présentation du rapport.

Postulats

Solange Berset relatif aux conventions avec l'EmaF (Ecole de multimédia et d'art de Fribourg): ce postulat a fait l'objet d'un rapport dont le Grand Conseil a pris acte le 8 mai 2003.

Christine Bulliard/Beat Vonlanthen relatif à la mise en place d'une direction d'école aux écoles primaires: ce postulat a fait l'objet d'un rapport transmis au Grand Conseil le 9 décembre 2003.

Jean Deschenaux/Isabelle Joye relatif à la réintroduction des notes à l'école primaire, accepté le 12 septembre 2003: ce postulat fera l'objet d'un rapport dans le délai légal.

Solange Berset/Jacques Bourgeois relatif à la législation cantonale sur le sport et sa promotion notamment auprès des jeunes, accepté le 7 mai 2003: ce postulat fera l'objet d'un rapport dans le délai légal.

Catherine Keller-Studer relatif à la structure socio-éducative, accepté le 12 septembre 2003: ce postulat fera l'objet d'un rapport dans le délai légal.

Christine Bulliard/Yvonne Stempfeli relatif à la loi scolaire du 23 mai 1985, accepté le 7 novembre 2003: ce postulat fera l'objet d'un rapport dans le délai légal.

2. Direction de la sécurité et de la justice

Motions

Jean-Pierre Dorand concernant la création d'une loi cantonale sur la protection de la population, acceptée le 26 mars 2003: un projet de loi a été transmis au Grand Conseil le 16 décembre 2003.

Charles-Antoine Hartmann concernant les mesures de protection de l'union conjugale / instauration de mesures provisionnelles, acceptée le 26 mars 2003: un projet de loi a été transmis au Grand Conseil le 16 septembre 2003.

Christian Ducotterd concernant l'utilisation abusive d'un nom ou d'une marque de boisson alcoolisée lors d'une manifestation, acceptée le 6 mai 2003: un projet de loi sera soumis au Grand Conseil en 2004.

Armin Hayoz/Michel Losey concernant la loi sur les appareils de jeu et les salons de jeu, partiellement acceptée le 12 septembre 2003: un projet de loi sera soumis au Grand Conseil en 2004.

Joe Genoud/Joseph Binz demandant de donner davantage de compétences et de prérogatives aux polices locales, acceptée le 6 novembre 2003: un projet de loi sera soumis au Grand Conseil en 2004.

Postulats

Dominique Viridis Yerly concernant la délinquance juvénile, accepté le 12 décembre 2002: un rapport sera présenté au Grand Conseil en 2004.

Denis Boivin concernant la réorganisation des justices de paix, accepté le 12 décembre 2002: un rapport sera présenté au Grand Conseil en 2004.

Josef Fasel concernant les dommages causés par des forces naturelles à la suite des changements climatiques, accepté le 24 juin 2003: un rapport sera présenté au Grand Conseil en 2004.

Jacques Morand concernant l'institution d'un tribunal des flagrants délits, accepté le 7 novembre 2003: un rapport sera présenté au Grand Conseil en 2004.

3. Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

Motions

Madeleine Genoud-Page concernant l'article 20 de la loi sur les communes: reprise d'une proposition, acceptée le 22 juin 2001: un projet de modification de la loi sur les communes sera présenté au Grand Conseil à la session de février 2004.

Beat Vonlanthen/Jean-Pierre Dorand demandant la création d'un prix pour la promotion du bilinguisme et de la compréhension entre les communautés linguistiques, acceptée le 6 mai 2003: un projet législatif sera soumis au Grand Conseil en 2004 dans le sens de la réponse du 24 février 2003.

Christine Schneuwly demandant l'élaboration d'une loi sur la police des chiens, acceptée le 25 juin 2003: un projet législatif sera soumis au Grand Conseil dans le courant de l'année 2004.

Georges Godel/Jean-Louis Romanens concernant la péréquation et répartition des tâches entre le canton et les communes, acceptée le 26 mars 2003: cette motion sera traitée dans le cadre du projet de péréquation financière actuellement à l'étude.

Pierre-André Page/Charles Brönnimann relative à la modification des critères d'application du fonds rural cantonal: suite a été donnée dans le sens du rapport n° 95 du 30 septembre 2003 concernant la sécheresse dans le canton de Fribourg.

Christian Ducotterd/Albert Bachmann concernant l'aide à l'agriculture pour raison de sécheresse: suite a été donnée dans le sens du rapport n° 95 du 30 septembre 2003 concernant la sécheresse dans le canton de Fribourg.

Postulats

Jean-Pierre Dorand relatif au mécanisme de péréquation financière en faveur des villes-centres, accepté le 11 février 2003: ce postulat sera pris en compte dans le cadre des travaux en cours pour la mise sur pied d'une péréquation réglant les flux financiers entre l'Etat et les communes

Jean-Louis Romanens/Willy Audergon concernant les amendes dans l'exercice de la chasse, accepté le 9 novembre 2001: un rapport sera soumis au Grand Conseil dans le courant de l'année 2004.

Michel Losey/Joe Genoud concernant une nouvelle clef de l'indice de la capacité financière des communes et une

nouvelle classification de celles-ci, accepté le 26 mars 2003: ce postulat sera traité dans le cadre du projet de péréquation financière actuellement à l'étude.

Mandat

Max Felser concernant les mandats de prestations de l'IAG/Institut agricole de Grangeneuve, déposé le 7 novembre 2001: suite sera donnée dans le délai légal.

4. Direction de l'économie et de l'emploi

Motions

Louis-Marc Perroud concernant la création d'une loi cantonale d'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre, acceptée le 12 juin 2002: suite sera donnée par la révision en cours de la loi du 20 septembre 1990 sur le tourisme.

Beat Vonlanthen concernant la loi sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre, acceptée le 12 juin 2002: suite sera donnée par la révision en cours de la loi du 20 septembre 1990 sur le tourisme.

Postulats

Laurence Terrin/Michel Monney concernant l'augmentation de l'offre de transports publics, accepté le 19 septembre 2002: un rapport sera présenté au Grand Conseil en février 2004.

Nicolas Bürgisser concernant la desserte du Plateau de Pérolles par le train, accepté le 15 novembre 2002: un rapport sera présenté au Grand Conseil en janvier 2004.

Jacques Bourgeois/Pascal Kuenlin concernant le développement d'une politique régionale forte et coordonnée, accepté le 9 septembre 2003: un rapport sera présenté au Grand Conseil en 2004.

Christine Bulliard/Madeleine Genoud-Page concernant la baisse du nombre de places d'apprentissage: responsabilité du Conseil d'Etat, accepté le 9 septembre 2003: un rapport sera présenté au Grand Conseil en 2004.

Antoinette Romanens concernant la conséquence pour le canton de Fribourg des modifications de la loi sur l'assurance-chômage et l'insolvabilité, accepté le 7 novembre 2003: un rapport sera présenté au Grand Conseil en 2004.

5. Direction de la santé et des affaires sociales

Motions

Catherine Keller-Studer concernant la loi d'application de la LAMal (cotisations non payées, retenues sur le salaire), acceptée le 7 novembre 2001: un groupe de travail, composé de représentants des communes et des services cantonaux, a été nommé et il est chargé de présenter un avant-projet de modification légale dans le sens de la motion. Ce projet sera mis en consultation durant l'année 2004.

Jacques Gavillet/Marc Godel concernant la création de familles d'accueil professionnelles, acceptée le 12 février 2003: un projet de modification de loi sera présenté dans le délai légal.

Postulats

Françoise Morel/Antoinette Romanens concernant la cantonalisation des structures sanitaires: hôpitaux, établissements médico-sociaux, aide et soins à domicile, accepté le 11 février 2000: un groupe de travail a été chargé d'étudier la problématique soulevée par ce postulat et a déposé son rapport au Comité de pilotage durant le premier semestre 2003. Ce rapport a été mis en consultation.

Antoinette Romanens/Isabelle Chassot concernant la loi du 20 mai 1986 d'aide aux institutions pour personnes handicapées ou inadaptées, accepté le 20 mars 2002: le rapport y relatif sera intégré dans le message qui accompagnera le refonte de la législation cantonale sur l'aide financière aux institutions spécialisées.

Françoise Morel/Jacques Crausaz concernant une unité multidisciplinaire de santé des adolescents, accepté le 12 février 2003: il y sera répondu dans le cadre du message accompagnant la loi sur la santé mentale.

6. Direction des finances

Motions

Louis-Guy Vorlet/Robert Bielmann demandant de modifier la loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers pour que la base de calcul des droits de mutation des immeubles soit toujours le prix d'adjudication en cas de vente forcée, quelle que soit la valeur vénale, acceptée le 17 novembre 1999: le Conseil d'Etat, dans le cadre des mesures destinées à améliorer les perspectives financières de l'Etat (message n° 286 du 13 février 2001), a proposé au Grand Conseil de reporter la modification de la loi à 2004, ce qui a été accepté par le Grand Conseil en avril 2001.

Paul Vonlanthen demandant de modifier la législation relative au régime de pension des magistrats, acceptée le 19 septembre 2001: le Conseil d'Etat a constitué un groupe de travail comprenant des députés et des magistrats. Un projet a été élaboré avec le concours d'un expert externe et du Service du personnel et d'organisation et sera soumis au Grand Conseil au début de l'année 2004.

Georges Godel/Jean-Louis Romanens demandant de modifier la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD) afin que les bénéfices en capital chez les indépendants soient considérés comme une prestation du pilier 3a et imposés en conséquence, acceptée le 19 mars 2002: le Conseil d'Etat présentera une proposition au Grand Conseil dès que le Parlement fédéral se sera déterminé sur ce même objet pour l'impôt fédéral direct et dans la loi sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes. Un projet fédéral a été mis en consultation jusqu'à fin avril 2004 dans le cadre de la deuxième réforme de l'imposition des sociétés.

Denis Boivin demandant qu'une correction de la progression à froid de l'impôt sur la fortune soit introduite dans la LICD, acceptée le 8 mai 2003: il a été tenu compte de cette motion dans la loi du 11 septembre 2003 modifiant la LICD.

Markus Bapst/Jean-Louis Romanens demandant d'augmenter les déductions fiscales pour enfants à l'article 36 de la LICD, acceptée le 8 mai 2003: il a été tenu compte de cette motion dans la loi du 11 septembre 2003 modifiant la LICD.

Antoinette Romanens/Solange Berset demandant de renforcer le splitting dans la LICD, accepté le 8 mai 2003: il a été tenu compte de cette motion dans la loi du 11 septembre 2003 modifiant la LICD.

Anne-Claude Demierre demandant d'augmenter les frais de garde déductibles dans la LICD, acceptée le 8 mai 2003: il a été tenu compte de cette motion dans la loi du 11 septembre 2003 modifiant la LICD.

Denis Boivin/Claude Masset demandant de modifier la loi sur les droits d'enregistrement afin de supprimer l'impôt sur les successions pour la deuxième parentèle et de diminuer les taux pour les troisième et quatrième parentèles et pour les non-parents, acceptée le 2 décembre 2003: le Conseil d'Etat intégrera cette motion dans un projet de nouvelle loi qui sera soumis au Grand Conseil d'ici à la fin de la législature 2002-2006.

Postulats

Beat Vonlanthen/Charly Haenni demandant un rapport sur les applications informatiques à l'Etat de Fribourg en rapport avec la société d'information (guichet virtuel, gouvernement électronique, droit de vote par voie électronique), accepté le 7 mars 2001: un rapport sera présenté en 2004 sur les réalisations et les travaux en cours.

François Weissbaum/Charly Haenni demandant une informatique cantonale ouverte au service des citoyens, accepté le 7 mai 2003: la réponse du Conseil d'Etat valait rapport vu qu'une étude avait déjà été réalisée.

Hans Stocker demandant une étude sur les charges salariales et les effectifs du personnel de l'Etat, accepté le 7 mai 2003: un rapport sera présenté au Grand Conseil durant l'année 2004.

Nicolas Bürgisser demandant une centralisation de l'encaissement auprès de la Direction des finances, accepté le 7 mai 2003: la réponse du Conseil d'Etat tenait déjà lieu de rapport. Un service financier cantonal a été institué au 1^{er} janvier 2004.

7. Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

Postulats

Michel Losey/Charly Haenni concernant la mise en place d'un contrat nature entre les propriétaires de chalets sis sur la rive sud du lac de Neuchâtel et les collectivités

publiques, accepté le 1^{er} mai 2002: un rapport sera présenté au Grand Conseil en 2004.

Markus Bapst/Armin Haymoz concernant la route de contournement de Dürdingen, accepté le 1^{er} mai 2002: un rapport sera présenté au Grand Conseil en 2004.

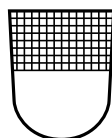
Antoinette Badoud concernant le stationnement des gens du voyage, accepté le 25 mars 2003: un rapport sera présenté au Grand Conseil dans le délai légal.

Jacques Crausaz/André Magnin concernant la maîtrise des constructions publiques, accepté le 10 septembre 2003: un rapport sera présenté au Grand Conseil dans le délai légal.

8. Chancellerie d'Etat

Motion

Solange Berset/Dominique Rhême demandant une loi sur l'information et l'accès au document, acceptée le 9 février 2001 (délai de deux ans accepté par le Grand Conseil pour la réalisation de cette motion): le Conseil d'Etat a institué un groupe de travail chargé d'élaborer la législation y relative.



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2003

Conséquences financières et en personnel
des décisions prises par le Grand Conseil
durant l'année 2003

Table des matières

Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2003	3
a) Sur le plan du compte des investissements	3
b) Sur le plan du compte de fonctionnement	3
Lois et de décrets adoptés durant l'année 2003	4

Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2003

(Art. 66 al. 5 de la loi du 15 mai 1979
portant règlement du Grand Conseil)

Donnant suite au mandat fixé à l'article 66 al. 5 de la loi portant règlement du Grand Conseil, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil, en mars 2003, un rapport concernant les conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant les années 1997 à 2002. Le rapport qui suit fournit les mêmes renseignements pour l'exercice 2003.

Sur les 54 projets de lois ou décrets traités en 2003 par le Grand Conseil, une dizaine n'ont pas été repris dans le tableau de synthèse annexé, car répétitifs et/ou sans impact. Il s'agit:

- du projet de loi déterminant le nombre et la circonscription des districts administratifs (message n° 106);
- des projets de décrets relatifs aux naturalisations (messages nos 54, 71, 83, 112);
- des projets de décrets relatifs à la révision de l'article 64 de la Constitution cantonale/création d'un Conseil supérieur de la magistrature (message n° 43), à l'adhésion du canton de Fribourg à la Convention intercantonale sur la création et l'exploitation du Gymnase intercantonal de la Broye (message n° 48), aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat pour l'année 2002 (message n° 50), au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2002 (message n° 57), au referendum des cantons contre le «train de mesures fiscales 2000» de la Confédération (message n° 94).

S'agissant des autres projets de lois ou décrets, leurs incidences financières et en personnel peuvent être résumées de la manière suivante, non sans avoir formulé au préalable les réserves d'usage liées aux difficultés de procéder à des additions de conséquences financières tantôt uniques tantôt répétitives, touchant aussi bien le compte de fonctionnement que le compte des investissements.

a) Sur le plan du compte des investissements

Au cours de l'année écoulée, le Grand Conseil a adopté 8 décrets concernant des crédits d'engagement, représentant au total un volume d'investissements ou de subventionnement d'investissements de 59 484 300 francs. Parmi les principaux projets, il y a lieu de mentionner le crédit pour la construction du gymnase intercantonal de la Broye (34,7 millions de francs) et 3 crédits routiers totalisant un volume de travaux de 18,1 millions de francs.

b) Sur le plan du compte de fonctionnement

Parmi les 36 projets de lois ou décrets adoptés en 2003 et qui concernaient le compte de fonctionnement, près de la moitié (16 cas) n'ont pas, ou quasiment pas, de conséquences financières ou en personnel. Les autres textes légaux entraîneront:

- une charge unique de 3,4 millions de francs au titre des fusions (11) de communes;
- une charge globale de 12 millions de francs étalée sur plusieurs exercices, en faveur de la promotion économique du canton;
- des frais nouveaux de fonctionnement liés à l'ouverture du gymnase intercantonal de la Broye, évalués à 4 millions de francs pour la première année complète d'exploitation en 2006;
- diverses charges répétitives nouvelles de quelque 400 000 francs par an en moyenne;
- une augmentation des dépenses nettes de personnel de 8,3 millions de francs en relation avec la création de postes de travail dans le cadre du budget 2004;
- enfin, une réduction de revenus de 16,5 millions de francs consécutive aux allègements fiscaux accordés aux couples mariés (splitting) et à la famille.

Les objets présentés par le Conseil d'Etat n'ont pas été modifiés par le Grand Conseil sous l'angle de leurs conséquences financières, à l'exception du projet de budget 2004.

LOIS ET DE DECRETS ADOPTES DURANT L'ANNEE 2003
(avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi / de décret	No du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat	
				GC: en cas de modification en personnel en unités équivalent plein temps (EP)	financières globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D relatif au crédit d'engagement prévu par la loi du 3 octobre 1996 sur la promotion économique (LPEC) pour la période 2002-2006	47	DEE	12.02.03	annuelles sur compte de fonctionnement en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les bâtiments destinés au Gymnase intercantonal de la Broye	48	DICS	12.02.03	Charges sur plusieurs exercices : + 12'000'000 fr. (moyenne : 2,4 mios)	Dépenses : + 34'720'000 fr.
L sur l'assurance des animaux de rente	31	DIAF	13.02.03	Charges : 2004 : + 250'000 fr. 2005 : + 1'000'000 fr. 2006 : + 4'000'000 fr.	
L modifiant la loi sur l'Ecole du personnel soignant	51	DICS	25.03.03	Accroissement modique de charges	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement de 10'350'000 francs pour l'aménagement du réseau routier cantonal en relation avec des aménagements édiilitaires	53	DAEC	25.03.03	Pas de conséquences financières directes	Dépenses : + 10'350'000 fr.
L sur les écoles libres publiques	52	DICS	08.05.03	Pas de supplément de charges	

LOIS ET DE DECRETS ADOPTES DURANT L'ANNEE 2003
(avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi / de décret	No du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat		
				GC: en cas de modification en personnel en unités équivalent plein temps (EP)	annuelles sur compte de fonctionnement en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D relatif au subventionnement du bâtiment de "Frisson" à Fribourg, et de la salle de spectacle de la Tour-de-Trême	55	DICS	08.05.03			Dépenses : + 998'000 fr.
L modifiant la loi sur l'exercice du commerce	64	DSJ	24.06.03		Revenus : - 30'000 fr.	
L modifiant la loi sur le contrôle des habitants et la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques	66	DSJ	24.06.03		Légère augmentation des revenus	
D concernant l'adhésion du canton de Fribourg à la convention intercantonale relative à la Haute Ecole de théâtre de Suisse romande	59	DICS	25.06.03		Charges : + 125'682 fr.	
D relatif à l'acquisition d'instruments et de matériel destinés au Conservatoire de Fribourg	60	DICS	25.06.03			Dépenses : + 1'155'000 fr.
L modifiant la loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs	68	DEE	26.06.03		Pas de charges supplémentaires	

LOIS ET DE DECRETS ADOPTES DURANT L'ANNEE 2003
(avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi / de décret	No du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat		
				GC: en cas de modification en personnel en unités équivalent plein temps (EP)	annuelles sur compte de fonctionnement en francs	financières globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D relatif à l'acquisition des équipements destinés à la filière de formation des polymécaniciens et polymécaniciennes de l'Ecole des métiers de Fribourg	69	DEE	26.06.03			Dépenses : + 4'000'000 fr.
D prorogeant le décret relatif à l'encouragement aux fusions de communes	70	DI AF	26.06.03		Incidence prise en compte sur les décrets des fusions effectives	
D sur l'application de méthodes culturelles préservant le sol agricole	72	DI AF	26.06.03		Charges : + 126'000 fr.	
D portant adhésion du canton de Fribourg à la Convention intercantonale relative au contrôle parlementaire sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)	74	DEE	09.09.03		Aucun impact	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la reconstruction de la route Saint-Aubin - Delley	80	DAEC	10.09.03			Dépenses : + 3'310'400 fr.
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la reconstruction et le maintien de la substance de tronçons de routes cantonales	81	DAEC	10.09.03			Dépenses : + 4'475'900 fr.

LOIS ET DE DECRETS ADOPTES DURANT L'ANNEE 2003
(avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi / de décret	No du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat	
				GC: en cas de modification en personnel en unités équivalent plein temps (EP)	en <u>personnel</u> financières globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L sur l'approvisionnement en énergie électrique	67	DEE	11.09.03	annuelles sur compte de fonctionnement en francs	Pas d'effets notables
L modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs	75	DFIN	11.09.03		Revenus : - 16'500'000 fr.
D relatif à la fusion des communes de Mannens - Grandsivaz et Montagny	73	DIAF	12.09.03		Charge unique : + 172'103 fr (70% de 245'862 fr.)
D relatif à la fusion des communes de La Corbaz, Cormagens et Lossy - Formangueires	77	DIAF	12.09.03		Charge unique : + 262'945 fr. (70 % de 375'636 fr.)
D relatif à la fusion des communes de Besencens, Fiaugères et Saint-Martin	78	DIAF	12.09.03		Charge unique : + 323'492 fr. (70 % de 462'131 fr.)
L modifiant la loi sur le registre foncier	62	DFIN	07.10.03	Réduction de personnel non chiffrée, après l'achèvement de l'informatisation	
L modifiant la loi portant règlement du Grand Conseil	87	-	08.10.03		Aucune conséquence financière

LOIS ET DE DECRETS ADOPTES DURANT L'ANNEE 2003
(avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi / de décret	No du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat	
				GC: en cas de modification en <u>personnel</u> en unités équivalent plein temps (EP)	<u>financières</u> globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D relatif à la prise en charge de certains frais dus à la scolarisation aux degrés préscolaire et primaire des enfants de demandeurs d'asile, d'étrangers admis provisoirement en Suisse et de personnes à protéger	76	DICS	08.10.03		annuelles sur compte de fonctionnement en francs Charges : + 109'620 fr.
D ratifiant deux concordats sur la pêche	79	DI AF	08.10.03		Aucune incidence sur les finances
D relatif à la fusion des communes de Bouloz, Pont et Porsel	86	DI AF	08.10.03		Charge unique : + 331'997 fr. (70 % de 474'281 fr.)
D fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2004	99	DFIN	05.11.03		Pas d'incidence financière
D relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2004	100	DFIN	05.11.03	+ 125.15 EP GC : + 105.15 EP (- 20.00 EP)	Charges : + 10'323'480 fr. (nouveaux postes) GC : Charges : + 8'323'480 fr. (- 2 mios)
L instituant un Bureau et une Commission de l'égalité hommes - femmes et de la famille	85	DI AF	06.11.03		Charges : + 40'000 fr.

LOIS ET DE DECRETS ADOPTES DURANT L'ANNEE 2003
(avec indication des incidences financières et en personnel)

	Projet de loi / de décret	No du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat	
					GC: en cas de modification en personnel en unités équivalent plein temps (EP)	GC: en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil en financières annuelles sur compte de fonctionnement en francs globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L	modifiant la loi sur l'exercice du commerce	89	DSJ	06.11.03		Pas de conséquences financières
D	relatif à la fusion des communes de Chavannes-les-Forts, Prez-vers-Siviriez, Siviriez et Villaraboud	93	DIAF	06.11.03		Charge unique : + 703'795 fr. (70 % de 1'005'422 fr.)
D	relatif à la fusion des communes d'Enney, Estavannens et Villars-sous-Mont	96	DIAF	06.11.03		Charge unique : + 322'898 fr. (70 % de 461'283 fr.)
D	relatif à la fusion des communes du Crêt, Grattavache et Progens	97	DIAF	06.11.03		Charge unique : + 343'109 fr. (70 % de 490'156 fr.)
D	relatif à la fusion des communes de La Neirigue et de Vuisternens-devant-Romont	98	DIAF	06.11.03		Charge unique : + 17'799 fr. (70 % de 25'427 fr.)
L	sur la mensuration officielle	63	DFIN	07.11.03		Neutralité des coûts
L	modifiant la loi réglant la durée des fonctions publiques accessoires	84	DFIN	07.11.03		Aucune incidence financière

LOIS ET DE DECRETS ADOPTES DURANT L'ANNEE 2003
(avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi / de décret	No du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat	
				<u>GC: en cas de modification en personnel</u> en unités équivalent plein temps (EP)	<u>financières</u> globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D portant adhésion du canton de Fribourg à la convention portant révision du concordat sur les entreprises de sécurité	90	DSJ	07.11.03	annuelles sur compte de fonctionnement en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L modifiant certaines dispositions dans le domaine de la police du feu (ramonage) et de l'assurance immobilière	91	DSJ	02.12.03	Pas d'incidence financière particulière	
D relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement additionnel pour les travaux de réaménagement des bâtiments des Ecoles normales cantonales en vue de leur utilisation par la Haute Ecole pédagogique	101	DICS	02.12.03	Pas de conséquences financières	Dépenses : + 475'000 fr.
D relatif à la fusion des communes de Middel et de Torny-le-Grand	103	DI AF	02.12.03	Charge unique : + 236'004 fr. (70 % de 337'149 fr.)	
D relatif à la fusion des communes d'Aumont, Frasses, Granges-de-Vesin et Montet (Broye)	104	DI AF	02.12.03	Charge unique : + 355'362 fr. (70 % de 507'660 fr.)	
D relatif à la fusion des communes de Berlens et de Mézières	105	DI AF	02.12.03	Charge unique : + 348'016 fr. (70 % de 497'166 fr.)	